Les Mutations socio-spatiales, culturelles et aspects anthropologiques en milieu aride : cas de la Jeffara Tuniso-Lybienne : 1837-1956

Abderrahman Abdelkebir

▶ **To cite this version:**

Abderrahman Abdelkebir. Les Mutations socio-spatiales, culturelles et aspects anthropologiques en milieu aride : cas de la Jeffara Tuniso-Lybienne : 1837-1956. Sociologie. Université Paul Verlaine - Metz, 2003. Français. NNT : 2003METZ016L . tel-01775898

HAL Id: tel-01775898

https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01775898

Submitted on 24 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4
Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10
http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php
http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm

Rés 081 881 231

UNIVERSITE DE METZ

UFR SCIENCES HUMAINES
ET ARTS

Perspectives interculturelles
Ecrits, médias, espaces, sociétés

Ile du Saulcy
57045 METZ CEDEX 1

UNIVERSITÉ DE METZ
S.C.D.

N° Inv.	2003 0871
Cote	L/12 03/16.
Loc.	

LES MUTATIONS SOCIO-SPATIALES, CULTURELLES ET ASPECTS ANTHROPOLOGIQUES EN MILIEU ARIDE : CAS DE LA JEFFARA TUNISO-LYBIENNE 1837-1956

Par

Abderrahman ABDELKEBIR

Thèse présentée pour l'obtention du Doctorat

Préparée sous la Direction de :

- **Monsieur Abdelwadoud OULD CHEIKH**

Membres du jury :

Mr Richard Lioger Ethnologue Président de l'univ de METZ	**Mr Pierre Bonte** Direct de recherche au CNRS, labo d'Anthropologie sociale Paris	**Mr Khatteli Houcine** Prof d'ens. Sup. D.G, IRA Médenine	**Mr Henri Guillaume** Socio-anthropologue Direct de recherche IRD Tunis

*** 2003 ***

Dédicace

Je dédie ce travail à la mémoire de ma mère Zeineb et mon père Hadj Ahmed, que Dieu les bénisse, à ma femme, à mes enfants et à tous les parents et amis pour leur soutien et leur patience.

A tous les Werghemma et tripolitains de la Jeffara, aux cavaliers jeffariens vertueux confrontés rudement aux injustices de l'histoire et à une nature hostile qui les oblige depuis toujours à des durs combats.

Remerciements

Je témoigne ma profonde gratitude à Monsieur Abdelwadoud Ould Cheikh, maître de conférences à l'université MARC BLOCH de Strasbourg, d'avoir accepter l'encadrement et la direction de mes travaux de recherche, je remercie M. Pierre Bonte, Professeur, directeur de recherche au CNRS, Mme Catherine Taine-cheikh, Professeur, chargée de recherche au CNRS, M. Richard Lioger, Professeur éthnologue, ancien Directeur de l'UFR sciences humaines et arts, école doctorale perspectives interculturelles (écrits, médias, espaces, sociétés). Président de l'université de METZ, M. Mohamed Jouili, Professeur anthropologue à la faculté de la Manouba université de Tunis, M. Henri Guillaume, socio anthropologue à l'IRD Tunis, M. Houcine Khattali, docteur, professeur d'enseignement supérieur agricole, chercheur, chef de département et directeur général de l'IRA, M. Mongi Sgaïer, chef de laboratoire des sciences humaines à l'Institut des Régions Arides de Médenine. Je leur témoigne ma sincère reconnaissance de m'avoir fait toujours bénéficier de leurs expériences au niveau de cette recherche depuis 1995 (DEA et Doctorat) au sein des laboratoires de l'IRA de Médenine, d'URBAMA à Tours et sciences humaines et arts à METZ.

Mes remerciements vont également à M. Mohamed Sahbi El Hajej et M. Hédi Lahmari, directeurs généraux de l'AVFA, à M. le Ministre de l'Agriculture Mohamed Habib El Hadded, à M. Noureddine Akrimi, Abdelmajid El Hamrouni et Houcine Khattali, Directeurs Généraux de l'IRA (Institut des Régions Arides), à M. Ali Abaab, M. Mohamed Talbi, à M. Mohamed Ali Elabed, laboratoire de l'informatique et de l'analyse des données et ses collaborateurs, M. Said Fadhli et M. Mohamed Latrach.

Mes remerciements vont également aux directeurs du laboratoire (URBAMA) : Mers Pierre Signoles et Pierre Robert Baduel et à tous les professeurs sans oublier le Professeur Jean François Troin notre Directeur de l'école doctorale, Mme Sophie Caratini, anthropologue, M. Jean Bisson, Mme Anne Marie fréro, M. Michael Davie, M. Pierre Bollier, M. Michel Lussaut et M. Yann Callot.

Mes remerciements et mon profond respect au Prof. Noureddine Sraieb (Aix en Provence), Prof. Saïd Hamdi, Université de Tours, Prof. André Martel, Prof. Henri Noël Le Houérou, à tout le personnel d'URBAMA à Tours, et Mme la Directrice de CFPPA de Tours Fondettes la plaine à Tours et son personnel, à tous les amis de la ville de Tours, de METZ et d'Orléans qui m'ont beaucoup aidé pour que ce travail aboutisse.

Je tiens à remercier également MM : le Prof. Ali Hraimi, Bechir El Hachmi, Roland Mattera, Dhaoui Moussa, Zoheir Ismaïl, le Directeur Régional de la Culture de Médenine, M. Mohamed Bacha, ses collaborateurs, Jounaidi Jemaï et Messaoud El Gamoudi, Mohamed El Feteh Ismaïl, Houcine Neji, le Directeur de la Maison de

culture de Beni kaddeche Kahlifa Chetoui, de Ben Garden Mohsen Abdelkebir et Mohamed Nasseur Bettaieb, le Directeur de la Maison de Culture de Médenine Amor Khchira, M. Dhaou El Heg Maire de Remada, le Prof. Mansour Boulifa, le Prof. Touhami Chrigui, le Prof. Fethi Lessir, le Prof. Mokhtar Yahyaoui, sans oublier l'équipe du Département de Géographie de l'Université de Sfax, MM. les Prof. Mohamed Mechi, Salah Chendoul, Abdelhamid Berkaoui, le Prof. Khalifa Chattar, Directeur de la Bibliothèque Nationale, M. le Directeur et le personnel de l'IRMC Tunis, M. Hassen Boubakri et Mme Hayet Nakache, M. le Président de l'IRESA, M. le Directeur Général de l'IRESA, M. le Directeur de l'INAT, M. Salem Dhifallah, directeur du Centre Régional d'Iinformatique pour Enfants (CRIPE. Med), M. le Directeur de l'INGREF et leurs collaborateurs, le personnel des CRDA de Médenine et de Gabès, les amis du Conseil Régional de l'Hérault et des Côtes d'Armor, de Bédarieux et de Saint Brieux, tout le personnel du CFRA de Médenine et de Gabès à Mareth sans oublier le jeune Hichem Zaabi et Mlle Jalila Hechmi , Mlle Mabrouka Hamdi et Mlle Amel Hadjaji pour leurs soutients, sympathies et leurs responsabilités.

RESUME:

Les mutations socio-spatiales et culturelles et les aspects anthropologiques en milieu aride dans la Jeffara tuniso-tripolitaine à la charnière du Maghreb et du Machrek arabes de 1837 à 1956, la culture des tribus jefarriennes entre les mythes et la réalité, les rapports entre gouvernants et gouvernés dans un espace de souveraineté où se manifestent des retombées à double caractères : (endogènes et exogènes) traduisant la pesanteur de l'environnement international, pouvoir et contre pouvoir dans la Jeffara, le marquage et la délimitation de l'espace aboutissant à la lutte contre l'expansion turque, française et italienne.

La mythologie du transfert de la population des Werghemma (confédération de tribus qui habitent la Jeffara occidentale) et l'émigration en Tripolitaine, le flux et reflux de réfugiés, le rôle des associations de réfugiés et des confréries et çoffs. Etude et commentaire du corpus de la poésie afférente à cette époque. La confédération des Werghemma, hiérarchie et pactes avec les autres tribus tunisiennes et libyennes.
La comparaison entre les pactes d'El Foudhoul (pacte des vertueux) (1837) dans la Jeffara tuniso-libyenne et le pacte d'Ahd El Amen à Tunis (1857). Le corpus poétique des tribus de la Jeffara, étude des différents diwanes (recueils) de poésie (plaine, montagne, dhahar, Tripolitaine). Le contenu multidisciplinaire du message poétique, son rôle dans l'histoire de la Jeffara en tant que patrimoine groupant toutes les composantes de la culture jefarierme.

Les pouvoirs étrangers et l'usage de la force et la pratique diplomatique qui dissocie les tribus formant une société marquée par des valeurs guerrières et groupées en confédération semi autonome. Cette société se trouvant entre la régence de Tunis et la Wilaya de Tripoli forme une sorte d'Etat tampon considéré par le protectorat français comme tribus Makhzen dans un territoire décrété militaire et marginalisé par les Beys de Tunis et les Othomans de Tripoli.
La Jeffara, espace de souveraineté confuse et partagée par les tribus et les pouvoirs étrangers, cet espace saharien a été produit par la superposition diachronique de deux espaces politiques, celui du pouvoir central tendant à créer une rivalité avec d'autres pouvoirs périphériques établissant ainsi un rapport annexion.

Les enjeux anthropologiques et culturels et la confrontation entre les réseaux jeffariens des grandes confréries, affinités mystiques légendaires de la poésie et des poètes, des sages et saints populaires, métaphores et lieux communs de tradition orale, du dialogue avec l'autre et avec le pouvoir central sans négliger le discours poétique, la configuration et la reconstitution des identités à un territoire vécu et les formations sociales et alliances pré-coloniales puis un territoire perçu des jeffariens et les représentations des poètes des deux rives de la Jeffara occidentale et orientale.
Le pacte d'EI Foudhoul (pacte des vertueux) comme première initiative d'organisation para-administrative civique et pénale dans les territoires nomades sahariens, les notions de liberté, d'autonomie, d'autogestion et d'organisation face aux pouvoirs qui menacent la Jeffara en 1837, les impacts socio-économiques, lien social, place de la femme et alliance dictées par le pacte.

Pourquoi le lien social, la parenté et la relation sanguine ne sont plus les fondements de tout système tribal ? Devant les menaces des pouvoirs centraux, en 1837. Il faut un pacte d'intérêt commun d'ordre politique et socio-économique et organisationnel sans porter préjudice aux relations intertribales et à la place de la femme. Est-ce une mutation interne ou une évolution normale suite aux dangers menaçant la Jeffara ?

Le dialogue du jeffarien avec le pouvoir, la politique chez les jeffariens, les principes et les idéologies sont-ils à l'origine de cet échec de dialogue avec le pouvoir ? Place de la poésie, son rôle et son message n'ont pas facilité ce dialogue, suite à la mobilité et à la hiérarchie de la poésie comme étant une geste (ensemble de poèmes épiques relatant les hauts faits et mobilisant les tribus). Le traitement de l'espace passe obligatoirement par le sacré populaire et la tradition orale qui est abordée selon les circonstances.

A l'intérieur de ces confédérations de tribus, l'existence de rapports sociaux inégalitaires renforce le désir d'expansion territoriale jusqu'à dépassement du seuil d'équilibre écologique et jouant le rôle de surplus spatial qui ne peut être maintenu que par la force.
La définition de l'espace stratégique est liée à la précarité des limites territoriales entre ces groupes tribaux antagoniques, et l'enjeu écologique et spatial sous-jacent (aridité et sécheresse) a été l'élément générateur de traditions guerrières mais aussi de représentations, des productions culturelles et d'horizons illimités de l'espace religieux hautement sacré et symbolique.

- Les poètes gardent le même langage et la même méthodologie dans la configuration de la vie individuelle et collective des Werghemma et des Siâanes et Noueals, Harabas et Ghdamssia vis-à-vis du pouvoir.
- A quoi est due cette rupture ou ambiguïté de dialogue avec le pouvoir, d'où vient la responsabilité de l'échec ? Pouvoir occupant, menaçant non démocratique, etc. ...

Y a t il deux façons dans ce dialogue ! Se soumettre ou se révolter !
Vis-à-vis des pouvoirs.

- Les origines nomades, guerrières, berbères, arabes, hilaliennes, romaines, etc...Le brassage des cultures multicivilisationnelles chrétienne, berbère, islamique et arabo-musulmane donne un amalgame qui se cristallise dans cette poésie, donnant naissance à un message historique, politique, social, économique se caractérisant par des principes directs influençant tout dialogue ou négociation qui ont été toujours ambigus avec les pouvoirs au sein de la Jeffara.
- Replacer le phénomène dans le contexte de la société tunisienne où il y a un équilibre bien codé avec des réseaux multiformes à travers la société jeffarienne occidentale et orientale en Tripolitaine qui se trouve de part et d'autre d'une frontière arbitraire décrétée en 1910, portant préjudice au dynamique et à l'harmonie à la fois, bloquant ainsi les groupes et donnant l'initiative aux individus. Donc c'est en même temps critiquable et appréciable bien que le dialogue reste en faveur des pouvoirs à travers l'histoire de la Jeffara ...

ملخص الأطروحة
التحولات الإجتماعية والإقتصادية والثقافية والظواهر الأنتروبولوجية في وسط قاحل : الجفارة التونسية الليبية
- 1837 - 1956 -

يهدف هذا البحث لدراسة التحولات الإجتماعية والثقافية والظواهر الأنتروبولوجية التي طرأت على وسط بيئي قاحل في منطقة "الجفارة" التونسية الليبية الواقعة في مفترق الطرق بين المغرب والمشرق العربين من سنة 1837 إلى سنة 1956. وفي مايلي بعض العناصر المكونة لهذا البحث واردة باختصار لرسم تاريخ حقيقي واسطوري اورده الرواة في حكاياتهم الشعبية والشعراء في قصائدهم ودواوينهم التي اختلفت اغراضها من الشعر السياسي الى الشعر الغزلي الرمزي نظرا للظروف الصعبة التي مرت بها ورغمة خاصة والجفارة التونسية الليبية عامة دون التغافل عن ذكر رموز الحضارة الجفارية العمرانية المتمثلة في قصور السهول والجبال التي كانت تستعمل قلاعا ومخازن ومحطات حل داخل منظومة محكمة ومتوازنة تعتمد على الترحال بحثا عن المراعي الخصبة دون مساس ببيئة كثيرا ما تتأثر بالجفاف الذي يولد صراعات بين القبائل الاخوة الاعداء معيدة الي الذاكرة انقسامات تسبب فيها "الاخر" مستعمرا كان عثمانيا أو أوروبيا حاول أن ينسي كنفدرالية ورغمةوفضاء الجفارة التونسيةالليبية أن مجالهاالمعاش يمتد من الساقية الحمراء ووادي الذهب على المحيط الأطلسي الى البقاع المقدسة ومكة المكرمة. وبهذا التحدي كان الحوار صعبا مع الحكم المركزي الدخيل الذي سعى الى تهميش الجفارى لاجباره على قبول الأمر الواقع وبذلك كانت القطيعة مع البايات والاضطرار لعقد التحالفات بين القبائل لمقاومة المستعمر الأوروبي وعدم الرضاء بأنصاف الحلول والحدود الوهمية التي كان الهدف من ورائها محاصرة الكنفدرالية وانخرام نظامها وتفكيكها.

* ثقافة بدو وقبائل الجفارة بين الحقيقة والأسطورة
* العلاقات القائمة بين السلطة ومنظوريها في فضاء حكم عرف ظواهر مزدوجة ترجمت عبء الظروف العالمية.
* السلطة ونقيض السلطة في الجفارة
* محاولة رسم حدود فضاء السلطة وهو رسم أفضى إلى صراع ضد الهيمنة العثمانية وضد الإستعمار الفرنسي والإيطالي.
* أسطورة تهجير قبائل ورغمة وهجرتهم إلى طرابلس الغرب.
* مدّ وزجر حركة المهاجرين ودور "جمعياتهم"
* دراسة وشرح المدونة الشعرية ذات الصلة بهذه الفترة
* "جماعة " ورغمة وتحالفاتها مع بقية القبائل التونسية والليبية
* المقارنة بين "حلف الفضول" (1837) (وهو حلف تمّ بين قبائل ورغمة بمنطقة الجفارة التونسية الغربية) و "عهد الأمان" بتونس (1857).
* المدونة الشعرية لقبائل الجفارة : دراسة مختلف الدواوين الشعرية لأهالي الجفارة مراعين في ذلك "انماط عيشهم" : أهالي الجبال والسهول والظاهر وطرابلس
* تعدد أغراض هذا الشعر ودوره في تأريخ حياة الجفارة بوصفه تراثا جامعا لكل العناصر "الحضارية"

* تعدد أغراض هذا الشعر ودوره في تاريخ حياة الجفارة بوصفه تراثا جامعا لكل عناصر "الثقافة الجفارية".
* الحكم الخارجي بين سياسة " العصا والجزرة " بين إستعمال القوة واللجوء إلى الطرق الديبلوماسية بغية تفريق قبائل كانت منصهرة تمثل مجتمعا تحكمه قيم حربية ومنظما في شكل منظومة قبائل متحده اطلق عليها المستعمر اسم كنفدرالية تكاد تكون مستقلة في قراراتها ومتحكمة في مصيرها وتأبى الرضوخ لأيّ سلطة أجنبية وتعيش تحت مظلة سلطة " الإيالة التونسية " وحكم "ولاية طرابلس".

لقد كان هذا المجتمع يشكل ضربا من " الدولة الحاجز" إعتبره نظام الحماية الفرنسية مجموعة " قبائل مخزن" و زج به في نطاق منطقة حكم عسكري و كان أن تعاون بايات وتونس و حكام طرابلس على تهميشه. لقد كانت " الجفارة" فضاء سلطة مضطربة تتقاسمها القبائل من جهة و السلطات الأجنبية من جهة أخرى، وكان واقعا دوم بين " فكي أسد" بين الحكم المركزي الذي يحرص دوما على خلق ضرب من المزاحمة والصراع مع سلطات أجنبية و يؤول الصراع في الغالب إلى جعل " الجفارة" في وضع تبعية.

* الرهانات الأنثروبولوجية والثقافية والصراعات بين مختلف " المسالك" الجفارية وهي مسالك: الزوايا والعلاقات الصوفية التاريخية التي نجد صداها في الشعر والشعراء والحكماء و أصحاب الزوايا الشعبيين وفي صور الشعر و في نقاط الإتباع و التقليد والتمسك بالثقافة الشفوية في حوار الجفاري مع الآخر ومع الحكم المركزي أو في رؤيته للعالم وتحالفاته التي أقامها قبل حلول الإستعمار وذلك في ضفتي الجفارة الشرقية والغربية.

- " حلف الفضول" : وهو حلف يمكن إعتباره أول محاولة تنظيم للحياة الإجتماعية و الإدارية والقضائية واقعة على هامش نظام الحكم المركزي لمختلف هذه المجالات الحياتية، كما أن الحلف يعبر عن رؤية الجفاري لمفهوم الحرية والإستقلال والتنظيم الذاتي ومكانة المرأة و الإنسان عامة في المجتمع.

يطرح احداث هذا الحلف أسئلة عديدة :

- لماذا لم يعد الرابط الاجتماعي والعائلي القائم على العصبية هو أساس التنظيم الإجتماعي.
- لماذا لم يعد النظام القبلي كافيا لتأمين الوجود "داخل المنظومة القبلية والكنفدرالية".
- أكان هذا الحلف أفضل درع يقي الجفارة من أخطار السلطات المركزية في سنة 1837، هل كانت الحاجة تدعو إلى قيام حلف قائم على المصالح المشتركة بين عدة قبائل ما كانت لتتحالف لو لا شعورها بالخطر يداهمها وهو خطر يطل عليها من الخارج.
- أكان وجود هذا الحلف نتيجة تحولات خارجية وداخلية، أم كان نتيجة تفاعل وجدل هو جدل التاريخ وصراعاته، هل هو جدل المصالح وصراع القوي، هل كان الشعر مساعدا أم معرقلا للحوار " مع الآخر" وذلك في كل محطات هذا " الآخر"، " الآخر" " الآخر" القبلي الذي تربطه مع الجفاري علاقة مصلحة لا علاقة دم فكان أن دخل معه في " حلف" " والآخر الغريب " آخر" السلطة المركزية غربا وشرقا.

- إن الشعر البدوي بوصفه " سيرة" ذات بعد ملحمي يشتمل على مجموعة قصائد طويلة النفس تحكي حياة القبيلة و تروي تاريخها و تذكر " بأيامها" وتمجد أبطالها، لم يكن ليساعد على قيام مثل هذه الأحلاف فكان كثير ما خضع التعامل معه إلى ضرب من التعامل الذكي و إلى طريقة معينة في " الإخراج"، إذ يتم السكوت عن هذه القصيدة أو تلك التي تروي الصراع الداخلي بين القبائل المتحالفة وذلك لأن التعامل مع الفضاء السياسي يمر حتما بالمقدس الشعبي و بالموروث القبلي والشعر هو عنوان هذا المقدس وديوان هذا الموروث.

- لم يكن التحالف بين القبائل كفيلا للقضاء على الصراع بينها بل كثيرا ما كانت القوة هي عامل هام للحفاظ على التوازن، وإن كان هذا التوازن كثيرا ما يتم على حساب العنصر البيني المرتبط أساسا بقضية الماء وبالخصب والجفاف.

- لم يكن هناك توازن بين الفضاء الإستراتيجي والحدود الجغرافية التي تعيش فيها هذه القبائل المتحالفة الناهضة من صراعاتها القديمة.

- إذا كانت القبائل قد دخلت في تحالفات أملتها المصالح المشتركة والخطر المداهم، فإن الشعراء لم يكونوا قادرين على التخلي عن نظرتهم للوجود و للآخر بل كانوا ينحتون أقوالهم من تقاليدهم ولم يكن تقليدهم قادرا على أن يوفر لهم نظرة جديدة للآخر عدو الأمس وحليف اليوم وفي كلمة لم يكن الشعر قادرا على مسايرة التطور ولم يكن في

هؤلاء الشعراء شاعرا مثل حسان بن ثابت يخرج " الشعرة من العجين" (يهجو قريش قبيلة الرسول بدون المس بالرسول).

كما أن هذا الشعر لم يكن قادرا على تصوير الجفاري وهو في كنفدرالية قبائل تحاور بعضها البعض حوار مصالح وتحاور السلطة من منطلق المصلحة العامة لا المصلحة الشخصية الضيقة، إن الآخر في القبيلة عدو والعداوة تبدأ حيث ينتهي فضاء القبيلة وهو فضاء متحرك لا حجم له غير مضبوط الحدود إذ هي متغيرة تغير سارب الصحراء التي يسكنها وتغير التراب الذي يعمرها.

- هل كان الحوار مع الآخر حوارا " متشابها" فيه كثير من الدعوة إلى الرضوخ وفيه غير قليل من التحريض على التمرد.

- هل كانت القضية في هذا الحوار قضية مزاح متقلب تحكمه طبيعة صلبة جافة بطينة التقلب، قليلة الخصب كثيرة الجفاف.

- من هو الإنسان الجفاري ؟

- هو خليط من أصول بدوي، حربية بربرية و رومانية عربية، هلالية الـــــخ...

- هو خليط من ثقافات عديدة مسيحية، نوميدية، إسلامية.

- هذا الخليط نجد صداه في هذا الشعر بوصفه فن الجفاري الوحيد عبره يرسل الجفاري إلى العالم بلاغا يعبر عن ذاتيته و عبره يحاور الجفاري " الآخر" أيا كان مركز هذا الآخر : في القبيلة المتحالفة في السلطة المركزية وفي الآخر الغازي المستعمر.

- محاولة وضع هذه الظاهرة الجفارية في إطار فضاء المجتمع التونسي الحديث وذلك بعد أن تم رسم حدود إعتباطية سنة 1910 بين تونس وليبيا وهي حدود نتج عن رسمها تخفيض في حركية القبائل الجفارية بعد أن فصل بين شرقها وغربها وانخرم نظامها وانسجامها وأصبحت تعيش ضربا من " مأساة الحدودية" : حدود طبيعية قديمة كانت مرسومة بينها تعترف بها و تحترمها لأنها هي التي رسمتها معتمدة في ذلك على النظام البيني والتاريخ وموازين القوى بين بعضها البعض وكانت كثيرا ما تحولها حدود " عصرية" رسمها النظام العالمي الإستعماري و وضع ملامحها " الآخر" الأجنبي و لم يساهم فيها الجفاري لا من قريب و لا من بعيد بل كان كثيرا ما يرفضها و عبر عن ذلك في شعره وهو إلى اليوم حائر في أمرها متردد في قبولها و لكن الصرع قد تحول فضاؤه و النظام القبلي قد أصبح من ذكريات الماضي و من فلكلور الحاضر.

SUMMARY:

The socio-spatial and cultural transformations and the anthropological aspects in the arid environment of theTuniso-Lybian Jeffara in relation with the Arab Machrek (East) and Maghreb (West) from 1837 to 1956, the Jeffarian tribes' culture between myth and reality, the relationship between governors and governed in a space of sovereignty where consequences of a double nature appear : (endogenous and exogenous) conveying the weight of the international environment, power and forces of opposition in Jeffara, the marking and the demarcation of the space leading to a struggle against the Turkish, the French and the Italian expansion.

The transfer mythology of the Ourghema population (a confederation of tribes that live in western Jeffara and the immigration in the Tripolitain way, the ebb and flow of refugees, the role played by associations of refugees, brotherhood and *çoffs*. Survey and commentary of the corpus of the poetry relative to that time. The confederation of Werghemma, hierarchy and pacts with other Tunisian and Libyan tribes. The comparison between The Pacts El Foudhoul (pact of the virtuous) of 1837 in the Tuniso -Libyan Jeffara, survey of the different "Diwan" (compilations) of poetry about plains, Dhahar mountain chain, and Tripolitain life. The multidisciplinary content of the poetic message, its role in the history of "Jeffara" as an heritage grouping all the components of the Jeffarian culture.

The foreign powers and the use of force and diplomatic practice that separated tribes forming a society marked by war values and grouped in a semi-autonomous confederation. This society being between the regency of Tunis and the Wilaya of Tripoli formed a kind of an independent state that stands between the Othmans in Tripoli and the Regency of Tunis to prevent any relationship between them. Considered by the French protectorate as Makhzen tribes in a territory announced military and marginalized by the Beys of Tunis and the Othomans of Tripoli.

The Jeffara, space of confused and shared sovereignty by the tribes and the foreign powers, this Saharan space has been produced by the diachronic superimposing of two political spaces-one of the central power showing a tendency to create a rivalry with other outlying powers this establishing a relationship of annexation.

The anthropological and cultural issues and the confrontation between the Jeffarian network of great brotherhood legendary and mystical affinities of poetry and poets of wise men and popular saints metaphors and common place of oral traditions, of the dialogue with others and with the central power without neglecting the poetic speech, the configuration and the reconstitution of identities in an authentic territory, the social

formations and the pre-colonial alliances then a territory appreciated by Jeffarians and poet representations on the eastern and western banks of Jeffara.

The Pact El Foudhoul as a first initiative of civic and penal para-administrative organisation in the nomadic and Saharan territories, the notions of liberty, autonomy, self management and organisation facing powers threatened Jeffara in 1837, the socio-economic impacts, the social ties, the status of women and alliances imposed by the pact.

Why are the social ties, parenthood or blood relations no more the foundations of any tribal system when facing the central powers threats in 1837? There should be a pact of common interest of political, socio-economic and organisational nature without carrying prejudice inter-tribal relations or to women's position. Are the internal transformations or the normal evolution subsequent to the dangers menacing Jeffara? Are the dialogue of the Jeffarians with the power, the Jeffarian politics, the principles and the ideologies the cause of failure of communication with the powers?

Neither the importance of poetry, nor its role or message succeeded to pave the way to this dialogue as a consequence of mobility and of the hierarchy of poetry being "une geste" (a set of epic poems of the middle ages relating the high facts and mobilising the tribes.) The treatment of space passes inevitably by the sacred popular and the oral tradition that is dealt with according to the circumstances.

Inside these tribe confederations the existence of social relationships based on inequality reinforces the desire of territorial expansion going beyond the threshold of the ecological balance and playing the role of a special excess that can be maintained only by force.

The definition of the strategic space is related to the insecurity of the territorial limits between these conflicting tribal groups and the underlying ecological and special stake (aridity, drought) from which stem war traditions but also representations, cultural productions and endless horizons of the highly sacred and symbolic religious space.

The poets have kept the same language and the same methodology in the configuration the individual and collective life of the Werghemma, the Siaans, the Noueals the Harabas, and the Ghadamsia towards the power.

What is this rupture or ambiguity of dialogue with the power due to? Who is responsible for this failure? Isn't it the non democratic threatening colonial power?

Are there two ways in this dialogue! To resign or to rebel against the power?

The nomadic, war, Berber, Arab, Hilalien, Roman origins. The intermingling of multicivilizational cultures Christian, Berber, Islamic and Arabo-Islamic, resulted in a mixture that crystallises in this poetry giving birth to a historic, political, social, and economic message characterized by direct principles influencing all dialogue or negotiations that were always ambiguous with the powers within Jeffara.

To replace the phenomenon in the context of the Tunisian society where there is a well-coded balance with the multiform networks through the eastern and the western society of Jeffara in the Tripolitain way which lies on all sides of an arbitrary border set in 1910. It brought prejudice to both dynamism and harmony thus standing in the way of groups and giving the initiative to individuals. It is therefore questionable and appreciable although the dialogue remains in favor of the powers through the Jeffara history.

SOMMAIRE

- **Introduction**.....1

1ère Partie
Présentation de la Jeffara, milieu physique et humain.....6

Chapitre I: La constitution du territoire de la Jeffara : Habitat de la population des Werghemma.....7

1- Précarité climatique et sècheresse.....7
2- Les régions naturelles.....8
2.1- La Jeffara.....8
2.2-Le dhahar.....10
2.3- El Ouara (le grand parcours de la région).....10
2.4- La région de la montagne.....11
2.5- L'Erg oriental.....11
2.6- La plaine de la Jeffara.....12

Chapitre II: Structures sociales et spatiales pré-coloniales à la Jeffara : permanence lignagère et dynamique pastorale.....13

Introduction, présentation.....13
2.1- La formation sociale précoloniale.....21
2.1.1 - Structures socio-économiques et modes d'exploitation du milieu : Le milieu de vie et spécificités du micro territoire dans le sud de la régence de Tunis.....21
2.2 - La Jeffara face aux pouvoirs, la légende des Werghemma.....25

Chapitre III: Les circonstances favorables à l'avènement de la création du pacte «d'el Foudhoul » des vertueux dans la Jeffara occidentale: 1837...31

3.1- L'époque arabe et la remise en cause de cette domination sur la Jeffara.....32
3.2- L'époque arabe et la remise en cause des techniques d'aménagement de l'antiquité : les modes de vie et l'exploitation du milieu aride de la Jeffara.....39
3.2.1- Une lecture de l'époque arabe.....39
3.3- Organisation sociale des Werghemma dans la Jeffara occidentale.....46
3.4- Physionomie des groupes de la confédération des Werghemma.....47

Chapitre IV: Avec les Touazine et les Khsours dans leur mobilité et leur sédentarisation.....51

4.1- De la légende à l'histoire.....53
4.2- Le sud-est tunisien au XIXème siècle, les différentes versions de l'histoire des tribus werghemiennes dans la Jeffara occidentale.....57
4.3- Nomades, semi-nomades, sédentaires d'hier dans la Jeffara tuniso-tripolitaine.....59
4.4- Les théâtres géographiques des Werghemma.....64

2ème Partie:
Pactes et alliances dans la Jeffara occidentale.....71

Chapitre I : le pacte d' «El Foudhoul » des vertueux entre les tribus de la confédération des Werghemma 1837.....72

1.1- Le texte du pacte " d'El Foudhoul " des vertueux.....77
1.1.1- Les pactes existants dans la Jeffara, l'Aaradh, Sfax et Tunis au XIXème siècle.....80
1.2- Kanoun chartia (législation et coutumes) des Werghemma au sein de la Jeffara occidentale.....81
1.3- Les interprétations de la législation du pacte" d'El Foudhoul " des vertueux.....90
1.4- Lecture du Pacte "d'EL Foudhoul " des vertueux, valeurs et attitudes du monde nomade.....92

Chapitre II : De l'organisation tribale à l'organisation communautaire.....98

2.1- Des témoignages sur la rupture et les relations avec le pouvoir central beylical.....99
2.2- La multiplicité des lectures anthropologiques des trois pactes au sein de la confédération des Werghemma et dans les espaces limitrophes de la Jeffara tuniso-tripolitaine.....103
2.3- Les critères communs des trois pactes.....104
2.4- Pourquoi l'alliance ou le " hilf " pacte ? Quels sont les motifs ?.....110

Chapitre III : Les Werghemma dans leur mouvance et leur sédentarité.....112

3.1- La pérégrination d'une société pastorale.....112
3.1.1 - Systèmes segmentaires au sein d'une organisation politique interne...112
3.2- Structure segmentaire et nomenclature des segments de la hiérarchie des Werghemma.....114
3.3- Confédération des Werghemma : "Najàâ" des Touazine.....115

3.3.1- Structure de la filiation des Touazine.....115
3.3.2- Filaiation de " Arch" des ouled Hamed (Touazine, Werghemma)....116
3.3.3- Filiation de «Arch» des « Houaya» (khezours Werghemma dans la montagne de Beni Keddeche).....116

Chapitre IV: Les Werghemma entre les variants historiques et les invariants nthropologiques.....133
Repérage dans le temps :.....133

4.1- Le calendrier lunaire.....137
4.2- Le calendrier aajamiaâ.....137
4.3- Le calendrier ghilène ou hisba de ghilène.....139
4.4- Le calendrier chandhoul ou hisba de chandhoul.....142
4.5- La raâdia : calendrier pluridisciplinaire.....142
4.6- Le partage de terre de parcours, des terres de labours.....161
4.6.1- Les aspects fonciers.....162
4.6.2- Rappel historique de l'évolution du foncier chez les jeffariens Werghemma.....162
4.6.3- La possession de la terre chez les Werghemma d'après la lecture de l'acte écrit du " miâad ".....163
4.6.4- Les terres de labours.....163
4.7- Le cycle d'émigration et de transhumance saisonnière traditionnelle.....167
4.7.1 - La migration vers les oasis pour s'approvisionner des dattes.....167
4.7.2- La transhumance.....168

Chapitre V : Le repérage du temps chez les Werghemma.....171

5.1- L'exploitation et l'occupation du sol.....172
5.1.1-Les céréales.....172
5.2- Les techniques agricoles sous l'encadrement de l'esprit communautaire..177
5.3- Les semailles.....179
5.4- Les secteurs économiques au sein de l'association au labour chez les nomades de la Jeffara tuniso-tripolitaine face à la politique beylicale.....182
5.5- Le " douleb et la raghata" chez les Werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine.....184
5.5.1- Le " douleb ".....184
5.6- Quelles sont alors les raisons qui unissent des fractions ou groupe des tribus différentes ?.....185
5.7- L'élevage : le troupeau c'est la richesse du nomade de la Jeffara tuniso-tripolitaine.....188
5.7.1 – Le cheptel dans la Jeffara tuniso-tripolitaine : les espèces.....189
5.8.- La sima (signe) : une référence pour chaque tribu groupe de tribus ou familles.....201
5.8.1-Quelle signification politique de la "SIMA" ?.....203
5.8.2- La "sima" pour le petit bétail chez les Werghemma.....204
5.8.3- Pourquoi le signalement et la marque de " sima" ?.....204
5.9- Le petit élevage chez les Werghemma dans La Jeffara occidentale.....205

5.10- La vie quotidienne du werghemmi : importance des apports élevage...206
5.10.1-Le lait.....206
5.10.2- La laine : les Werghemma entre le métier horizontal sous la tente et le métier vertical du tisserand au ksar.....208
5.10.3- Les vêtements masculins.....208
5.10.4- Les vêtements féminins.....209
5.11- Noce et mariage chez les jeffariens.....209
5.11.1 - Parure des femmes jeffariennes et procédure de mariage.....212
5.12- La place du cheval le compagnon d'armes des jeffariens.....216

3ème Partie:
Les crises de la société jeffarienne dans les confins tuniso-tripolitains.....223

Chapitre I : La Jeffara tuniso-tripolitaine pont de la liaison organique bilatérale entre Tunis et Tripoli.....224
1 .1 - Les mouvements et les crises de la société werghemmienne dans la Jeffara tuniso-tnipolitaine.....228
1.1.1- Destruction de l'Etat de la régence de Tunis.....228
1.2- Les Werghemma entre les réformes (pactes et destours) et les pressions militaires étrangères.....235
1 .3-Terminologie des «ourbanes» nomades dans le livre de " Ithaf Ahl Ezzemen» du réformateur Ahmed Ibn Abi Edhiaf.....239
1.4- Le pacte fondamental de "Ahd El Amen ".....239
1.5- Les révoltes armées et les répressions.....242
1.6- Le pacte fondamental " Ahd El Amen" origine de la réforme et les intentions du consul de France à Tunis.....247

Chapitre II: Les droits de la société jeffarienne de la rébellion à l'assimilation : l'épreuve des destours.....256

2.1- Les principes de base de la pensée réformatrice du Général Kheireddine Bacha.....256
2.2- La crise des structures sociales et de l'économie traditionnelle.....259
2.2.1 - Le compte à rebours de l'Etat Husseinite Othoman : " El Entifadha des Werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine.....259
2.3- Les Werghemma dans la Jeffara occidentale : les Werghemma de la révolte à la soumission.....261

Chapitre III: Le temps des adieux à la société contre l'Etat ou le passage du temps de la paix au temps de la peur.....266

3.1- Les Werghemma : hommes d'épée, hommes de Dieu, sédentaires et Jebalias en 1881.....267
3.1.1- Les conséquences de l'intervention coloniale.....267

3.2 Les jeffariens, la résistance et l'appui aux révoltes de Ali Ben Ghadhahom et Ghouma El Mahmoudi (1855-1864).....274
3.2.1- Pourquoi l'oubli des deux héros Ghouma El Mahmoudi et Ali Ben Ghadhahom par la confédération des Werghemma 1855-1864.....276
3.3- Les jeffariens suivent de près toutes les manoeuvres régionales et internationales.....278

4ème partie:
L'invasion française de la Jeffara occidentale.....281

Chapitre I: Le démantèlement de l'indépendance des Werghemma dans la Jeffara occidentale.....282

1.1- L'invasion du sud de la régence de Tunis et la négociation internationale entre les grandes puissances.....285
1.2- Les Werghemma entre le refus de la colonisation et la volte face de la sublime porte othomane.....286
1.3- L'intervention militaire dans le sud de la régence de Tunis.....286
1.4- « No man's land» la stratégie de la confédération des Werghemma devant la colonisation française.....287
1.5- La prise de Kairouan et l'annonce de Jules Ferry : l'entrée des troupes françaises à la ville sainte : prendre l'assaut pour l'occupation du centre et du sud de la régence de Tunis.....291
1 .6- L'occupation de Jerba et l'attitude des Werghemma et leur attente d'une intervention turque.....293
1 .7- L'occupation de Zarzis, la diplomatie des autorités beylicales et la perte des Werghemma du dernier débouché maritime libre.....294

Chapitre 11: Le grand mouvement d'exil des tribus du centre et du sud en tripolitaine: l'attente de la grâce de Dieu et de l'armée turque.....296

2.1- L'assaut sur la Jeffara occidentale 1882-1883.....302
2.2- Les camps d'émigrants Werghemma à Oued Fessi : l'attente sans fin et l'embarras de choix des Werghemma.....303
2.3- Quels embarras de choix devant les Werghemma et le reste des tribus tunisiennes résistantes à la colonisation française.....306

Chapitre III : Werghemma et le protectorat français en 1881.....308
3.1- Les pourparlers tribus résistantes et autorités coloniales (1881-1887).....313

5ème Partie : Les Werghemma de l'autonomie à la "paix française".....319
Chapitre I: Les Werghemma de l'autonomie à la "paix française".....320

1.1- L'organisation des territoires de la Jeffara occidentale et de l'extrême sud de la régence de Tunis sous le protectorat français.....323
1.1.1 - La Jeffara occidentale décrétée territoire militaire.....323
1 .2- Les remaniements administratifs et territoriaux dans la Jeffara occidentale séparée de la Jeffara tripolitaine.....326
1.3- Le Commandant Rebillet, l'ennemi de la confédération des Werghemma (1886-1898).....327

Chapitre II: Les conséquences économiques et sociales du protectorat français et de la colonisation agricole.....330

2.1- Le jour des Touazine.....333
2.2- La " Htaya" émigration vers le nord de la régence ou le voyage de la souf-France des Werghemma vers "Ifriqiya" 1924 et 1936.....335
2.3- Le poème "El Moughraba" ou la ruée vers "Ifriqiya", le nord-ouest de la régence de Tunis.....338

Chapitre III : Ouverture des Werghemma sur l'économie européenne.....344

3.1- L'olivier et la colonisation française.....345
3.2- Les Werghemma entre le déclin de la transhumance et le projet de plantation d'oliviers dans la Jeffara occidentale.....346

Chapitre IV : La lecture du paysage rural de la Jeffara occidentale, sous l'autorité du protectorat français.....349

4.1- Les Werghemma entre la séduction de l'économie d'échange et une économie traditionnelle.....349
4.2- La culture mécanisée en pleine Jeffara.....354

Chapitre V: La Jeffara tuniso-tripolitaine: l'héritage d'une colonisation et la désorganisation de la société werghemienne traditionnelle.....356

5.1- L' "Entifadha» des Werghemma (1914-1918).....357
5.2- La révolte des Ouderna et leur alliance avec les tripolitains.....358
5.3- Le projet de la guerre totale des Werghemma contre l'occupant français...358
5.4- Le front de la Jeffara tuniso-tripolitaine et l'apologie des Werghemma.....359
5.5- La dernière réunion des "miâads" de la confédération de Werghemma pour l'organisation de la révolte.....359
5.6- Le décodage et le démantèlement du mode de vie jeffarien et de la société guerrière werghemienne.....360
5.7- Pourquoi le recours à l'aviation et à l'utilisation des obus à gaz asphyxiant? dans la Jeffara tuniso-tripolitaine.....361
5.8- L'alliance " colonisation et pro-coloniaux" pour en finir avec la résistance werghemienne avant le 20 mars 1956.....364
5.8.1- La dernière bataille des werghemma contre la colonisation française..364

Conclusion.....371
Références bibliographiques.....383
Annexe.....392

LISTE DES CARTES, FIGURES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Carte 01: L'espace perçu des werghemma et les affinités culturelles et économiques entre la Jeffara tuniso-tripolitaine et le centre et l'ouest de l'Afrique (les pistes transsahariennes 1840-1845).....19

Figure 02 : Plan du ksar de Médenine capitale des werghemma ou Aurghamma plaine de la Jeffara occidentale.....24

Figure 03 : Aménagement hydraulique en zone aride culture derrière les jessours.....35

Carte 04 : Carte des henchirs romains, les ksours, les khasbas et les zemlas dans la Jeffara occidentale.....37

Figure 05 : Répartition des ksours dans la Jeffara occidentale.....79

Carte 06 : Géographie humaine de la Jeffara tuniso-tripolitaine.....123

Figure 07 : Vêtements masculins chez les werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine.....128

Figure 08 : La hiérarchie sociale dans la Jeffara tuniso-tripolitaine à l'occasion d'une fête de manage célébrée par Abids Ghbenten (Sidi Makhlouf) et Abids tripolitain (région de Tillis).....129

Figure 09 : Vêtements féminins chez les werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine.....211

Carte 10 : Répartition des ksours en Tripolitaine (Jeffara orientale).....221

Carte 11 : Les werghemma sous la colonisation française : la séparation provoquée avec les tribus Touareg et les autres tribus du centre et de l'ouest de l'Afrique.....271

Carte 12 : Répartition des "çoffs " dans la Jeffara tuniso-tripolitaine au XIX ème siècle.....304

Carte 13 : Répartition des « ourouchs» ou confédération de werghemma au XIX ème siècle.....3 (annexe)

Carte 14 : L'invasion française du territoire de la Jeffara occidentale sous l'autorité othomane (Régence de Tunis) printemps 1882.....4 (annexe)

Carte 15 : Villes et tribus tunisiennes 1881: exemple de carte géographique de la Tunisie atrophiée sous le règne des othomans, du protectorat français et de la première République
Ci-joint la note circulaire du Premier Ministre n°32 du 27/04/1988 interdisant les cartes atrophiées de la Tunisie..... 05 (annexe)

Carte 16 : La Jeffara tuniso-tripolitaine et 1e Sahara sous le règne des othomans 1835-1911..... 07 (annexe)

Carte 17 : La Jeffara occidentale et l'Aaradh sous l'autorité militaire du Protectorat français 1881-1962..... 08 (annexe)

Carte 18 : "Entifadha" des werghemma contre l'occupation coloniale française 1882-1883 et 1914-1918-1956..... 09 (annexe)

Carte 19 : Les werghemma : délimitations frontalières 1908-1911 (édification du mur séparant les deux jeffaras tuniso-tripolitaines)..... 10 (annexe)

Carte 20 : L'espace perçu des werghemma (le monde arabe et le monde musulman)..... 11 (annexe)

Carte 21: Les nomades dans la Jeffara tuniso-tripolitaine (XIX^{ème} siècle)..12 (annexe)

Carte 22 : Les acteurs de "Helf El Foudhoul" pacte des vertueux 1837 Jeffara occidentale - Médenine (l'Union des khzours et des Touazine)...13 (annexe)

Figure 23 : Le calendrier "d'El Manakh"des werghemma dans la Jeffara occidentale..... 14(annexe)

Graphique 24 : Adaptation de la population jeffarienne aux variations climatiques de 1860 à 1956 (datation des werghemma et les moyennes de variations pluviométriques)..... 15 (annexe)

Note sur la transcription

Pour faciliter la lecture correcte des termes et noms propres arabes employés dans la thèse et les références et pour éviter toute amphibologie, on utilisera dans la mesure du possible, le système simplifié suivant :

a	ع	**R**	ر	**GH**	غ
b	ب	**Z**	ز	**F**	ف
t	ت	**S**	س	**Q**	ق
th	ث	**SH**	ش	**K**	ك
j ou dj	ج	**S**	ص	**L**	ل
h	ح	**D**	ض	**M**	م
kh	خ	**T**	ط	**N**	ن
d	د	**Z**	ظ	**H**	هـ
dh	ذ	**A**	ع	**y**	ي

Voyelles brèves	voyelles longues
â (Fatha)	â
u (dhamma)	û
I (Kasra)	î

INTRODUCTION:

La préparation d'une thèse d'Anthropologie est si longue, si harassante qu'on à l'impression qu'elle est interminable. La longueur de cette réflexion est due à la nature de la recherche et à la diversité des thèmes du sujet et l'absence quasi-totale de tout support logistique de recherche au service du fonctionnaire enseignant chercheur dans notre pays.

C'est donc avec un grand soulagement que j'achève ce travail que j'avais entamé il y a aujourd'hui plus de quatre ans, car le sujet a germé dans mon esprit depuis mon jeune âge devant l'absence presque totale d'une recherche touchant à l'espace et aux hommes sur lesquels je me penche ici, à l'exception de quelques essais et études (A. Martel, A. Louis, F. Lissir *etc*...)

La présente thèse se propose, à travers l'analyse des différentes mutations qui se sont produites dans la Jeffara* tuniso-tripolitaine au cours de trois époques historiques du XIX^{ème} et XX^{ème} siècles (avant, pendant et après la colonisation), de montrer les limites et les contradictions du mode de vie et de production, et les aspects anthropologiques et culturels face aux exigences d'un milieu aride dont les ressources vivrières sont naturellement limitées, et face à l'établissement des frontières politiques, entre l'Etat tunisien et l'Etat libyen , qui a entraîné d'une part l'insertion des populations dans la sphère d'échange et la délimitation des terres des tribus pendant très longtemps en remplacement d'un important trafic commercial qui rayonnait sur l'ensemble des confins sahariens et tripolitains de la Tunisie.

Les questions auxquelles ce travail voudrait répondre sont celles-ci : comment furent vécues au cours du XIX^{ème} et XX^{ème} siècles les valeurs que Werghemma revendiquait pour siennes ? Quelles furent les mentalités des hommes de la Jeffara et quels changements subissent-elles au gré de leurs contacts et de leurs échanges (et des conflits aussi) ? Avec les pays limitrophes et les autres régions de la Tunisie et aussi sous l'influence du cours de l'histoire? Une étude de ce genre est toujours délicate; en effet, c'est une réalité fluente qu'elle tente de cerner et où de multiples facteurs entrent en jeu.

Une tentation de faciliter serait de tout expliquer par des conditionnements éthno-socio-économiques et d'ordre culturel et anthropologique.

Mais voici que l'actuel espace stratégique jeffarien était lié à l'imprécision des limites territoriales entre les groupes tribaux opposés, de plus les difficultés climatiques furent génératrices de traditions guerrières et ouvrirent des horizons illimités dans l'espace religieux sacré et symbolique.

Entre 1881 et 1957 la culture des tribus jeffariennes naviguait entre les mythes anthropologiques et les réalités politiques se rapportant aux relations entre gouvernants et gouvernés.

---

* Jeffara: du nom de guefrara, site antique sur la côte entre Zouara et Tripoli en Libye; grande cité romaine qui a donné son nom à la plaine voisine (Gsell, Mzabi H. la Tunisie du sud-est 1993).

[1]Werhgemma: ensemble de tribus qui habitent la Jeffara (sud-est tunisien).

Sur cet espace les tribus Werghemma exerçaient une sorte de souveraineté; c'est pourquoi elles organisèrent des mouvements de résistance contre les conquêtes étrangères turque, française et italienne.

La mythologie du déplacement des Werghemma vers la tripolitaine, quant à elle, permis d'expliquer les raisons des vagues d'émigration, ainsi que le flux et le reflux des émigrés et le rôle des associations de réfugiés et des confréries.

Toutes ces mutations seront étudiées par le biais d'une comparaison entre le Pacte d'El Foudhoul (assemblée de sages ou pacte des vertueux) dans la Jeffara en 1837 et le Pacte d'Ahd El Amen de Tunis (1857).

A travers le corpus poétique des différentes tribus jeffariennes tunisiennes et tripolitaines, le contenu pluridisciplinaire de différents recueils (Diwane) nous permet de mieux appréhender le rôle de la culture jeffarienne et la genèse et l'explication du pacte d'El Foudhoul.

De plus cet angle d'approche nous amène à comprendre les conséquences de l'usage de la force par les pouvoirs étrangers provoquant une dynamique guerrière qui fit de cet espace un état tampon que le protectorat français décréta zone militaire, et considéré comme un ensemble de tribus Makhzen.

Ainsi, dans cet espace saharien aride tuniso-tripolitain, où se superposèrent deux politiques antinomiques, apparut une rivalité avec d'autres pouvoirs périphériques, faisant naître un sentiment d'annexion. Mais les éléments anthropologiques et culturels, ainsi que la confrontation entre les réseaux jeffariens et les grandes confréries grâce aux affinités mystiques légendaires des poètes, des sages, des Miâads[2] et cheikh chartia[3], favorisèrent le dialogue avec "l'autre" et le pouvoir central et la reconstitution des identités sur toute la Jeffara.

La poésie jeffarienne représenta parfaitement la relation conflictuelle avec le pouvoir central, tandis qu'elle cimenta les différentes tribus par sa tradition orale et son sens du sacré.

Cet espace ne doit pourtant pas dissimuler d'importantes inégalités entre les tribus qui renforcèrent le désir d'expansion territoriale, les origines ethniques et religieuses, nomades, guerrières, berbères, romaines, arabes, hilaliennes, etc.. Le brassage des cultures multicivilisationnelles berbères, chrétiennes, arabo-musulmanes donne un amalgame qui se cristallise dans cette poésie, donnant naissance à un message historique, politique, social, économique se caractérisant par des principes directs raisonnant et influençant tout dialogue ou négociation qui ont été toujours ambigus avec les pouvoirs au sein de la Jeffara.

---

[2] Miâad : assemblé générale groupant les cheikhs de la tribu ou de la grande famille ou de la fraction, genre de conseil de gestion d'une autorité totale sur tous les individus du groupe.

[3] Cheikh chartia : le cheikh choisi par le miâad pour faire exercer le règlement intérieur de la tribu ou de la confédération, c'est le cheikh chartia, c'est à dire de la police tribale à la tête des agents de la chartia ou gardiens choisis parmi les membres de la tribu.

Le pacte d'El Foudhoul[4] "fut le cadre de la vie jeffarienne socio-économique et politique puisqu'il devient une organisation para-administrative sur le plan civique et pénal. Le pacte pratiqua l'autogestion, la préférant aux lois centralisées qui menacèrent la Jeffara.

En 1837, le lieu social, la parenté et la relation endogamique ne furent plus le fondement du système tribal : il fallut à la Jeffara un pacte d'intérêt commun, mêlant la politique et les problèmes socio-économiques sans troubler les relations intertribales et remettre en cause la place de la femme.
Cette mutation était devenue nécessaire pour faire face aux dangers étrangers internationaux d'une part et les dangers des tribus ennemies voisines d'autre part. Le dialogue entre les deux parties étant impossible du fait des principes idéologiques des jeffariens. Cette commune référence dont se recommandant les tribus les plus diverses.

Super structure, sécrété peut être par le concret des conditions de vie ? Ou au contraire, idée force fondamentale qui s'empare de ce concret socio-économique, culturel et politique lui-même et qui sans en détruire les irréductibles diversités le refaçonne et l'oriente. Nous essaierons de cerner quelques éléments des perspectives ainsi ouvertes dans les horizons de cet espace où les deux grandes régions géographiques de l'Afrique du nord, "le Maghreb" terre du soleil couchant, et le "cherg" terre du soleil levant, se soudent à l'extrême sud de la Tunisie. Sur la ligne des chotts, dans l'échappée du Sahara sur la Méditerranée.

Les dernières pentes des hauts plateaux du Maghreb s'infléchissent et se perdent dans les profondeurs inconnues des chotts, tandis que le Sahara, limité par les rives méridionales de ces grands lacs ensablés, achevé de les combler peu à peu sous l'afflux constant de ces dunes mouvantes.
Jules le Boeuf, capitaine, adjoint ou chef du service des Affaires Indigènes à la Résidence Générale de France à Tunis disait en 1909 [5]:
" Dans ce lieu de transition l'isthme d'Oudref entre les chotts et la Mer, au nord de Gabès, la voie traditionnelle des peuples migrateurs qui envahissent le Maghreb. Dés la plus haute antiquité, les territoires situés au sud de cette chaussée naturelle vivent le heurt des races parties de l'est à la conquête de l'occident et les opiniâtres défenses des autochtones nille fois vaincus, jamais soumis et toujours adhérents à la terre de leurs ancêtres ".

La possession du passage entre l'Aradh et la Jeffara donna lieu à des luttes séculaires et les peuples qui prirent part à ces Mêlées héroïques n'ont pu se dégager entièrement de leur étreinte suprême, vainqueurs et vaincus, les uns dans les plaines du littoral, les autres dans les montagnes des troglodytes, demeurent si étroitement liés dans leur histoire que la monographie d'une de leurs tribus ne saurait être complète sans celle des autres collectivités.

[4] Pacte El Foudhoul : pacte conclu entre quelques tribus de la confédération de Werghemma, acte écrit en commun accord des miâads des tribus concernés dit pacte des vertueux à l'instar de ce qui a été conclu entre les tribus à l'époque pré-islamique et sollicité par le Prophète Mohamed.
[5] Jules le Bœuf : historique du trace de la frontière des confins de la Tunisie et de la Tripolitaine. Berger-Levrault et CT Andrieu (1909).

"Au moment de l'occupation française en 1881, ces populations groupées en confédérations guerrières à demi indépendantes, formaient entre la régence de Tunis et le Wilayat de Tripoli une sorte d'Etat tampon dont le gouvernement du Protectorat français a maintenu le principe en les constituant en tribus (makhzen) [6] sous la surveillance de l'autorité militaire " (J. Le Boeuf, 1909).

Ces éléments de perspectives ainsi ouvertes. Elles supposent connues, au moins dans leurs grandes lignes, les arrière-plans socio-économiques et culturels, diversifiés au gré des époques et les innombrables évènements historiques, guerres, razzias, conquêtes, défaites, invasions qui commandèrent l'existence de tant de tribus de confédérations, de protectorat, de wilaya, d'empire ou d'Etat. Sans les traiter pour eux-mêmes, donc sans faire oeuvre d'historien au sens strict, nous aurons à les évoquer en cours de route, à en dessiner le contour.

Le jeffarien est né dans cet espace aride, désertique suite à l'invasion des marabouts tripolitains an XVII^{ème} siècle. Les groupes berbères sont déjà reconstitués au Sahara par les marabouts Lemtouna, dans la falaise par les disciples de Sidi Moussa et sur le littoral par les quatre autres missionnaires de la seguia EL HAMRA. Le territoire des Werghemma s'étend dés lors depuis la falaise jusqu'à la mer.

Nombreux, les divers essais de description de ce qu'étaient les arabes d'avant l'hégire, ceux des tribus nomades et du grand commerce caravanier fortement influencé par diverses civilisations. Une fois convertis à l'islam, nous nous limitons à rappeler quelques descriptions bien connues du sociologue et anthropologue tunisien Ibn Khaldoun qui écrivait au XIV^{ème} siècle[7]. "Le naturel farouche des nomades, en a fait une race de pillards et de brigands ... les habitudes et les usages de la vie nomade ont fait des aarabes (nomades arabes) un peuple rude et farouche; ils acquièrent une fierté, une arrogance et un esprit de jalousie qui les indisposent contre toute autorité".

Ibn Khaldoun ajoute : "les aarabes ont surpassé tout le monde par leur empressement à recevoir la vérité et à suivre la voie droite, selon la simplicité de leur nature ; ce naturel farouche les disposait au bien ; il leur était inné et n'avait jamais contacté l'immoralité ni la déloyauté dans les âmes qui reçoivent si facilement l'empreinte".

La force du verbe et la mentalité jeffarienne font penser à l'attitude ambivalente qui prévalut où se joignent un certain mépris du temps de l'ignorance et le respect de ces ancêtres qui surent écouter la parole Devine. L'arabe et le jeffarien sont ils en continuité ?

Les origines ethniques et religieuses des diverses tribus de la Jeffara et le brassage des cultures se cristallisèrent dans la poésie jeffarienne, donnant un message,

[6] Les tribus makhzen sont dispensés du service militaire (obligatoire pour les indigènes tunisiens) mais elles doivent entretenir des "goums" toujours près à être levés pour la protection des frontières sous le commandement des officiers du service des Affaires Indigènes, Journal Officiel de la République Française du 02 mai 1905, p : 28-72.

[7] IBN KHALDOUN El Moukaddima, trad, franc. de Slane sous le titre "de les prolégomènes d'Ibn khaldoun", 3 vol., Paris, 1868.

historique politique, social et économique influençant toutes les relations souvent ambiguës avec les pouvoirs.

L'ambiguïté puis la rupture du dialogue avec le pouvoir conduisirent à une seule alternative se soumettre ou se révolter.

Ce phénomène devra toutefois être replacé dans le contexte de la société tunisienne à l'aube de l'indépendance intérieure (1956) où un équilibre bien codé avec des réseaux multiformes s'imposa de part et d'autre d'une frontière arbitraire décrétée en 1910[8]

Ce décret porta préjudice au dynamisme et à l'harmonie des groupes pour laisser l'initiative aux individus.

Ce qui fut en même temps appréciable et critiquable car le dialogue resta toujours en faveur des pouvoirs tout au long de l'histoire de la Jeffara.

[8] Historique du tracé de la frontière entre la Tunisie et le Wilaya de Tripoli. Les confins de la Tunisie et de la Tripolitaine (1909), Berger-Levrault.

1 ERE PARTIE: PRESENTATION DE LA JEFFARA, MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN

CHAPITRE I: LA CONSTITUTION DU TERRITOIRE DE LA JEFFARA: HABITAT DE LA POPULATION DES WERGHEMMA

Située dans l'extrême sud tunisien, la Jeffara tunisienne avec El Ouara et le Dhahar s'étendent sur une superficie de 66920 km² soit les deux gouvernorats actuels de Médenine et Tataouine c'est à dire plus que 40,9% du territoire de la Tunisie.

Cette vaste région naturelle est soumise à l'influence d'un climat aride dont les principales caractéristiques sont une pluviométrie faible et très irrégulière, des températures élevées et un bilan hydrique nettement déficitaire.

Cependant, ce climat aride généralisé comporte des nuances entre les différents secteurs géographiques de la région, principalement entre la frange littorale du sud-est exposée aux effets adoucissants de la mer Méditerranée et le triangle de l'extrême sud subissant l'influence du Sahara. A titre d'exemple Remada, a le bilan hydrique le plus déficitaire : (-1049)

C'est la partie la plus méridionale de la régence de Tunis constituée d'un vaste ensemble géographique qui présente une grande unité à la fois physique, économique et humaine.

C'est tout d'abord un pays sec, situé entre les isohyètes 200 millimètres au nord et 50 millimètres au sud.

C'est ensuite un vaste ensemble formé d'un immense relief de cuesta dont le dhahar constitue le revers, le jebel, la corniche et la plaine de la Jeffara[9] la dépression subséquente. La bordure orientale de la dépression est encadrée par une côte dessinant la presqu'île de Zarzis, de Sidi Makhlouf, séparée par des lacs que domine l'île de Jerba reliée au continent par la chaussée romaine limite nord du golf de petit Syrte de Boughrara.

1- Précarité climatique et sécheresse

Les températures sont globalement élevées : les chaleurs estivales peuvent durer jusqu'à cinq mois par an (de mai à septembre). Les pluies dans cette région sont marquées par leur faiblesse et leur irrégularité dans le temps et dans l'espace.

[9] Plaine de la Jeffara : Gueffrara ou Jeffara site antique sur la côte entre Zouara et Tripoli en Libye, grande cite romaine qui a donné son nom à la plaine voisine. Jeffara, plaine entre la côte et les montagnes de Matmata s'étend à l'Aaradh (gouvernorat de Gabès). Oued Ezzeus jusqu'à la Tripolitaine, les géographes limitent la Jeffara entre l'Aaradh jusqu'au golfe de Syrte en Libye en passant par le petit Syrte à Boughrara (Jektis).

Tableau I	Pluviométrie moyenne mensuelle et annuelle dans la Jeffara en mm												
Mois/Station	J.	F.	M.	A.	M.	Juin	Juil	A.	S.	0.	N.	D.	MA
Tataouine 1901 – 1980	17,7	14,1	20,7	10,6	6,5	1,3	0,0	1,9	7,7	10,5	13,4	14,5	118,8
Remada 1930- 1980	8,8	7,7	15,3	12,1	4,9	2,2	0,2	0,8	4,9	9,0	10,4	9,8	86,2

Source : Institut National de Météorologie

A l'échelle de toute la Jeffara, la pluviométrie moyenne annuelle se situe entre 86 et 118 mm et diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la mer et que l'on descend vers le Sahara.

La zone souffre d'une grande insuffisance en eau de pluie qui freine le développement de l'agriculture et laisse le deux tiers de la superficie totale en zone désertique.

- **Des températures élevées :**

La rudesse du climat se marque également au niveau des températures

Tableau 2 Température moyenne de la Jeffara tunisienne

	Températures moyennes			
Station	M	m	Ma	ma
Tataouine 1901 - 1952	37, 9	4,8	53	-5
Remada 1930- 1952	38,3	5,7	49	-3

M: Moyenne des maxima. M: Moyenne des minima.
ma: Maxima. Absolus ma: Minima. Absolus

Source : H.N. Le Houérou (1959)

2- Les régions naturelles :

Les régions naturelles du sud-est sont la Jeffara, le Dhaher[10], El Ouara[11], la région montagneuse et le Grand Erg Oriental.

2.1- La Jeffara :

La plaine littorale de l'Aaradh[12] partant de l'oued Zeuss débouche vers le sud, au niveau de Mareth, c'est une vaste plaine qui ne cesse de s'élargir vers le sud-est, elle prend son extension maximale en tripolitaine.

[10] Le dhahar : la partie dorsale de la Jeffara au-delà de la chaîne des Matmatas, zone de parcours jusqu'à Kébili et Douz puis la frontière algérienne.

[11] El Ouara : région frontalière de la Jeffara du côté libyen, occupe plus de 120.000 ha du côté de la Tunisie zone de parcours très vaste espace des bergers d'ovins, caprins et camelin Touazine, Rabïa, Ouderna et Jildet.

[12] L'Aaradh : région naturelle frontière sud du gouvernorat de Gabès limitrophe de la presqu'île de Sidi Makhlouf habituée par les tribus des Alaya, Hamarna, l'Aaradh et Beni Zid.

En terme de géographie la Jeffara tuniso-tripolitaine s'étend d'Oued Zeuss jusqu'au golf de Syrte en Libye en passant par le petit Syrte au golf de Boughrara à 25 kms de Médenine Ksar.

C'est une plaine d'aspect monotone ; les oueds qui la traversent doivent parcourir une distance plus grande pour rejoindre la mer, leur écoulement n'est que très sporadique.

L'altitude moyenne de la Jeffara dépasse les 100 mètres à l'ouest, et décroît progressivement vers l'est où elle rejoint la Méditerranée. Si dans l'imaginaire populaire en Tunisie le tell ou Ifriqiya désignent les régions humides (350 à 500 mm/an), fertiles et verdoyantes, la Jeffara évoque plutôt l'aridité, le dénuement des sols et la pauvreté des hommes.

C'est le climat semi désertique ou désertique et capricieux de cette vaste région qui explique en grande partie sa situation marginale et d'infériorité et de dépendance, avec des précipitations annuelles variant entre 200 et 50 millimètres où l'agriculture devient une activité vivrière dérisoire.

Les parcours avec leurs sols squelettiques et leurs formations végétales dégradées, sauf pendant les années pluvieuses, n'arrivent plus depuis long temps à nourrir des troupeaux ovins, caprins et camelins de plus en plus nombreux.

Ils sont le plus souvent battus par les vents desséchants et menacés par l'ensablement et la désertification.

Constituant l'essentiel de l'espace utile de cette vaste région présaharienne, la plaine orientale ou Jeffara s'étend entre la chaîne des Matmatas et la mer sur une superficie d'une largeur de 100 Km et d'une longueur de 150 Km en moyenne dans le territoire tunisien et de 300 Km en Tripolitaine.

Cette unité géographique qui bénéficie d'un climat moins rude que dans le reste de la région, a été le théâtre, depuis la période coloniale et avant sous la régence de Tunis, d'une série de transformations touchant les structures économiques et sociales et spatiales et par conséquent le mode d'exploitation et l'occupation de l'espace et du milieu écologique.

Ces transformations sont caractérisées par le passage d'une occupation et d'une utilisation extensives de l'espace et de ses ressources naturelles, dans le cadre d'un mode de vie fondé sur la transhumance, c'est à dire d'une part un déplacement saisonnier des troupeaux en vue de rejoindre une zone de pâturage où ils pourront se nourrir avec des escales de sédentarisation dans les Ksours [13] et les Zemlas [14] fondées sur des temps

[13] Ksours : pluriel de ksar, grenier du sud-est formés par des cellules empilées ou ghorfas pour le stockage des produits agricoles (céréales, huile, etc...) de plusieurs étages 2, 3, 4 et 5 ou plus, exemple à Médenine (ksar Si Moussa Abdelkebir).

[14] Zemlas : lieu de sédentarisation des tribus en dehors des ksours, habitation en huttes, layha, construction légère sur les bassins versant des vergers de figuiers, d'oliviers, de palmiers etc ..., c'est généralement l'escale de l'été, dans chaque zemla il y a des citernes ou "majels" pour la collecte des eaux de pluies, une partie des réserves alimentaires est stockée dans les " matmours" sous terrain bien couverts de pailles dans la cour de l'habitat, le reste des produits vivriers est stocké dans les "ghorfas".

d'arrêt pour se ravitailler ou pour stocker et faire des réserves vivrières de produits agricoles et marchandises de premières nécessité (huile, céréales, dattes séchées, figues sèches etc..); c'est un mode de vie basé sur une diversification de l'activité économique.

2.2- Le Dhaher

C'est un vaste plateau très faiblement vallonné situé à l'ouest des montagnes de Matmata et se poursuivant à l'ouest par le Grand Erg Oriental avec une altitude comprise entre 400 et 600 mètres.

C'est littéralement le dos de la cuesta ; il est formé par un immense volet basculé de la plate-forme saharienne, plateau d'aspect massif qui s'incline du nord-est vers le sud-ouest. Ses altitudes les plus élevées se trouvant à ses extrémités est et nord-ouest culminent à 700 mètres au Jebel Matmata, ce plateau est coiffé par une dalle de calcaire turonien sus-jacente à des assises puissantes de marne et marnocalcaire.

Recevant peu de pluie et de nature calcaire donc perméable, ce plateau n'est traversé que par quelques écoulements endoréiques qui ont creusé des vallées de faible importance.

Le Dhaher est une zone de parcours très vaste qui est considérée comme une richesse par les éleveurs et nomades de la Jeffara ; mais l'absence de point d'eau et de lieux d'ombrage limite l'exploitation de cette fortune inaccessible et lointaine, les troupeaux n'y vont paître que durant le printemps. A la lisière occidentale du Dhaher apparaissent les premiers alignements dunaires de l'Erg oriental.

2.3- El Ouara :(le grand parcours de la région)

C'est la région la plus méridionale; elle s'étend jusqu'à la frontière décrétée en 1910 séparant la Jeffara occidentale tunisienne et orientale tripolitaine en Libye.

Cette région est caractérisée par l'existence des couches gypseuses et des dépressions, la présence de quelques points d'eau et des lieux d'ombrages (talwegs, arbustes, plantes pastorales annuelles, etc..) nous amène à dire que la région d'El Ouara constitue le grand parcours de la zone ainsi que les terrains propices à la production céréalière des tribus jeffariennes surtout dans les bas-fond (dépressions - Garâa).

Suite [14]: au ksar de la tribu. Un gardien est choisi pour tout le groupe se charge pour assurer le gardiennage du ksar.

- Citerne ou majel : réservoirs creusés dans le sol pour récupérer les eaux de pluie (eau potable et abreuvement des animaux).
- "Matmour" : lieu de stockage de céréales, creusé dans le sol (2m de hauteur, 1.5 de base) d'une capacité de 5 à 6 "hemel", soit environ 4 quintaux d'orge ou de blé dont le pourtour doit être bien couvert de paille d'orge.

Quand les pluies d'automne le permettent, cette zone peut être considérée le théâtre de flux et reflux des populations en temps de guerre et de razzia ainsi qu'aux moments de paix et d'échanges avec le monde extérieur en réalisant une autosubsistance qui assurait une certaine autonomie dans le fonctionnement du groupe social au sein de la confédération[15] des Werghemma.

2.4- La région des montagnes

C'est la retombée du grand dôme de la Jeffara qui s'étend depuis la chaîne des Matmatas jusqu'en Libye. Les berbères habitent ces hauts plateaux et montagnes depuis des siècles pour aboutir à une population autochtone pratiquant les cultures derrière les jessours ou cultures en terrasse pour profiter des maigres ressources en eau.

Elle constitue la bordure orientale de la plate-forme saharienne formant la corniche ou le front de la cuesta, avec sa forme en arc de cercle qui prend naissance au Jebel Matmata au Nord pour se prolonger vers le sud par le Jebel Béni Khedache, et le Jebel Demmer qui forme des massifs de collines dont les altitudes variant entre 600 et 700 mètres.

Plus au sud elle prend la forme d'une série de collines d'altitude moins importantes (400 mètres en moyenne). Au sud de Jebel Abiadh se trouve la trouée de Dhibat par laquelle passe la piste qui franchit la frontière de l'autre côté le Jebel Nalout en Libye.

2.5- L'Erg Oriental

C'est un vaste espace dunaire qui occupe la majeure partie de la région de Tataouine jusqu'à la frontière tuniso-algérienne et qui se développe plus largement en Algérie.

Les champs dunaires sont formés par des alignements de dunes de forme allongée appelées (Barkane) ; leur direction principale est du sud-ouest- nord-est. Ce domaine saharien désertique est livré essentiellement à l'action des processus éoliens et hydriques et cache une réserve souterraine de nappes profondes d'hydrocarbures et d'eau[16].

[15] La confédération de Werghemma : c'est l'ensemble des tribus et groupes de tribus "Ourouchs" elle comprenait les sept tribus organisées pour les disciples du Marabout Sidi Moussa Chérif : Les khzour, les Houaya, les Ouderna, les Ghomrassen, les Jlidet, les Touazine et les Accara ainsi que les tribus serves Jbalia habitant tous les ksours du Djebel Labiadh et de la falaise Guermassa-Chenini, Duiret, Mequaddemine, Beni Barka, Cedra,Guelaa, Ouezzen, Nalout, Sinaoun, Dredj et certains cartiers de Ghdames (Berger LEVRAULT, 1909) " Les confins de la Tunisie et de la Tripolitaine ", p.45.
A. Martel : les confins saharo-tripolitains de la Tunisie 1881-1911, Tome premier PUF 1965. Univer. de Tunis, 439 p.

[16] H.N. Le Houérou (1959) : recherches écologiques et floristiques sur la végétation de la Tunisie méridionale. Mémoire H.S. (510 p).

2.6- La plaine de la Jeffara

La plaine littorale de l'Aaradh (région de Gabès) débouche vers le sud au niveau de l'Oued Zeuss sur la plaine de la Jeffara, c'est une vaste plaine qui ne cesse de s'élargir vers le sud et le sud-est; elle prend son extension maximale en tripolitaine. L'altitude moyenne de la Jeffara dépasse les 100 mètres à l'ouest ; elle décroît progressivement vers l'est pour rejoindre la Méditerranée.

L'île de Jerba, un morceau du continent à peine détaché du reste de la Jeffara dont elle n'est séparée que par 3 Kms de largeur du côté de Jorf. Du côté de Zarzis- Jerba est à peine séparée du continent par des hauts fonds traversés par des passages légèrement plus profonds. Les caravanes des Marhouls,[17] chameaux, chevaux et troupeaux pouvaient rejoindre à la marche Jerba à partir de Zarzis ou de Jorf par marée basse en empruntant le "Tarik Ejjemel ", la route du chameau .Cet itinéraire est celui matérialisé par la chaussée romaine du côté Est et le détroit entre, le dernier point de la presqu'île de Sidi Maklouf le détroit de Jorf où le début de la ligne des chotts limite de la chaussée naturelle séparant les tribus de la confédération des Werghemma du reste de la régence de Tunis. Ce territoire formait au moment de l'occupation française, en 1881 et même avant cette date sous l'occupation Othomane (turque) une sorte d'Etat tampon entre la régence de Tunis et la Wilaya de Tripoli; par la suite le protectorat français a maintenu le principe en les constituant en tribus "makhzen " sous la surveillance de l'autorité militaire[19].

Jules le Boeuf, capitaine adjoint au chef du service des affaires indigènes à la Résidence générale de France à Tunis et correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction Publique a communiqué une monographie géographique et ethnographique des territoires militaires du sud, des confins de la Tunisie et de la tripolitaine, au congrès des Sociétés Savantes de Paris et des départements, à Alger le 22 avril 1905 avec l'agrément du comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction Publique.

Nous verrons les détails de la carrière de ce chef militaire et son comportement à l'égard de la confédération des Werghemma pour qu'elle accomplisse leur mission séculaire, en attendant avec résignation que la soumission de la tripolitaine à une action européenne, analogue à celle dont bénéfice la régence de Tunis assure enfin les bienfaits de la paix à la frontière qu'elles ont si chèrement conquises.

- ABDELKEBIR. A. (1994) : les politiques étatiques de mise en valeur agricole et leurs difficultés de mise en oeuvre dans le Sahara maghrébin (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye). Mémoire de DEA (1994) 150 p URBAMA université de Tours France.

[17] " Marhouls" : c'est une caravane formée de plusieurs "biouts" tentes transportées à dos de chameaux pour tout déplacement (transhumance), chaque caravane ou "marhouls" est suite par des cavaliers et un troupeau de cheptel ovins et caprins.

[18] Le passage de Jorf, de Jerba lors du voyage de Abou Abdallah Med Tijani de Tunis à Tripoli imp.of. Tunisie (1958), " Rihlet Ettijan" au XIV ème siècle (en arabe).

[19] Les tribus Makhzen sont dispensées du service militaire obligatoire pour les indigènes tunisiens. JORT de la République Française du 02 mai 1905, p 2872.

CHAPITRE II: STRUCTURES SOCIALES El SPATIALES PRE-COLONIALES A LA JEFFARA PERMANENCE LIGNAGERE ET DYNAMIQUE PASTORALE

Introduction - Présentation

Avant l'instauration du protectorat français en Tunisie en 1881, la Jeffara connaissait un mode de vie traditionnel. Les tribus nomades des Ksours, Touazine, Accara, Ouderna, Ghomrassen, Djbalia formaient la confédération des Werghemma [20] vivaient dans le cercle d'une économie de subsistance avec une symbiose établie entre groupes de sédentaires dans les montagnes et les ksours de plateaux, et groupes de semi-nomades et des nomades dans la plaine de Jeffara.

Les oasis, les " zemlas" autour des ksour, les marabouts et les palmeraies sur les bordures des oueds témoignent de l'existence d'une agriculture intensive fondée sur les cultures oasiennes autour des Marabouts Sidi Sayah, Sidi Makhlouf, Sidi Alaya[21] etc...

Nous étudions cette dynamique socio-spatiale et cet équilibre entre les premiers fixés dans les oasis sous l'autorité des Marabouts pères et saints des tribus de M'hebel, des Médenines, Jelidats, et Rabaies qui sont protégés par les autres tribus de Touazine, des Ghbenten, ksours, Ouderna[22] contre les attaques de l'Aaradh et des Alayas originaires de la région de Zarat et Gabès et les tribus libyennes, Siâanes et Nouails du côté de la Jeffara orientale. Cette histoire ancienne est riche de contradiction et de mouvements.

Une réflexion s'impose sur la formation générale du tissu tribal qui se prolonge au-delà de la limite de la Jeffara occidentale (sud-est tunisien) avec un espace vécu à El Ouara un vaste parcours sur l'actuelle frontière tuniso-libyenne et un autre perçu qui arrive en tripolitaine au bout de la Jeffara orientale.

Au Dhahar au-delà de la chaîne des Matmatas jusqu'à la frontière algérienne, une analyse des périples de cette société nomade, semi-nomade ou sédentaire, va nous permettre d'en discerner les principales phases et de révéler une complexité structurale que les transitions tendent à masquer.

Nous essayons, d'autre part, de montrer comment s'articulent les divers modes de pensée (parenté, mythe, religion, etc...); nous nous interrogerons également sur la place

[20] Confédération de Werghemma op. Cité.p11
- Dans tes pactes " ahlefs ", les actes de "miâads des ourouchs ", l'acte de " kanoun echartia" la confédération de Werghemma comprenait seulement les tribus et " ourouchs " suivants : Ouderna, Touazine, Ksours (Houaya, Ghbenten et Hrarza plus une partie des Ksours Touazine), Ghomrassen.
[21] A. Martel : L'extrême sud tunisien avant l'intervention française (1830-1881).
[22] A. Martel : Les genres de vie vers (1840-1860), les pays de Werghemma.

de la production et le mode de vie quotidien et sur le rôle des facteurs matériels dans cette société, afin de préciser la relation existante entre la matérialité et le symbolique.

Enfin une dernière réflexion sur le sens qu'il faut donner aux termes de local et de global, deux notions qui orientent notre recherche sur les caractéristiques à la fois de la dynamique sociale de son univers culturel et mythique et son rapport à l'histoire.

L'approche de la confrontation des discours de cette société traditionnelle doit mettre en relief les divers enjeux sociaux culturels et politiques pour essayer d'aboutir à articuler les rapports du local et du global et de penser l'autre. Avec cette tentative de découverte de l'altérité, on se rapproche d'une certaine protection contre les méconnaissances et les préjugés.

Les catégories ou les groupes qui apparaissent différents le sont par rapport à une structure dominante qui les englobe et avec laquelle ils entretiennent certains types de rapports de démarcation ou d'opposition, entre l'autochtone et l'envahisseur, ou entre l'ensemble des tribus de la confédération et les tribus ennemies de l'est (de la tripolitaine) ou de l'ouest de l'Aradh avec les tribus d'un autre çoff[23].

Nous intégrons la composante culturelle pour montrer les nouvelles formules de vie et des changements culturels dont il nous faut maintenant discerner plus profondément les contradictions entre groupes, maraboutique, guerrier et un lignage qui se caractérise par une poésie et un pouvoir du verbe bien enraciné depuis le début de l'histoire de cette région dont l'organisation interne montre bien que les tribus maraboutiques déjà cités vivent du Mécénat des groupes guerriers de la Jeffara tripolitaine et tunisienne.

C'est cette permanence lignagée et cette dynamique rurale qu'il faut décoder pour comprendre les mutations socio-spatiales à travers cette éternelle langue poétique parabolique des Ghbenten et des poètes de tribus.

L'originalité de la Tunisie méridionale de la Régence de Tunis, et je dis bien de Tunis, s'affirmait par l'ambiguïté de l'autorité des beys Othmans[24] sur le territoire de la Jeffara et par le voisinage d'un Etat indépendant, le Royaume de Libye alors que l'Algérie s'appuyait sur l'influence française.

[23]Les çoffs: plu. de çoff : conflits entre les régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli conflit entre le pouvoir central du Pacha en Turquie et les Karamanlis en Libye ce qui donne deux partis ou clans : les chaddads et les Youssef puis en régence de Tunis les Husseinites et les Pachias, les Werghemma sans exception étaient des hussinias-youssef, ils favorisent alors le pouvoir sur place des hussinias et des Karamanlis en Tunisie et en Libye.

- A.Martel : les confins saharo-tripolitains de la Tunisie, 1965 PUF.
- A. Iben Abi Dhiaf : évoque la division du pays en deux parties et cite les affiliations des villages ou tribu du nord, centre, sud. 07 août et 05 nov. 1867, par H.Sicard et .J.H-MATTEL au CG. de FR en Tunis.

[24] Régence de Tunis : sous le pouvoir de la dynastie husseinite qui régnait par les beys sur la régence de Tunis précédemment vassale de la Turquie bien des régions, surtout dans le centre et dans le sud, échappaient aussi à l'autorité du bey et constituaient autant de souverainetés locales et indépendantes, la Tunisie était beaucoup plus une expression géographique, une tradition historique qu'un Etat. Tunisie 1952 René Bouvier.

C'est un contraste qui résultait d'un long siècle d'affrontement pour le contrôle direct ou indirect de cette province carrefour la Wilaya de Tripoli ; entre la France, l'Angleterre et l'Italie.

Mais leurs ambitions rivales se neutralisent permettant le maintien de la souveraineté othomane jusqu'à 1912 et son retour en première phase de 1835 à 1881 sous la protection britannique, puis avec une tentative la porte sublime othomane pour devancer la France en Tunisie et au Sahara de 1881 à 1911, sans que l'Angleterre retire sa garantie, la France s'oppose aux ambitions italiennes et par la soutenir la présence des othomans, au sein d'une véritable guerre froide diplomatique alors que français et othomans (de Constantinople ou de la régence de Tunis luttent par nomades et autochtones interposés dans les confins de la Jeffara tuniso-tripolitaine et les franches sahariennes[25].

C'est en effet seulement après un quart de siècle de présence française que la formule administrative définitive des territoires du sud de la régence avait été adoptée consacrant à la fois une limitation et un partage territorial et le passage du service des affaires indigènes sous l'autorité directe de la résidence générale. Mais ce choix de référence risquait de borner nos travaux de recherche car il mettait l'accent sur les détails, la hiérarchie et la législation sur une institution coloniale française approuvée par l'autorité et le pouvoir des beys à Tunis.

Pourquoi alors cette hésitation de l'autorité coloniale et les questions qui en avaient provoqué l'adoption après tant d'années du protectorat ? Pendant une période de trente ans aucune frontière reconnue n'avait séparé la Tunisie, conquise par la France sur un bey se réclamant de la souveraineté Othomane, de la Wilaya tripolitaine dépendante de la sublime porte et de son sultan.

La confrontation des discours s'impose pour éviter toute méconnaissance et préjugé ou un discours à sens unique ; c'est pour cela qu'il n'est nullement exagéré de dire que l'histoire du sud tunisien et celle de la régence de Tunis se divergent et parfois se confondent.

En effet, le choc colonial avec ses incidences psychologiques et culturelles ne peut que favoriser, malgré les difficultés inhérentes à tout système d'occupation, la réactivation des activités de l'esprit chez les groupes et tribus de la confédération des Werghemma et même dans les régions limitrophes.

Tout le long du X1X^{ème} siècle, très tôt et avant même le protectorat, l'installation de l'imprimerie a été le point de départ d'une vie intellectuelle intense[26]:le développement

[25] E. Raynaud-Lacroze (1983): Méharistes au combat. Ed. France Empire, p. 215.

[26] voir Ahmed Abdessalem : les historiens des XVII, XVIII et XIV siècles, librairie c/Klincksieck Paris 1973.

- voir Ch.A.Julien : colons tunisiens et jeunes tunisiens (1882-1912), extrait de la revue française d'outre.mer.Tome : L IV 1967.
- voir Djilani Ibn al Hadj Yahia et M'hamed el Marzuqui : Maarakat ezzalladj. imp. El Manar, Tunis 1961 (la bataille d'El Jellaz)
- M.F Ibn. Achour : al haraka al adabiya fi tunis MIE, 1972
- La thèse d'Etat du Prof Moncef Chennoufi sur les origines de la presse et de l'imprimerie en Tunisie univer. deTunis. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Tunis 1979.

de l'édition à Tunis et l'établissement du protectorat en 1881 sont des événements de première importance qui, mettent un brusque arrêt à l'œuvre réformiste de Kheireddine, Bayram V, Ahmed Ibn Abi Dhiaf etc., dans leur projet, le pacte (Ahd Al Aman), va engager le pays dans un mouvement de résistance à l'occupation, au protectorat et aux actes d'imitation des reformes d'influence étrangère, européenne et analogue aux "tanzimetes" Othomans.

Bien avant cette période d'un quart de siècle vers 1837 au coeur de la Jeffara et au sein de la confédération des Werghemma, cette résistance prenait déjà plusieurs formes politiques et culturelles. Après le premier choc assez loin de leur territoire, la colonisation de l'Algérie en 1830 et l'invasion du Constantinois et le début de l'intervention française dans le Sahara algérien, et les menaces internationales sur toutes les frontières de cette Jeffara en plein désarroi.
Quelles furent alors les réactions des Werghemma ? Réagissent-ils uniquement comme tout groupe se sentant menacé ?

Levis Strauss parlait de "l'agression de la civilisation" cette agression quelles que soient les intentions de l'agresseur mais l'arrivé de l'autre, le colon venant de très loin menaçant la tribu et la confédération d'une part et l'identité arabo-musulmane d'autre part. Sa réaction était la même qu'avec les tribus ennemies de l'Aradh et de la tripolitaine, il y avait toujours des flux et reflux, des razzias et des pillages à main armée.

La venue de "l'autre" agresseur et d'un changement menaçant la structure organique du tissu tribal de la confédération, cette altérité est passée plus loin avec un changement de stratégie et d'alliance.

Le besoin de retourner à l'action réformiste et aux actions de résistance à ce courant réformiste dicté va se faire sentir et se développer jusqu'à déboucher sur un véritable encadrement. En effet, quelques hommes qui ont vécu l'occupation et le protectorat résistent mais dont la lutte est restée au stade de la contestation verbale ou timidement écrite et de nouveaux éléments de la première génération des colonisés vont constituer en 1896 un foyer culturel où seront formés de nombreux dirigeants "La Khaldonia " [27] Parallèlement à ce mouvement et bien avant cette date et vers 1837, la confédération des Werghemma au sein de la Jeffara tuniso-tripolitaine manifeste des réactions à l'égard de cette agression bien qu'encore relativement assez lointaine dans le temps et dans l'espace mais très menaçante et prévisible, nous devions chercher ces réactions dans deux sortes de sources, l'oralité et le pouvoir du verbe qui restent l'origine du patrimoine culturel de cette société pour véhiculer toutes les mutations socio-économiques endogènes et exogènes liées à ces espaces et à ces hommes.

[27] La khalduniya : club des anciens sadikiens et foyer des zeitouniens avec d'autres foyers scolaires et culturels publics et privés ont été crées.
- voir Mongi Sayadi (al-djamiyya al-khaldouniya 1896-1958) M.T.E 1975 .M.T.E maison tunisienne d'édition.
- Rossignol Gilles : le statut de la presse et des journalistes en Tunisie de 1859 à 1969. Revue Servir n°6, M.T.E. 1970, pp.38-49
- la presse tunisienne en Tunisie de 1904 à 1955 Jaafar Majed, publication de l'Univ.de Tunis 1979.

Dans ces espaces nomades, semi-nomades ou en voie de sédentarisation, les ksours et les kasbas, les cours et les ghorfas qui s'intègrent dans le milieu et l'environnement pastoral déjà depuis le XV^{ème} et XVI^{ème} siècles avec deux catégories de sites : les ksour de la plaine et les ksour de la montagne. Cette édification architecturale arabo-berbère joue le rôle de lieux de rencontre et de stockage des biens et productions agricoles, lieu de troc et d'échange traversé par des voies caravanières transsahariennes (voir carte p.19) représentant les pistes transsahariennes vers 1840 -1845 d'après Daumas et Carette avec une échelle représentant 10 jours de marche.
Ces voies relient Tunis à Gabès et à la Jeffara jusqu'à Ghdames, et Tunis avec Nefta-Tozeur Biskera-Ghdames Tripoli et Ghdames Ghat, Agades, Kano et Yakoba, Ghdames Moursouk Ghat et Kouka, Ghdames Ain Salah Ourgla, Tafilelt, Mogador sur l'atlantique, Ain Salah Tombouctou.

Il faut citer la piste traversant toute la Jeffara tuniso-tripolitaine dite la Ghadamssia ou celle dite de l'orient traversant elle aussi la zone venant de la tripolitaine jusqu'en Algérie en passant par Matmata, Douz, El Oued...celle de Henchir Ghdamas (Ourghama), la voie de la Mecque, jusqu'au XIX^{ème} siècle. Le jeffarien s'intègre dans cet espace pastoral très vaste illimité. La Jeffara étant son espace vécu et tout l'espace perçu s'étend de Sakiet El Hamra et Oued Eddheheb, Moghador sur l'atlantique jusqu'aux lieux saint de la Mecque.

Ces échanges et ces relations socio-économiques et culturelles sont exprimés par une oralité qui représente le seul moyen de dialogue et de communication entre les individus du même groupe, et entre les fractions de la tribu et même entre les diverses tribus ou fractions alliés ou ennemies et le lien qui consolide l'unité de la confédération des Werghemma.

Ce qui reste de cette oralité et de ce pouvoir du verbe ce sont les contes, les poésies, les citations des sages. Un véritable registre englobant le patrimoine culturel tribal mémorisant l'histoire avec tous les détails et les messages, les moments de paix et de guerre, la conduite et la marche de l'histoire de chaque famille fraction ou tribu, les relations avec l'autre, le pouvoir, le riverain et le lointain. Rien n'échappe à cette tradition orale qui retient tout de bouche à oreille avec les détails les plus simples ou importants dans le monde végétal, animal, humain, les relations avec le sacré, le religieux, les tabous etc... Nous donnerons plus tard des exemples de poèmes[28] propres à chaque groupe ou tribu.

Le corpus est très varié et riche de renseignements et d'informations socio-économiques, anthropologiques, géopolitiques et culturelles. Les thèmes sont très variés parfois un poème mériterait une longue analyse linguistique, anthropologique, culturelle et sociale ; on peut même dire que parfois cette poésie pourrait faire l'objet d'une thèse qui donnerait lieu à une recherche multidisciplinaire de longue haleine. Pour comprendre la réalité et le sens de cette poésie, nous évoquerons des exemples de poèmes des

[28] voir corpus de poésies sur la Jeffara tuniso-libyenne présenté et traduit par Abdelkebir A. avec l'encadrement du Prof Mme Sophie Caratini Anthropologue, Médenine Novembre 1998. 3Op. URBAMA université de Tours.
- La poésie chez les tribus Ghbentens, Touazine et Mhabels dans la presqu'île de Sidi Maklouf sud-est tunisien. Mémoire de DEA 156p.1995. URBAMA université de Tours (in mutations socio-économiques et culturelles dans un milieu aride la presqu'île de Sidi Maklouf sud-est tunisien) Abdelkebir A. (1995).

différentes tribus, en prenant plusieurs époques de l'histoire des Werghemma et de la Jeffara entre 1881 et 1957.

C'est une tentative de reconstitution historique, mais pour que "les problèmes de l'humanité traversent l'histoire" comme disait Jacques Berque, on utilisera pour mémoire une poésie terrienne, oeuvre de poètes terriens qui non seulement ne chantent pas la mer et ses drames mais ils n'ont pas accepté cette culture de l'autre dite dominante. Ils ont tenu tête à cette culture envahissante considérant la situation comme étant la mise à feu de son espace sacré.

Une méfiance totale vis-à-vis de la mer, pour le nomade la mer est l'antipode du désert, est le signe de l'impuissance.

Ce n'est pas une source de vie ou un refuge pour les besoins vivriers malgré une côte de plus de 500 Km avec les lacs et les presqu'îles limitrophes de la Jeffara. Ils n'ont jamais pensé à exploiter la mer. Nous évoquerons quelques exemples qui font l'exception et qui représentent un pourcentage infime dans le corpus jeffarien et nous expliquerons les causes de cette exception à l'instar du poète "Dhaou Latrach" de Bengardene.

Les poètes Ghbentens à Sidi Makhlouf considèrent comme une honte de parler de la mer ou de la collecte des clovisses, c'est comme une déroute des principes et du code des tribus[29] de la confédération. Du côté de la Jeffara tripolitaine nous trouvons la même attitude. Ces poètes avaient la conviction que la domination et l'invasion venaient de la mer, cette prise de conscience du danger extérieur était une affirmation de l'identité du groupe et l'expression d'un héritage collectif beaucoup plus que celle d'opinion personnelle. C'était d'abord une règle culturelle avant d'être une règle d'opinion, cette distinction entre l'implicite (fonction latente) et l'explicite (fonction manifestée).

Partant du nomadisme ou semi-nomadisme (puisqu'il y a l'étape et la sédentarisation dans les Ksours et les Zemlas en plaine ou en montagne, cette confédération fend à être stagnante et sécurisante pour les tribus et les fractions de ces nomades, mais souvent menaçante et confuse pour les autres; en réalité elle change sensiblement avec le temps et en fonction des circonstances.

Nous essayerons d'analyser les deux axes de la synchronie (actuel) et de la diachronie : pour voir l'évolution historique nous tentons d'étudier le stagnant et la dynamique de cette société nomade en voie de sédentarisation, qui s'organisait sous l'autorité du Miaâd. Cette assemblée des sages qui choisissaient les cheikhs chartia, et les cheikhs Elorf[30]pour gérer la vie socio-économique et culturelle de toutes les tribus au sein

[29] Bouhdiba A. (1973) : à la recherche des normes perdues. . M.T.E 1973
- Les transformations socio-économiques et culturelles en milieu aride, la presqu'île de Sidi Maklouf, mémoire de DEA. 156p. Abdelkebir A, 1995 (URBAMA)
- Corpus de poésies traduit et présenté par Abdelkebir. A (IIJRBAMA), Novembre1998 sous l'encadrement da Prof Mme Sophie Caratini., anthropologue.

[30] Cheikh El Orf : le cheikh choisi par le miaâd, par l'assemblée du groupe de toute la tribu ou les tribus ou fractions ou même la confédération qui désigne plusieurs cheikhs dans plusieurs régions, celui qui veille à l'arbitrage dans les affaires courantes quotidiennes du droit coutumier, des attitudes, des usages et des moeurs des individus au sein du groupe de la tribu.

Carte 1: L'espace perçu des Werghemma et les affinités culturelles et économiques entre la Jeffara tuniso-tripolitaine et le centre et l'ouest de l'Afrique (les pistes transsahariènnes 1840 - 1845)

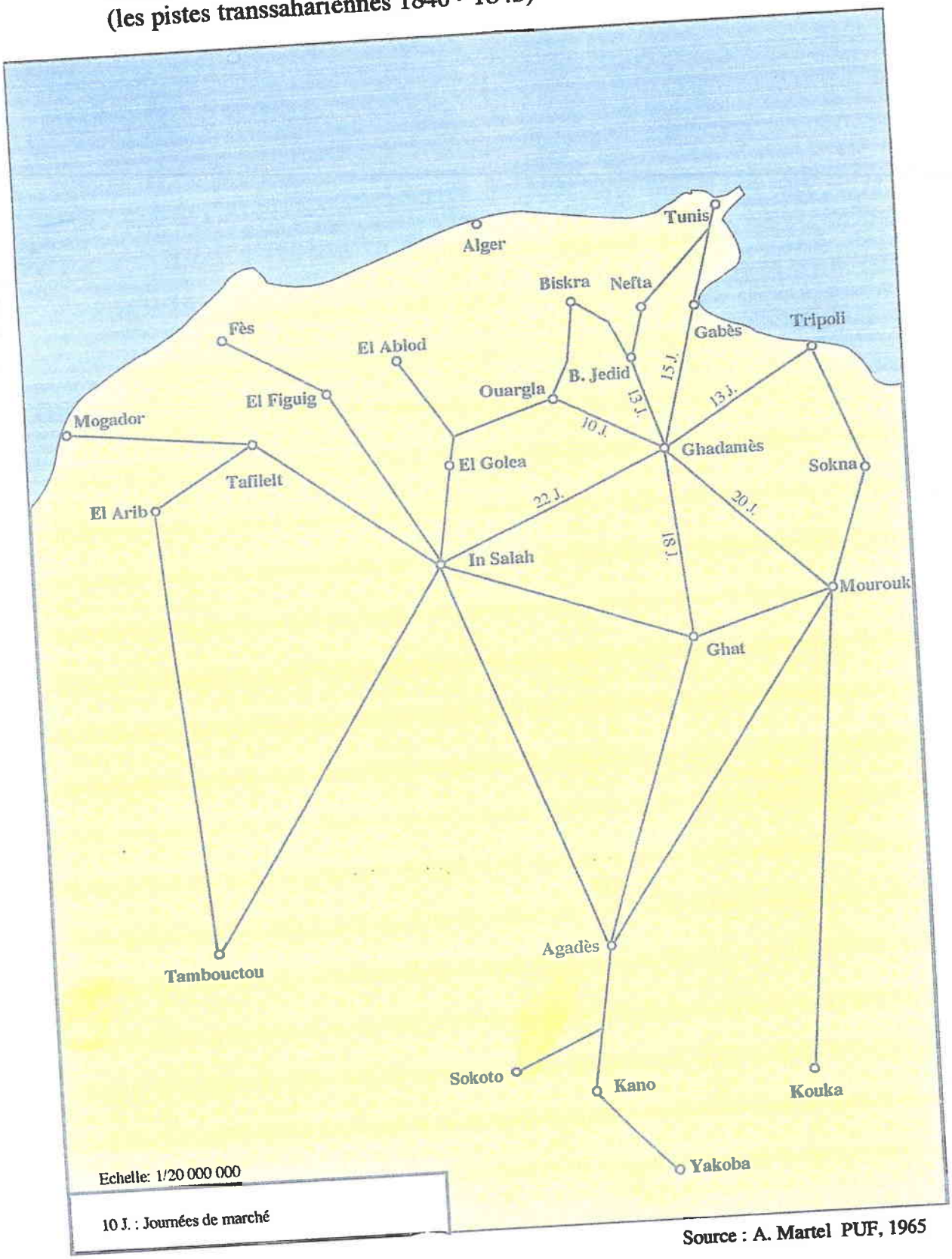

Source : A. Martel PUF, 1965

de la confédération des Werghemma devant l'insécurité incessante et la menace des tribus ennemies de l'Est et de l'Ouest, plus le danger de la colonisation qui arrivait aux horizons des frontières algériennes et bientôt au Sahara algérien sollicitée par les beys de la régence de Tunis.

Le recours aux alliances (El Ahlafs) ou pactes, est une manière de pousser l'altérité plus loin dans le temps et dans l'espace. C'est la première initiative de la mise en question du système nomade pastoral, tribal de l'intérieur pour en faire élargir et pousser plus loin l'altérité.

Le hilf (pacte), c'est une alliance socio-économique par conséquent politique touchant les conditions de la vie quotidienne, visant casser l'altérité vécue par une mise en cause de l'alliance sanguine, familiale et de parenté vers une autre basée sur le principe de la (choura) une forme d'élection et de choix d'une assemblée, citée dans le Coran à maintes reprises (la choura, Erraï, le pasteur, et la Raya la population). Cette forme d'élection est basée aussi sur les intérêts économiques par l'adoption en 1837 d'un pacte entre plusieurs tribus jouant le rôle de code pénal et civique pour la première fois ecrit[31]

Nous évoquerons les causes de ces mutations et les conséquences avec l'étude des textes du pacte d'El Foudhoul ou pacte des vertueux, dans la mêmes époque trois autres pactes ont été conclus à l'instar des tribus des Werghemma devant des circonstances internationales menaçantes, la colonisation française dans les confins Saharo-algériens devant l'abandon de l'autorité des beys à Tunis et leur sympathie avec le colonisateur de l'Algérie, cette phase sera étudiée en présentant la situation de la Jeffara avant l'alliance et la création du pacte des Vertueux.

Nous essayons de tirer les conclusions en comparant ce Hilf (pacte) avec ceux de la région du grand sud : Sfax, le pacte des Achèches, pacte de Haddeje et le pacte des Kerchaous et plus tard le pacte ou traité de Ahd El Amen de Kheireddine à Tunis[32]. Nous traiterons surtout les détails de ces pactes sur la vie socio-économique et culturelle, le statut de la femme, les causes et les conséquences de ces Ahlefs, pactes.

Nous examinerons les quatre fac-similés des textes de ces pactes pour la première fois écrits pour les trois premiers dans un milieu nomade ou semi nomade où l'oralité était toujours la base de toute communication.

Il est intéressant d'étudier l'histoire sociale et culturelle de cette époque à travers le corpus de poésie orale jeffarienne. Nous évoquerons l'histoire foncière liée à

[31] Le pacte d'El Foudhoul (des vertueux) : le 1er pacte écrit entre tribus nomades ou semi-nomades dans la Jeffara occidentale (sud-est tunisien) en 1837.in. Bataille contre le protectorat de M'hemed El Marzougui, 1973 (M.T.E), sous le règne de Hussein Bey (1835-1837) et de Ahmed Bey (1837-1855).
- Franc Louis (1979) : description de la régence de Tunis édit. Bouslama 1979 pp.56-57.
- Histoire de Ahmed Ibn Abi Dhiaf: Ahd Al Aman, la constitution du pacte Ahd El Aman à Tunis 1274/1857 sous le règne de M'hamad bey (1855-1859).

[32] le pacte de Ahd El Aman fut promulgué le 09 septembre 1857 par le bey M'hamed bey, il proclamait l'égalité de tous devant la loi, la liberté des cultes et le respect de tous les grands principes in.J.Ganiage, les origines du protectorat, 69 et M.S. M'zali, l'hérédité dans la dynastie husseinite.

l'organisation tribale dont les transformations sont remarquables après l'arrivée de la colonisation, pour essayer de déstabiliser le tissu social tribal et l'organisation socio-économique et culturelle liée à une mythologie terrienne et foncière.

On pourrait également essayer une approche sémiotique et hagiographique pour des tentatives d'interprétations du texte du pacte (hilf El Foudhoul) des vertueux pour voir les priorités des Miaâds de ces tribus en 1837.

2.1- La formation sociale pré-coloniale

2.1.1- Structures socio-économiques et modes d'exploitation du milieu : Le milieu de vie et spécificités du micro- territoire dans le sud de la régence de Tunis

II y a lieu de noter l'absence d'une vie sédentaire en dehors des îlots montagneux et les ksour au nord des montagnes, dans l'île de Jerba et dans les véritables agglomérations autour des axes de pistes transsahariennes, des grottes, des troglodytes, des ghorfas formant cette forteresse grenier et la naissance du Ksar comme résultante directe du mode de vie.

L'analyse de la relation entre le ksar et l'économie familiale et tribale qui l'a engendré peut être centrée sur la fonction essentiellement sécuritaire et agricole.

A l'origine c'est le grenier collectif entouré de terres collectives qui sert de lieu de stockage des céréales (orge, blé...) des olives, des produits de bétail (laine, poils, beurre fondu (semen) huiles, etc..., c'est aussi un lieu sûr protégé par des gardiens possédant leur statut particulier dans la hiérarchie tribale et au sein de la confédération, les provisions et les objets de valeurs sont mis à l'abri des voleurs et des ennemis.

Nous évoquerons l'importance de cette institution dans l'organisation et les pouvoirs du cheikh chartia qui interdit l'entrée au ksar aux individus armés.

Le ksar peut être présenté comme un symbole des transformations subies par le mode de vie nomade. Ces transformations sont liées à plusieurs faits sociologiques et historiques. L'importance de cette propriété tient au fait qu'elle introduit un dynamisme dans la conception urbaine du groupe ou de la confédération. Elle apparaît clairement dans plusieurs articles du pacte d'El Foudhoul dans la région de Médenine où les ksouriens apprennent ainsi à vivre en groupe et où une conscience collective bien enracinée pour la défense et le respect des grandes valeurs de la tribu jeffarienne.

La présence de puits à l'intérieure de chaque ksar, des cours pour la stabulation des animaux montre la possibilité des transactions commerciales et des échanges économiques ; cette fonction économique donne au ksar une importance sociale capitale par rapport aux rôles agricoles.

Elle en fera un élément dynamique dans le tissu urbain tribal de toute la région de la Jeffara. Si on observe à titre d'exemple le plan du ksar de Médenine (page 24),

on constate l'importance de cette forteresse incluant 33 ksars autour de la mosquée, 6400 ghorfas ou cellules pour le stockage (grenier) et 7 portes d'entrée, ces ksars appartenaient à 33 tribus, fraction ou "Lahma" [33].

L'ensemble des conditions qu'une tribu s'imposait à elle-même et qui avait force de loi et dont les membres acceptaient l'adoption s'appela " kanoun chartia "[34]

Parmi les articles de ce kanoun au sein du pacte d'El Foudhoul "des vertueux" de la confédération des Werghemma : chapitre premier défense de la tribu : si les gardiens du ksar tirent ou blessent un voleur, ils ne feront l'objet d'aucune poursuite : ni le prix de sang, ni une indemnité pour blessures ne pourront leur être réclamés.

L'argent circule rarement dans ces milieux; on lui préfère le troc, les denrées alimentaires ; les produits agricoles animaux et végétaux sont les principales richesses qui assurent la vie familiale et tribale pour subvenir à ses besoins.

Les jeunes gens et les femmes risquent de provoquer des fuites de produits ou de cheptel ; mais ces tentations sont écartées puisque le ksar s'impose : il coupe court à de telles spéculations par la présence des gardiens des ksars et le cheikh chartia avec ses agents.

En tout état de cause le pouvoir de possession de la richesse est détenu par le père de famille qui, seul, est en droit d'avoir d'une façon permanente la clé de la ghorfa ou les ghorfas si la famille en possède plusieurs.

Cette organisation et cette institution s'intègrent donc dans une morale et une psychologie liée à la conception patriarcale de la famille et qui consolide les valeurs du groupe ; cette attitude est une habitude courante au sein du ksar et même dans les déplacements au cours de la transhumance périodique.

Le jeffarien étant en perpétuel mouvement entre le nomadisme, le semi-nomadisme, il pratiquait la transhumance vers le Dhahar, les plateaux qui étaient nécessaire en automne, période de semailles et des cultures vers la plaine et les terres humides lointaines pour les semis.

Le printemps c'était pour lui la saison des herbages et des pâturages pour les troupeaux ovin, caprin et camelin. En été on préfère les zemlas et les terres d'arboriculture et de vergers (figuier..), dans les régions de montagnes il y a les demeures troglodytiques.

[33] LAHMA : l'organisation de la tribu dans la Jeffara se base sur la confédération d'ensemble des tribus, chaque tribu est divisée en fractions et chaque fraction en Lahma qui est un ensemble de familles.

[34] DEAMBROGIO, dit Kaddour, Officier interprète (1903) : Kanoun chartia : Le miaâd ou l'assemblée des notables de la tribu, choisissent le cheikh chartia qui applique avec l'aide des agents, le kanoun ou l'ensemble des conditions qu'une tribu s'imposait à elle même qui avait force de loi et dont les membres acceptaient l'adoption dans le cadre d'un pacte ou même en dehors pour une seule tribu. in.législation et coutumes des berbères du sud tunisien, p.101 revue tunisienne 1903.

Les campagnes dans la plaine de la Jeffara et le Dhahar forment un glacis polygénique couvert par différentes accumulations quaternaires, d'une pluviométrie faible et très irrégulière (100 à 150 mm/an); on remarque une longue période sèche où l'évaporation dépasse largement l'humidité accumulée par les précipitations; la période pluvieuse correspond avec la saison froide de l'automne et de l'hiver ce qui ne favorise pas la croissance végétale ; par contre les bonnes années se distinguent par l'apparition de pluies complémentaires au printemps qui sont très efficaces pour la croissance de la végétation pastorale.

Cette réalité du milieu naturel aride et des étages bioclimatiques font rêver le poète Amor Bel Arbi [35] qui disait:

"Chaque matin d'automne, je me dirige vers la dernière pluie
l'espace n'est défini que par les sables secs et les secteurs humides
et lorsque deux pluies se succèdent assurant la levée du semis
le nomade que je suis espère et se rejoint"

Grenier collectif, grenier refuge, grenier fortifié forteresse, même le vieux ksar était tout à la fois entouré souvent par des kasbas installés sur la périphérie du ksar dans un rayon de 4 à 5 Km maximum et qui portaient le nom des tribus, kasba des Zgaribs, kasba si Moussa Abdelkebir, kasba... Ces kasbas qui existent encore témoignent d'un emplacement très défensif qui mettait le ksar ou l'ensemble des ksours à l'abri de toute attaque surprise.

Ces lieux fortifiés représentent une ligne avancée jouant le rôle de citadelle protégeant et commandant la garde des guetteurs (rawwâds [36]) (deux ou trois). Ces derniers sont aidés par un éclaireur (chaouâf[37]) qui est envoyé en reconnaissance pour assurer la distance du campement ennemi, les lieux de pâturage, l'importance du troupeau, le nombre des gardiens et l'effectif des chevaux montés par l'ennemi et leurs qualités.

On choisit souvent un homme qui s'y connaît aussi bien dans les marques des chameaux car chaque troupeau camelin se réfère par un "cima[38]" une marque d'identification appartenant à chaque tribu et même aux fractions des tribus. L'éclaireur est expérimenté dans le constat et le relevé des traces des animaux et des piétons.

Le pacte d'El Foudhoul souligne les détails de la défense de la tribu. Au chapitre premier intitulé, défense de la confédération des Werghemma, l'article premier dit:

[35] Poète Amor bel Arbi : extrait de recueil de poésies réunis par Mohamed Marzougui (en arabe, 1976) (notre traduction).
[36] Rawwâds : p. Rawwad c'est le gardien ou guetteur au sein de la kasba les jeffariens prononcent kosba et non kasba (lieu fortifier avancé par rapport au ksar).
[37] Chaouâfa : c'est le cavalier p.chaouaf qui s'occupe de la surveillance plus avancé, c'est l'éclaireur dans les régions lointaines pour contrôler les ennemies.
[38] Cima : marque d'identification des camelins ou des chevaux, chaque tribu se caractérise par un signe matérialisé par tatouage dés la naissance de l'animal.

Figure 2: Ksour Médenine capitale Werghemma ou Aurghamma
plaine de la Jeffara occidentale
Plan réel des 33 ksars, 6400 ghorfas et 7 portes

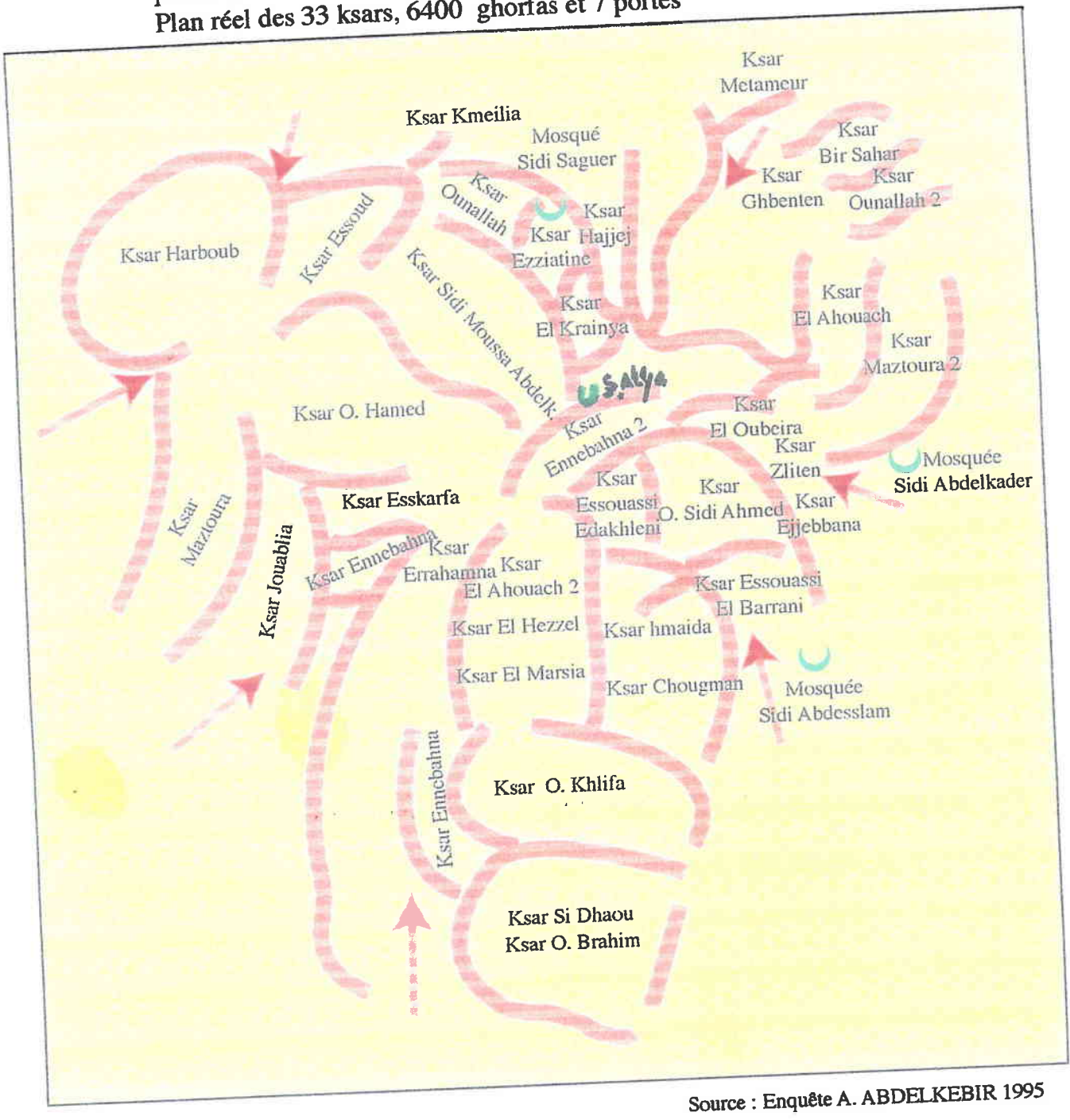

Source : Enquête A. ABDELKEBIR 1995

"tout homme en état de porter des armes doit concourir à la défense de la tribu". L'article deux, parle des conditions exigées pour le recrutement et l'intégration du jeffarien pour être "fares" cavalier; tout homme qui possède deux chameaux, vingt-cinq brebis et dont la femme porte sur elle un "rethel" (une livre) de bijoux doit avoir un cheval : c'est le fares ou cavalier. Il stipule également qu'un homme qui ne possède pas la fortune énoncée plus haut doit avoir un fusil c'est le "terras" ou piéton.

Citons les remarques de Gabriel Charmes[39] en parlant des Werghemma "la Tunisie et la Tripolitaine 1884 (deuxième édition). La tribu des Werghemma, le territoire de cette tribu s'étend entre la ligne des chutout[40] et la Tripolitaine, il comprend des terres de culture, des pâturages sahariens et de nombreux villages. Les Werghemma, qui peuvent mettre en ligne 8 à 9000 fantassins et 1800 à 2000 cavaliers, ont toujours joui d'une grande indépendance, placés aux avant-postes de la Tunisie, sans cesse en lutte avec les Nouaïls de la Tripolitaine, le bey n'a jamais exercé sur eux d'action directe, il ne s'en est servi que pour garder la frontière et pour lever des taxes sur les autres tribus, en leur accordant à eux-mêmes des exemptions d'impôts et des privilèges qui les ont rendus maîtres chez eux".

2.2- La Jeffara face aux pouvoirs, la légende des Werghemma

De l'oued Akarit à l'oued Zeuss, une plage sablonneuse et rectiligne est à peine entaillée par l'embouchure des oueds où les barques locales peuvent entrer avec le flux, plus au sud on trouve les sebkhas Oum Zessar sur la presqu'île de Sidi Makhlouf où l'émergence d'une société sédentaire et d'une agriculture intensive à Oum Zessar dans la Imadat[41] actuelle de la kosba fut remarquée observée par le voyageur Tijani Abou Mohamed B. Ahmed l'un des voyageurs maghrébins, africains, andalous.

Il est à signaler que le pèlerinage de la Mecque était la plus importante cause de déplacement de milliers de maghrébins chaque année. L'accomplissement de cinquième devoir religieux de l'islam est subordonné à la possession d'un certain degré de fortune et à la capacité physique (santé).

Déjà au cours du voyage de Tijani (de 706 à 708 H à travers la Tunisie et la Tripolitaine 1287 à 1289 jc) il a indiqué après son passage par le cap du Jorf et son retour à l'île de Jerba, une étendue ou dépression entre le jebel et la Méditerranée, c'est Oum Zessar[42].

[39] Gabriel Charmes in. la Tunisie et la tripolitaine 1884 2ème édition.

[40] Chtut p. chut, c'est la limite Nord de la Jeffara, une frontière naturelle formée par le golf de Gabès et les sebkhats et l'enclave d'El Grine à sidi Makhlouf jusqu'au chott El Djérid.

[41] Imadat : circonscription administrative de base.

[42] Oum Zessar : plaine fertile dans la presqu'île de Sidi Makhlouf au nord-est de la Jeffara occidentale

Des moulins (tawahines)[43] sont installés ; le passage des soldats était difficile, le lieu était habité par des mourabitines ; il y avait des parcelles de céréales et le «mourabit» interdit aux soldats de paître sur sa parcelle.

Cette constatation du voyageur Tijani faisant de la région de Sidi Makhlouf un endroit riche en ressources hydrauliques et en verdure reste à vérifier. Le rôle de ces tawahines (moulins) dans cette dépression dans une région actuellement désertique.

Faut-il se rappeler, à cet égard, les travaux de recherche Rapp et *al.*, (1976), Khatteli H. (1981), Floret et *al.*, 1982, A.Martel (1965), etc.. qui disent que la Jeffara et le sud-est tunisien n'ont pas connu de grands changements pendant les deux derniers millénaires dans les conditions climatiques et édaphiques et qu'il fallait chercher les causes de désertification et de dégradation du côté de l'action anthropique due elle même aux transformations du mode de vie des nomades werghemma dans la Jeffara (pasteurs, agro-pasteurs, agro pasteur-pêcheur).

Les "mourabitines" [44] sédentaires dans la région de Oum Zessar rencontrés par le voyageur Tijani dont le périple est riche en détails sur la population et l'espace de cette région surtout en parlant des fractions de tribus entre la plaine de la Jeffara et les montagnes de Tajra, Matmata, méritent une étude plus approfondie dans une deuxième phase lorsque nous aborderons l'impact de l'évolution socio-spatiale sur cette région ayant des liens organiques avec la Tripolitaine, l'île de Jerba, l'Aaradh, et le Sahara.

La menace sur les jeffariens vient soit de l'est de la Tripolitaine des tribus ennemies des Nouaiels et Siâanes [45], soit de l'ouest des tribus des Alayas, Beni Zids[46].

A cette époque de 1830 à 1850 la rivalité des çoffs se généralisait pour toucher les tribus du centre et de l'ouest de la régence de Tunis. Nous trouvons alors deux fronts, les "Bachia-cheddad" groupant les tribus de Frechich[47], Madjer, Ouled Saïd, Souassi, Methelith et Mehadba, et les «Hussinit-Youssef» groupant les tribus de Drid, Ouled Aoun, Hamama[48], Zlass[49] et les Naffet [50].

---

[43] Tawahines. Tahouna : moulin d'eau utilisé dans l'oued d'oum Zessar pour irriguer la plaine et les cultures.

[44] Les mourabitines : société d'origine maraboutique. (voyage de Tijani présenté par H. Hosni Abdelwahab imp. of Tunisie, 1958.

[45] Nouaiels et cianes : tribus libyennes nomades résidants dans la Jeffara orientale sur la frontière tuniso-tripolitaine décrétée en 1910.

[46] Alayas : les tribus de la région de l'Aaradh limite nord de la Jeffara occidentale (originaires des régions de Mareth, Zarath et El Alaya).
Beni Zids : tribus résidant la région de l'Aaradh. région d'El Hamma de Gabès connue par la région natale des leaders Daghbaji héros de la résistance contre la colonisation française et Italienne également le leader syndicaliste (fondateur) de l'UGTT Mohamed Ali El Hammi

[47] Frachichs : tribus du nord ouest de la régence connues par la révolution de Ali ben Ghadhehoum.

[48] Hamamma : tribus du centre de la Tunisie, région de Gamouda, Sidi Bouzid.

[49] Zlass : tribus du centre Est de la régence dans la plaine de Kairouan et régions Limitrophes

[50] Neffet : tribus du centre sud à l'intérieure de la côte de Sfax. (1, 2, 3, 4, 5, 6) in : André Martel les confins saharo tripolitaines de la Tunisie (1881-1911) Tome I-P.U.F 1965. les çoffs tunisiens vers le milieu du XIX siècle p.62 d'après R.G.Ag.cons. Gabès, Mattei, 05 novembre 1867 et Sicard, 07 août 1867

Pour les tribus de l'extrême sud la face à face créée par les rivalités entre le pouvoir local Husseinia Youssef en Tunisie et en Libye et le pouvoir central de la porte du Sultan Othoman en Turquie, Bachia Cheddad.

La situation des tribus de l'Aaradh, et de la Jeffara occidentale et orientale se présentait comme suit : Tous les Werghemma (Ouderna, Touazine, ksour, Accara), Ouled Yacoub, Merazig, Adhara, Gherib (sauf les Gaoud ou Sabrai) sont des Husseinia-Youssef; quant à Beni Zid, aux Hamerna, Aleya, Traifa, Dehibat, Gaoud (Gherib de Sabria Neffzaoua) sont des Bachia-chaddad.

A jebel Matmata, là aussi, la population s'est devisée en deux frères ennemis, d'une part les Matmata, Zraoua, Taoudjout et Beni Aissa sont des Bachia-cheddad, d'autre part les tribus de Toujane, Beni Zelten, Tamezret, Douiret, Chenini (Tataouine), Ghomrassen, Beni Barka, Guettoufa sont des Husseinia-Youssef. Il s'agit du parti pris par toutes les populations des régions montagneuses dans le conflit entre les Bachia-Cheddad et les Husseinia-Youssef; et pas seulement les habitants de Matmata.

Pour comprendre cette géopolitique humaine nous continuons l'analyse des autres régions limitrophes de la Jeffara où une liaison organique vitale se concrétise malgré les mouvements de flux et de reflux qui sèment le désordre au sein de ces populations vivant dans un milieu aride ou semi-aride et avec un climat difficile de la haute steppe au niveau de Kairouan jusqu'au golf de Syrte en Libye où les limites géographiques de la Jeffara orientale.

Au début du XVIII^{ème} siècle, Hussein ben Ali a fondé une monarchie héréditaire[51] en 1705, mais à ses débuts, ce pouvoir a connu une grave crise appelée "crise pachiste". En effet, le neveu du bey s'est révolté contre celui-ci, quand il s'est vu privé du droit à la succession.

L'intervention du dey d'Alger à quoi a-t-elle servi ? Au rétablissement de la légitimité du pouvoir, c'est à dire d'un pouvoir héréditaire se transmettant de père en fils. Mais le pays voir les autres pays, la régence de Tunis et le Wilaya de Tripoli en Libye, restent divisées pour longtemps en deux clans ou çoffs rivaux les bachas partisans de la famille Ali Bacha et les Hesseinia soutien des fils de Hussein.

L'ambiguïté est presque généralisée dans cet espace et l'histoire se résume en ceci que le pouvoir colonial othoman qui s'est divisé en deux parties ou clans; les partisans du pouvoir central les Bachias et Cheddad et ceux du pouvoir local (soit en Tunisie ou en Libye) qui sont les Hussinia et Youssef.

La crise dynastique agit comme un révélateur et cristallise les oppositions entre les tribus sympathisantes de ce clan ou de l'autre, le sort de cette partie du monde

[51] in André Martel : les confins saharo-tripolitains de la Tunisie 1811-1911 (Tome I, conflits entre les régences les Husseinit, les Bachia, les Karamanlis (Youssef Karamanli en Libye) voir les ouvrages cités d'Agostoni, Bergna, CORO, Micacchi, Vadala et la synthèse récente de Leone, la colonizzazione.
- La chronique de Ahmed Ibn Abi Eddhiaf, in "Etthaf Ahl Ezzemen li mouliki Tounes wa ahd el amen»

reste à travers l'histoire de ces tribus en perpétuel mouvement de pouvoir et contre-pouvoir. Nous étudions cette particularité et l'impact sur l'avenir de ces zones et de ces tribus.

Nous revenons aux zones d'oasis tout prés de la Jeffara pour voir l'échiquier politique vis à vis de ces çoffs et clans.

Dans la région de Gabès, l'Aaradh sur qui les Bachia-cheddad sont Djara, Oudhref, Teboulbou, Mareth, Zarath, Kettana, Arram, Ksar Debdaba, El Hamma des Beni Zid. Quant aux tribus de Menzel, Metouia, Chenini de Gabès s'intègrent adhèrent au çoffs des Husseinia-Youssef

Nous continuons le balayage du grand sud de la régence de Tunis pour voir les oasis de Nefzaoua, Gafsa et Djérid. Tout le pays se trouve divisé en deux clans rivaux presque numériquement égaux, le scénario d'une conséquence dramatique, d'une dualité dynastique qui a pris naissance au Bardo la capitale des Husseinites à Tunis, une lutte pour le pouvoir et pour la succession a rejailli sur les rapports entre les tribus du sud [52].

A Nefzaoua le çoff de Bachia-cheddab est représenté par Kébili, Limagnes, Bazma, El Gliaa, Toumbar, Temmbib, Mansoura, Ratba, Zouaona, Rahmat, EL Golaa, El Guesseur, El Barghoutia, El Guedara, El Blidet, Bouabdallah, Touibat, El Dzezira, Zaouît El Aouina, Zarzin, El Menchira (1/2), Bechri (1/2).

Ceux qui intègrent le çoff des Hasseinia-Youssef sont : Telmine, Djedida, Guettaïa. El Messaïd, El Golaa, Kelouamine, Negga, Beni M'hamed, Nouaïl Zaouït El Harths, Djemna, Ghelissia, El Aouïna, Douz, Oum Somaa, Fatnassa, Debabcha.

Cette peste de discorde et de rivalité ne s'arrête pas au niveau de Nefzaoua mais s'étend jusqu'à la frontière algérienne et même au-delà pour arriver à Constantine où le début a pris feu de toute l'histoire dramatique. Et c'est à Alger que le dey était favorable aux Husseinites puisqu'il se débarrasse et tue Ali Pacha à Constantine en 1756 pour laisser toute la région en braise, d'Alger jusqu'à Tripoli en passant par toute la régence de Tunis lieu du pouvoir des Husseinites et par la Jeffara tuniso-tripolitaine et les régions environnantes.

Dans les Oasis de Djérid et de Gafsa sont connues par leurs anciennes écoles coraniques et universités du Fikh islamique, les tribus de ces oasis s'alignent de part et d'autre dans ces çoffs.

Nous trouvons alors la moitié de Tozeur, la moitié de Nefta, El Oudiane, El Hamma du Djérid, Sakket, dans le çoff des Bachia-Cheddab. Quant à la moitié de Tozeur et Nefta, Gafsa tout entière, Tamerza, Chebika et Midès sont du côté des Husseinia-Youssef.

---

[52] Ben Dhiaf évoque la division du pays en deux parties (Ahzab) et cite les affiliations des villages ou tribus du Nord et du Centre. Pour le Sud A. Martel disait nous utilisous deux tableaux fournis respectivement les 7 et 5 Novembre 1867 par H. Sicard et J.H. Mattei (voir chap II) au C. G. de France à Tunis (arch. R.G.). in. A. Martel les confins Saharo tripolitains de la Tunisie (1881-1911) Tome premier. P. U. F. (1965).

L'espace jeffarien se trouve mêlé à cette discorde, à cette anarchie et ambiguïté générale à la suite de la guerre de succession entre Hussein Ben Ali et ses fils héritiers et de Ali Bacha.

Cette crise dynastique sanglante s'étend à l'Est vers la Jeffara orientale en Tripolitaine, malheureusement pour les tribus jeffariennes occidentales des Werghemma les ennemis d'hier et d'aujourd'hui (en 1756) les Nouails et Siâanes s'intègrent dans le clan des Chaddads-Bachias ; c'est à dire les partisans au Sultan de Constantinople et des fils de Ali Bacha soutenant eux aussi le pouvoir central en Turquie ; en d'autres termes les Werghemma soutiennent le clan nationaliste (local) et leurs ennemis tripolitains le clan du pouvoir central (Turquie).

Nous analyserons plus tard les alliances de parenté et d'intérêts économiques entre certaines tribus Werghemma et d'autres tribus tripolitaines Husseinia-Youssef. Les rivalités entre les tribus frères ennemis de part et d'autre de la frontière de 1910 (Moqtâa-Dhibet), sont d'ordre économique et pastoral plus anciennes que la rivalité des çoff Husseinite Bachia et Youssef Cheddad navigant entre la revendication d'une dynastie nationale et celle d'un pouvoir central dépendant ou semi indépendant de la porte sublime othomane depuis 1770, les intérêts des clans d'une dynastie nationale et pro-arabe et l'autre d'influence othomane Turque se contredisent animés par des hauts et des bas de l'attitude française et internationale.

Dans le rapport du Ministère de la Guerre, Etat-major de l'armée N°1501 daté du 23 février 1884 à Sfax (document ci joint en annexe) on lit "comme en Tunisie, les habitants de la Tripolitaine sont divisés en deux camps les chaddads partisans des pachas dépendant directement du Sultan de Constantinople, et les Youssefs partisans de l'ancienne dynastie de pacha Youssef caramanli. Voici les noms des tribus de la Tripolitaine qui enchaînent de deux catégories."

Chadads Bachias en Tripolitaine:

- Nouaîel
- Siaânes
- Djouari
- Blayis
- Mhamids
- Chaabins
- Egouyats
- Ouled Boussifs

Youssef Husseinnias en Tripolitaine:

- Agelats (Ajilets)
- Soyad
- Ourchfella
- Ketna et Alouma
- Magarhas
- Rougbin (Rojban)
- Guedadfas
- Suihats

Toutes les villes et villages soit de la plaine, soit des montagnes sont également divisés en deux camps.

Les chaddads de tripoli sont les alliés des Bachias de la Tunisie et les Husseinias de la Tunisie sont les allies des Youssefs. Ils se doivent réciproquement aide et protection en cas d'attaques[53].

[53] Document (Rapport de l'Etat Major de l'armée du Ministère de la Guerre) N°1501 du 23 février 1884 écrit à Sfax. Archives des Armées de terre : château Vincennes Paris.

CHAPITRE III : LES CIRCONSTANCES FAVORABLES A L'AVENEMENT DE LA CREATION DU PACTE (D'EL FOUDHOUL) DES VERTUEUX DANS LA JEFFARA OCCIDENTALE : 1837

Le pouvoir Husseinite en Tunisie (1705 - 1881) était centralisé, absolu et héréditaire.

Dans toute la petite Syrte en Jeffara occidentale, sud-est de la régence de Tunis, l'affrontement entre chrétiens et musulmans à l'époque des croisades n'a pas d'impacts à l'intérieur du pays. Seule la côte est concernée : Jerba, Malte, Sicile qui contrôlent le mouvement maritime entre les deux bassins de la Méditerranée.

Le rôle de Malte est une place forte et un arsenal avec une école navale et un centre de renseignements importants. Quant à Jerba, partie intégrante de l'espace Jeffariene, elle est une base de course recherchée et disputée pour le ravitaillement et comme point stratégique.

Les activités de commerce et d'échange d'esclaves maintiennent les liens entre les deux îles avec une spécificité de Jerba c'est qu'elle oriente le trafic le plus important vers les ports turcs de tripoli, d'Alexandrie et de l'orient.

Nous évoquerons le trafic maritime du sud tunisien, à Jerba et au large de Gabès (Golf du petit Syrte Gabès, Boughrara et Zarzis), et les mouvements de jeffariens et leur émigration vers l'île à travers l'histoire de la région, il est certain que cette émigration a été trop tardive et que la présence actuelle des émigrés jeffariens non djerbiens d'origine est venue après la colonisation françaises. André Louis, et André Martel, le voyageur Tijani, le voyageur El Hachaichi et M'hemed Marzougui ont tous parlé d'une certaine séparation entre le continent et l'île de Jerba qui avait un statut particulier et occupait une place importante (à l'échelle internationale).

Les beys de la Régence étaient toujours aidés par des membres et des chefs d'armées Mamaliks et Corsaires parmi les premiers turcs installés dans le Maghreb, les beys faisant appel aussi aux Grecs qui formaient des vagues de cette émigration se joignent des renégats de toute origine. En Tunisie les beys recrutaient surtout dans les ports de Sousse, Sfax et Jerba, l'élite de leurs soldats et agents ainsi que leurs esclaves de sexe féminin. Tel était, d'ailleurs, le cas de la femme du bey Hussein ben Ali (ancienne esclave génoise) qui lui donna quatre héritiers, chose qui déclencha la crise pachiste ; le conflit armé qui opposa le bey Hussein ben Ali (et ses fils après lui) à son neveu.

L'intégration des Corsaires, des Mamaliks, des Janissaires qui comptent quatre mille hommes en Tunisie jusqu'au XIX^{ème} siècle des recrues othomanes viennent plus au moins régulièrement combler les vides. Cette ancienne tradition entretenue par les musulmans expulsés de Malte ou de Sardaigne puis d'Andalousie donne la priorité à ces

réguliers qui ont le droit d'occuper une classe victorieuse et obtiennent le respect des autorités beylicales puisqu'ils sont exclus du rand des maghrébins.

Leurs fils, dès leur naissance leurs succèdent puis sont recrutés dans les plus hauts rangs de la hiérarchie dynastique des beys et dans l'entourage des familles au pouvoir selon qu'ils sont nés de mères indigènes ou non. Ces éléments étrangers accèdent au pouvoir et les éléments beaux participent souvent au Makhzen au service de celui qui détient le pouvoir.

Les exemples sont nombreux de 1705 à 1881 où à la tête de cette élite de légion étrangère se trouve un "Wazir Akbar" Premier Ministre comme Youssef Sahab Ettabaa qui est mort en 1815, et Mustapha Khaznadar 1817-1878, Mustapha Ben Ismail 1850-1887 et Kheireddine Pacha 1830-1890. Ces grands ministres ou premiers ministres représentent la plus haute autorité après le bey dans la pyramide dynastique beylicale.

Il est à signaler qu'à cette époque la population de la régence est estimée à 1.100.000 d'habitants dont 600.000 sont des ruraux et des tribus nomades non comprises dans ce recensement (Kraiem M., 1979).

La situation mouvementée de la Jeffara occidentale oblige les tribus des Werghemma au cours du XIX^{ème} siècle à rester entre la stagnation et la transhumance itérative cherchant le parcours, la verdure et les cultures vivrières sous la pression d'un danger et la méfiance permanente des tribus ennemies et du pouvoir central qui perturbent les échanges et le commerce caravanier transsaharien.

3.1- L'époque arabe et la remise en cause de cette domination sur la Jeffara

Certains historiens pensent que la Tunisie pouvait avoir de 07 à 10 millions d'habitants vers le III^{ème} et le VI^{ème} siècle et que les cultures arbustives couvraient une surface de l'ordre de 1.300.000 ha (Le Houérou, 1969).

Les cultures et le couvert végétal pastoral se maintiendront d'ailleurs dans une proportion ignorée, bien au-delà de l'époque romaine jusqu'aux XI^{ème} - XII^{ème} siècle.

Perennés (1993) décrit la technique du "Jissr" dans les bassins-versants et les montagnes, qui consiste à construire le long des pentes de petits barrages en pierre et en sable pour conjurer le ravinement, retenir les sédiments et les limons et un lit de semence et un nouveau sol tout en retenant momentanément l'eau de ruissellement.

A l'aval on trouve une «tabia» [54] plus importante, consolidée par un muret de pierre, mais laissant s'écouler l'eau en excédant par des déversoirs latéraux : Ouerghemma les appèlent (manfess) [55].

[54] Une tabia : représente le système typique de retenue d'eau de ruissellement des sites plats à sol profond dans la ride inférieure. Elle est construite en terre et se trouve dans les zones de piedmonts des différentes chaînes de montagne : in, les tabias (GTZ) et D.G.F Tunis, 1993.

[55] Manfess : déversoir latéral pour évacuer et laisser s'écouler l'eau en excédant.
Baduel et Pérennes 1993. El Amami et Pérennes 1986.

R.P. Baduel et Pérennes (1993) attribuaient la présence de déversoir à deux raisons :

- l'une technique, permettant d'éviter la rupture du barrage par suite d'une forte pression d'eau,
- l'autre socio juridique.

En effet, le droit coutumier (El Orf, et cheikh El Orf) oblige le fellah à construire ce déversoir car il lui interdit d'accaparer à son seul profit les eaux pluviales.

Cette technique doit être généralisée de l'amont à l'aval avec respect de toute cette technologie de la petite hydraulique paysanne propre à la Jeffara (voir fig. p 35) dessin montrant l'aménagement hydraulique en zone aride selon EL AMMAMI et PERENNES, 1986).

L'existence d'une succession de barrages et de jessours[56] en courbes de niveau fait que tout jissr en aval doit avoir accès aux eaux de pluie qui dévalent les pentes avec une quantité et un ruissellement adéquat et raisonnable pour éviter toute action d'érosion.

L'introduction des cultures d'été (cucurbitacées etc..) permise par l'appoint d'eau a contraint à inventer les assolements qui ont pris le relais de la jachère bisannuelle.

Le rapport impluvium/zone plantée rendu élevé a permis l'arboriculture et la céréaliculture associée à la culture des légumineuses (Pérennes, 1993).

Suite à un mauvais ajustement des conditions économiques et du régime de la propriété, à côté d'un nombre de plus en plus restreint de propriétaires fonciers, de plus en plus puissants, émergeait une plèbe de petits exploitants qui pratiquaient une

[56]Jessours : pluriel de jissir, une technique qui consiste à construire le long des pentes en courbes de niveau des petits barrages pour changer le lit d'eau et écarter le ravinement, retenir les sédiments et créer un nouveau sol limoneux (sols légers et fertiles).
Du point de vue socio juridique, le cheikh El orf choisi par le miaâd (assemblée) de la tribus ou de la confédération gère tout le processus et fait l'arbitrage entre les belligérants de toute une zone ou bassins versant.

- EL AMMAMI. S. les cultures de jessours en Tunisie CRGR Tunis 1970.
- HASSIN DIMASSSI : où va la Tunisie ? mag, Mach., novembre 1983
-JEAN BISSON et YANN CALLOT, des monts de ksours au grand erg occidental adaptation ou disparition de la vie nomades ROMM 41-42.
- ABAAB A. BEDRANI S. Chiche J. 1995 les politiques Agricoles et dynamique des systèmes agro-pastoraux au Maghreb. Options méditerranéennes série B N° 14.
- LISSIR F. 1991 : Confédération des Werghemma sous l'administration militaire française 1881-1939 DEA. Univ. de Tunis (en arabe) 408 p
- PERENNES J.J 1993 l'eau et les hommes au Maghreb. Contribution à une politique de L'eau en Méditerranée. Ed. karhala 644 p.
- S.GAIER. M 1993 : Mobilisation, exploitation et gestion des ressources en eau au Maghreb : cas des zones arides, IRA 38p
- TALBI Med, 1992 : Contribution à l'étude de la désertification dans la Jeffara. Thèse doct. Université de Tunis. 305p
- NASR N. 1993 : Systèmes agraires et organisation spatiales en milieu aride .Thèse de doct. 272 p

agriculture de subsistance tout en respectant les divers articles de pacte relatif à l'exploitation des terres et au mode de vie de ces tribus en milieu aride (pacte de Haddeje, fac-similé en annexe).

La colonisation romaine marqua son apogée sous la dynastie des Sévère (193-235), des pages (bourgades romains) furent adjoints au cuvitas berbères qui furent romanisés peu à peu et intégrés par l'attribution de citoyenneté romaine aux autochtones romanisés[57].

A cette époque, la Jeffara occidentale et orientale constituait un espace aménagé, sédentarisé pour les uns (Ahl Ezzaraa), les gens connus par le métier de cultivateur basé sur la production végétale (céréales, olivier, vigne), mangeurs de basé et les autres nomades mangeurs de viande et buveur de lait qui vivaient à l'intdrieur, et plus au sud (ce sont Ahl Edharaa gens connus par le métier d'éleveurs, Edharaa c'est-à-dire mamelle et production de lait).

Aussi se joignant les thèses d'Ibn Khaldoun qui parlait de ces deux catégories de jeffariens et de Charles A. Julien, Charles Courtois, R. Brunshwig, J. Despois, le Houérou.

Il semble que le climat ait été moins aride en Tunisie méridionale, la présence d'une multitude de Henchir[59] (exploitation agricole) sur les rivages des Syrtes, de Tacaps (Gabés), de Gigtis (Boughrara) Henchir Zian (prés de Zarzis) (voir carte de la Jeffara - les henchirs romains, p. 37).

A cette époque, l'arrière pays sur ces côtes devrait être en partie couvert de forêts, entre les Matmatas et Djebel Nefoussa où il y avait des bêtes sauvages, la domestication des animaux d'élevage semble avoir été plus tardive.

Dans sa communication au séminaire scientifique sur l'histoire du sud-est (Jeffara) de l'ère des phéniciens au protectorat français, Berkaoui A.[60] (1999) a confirmé l'existence de Werghemma (Henchir Gdhama, Hezma Médenine) dans le chapelet de cites romaines, de Remada, Bir Nagui, Bordj le Boeuf (bordj Bourguiba) jusqu'au port et ville de Gigtis sur le golfe du petit Syrte.

Werghemma étaient l'habitat des Werghemma au coeur de la Jeffara où il y a eu fondation des Ksour de la confédération de Werghemma.

---

[57] Le Houérou : Recherches écologiques et floristiques sur la végétation de la Tunisie méridionale (Mémoire n°6) Univ. d'Alger. Institut de recherches sahariennes p 115 les données historiques.

[58] C.A. Julien (193): Histoire l'Afrique du Nord. Payot Paris 1931. L'Afrique du Nord en marche.
- Tijani (le voyage de Tijani)
-IHN. Rhaldoun. (déjà cité)
Carte de la colonisation des henchirs romains dans la plaine de la Jeffara. Enquête Abdelkebir A. URBAMA 1995.Répartition des vestiges des Ksours, Henchirs romains, Kasbas, Zemlas dans la Jeffara sud-est tunisien p 16

[60] Séminaire sur L'histoire de la Jeffara sud-est tunisien. Fac. des sciences H. Sfax 14 - 15 Mal 1999 (encours de publication). Berkaoui A.
-Gegtis : Site antique sur la côte du golf de Boughrara (petit Syrte) ville romaine de plus de 100.000 habitants avec Médina et port, côte Est de la presqu'île de Sidi Makhlouf

Figure 3: Aménagement hydraulique en zone aride: culture derière les jessours

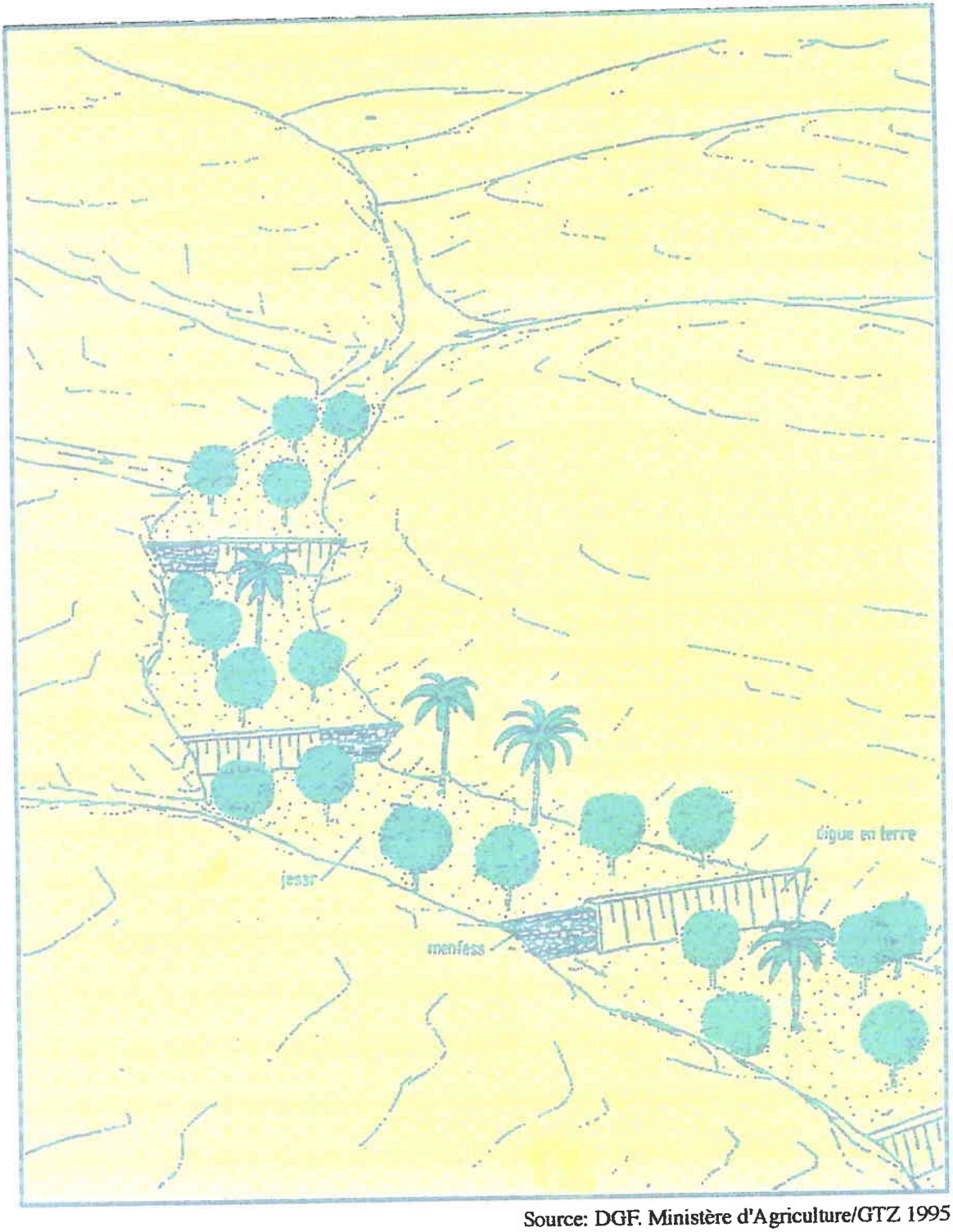

Source: DGF. Ministère d'Agriculture/GTZ 1995

Les rapports des civilisations berbère, punique, romaine, arabe, othmane, européenne (française) trouvèrent donc un terrain préparé chez les jeffariens et une histoire mouvementée en dents de scie de prospérité et de régression.

Après la chute en 238 du dernier des Sévère (Alexandre) et la dissolution de la III^{ème} Augusta, les espoirs des tribus berbères se raffermirent, la décadence était amorcée. Les villes durent se fortifier et les colons assurent leur propre défense.

L'arrivée des Vandales à Carthage en 440, ne changea pas la situation en Byzacène; les conquérants resteront dans le Nord laissant les occupant cultiver les terres. Mais l'ancien Limes[61] ne fut plus défendu et les pillards tripolitains du Gabon étendirent leur souveraineté jusqu'à Gafsa ; un nouveau limes fut alors édifié au Nord des chotts[62].

Sous la domination byzantine (534-698) les razzias et les incursions venues de la Tripolitaine (Libye) s'accentuèrent ; mais l'anarchie berbère permit aux gréco-romaine de tenir plus d'un siècle.

Il est à signaler que le garde du limes fut d'abord confié à la III^{ème} Augusta, puis à des colons soldats les "limitanei" pour la plupart anciens légionnaires nés dans le pays qui recevaient un lot et devaient en retour entretenir les ouvrages du limes et le défendre.

II semble que la mise en valeur du sud rut surtout l' oeuvre des limitanei.

De cette histoire lointaine, nous retenons que de nombreuses terres de colonisation furent distribuées aux vétérans. Cette politique qui rut en particulier celle de sévère donnait comme principe de gouvernement à ses successeurs : " enrichissez le soldat et moquez-vous de reste..."[63].

Certaines tribus berbères qui ne pouvaient se résigner à la sédentarisation furent éloignées pour permettre l'installation de colons[64].

Comme on dit, l'histoire se répète " ATTARIKH, YOUIDOU NAFSAHOU ", les lignes fortifiées des anciennes colonisations, les limes et les chotts ou chututs sont utilisés par la colonisation française presque avec les mêmes détails.

Les indigènes d 'hier sont devenus soldats ou sont refoulés vers les montagnes s'ils n'acceptent pas la sédentarisation ; le même scénario se répète avec l'invasion

---

[61] Limes: n. m .(mot latin frontière) sous L' empire romain zone de fortifications plus au moins continues en plein Sahara bordant certaines frontières de pouvoirs de défenses naturelles.

[62] chotts : chututs, p. de chott c'est la limite nord de la Jeffara, lacs sales du chott Djérid représentant une frontière naturelle jusqu'au Golf de Gabes et l'enclave d'El Grine a Sidi Makhlouf. Ibn Khaldoun A : sociologue, anthropologue parle dans la Moukhadima des populations bédouines au Maghreb. Voyage de Tijani : Imprimerie officiel. Tunisie, 1958

[63] Cette citation se trouve appliquée par le pouvoir des beys dans les régences de Tunis, d'Alger et de Tripoli en utilisant les forces Makhzen régulier et les soldats pour la collecte du Majba des impôts.

[64] La politique coloniale n'est pas la même avec les indigènes berbères, elle est différente d'une époque à l'autre la colonisation Française a favorisé les minorités, en encourageant la sédentarisation pour plus de contrôle et pour la maîtrise de la situation dans les régions les plus éloignées exemple la Jeffara et la tripolitaine.

Carte 4: Carte des henchirs romains, les ksours, les khasbas et les zemlas dans la Jeffara occidentale

Source: enquête A.ABDELKEBIR 1995

arabe puis la colonisation française où les indigènes seront utilisés pour la défense des même lignes avec la différence d'époque. Avec la même politique les makhzens défendent tout le territoire de la Jeffara et de la Tripolitaine, de la même manière on pane de tribus makhzen dans les pays maghrébins au moins pour le sud et Sahara maghrébin.

A un moment donné les indigènes berbères s'éloignent pour ne pas se résigner à la sédentarisation pour permettre l'installation de colons sédentarisés cultivateurs et éleveurs.

Le refoulement des berbères vers les Djebels et le Sahara ne fût pas sans effets sur la désagrégation du pouvoir central. En effet, l'histoire se répète et les libyco- berbères expulsés et refoulés au-delà du limes s'organisèrent en confédération[65], et les Werghemma s'organisent une autre fois au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle en confédération devant les tribus ennemies de l'Est et de l'Ouest puis devant la colonisation othomane et la française par la suite.

En tout état de cause l'époque pré arabe de la domination romaine et byzantine marqua les hommes et l'espace. En effet, l'occupation romaine trouva d'une part des agriculteurs libyens pratiquaient déjà l'arboriculture et l'irrigation que leur avaient appris les agronomes carthaginois.

Plinie écrit de son histoire naturelle (XVIII) Le Houérou, 1959 : « au milieu des sables de l'Afrique, du coté des Syrtes et de la grande Leptis, est une ville nommée Tacaps (Gabès) dont le territoire est d'une fertilité qui semble tenir du prodige et qui est due a un excellent système d'irrigation... C'est là qu'on voit croître au-dessous d'un grand palmier, un olivier, au-dessous de l'olivier un figuier... ».

L'époque romaine et la pax romana n'avaient donc qu'à étendre l'expérience punique et l'édification d'un mode de vie et un aménagement évolutif l'espace.

C'est vers cette époque de prospérité que furent construites les routes fortifiées reliant Tacaps (Gabès), Leptis Magna (Lebda) en passant par Werghemma (la Jeffara tuniso-tripolitaine), Gegtis qui reliait ainsi les deux extrémités de la Jeffara[66].

---

[65] Confédération : les tribus Werghemma dans la Jeffara sont réunies en confédération groupant les Touazine (ouled Bouzid, Rebai 1/2, Jlalta 2/3, ouled Mahmoud, ouled Khalifa, ouled Hamed), Médenine, M'Habel, les Ksours (Hararza, Temera, Ghebenten, ouled Oun Allah, Rebai 1/2, Mestoura, Houaya, Ghomrassen). Accara, Ouderna (Ouled Abdelhamid), Ababsa, Zorgan, 1/6 Jlelta (a), Hamidia, Krachoua, 1/6 Jlalta (b), Amarna, Djebalia, ouled Slim, ouled chihida, traifa, ouled Debab, Mkhalba, Deghaghra, Djebalia, Djelidet (e), Zenata, Douiret, Dhibat, Chinini, Guermassa.
d'après A. Martel la confédération des ouerghema en 1886.
d'après la notice du lieutenant MAGUENOT.
Ces tribus au sein de la confédérations sont constituées de sédentaire, 1/2 sédentaire, nomade et parmi eux les combattants (cavaliers, fantassins).
Voir détails p80. A. Martel les confins saharo tripolitains PUF. 1965 (tome I)
- Ibn khaldoun A. dans la MOUKHADIMA les populations bédouines au Maghreb.
- Voyage de Tijani Imp. of Tunisie 1958.

[66] Berkaoui A. : l'histoire du sud tunisien de l'époque punique a 1881. Contribution au semainière scientifique sur l'histoire du sud tunisien 14 -15 Mai 1999. Faculté des Sciences H. Sfax. Tunisie (en cours de publication).

3.2- L'Epoque arabe et la remise en cause des techniques d'aménagements de l'antiquité, les modes de vie et d'exploitation du milieu dans la Jeffara

3.2.1- Une lecture de L'époque arabe

L'invasion arabe par les cavaliers de l'islam au VII^{ème} siècle eut pour effet, durant sa première phase (800-1159) une pacification du pays. Comme leurs prédécesseurs, les messagers de l'islam s'étaient heurtés pendant une longue période à une résistance berbère et indigène farouche incessante.

Les expéditions se succédèrent pendant presque soixante-dix ans avant d'achever la conquête de l'IFRIQIYA.

Pour comprendre le comportement des groupes humains et leurs réactions face à cette conquête menée au nom d'une religion, en l'occurrence l'islam, dans des entrées séparées par des longues distances des lieux saints de la nouvelle religion, il est alors nécessaire de préciser leurs liens avec le milieu naturel et leurs attaches religieuses ou politiques.

Cette invasion a eu pour effet dans sa première phase d'alourdir les exigences fiscales sur les agriculteurs, mais des sommes importantes étaient consacrées à des travaux d'utilité publique, (en tout premier lieu l'équipement hydraulique du pays) ainsi que le prouvent des nombreux aqueducs et réservoirs partout sur les traces des envahisseurs mais également des installations et systèmes d'irrigation oasienne basée sur le" Gadous" inventée par l'Agronome IBN CHABAT etc...

Aucune des invasions et colonisations n'a réellement réussi à changer profondément les hommes et l'espace les moeurs, la religion et la langue des berbères et des autochtones de la Jeffara «Werghemma» au coeur de la Jeffara tuniso-tripolitaine. D'après l'étude du Berkaoui A. à l'Université du Sud Sfax (document en publication). Une seule invasion réussira cet exploit, c'est l'invasion arabe.

Comme nous l'avons dit, l'histoire des berbères et des Werghemma se confond tellement avec celle des invasions arabes et de la propagation de la religion islamique.

Cette invasion arabe était le fait d'une armée issue d'un ensemble de tribus vivant en Arabie. Nomades ou semi-nomades, ils jouissaient d'une authentique unité politique et religieuse avec l'avènement du dernier Messager sur terre le Prophète Mohamed au début du VII^{ème} siècle.

Mais la "geste arabe" débute réellement avec le deuxième successeur ou Califa après Abou Bakr, Omar Ibn El Khettab (634-644) qui lance les tribus islamisées à La conquête des deux empires, byzantins à l'Ouest et perse à l'Est.

- Le Houérou H. N. : Recherches écologique et floristiques sur la végétation de la Tunisie méridionale (les données historiques). Université d'Alger IR Sahariennes 1959. 281 p

La Jeffara a connu le passage de Uqba en Nafi en 647 fonda Kairouan (initialement camp militaire avant la conquête de toute l'Afrique de Nord), puis l'arrivée et l'invasion au XI^{ème} siècle Beni-Hilals groupes de nomades (Aarabs) chassés d'Egypte par les Fatimides estimé à 1 million) ; parmi eux les Riyahs et les Zoghbas s'installèrent en Tunisie et le reste en Algérie

Une autre vague passa par la Jeffara à partir du XII^{ème} siècle; des nomades arabes, les banu-sulaym, achevèrent de se répandre dans toute l'Afrique du Nord dite Ifriqiya.

Ibn Khaldoun considère ces invasions comme l'origine d'un irréparable fléau entre la guerre des frères ennemis les fatimides du Caire et de Mahdia et le royaume Ziride de l'Ifriqiya.

D'autre part ils étaient à l'origine de l'ancrage et du raffermissement de la langue arabe dans les territoires berbères de l'Afrique du nord.

On peut dire qu'au début du VIII^{ème} siècle les berbères et werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine embrassent massivement l'Islam.

A partir de 720 la conversion des berbères devient, en effet, une entreprise méthodique suite à la défaite définitive de Kusayla et la Kahina et les tribus berbères devinrent même le noyau essentiel de l'armée arabe.

Parmi ces chefs berbères les plus célèbres était Tarek Ibn Ziyad qui orchestra la conquête de l'Espagne en 711.

Les arabes envahisseurs s'installèrent essentiellement dans les villes où ils formèrent une partie notable de la population.

Ceux-ci jouissaient d'un prestige entretenu par l'enseignement dispense dans les écoles coraniques et les mosquées (Jaghboub (en Libye), Moursouk, Nefta, Kairouan, Tunis, Mahdia (en Tunisie), etc..); ces institutions étaient, en effet, le lieu privilégié de l'enseignement de l'arabe et de la propagation de l'Islam (Coran, Hadith et Siraa Nabaouia (récits et conduite du prophète Mohamed)).

Toute la Jeffara tuniso-libyenne se trouvait privée de ces lieux d'enseignement coranique, pour les Werghemma, la confédération souffrait d'un manque flagrant de cet enseignement de base islamique jusqu'au me XVIII^{ème} ; de rares étudiants jeffariens quittaient pour suivre un enseignement coranique à Nefta dans les oasis du sud-ouest, à Tunis à la Zitouna (Université islamique connue dans toute l'Afrique du Nord), ou à l'Université El Azhar an Caire en Egypte.

Mais l'islam a conscience de prendre la relève des gens du livre de faire aboutir l'universalité du message que la miséricorde du Très Haut a formulé pour la race des hommes.

La valeur la plus fondamentale reste bien la fraternité des croyants, et leur parfaite égalité devant Dieu : sans distinction, si ce n'est le degré de crainte de Dieu, tout racisme, même en faveur des Arabes, serait une trahison de l'islam.

Dans cet espace de la Jeffara avec une population arabo-musulmane ou berbères musulmanes ou berbères arabisés musulmane on se trouve au cours du XVII^{ème}, XVIII^{ème} et même XIX^{ème} siècle avec des tribus influencées par les moeurs et coutumes arabes, telles que les avait forgés "la nuit de l'ignorance ", mais comment se présentera selon les données de foi cette dialectique, continuit6/rupture, déjà rencontrée dans le fait.

A travers l'histoire de la Jeffara tuniso-libyenne se manifeste une mentalité arabe ou arabo-berbère anti-islamique: nombreux les divers exemples et essais de description de ce qu'étaient les arabes d'avant l'hégire, les arabes des tribus nomades et du grand commerce caravanier.

En général les descriptions des nomades du sud de l'Arabie venant du Yémen sont sévères : elles insistent sur l'individualisme anarchisant des tribus, leurs caractères farouche, leur goût du pillage et des razzias. Signalons à titre de rappel quelques phrases bien connues da sociologue et l'anthropologue Ibn khaldoun qui écrivait (en arabe) au XIV^{ème} siècle "par leur naturel farouche les aarabes (arabes nomades), menant une vie presque sauvage acquièrent une grossièreté de moeurs, une fierté, une arrogance et un esprit de jalousie qui les indisposent contre toute autorité".

Des tribus musulmanes dont le mot d'ordre durant des siècles était grand seigneur, coupeur de routes, et brigand-razzieur une contradiction à la valeur La plus fondamentale de la religion musulmane. S'agit-il d'une attitude que les tribus de la Jeffara ne rompirent pas avec les pratiques ancestrales de brigandage et de la razzia, ne menaient pas une vue conforme aux préceptes de l'islam. Celui-ci interdit, en effet, de porter atteinte aux biens et la vie d'autrui, à moins qu'il n'y ait légitime défense?

Cette attitude du jeffarien au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle vis à vis des pouvoirs et dans son mode de vie et ses relations avec l'autre, les tribus de l'Est et les tribus de l'Ouest, il a le goût de l'éloquence et la puissance du verbe et de l'oralité ; c'est la parole et non l'écrit qui fait foi, nous verrons les conséquences et la projection sur un plan culturel à l'origine de toute la science des hadith(s) et de la poésie et sa patiente mise au point des chaînes de transmetteurs oraux base de toute cette culture nomade.

Mais le goût nomade pour la beauté du verbe chez les tribus jeffariennes Tuniso-libyennes, les obligations et le mode de vie difficile dans un espace aride et un climat rude fut plus fort que les mises en garde coraniques, les rôles sont partagés entre tribus maraboutique ou (zaouya) et les tribus guerrières qui n'ont pas oublié leur liaison organique avec les usages et les habitudes de la vie nomade on ne pouvait même pas leur faire reproche du caractère sauvage par lequel ils se distinguaient.

Ces tribus, entre la responsabilité personnelle et collective, peut être serait-il plus juste de préciser qu'à l'échelle de confédération des Werghemma c'est la prise en charge personnelle dans l'exercice collectif de la responsabilité.

Nous remarquons sous L'impact de l'islam, l'esprit du corps tribal doit s'abolir dans la communauté du prophète.

Un sens fondé sur l'égalité devant Dieu et solidarité de tous les croyants et c'est peut être là l'un des points de ce manquement aux règles de l'islam par la majorité de ces tribus en optant pour la continuité d'un mode de vie et d'une logique souvent en contradiction avec les principes de l'Islam.

Ces tribus négligent des lois pénales selon une belle et unique formule c'est de promouvoir et défendre les droits de Dieu et les droits des hommes "huquq Allah wa huquq al Nas" c'est la commanderie du bien ou un sens juste de l'utilité publique et collective. Elles auront recours à un pacte de solidarité et d'organisation relative devant les dangers de tout genre endogènes et exogènes.

De ce brassage d'attitudes des tribus jeffariennes que découle l'impact de cette invasion arabe pour voir le sens de cette arabisation profonde qui, malgré une islamisation pacifique de ces espaces et de ces populations, laissées parfaitement libres de s'exprimer les empreintes tribales comparables à celle antéislamiques. Le degrés de cette pacification et arabisation spirituelle dépend de l'installation des écoles coraniques et lieux d'enseignement religieux dont l'espace nomade se trouve dépourvu, jusqu'au point que le proph6te Mohamed disait dans un hadith charif "l'élite de ma nation c'est dans les villes (Khairou ommati fi el moudens).

La population jeffarieinne de Tunisie et de la tripolitaine est en grande majorité sunnite c'est à dire fidèle à la sonna, la tradition du prophète plus de 80% des sunnites reconnaissent les quatre successeurs immédiats de Mohamed c'est à dire les califes (Errachidoun), Abu Baker (632-634), Omar (634-644), Othman (644-65 6) et Ali (656-661) le gendre et cousin du Prophète.

Les sunnites veulent incarner "l'orthodoxie" musulmane ; ils adaptent l'islam aux problèmes du temps, ils connaissent ainsi quatre écoles juridiques pour répondre à toutes les questions juridiques posées par la communauté musulmane.

Ce qui nous intéresse ici c'est l'école Malikite à laquelle appartient la majorité de confédération des Werghemma et de la tripolitaine et qui est connue par la tolérance et l'adaptation, à l'exception des berbères dans les zones montagneuses de Matmata jusqu'à jebel Neffoussa, Nelout, Ezzaouia en Libye qui appartiennent à l'école Kharidjite.

Les Kharidjite de la Jeffara sont une minorité à Chnini et Douiret dans la région de Tataouine et Matmata, à l'Ile de Jerba, en tripolitaine, Ezzaouia, Zouara, Nalout et Ghdames.

Egalement des tijanias, une fraction de Sidi Ahmed Tijani (une confrérie Kharidjite) se trouvant à Jerba et Zarzis et les montagnes de Ghomrassen et Beni khedache, Zamour, pour les Kharidjites un des points controversés en Islam fut la légitimité du calife et qui est digne de succéder à Mohamed ? Et quel rôle doit-il jouer ?

Les sunnites (Malikites) qui sont la majorité des Werghemma et des tribus de la Jeffara orientale en tripolitaine répondent que tout souverain musulman doit être considéré comme légitime dès lors qu'il ne commande rien qui s'oppose au Coran et à la tradition et an Hadith et la Sira nabaouia (la conduite et le récit du prophète Mohamed),

que soit la vie privée du souverain doit ou du moins devrait être conforme aux préceptes de l'islam.

Par contre les kharidjites n'étaient pas les partisans d'Ali ; us renvoyaient dos à dos Ali et Mouawya du moins après l'arbitrage.

Mais ces nomades étaient sans culture religieuse (tout ce qu'ils savaient c'étaient quelques versets du coran pour faire leur cinq prières et l'obéissance d'autres obligations religieuses) mais le sentiment paisible et fort de la vérité de l'islam de sa supériorité incontestable sur les autres religions dans cet espace, et de la prépondérance incontestable chez la majorité de l'école sunnite et malikite chez ces nomades, et de la conservation des comportements chez la minorité abadhite (kharidjite) dans les montagnes des Matmata jusqu'à jebel Neffoussa et Nelout malgré les tentations des pouvoirs à une époque ou une autre pour faire pression ou ouvrir d'autres horizons à d'autres écoles ou sectes.

Les exemples sont multiples où les Othommans ou les français essayent de vulgariser et encourager par tous les moyens les confréries religieuses et les touroukhs (sectes), les khaderia, la Ismaïlia, la Issaouia nous évoquerons des exemples lorsque nous parlerons de la phase de la colonisation française et le comportement des chefs militaires et administratifs du pouvoir vis à vis de ces confréries.

Un musulman de la Jeffara tuniso-tripolitaine peut avoir un rapport d'amitié d'entente avec juifs et chrétiens; au fond de son coeur il souhaite bien que cet ami intègre la nation du prophète, tellement il est convaincu de son acquis spirituel ; c'est pour cela à travers l'histoire de la Jeffara et durant toute l'époque coloniale les rares cas de naturalisation font scandale à l'intérieure de cette société musulmane nomade ou sédentaire quant à la mise en cause de son islamisation est hors question.

Il est à signaler que dans ces milieux nomades le mépris à l'égard des Gens du livre n'est pas rare et ceci est dû au manque flagrant des écoles coraniques et du hadith dans ces milieux; les petites écoles et la formation des meddebs (enseignants) se limitent à apprendre par coeur le Coran souvent sans explication et sans aborder les diverses dimensions soulevées par le Coran (le comportement de l'individu, sa culture, l'histoire des prophètes et des messagers, les devoirs et les droits de l'être humain etc...).

A toutes les époques une réelle tolérance à la fois religieuse et civique était de règle dans les milieux sunnites malikites auxquels appartenaient les Werghemma de la Jeffara, à l'exception des abadhites qui eux tout en étant plus stricte, dans les comportements et l'application de l'islam (le fait de ne pas faire les prières avec leur pantalon, ou d'exiger une eau pure et connue) pour se purifier des souillures et ils disent que c'est une obligation religieuse liée au rituel de la "Tahara" (purification), les Werghemma sont tolérants vis-à-vis des autres religions et vis-à-vis du gharib (étranger).

Notre étonnement de voir au sein de cette confédération arabo-musulmane des comportements en contradictions avec des lois et principes de l'Islam, il est difficile d'apprécier dans quelle mesure ce principe de laïcité pénètre le peuple croyant se trouvant ans un espace sans encadrement religieux suite à des passages d'envahisseurs musulmans

pressé pour atteindre les points et les horizons les plus éloignés de leur points de départ et de sainteté.

Ces mentalités et comportements de ces peuples islamisés étaient en perpétuelle mutation ; c'est d'abord une réponse aux problèmes sociaux et économiques qui bien souvent sera recherchée, comment expliquer le comportement de certaines tribus de la confédération des Werghemma vis-à-vis de la prière on le jeûne an mois de ramadan, l'aumône et le pèlerinage.

Pour caractériser celui qui se démarque des attitudes fondamentales de l'islam, on recherche ici et là, selon des structures sociales, géographiques et historiques, un critère objectif.

On désigne selon des critères différents la même catégorie de gens, ceux qui tout en étant religieux, ne pratiquent pas exactement selon les formes canoniquement requises, il y a des niveaux très différents dans les orientations psychologiques et sociales des musulmans.

Ce qui nous a amené à ouvrir ce débat c'est la brutalité et l'anarchie remarquée dans la société jeffarienne arabo-musulmane nomade ou semi-nomade ou même sédentaire.

Cela est d'autant plus important à noter que l'Islam , contrairement à d'autres religions, comme le catholicisme, se prête admirablement à une plasticité sociale facilitée par l'absence d'une église ; il n'y a pas d'intermédiaire entre le croyant et Dieu.

Cette plasticité se basant sur une citation du Coran qui disait "l'islam est une religion de facilité et non de punir" (l'Islam dino yousr la dino ausr) cette religion a su s'adapter à des situations extrêmement diversifiées l'Islam des nomades des sédentaires, des semi-nomades etc...

Ce fut là sa tolérance et le secret de son succès permanent à travers l'histoire. D'ailleurs, E. F. Gautier disait "Ce n'est pas la berberie qui s'est islamisée mais au contraire que c'est l'Islam qui s'est berberisé en Ifriqiya ", en effet l'islam s'est berberisé, s'est adapté aux jeffariens; il s'est aussi hispanisé en Andalousie, africanisé, il s'est américaniser avec le mouvement de Ali Farakhan des black Moslems des U.S.A.

Au cours de la seconde phase (1048-1574) l'invasion de Beni Hilal suivie de Beni-Souleyems tribus nomades d'Arabie destinées à être cantonnées en haute Egypte firent reculer les cultures sédentaires, les pillards se ruèrent sur le pays détruisant tout (vert et sec) sur leur passage.

Moins de dix ans après l'arrivée des premières bandes, ils étaient maîtres des plaines et avaient paralysé presque entièrement la vie économique (Ibn Kheldoun; A. Martel 1965).

Tout ce qui peut devenir pâturage est livré aux moutons et aux camélidés ; la limite sans frontière des pâturages et de l'espace vécu recule aussi loin que peuvent le

repousser les maîtres de la Jeffara, l'apparition des ksour, un ksar (ensemble de ghorfas on cellules avec une construction en étages avec des matériaux de la région, gypse).

Cette construction est concomitante à cette invasion qui aurait contraint les berbères et les autochtones à se replier, après une longue et vaine résistance et à quitter la plaine et les oasis maritimes et de plaines continentales pour se replier dans ces crêtes difficiles d'accès, pour assurer leur survie.

Nous trouvons alors les berbères dans la chaîne des montagnes de Matmata, de Beni Khedache, Zammour, Chnini et Douiret.

Quant aux Werghemma ils quittent aurghamma dans la région de la ville de Médenine plus exactement à Henchir el Ghathama et El Hezma pour s'installer sur les monts de Ghomrassen et de Gragar, les vestiges des ksour, de citernes pour la récupération des eaux de pluie et les puits de surface exploités de la même manière et avec le même mode de culture que les terres et les périmètres irrigués abandonnés de la plaine.

Les propriétés des terres entre la ville de Gigtis sur le golf de Syrte à Boughrara et les montagnes de Ghomrassen montrent bien la continuité de la propriété avec presque les mêmes tribus ou fraction de tribus.

En partant de la côte, ce sont les Touazine, M'hebel, Ghbenten, Hrarza, Medenines et Accara, au nord de werghemma les Touazine, Ababsa, Hrarza, Ghomrassen, Skarfa, sur les monts Douiret, Ghomrassen, Houaya, Touazine, etc.

Ils continuèrent à valoriser les eaux de ruissellement selon la technique des jessours et à payer des tributs (dya) sous forme de produits agricoles (huile, céréales, fruits, lame etc..) pour les pasteurs nomades de la plaine. A titre d'exemple la fraction de la confédération des Werghemma une tribu des Touazine, ouled khlifa, fraction d'ouled Hellal résident à Ben Garden et à Médenine et dont l'origine remonte aux Beni Hilal.

Ce sont des pasteurs, éleveurs, et artisans de produits et équipements ayant une relation étroite avec la vie nomade et pastorale (les porte-monnaie filali, les outres pour faire remonter l'eau des puits de surface en utilisant la traction animale, les dalous de divers volumes, les équipements d'harnachement des chevaux et des camélidés, etc.).

La deuxième invasion des hilaliens, plus dévastatrice et certainement plus massive que la première doit être considérée comme l'événement le plus important de l'histoire de la Jeffara et de l'Afrique du Nord. C'est elle qui a transformé pour des siècles Ifriqiya et le Maghreb restaient jusqu' alors profondément berbère (Ibn Khaldoun, A.Martel, Ch. A. Julien).

Si un retard survenait pour payer la dîme, des razzias des nomades volaient ou brûlaient leurs récoltes. Ainsi chaque village berbère était soumis à des contrats de protection négociés avec les occupants guerriers de la plaine (NASR N. 1993 ;CHRIGUL A. 1995 ; LISSIR .F. 1995).

Au XIX siècle il ne reste que des petits groupes berbérophones dans la Jeffara tripolitaine Ezzaouia, Zouara où les berbères gardent leurs originalité et leur langue et même leur comportement; la présence de la femme dans les souks et magasins chose qu'on ne trouve pas dans toute la Jeffara tuniso-tripolitaine, Nelout, Ghdames, Jerba, Guermassa, Chenini, Douiret, Tamezret, Taoudjout, Zeraoua.

Cette présence je dis même survivance de "Tamazight" dans les seules refuges possibles du sud-est tunisien, l'île et la montagne, témoigne d'un repli des éléments berbères devant les conquérants orientaux venant du" Cherg ".

Il est à signaler que l'intégration de ces éléments dans la masse des Werghemma est presque totale, si on interprète actuellement les données soulevées par le professeur historien Berkaoui A. (1999) sur le chapelet des sites romaines de Remada au bord du Sahara jusqu'au Gigtis sur la côte méditerranéenne en passant par aurghamma (Médenine) le site des Werghemma qui eux aussi sont repliés vers les montagnes comme les berbères devant l'envahissement des orientaux (béni Hilal et béni Souleym).

3.3- Organisation sociale des Werghemma da la Jeffara occidentale

Au XIX^{ème} siècle quatre grands groupes sociaux se partageaient l'espace de la Jeffara et les territoires au sud et à l'Est des chututs considérés comme limite naturelle ou le début d'une dépression on Mer intérieure séparant la régence de Tunis an reste du territoire méridional allant d'oued Ezzeuss jusqu'au golf du Syrte au Jeffara tuniso-tripolitaine.

La confédération des Werghemma contrôle la majeure partie de ces territoires ce sont les houaya, les ghomrassen, les ouderna, les jlidet, se partagent les zones praticables de la montagne de foum Tataouine jusqu'à Ghomrassen.

Le reste de la Jeffara est peuplé par un ensemble de tribu nommé Najaâ el Hamzat [67] les Touazine. Nous venons les différents sous ensembles des Touazine (tribus et fractions plus en détail) dans un schéma définissant la hiérarchie et l'organisation sociale et politique des Werghemma.

Les Ghbenten et khzour[68] (Werghemma aussi) et quelques fractions peu nombreuses les Mednin. De la région de Boughrara, Dakhlet Werghemma jusqu'à karboub en passant par Chichma près de Zarzis.

Les Ksour de Médenine où ils ont installé leur quartier général ; cet ensemble de ksar regroupe en outre, des Mednin et quelques fractions de ksours.

[67] Najâa El Hamzet ensemble de tribus connues dans la Jeffara par leur soutien à tout opprimé, également propriétaire de cheptel camelin.

[68] Ksour quatre tribus de t'intérieur de la Jeffara occidentale (tunisienne) dont le chef est Oun ben Ali El Khzouri, originaire de la vallée d'oued El Hallouf dans la région de Béni khedache

Vers l'Est, les Touazine n'ont pas de limites que ce que peuvent présenter les tripolitains, la péninsule de Zarzis était habitée par les Accara également Werghemma (A. MARTEL 1965).

Dans toute cette partie de l'extrême sud de la régence de Tunis la confédération des Werghemma et leurs alliés ont un genre de vie à base agropastorale, autour duquel se greffent quelques activités marchandes à base céréalière (orge et blé, sorgho à grain) ou artisanale ; l'élevage extensif reste la pratique dominante de cet espace et de ces hommes.

La dépendance des conditions climatiques difficiles de ce milieu aride modifie sensiblement les rapports entre les gens et avec la terre, sur les monts quelques villages perches avec souvent des ksour appartenant à des tribus nomades arabes on berbères dans la montagne où la pluviométrie est légèrement plus importante, mais dont l'accès est difficile Chenini, Douiret, Guermassa, Toujane etc...

Ils pratiquent une vie sédentaire basée sur les cultures des jessours ou en terrasses en courbe de niveau surtout sur les bassin-versants riches en plantation arboricole géré en sec faute d'eau d'irrigation.

Ces terrains reçoivent les eaux de ruissellement 2 à 3 fois par/an au moment des pluies d'hiver et de printemps c.a.d 2 à 3 irrigations par/an.

Cette population utilise un système de dry-farming basé sur les travaux du sol pour protéger et emmagasiner toute eau de pluie; un artisanat peu développé mais très varié.

Cette population montagnarde est elle-même insuffisante pour dominer un semi-nomadisme prévalant dans le sud, fort de ses populations formées de tribus guerrières et d'autres maraboutiques et d'autres troglodytiques et justifié par un climat ingrat difficile et aride.

3.4- Physionomie des groupes de la confédération des Werghemma

En réalité chaque tribu des Werghemma se différencie par un trait caractéristique des tribus voisines. Avant la colonisation française les groupes des tribus Touazine formaient une sorte d'aristocratie guerrière, également les Ouderna, par contre les Jlidats, les Rbaiey, les Medenin, sont des tribus maraboutiques (fils de zaouia).

Les tribus d'origine arabe descendant des hilaliens, sont les ouled Hilal qui appartenaient à Ouled khlifa du Najâa des Touazine dans la Jeffara, ils pratiquaient une endogamie sévère.

Les traditions orales des populations du sud de la Régence de Tunis datent de la remise en cause au XV^{ème} siècle de la domination arabe sur la Jeffara. Les anciens maîtres de la plaine chassés dans les montagnes de Demmer, Matmata, Ghomrassen par les hilaliens puis par les soleiyem aux XI et XII^{ème} siècle reprennent alors leurs terres sous la conduite des marabouts venus de la Seguia El Hamra et oued Ethahab.

La thèse du Berkaoui A. (1999) bouleverse cette forme légendaire qui a pesé pendant quatre siècle sur la formation des tribus, leurs alliances dans le cadre des partis ou clans on çoff, et l'impact de cette forme légendaire et de ces çoff sur le comportement envers le conquérant Othoman et la colonisation française; donc l'origine des Werghemma se trouve localisé au sein de ce chapelet de cités romains dans la Jeffara centrale à Henchir Gthama dans la région d'El Hezma (aurghamma on l'ancienne vile de Médenine).

L'arrivée des Marabouts de l'Est ou de l'Ouest trouve son explication dans ces espaces nomades sahariens où les écoles coraniques sont localisées sur des limites lointaines Kairouan, Nefta, Tunis, Tombonctou, Chenguetti, Ezaouya, Jaghboub et Koufra etc. Entre ces écoles théologiques et universités islamiques le retour et le passage des religieux est bien justifié.

C'est dans ce contexte qu'on a ouvert le débat pour étudier le comportement des populations nomades et des tribus bien que musulmanes possèdent cet esprit de rivalité de mobilité et de brutalité ils se font cavaliers et adoptent la mentalité bédouine basée sur la nécessité de conquérir puis de défendre leurs richesses rassemblées et leurs pâturages (Ibn khaldoun ; A. Martel, 1965) devant cette situation l'arrivée des vagues de réformateurs religieux est très sollicitée.

L'installation des Marabouts et des prédicateurs, sidi Abdallah Boujlida, Sidi Ali Ben Abid pour les groupes de l'intérieur, Sidi Sayah et Sidi Toui pour les groupes de la plaine de la Jeffara de l'extrême sud limitrophe des tribus Noails tripolitaines, Sidi Makhlouf El Mahbouli dans la presqu'île de Grine on de Jorf ou aussi Dakhlet Werghemma, Sidi Sayah el Akremi qui regroupe les Accara et les populations côtières mais les nouails aidés par les ouled Chebel tripolitains qui trahissent la confiance de leurs hôtes Accara, les massacrent, les survivants s'enfuient sur les barques de leurs alliés de Zouara tripolitains vers la région d'EI Ghar en tripolitaine, Jerba et Beni Maâguel.

Ali ben Abid el Assabii gendre de sidi Makhlouf venant de la tripolitaine, (ksar El Haj) s'installe dans la région d'aurghamma an milieu de la forteresse des ksours de Médenine.

Les Werghemma: Touazine, Hararza, Khezour, Ouderna, Accara, les ksours se devisent en quatre fractions commandées par les fils de leur chef khezouri Aoun Ali qui installe ses compagnons dans la vallée de l'oued Hallouf (oued des sangliers) dans la région de Beni kadeche.

- Les Werghemma vers 1886 (A. Martel, 1965)

Groupes	Tribus
Touazine	Ouled Bouzid
	(Rebaïa 1/2, Djelalta 2/3)
	Ouled Mahmoud
	Ouled Khalifa
	Ouled Hamed
	Médenine
	M'habel

Accara	Accara ©
Khezour	Hararza
	Termara
	Ghbenten
	Ouled oun allah
	Rabbai 1/2
	Meztoura
	Houaya
	Ghomrassen
Ouderna	Ouled Abdelhamid
	Ababsa
	Zourgan
	1/6 Djelelta (a)
	Hamidia
	kherachoua
	1/6 Djelelta (b)
	Amarna
	Djebalia
	Ouled Selim
	Ouled Chhida
	Tariff ©
	Ouled Debbie
	Michaela (d)
	Deghaghra
	Djebalia
	Djellidat (e)
Zanata	
	Douiret
	Dhibat
	Chenini
	Guermassa

(a) marchent avec les zorgan qui ont conquis matmata
(b) marchent avec les kherachoua
© marchent avec les ouled chehida qui les ont conquis
(d) marchent avec les ouled Debbab
(e) tribu maraboutique, dont les combattants ne sont inscrits que symboliquement
(f) les autres dehibat sont réfugiés dans le djebel.

D'après la notice du lieutenant Maguenots mais il n'y a pas de vrais nomades Accara (ne possèdent presque pas de chevaux).

La distinction entre demi sédentaires et nomades s'explique par l'ampleur et la durée des déplacements d'hiver.

Le nombre de cavaliers attribués © accara ne se justifie que par la date tardive de la notice avant 1881 les Accara ne possédaient presque pas de chevaux; après

l'intervention française, le gouverneur de Gabès les obliges à constituer un goum pour se défendre contre les dissidents et les tripolitains.

Nous prenons à titre d'exemple l'organisation d'un groupe de tribu de la confédération des werghemma: ce sont les Touazine

Nous essayons d'analyser l'implantation progressive du groupe des Touazine sur son territoire en se basant sur les chaikhas c'est à dire la délimitation sociale pour L'organisation et le contrôle territorial.

CHAPITRE IV : AVEC LES TOUAZINE ET LES KHZOURS DANS LEUR MOBILITE ET LEUR SEDENTARISATION

Deux groupes semblables vivent dans la Jeffara occidentale et dans la région de l'Aradh: les Werghemma et les Beni Zid

Les Werghemma groupant les Touazine et les khouzours vivent suivant un calendrier que dicte deux considérations complémentaires, la primauté des moissous et la défense des troupeaux.

Au début de l'automne à la fin d'octobre us se dirigent par des groupes vers les terrains de labour dans ces milieux ; la lecture de l'espace n'est définie que par l'humidité suite à une pluie ou la sécheresse, l'année est surtout en automne et en hiver ne tombe pas de pluie, le point de péage reste la miséricorde de Dieu sous forme de pluie, ce sont les enfants ou les esclaves des nuages, tout dépend de la nature.

Ils se dirigent alors en groupes vers les terrains de labour, possédés collectivement; d'après la chariaâ de l'islam tout qui met en valeur une terre et la laboure la possède; c'est le droit de propriété des terres vivifiées. C'est pour ce là que tout l'espace des terres de labour, pâturages, terres d'arboriculture ou d'olivier proviennent de ce partage et de ce mode de propriété.

A fin d'être A pied d'oeuvre lors des premières pluies chacun ensemence ce qu'il peut labourer et la récolte lui appartiendra après 7 ou 8 mois. Les terres collectives appartiennent selon un acte écrit au groupe de tribus ; les autres groupes respectent ce partage d'un passé très lointain (voir acte du miâad des Ouderna, des Touazine).

Après les labours et le semis de l'orge (ardhaoui) et du blé (hmiri) c'est-à-dire des variétés de céréales qui s'adaptent bien aux conditions climatiques et édaphiques de la région. Une période dite nomade commence pendant l'hiver les troupeaux gagnent les parcours les plus lointains.

Au printemps (mois de Mars les pluies sont comme de l'or pur) un proverbe nomade (Mtar mars dhahab khales), cette période faste dans le calendrier pastoral en raison de l'abondance de la verdure et du laitage.

Les Touazine s'orientent vers l'est dans les grands parcours d'El Ouara sur les limites de la Jeffara tripolitaine, les tribus Khzours s'orientent vers Les pâturages du Dhahar qui s'étendent des montagnes partie Ouest jusqu'à la Limites du Sahara et du chott Djérid.

Les périodes de semis et des labours, avec les moments des pâturages printaniers ces deux périodes sont critiques dans l'histoire des "noujoù" et confédération et où les litiges s'accentuent entre les tribus concurrentes et les affinités locales et régionales et même du c6td de la tripolitaine s'enchaînent entre les tribus soeurs ou du même Clan ou çoff.

Dans ces milieux nomades, bédouins tout est lié. Les liens sociologiques les querelles séculaires d'origine en partie ethnique, ou tribale intéressant les nomades eux-mêmes ou qui prennent naissance de leur appartenance ou affinités à des états ou pouvoirs distincts. A cette époque il y avait le pouvoir des beys dans la régence de Tunis dont l'indépendance et la liaison avec le sublime porte de l'Empire Othoman passe par des hauts et des bas selon les intérêts et la politique internationale.

Les intérêts des pays européens par l'intermédiaire des sociétés de commerce qui à un moment donné envisagent de s'emparer le monopole des échanges commerciaux avec le sud du Sahara, avec tripoli, Ghdames, Ghat, Gabès, Jerba, Alger et Tunis.

Avant la colonisation française, l'espace jeffarien était un passage obligatoire des caravanes de commerce de Tunis à Ghdames et Tombouctou et vis versa avec la protection des Werghemma dont la principale fonction et de se charger de protéger et de conduire les caravanes (A. Martel, 1965 p.94 Tome 1).

D'après Carette et A. Martel, les négociants Ghdamssias qui faisaient régulièrement des voyages entre Tunis et Tombouctou et qui de là rayonnaient dans les principaux marchés du Soudan, il n'y a pas de caravanes qui partent de Tunis pour Tombouctou. En effet les marchandises de Tunis distancées pour le sud sont conduites à Gabès par les chameliers werghemmiens; où les négociants de Ghdames viennent les prendre pour les porter dans cette ville et de là à Ghat.

Ghat est le grand marché des Touareg ; ils y échangent les marchandises tirées par eux de L'Afrique intérieure contre les marchandises apportées du Nord par les négociants dans les pays noirs.

Il est à signaler que le commerce des esclaves entre dans le cadre de ces échanges qui transitent par la Jeffara tuniso-tripolitaine, surtout que les centres de Jerba et Gabès avec Ghdames et Tunis étaient considérés comme des marchés névralgiques de " abid" (esclave), les petits groupes de chouachine (noirs) sont d'origine du Soudan et plus exactement de Nouba. Les chouachines de Touazine de Ghbenten, de Hamerna et de Jerba sont des populations qui sont intégrées aux Werghemma et à l'Aradh avec l'invasion arabo-musulmane. Avec la pacification de la religion musulmane ces minorités assurent leur intégration et même héritent de leur maître et famille sur le même pied d'égalité que les descendants de la tribu. Cette situation est vérifiée lorsqu'on analyse les mutations socio-économiques et culturelles de ces ethnies comme les Ghbentens (chouachines) (Abdelkebir A. étude des tribus de la presqu'île de sidi Makhlouf, DEA, 1994; Jouili Med Hèdi : des sociétés pour mémoire des sociétés pour l'oubli, CERES 1994; Najah Med Aziz: de la tribu à la nation, Maison Sahar. Ed. 1997).

Jouili Med Hédi en parlant de l'esclavage dans la régence de Tunis, le phénomène d'esclavage en Tunisie depuis l'époque punique, quant à l'esclavage des noirs il est lié à l'époque Hafside au XV^{éme} siècle puis au début du XVI^{éme} siècle avec la colonisation othomane de l'Algérie et de la Tunisie jusqu'à 1841 date du compte à rebours de ce phénomène.

Les caravanes qui venaient du Soudan, lac de Tchad, Borno, Aghadis, Tombouctou chargées d'or, d'ivoire, de plume d'autruche, et d'esclave reviennent avec des produits de tissage, et des objets fabriqués en Europe, également du sel d'une grande importance pour les pays au Sud du Sahara. Deux voie sont connues par les caravanes et passent par la Jeffara tuniso-tripolitaine ce sont la voie de sel (TARJQU EL MILH) et la GHADAMISSIA. Le voyage dure 25 jours de Zandar, Aghadis jusqu'à Ghat et Fazan, la deuxième étape de Ghdames, Jeffara, Gabès, Jerba, Tunis.

D'après Lucette Valenzi esclaves chrétiens et esclaves noirs a Tunis au XVIII^{ème} siècle, Annal Economies-sociétés civilisations N.D. 1967 p. 1274. "de canon à Tunis les esclaves font un voyage de 3000 km dans des circonstances climatiques très difficiles ".

Les deux marchés qui dans le Sahara tunisien entretiennent des relations avec le sud sont les villes de Gabès et de Nefta.

Ghdames est le point par lequel les caravanes commerciales traversent le désert en transitant toute la Jeffara occidentale pour arriver au marché et port de Gabès.

La route de Nefta à Ghdames est déserte et aride; les voyageurs ont a redouter la rencontre des Touareg qui sont d'impitoyables brigands; aussi les caravanes sont- elles à la fois moins fréquentes et moins nombreuses que celles de Gabés.

La route de Gabès à Ghdames via la Jeffara occidentale offre plusieurs points d'eau, mais elle a surtout l'avantage de traverser le territoire d'une tribu dont l'unique fonction est de protéger et de conduire les caravanes.

Cette tribu est celle des Werghemma, elle est située sur la limite méridionale de la régence de Tunis, à quelques journées du sud de Gabès.

4.1- De la légende à l'histoire

Un mythe de fondation : les sept frères Werghemma de Sakiet El Hamra et Oued Ethalab à la site aurghamma romaine au coeur de la Jeffara

Parler de l'histoire (Tariqh) dans le sud tunisien aux XVIII et XIX ^{ème} siècles et même pour ses habitants actuels, c'est, avant tout autre chose, citer un mythe de fondation, c'est pour quoi le séminaire scientifique du mois de mai 1999 groupant des Professeurs historiens et géographes, archéologues et anthropologues, a soulevé pas mal de questions qui touchent a ce mythe de fondation de l'ensemble des tribus formant la confédération de Werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine.

Ce questionnement est tout à fait logique ; mais il fallait accepter de part et d'autre de poursuivre le débat et la lecture de cette histoire riche en leçons et pleine de mythes et de réalités dans un espace loin d'être sous- développé mats au contraire il est sous ou mal étudié.

Le fait de soulever les thèmes comme la création de Médenine (aurghamma) entre 1500 et 1800 du Prof Yahyaoui M., la naissance d'une ville, le mythe fondateur du Prof Khiari F. Espace de Médenine une étape d'une ancienne civilisation, sites et témoins archéologique dans la région de Médenine du Berkaoui A. Les tribus de Werghemma entre la mobilité et la sédentarité du Prof Beigheith Ch. La région de Médenine d'après les différents témoignages an XIX^{ème} siècle. Les tribus de Werghemma d'après les registres d'impôts et d'aides Prof Kasraoui B. Le pacte d'El Foudhoul (Hilf) des vertueux à Médenine en 1837 Abdelkebir A.

Ce séminaire est une tentative pour parler de l'histoire de la Jeffara et des Werghemma avec une lecture scientifique, fondée sur un référentiel et un témoignage valable pour essayer en fin de dissocier entre l'histoire mythique et l'histoire réelle de cet espace et de ces hommes.

Le scénario n'est pas terminé et l'espoir est toujours possible de revenir à la charge pour continuer cette mission.

La colonisation avait dépossédé les colonisés de leur nature et de leur culture, la décolonisation sera donc une renaturation et une reculturation, une réadaptation de la culture à la nature et inversement.

C'est vrai que ces historiens et ces géographes et anthropologues, lors de ce séminaire, ont trouvé leur mission assez difficile pour renaturer et reculturer l'œuvre de la colonisation punique, romaine, arabe, othomane, française de plusieurs siècles en 2 on 3 jours de séminaire.

En effet, que fut cette colonisation sinon un long et lent processus par lequel l'homme jeffarien a été délogé de sa nature.

A. Malraux disait "il est aisé quelquefois de faire abdiquer un souverain et de rayer, d'un trait de plume, un Etat de la carte du monde.
Il est moins aisé de contraindre un peuple à céder sa place et à disparaître.
Il ne suffit pas de prendre tin fusil pour devenir le maître légitime d'un pays ".

Cette nouvelle lecture de l'histoire serait une véritable vacation pour assurer une meilleure compréhension de l'humain.

En parlant de l'exemple de la Jeffara tuniso-tripolitaine, il est utile de pouvoir bénéficier de l'existence d'une étude sur la décolonisation permettant d'insérer l'histoire de la tragédie française en Afrique du Nord. Nous citons ici les propos de Camille Aymard qui disait dans son livre "Tragédie française en Afrique du Nord" les responsables-témoignages et documents à quand, la haute cour? Edit des quatre fils, Aymon Paris 1958.

La théorie de la décolonisation proposée par Jacques Berque : comment passer inaperçu devant tine telle théorie élaborée par un arabisant et arabophile dont les analyses et l'explication d'un verset ou sourate du Coran sont des appels à la Baraka et à la miséricorde devine mieux qu'un Imam tolérant on intégriste, Malikite, Chiite ou Abadhite (Sourate El Ikhlas سورة الإخلاص." 705 CXII, la Religion foncière le 07/07/1997 A 8 h 30 TV A2 France, connaître l'islam), où il explique l'universalité de cette religion et la

fraternité entre les peuples et les tribus loin de toute agression et invasion.

En fait les Werghemma mythe ou réalité ? Les, jeffariens, cette confédération du Maghreb et de l'Ifriqiya qui a toujours manifesté un esprit de résistance et d'indépendance c'est une des constantes de leur histoire, faut-il rappeler les remarques des othomans, des colons français qui par méfiance ont marginalisé ces espaces et ces hommes, la méfiance de tous les colonisateurs venant de l'Est ou de l'Ouest.

Mais pour parler de la théorie de la décolonisation de Jacques Berque dans cette partie du monde, en Tunisie et dans cet espace de la Jeffara tuniso-libyenne ou tripolitaine faut-il se poser la question les Werghemma, cette confédération de tribus existe-elle encore ?

L'étonnement lors du séminaire montre bien l'attachement au mythe encouragé par les divers pouvoirs envahisseurs de ce territoire.

Certains voudraient pouvoir se poser la question sur l'entité jeffarienne, celle des Werghemma, de cette confédération avec les alliances de l'Est et de l'Ouest n'est qu'une création coloniale, une marginalisation et méfiance de l'époque othomane et une machination née dans les bureaux de la résidence générale et une conséquence du protectorat.

D'ailleurs, cette politique se poursuit jusqu'à l'autonomie interne en 1956. Dans le seul but non avoué de nier l'unité des peuples de la région réclamant un mouvement de libération national en Tripolitaine et surtout dans le sud tunisien à travers le " Djihad" connu sous le terme impropre de (guerre sainte).

Cette histoire politique de ces espaces de ces hommes et leur alliance avec les autres régions de la régence de Tunis, de la Tripolitaine et du Sahara algérien, leur espace vécu et leur espace perçu avec tous les idéaux qui accompagnent cette histoire qui reste à faire et qui a besoin de plus en plus d'historiens, de politologues, d'anthropologues compétents dont l'impartialité et l'honnêteté intellectuelle sont hors de doute pour mettre en cause tout ce qui a été écrit pendant la 1ére République de 1956 à 1987 et même avant cette date.

On pourrait certes s'étonner de ce que le mythe des Werghemma ait aussi facilement survécu à l'époque coloniale, malgré l'usure d'une guerre sans arrêt et un complot international durable sans trêve, au début othoman, puis franco-anglais, français, germano-turque-italien puis finalement français avec une forme de machination, au lieu de parler de colonisation on parle de traité du protectorat que Dieu seul connaît son aboutissement et ses conséquences à long terme.

Nous revenons à Jacques Berque qui part de son expérience arabe et maghrébine et ses analyses doivent beaucoup à la connaissance directe du monde arabe et musulman.

Citons ces trois concepts dans l'approche de Berque qui soulève dans (la dépossession du Monde p.68) d'abord la critique de l'orientalisme qui ne se réduit pas à

l'usage d'une spécialité, mais s'achève en recherches spécifiques sur la généralité de l'homme, la gravité c'est le compromis entre l'orientalisme, impérialisme et colonialisme et la grandeur dépassée des Empires Français, Hollandais, Anglais, Portugais, Othoman et Italien.

Il est temps d'ouvrir les pages de l'histoire des sciences coloniales pour ne pas refaire le scénario du congrès de Berlin et les conséquences de Yalta au XIX^{ème} siècle délivrant un discours pragmatique, l'idée que la terre africaine était un territoire sans maître dont l'acquisition pouvait résulter de la conquête puis de l'occupation effective.

Le questionnement renouvelé sur la notion de (Acala) authenticité chez les groupes de tribus jeffariens de part et d'autre de la frontière arbitraire de 1910, par retour aux sources et aux fondements du tissu social tribal et de son organisation politique et socio-économique dont les détails se manifestent dans les pactes d'El Foudhoul en 1837 (des vertueux)

Chez une partie (3 tribus) de la confédération des Werghemma puis chez les kerchaous, les Haddajs et les Acheches et finalement le pacte de Ahd El Aman à Tunis (1857), cette période critique de 1837 à 1857 d'un quart de siècle préparé aussi le concept de " thawra" (révolution), Berque est l'un des rares à y avoir vu d'abord avant tout "effervescence anthropologique [69] ".

Ces réactions ou révolutions partent d'un effort de récupération de soi-même et beaucoup plus de vouloir que d'efficacité, et comment ne pas évoquer un autre concept celui de baâth que Jacques Berque traduit par surrection, le changement dans les sens évolutif, l'émancipation.

Le long itinéraire de cet islamologue au Maghreb lui a appris à se méfier de toute réduction et à voir que la véritable saisie est toujours de ce qu'il y a de profond, de " Açil", authentique dans l'être humain.

Sur ces critères et valeurs Jacques Berque et Ibn Khaldoun se mettent d'accord pour donner à ces hommes bédouins, nomades ou semi-nomades ce que la colonisation avait dépossédé de leur nature et de leur culture.

Quoique Ibn Khaldoun se trouve plus sévère à l'égard des aârabes (bédouins[70]) en soulignant leur comportement farouche etc...mais les deux sont contre (le coût humain) de la colonisation qui était un refus du droit de cité au colonisé et refus du droit à l'histoire de sa civilisation.

Les cavaliers Werghemma et tripolitains par leur refus à la colonisation othomane, italienne, française ils ont exprimés un retour au fondamental, c'est la

[69] Jacques Berque (1965) : Dépossession du monde. Texte publié dans l'esprit nov. 64 traduit Italienne publiée dans" il contemporaines" du 29 Mai 1965

[70] Ibn khaldoun : kitab Eibar wa diwan El Mobtada wa El. Khabar Fi Ayam El Arab wa El Ajam wa El Barbar wa Man Assarahoum Min Theyi Essultan El Akbar. Ed. Maison de livre Liban 1959 6 partie p.31

décolonisation qui s'exprime à l'époque précédente par le refus de ce refus et la permanence du fondamental et de la remontée de la base.

Poussée par des tendances coloniales, l'Europe a joué dans le monde arabe, un rôle ambigu, à la fois protectrice et colonisatrice dans l'espoir de se libérer d'une politique turque très arbitraire, le monde arabe tomba sous une domination pire que la domination Othomane.

La régence de Tunis, la Jeffara et les Werghemma et la Tripolitaine se trouvent sous cette domination. L'Europe se partagea l'héritage d'un malade qui n'est pas encore décédé. De ce moment là le monde arabe a connu son inefficacité matérielle et morale.

4.2- Le sud-est tunisien au XIX^{ème} siècle : les différentes versions de l'histoire des tribus Werghemma dans la Jeffara occidentale

Dans la version commune actuelle on retient plusieurs histoires (tariqh) qui balance entre le mythe et la réalité de la fondation de cette confédération des Werghemma au sud-est de la régence de Tunis.

Nous disposons plusieurs versions d'une même légende sur l'origine des Werghemma.

- La version du Commandant le Boeuf (1909)
- 1937 E. Maquart
- 1965 A. Martel
- 1976 F. Lissir; J. Lafi ; A. Louis ; A. Zayzed ; M. Abdelmoula.
- 1999 A. Berkaoui.

Ces diverses versions se basent sur les mêmes données et sur un mythe de fondation légendaire.

Nous retenons aux études ci-dessus indiquées que les Werghemma se disent descendant des sept frères, venus avec leur père (le chérif Idrissite Moussa ben Abdallah El Werghemmi), il y a maintenant environ plus de douze générations, de la Sakiet El Hamra et Oued Edhahab.

Leur père appartenant aux achrafs (d'origine liée au prophète) qui aurait beaucoup de prestige auprès du Sultan hafside, cette place dans la hiérarchie des hafsides à Tunis les avait obligés de quitter le palais des hafsides pour se diriger à l'intérieure du pays pour ne pas nuire à ses relations avec la cour.

Le père fondateur reste à Tunis jusqu'à sa mort, où il y a une zawiya qui porte son nom dans le quartier de la khasba.

Arrivaient au ksar des Hamdoun qui deviendra Ghomrassen, une autre version dit que si Moussa accompagné de six compagnons, six frères avec mission de réislamiser la région.

Cette collectivité d'origine berbère se disait (arabe), s'installer à côté des berbères sédentaires qui vivaient en habitation troglodytique ou sur les bassins-versant des falaises des Matmatas, Demmer, jebel Labiadh et Nefoussa.

Les berbères Hamdoun ainsi que ceux de jebel Labiadh n'avaient pas du fait de leur nouveau voisinage renoncé à leurs droits sur les territoires dont ils avaient étés chassés suite à une rivalité avec les habitants de Demmer et l'Awwata, mais ils étaient incapables de chasser les envahisseurs.

Si Moussa Chérif Ben Abdallah appelait tout le monde à l'union.

Quelques tribus werghemmiennes comme les ouled Hamed, les Maztoura se trouvaient elles aussi propriétaires de "souanis" (exploitations agricoles dans la région de Hamdoun ou Ghomrassen, les Touazine sont propriétaires des terres allant des monts de Ghomrassen jusqu'à la presqu'île de Jorf, parallèlement à eux les Ghomrassen, les Ababsas, les Mhebels, les Ghbentens, les Hararza, les Medenins, etc...

La manière pacifique basée sur la mission de réislamiser la région, formait un établissement durable qui donnera naissance à des tribus pieuses ou de formation théologique au sein du groupe de Touazine à titre d'exemple la famille Bettaieb, et la famille Abdelkebir ou Kebaieria connue dans la Jeffara et en Tripolitaine par leur pouvoir guérison des nouveaux nés, la tribu des Tayayara[71] dans la région de Sormane au Jeffara orientale (Tripolitaine) porte le nom de Abdelkebir et ils ont le même don ou pouvoir hérité du père au fils, toutes ces tribus Touazine sont des tribus guerrières.

Il faut signaler également les tribus marabouts les Dhrari Medenin ou Ouled sidi Aleya El Assabai, tribu Zaouya, les Jlidat les fils de sidi Abdallah Boujlida, les Zemamra etc...

Si Moussa Chérif ben Abdallah forme l'union des tribus des six compagnons ou frères qui subjuguera la Jeffara sous le nom de la confédération des Werghemma.

Ces nouveaux arrivés après avoir amené à eux des berbères autochtones pour former une alliance arabo-berbèrs qui porte le nom de la confédération de Werghemma s'uniront à l'authentique arabe et s'arabiseront ainsi peu à peu.

La vision du Berkaoui A. 1999 (en cours de publication) parle de cet espace appelé aurghamma à Henchir Gthama (Henchir : ancienne exploitation agricole romaine, voir carte de localisation des Henchirs, ksar et khasbas dans la Jeffara p. 37).

[71] La tribu Tayayra (Abdelkebir) habité la région du Sormane en Jeffara orientale tripolitaine avec la tribu El Homr, ces deux Tribus pieuses connues par leur attachement respectueux et fèrve à Dieu et à la religion musulmane, les deux miâad se disputent sur le piétisme et sur une affaire juridique du Fikh islamique, les deux assemblées ne trouvent pas de solution et l'arbitrage les deux miaâds propose de prendre deux cheikhs leaders des deux tribus qui jettent leur chapelets dans le feu devant tout le monde, le chapelet le cheikh Abdelkebir sort du feu d'une manière miraculeuse ont les nomme Etayayra, celui du chapelet du cheikh el Homr demeure dans le feu jusqu'au sublimation des grains du chapelet qui deviennent rouges (homor).

Aurghamma c'est là où se trouvent les ksour (34 ksars) de la confédération des Werghemma à Médenine qui est l'ancienne aurghamma origine des Werghemma autochtones.

Il y a des versions différentes et des récits légendaires autour du partage qui se fait à la mort de si Moussa Chérif Ben Abdallah de Ghomrassen ancienne Hamdoun jusqu'à Aurghamma au coeur de la Jeffara, les six tribus soeurs se repartissent dans la Jeffara tuniso-occidentale et Tripolitaine dans des zones d'action en plaine et en montagne ; ils deviennent les ancêtres des sept tribus.

- Les ghomrassen qui, demeurés sur place, cohabitent avec les berbères et les Hamdoun.
- Les tarhouna, ils gagnent la Tripolitaine en zone montagneuse qui porte leur nom : Tarhouna.
- Les Touazine qui s'emparent d'une plaine entre le golf de Boughrara, le petit Syrte et le grand Syrte, entre la Tripolitaine et l'Aradh, la Hazma ou Henchir Ghthama où se trouve Aurghamma site romaine dans le chapelet des sites qui s'étendent de la limite du Sahara Remada jusqu'à Gigtis sur la côte. Pour fonder les ksour dans une plaine voisine de l'Aradh, la Hamza appartenant à la tribu arabe des Hazem d'où le nom des Touazine qui se répète dans le corpus des poètes au XVIII et XIX^{ème} siècle "Arch el Hamzat" Arch c'est le groupe ou l'ensemble des tribus des hamzat (Jules le Boeuf, 1884), et c'est une référence à la tribu arabe la Hamza dans cette plaine jeffarienne.

- Les Houaya qui, avec les Haraza et les Khzour, vivent ensemble et en symbiose avec les berbères autochtones qui peuplent la vallée d'Oued Demmer avec plusieurs ksour sur les crêtes des montagnes (ksar Jouamaa, ksar Hallouf, ksar Zmemra ou Zamour, Ksar Mettameur).

- Les Ouderna qui s'intègrent dans les tribus arabes comme les Ouled Debbab ou les ouled Chhida vont peupler la haute Jeffara dans la région de Tataouine.

4.3- Nomades, semi-nomades, sédentaires d'hier dans la Jeffara tuniso-tripolitaine

Le récit des sages, nous choisissons Hadj Mohamed El Hodhairi né le 16 février 1919 à Bengardane et mort le 12 mai 1999 à Ksibet (la petite kasba), presqu'île de Jorf ou de Werghemma. Le cheikh El Hodheiri est connu par sa connaissance de l'histoire des Werghemma et de la Jeffara tuniso-tripolitaine ; il détenait par coeur la poésie populaire de la confédération des tribus du Arch Touazine et ses alliances ainsi que les poèmes relatifs à l'histoire de la confédération des Werghemma, de l'Aaradh, des autres tribus de la régence de Tunis, de la tripolitaine et de Tagheribet des Hilaliens (l'émigration des beni-hillas et les histoires de l'envahissement de l'Ifriqiya).

Nous profitons d'une réunion importante à l'occasion d'un manage d'un cousin et d'une cousine de la tribu des Ouled Hamed, les deux familles celle du marié est à Ben Garden sur la limite de la Jeffara occidentale à El Maamrat المعمرات ou le relief, les habitats en dur et les huttes d'été, tout l'environnement nous rappelle celui de la

Tripolitaine, la présence des chevaux, les palmiers et les oliviers, la tente dressée pour l'occasion, le grand Rayah (terrasse) de la faskhya (citerne) pour récupérer les eaux de pluie en automne, en hiver et peut être au printemps, l'eau dans ces lieux mérite une étude et une thèse pour parler de l'histoire du mythe de l'eau et sa rareté dans toute la Jeffara pendant le XVIII et le XIX^{ème} siècle.

La famille de la mariée vient de la région de Médenine (ksar de Médenine) cette cérémonie de manage qui dure trois jours, le 2ème jour c'est la dhifa ou réception de tous les invités amis et proches de la famille du marié.

II est à signaler que tous les invités appartiennent à la tribu des Ouled Hamed et autres tribus ayant une liaison de parenté, les Ouled khalifa, géographiquement ils viennent de trois régions celle de Ben Garden et environs, celle de Médenine, celle de la presqu'île de Werghemma (de Jorf ou Sidi Maklouf).

Après le dîner collectif qui se fait par groupe de 4 à 5 personnes ensemble, juste après la prière du Maghreb (4ème prière au coucher du soleil) qui s'est déroulée également en jamaâ (ensemble) sur la grande terrasse (Rayayh) badigeonnée avec la chaux blanche au début de chaque été pour se préparer à ce genre de cérémonie et pour récupérer une eau de pluie automnale propre.

Les jeunes se rapprochent de Am el hadj, l'oncle Haj Mohamed El Hodheiri qui ne rate jamais ces cérémonies de manage, de fêtes religieuses, ou de mort (ne dure ici bas que le visage de Dieu), ou de cérémonies de tonte, de partage des terres de labour ou de pâturage, ou pour faire l'arbitrage lors des litiges entre fractions de tribu ou familles, etc...

Les jeunes habillés en blanc, pantalon traditionnel avec khandilissa c'est le saroual ample de couleur blanche, une chemise blanche et la jebba, blanche, c'est un vêtement à larges emmanchures qui tombe jusqu'aux chevilles.

La jebba est en lin blanc ou en soie crue (secrouta) (stecroudet, tissu d'origine italienne) en été. Ces jeunes s'occupent de servir du thé vert et noir et de l'eau potable.

Les adultes et les vieux sont groupés et hiérarchisés dés le début de la soirée pour se trouver sous forme de groupes homogènes, la plus part sont habillés de jebba, de houli ou de wazra.

Le houli de couleur blanche analogue à la wazra de couleur rouge ou grise est une grande pièce d'étoffe de laine dans laquelle se drapent les jeffariens et les Werghemma.

Sur cette terrasse (Rayah) sont groupés les hommes, les femmes sont à l'intérieur du houch (maison). Ici les sexes sont soigneusement sépares. Il est à signaler que cette soirée se passe dans le calme, tandis que les femmes à l'intérieur du houch chantent et dansent sur les rythmes des chants classiques et populaires qui débutent par l'éloge du prophète Mohamed.

Les Ouled Hamed et les Ouled Khalifa ne sont pas connus par les cérémonies de manage avec les Abids Ghbenten ou autre, bien qu'il y ait des tribus Werghemma qui célèbrent les fêtes de mariage avec Abid Ghbenten (un Irs belabid) c'est à dire la participation d'une troupe de chouachines qui chantent et dansent, ce sont des poètes qui racontent l'histoire de Werghemma. C'est une poésie orale bien enracinée dans la tradition jeffarienne.

Il n'est agréable de signaler ici toute la part qu' a eu dans ce récit le cheikh El Hadj Mohamed El Houdheiri, werghemmi appartenant à Arch Touazine de la tribu d'Ouled Hamed, a pratiqué le nomadisme lorsqu'il était jeune ; il a fait ses études à l'école coranique ; son témoignage est précieux suite à une longue expérience de 80 ans en tant que citoyen nomade puis agriculteur puis semi nomade, il possède des Ghorfas dans le Ksar de Médenine; son arrière grand-père c'est le célèbre si Moussa connu par sa Khasba et son ksar de plusieurs étages ; il est propriétaire de terres à Oued Fessi, à Bouhamed, à El Hezma Henchir Ghthama Aurghamma, et à Ghomrassen, il est propriétaire d'oliviers à Khsiba El Kebeiria (la petite Khasba) ; il a également des terres collectives et des oliviers à Hachen à l'Ile de Jerba. Ce semi nomade est en perpétuel déplacement avec les siens à la recherche de sa subsistance et de celle de son troupeau, son dernier demeure avant sa mort, c'est le Dekhlat Werghemma dans la presqu'île de Jorf

Le Hadj Mohamed El Houdheiri n'est pas bavard, la soirée débute par des questions sur le climat, la moisson de l'année en orge et en blé, la rareté de l'eau potable dans la région ; pour le jeffarien l'eau potable c'est l'eau de pluie qui se trouve plus douce que les eaux des forages et ne dépassant jamais 1,5g de résidus secs / litre.

Il a fallu une certaine habilité pour aborder cet homme et pour assurer une continuité du récit ; le calme est absolu et l'ambiance est adéquate car tout le groupe est homogène et le récit ne risque pas de gêner les auditeurs.

On profite souvent des conjonctures locales ou régionales pour enchaîner et évoquer les souvenirs et les exigences de la vie quotidienne des Werghemma ; il faut profiter de cette occasion ; on se fait plaisir d'échanger les nouvelles sur cette histoire lointaine, de commenter les grands faits, les (Ayyams Ezzemen) ; le mot en arabe est plus profond que sa traduction en français (les jours ou le temps). La discussion autour d'un Thé nécessaire pour marquer l'importance de la rencontre et animer la causerie pendant que les chants et les danses dans l'autre partie du Houch ne cessent pas, le rythme des youyou monte et augmente de volume et la fumée du (Bkhour), fumée de la Baraka bénéfique produite par quelques morceaux d'ouchag et dad pour éviter et chasser l'oeil de l'envieux).

Haj Mohamed El Houdheiri commence son récit en disant : "les Werghemma et les ksouriens apprennent à vivre en groupe depuis des siècles et peu à peu les éléments d'une vie collective donne naissance à une conscience collective groupant les grandes valeurs de la tribu."

Les jeunes s'interrogent sur ces valeurs et sur cette histoire glorieuse de la confédération des Werghemma, il s'est avéré qu'ils ont tenu à leur originalité poussée par le poids d'une culture.

Mais le Hadj ne se détache pas de ce mythe fondateur et de cette culture. Après tout il dispose de la puissance du verbe et du mot pour forcer les gens et attirer l'attention des auditeurs.

Il raconte l'histoire d'un ancien Makhzen au troisième âge, le Chaouch Ali ben Abdennebi qui reçoit chez lui un Gharib (étranger) chouchen (Abid, noir) qui arrive le soir à Ksar Ben Garden en demandant de voir les Touazine le cavalier ancien Makhzen lui propose et l'invite de passer la nuit chez lui pour dîner et se reposer et le matin il le conduit chez les Touazine ; au lever du jour ils se dirigent vers le Ksar mais avant d'arriver au Ksar le Cheikh cavalier s'arrête devant le cimetière Sidi Khlif, et il montre les tombeaux à ce Gharib " si vous êtes venu chercher les Touazine voilà ce qui reste des Touazine ".

Cette introduction assez pessimiste du Hadj Mohamed Houdheiri montre bien son attachement à ce mythe fondateur et aux bouleversements de ces hommes et de cet espace sous le poids des inégalités de l'histoire parce que l'histoire du cavalier Makhzen et du Gharib de Ghbenten se passe aux pires moments de la colonisation française.

Hadj Mohamed El Houdheiri Abdelkebir reprend son récit en signalant, que nos ancêtres disaient :

شـــــاكيـــر ومحـــــــــلاته طلب البل والسعي في إحياباته
خلاص المجابي ودعوته جاباتـــه غازي على العربان ببعـــيـــرها
ختم سكـــن الوطـــن في قلعاتـــه دار عملتـــه وقعد واحل فيـــها
منين حدروا رجال الوطن ولومه عملـــــة عليـــه مشومـــه
ردوه خائب غزوتـــــه مهزومـــة وردوا أرزاق النـــاس لماليـــها
هذي روايـــة ثابتـــه معلومـــة دولة أولاد حسيـــن في ماضيها

Chakir et ses M'Hallas (Campements)
Il a demandé des camelins et des ovins pour ses amis

Le paiement des impôts c'est son appel d'origine
Envahisseur des bedonnes arabes et leur camelin
Il a bouclé habitats et forteresse
Il a commis son erreur en restant seul responsable
Un drame se répercute sur sa responsabilité
Le jour ou des hommes ont descendu pour défendre la patrie

Il s'est retourné après une grande défaite
Tous les biens étaient récupérés par leurs propriétaires
Cette histoire est une information de source officielle
L'état des ouled Hussein, c'est bien son passé

Le Poète Ahmed El Ajroudi.

" Sous le régime de la dynastie de Mohamed Bey Ibn Mourad Bacha 1076 H. son intégration des arabes Werghemma dans sa régence, ils étaient avant considérés comme des nobles arabes " El Moenes Fi AKHBAR IRRYKHYYA, réalisation de Mohamed CHAMMAM .Bib. Nat. Tunis 1967 P 234.

D'autre part il y avait une tribu appelée Touazine... dans la partie sud de la frontière saharienne, ne paye pas les impôts. Cette situation se poursuit jusqu'à 1296 H (1878-1879) on les oblige à payer les impôts ; ils ont refusé en soulignant que c'est de coutume et de la situation difficile dans les régions ; mais le Bey a insisté. Ils ont menacé l'Etat. Enfin ils accepteront une partie des impôts annuels à condition que le partage se fait sans l'intervention du Caïd pour la vérification de leur effectif et de la manière du distribution des crédits exactement comme il se passe dans quelques tribus sauvages, comme Werghemma et Matmata...
El Khotr Ettounsi fi Safwatil El iitibar Bi monstandai El Amsar Wa Elanther, réalisation, Ryadh El Marzouqui Beyt El HAKMA Tunis 1989 P. 328-329.

Le Hadj Mohamed reprend « la confédération des Werghemma se forme de l'union (Rabitat) des tribus Ourouchs, Noujouas) ».

- Werghemma et son organisation avant la colonisation française dans l'extrême sud tunisien :

Il est évident que l'utilisation de NAJAA, ou NOUJOUA[72] par les autochtones Werghemma, c'est un phénomène social qui se résume dans la réalité et le déplacement à la recherche des pâturages ; mais l'utilisation chez les Werghemma dans la régence de Tunis veut dire (EL Arch) au sens large du mot ce qui a été traduit par la colonisation avec le mot confédération ou groupement de tribus.

Le Poète Werghemmi de Beni Kaddeche Mabrouk Hamdi s'adresse au Ksar de Medenine en disant :

وقتاش برزوا وابتدوا حراسك وفيك نجع ورغمة نصب ميعادة
وجعلوك مركز نجع بيك إسموا وقتاش بيك إهتموا
وقتاش في وسطك عروش التموا كثير جمعهم والا قليل اعدادة

A quelle époque sont venus et sont installés vos gardiens ?
O Ksar au sein de votre forteresse NAJAA Werghemma inaugura
Son premier miaad (assemblée)
A Quelle époque on t'a ton construit ?
Ils se sont réunis pour débattre l'intérêt commun, et avec vous ils se sont renommés
O Ksar à qu'elle époque dans ta cour l'ensemble des tribus sont réunis
Leur nombre plus ou moins grand, O Ksar vous étiez témoin

[72] Noujouas p. Najaa : l'épistémologie en longue arabe c'est la tente et le pluriel c'est NOUJOUA ou ENNAJAA c'est a dire la demande de la verdure et du pâturage et espaces riches en plantes pastorales. Ibn Manthour parle de Jadb ENNAJAA c'est à dire le dessèchement et l'aridité du pâturage, ici, c'est à dire Ourouchs, p. de Arch : groupement de tribus ou confédération.

Quand a eu lieu en ton sein le premier miâad (assemblée) des Werghemma ?

Le poète Mabrouk HAMDI
Béni khedache
(Notre enquête et traduction)

4.4- Les théâtres géographiques des Werghemma

L'espace géographique d'après Hadj Mohamed El Houdheiri, ne limite jamais la mobilité et les déplacements des acteurs, hommes de la Jeffara tuniso-tripolitaine, puisqu'une grande partie de leurs efforts était pour se débarrasser des handicaps climatiques et de l'handicap de cet espace lui-même. Cette dialectique nous rappelle ce qu'a dit l'historien (Braudel[73]) dans sa réponse à l'égard des partisans du déterminisme géographique sur les Ourouches الحتمية الجغرافية (confédération ou ensemble de tribus) de Werghemma.

On observe la lenteur excessive des mutations et transformations, les nomades qui se déplacent. En face des bergers et pasteurs des parcours, les montagnards en face des parcours des plaines et des villes. Les mutations à l'intérieur de ces espaces demandent des siècles entiers[74].

En effet, la plaine s'ouvre sur les activités plus intenses, elle se défend les sources et les courants d'eau naturelle, sur les lieux de refuge les bosquets de palmeraie ou oasis.

Le changement demande un siècle ou deux. Les paysans des montagnes commencent par l'exode. Ce moment d'émigration ne s'arrête pas tant que la plaine le permet et le processus demande également un siècle ou deux. Le flux et le reflux entre deux rives, les côtes maritimes et les frontières du désert sont des phénomènes qui demandent des siècles pour s'achever. Et ce moment n'apparaît aux acteurs qu'à une condition et une seule où l'observateur contrôle ouvertement cet espace jusqu'à la fin[75].

L'ambiguïté de suivre le périple des Werghemma à travers l'histoire et dans ces espaces perçus et vécus de aurghamma complique l'orientation à prendre. La direction de

[73] Braudel Fernand : Historien français, il ouvrit l'histoire à l'étude des grands espaces et de la longue durée (la Méditerranée et le monde méditerranéen). Il parle des croisades au XV^{ème} siècle, l'envahissement des espagnols de l'Afrique du Nord, en ce qui concerne les nomades, Braudel disait que le milieu géographique n'est le responsable de la résignation entière et totale de l'individu vu qu'une grande partie de leurs efforts était pour se débarrasser des handicaps de la nature et des aléas du milieu.
- Braudel F. La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, A. Colin, Paris, 1969 Tome I, p. 92.

[74] Braudel F. Déjà cité
Lissir F. (1991) : Najaa Werghemma sous l'administration militaire française (1881-1939). Univ. Tunis Départ. Hist. p. 38.

[75] Baudel F. Signale la lenteur excessive des transformations au sein de la société qui englobe des nomades, des semi-nomades, des montagnards sédentaires, etc... et des mutations de ces catégories, par exemple de la montagne vers les plaines, l'exode demande un temps matériel assez long de 1 à 2 siècles selon la capacité et à la valeur de la plaine.

la Mecque et des lieux saints, et quelle direction l'aller ou le retour de ces hommes qui possèdent un dénominateur commun à travers toute l'histoire de ces tribus et populations est l'oralité que de l'occident à l'orient ou l'inverse suit le désert et la Méditerranée dans leur périple, observe ses haltes, avec des traces parfois subsistantes, des cultures millénaires pour la conservation des eaux et des sols ou pour gérer la petite hydraulique dans les zones arides et les montagnes et bassin versants environnants chez les Houaya dans la Jeffara ou les Nouayels dans la Tripolitaine, les Chaânbas, les Reguebets ect... les vestiges des ksours, des Kalaats, des conduites sous terrains d'irrigation ingénieuse "les fougaras" ou le partage de l'eau d'irrigation dans les oasis d'Ibn Chabat basé sur le "Gadous"[76].

Cette histoire et cette oralité se perdent parfois de vue quand l'atlas leur fait écran pour donner naissance à d'autres cultures et d'autres traces spécifiques à ces espaces et à ces hommes, mais se réconcilient aussitôt sur les bordures de la Tripolitaine dont la Jeffara fait partie intégrante entre les deux syrtes ou la mer et le désert et où le désert d'eau et le désert de sable toujours à la recherche l'un de l'autre.

Sur les rivages et côtes des syrtes ils se mêlent et se confondent et se contemplent. La langue du Coran, le dernier message sur terre, la langue arabe celle des tribus Jeffariennes et tuniso-tripolitaines en témoigne en exprimant les confrontations décisives qui ont lieu sans témoins, emploie cette formule "se faire face comme désert et mer"

De cette face à face découle toute l'histoire de ces hommes et de ces espaces pour résister à l'emprise absolue et à la fatalité et aux agressions de l'un ou de autre pour survivre à leurs morsures et à leur colonisations pacifiques qui mettent sans cesse l'homme en péril si non en désespoir.

Le pessimisme du Hadj Mohamed El Houdheiri en racontant l'histoire des Touazine aux jeunes du Najaâ Werghemma, également le ton et l'inquiétude et la nostalgie des poètes jeffariens occidentaux ou orientaux montrent bien le sentiment de fatalité et d'angoisse face à ce défi.

Les poètes Fitouri Tlich, Dhaou Latrache, Mohamed Said El Khachat, Souf El Mahmoudi, Jemâa El Koff, Ali Tlich, Mabrouk Ettoumi, Farah Debouba, El Ardhaoui, Bougueddima, Mansour El Hoch, Hédi M'saddak, Mabrouk Hamdi, Dhaou Labaiedh ect...sont anonymes pour chanter une poésie qui reflète l'aspect naturel et géographique de la Jeffara tuniso-tripolitaine, sa végétation ainsi que l'état social et éthique des tribus et groupements des tribus de la confédération de Werghemma. Ces poètes furent des princes mémorisant toute la culture et l'histoire de la Jeffara, hommes libres, résistants farouches, ils ont aimé ces espaces rudes et désertiques. Nous y découvrons dans cette poésie les mœurs, les traditions, les batailles, la résistance contre tous les pouvoirs de l'époque, les loisirs, les joies et les peines. Nous y apprenons comment les jeffariens tuniso-tripolitains se comportent aux moments de paix ou de guerre, leur mode de vie et la place qu'occupe chaque membre du groupe homme ou femme dans son environnement de sa naissance jusqu'à sa mort. Comme disait Tahar BEN JELLOUN (1974) : " la

[76] Le Gadous, genre de jarre en poterie sous la forme de pot analogue au sablier pour quantifier le temps et la quantité d'eau d'irrigation, l'élément de base c'est le gadous qui se vide petit à petit jouant le rôle de chronomètre inventé par l'ingénieur Ibn Chabbatt dans les oasis du Djérid (Tozeur, Nefta) sud-ouest tunisien.

primauté de l'économie (la dernière instance) doit être parallèle à la primauté de la poésie. Il n'y a pas de libération de l'homme sans libération de ses facultés de l'imaginaire, de rêve et de désir".

Quand la pluie ne vient pas, la vie s'arrête
et tout le monde pleure, musulmans et chrétiens
la pluie a tant de prix qu'elle rapproche le coeurs
la vie est une promenade avant la mort
et la pluie, le maintien de la vie dans la prospérité
et l'échange entre frères qu'ils soient nomades ou sédentaires.

Fitouri Tlich (Ghbenten)
Sidi Makhlouf.

Le message se transmettait de génération en génération
et le temps passait d'année en année
comme se faisait le pain chez le boulanger
des cavaliers toujours prêts, leurs fusils préparés
mais aussi disposés à aider les faibles et les pauvres
maintenant que reste-t-il de l'islam?
un souverain à la maison (la femme émancipée)
le Coran dit que cela est pêché, nous sommes donc
dans le péché jusqu'au cou....

Jemâa El Kohf (Ghbenten)
Sidi Makhlouf

Ces mots sont des symboles, un masque sur la bouche
les impôts pleuvant où que nous allions
ils nous retrouvent et s'acharnent sur nous
dépouillent jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un squelette
les chameaux sont perdus, il ne reste plus que
le petit poisson (ouzef) mais Dieu nous aidera à nous sortir
de cette aventure.

Jemâa El KohL (Ghbenten)
Sidi Makhlouf

D'Erg en erg de sable en dunes, de sable en rocs, de plaines en massifs, avant de devenir objet de regard, spectacle et motif de poésie, littérature ou image ce désert investit le sud tunisien et s'empare de la Libye pour coloniser la Jeffara tuniso-tripolitaine.

La mythologie et l'imaginaire vont s'emparer de ces déserts pour en faire un espace, Désert en Grec se dit érémia c'est à dire une solitude, et non pas une solitude poétique romantique et apaisante signifiant le retour sur soi et la redécouverte de soi,

mais une solitude du panique et du déchirement du poète, porte parole de la population jeffarienne.

Chantal Dagron disait dans l'antiquité Grecque et le désert : "Chez les Grecs l'appartenance de l'homme à sa cité est essentielle, elle définit son humanité, son insertion dans la vie religieuse et sa manière de rentrer en rapport avec les autres et avec les Dieux.

Aussi dès que s'arrêtait l'espace de la cité, commençait un espace non cultivé, menaçant, dangereux où les bêtes sauvages pouvaient faire irruption et où pouvaient apparaître des créatures étranges. Tout lieu devenait un désert dès que disparaissait la civilisation ".

Cette confrontation entre le vide total et la cité où le lieu exprime soit la solitude et la terreur de l'homme sans repère, perdant son identité dés qu'il s'éloigne de la solidarité des autres ou l'inverse lorsque la fatalité crée une civilisation adéquate.

D'ailleurs, toutes les religions du livre partent d'une même origine ou presque c'est le désert d'Arabie ou de Palestine ou de l'Egypte le Sinaï de cette fatalité, de cette aridité de ce anéantissement, ont surgi les civilisations et ces espaces désertiques sont devenus des espaces sacrés. Le désert Grec n'est pas un désert religieux, c'est pourtant un espace sacré parce que c'est un espace redoutable.

Nous évoquons comment se fait la distinction entre le sacré et le profane. Roger Caillois présente cette distinction le désert sacré est celui que l'on peut parcourir sans précaution et sans risque, alors que l'espace sacré risque à tout moment de remettre en question l'ordre du monde.

Partant de là on peut dire que l'espace jeffarien est l'espace du sacré et du sacré redoutable, parce qu'il nie un ordre fondamental celui qui sépare les hommes, les bêtes, les végétaux, ordre qui assure par cette séparation, l'équilibre d'une civilisation, d'un mode de vie de cette confédération des Werghemma et des autres tribus et Najaâ des espaces de la Jeffara tuniso-tripolitaine.

Cet espace sacré où la gestion du temps et de l'espace passe par un respect total de son environnement, du Dieu sacré qui gère tout dans ce bas monde et de cette philosophie partent tous les idéaux qui contredisent ce que les Grecs appelaient le monde l'oïkouméné, c'est à dire non seulement l'espace habité mais aussi l'espace habité par ceux qui ont des maisons ; un homme n'avait de sens et de substance que si une maison l'enracinait dans la terre.

Or ces peuples nommés par Hérodote incompréhensibles et qui n'appartiennent à aucun lieu, dans ce découpage de l'espace l'importance d'abord le littoral peuplé de Grecs et de phéniciens c'est à dire la frange de la civilisation, dessous la zone où vivent les bêtes; dessous encore la région des dunes où habitent les nomades. Hérodote voulant souligner l'écart fondamental qui sépare les sédentaires des nomades.

Bien au contraire, ces peuples nommés par Hérodote[77] qui surgissent d'un autre monde sont partie intégrante de l'humanité, du temps et de l'histoire, proches des Dieux et où le désert devient le Dieu où se forge la légende, l'espace où l'homme dépasse sa condition d'homme pour accéder à la condition Divine.

C'est cette condition que vivent les jeffariens à travers l'histoire mouvementée de leur espace, c'est d'où surgit ce désarroi Eternel entre cette société et le pouvoir étranger et cette symbiose permanente au sein de ce mode de vie collectif tribal ou confédéral.

Zeus[78] Dieu suprême du panthéon grec et Zeus[79] sur la frontière Nord de la Jeffara, quelle relation entre les deux ?

Les traces héréditaires lointaines militaires ou le millénarisme[80] en question entre les deux Zeus.

La mythologie et l'imaginaire de ces espaces et de ces hommes avec un fardeau héréditaire très lointain mais dont l'ombre suit avec ce découpage et cette hiérarchie, de la frange de la civilisation et les classes et sous classes jusqu'à l'aboutissement à une région de dunes où habitent les nomades. Cette dialectique indéfiniment ouverte où les déserts grecs pourraient se situer et se traduire par une civilisation aride de cités et ailleurs c'est le vide total, c'est l'infini que représente le désert, ce désert pourrait se situer dans des frontières imprécises du monde connu.

Chez les Grecs le désert c'est à la marge de la cité, à la marge de la civilisation de leur monde connu et leurs frontières précises ; l'appartenance de l'homme à sa cité est essentielle ; elle définit son humanité et dés que s'arrêtait l'espace de rencontre avec l'autre et le rapport avec la civilisation en tout lieu fait nantir le désert ; finalement tout lieu devenait un désert dès que disparaissait la vie collective.

Les peuples qui habitent ces espaces ayant une représentation basée sur une mythologie qui considère que le nomade ne pouvait être perçu que comme un homme à l'identité floue et tout à fait menaçante, et les habitants des troglodytes se nourrissent de

[77]Hérodote : historien Grec (halicamasse). A Athènes, il fut l'ami de Péricle et de Sophocle, ses historiens la source principale pour l'étude des guerres médiques, mettent en lumière l'opposition du monde berbère (Egyptines, Mèdes, Perses) et de la civilisation grecque. Petit Larousse en couleur, 1991.

[78]Zeus : Dieu suprême du panthéon grec, Dieu du ciel et Maître des Dieux, il fait régner sur la terre l'ordre et la justice. Son attribut est le foudre. Ses sanctuaires les plus célèbres étaient ceux de dadone, l'olympe et ceux de Crète. Les romains l'assimilèrent à Jupiter. (Petit Larousse en couleur 1991).

[79]Zeus : La vallée du Zeus séparant les montagnes des Matmatas ou de l'Atlas de la Mer Méditerranée et constituant la frontière nord de la Jeffara occidentale avec la région de l'Aaradh. Cette vallée au niveau de l'extrême nord de la Jeffara occidentale cache la nappe du continental intercalaire considéré comme étant la nappe d'eau profonde la plus importante de la Tunisie méridionale et de la Jeffara tuniso-tripolitaine, son aire d'extension dépasse largement les limites du sud tunisien et se prolonge dans la Sahara algérien et libyen. in A. Dhouib : la région de Zarzis oliviers de Tunisie 1958. H.
Mzabi : La Tunisie du sud est 1993. A. Bechraoui : région de Gabès 1980
A. Martel : les confins saharo-tripolitains de la Tunisie tome I p 62 1965
A. Abaab : déséquilibre régionale problème de l'eau dans le sud tunisien IRA Médenine 1983.

[80] Millénarisme : ensemble de croyance à un règne terrestre eschatologique du Messie et de ses élus, censé d'avoir durer mille ans, mouvement ou système de pensée contestant l'ordre social et politique existant, réputé d'accèdent et pervertir, et attendant une Rédemption collective - retour à un paradis perdu ou avènement d'un homme charismatique.

reptiles, de serpents, lézards, leur langue reste très particulière et ressemblée aux cris de la chauve-souris ; pour le Grec le pain représente la nourriture humaine par excellence car il provient du travail humain et qu'il est cuit.

Ulysse au cours de ses voyages jusqu'à la limite des côtes de la Jeffara et plus exactement à l'Ile de Jerba, souhaitera évidemment réintégrer le monde humain des mangeurs de pain, les troglodytiques mangeurs de reptiles sont exclus du monde des hommes " à dix jours où rencontre une autre oasis habitée par les atarantes, c'est le seul peuple que je connaisse où personne n'ait le nom individuel " [81] chez les atarantes règne la perte d'identité individuelle et collective.

Nous ouvrons ce débat pour essayer d'analyser ce phénomène de partage et de classification, ce découpage hiérarchisé très lointain dont le passé est hérité de l'histoire de la Méditerranée, la mouvance de ses limites géographiques, et des limites des pays et régions naturelles qui font partie intégrante de cette Mer intérieure pour voir les caractéristiques des migrations humaines d'une vie (ou d'une île) à l'autre, sont nécessairement et à la fois temporaires ou définitives, diffusées ou collectives, spontanées ou contraintes [82].

On a toujours négligé un passé et une histoire lointaine laissant des bornes et repères, en ruine qui racontent le mirage du périple de ces espaces et de ces hommes [83].

Le plus pertinent c'est les images d'analogie qui se dessinent dans notre essai d'analyse pour aboutir a la question suivante : Que signifie être jeffarien ?
Probablement être simplement confronté à un certain nombre de conditions communes pour des itinéraires collectifs de nomades, semi-nomades, sédentaires troglodytiques, où les analogies et mutations se multiplient, parfois pour donner des rapports de ressemblance dans le comportement et le mode de vie, hérité ou émigrant d'un point de l'espace à un autre, à travers les ages de l'homme et dans lesquels héritage, migration, mutation contiennent en puissance la métamorphose de l'homme jeffarien.

Pour conclure cet aperçu, peut être faut-il remarquer que le monde selon ce qui en déclare Ibn Arabi[84] " n'existe que comme émanation à chaque instant susceptible d'être interrompue ", il est né du désert de la volonté et de l'amour de Dieu, l'espace n'est que de Dieu et que par lui sinon ce ne serait qu'un immense désert, le Coran dernier message adressé à l'humanité affirme : "qui conque ils portent est périssable seule perdure la face de ton seigneur, pleine de majesté, digne de vénération...vous deux, quel bienfait de votre seigneur allez-vous démonter? "كل من عليها فان و لا يبقى إلا وجه ربك الأعلى"
Tout habitant des cieux et de la terre le sollicite, chaque jour il s'affirme dans quelque intervention...sourate "ERRAHMAN" le tout miséricorde (582 LV) essai de traduction par Jacques Berque Ed.Sindbad Paris 1990.

Cet espace sacré est symbolisé dans chaque mosquée dans tous les coins du monde par la «quibla », EL KAABA la niche vide qui indique la direction de la Mecque et l'orientation de la prière, centre où convergent toutes les directions pour s'annuler au

[81] Chantal Dagron : l'Antiquité Grecque et le désert (Avril 1996)
[82] Ibn El ARABI : Philosophe arabe (Murcie 1165 damas 1240) il est l'auteur d'une conception mystique de la vie humaine, assimilée à un voyage vers Dieu et en Dieu, qui eut une influence considérable sur le soufisme.
[83] Slah STETIE : L'islam au désert.
[84] Ibn EL ARABI, déjà cité

milieu de l'esplanade de prière symbolisé par EL KAABA au milieu du désert d'Arabie.

Nombreux sont ceux qui se sont penchés sur l'histoire de cette Mer intérieure, la Méditerranée et des espaces et hommes qui font partie de ces côtes pour arriver à celle d'IFRIQIYA et de la Tunisie précoloniale sous l'occupation othomane. Pourtant il n'existe pas encore une lecture de cette histoire pendant la période beylicale sous la régence de Tunis et pour la période précèdent la colonisation française. Dans cette approche historique la Jeffara tuniso-tripolitaine a été toujours un territoire marginalisé pendant les différentes péripéties de cette histoire, espace de méfiance, d'ambiguïté et de dialogue interrompu entre les gouvernants et les gouvernés, en permanente dynamique de pouvoir et contre-pouvoir depuis l'époque la plus ancienne jusqu'au pouvoir des tribus et confédération puis des othomans et des colonisations française, italienne et autres....

Le président Habib Bourguiba parlant dans l'un de ses discours de ces tribus de Werghemma disait :" ce sont des poussières d'individus ". Faut-il souligner que ces investigations ont été menés dans une perspective essentiellement européen-centriste pour parler finalement d'une histoire coloniale. En effet, cette partie du monde a joué un grand rôle historique. C'est un rôle ou phénomène d'influence exercé au sein de son environnement. Les analyses ci-dessus développées montrent modestement les emprunts faits à l'extérieur par la Tunisie ou par les tribus tunisiennes, jeffariennes ou autres conquises par les Phéniciens (au VII S. avant J.C), les Romains (215 avant j.c) les Vandales (en 440), les Byzantins (en 534), les Arabes (en 647), par les Espagnoles (en 1535), par les Turcs (en 1574) et les Français (en 1881) jusqu'à conclure abusivement et en ignorance de cette histoire et de cette culture millénaire que " la Tunisie n'avait jamais été tunisienne[85] "

Sans oublier qu'aucune nation si grande et si puissante soit-elle aujourd'hui n'a hérité sa civilisation et son histoire et sa culture d'un fond purement autochtone.

C'est ce fond autochtone qui donne le meilleur exemple d'un pays, d'un territoire, de tribus et confédération en indépendance presque totale de tous les pouvoirs centraux ayant depuis plus de deux mille ans connus évolution plus constamment centralisée et dirigée à partir de ces foyers.

Jean Poncet[86] disait que " constamment centralisée et dirigée à partir de ces foyers, et l'un des foyers qui s'est centralisé durant l'époque othomane et précoloniale jusqu'à devenir une sorte d'Etat tampon, entre la province de Tripoli et la régence de Tunis. Cet Etat tampon concrétisé dans l'esprit des militaires français qui font une lecture de l'histoire dont les sources et le fond viennent de leurs souvenirs et de leur vie quotidienne dans ce territoire décrété militaire, c'est celui de la Jeffara tuniso-tripolitaine".

[85] Mohamed Abdelmoula (1987) : Jihad et colonisation; la Tunisie et la tripolitaine 1914-1918 Ed. Tiers monde 1987.

[86] Poncet Jean (1974) : La Tunisie à la recherche de son avenir indépendance ou pré colonisation ? Paris, Edt. Sociale.

2 EME PARTIE : PACTES ET ALLIANCES DANS LA JEFFARA OCCIDENTALE

CHAPITRE I : LE PACTE D'EL FOUDHOUL, DES VERTUEUX, ENTRE LES TRIBUS DE LA CONFEDERATION DES WERGHEMMA DANS LA JEFFARA TUNISO-TRIPOLITAINE (1837)

A la veille du protectorat, la régence du Tunis apparaît semblable à des vestiges en ruine. Le déclin se manifestait clans le gouvernement central nominalement dirigé par la famille husseinite. Les rois délèguent leur pouvoir à des Ministres et à une caste de mamelouks, avec souvent les nominations d'un grand wazire (Ministre) ou premier Ministre (wazire akbar)

Nous citons Youssef Saheb Ettabaa (1815), Mustapha Khaznadar (1817-1878), Mustapha ben Ismail (1850-1887) et Kheiriddine (1830-1890) : ces grands wazirs ou premiers ministres représentent la plus haute hiérarchie du pouvoir beylicale.

A cette époque (El Ayala tunisienne), régence de Tunis, compte 1.100.000 habitants dont 600.000 Bawadi, ruraux et tribus nomades, en perpétuelle transhumance non concernés par ce recensement, une situation révoltante, déclin aussi dans l'économie dont les activités artisanales et agricoles étaient en ruine.

Le commerce était monopolisé par les européens qui vendaient beaucoup et achetaient peu et ces échanges à sens unique avaient fait disparaître les richesses et métaux précieux du pays.

Les structures sociales, subissaient des transformations, la ruine de l'économie, le poids excessif de la fiscalité, provoquaient l'appauvrissement général.

De cette situation disait Mohamed Bayrem V[87] : " alors que les habitants subissaient les spoliations et les abus de toutes sortes, ils furent surpris par la disette et la famine résultant de la sécheresse, de l'épuisement et de l'appauvrissement ".

Les habitants du capital ont été touchés à leur tour par la disette à cause de l'enchevêtrement de leurs intérêts avec ceux de l'intérieur de la régence. Par bandes les gens affluaient vers la capitale mais rares étaient ceux qui purent y parvenir à cause de l'épidémie du typhus qui décima un nombre considérable de gens et qui se décolora à la suite d'une épidémie de choléra, celle-ci fit-elle aussi ses ravages, ceux qui arrivèrent à Tunis virent beaucoup dès leurs mourir dans les rues

Toutes ces contraintes au sein de la Jeffara étaient à l'origine des litiges entre les tribus et la confédération, des déplacements de la population d'une région à l'autre et vers les pays limitrophes, le Sahara et les oasis algériennes, et la Tripolitaine, également vers l'île de Jerba.

[87] Mohamed Bayrem V (1973) : Evolution démographique et population de la Tunisie pré-coloniale. Edit. STD.

Cette situation donne beaucoup d'importance aux régions ce qui a donné une importance aux pouvoirs des tribus à l'échelle régionale et locale dans le cadre de toute la régence, ce qui a crée un échange anarchique entre le centre et la périphérie.

Le pouvoir central cherche à expédier "les Mhallas" vers les régions et plus spécialement à l'intérieur de l'extrême sud pour la collecte du "Mejba" ou impôt.

Faut-il signaler qu'à travers l'histoire de la Tunisie le "Mejba" les impôts ont toujours formé le point de péage pour le pouvoir central et les paysans autochtones, le budget tunisien beylical avait sa source essentielle dans la collecte des impôts pour servir le domaine de la régence ou domaine royal beylical.

Il est à signaler que seuls les ruraux et "Bawadis" nomades payaient ces impôts alors que les grandes villes ne payaient pas "El Jebaya" les impôts.

Lors de la colonisation de l'Algérie et l'arrivée des premières troupes sur la côte d'Alger, les relations diplomatiques entre la régence de Tunis et la France étaient très amicales jusqu'à ce que le bey Hussein roi à l'éoque ait envoyé l'un des hauts officiers de son palais à bord d'un navire tunisien accompagné par le premier de ses traducteurs pour féliciter le général (DEBORRONE), et de présenter sa proposition d'aide.

C'est le roi de la régence de Tunis Hussein qui signa un contrat secret le 08 août 1830 avec Charles X pour restituer la colline de Carthage à fin de construire l'église de Saint Louis. La construction de cette Eglise a commencé en 1842 et qui était à l'origine et le noyau de la pénétration de la religion chrétienne en Tunisie [88].

Cette altitude de dégradation des beys de la régence continue après le bey Hussein avec ses héritiers, jusqu'à l'époque de Mustapha bey (1835-1837) qui abroge l'ancienne tradition des beys en recevant les consuls étrangers. Ces derniers doivent saluer le bey par le baiser de sa main tendue.

Cette attitude ou tradition a été abrogée suite au refus du consul de France d'appliquer cette tradition protocolaire, après la colonisation de l'Algérie sous le régime du Mouchir Ahmed bey (1837-1855). Les relations avec la France se sont améliorées, jusqu'à tisser des relations très amicales avec le roi de France (Louis Philippe) ; si bien que les autorités et demandèrent l'avis du bey et ses conseils dans les affaires importantes de la régence sans passer par les autorités othomanes.

Les othomans considèrent toujours le bey de Tunis, comme bey de la wilaya de Tunis, mais le comportement de ce dernier a soulevé les protestations de l'ambassadeur turc à la France. L'ambassadeur othoman de France voyait-il d'un mauvais oeil l'autonomie de la Régence de Tunis ?

Les beys de Tunis commencent à considérer que la France encourage et protège leur autonomie vis-à-vis de l'empire othoman. Cette situation a facilité l'intervention de la France dans les affaires économiques et administratif intérieur tantôt avec les conseils

[88] Ahmed Ibn Abi Dhiaf: Ithaf Ahl azzaman tome 1 p22

et l'envoi de conseillers et tantôt par les menaces surtout après larrivée des troupes de l'armée française près des régions frontalières Ouest[89].

L'empire othoman est informé des menaces françaises à l'égard de la régence de Tunis surtout après la destruction de sa force militaire malgré les garanties des pays européens pour la sauvegarde des patrimoines othomans lors de la convention de Paris en 1856.

Mais la wilaya othomane continue à déclarer son indépendance de la sublime porte othomane et l'alliance avec les autres puissances européennes.

Les beys de la régence de Tunis en marginalisant la Jeffara et les tribus Werghemma ainsi que les autres régions et tribus du centre et du sud, commencent à conclure des conventions commerciales, et l'achat des hanachirs (exploitations agricoles), la création et l'exploitation de la première voie ferrée entre Tunis et plusieurs régions, également l'adduction d'eau potable de Zaghouan à l'époque de Mohamed bey (1857) par l'intermédiaire d'une société française.

Avant cette époque la société multinationale qui exploite les richesses de corail dans le large de la côte Nord (Tabarka, Bizerte etc.) le litige avec cette société est à l'origine de la perte de l'île de Corse qui restait jusqu'à la guerre avec la France en 1769 une île sous l'autorité des beys de Tunis.

La place et l'importance des caravanes sahariennes commencent à se détériorer avec le début de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle sous l'effet de plusieurs circonstances.

Dans le fief des tribus jeffariennes de Werghemma au sud de la régence de Tunis, les européens ont commencé à créer des sociétés commerciales subventionnées par leurs consulats à Tunis, à Tripoli et à Benghazi. Elles ont pour rôle le transport et la distribution des marchandises européennes de consommation par le biais des commerçants locaux pour suivre les pistes sahariennes jusqu'à Ghdamas, Ghat, Soudan[90].

Il y avait des conditions à ces commerçants sahariens jeffariens, à ce que ces derniers mettent en hypothèque leurs terres et biens avant de recevoir les marchandises des agents de ces sociétés européennes. Egalement le commerce des esclaves était une des principales activités du commerce saharien.

Chaque année arrivaient en Tunisie des caravanes d'esclaves dont le nombre s'élevait de mille à mille deux cents jusqu'à l'abolition de ce type de commerce à l'époque de Ahmed bey en (1846), ce qui a donné une mauvaise incidence sur les commerçants sahariens qui étaient obligés d'affranchir les esclaves en possession.

---

[89]Brun schwing, Henri (1960) : Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français 1871-1914. Paris colin. 1960.

- Vincennes Paris archives des armées de terre : rapport sur les évènements ayant précédé le mouvement insurrectionnel dans le sud tunisien par le Cdt Harlé
- André Martel (1965) : Les confins sahara-tripolitains de la Tunisie (PUF) tome 1 et 2.

[90] Bouzid El Amjed (1983): El Hachaichi et le commerce saharien au XIX^{ème} siècle, Univ. de Tunis, 48p.

Avec l'abolition de l'esclavage une régression a été observée sur le rythme et l'importance du commerce saharien, également la perte des commerçants de Jerba et des côtes qui sont considérés les associés de ces commerçants sahariens et leurs sources d'approvisionnement[91] avec la nouvelle installation des turcs en Libye, avec une localisation plus importante dans le nord de la wilaya othomane autour de Tripoli et le changement des périples des caravanes sahariennes en direction de Ghdames via le Sahara tuniso-tripolitaine et algérienne vers Tripoli ; ce qui a donné les impacts les plus néfastes chez les Werghemma et les tribus tunisiennes du sud de la Jeffara et du Dhahar et des Mrazigues dans le Nefzaoua.

Les répercussions sont très mauvaises sur les marchés de la Jeffara qui sont orientés et traditionnellement habitués à un commerce saharien.

Ce changement provoqué par la nouvelle stratégie des Othomans qui ont voulu installer leurs bases militaires et une dynamique économique (commerciale) autour de Tripoli pour réer le vide devant l'avancée des français dans le Sahara algérienne et leur menace sur la profondeur lointaine saharienne dont le centre d'intérêt est toujours la ville de Ghdames, capitale afro-maghrebo-saharienne, cible des envahisseurs des tribus jeffariennes tunisiennes encouragées parfois par le pouvoir central beylical Husseinite et parfois par la colonisation française venue de l'Algérie puis des territoires militaires du sud tunisien.

Une grande mutation a suivi l'invasion militaire française du Sahara algérien, et la réinstallation des forces turques en tripolitaine. Cette situation change les voies de communications sahariennes qui seront remplacées par les voies maritimes, Tunis, Sfax, Gabès, Jerba, Tripoli et Sardaigne-Jerba[92].

Le rôle des tribus de la Jeffara dans ce commerce caravanier saharien était modeste après les changements des voies sahariennes par les voies maritimes, changements qui balancent tous les intérêts des tribus et zones intérieures par affaiblissement du trafic commercial saharien.

Cette zone était balisée pour le passage et la sauvegarde des caravanes, un passage obligatoire pourvoie de points d'eau et escales de repos participant à l'animation des échanges commerciaux de toute la région[93]

Les pistes de passage des caravanes en direction de Ghdames et du Soudon en venant de ces lieux sont soumises à deux considérations sécuritaires de grande importance dans les territoires contrôlés par les tribus et les alliances de tribus jeffariennes tuniso-tripolitaines parfois même aux dépens de la localisation des points d'eau.

[91]Kourchid Aicha Ettaib (1999): Mouvement clandestin de l'émigration dans la Jeffara. Univ. Tunis.

[92] André Martel (1964) : Le commerce maritime du sud tunisien. Les cahiers de Tunisie, 1964, 3 et 4ème trimestre.

[93]Kourchid Aicha Ettaib (1999) : Mouvement clandestin de l'émigration dans la Jeffara, Univ. de Tunis 1999.

Les commerçants ghdamissiens parfois changent d'itinéraire et s'approvisionnent de Tripoli au lieu de Tunis chaque fois que les situations sécuritaires sont confuses dans le sud tunisien, zone de contrôle de Werghemma.

En face des espaces de contrôle et de couverture sécuritaire des tribus Werghemma, les tribus de la Jeffara orientale payent des dîmes pour leur protection suite à des conventions et contrats, et cette dîme ou impôt s'appelle (SAIBA ARABIA), généralement des céréales, de l'huile, des dattes et surtout des vêtements de qualité, des wazras, des chaussures de femmes brodées de soi[94]

Les ksour de Médenine étaient un centre névralgique, et un marché local et régional où se font les échanges et le stockage des produits agricoles de première nécessite entre les différentes tribus des Werghemma 35 ksars, 25 cours et puits et plus de 6000 Ghorfas ou lieux de stockage (greniers).

Ces produits agricoles sont surtout la laine, l'huile d'olive, produit artisanaux, petit matériel agricole, où le Maréchal ferrant (HADAD) occupe une place stratégique et un respect des tribus, une partie du ksar de la tribu des Marsias est occupée par les forgerons (Haddads) confection d'outils agricoles et d'armes etc..., voir plan des ksour et nomenclature, répartition des métiers (p.79).

Les tribus des werghemma, et leurs fractions (ourouchs) se partagent la mission sécuritaire et de protection des caravanes ghdamissiennes, le kanoun chartia et les pactes entre tribus ont joué un rôle primordial pour l'organisation et respect de tous les articles du kanoun chartia (la loi policière) et des pactes ou Ahlafs (contrat écrit entre plusieurs tribus).

Nous citons à titre d'exemple le pacte d'El Foudhoul, des vertueux dans la région de la Jeffara occidentale, acte conclu et écrit en 1253 H et 1837 j.c entre les tribus des Touazine, ouled Ounallah, Maztoura, Hararza, El Houaya, El Jouamaa, El Jebah.

Ce pacte d'El Foudhoul a été cité par Mohamed Marzougui dans son livre "Combat contre le Protectorat"[95] 1973.

Le choix d'El Foudhoul (vertueux) est une référence au pacte d'El Foudhoul conclu entre les tribus de khouraich avant l'islam et en pleine époque de la jahilia (Préislamique) et qui a été sollicité par le Prophète Mohamed (pendant la période post islamique)[96].

[94] André Martel (1964) : Le commerce maritime du sud tunisien. Les cahiers de Tunisie, 1964, 3 et 4ème trimestres.
[95] Marzougui Mohamed (1973) : Combat contre le protectorat. Ed. STD
[96] Marzougui Mohamed (1973) : Combat contre le protectorat. Ed. STD

1.1- Le texte du pacte d'EL Foudhoul (des vertueux)

Hilf Pacte des Touazine et ouled Ounallah, Maztoura (de Ben Garden) et El Haraza (de metameur, Oum Tameur) de Médenine, et El Houaya, El Jouamâa et El Jebah (de Beni khédache) conclu à la date de 1253 H et 1837 j.c à l'époque de Mustapha bey et de ceci vient le texte du pacte

"Ils se sont mis d'accord, tout le miaâd des Hamzates : les premiers sont les Touazine et ouled Ounallah, Maztoura, El Hararza, El Houaya, Ejouamaa, Ejebaah sur "la demande de tout ce qui est vertueux et correct et éviter tout acte incorrect اتفقوا على قوله تعالى الأمر بالمعروف والنهى عن المنكر selon ce qu'a dit le Coran : Dieu vous demande de faire tout acte correct et vertueux, demande la justice, au bien, à la générosité et bien servir les parents, vous déconseille à l'obscénité et à l'incrudible, c'est une exhortation pour une prise de conscience...(Sourate "AALI OMRANE" 114 (69III) essai de traduction par Jacques Berque Ed Sindbad.

Ce texte est écrit par l'honorable cheikh Mohamed ben Mohamed ben Abdallah Ettouzni, et l'honorable Hcine ben Amor ben Messoud El Ounalli et l'honorable Moussa ben Mabrouk et M'barek ben Ali Ben Mabrouk, les deux hrarza, et l'honorable Fraj ben Mabrouk El Meftahi El Harrazi, et l'honorable Mosbah ben Dhaou Houwiwi El Boughdiri, et l'honorable Mohamed ben Boubaker El Jemel, et l'honorable Rhouma ben Salem Ben M'barek Elamloumi El hwiwi, et l'honorable Amor Ben Mosbah El Mehdaoui, et l'honorable Salem ben Jebara, et l'honorable Salem Boudhrea El Jemaï, et Mosbah Ettouzni et l'ensemble du Miaad.

Les cités ci-dessus étaient tous d'accord responsables sur tout ce qui les concerne, dans leurs affaires courantes, et coutumières et l'ensemble de leurs intérêts à l'égard de tout agresseur des tribus citées et fait un acte incorrect ou un péché il sera jugé par les cités ci-dessus, après avoir eu l'accord des cheikhs chartia, comme suit :

- Le voleur des camélidés, s'il est tué par le propriétaire son sang n'est pas payé par le tueur ou meurtrier. سارق البل إذا قتل يعتبر دمه هدر
- Egalement le cambrioleur de la ghorfa (pièce, cellule d'un ksar) s'il est tué par le propriétaire du ghorfa ou le gardien du ksar son sang n'est pas payé par le tueur ou meurtrier.
- Egalement le voleur de la tente ou le Kib (hutte) s'il est tué son sang n'est pas payé par le tueur ou le meurtrier.
- Egalement le voleur de céréales (blé ou orge) s'il est tué son sang n'est pas payé par le meurtrier.
- Egalement celui qui dévalisé يسلب le werghemmi (membre des tribus de Werghemma) sil est tué par la victime son sang n'est pas payé par le meurtrier.
- Egalement si le voleur est tué dans la cour de la bergerie son sang n'est pas payé par le propriétaire, meurtrier.
- Egalement si quelqu'un enlève la femme d'autrui il sera sanctionné de la part des cheikhs cités ci-dessus par une amende cent ryals argent, dix brebis ou cent ryals (كفارة).

- Egalement, qui détruit ou fait dommage aux ksour El Hamzates[97] (les Werghemma Touazine), sera sanctionné par une amende de la part des cheiks cités ci-dessus six brebis et six chèvres.

- Egalement ils sont d'accord pour tout l'ensemble de ourouchs s'ils sont agressés dans des biens ou cheptel ou autre, si l'agresseur est tué tous ensemble ils payent le diya (pris du sang).

- Egalement, qui frappe son frère werghemmi avec un coup d'épée بسيف il est sanctionné par l'abat dix brebis يذبح عليه 10 شياه.

- Egalement l'agresseur par un coup de pierre ou de bâton (عصا أو رشاد) il est sanctionné par l'abat de deux brebis يذبح عليه شاتين.

- Egalement, celui qui tire sur son frère الورغمي يسرخ على أخيه بمكحله werghemmi avec son fusil, ou il se prépare à tirer أو ايقربع عليه également avec une carabine الغدري sera sanctionné de dix brebis.

- Egalement celui dont les frères se révoltent les autres tribus viennent pour son secours والذي يتعصوا عليه أخوته يفز علـه العرش المذكورين وعليه الكفارة الشديدة et il mérite alors une lourde amende (kafara).

- Egalement, ils sont d'accord (... illisible....) le cavalier qui est reconnu comme ayant acheté une mauvaise monture, il est sanctionné d'une amende de quatre brebis, dont deux sont égorgées sur le champ jusqu'à ce qu'il ait changé son cheval (...Illisible....)

- Egalement, ce qui attaque les chartia (policiers) يهد على الشرطة sera sanctionné par l'abat d'un chameau يذبح عليه بعيرا

- Egalement le cheval qui se trouve entrain de pâturer des céréales (الزرع) avec autorisation de son propriétaire, s'il est tué par le propriétaire, le meurtrier ne paye pas le diya (prix de sang).

Ceci est l'accord de l'ensemble des ourouchs cités ci-dessus, dans l'entière reconnaissance depuis le premier en date du premier Joumade de l'année 1253 H mille deux cent cinquante trois Héjri.

Fait par le notaire Hassen ben Mohamed Ben Hamed El Maztouri
(Copie conforme à l'original)

[97] texte fac-similé du pacte en arabe de Marzougui Mohamed : "combat contre le protectorat" Edit. STD. 1973.

Carte 5 : Répartition de Ksours dans la Jeffara Tuniso-tripolitaine

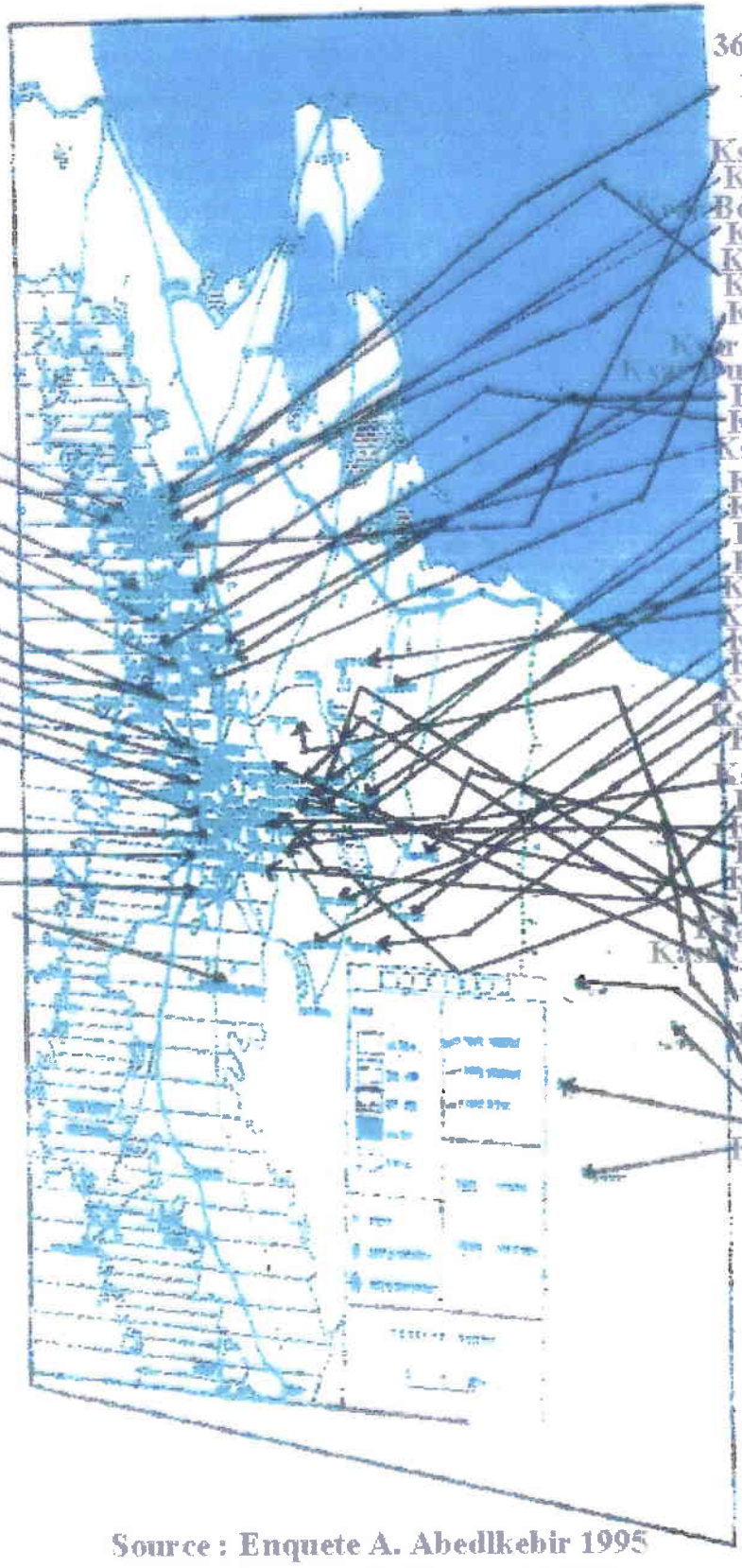

Source : Enquete A. Abedlkebir 1995
Enquete K. Laroussi 2003

1.1.1- Les Pactes existants dans la région de la Jeffara occidentale de l'Aradh, Sfax et Tunis au XIX^{ème} siècle

Pacte	Période
1) Hilf Werghemma : Pacte des vertueux (El Foudhoul) entre les Touazine, ouled ounallah حلف ورغمة Maztoura, et Hararza, El Houaya الجفارة الغربية Jouamâa et Jebah بنى خداش	1253 H. 1837jc Jeffara occidentale Béni khédache
Pacte 2) Hilf El Karachoua حلف الكراشوة entre les fractions de la tribu الجفارة الغربية des krachouas. تطاوين	1280H 1863jc Jeffara occidentale Tataouine
Pacte 3) Hilf Haddaj حلف الهداج entre les tribus Matmata جهة مطماطة El jebarna, El Adarça Et ouled zayed. Du bled De haddaj dans les montagnes الأعراض de Matmata.	1292H 1875jc Jeffara. occidentale Matmata El Aradh
Pacte 4) Hilf el Aachech (d'origine tripolitaine) حلف الأعشاش dans la région de Sfax ريف صفاقس	1299 H 1882 jc région de Sfax
Pacte 5) Hilf ou AHD El Amen à Tunis	1299 H 1857 jc à Tunis

Si on observe l'ensemble des pactes (hilfs) parvenus et conclus dans la régence de Tunis, entre les différentes tribus dans le sud et plus exactement en territoire jeffarien ou à influence jeffarienne il se trouve que même la tribu des aachaches est d'origine tripolitaine ou jeffarienne occidentale.

Il est à remarquer que le pacte (hilf) el Foudhoul des vertueux des Werghemma dans la Jeffara occidentale se trouve les plus anciens des pactes ou Ahlefs.

Classement des Pactes (Ahlafs) :

Le Pacte d'El Foudhoul (des vertueux) vient :
- 45 ans avant le pacte des aachaches dans la région de Sfax
- 38 ans avant le pacte des haddajs dans les montagnes de Matmata
- 26 ans avant le pacte des Karachoua dans la région de Tataouine

- 20 ans avant le pacte ou Ahd El Amen[98] à Tunis.

Faut-il signaler que le pacte d'El Foudhoul dans la Jeffara 1253H 1837 jc a donné naissance à une organisation tribale groupée en confédération des Werghemma, et englobe l'ensemble des tribus dont les miaad[99] ont choisis après l'accord des chikhs chartia[100] et leurs membres et agents qui délèguent leurs pouvoirs aux agents de chartia choisis par le miaâd des différentes fractions des tribus concernées, et pour l'importance de ce pacte dans l'histoire des nomades et semi-nomades nous traduisons le kanoun chartia (législation et coutumes) écrit par un officier interprète DEAMBROGIO dit Kaddour paru dans la revue tunisienne en 1903.

1 .2- Kanoun chartia (une législation et coutumes) des Werghemma au sein de la Jeffara tuniso-tripolitaine

Le mot "chartia" vient du verbe arabe charatha, qui vent dire "stipuler telle ou telle chose comme clause dune convention" l'ensemble de conditions qu'une tribu s'imposait à elle-même, qui avait force de loi et dont les membres acceptaient l'adoption s'appela "kanoun chartia" قانون الشرطية. Pour faire appliquer ce nouveau code, on créa la charge du "cheikh chartia" qui fut confiée à un homme que le "miaâd", ou assemblée des notables de la tribu choisissait. Ce fonctionnaire et les trois ou quatre adjoints qu'on lui donnait pour assurer l'exécution de ses décisions pouvaient être révoqués par l'assemblée des notables ou "Miaâd". Chaque tribu désigne les membres de cette assemblée pour gérer les affaires intérieures et extérieures, la vie quotidienne, le choix des parcours, la transhumance, les relations endogènes et exogènes, les alliances entre les fractions et les familles au sein de la hiérarchie de la tribu en temps de guerre ou de paix, etc...

Il n'existait à une époque indéterminée, qu'un seul "Kanoun chartia" pour toutes les tribus du sud de la régence au sein de la confédération des Werghemma ou unions des tribus et Ourouchs (عرش عروش) ou Noujoou [101] (نجع نجوع) des Werghemma.

Depuis, ce code a subi quelques modifications : certains articles ont été retouchés parce que leur application ne convenait pas à tel groupe de fractions, d'autre part des tribus ont dû y ajouter des articles qui étaient nécessaires pour des cas que l'on ne retrouvait pas dans d'autres régions. Nous donnons à titre d'exemple des rectifications de certains articles pour le "Kanoun chartia" législation et coutumes de la tribu des Houaya originaires des montagnes, Ksours et troglodytes de la chaîne de montagnes de Beni Kadheche séparant la Jeffara du Dhahar.

---

[98] Ahd El amen 1857 ou pacte fondamental 10 septembre 1857 par M'hamed bey le retentissement international suite à l'affaire du juif Samuel Sfez avec des menaces militaires maritimes en août 1857.

[99] Miaad : conseil de gestion formé par les cheiks et les chefs de famille ou groupe et fraction, le miaâd (assemblée de la tribu qui gère la paix et la guerre et les coutumes).

[100] Cheiks chartia : une charge créait par le miaâd de la tribu qui fut confier à un homme que le miaâd ou l'assemblée des natables de la tribu choisissait (du kanoun chartia : législation et coutumes des berbères du sud tunisien) Revoie tunisienne 1903 p 97.

[101] Ourouchs ou Noujoou : ensemble des tribus formant le Najaâ ou Arch, l'ensemble des ourouchs ou noujoou constituent la confédération des Werghemma.

Parallèlement à un mode de vie et une exploitation et une gestion des ressources naturelles dans des zones difficiles et arides le miaou (assemblée) des notables a été dans l'obligation de modifier le "kanouri chartre" en ajoutant des articles propres à cette région et adéquats aux comportements des membres de ces tribus.

Nous donnons plus loin la traduction fidèle d'un acte de kanoun chartia. Mais cet acte, étant incomplet, nous avons dû ajouter quelques renseignements recueillis de la bouche des poètes, ou des membres âgés de ces tribus.

Le texte arabe signé par des notaires de la même tribu donne les détails suivants:

Chapitre premier : défense de la tribu

1- Tout homme en état de porter les armes doit concourir à la défense de la tribu.

2- Tout homme qui possède deux chameaux, vingt cinq brebis, et dont la femme porte sur elle un rethel (une livre) de bijoux doit avoir un cheval : c'est le (fares ou cavalier) فارس

3- Tout homme qui ne possède pas la fortune énoncée plus haut doit avoir un fusil (c'est le terras, ou piéton) تراس.

4- Tout homme désigné comme devant avoir un cheval et qui ne l'achète pas est frappé d'une amende de quatre brebis dont deux sont égorgées sur le champs. يعاقب بخطية تقدر باربع شياه تذبح منها اثنتان في الحال. S'il se munit d'un cheval, on lui rend les deux brebis qui restent ; dans le cas contraire, et passé quinze jours, on abat ces dernières et on lui saisit quatre autres brebis, dont deux sont aussitôt mises à mort.

5- Tout piéton trouvé sans fusil est puni d'une amende d'une brebis, quinze jours après il est puni de la même peine, s'il est encore en faute.
كل راجل وجد بدون بندقية يعاقب بشاة وبعد خمسة عشر يوما يعاقب بنفس الخطية إذا وجد مرتكبا نفس الخطأ

6- Tout cavalier reconnu comme ayant acheté une mauvaise monture tombe sous le coup de l'article 4, jusqu'à ce qu'il ait changé son cheval.
كل فارس وجد ممتلك حصانا غير صالح للحرب يعاقب بنفس الخطية التي جاء بها الفصل 4 إلى أن يغير فرسه

7- Le piéton détenteur d'un fusil dans un mauvais état doit le changer dans un délai de quinze jours, sous peine d'une amende d'un agneau.
الراجل الذي يملك بندقية غير صالحة عليه بتغييرها في مدة أقصاها 15 يوما بعدها يقع عقابه بخطية تقدر برأس غنم (علوش)

8- Le campement est choisi par le cheikh chartia ; si une tente est dressée en avant de la ligne, son propriétaire est puni d'une amande de deux brebis et mis dans l'obligation de rentrer dans l'alignement.
منتجع القبيلة يختاره شيخ الشرطية كل خيمة تخرج عن نظام المحلة يعاقب صاحبها بخطية تقدر بشاتين ويجبر على الرجوع إلى إحترام نظام ومكان الخيام مثلما قرره شيخ الشرطية.

9- Au retour de la tribu vers l'oasis, la zemla, ou le ksar si un douar ou une tente reste en arrière le cheikh chartia suivi de ses chaouchs, fait abattre le nombre de brebis qu'il veut et force le ou les retardataires à rejoindre la portion principale.
عند رجوع القبيلة إلى الواحة، الزملة، أو القصر عند تخلف خيمة أو مر حول عن المجموعة شيخ الشرطية متبوع بأعوانه يذبحون للمتخلفين ماشاؤوا من الشياه ويجبرونهم على الإلتحاق بالمجموعة وذلك خوفا عليهم من الضياع أو الإعتداء من طرف الغير.

10- Dans les mêmes circonstances, si un douar ou une tente prend les devants pour rentrer plus vite, le cheikh chartia toujours accompagné de ses chouachs, fait égorger le nombre de brebis qui lui plaît et oblige le ou les délinquants à rétrograder
في نفس الظروف إذا مرحول أو خيمة تقدمت أمام المجموعة شيخ الشرطية وأعوانه يذبحون ما شاء لهم من الشياه عقابا للخيمة المخطئة خوفا عليها من الضياع والإعتداء من طرف الأجانب وإجبارها على العودة إلى صف المجموعة.

Chapitre II : Prise d'armes ou (Fezaâ) الفزعة وحمل السلاح

1- Tout cavalier qui ne participe pas à une prise d'armes est puni d'une amende de deux brebis.
كل فارس لا يشارك في حمل السلاح يعاقب بخطية قدرها شاتان

2- Tout piéton coupable du même délit est puni d'une amende d'une brebis
كل مترجل يرتكب نفس الخطء يعاقب بشاة

Ces deux articles sont applicables lorsque la tribu est sur ses terrains de parcours, mais la peine est la suivante si la tribu est dans l'oasis:
الفصل1 و 2يطبقان عند وجود القبيلة في أراضيها الرعوية لكن العقاب يكون كالآتي إذا كانت القبيلة بالواحة او بالزملة أو القصر.

3- Pour le cavalier qui ne participe pas à une prise d'armes 25 piastres d'amende et deux brebis
بالنسبة للفارس الذي لا يشارك في حمل السلاح يعاقب بـ 25 ريال وشاتان

4- Pour un piéton une brebis et 10 piastres d'amende
المترجل يعاقب ب 10 ريالات وشاة واحدة

Chapitre III : Crimes et Délits المخالفات و الجرائم

1- L'auteur d'un homicide volontaire a sa tente brûlée s'il est campé, et son gourbi, s'il est dans l'oasis. Il est en outre exilé de la tribu. من يرتكب جريمة قتل متعمدا تحرق خيمته إذا كان منتصبا وكوخه إذا كان بالواحة، كما يقع نفيه من القبيلة

2- Si le meurtrier est tué sur le moment par un proche parent de la victime, il n'est dû aucun dommage à la famille de ce dernier.
إذا قتل المذنب على عين المكان من طرف أحد أقارب الضحية لا يلحق أي ضرر لعائلة هذا الأخير.

3- Si une arrangement survient entre les familles du meurtrier et de la victime, la dya (ou prix du sang) à payer par la première sera de 4000 piastres.
إذا وقع التصالح بين عائلة القاتل وعائلة الضحية تدفع دية من طرف عائلة القاتل تقدر بـ 4000 ريال.

4- La famille de la victime est libre d'exiger la somme entière ou seulement une partie de cette somme ; elle peut également en faire abandon complet.
عائلة الضحية لها الحرية في طلب الدية كاملة أو جزء منها كما يمكنها التخلي تماما على ذلك.

5- Dans toute querelle, le premier qui dégaine est condamné à une amende de deux brebis.
عند كل خصام، شجار البادئ يعاقب بخطية تقدر بشاتين.

6- Celui qui se sert de son arme donne dix brebis.
كل من يستعمل سلاحه يعاقب بخطية تقدر بـ 10 شياه.

7- Au cours d'une altercation, celui qui arme son fusil est puni d'une amende de dix brebis.
أثناءكل مناوشة من يزود خزان بندقيته يعاقب بعشر شياه.

8- S'il fait usage de son arme et qu'il blesse quelqu'un, l'amende est de vingt-cinq brebis.
إذا إستعمل سلاحه وتسبب في جرح أحد يعاقب بـ 25 شاة.

9- Celui qui prend fait et cause pour un homme qui se bat avec un autre est puni d'une amende de trois brebis.
من يتدخل لفائدة رجل في عراك مع آخر يعاقب بـ 3 شياه

Comme on pourra s'en rendre compte par la traduction de l'acte dont il est parlé plus haut, les articles que cette pièce contient sont plus nombreux et plus explicites que les renseignements que nous avons recueillis lors des enquêtes et dans les archives, les rares copies de hajja (acte) qui parlent de ces pactes, ou actes de miaâd (assemblée) soulevant des partages de parcours, d'alliance ou autre dans la région montagneuse de Beni Kaddeche, une traduction d'un acte élaboré et signé par deux notaires de ksar Zemmour.

Traduction de l'acte des notaires de la tribu des Zmemras.

Louanges à Dieu ! وحـده لله الـحمـد

Que Dieu répande ses grâces et ses bénédictions sur son prophète et qu'il lui accorde le salut le plus complet.

وصلى الله على رسوله وسلم تسليما

Copie d'un acte pris par crainte de la perte de l'original ce qui amènerait la déchéance des droits de chaque membre de la tribu.

En voici la teneur

louanges à Dieu !

الـحمدلله وحـده

A comparu par devant le rédacteur du présent (que Dieu lui accorde le pardon) le miaâd de la tribu des Haouya représentant les fractions dont les noms suivent :

Mehadha, Lemelma, Ouled-bouabid, kherachefa, Djouama, El Djebah, Ounaïssia.

Les notables, réunis ont fait une déclaration unique, destinée à être reproduite par écrit, disant qu'ils nommaient les honorables.

Moussa ben Ali (dit Seboub) Amor ben Naceur, Mohamed ben Naceur, Said ben El Hadj Messaoud, aux fonctions de juges des kanouns chartia et orfia[102]

Ils feront respecter les usages en cours et les avantages qui résultent de l'observation de ce code. Ils s'occuperont de tout ce qui intéresse la tribu et veilleront à l'observation des règlements qui régissent la vie des nomades.

Ils devront faire droit à la réclamation de l'opprimé contre le fort, et ce par suite de l'éloignement du siège d'un "qadi"[103] au quel on pourrait soumettre des différends, les peines à infliger seront les suivantes :

Un coup de fusil tiré sur une personne, atteignant ou non cette dernière : quinze brebis.

Un coup de fusil dont la capsule seule est partie : cinq brebis.

---

[102] -Kanourchartia : Lois et législation conventionnelles
- Kanou orfia : lois et législation se référant aux coûtmes.

[103] qadi " c'est le juge de la législation et jurisprudence islamique on l'appelle (qadi charaâ) le juge de la chariaâ, se référant à la loi coranique et la jurisprudence islamique.
Cheikh El Orf. c'est le juge de la législation coutumière

Un coup de pioche occasionnant une blessure : dix brebis.
Un coup de pioche ayant simplement effleuré une personne : cinq brebis
Un coup de poignard : dix brebis
Un coup de bâton : cinq brebis
Un coup de pique ayant pénétré : dix brebis
Un coup de pique ayant effleuré : cinq brebis
Un coup de sape ayant occasionné une blessure : cinq brebis et cinq chèvre.
Un coup de logahia[104] (bâton recourbé) : deux brebis et deux chèvres
Saisir quelqu'un par les parties : cinq brebis et cinq chèvres
مسك شخص من أحد الأطراف
Voies de fait, où saisir au cou : dix brebis
مسك شخص من الرقبة
Vol dans une maison : dix brebis
Si les voleurs sont nombreux, chacun d'eux donnera dix brebis
Vol de moutons, juments ou autre animaux : l'auteur sera mis dans l'obligation de restituer et donnera une brebis.

Femme fiancée qui se fait enlever en plein jour : soixante brebis et le ravisseur 200 piastres (ريال).

Voleur surpris dans un domicile, à l'endroit où sont attachés les animaux, ou emportant les objets s'il est tué ou blessé, l'auteur de sa mort ne sera l'objet d'aucune poursuite.

Celui qui est surpris faisant un trou dans le mur du ksar : cinq brebis et cinq chèvres.

Vol commis dans le ksar : dix brebis
Vol commis à l'endroit où sont réunis les animaux pour pâturer, ou en profitant de ce que la tribu est à la poursuite de razieurs : dix brebis
Morsure au nez, à la lèvre, chute d'une dent, pour chacun des cas : dix brebis.
Menaces au miaâd : quatre brebis
Celui qui barre la route aux juges chartia : quatre brebis
Celui qui s'oppose à l'exécution de leur service ou de celui de leurs suivants : dix brebis
Un coup de pierre : trois brebis
Celui qui ouvre une citerne sans l'autorisation du propriétaire : trois brebis.
Vol d'un chameau : amende d'un animal de même valeur et restitution du vol.
Vol du fourrage : une brebis et restitution du vol.
Vol d'ânes ou de boeufs : même peine.
Vol d'un cheval : même peine.
Celui qui trahit son compatriote à l'ennemi : dix brebis, dix chèvres et saisie des armes.

L'auteur d'un homicide volontaire : soixante brebis, paiement d'une somme de 1600 piastre (Rials), exil soit aux Ouderna, soit à Zarzis.
L'étranger campant avec la tribu et auteur d'un vol : dix brebis

[104] Logahia : Bâton recourbé, avec une arme blanche (couteau) le bâton fait partie des nécessites du piéton ou du cavalier dans cette société nomade.

Le piéton qui ne participe pas à une prise d'armes : une wiba d'orge

Le cavalier qui ne participe pas à une prise d'armes : une brebis

L'auteur du vol commis dans un troupeau pris à l'ennemi : restitution du vol, et si le troupeau est rentré en territoire tunisien, le voleur donnera une brebis et une chèvre par animal disparu.

Celui qui pénètre dans le ksar armé d'un fusil : deux saâ d'orge.

Celui qui commet une agression : dix brebis, sans préjudice des autres formalités en cas de blessures.

La victime d'une agression qui répond aux coups n'a droit à aucune indemnité. Toutefois, si la victime tue son agresseur, elle devra s'exiler, comme il est dit plus haut, et on lui tiendra compte des blessures qu'elle aurait reçues comme il suit : oeil pour oeil, nez pour nez, dent pour dent, blessures produites par armes blanches, pour blessures de même espèce , oreille pour oreille.

L'auteur présumé d'un vol qui nie, devra être déféré au serment et fera valider son serment par deux parents honorablement connus.

Dans le cas où l'auteur présumé ne trouverait personne pour valider son serment, l'accusateur sera tenu à son tour de jurer pour donner plus de poids à son accusation, et s'il refuse il sera condamné à une amende d'une brebis.

Celui qui pénètre dans le ksar armé d'un sabre : trois saâ d'orge.

Celui qui vend son cheval (sans autorisation) : quatre brebis.

Violence exercée sur la femme d'autrui : dix brebis.

Vol au préjudice du maréchal ferrant (الحداد) : dix brebis.

Les notables, réunis, ont accepté d'un commun accord les articles qui précédent et en ajouté les suivants :

Celui qui est surpris par les gardiens du ksar à voler pendant la nuit donnera dix brebis, restituera le vol, et le témoignage des gardiens fera foi.

Si les gardiens du ksar tuent ou blessent un voleur, ils ne seront l'objet d'aucune poursuite : ni le prix du sang, ni une indemnité pour blessures ne pourront leur être réclamés.

Pour violation de domicile : dix brebis.

Une plainte fausse doit être retournée contre son auteur.

Témoignage a été sur les déclarants, qui jouissaient de la plénitude de leurs facultés mentales. L'identité de chacun a été reconnue.

Fait dans les premiers jours de chaoual 1276H, écrit par le pauvre devant son Dieu, le notaire Messaoud ben Mohamed, contre signé par le notaire Ali ben Brahim Zemmouri, dans les premiers jours de chaâbane 1288H.

Copie collationnée avec l'original ; elle y est conforme, sans augmentation ni diminution de mots.

Les fractions des Haouaya dont les noms suivent : Mehadha, lemalma, ouled bou Abid, ouled Said, Mahdi, Djouamâ, El Djebah, ont déclaré accepter les additions ou chargements suivants au code élaboré plus haut :

L'homicide involontaire : quatre chameaux ou leur valeur, estimée à soixante brebis, une chèvre, un mouton.

Meurtre commis par trahison : la peine est double de la précédente.

Si un meurtrier revient dans la tribu porteur du prix du sang accepté par les parents de la victime et est tué par ces derniers, ceux ci paieront deux fois le montant de l'amende infligée pour un meurtre.

Meurtre commis par traitrise avec un sabre : vingt brebis.
Meurtre commis par trahison avec un bâton, une pierre ou tout autre instrument : vingt brebis.

L'auteur du vol d'une chamelle, d'une brebis ou d'effets, commis au préjudice d'un indigène de la tribu : 100 piastres (Rials) si le fait est prouvé par témoins.

Toutefois si deux honorables parents du voleur affirment par serment que le voleur ignorait à qui appartenaient l'animal ou les objets volés, l'amende ne sera que celle infligée pour un vol simple.

Pour une agression commise par traitrise avec un sabre, un fusil ou une pierre, l'amende sera double.

Tel est le résultat de l'entente survenue entre les déclarants, avant leur séparation.

Fait dans les derniers jours de Dhouel- Hajja 1299H.

Ont signé :
Ali ben El Hadj Ali ben Youssef Zemmouri, Notaire.
Louanges à Dieu الحمدلله
Les notables ont également arrêté ce qui suit :

Celui qui prend fait et cause un parti dans une rixe encourra la même peine que le coupable.

La femme qui s'insurge contre un homme ou le frappe : dix brebis.
Si cette femme est mariée, l'amende sera de cinq brebis.
Fait dans les premiers jours de chaoual 1302.

Signé : Ali Ben Brahim, Notaire

Nous venons de présenter le texte du pacte d'el Foudhoul ou pacte des vertueux et le détail des articles de ce hilf (pacte) entre les Touazine tribus terriennes,

guerrières et semi-nomades et les khzours représentant la partie Ouest des Werghemma dans la Jeffara occidentale. Ce pacte est une alliance stratégique d'organisation socio-économique et politique.

Bien que les tribus Touazine qui ont signé le pacte appartiennent à deux tribus et un grand Miaâd, donc le Miaâd des Touazine est pour le pacte et la présence des ouled Ounallah et des Maztoura a une grande signification parce qu'il présente sans doute l'union des Touazine avec les frères Maztoura et ouled Ounallah qui ne sont pas des deux grands parents des Touazine, (ouled Bouzid et ouled Mahmoud).

C'est une union de Miaâd des Touazine et d'autres tribus avec les khezours (Hararza, Houaya, Jbah, Jouamaa). Cette union au sein du Hilf (pacte) des vertueux a plusieurs significations :

Dans une situation de menaces extérieures permanentes des tribus voisines de l'Est en tripolitaine et les tribus de l'Ouest avec la politique en dents de scie avec le pouvoir central des beys dans la régence de Tunis.

Cette puissante confédération des Werghemma avec les différents aspects susmentionnés de son histoire malgré son caractère ostensiblement réfractaire devant les grandes puissances la colonisation française qui se rapproche du Sahara algéro-tunisienne, les othoman en Libye, et les hésitations du pouvoir central beylical à Tunis qui joue à cache-cache avec la hiérarchie othmane et les menaces françaises sur les côtes sud et nord et sur toute la frontière ouest algérienne.

Le statut de Najaâ statut spécial, que par la suite les colons français et avant eux les voyageurs et les prédicateurs des premières divisions de la colonisation française au sein des espaces sous l'autorité des Werghemma, ont nommé confédération des Werghemma.

Ce Najaâ ensemble ou union de tribus guerrières bien encadré par un échiquier de marabouts et zaouias sauvegardant cette vie socio-économique et culturelle, est organisée sous l'entente des assemblées ou Miaâds représentants une organisation solide bien respectée par tous les membres des tribus et fractions.

La place stratégique de la Jeffara fief et espace vitale et d'influence des Werghemma occupant une zone tampon entre la Tunisie et la tripolitaine.

A la veille des menaces françaises sur le Sahara algérien et sur le réseau caravanier reliant Ghademes, Médenine, Jerba et le sud algérien par le biais des oasis de Gabès Neffazoua, Djérid, El Oued. Cette confédération n'a jamais nié son appartenance à la régence de Tunis, son allégeance aux beys de Tunis lorsqu'ils n'évoquent pas l'envoi de missions pour la fiscalité répressive.

Cette menace des beys ne laissait aux tribus d'autres recours que l'insurrection.

A cet égard, le XIXème siècle fut pour les Werghemma et pour la régence de Tunis, le siècle des catastrophes.

Les beys, de leur côté, s'étaient transformés progressivement en "rois demandeurs l'impôts" ou "rois fainéants" [105] et se voyaient mis sous tutelle par une camarielle [106] composée de mamelouks force apparente mais déguisée de la dynastie beylicale et dont la légitimité était incontestable.

La Jeffara tunisienne jusque là épargnée par la pénétration extérieure beylicale européenne, et othmane, a connu les débuts d'une réelle ouverture sur le monde méditerranéen pendant les quelques décennies qui précédent l'occupation française de l'Algérie, et du protectorat français en Tunisie avec l'union et la confédération des noujoou, ensemble de Najaâ.

Avec ce contrat socio-économique et politique et cette organisation au sein du pacte El Foudhoul, des vertueux la Jeffara montre une timide intégration dans une ère d'organisation sacrée et codifiée, légitimée par tous les miaâds des deux forces de frappe des Werghemma qui sont les Touazine et les Khezours.

Cette intégration timide mais progressive a par conséquent une première assise dans l'économie monétaire par le biais des échanges et du mode de vie hiérarchisé et organisé dans un pacte pour la première fois écrit bouleversant tous les tabous et les mythes de la société tribale ayant l'oralité comme base de toute communication ou échange.

Il est à signaler que les moments relatifs à l'histoire de cette confédération en dehors de ce pacte nous oblige à mentionner la totalité des fondateurs de cet Etat tampon entre la régence de Tunis et la Tripolitaine ce sont (les Touazine fils de l'aile verte les Ouderna, les Accara, et les khzours....).

Nous citerons plus tard les autres pactes (Ahlafs) et leurs spécificités dans les zones d'expansions et d'influence de la confédération des Werghemma.

L'importance de l'institution du pacte est avant-gardiste par rapport à la situation pré institutionnelle de la confédération et la situation du vide et à l'absence du pouvoir central beylical suite aux conditions su-indiquées.

Le pacte sauvegarde cette indépendance tribale vis-à-vis du pouvoir central qui empêche aux yeux de ces tribus l'intervention de tout pouvoir étranger d'outre mer, Espagnol, Français, Italien, Turque.

Le retour d'une conscience collective cette fois ci écrite et sacrée à l'intérieur du territoire tribal une situation très pertinente, ce passage de l'intérêt du membre de la tribu à l'intérêt du werghemmi.

Le conçus social qui extériorise l'importance et le consentement du miaâd de la tribu vis-à-vis des autres tribus alliées de parenté ou lointaines, a engendré la création de

[105] Mustapha Kraïem : la Tunisie précoloniale tome 1 (STD) 1973 : la faiblesse de l'institution beylicale au XIXème siècle, p.91

[106] Camarielle : ensemble de personne d'origine mamelouks qui exercent une grande influence souvent occulte sur tes chefs hiérarchiques et sur les beys.

"kanoun chartia" et de "cheikh chartia" c'est à dire pour la première fois dans le monde nomade, semi-nomade et tribal on pense à la nécessité de créer l'ensemble de conditions où la tribu s'imposait à elle même, et qui avait force de loi et dont tous les membres (notables, pauvres etc...) acceptaient l'adoption.

La création de la charge du cheikh chartia pour faire appliquer ce nouveau code, et les articles du pacte, elle fut confiée à un homme que le miaâd (assemblée de la tribu puis l'ensemble des tribus) ou assemblée des notables le choisissait.

En terre de l'Islam, l'Imam est choisi parmi les fidèles, on choisit souvent l'élite, le sage, qui connais le Coran et le fikh (le récit du prophète), là aussi dans ces circonstances le choix se fait en tenant compte de ces critères avec souvent la richesse des membres notables de l'assemblée ou miaâd, un grand changement qui touche les relations extérieures tribales sans pour autant toucher les alliances et la filiation au sein de la tribu.

L'image d'un système segmentaire aux unités solidaires et rivales est revendiquée par le droit coutumier des tribus nomades arabes "moi contre mon frère, moi et mon frère contre mon cousin, moi et mon cousin contre l'étranger".

A travers cette revendication qui demeure avec une timide reproduction sociale et une dynamique sociale qui s'élargit dans la forme et le fond.

On voit comment la reproduction de groupe se fait par un processus d'ouverture et d'intégration dans un espace régional lié à un espace international, loin de tout modèle de société figée et fermée.

Les chapitres du pacte d'El Foudhoul, des vertueux parlent au début d'un cadre institutionnel écrit et signé par tous les partenaires qui donne en première priorité la défense de la tribu et de la confédération, le pacte disait que tout homme en état de porter les armes doit concourir à la défense de la tribu également l'auteur d'une agression par un sabre à l'égard de son frère werghemmi est puni de dix brebis.

Tous les articles parlent de werghemmi et non d'individu d'une tribu. Ce qui prouve que le pacte, bien qu'il soit signé par les Touazine et trois de leurs alliés d'une part et les deux miaâds khzours de Hararza et Houaya d'autre part, touche tout werghemmi au sein de toutes les tribus Werghemma, c'est à dire les Touazine, les Ouderna, les Accara et les khzours, en d'autres termes toute la société jeffarienne occidentale du sahara algérien, jusqu'à la côte méditerranéenne, et de la Tripolitaine jusqu'à l'Aradh.

1.3- Les Interprétations de la Législation du Pacte d'El Foudhoul "des Vertueux"

Pendant cette phase nomade ou anté-coloniale, une période qui s'étendait depuis l'invasion hilalienne "XI^{ème} siècle" jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, les tribus nomades de la confédération des Werghemma vivaient sur les parcours localisés entre les Matmata et la côte, l'oued Zeuss et l'Aradh et la Tripolitaine.

Elles pratiquaient un élevage extensif de brebis, de chèvres et de chameaux, avec la propriété du cheval pour monture et les déplacements et une inséparable logistique en temps de guerre ou de paix au sein de la Jeffara occidentale, connue sous plusieurs appellations "watan" Werghemma (patrie), "Barr" Werghemma c'est-à-dire la terre des Werghemma, en arabe littéraire "El Barr Wa El Bahr" la terre et la mer, également "Bilad" Werghemma pays des Werghemma[107].

Cette confédération de plus de 21000 habitants en 1837 démographiquement plus importante que Arch El Hamama (centre de la Tunisie Gamouda, Sidi Bouzid), que les Beni Zid (El Hamma de Gabès) et Ben Yaakoub (à l'ouest de la régence)

Ces tribus suivaient la pluie et se déplaçaient sur l'ensemble de la plaine ; elles n'avaient pas ainsi de territoire fixe. Les tribus montagnardes, par contre, sédentaires occupant des ksour fortifiés et pratiquaient une aridoculture basée sur la valorisation des eaux de ruissellement.

Les rapports sociaux entre les nomades et les sédentaires étaient basés sur des alliances de sécurité : la protection de chaque tribu sédentaire contre les Razzias et le pillage était assurée par une tribu nomade[109].

Les sources historiques s'accordent en même temps à dire que cette région a de tout temps été une zone de peuplement et de passage faisant de la Jeffara une pièce maîtresse dans le jeu international de rivalités et d'influences entre les beys de la régence de Tunis, la France, les othomans de la Tripolitaine, l'Angleterre, l'Espagne, et plus tard l'Italie, par pacte d'alliance, confréries et groupes tribaux "confédération" interposés, aussi bien sur la plaine du littoral que dans les profondeurs sahariennes[110].

Ces rivalités et ces influences viennent de cette rencontre du pays des werghemma entre la mer et le continent africain (commerce caravanier) et entre le nord et l'extrême sud et l'orient.

---

[107] Kesraoui Badreddine (1985) : Les tribus Werghemma d'après les registres d'impôts. Fac. de Tunis.

[108] André Martel (1965) : Les confins saharo tripolitains de la Tunisie (1811-1911).

[109] ABAAB. Ali (1981) : Aridité et transformation socio-économiques dans le sud de la Jeffara tunisienne IRA, 37 p

- Bou Haouache T. (1983) : Les incidences des phénomènes migratoires dans le sud tunisien univ. Montpellier 169 p.
- Khatteli. H. (1981) : Recherches sur la désertification dans la Jeffara (Tunisie) IR, 218 p
- Talbi M. (1983) : La désertification en Tunisie du sud-est les changements dans les modes de vie et leur conséquences sur l'environnement aride. IRA, 17 p.

[110] André Martel : les confins saharo tripolitains de la Tunisie 1881-1911 P.U.F 1965.

- Ibn Abi Dinar El Kairaouani : Al munis Fi akhbar IFRIQYIA wa TUNIS en arabe Tunis, 1967.

Ibn abi Dhiaf : Ethaf Ahl Azzaman Tunis 8 volumes. 1963

Louis A. (1979) nomades d'hier et d'aujourd'hui dans le sud tunisien. Ed sud 1979. 334 p

MZABI. H. (1988) : La Tunisie du sud-est, géographie d'une région fragile, marginale et dépendante Unvi. de Tunis tome II. 941 p

NASAR. N. (1993) : Organisations spatiales et agraires en milieu aride Uni. Paul Valery. Montpellier III 1993. 217 p thèse de doct.

Les mêmes sources rapportent qu'exceptées certaines courtes périodes de l'histoire (occupation romaine, invasions hilaliennes), un certain équilibre entre le milieu et les originaires d'aurghamma[111] les Werghemma semblait être respecté.

Avec le pacte d'el Foudhoul des vertueux vient une période historique en (1837) qui se caractérise par un passage de l'oralité à l'écriture suite à l'évolution du mode de vie et d'utilisation de l'espace. Ces transformations socio-économiques et culturelles reconnaissent trois phases clés et sont d'une grande importance dans les espaces de la Jeffara tuniso-tripolitaine à savoir :

- Une phase nomade ou d'équilibre jusqu'à l'année 1830-1837 l'arrivée des sociétés étrangères et changement des itinéraires du commerce caravanier saharien Ghat, Soudan, Ghdames, Médenine, Gabès par un commerce à sens unique Jerba, Tripoli, Ghdames.
- Une phase semi nomade ou début de déséquilibre avec la colonisation et l'institution du territoire militaire dans la Jeffara occidentale et dans tout le sud de la régence de l'Aaradh (Gabès) jusqu'à la Tripolitaine, et du Sahara (Remada) jusqu'à la côte exceptée l'île de Jerba.
- Une phase sédentaire ou de rupture totale des règles qui lient l'homme jeffarien à son environnement.

1.4- Lecture du Pacte "d'EI Foudhoul' des vertueux valeurs et attitudes du monde nomade

Nous essaierons ici de faire une lecture et de circonscrire un certain nombre de traits caractéristiques de la vie des nomades de la plaine de la Jeffara et de leurs alliés de la montagne.

En effet, pour la première fois une prise de conscience et une alliance entre les Touazine, les Hararzas et les montagnards, la tribu des Houaya avec les différentes fractions.

Le plus pertinent c'est l'acte écrit "la hijja[112]" se dit de tout contrat ou témoignage ; il y a plusieurs objets de "hijja", la "hijja" de libération d'un esclave par son propriétaire et son accession à la "milkia ; il est à signaler que dans les territoires de la Jeffara les tribus optent pour l'héritage des esclaves noirs, ce qui explique les populations noires appartenant à chaque tribu et leurs possessions de terres et de cheptel et d'olivier ou de palmier, cette attitude se remarque en plaine dans les oasis et en montagne ; la propriété est partagée par les notables par l'héritage ou on respecte les membres de la famille y compris les descendants des anciens esclaves mâles ou femelles ; ces traditions sont intégrées chez

[111] Berkaoui, Abdelhamid (1999) : Les anciennes tribus (actes et témoins archéologiques dans la région de Médenine ancien aurghamma). (En publication) Unvi. du Sud. Fact. de Sfax.

[112] Hijja : contrat écrit entre deux partenaires ou plusieurs, elle remplace les accords ou pactes orales clôturés par la "fatiha" le 1er verset du Coran, il y a plusieurs suites de Hijja pour les achats et ventes de biens de terre et de cheptel, il y a la Hijja de (ATIKH) ou "libération" acte écrit pour libérer un esclave, les familles "ATIKH" proviennent d'un acte de libération écrit ou "Hijja" à Jerba et Gabès anciens monopoles (souks) d'esclave se trouve ce genre de contrat ou acte. Marzougui Mohamed (1976) : Du sang sur les frontières (STD 1976).

- Mustapha Kraiem (1973) : La Tunisie précoloniale (2.tomes) STD. Univ. de Tunis
- Ibn Abi Dhiaf (1963) : Ethaf Ahl ezzaman Tunis 8 volumes STD.

les ourouchs et les tribus de la Jeffara tuniso-tripolitaine. La `hijja" du Miaâd de tribu, à titre indicatif; nous présentons avec détails le miaâd des Touazine, le Miaâd des Hararza. On a essayé d'expliquer et de traduire ci-dessus les articles du pacte d'el Foudhoul signé en 1837.

Il est à remarquer que malgré les anciennes rivalités entre les tribus frères ennemies comme les Touazine de la Jeffara tunisienne et les Noails de la Jeffara libyenne, il y a une règle respectée par les deux parties ; c'est l'héritage et le manage du citoyen "Gharib" étranger se trouvant dans le territoire inverse. Nous remarquons l'effectif important des tripolitains intégrés par respect de cette ancienne règle et attitude. Egalement nous trouvons des Touazine et des Werghemma en Tripolitaine qui s'intègrent à la population autochtone.

Le pacte d'El Foudhoul vient à une époque où la Jeffara et la confédération des Werghemma assiste au lendemain de 1815 à une véritable offensive impérialiste menée par les pays de l'Europe occidentale et ayant pour objectifs, l'annexion politique et économique et même culturelle des pays arabo-musulmans comme première étape de ce partage du monde.

Cette offensive impérialiste prit bien entendu des modalités et des formes diverses.

Cette politique de la "canonnière" marque l'inauguration de l'ère des traités des pactes et des traités inégaux.

Déjà en 1816 devant la puissance de feu de la flotte britannique, les pays dits barbaresques, acceptent la fin de la course et la prohibition de l'esclavage des blancs[113]

Les traités de 1824 et de 1830 jusqu'au traité du protectorat en 1881 consacrèrent le triomphe de l'influence de l'Europe[114] et ouvrirent la Tunisie à l'exploitation économique aboutissant à une véritable colonisation, qui donna naissance aux colonies européennes.

C'est à cette époque que se déclenche la prise de conscience des tribus du sud tunisien avec quatre pactes d'alliances intertribales dont le premier était en 1837 en pleine Jeffara celui de la confédération des Werghemma avant-gardiste de 20 ans du pacte de "Ahd El Amen" pacte de la paix de kheiriddine en 1857-1274 H., de 26 ans du pacte des krachoua dans la région de Tataouine (au sein de Werghemma) 1863- 1280 H., de 38 ans du pacte de Haddeje dans la région de Matmata 1875-1292 H et de 45 ans du pacte "Hilf El Aachèche" tribus d'origine Tripolitaine dans la région de Sfax 1882-1299 H.

Juste avant 1830 à l'égal des autochtones, les étrangers obtenaient, désormais, des privilèges qui faisaient deux des égaux, mieux protégés, des indigènes.

[113] Mustapha Kraiem (1973) : La Tunisie précoloniale (2.tomes) STD. Univ. de Tunis
[114] Ibn Abi Dhiaf (1963) : Ethaf Ahl Ezzaman Tunis : 8 volumes STD.

C'est le début de la pacification économique donnant aux étrangers tous les avantages ; ils deviennent plus entreprenants mais surtout plus riches, devant la faiblesse des beys et les guerres d'usure pour le pouvoir entre la sublime porte othomane et les wilayas turcs dans les provinces othomanes.

Les beys choisissent l'indépendance progressive de la hiérarchie turque pour tomber sous la menace d'autres empires comme ç'a été expliqué ci-dessus à propos des relations amicales des beys de Tunis avec la France lors de la colonisation de l'Algérie, en 1830.

Les commerçants européens annexèrent les activités économiques et contrôlèrent le commerce caravanier de retour avec un financement des européens, ils contrôlent toutes les ressources du pays[115].

La conséquence fut bien sûr l'appauvrissement général de toutes les classes sociales autochtones et la ruine d'une civilisation et un mode de vie équilibré et qui se révolte contre une situation considérée déjà comme une forme de colonisation qui ne doit pas durer avec l'empire othoman et leurs beys appartenant à un royaume en décadence. Les tribus pratiquaient une certaine forme de justice ; elles punissaient les auteurs d'actes incorrects (ou péchés) en appliquant leur droit coutumier et la chariâa, la loi musulmane.

L'accord entre les tribus de la plaine et de la Tripolitaine avec celles des montagnes et surtout entre les différents miaâds "assemblées de notables des tribus", miaâd des Touazine, des Hararza et des Houaya constitua l'ossature de l'axe ou front de défense de toute la Jeffara de la montagne des Matmata jusqu'à la côte, et de l'oued Zeus et l'Aaradh (Gabès) jusqu'à la Tripolitaine ils étaient tous d'accord et responsables de tout ce qui les concernaient, dans leurs affaires courantes quotidiennes, et coutumières, et dans l'ensemble de leurs intérêts à l'égard de tout agresseur des tribus citées à l'égard de tout responsable d'acte incorrect ou un péché. Ici il faut signaler qu'il y a deux dimensions une coutumière des affaires quotidiennes et une relative à la chariaâ, les principes et la législation coranique.

Il est à signaler que tous les articles sont modérés par rapport à la chariâa : à titre d'exemple la vengeance (kasasse en arabe c'est l'application d'un jugement justifié et non le "thaer" qui veut dire vengeance) n'est plus la règle entre toutes ces tribus bien au contraire on passe du citoyen de la tribu ou membre de la famille noyau de la tribu au citoyen "werghemmi" membre de cette confédération de tribus où après signature du pacte des vertueux "El Foudhoul" devient citoyen avec des droits et des obligations. Le pouvoir législatif appartient aux notables les cheikhs du miaâd "assemblée par chaque tribus" qui à son tour choisit le cheikh chartia ou responsable de la police locale qui représente avec ses agents le pouvoir exécutif. C'est une véritable révolution. Ce passage de l'individu appartenant à une tribu de la montagne, de la plaine ou de la côte au citoyen werghemmi appartenant à la confédération des Werghemma et régi par un statut ou pacte dont les

[115] Mahmoud Abdelmoula : Djihad et colonialisme la Tunisie et la tripolitaine. Ed. Tiers Monde Tunis 1987- de la guerre sainte à la guerre juste.

chapitres et les articles sont respectés par l'ensemble des tribus de la Tripolitaine à la montagne.

Nous citons ici la dernière phrase du pacte avant le passage aux articles : "ils étaient tous d'accord, responsables sur tout ce qui les concernent dans leurs affaires courantes et coutumières et l'ensemble de leurs intérêts à l'égard de tout agresseur des tribus citées... après avoir eu l'accord des cheikh chartia...".

Les mots clés de ce pacte sont : le voleur, les camélidés, propriétaire, sang, meurtrier, ghorfa, gardien du ksar, tente et kib (hutte), céréales (blé ou orge), dévaliser le werghemmi, vol dans la cour de la bergerie, fuite avec la femme d'autrui, double amende dont la deuxième s'appelle kafara c'est à dire un jugement sévère pour ne pas refaire ce genre d'acte incorrect, dommage au ksar, El Hamzates on a pas trouvé l'explication exacte d'el Hamzates (les Werghemma Touazine sont appelés El Hamzates, des vieux disent les tribus des camélidés, "Ahla Haraka et Barka" c'est à dire Arch ensemble de tribus connues par la mobilité et le déplacement et la défense des territoires et le soutien des faibles المظلوم et de barka, actions des vertueuses qui ne sortent jamais de la coutume et de la législation de la charia coranique), agresseur coup de pierre, de bâton, ce qui tire sur son frère werghemmi, se préparer à tirer, cavalier, mauvaise monture, cheval, pâturage, pâture des céréales, diya "prix du sang", brebis, ryal "unité de monnaie" chèvre, ourouchs "ensemble de tribus" cheikh chartia, les charttias, fusil, carabine, amende, saâ orge unité de mesure de l'orge.

Nous expliquons les interprétations socio-économiques et culturelles de l'application surtout du décret de l'ensemble des articles de ce pacte, premier pacte " hilf " dans ces populations nomades et sédentaires.

L'importance qui découle de ces articles c'est de rétablir la paix et la vie normale dans ces espaces et entre tous les membres, citoyens werghemmis. Nous analysous article par article ce nouveau code et cette nouvelle législation instituée pour être appliquée sans distinction sur tout le monde des Werghemma qui ont signé ce "hilf " pacte et dont le nom d'El Foudhoul des vertueux n'est pas étranger aux principes et idéaux des articles, c'est le pays des chameaux et des chevaux, des élevages et des pâturages et des ksars formés par les maisous ou cellules appelées ghorfas.

Le 1er article parle du vol des camélidés ; si le voleur est tué par le propriétaire de la bête, son sang n'est pas payé ; c'est une incitation au respect de la propriété des autres.

Le voleur du ghorfa dans le ksar s'il est tué par le propriétaire ou le gardien du ksar son sang n'est pas payé par le meurtrier; ce ksar est une véritable banque "c'est le grenier" où tout est stocké.

Egalement le voleur de la tente, l'agresseur sil est tué, le propriétaire ou meurtrier ne paye pas le sang du voleur; également le voleur des céréales, blé ou orge... s'il est tué le propriétaire ne paye pas la "diya" du sang ou prix du sang.

L'ensemble des tribus, si elles sont agressées dans des biens, cheptel ou autre, si l'agresseur est tué, ils payent tous ensemble la diya (prix du sang).

Si un werghemmi frappe son frère werghemmi avec un coup d'épée il est sanctionné par l'abat de dix brebis.

Si quelqu'un s'enfuit avec la femme d'autrui il sera sanctionné par le cheikh chartia par une amende de cent ryals plus dix brebis ou cent ryals "kaffara" amende lourde.

Nous verrons dans le "kanoun chartia" loi ou législation chartia qu'il y a une différence de la sanction d'un agresseur à l'égard d'une femme selon s'il s'agit d'une agression pendant la journée ou pendant la nuit.

En effet, l'amende contre l'agresseur de jour est très élevée, elle est lourde. Le "kanoun chartia" et la société Werghemma considèrent que pendant le jour la femme doit sortir et doit travailler librement et toute agression dans ce cas est lourdement sanctionnée. Quant à l'agresseur de nuit l'amende est moins lourde puisqu'une femme ne doit pas sortir la nuit et qu'elle est protégée par sa famille tant qu'elle ne sort pas de son domicile.

Le " kanoun chartia" respecte la femme jeffarienne ce qui implique son rôle dans la vie quotidienne des Werghemma.

Egalement l'atteinte au droit de l'autre et à sa liberté ou à sa personne qui frappe son frère werghemmi avec un coup de pierre ou de bâton, est sanctionnée par l'abat de deux brebis.

Celui qui tire sur son frère werghemmi avec son fusil ou il se prépare à tirer sera sanctionné d'une amende de dix brebis.

Le pacte dans l'un des articles, parle de l'union de toutes les tribus signataires du pacte si quelqu'un se trouve au sein d'une famille devant une révolte de ses frères ou membres de la famille ou de la tribu, les autres viennent pour son secours. Cet article consolide le pouvoir des miaâds et du cheikh chartia et de ses agents, toute action ou affaire doit passer par le pouvoir exécutif qui s'occupe de tout jugement même au sein de la famille nucléaire, une lourde amende "kaffara" attend tout agresseur à l'un des membres de sa famille, la victime est soutenue par toutes les autres tribus.

Egalement celui qui attaque les chartias ou leur cheikh sera sanctionné par l'abat d'un chameau. Celui qui provoque et détruit ou cause un dommage au ksar des Hamzates (ksar des Werghemma, Touazine) et les autres tribus signataires sera sanctionné par une amende six brebis et six chèvres.

Le cavalier qui est reconnu ayant acheté une mauvaise monture (cheval qui n'est pas apte pour toute époque de guerre ou de paix), il est sanctionné d'une amende de quatre brebis dont deux sont égorgés sur le champ, jusqu'à ce qu'il ait changé son cheval (cet article est illisible... dans la copie d'origine d'après l'auteur Mohamed Marzougui) [116].

[116] Mohamed Marzougui (1973): " Combat contre le protectorat"
"Du sang sur les frontières" Edt. STO, 1973.

Le cheval qui se trouve en train de pâturer des céréales avec l'autorisation de son propriétaire s'il est tué par le propriétaire du champ de céréales le meurtrier ne paye pas "la diya" prix du sang.

Cet article montre l'importance du cheval dans cette société comme animal symbole et comme logistique en temps de paix et de guerre. Sa mort est comparée à la mort d'un homme. Egalement l'article ne néglige pas l'importance de céréales et des travaux agricoles pour la production des cultures vivrières.

L'économie de la région était agro-pastorale dans l'ensemble si on considère que l'activité pastorale des nomades était dominante, connue par "AHL EDHARA" les peuples vivant des produits laitiers, mais que son maintien était conditionné par l'activité agricole des sédentaires des bassin versants et des montagnes qui fournissaient aux nomades une partie de leurs besoins alimentaires. Ces sédentaires sont connus par "AHL EZARA" les peuples des céréales et de la production végétale d'une manière générale.

A l'intérieur de cette confédération des Werghemma, le pacte "d'el Foudhoul des vertueux" codifie les rapports entre les différents membres "werghemmi "régis par l'esprit de clan qui consistait en l'adhésion de tous les membres des tribus signataires du pacte aux choix et aux décisions touchant le sort, le service de l'organisation interne, la défense etc.. de tout le groupe social.

Tous les articles de pacte montrent bien qu'il s'agissait d'un système autarcique et précaire d'où la notion de guerre, de défense, de violence pour la subsistance mais se caractérisant par une remarquable adaptation aux exigences et contraintes du milieu aride et de conditions climatiques et édaphiques difficiles.

A cause de la mobilité constante des tribus, et l'absence d'entraves juridiques ou politiques aux déplacements du "Marhoul"[117] caravane c'est à dire de l'homme et de son troupeau.

Les articles du pacte mentionnent sans ambiguïté l'union et l'alliance entre les tribus concernées par cette "Hijja, AKED" contrat.

[117] Marhoul : vient du mot Rahala (voyageur), ensemble de chameaux chargés formant une caravane ou un marhoul, généralement un marhoul groupe plusieurs "beyts" ou tentes.

CHAPITRE II: DE L'ORGANISATION TRIBALE A L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

Lecture et interprétation de "Kanoun chartia" législation et coutumes pour toutes les tribus du sud de la régence de Tunis[118].

Le pacte d'El Foudhoul des vertueux conclu en 1837 par les miaâds des différentes tribus Werghemma, une véritable confédération groupe les tribus alliées de la plaine de la Jeffara, de la Tripolitaine et de la montagne.

Allier des nomades avec des sédentaires n'est pas chose facile si on connaît l'historique de l'occupation de l'espace jeffarien par les Touazine, la création des ksours à Aurghamma et leur déplacement jusqu'à la Tripolitaine pendant la guerre d'usure avec les tribus de l'Est, sans négliger la défense des ksour de Médenine contre l'ennemi des tribus de l'Ouest.

Une alliance entre les Touazine et les Khesours[120] groupant les tribus montagnardes des Houaya avec l'ensemble de fractions Jébalias de Beni Kaddèche[121]

Nous remarquons que ce pacte Hilf" a cité les différentes tribus de tout le miaâd assemblée des hamzates en commençant le pacte par un verset de coran relatif à la demande de tout ce qui est vertueux et correct, et éviter tout acte incorrect, demande la justice.... الأمر بالمعروف والنهي عن المنكر " (sourat Eli Omrane, 109 et 114).

Il est à signaler que ce pacte prend comme référence de base le "kanoun chartia" législation et coutumes sans perdre de vue une donnée de base qui est la chariaa الشـــريعة القرآنية législation coranique.

A la fin de l'introduction et avant de passer aux articles du pacte "hilf" les signataires précisent la remarque suivante "après avoir eu l'accord des cheiks chartia"

Voir le texte original du pacte et la traduction en français (en annexe).

---

[118] DIAMBROGIO dit Kaddour : "officier interprète" législation et coutumes des berbères du sud tunisien. Kanoun chartia Rev. Tunisienne 1903.

[119] Aurghamma : cite romaine à Henchir Ghathama à El Hezma Médenine, l'ancienne capitale des Werghemma, formant un maillon de la chaîne des tribus très anciennes et cites romaines allant de Jektis au golf de petit Syrte jusqu'à Remada. Berkaoui Abdelhamid, historien. in. les anciennes tribus et cites dans le sud tunisien. Université du Sud fac de Sfax. 1999

[120] Khezours : A. Martel nom des tribus Werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine formant la confédération des Werghemma autre que les noujoous de Touazine, des Ouderna, et Accara, également il y a des tribus khezours au sein de Najaâ de Touazine (comme les maztouras, les rebaieys etc. ...). Voir classification et hiérarchie des Werghemma et des Touazine. A.Martel d'après les archives considère que les Hrarza, les Houaya....sont des khezours.

[121] Fraction jabalia de Beni Kaddeche dans les montagnes de Matmata appartiennent aux houaya, comme la tribu de zammour connue par l'aspect maraboutique et lettré Chaque fraction a un ksar perché, sur le mont des montagnes ksar Jouamaa, ksar Hallouf, ksar Zammour, ksar Haleg el Jemal (la gorge du chameau) etc... Voir carte des ksours de Werghemma.

Nous essayons d'analyser ce "kanoun", cette législation qu'on peut la considérer comme code civique et pénal pour organiser la vie quotidienne des tribus, tout en signalant qu'il existe en parallèle une législation islamique, coranique, la "chariaa" que chaque tribu ou un ensemble de tribus désignent un cheikh "chartia" pour appliquer la chariaa islamique, le "cadhi" peut être désigné par le pouvoir central du bey à Tunis.

A la fin du XIXème siècle le "cadhi" de la région de Medenine Belgacem Ben Jeballah hérite de son père (Mohamed Ben Jeballah) cette fonction en (itinérant-pèlerin) c'est à dire il se déplace avec les tribus.

Le monde nomade jeffarien est régi par "le cheikh chartia" le pouvoir exécutif du "Miaad assemblée, par le cheikh El Orf" c'est la référence des coutumes, "El Orf" la coutume.

Par le "cheikh El Cadhi" représentant le pouvoir exécutif de la législation du "chariaâ" la législation Islamique se référant au Coran et à la "Sunna" "Hadith" la parole du Prophète[122] .

Nous passons en revue une situation réelle de ces espaces et des hommes pour dire que le "cheikh" Cadhi appartient à une hiérarchie dirigée par "cheikh E Islam" Bach Mufti ou chef des Mufti à Tunis ou de la sublime porte selon la politique du bey et sa relation avec le pouvoir central Othoman en Turquie.

Quant aux "cheikh El Orf" et "cheikh chartia" sont désignés par les membres des tribus par l'intermédiaire de l'assemblée ou "Miaad" au niveau de chaque tribu. Voir le texte original et la traduction du « kanoun chartia » (annexe) ainsi que l'original et la traduction des miaâds des Touazine, des Hararza, des Ouderna et des Houaya (annexe).

2.1- Des témoignages sur la rupture et les relations avec le pouvoir central

نـعيط لـربـي بالـمواجـع نشـكي الـيـوم مـا أكـبر دركـــــي
كـانت الـدولـة والـحرم للتركي الـيوم حـكم الـبادية ضـيـعـهـا

Aujourd'hui mon malheur est immense
je me dirige à Dieu pour porter plainte de mes maux
L'état et le pouvoir demeure au Turc
Aujourd'hui le pouvoir du "badiya" des nomades est anéanti

Ali Ben Aleya[123] .

---

[122] Edgard Weber (1985) : Maghreb arabe et occident français, jalons pour une reconnaissance interculturelle p. 45 les musulmans. Univ. de Toulouse le mirail 1985.
A.Martel : les confins saharo-tripolitaines 1881-1911 Paris 1965
Marzougui Mohamed : une bataille sur les frontières (STD 1976)
Deambrangio dit kaddour : législation et coutumes des berbères du sud tunisien "kanoun chartia" revue tunisienne 1903.

[123] Hafnaoui Amairia (1975) : la poésie populaire et la lutte sociale et patriotique dans le sud tunisien. Ecole des Hautes Etudes pour l'Animation Culturelle.

فعله يشيب راضع البزول ها الباي حكمه مال
يتعاندوا كان من يجي معلول باع الوطن للعمال
هكا سمعنا م العباد تقول لا شيخ فيهم طال
علي بن علية

Ce bey son pouvoir a perdu équilibre
Ses actions et faits néfastes et catastrophiques
Il a vendu la patrie aux agents "caïds"
Se précipitent mais ils sont tous accablés
Aucun cheikh d'eux n'est arrivé à son but
Comme ça on a entendu parler les gens

Ali Ben Aleya

الباي جائر على الرعية ضاعت ذهب مالها حتى الرقاب تباعت
أعطى الوطن للكفار الواحد غرق الرقبة بالدين
فينا زهر طوفار ضاقت خلوقي التونسي لاوين
الحي ما أكبر بيته محتاج شبعت فيه كل غبينه
لا عاد رابح لا مخلص دينه الإسلام تخدم في اليهود إنطاعت
مالاه على الحق متكور بعد النبي والصحابة
لا عاد ينام له شور ولا من يتبع صوابه
كثرت عليه شهاد الزور والحق وجعني عذابه
علي بن علية

Le bey a opprimé la nation qui est presque anéanti
Les âmes sont vendues après avoir été lésé dans son capital
Il a offert la patrie aux koffars (aux hâtés)
Les musulmans bien soumis sous l'humiliation
On n'a pas de chance l'espace se rétrécit
humilié le sentiment du tunisien en plein désarroi
l'être vivant lésé sous un grand fardeau
en plein catastrophe injurié et opprimé
loin de la vertu et de la justice bafouée
après l'époque historique du prophète et de ses sahabas
nous y sommes dans une situation déroutée et sans raison
voyons la levée de cet esprit personne ne suit son périple
avec d'innombrables témoignages de mensonge
où est la raison, la perte de nos droits me tiens à coeur

Ali Ben Alaya
(notre traduction)

Il faut remarquer sans doute la rupture presque totale entre Werghemma dans la Jeffara et le pouvoir central avec ses institutions politiques beylicales, de plus le faible développement de ses institutions politiques tribales au sein de la confédération des Werghemma.

La vie sociale reste simple, les questions à régler peu nombreuses gérées par cette hiérarchie tribale très cohérente "miaad" assemblée, cheikh el orf" législation

coutumière, et cheikh "el cadhi" l'unique juge dans les affaires de la chariaa islamique.

Le pouvoir reste d'allure familiale, solidaire avec les autres tribus dans le cadre des alliances sans éloignement de trois constantes le droit pénal et civique issu du pacte ou de "kanoun chartia", les coutumes successorales qui évoluent sous l'influence de la religion et le pouvoir de la "Jemaâ" ou le Miaâd.

Le cheikh du Miaâd ou assemblée est souvent soit l'homme de religion, soit un notable, riche qui après le pèlerinage de la Mecque intègre l'assemblée générale du groupe ou d'un ensemble de tribus. Nous citons les cheikh de Miaâd suivants: les cheikhs de Miaâd Werghemma :

UNIVERSITE DE METZ S.C.D.

Ouled Hamed	:	cheikh Dhiab Ezzaghdoudi
Ouled Ounallah	:	cheikh khalifa ben Ettoumi
Echougmen	:	cheikh Mabrouk El Orf
Mastoura	:	cheikh Boukhallout
Ejjra	:	cheikh Mohamed El Jerou
El kraynia	:	cheikhs Chibani El Kraini et Hamed Tlig
Errebayia	:	cheikh Zaied Erreguii
Médenine	:	cheikh Ammar ben Dhaou El Gammoudi

Cette situation résultant de pratiques juridiques très anciennes est maintenue par le "kanoun chartia" qui veut dire stipuler telle ou telle chose comme clause d'une convention, d'un pacte ou "hilf" c'est l'ensemble des conditions qu'une tribu ou ensemble de tribus, confédération, s'imposait à elle même qui avait force de loi et dont les membres acceptaient l'adoption s'appela "kanoun chartia".

Pour l'application du nouveau code, la nouvelle convention ou "AKAD" contrat, on crée la charge du "cheikh chartia" qui était confiée à un homme que le "Miaâd" ou assemblée des notables de la tribu, choisissait.

Cette mission est donnée à ce fonctionnaire et les trois ou quatre adjoints qu'on lui donnait pour assurer l'exécution de ses décisions et qui pouvaient être révoqués par l'assemblée des notables.

Il faut préciser que d'après, les archives [124] il n'existait, à une époque indéterminée, qu'un seul "kanoun chartia" pour toutes les tribus du sud de la régence, c'est à dire les Touazine, les Ouderna, les Khzours etc...

Avec le temps les contacts avec les voisins, les alliés ou non alliés peuvent rapprocher la coutume quotidienne ou la coutume de l'orthodoxie musulmane.

Plusieurs critères entrent en jeu avec la présence de groupes minoritaires et la vocation de certaines fractions dans le commerce caravanier, ou par l'abondance de bétail ou par la mobilité de transhumance, ou par des anciennes alliances avec les jebalias ou les

[124] Marius Bernard le témoignage sur les anciens ksours de Médenine, in. Médenine en fin du XIX ème siècle d'après le témoignage de cinq voyageurs missionnaires
Fethi Lessir séminaire du 15/05/99 Médenine.

tripolitains, à titre d'exemple les Ouderne et les Touazine s'intègrent dans des pactes d'occupation d'espace pour pâturage et labour (céréales orge et blé) de part et d'autre part des frontières vécues par chaque tribu même avant l'institution de la frontière arbitraire de 1910.

Le respect d'attitude de certains groupements ou tribus connues par un don `racial' dans la conduite et l'élevage des troupeaux camelins, ou d'autres guerriers disposant d'une situation prépondérante par la force, ou d'autres à caractère neutre maraboutiques dont la mission est le gardiennage des ksours, le "kib" ou hutte du gardien se trouve au milieu de la cour devant la porte principale les gardiens khamassas, porteurs de clés (Marien Bernard), sont protégés par les autres tribus et par un sanctuaire et une famille pieuse[125]

Tous les groupes et tribus de la Jeffara trouvent au sein du "kanoun chartia" le garant dune vie plus ou moins paisible dans ces espaces arides mais se caractérisant d'un mode de vie équilibré avec leur environnement.

Les groupes minoritaires sont respectés par le pacte d'El Foudhoul bien qu'ils ne soient pas signataires de ce contrat.

Dans ces espaces où habite une mosaïque de tribus ci-dessus citée depuis ce code de "chartia" a subi quelques modifications, certains articles ont été retranchés parce que leur application ne convenait pas à tel groupe de fraction, d'autre part des tribus ont dû y ajouter des articles qui étaient nécessaires pour des cas que l'on ne retrouvait pas dans d'autres régions.

Il s'est avéré que le texte de "kanoun chartia" est plus ancien que ce pacte d'el Foudhoul et les autres pactes du sud tunisien. La traduction vient des renseignements recueillis de la bouche des autochtones, l'acte de ce "kanoun" appartient à l'ère où 'oralité est dominante.

Le pacte d'el Foudhoul se réfère an actes des miaâds de tribus et au "kanoun Chartia" qui sont tous oraux, nous présentons l'acte du miaâds des Touazine et des Hararza qui sont parus en documents écrits, le premier en (1291 II - 1873 Jc) et le deuxième en (1311 H - 1893 Jc) le troisième des Ouderna (1302-1305 H - 1884- 1887 Jc). Tons ces Miaâds se réfèrent et respectent le "kanoun et le cheikh chartia" et ces agents en précisant le témoignage des notables et notaires de ces "Noujoou" et "Ourouchs", (voir les détails de ces actes écrits, textes originaux et traduction les miaâds) se basent sur le respect de l'organisation de la vie quotidienne et précisent les sanctions à l'égard des membres de tribu qui troublent l'ordre de la vie courante et des valeurs et attitudes du groupe (annexe).

[125] Fethi Lessir (1999) Séminaire du 15/05/99 Médenine.

2.2- La multiplicité des lectures anthropologiques des trois pactes au sein de la confédération des Werghemma et dans des espaces limitrophes de la Jeffara tuniso-tripolitaine

Dans une note écrite "moudaouna" مدونـــة sur les tribus tunisiennes et leur répartition élaborée par le secrétariat général du gouvernement tunisien beylical. D'après cette référence la confédération des Werghemma se divise en quatre ensembles.

التوازين ETTOUAZINE*	الخزور EL KHOUZOUR*	الودارنة EL OUDARNA	عكارة AKARA
Maztoura	El hararza	Ouled Debab	
Ouled Khalifa	El houaya	El amerna	
Ouled Hamed	Ghbenten	Ezorgane	
Errabaia	Ghomrassen	El hamidia	
Aounie		Ouled chihida	
Ejelalta			
El Melalha			
Ennabahna			
El Karainia			
Zliten			

*tribus signataires du pacte d'el Foudhoul en 1837
in André Martel les confins saharo tripolitains 1881-19 15

Dans une étude sur la révolte des Ouderna en 1915 du Prof Manour Boulifa. Pervinquière (L) "le sud tunisien".et Boutaleb Mohamed Nejib "l'émigration de la tribu de Werghemma à Tunis".

Ces trois références parlent de la confédération de Werghemma qui vivait presque en indépendance, elle se divisait en 1887 en ourouchs suivants ou ensembles de tribus suivantes :

- Touazine
- Ouderna
- Akara
- Jelidat
- Jbalia
- Hararza

Quant aux Ouderna ils se divisent en ouled Slim et ouled Abdelhamid

Ouled Slim:
- Ouled Debab
- Ouled Chihida
- Ouled Edaghaghra

Ouled Abdelhamid:
- El Amerna
- El Karachoua*
- El Hmidia
- El Ababsa
- Ezourgane

* Tribus signataires du pactes de Miaâd El Karachoua en 1280 H – 1863

Quant au pacte de Miaad et ourouch Ahl Hadaj ce sont : Matmata de Ahl El Kalaa (forteresse), Ejababra, El Aydarsa, Ouled Zayed.

Il est utile de faire une comparaison critique de pacte El Foudhoul avec les deux autres pactes bien qu'ils ne sont pas décrétés en même temps mais dans une période de trente huit ans, le pacte d'el Foudhoul étant avancé de 26 ans du pacte des karachouas et de 38 ans du pacte de Haddaj.

Nous essayons de permettre une lecture du social effectué non pas par référence à des doctrines ou à des systèmes de valeur établis d'avance, mais dans le but d'atteindre un certain ordre de réalité, discuter les contenus, interroger les formes, révéler le sens. Surtout qu'on se trouve devant trois pactes existants dans un seul espace géographique et avec des critères différents dans les détails mais ne touchant jamais le fond ou le substrat de cette chaîne de tribus ou confédération qui tient l'ensemble de la société du sud de la régence de Tunis, sous une influence d'une identité collective jouant le fil conducteur, le paysage, la culture, l'hospitalité, la générosité, la largesse, la libéralité, la noblesse de caractère l'indulgence, la magnanimité "الشهامة" la vertus. "الامر بالمعروف والنهي عن المنكر" (Sourat Eli Omrane, 109 et 114, traduction Jacques Berque, édition Sindbad, Paris, 1990).

Deux exemples trouvés comme des mots de clés au sein de "kanoun chartia" la loi et la législation sacrée est respectée par l'ensemble des tribus du sud de la régence, également au sein de trois pactes ci-dessus cités avec bien entendu des spécificités dues au statut et au mode de vie du Miaâds en question.

Déjà nous remarquons au sein des ourouches Werghemma les différences de mode de vie, d'habitat et de culture entre les nomades et les sédentaires et ces attitudes et critères se répercutent sur leur comportement et leur réaction avec les tribus voisines et alliées ou avec les tribus lointaines de l'est ou de l'ouest.

Les krachoua ou krechaou sont sédentaires dans leurs ksour et leurs jessours, les Matmatas se sédentarisent sur les plateaux et montagnes de l'atlas ou Matmata.

Toutes ces données historiques et identitaires font ressortir une liaison entre les trois ensembles mais la lecture de leur pacte respectif font ressortir des éléments matériels et même visuels, ceux-ci sont repérables à différents niveaux dans le contenu des trois pactes.

2.3-Les Critères communs des trois pactes

Ces trois pactes s'occupent uniquement d'affaires intérieures relatives aux tribus ou ourouches (ensemble de tribus) signataires le mot d'ordre qui se répète : c'est la rénovation et l'organisation cohérente sous l'angle législatif et institutionnel.

Le choix des différents articles se regroupent dans les domaines vitaux touchant le survie et la continuité et la solidarité de la tribu, le mutisme et la taciturnité sur les affaires extérieures malgré leurs importances stratégiques ne veut pas dire leurs marginalités bien au contraire peut être les alliances des différents groupes au sein de

la confédération des Werghemma demeurent des paramètres visant un équilibre socio-économique et politique inaliénable.

La préoccupation et l'attention prêtées des affaires courantes et du quotidien vécu au sein de chaque unité sociale minimale dans le monde des groupements de tribus, ce retour aux détails quotidiens pour une nouvelle organisation respectant le membre de la tribu dans ses droits et clarifiant les devoirs de chacun.

Ces affaires soulèvent les questions suivantes :

- La révélation des problèmes et affaires d'ordre intérieur soulève une sorte d'indépendance de ces groupes vis-à-vis du pouvoir central; cette doctrine autonomiste se manifeste dans les trois pactes avec des aspects indépendantiste, organisationnel, socio-économique et politique.

- Le retour au quotidien et aux affaires intérieures courantes est tine preuve pour consolider le front et les relations avec l'autre et surtout avec le pouvoir central beylical, et plus lointain l'avancée de la colonisation française en Algérie.

L'analyse des articles des différents pactes, nous amène à penser que ces espaces sont un lieu de sociabilité et de conflits.

Les "Miaâds" cherchent dans le cadre de la sauvegarde dune institution commune mais essayent d'améliorer ou de modifier et d'ajouter les articles nécessaires et adéquats parallèlement à l'environnement local et international.

C'est une société ou des groupements de tribu ou confédération "qui n'ont pas d'Etat ou qui n'ont pas développé l'institution politique spécialisée et autonome "comme dit Mondher Kilani dans son introduction à l'anthropologie[126] mais nous croyons que cette société est contre l'Etat comme disait Pierre Clastres, recherche d'anthropologie politique dans "la société contre l'Etat"[127] bien qu'il s'agira d'un exemple très lointain en Amérique da Sud mais il y a beaucoup de ressemblances.

Surtout le retour à l'identité liée à l'autonomie et à l'équilibre de la société et L'humanisme des relations socio-économiques bien que l'économie dans ces espaces paraisse comme l'écho du politique.

Cela apparaît dans l'analyse comparative entre ces divers pactes et ces sociétés, il s'est produit un renversement dans la relation "c'est à dire dans le sens de la relation" entre l'infrastructure et la superstructure.

Les traits de ressemblance entre ces trois pactes, au point de vue structural, nous amènent à détecter une structure constante qui parait dans la formule qui précède les

[126] Mondher kilani (1994) : Introduction a l'anthropologie 3é édition Edit.. Payot Lausanne p 42. qu'est ce que l'Anthropologie? objets intellectuels. 1994

[127] - Clastres Pierre (1980) : La société contre l'état. Paris ed. de minuit 1974 seuil. Castres (pierre) recherche d'anthropologie politique, Paris Ed. du seuil 1980

- Levi Strauss (claude) Anthropologie structurale, Paris lib. plon. 1974

textes des pactes ; l'introduction par " les louanges a Dieu qui répande ses grâces et ces bénédictions sur son prophète et qu'il lui accorde le saint le plus complet"
الحمد لله وصلى الله على سيدنا محمد واله وصحبه وسلم تسليما

Le classement des articles spécifiques et la conclusion constituent un autre point commun entre ces textes, cela dénote que l'écrit se trouve détenu par les hommes de religion qui apprennent par coeur et écrivent le Coran et les notaires qui utilisent presque la même formule bien qu'à l'époque de ces pactes leur langage s'éloigne de l'arabe littéraire et se rapproche du dialecte du groupe signataire du pacte en question.

Ceci peut être expliqué par la vie nomade de ces populations avec des points d'escale et de stockage dans les ksour Ghomrassen, Gragar, Médenine et Ben Garden et pour leurs alliés Khzours, Médenine, Metameur, Ksar Jouamaa, ksar Hallouf etc.. le langage des notaires se rapproche de l'oralité c'est à dire du dialecte quotidien.

Cette attitude joint le système culturel qui a défini les articles de ces pactes et leurs priorités c'est le vecteur définissant les besoins et le type de production et le mode de vie de ces groupes se basant sur le refus du citoyen consommateur tourné vers la compétition-distinction.

Une logique sociale tournée vers le désir et l'obligation de se distinguer à l'intérieur d'un système de valeurs et de comportements qui parait comme un fil conducteur dans les trois pactes, à titre d'exemple cette référence à la religion "charia" musulmane, elle émerge dans les moments difficiles de conflit ou de partage, d'héritage ou d'alliance, de convention, elle est sous-entendue jusqu'à ce qu'on se demande pourquoi le droit et la législation coutumière ou le "orf "avec "kanoun chartia" sont des références quotidiennes en temps de paix ou de guerre, comment expliquer?

Le non recours à la "chariaa" pure et dure pour réglementer la vie quotidienne de ces groupes, cette attitude est-elle transcendante à travers l'histoire et les générations d'un siècle à l'autre pour arriver à cette dialectique d'application ou non de la chariaa et le recours tout en s'éloignant des lieux saints en temps et en espace des lois et des législations (droit coutumier) et loi positive قانون وضعي se basant sur le "orf " on coutumes, d'ailleurs le "fikh islamique" (jurisprudence musulmane) troisième source après le Coran et la Sunna, nous citons " là où il y a réconciliation se trouve le "charaa" أينما يوجد شرع الله يوجد صلح la loi de Dieu" ; il est à signaler que "El Orf "la coutume est l'une des sources ou référence de la législation.

Le droit pénal tribal est le plus atteint par les transformations politiques et socio-économiques et culturelles" qui sont allées vers une centralisation du général ou régional vers le local concernant le territoire d'un on de plusieurs groupes ou tribus, de cette façon; on est passe de "kanoun chartia" institution de tout le monde nomade tribal du sud de la régence de Tunis à des pactes groupant des tribus en alliances politiques et de mêmes attitudes, guerrières, sédentaires, nomades.

Avec ces attitudes, un phénomène constant jouant le dénominateur commun C'est la "civilisation du verbe", les nomades ou citadins dans ces espaces sont muets sur les choses essentielles, la société assiste silencieusement à l'édification et la formation ou l'élection et choix d'un cheikh.

Dans la mémoire d'enfant, le nomade ou le sédentaire vient s'inscrire avec le temps, jour après jour les images de son destin ; on le responsabilise très jeune, avec des tâches difficiles l'abreuvement du cheptel, la conduite et la sauvegarde du cheptel, le pâturage jusqu'à la prière de "Acha" c'est à dire au milieu de la nuit deux à trois heures après le coucher du soleil. Pendant le jour il fait très chaud, il est déconseillé de faire pâturer les ovins et les caprins, le pâturage jusqu'à la prière "d'El Acha" c'est la tâche des mâles. Les jeunes filles n'ont pas le droit de s'éloigner des tentes ; leurs tâches se limitent à tous les travaux et obligations féminines.

L'éducation des jeunes filles est très subtile, habile et du domaine de la préciosité et le maniérisme le plus expert, bien qu'elle soit chargée de toutes les missions légères ou lourdes la nomade ou sédentaire les découvre avec le temps petit à petit dans ces espaces ; l'important, ne doit pas se dire comme pour les garçons, l'apprentissage est muet sur les choses primordiales plus poussé pour les filles vers le sens d'un savoir jamais nommé clairement, jamais expliqué.

Elles sont toujours présentes à coté des mères, des grand-mères avec une assistance silencieuse, un auditoire qui ne participe à aucun débat durant le jeune âge.

Elles apprennent que la sensibilité des êtres se cache derrière la barrière de la prudeur "والحشمة الحياء" . En réalité le mot en arabe veut dire beaucoup de choses autour de la doctrine du comportement et le sens est plus large. Mme Sophie Caratini anthropologue parle de "civilisation du verbe" en Islam[128] en réalité nous vivons dans ces société musulmanes plusieurs civilisations à la fois , celle du verbe, celle du "IHTICHAME et HAYA" qui touche les mâles et les femelles, les jeunes et les adultes puisque l'occasion ne nous permet pas de s'étaler d'avantage dans cette question je me limite à la citation de ce poème.

وأغضّ طرفي ما بدت لي جارتي حتى يواري جارتي مأواها

ce vers de poésie disait

Je baisse les yeux chaque fois que ma voisine apparaît
jusqu'à ce qu'elle se dissimule au sein de son domicile
Anter ben Cheddad El Ebsi,
poète de la période pré-islamique.

Ce vers montre à quel point la pudeur ou "El Haya" touche pas mal d'aspects du comportement nomade et citadin, ici le comportement à l'égard d'une voisine où tout geste compte énormément.

Toute cette civilisation ou multiplicité de civilisation tribale sont sous-entendues dans le "kanoun chartia" ou dans les articles des trois pactes analysés et comparés ; c'est la pertinence de ces groupes sociaux dans ces espaces jeffariens le non-dit ou le récit entre les lignes, c'est le fil conducteur de cette civilisation polyvalente dont les prescriptions recouvrent tous les domaines de la vie sociale ou privée.

---

[128] Sophie Caratinie et Shanta Rao (1993) : Moresques. Edifra 1993
Sophie Caratini : les enfants des nuages 1992 Ed. seuil les rgaybats (1610 - 1934) des chameliers à la conquête d'un territoire. 1989 L'HARMTTAN.

Ce pouvoir du verbe dont l'oralité est le vecteur jusqu'à la fin du XIXème siècle, d'ailleurs "kanoun chartia" était une législation orale qui a été transcrite vers 1830.

Tout article de ces pactes et de ce kanoun joue son rôle bien qu'il soit difficile parfois d'avoir la "Hijja" originale du contrat ou du pacte.

Cette société guerrière se trouve en face d'un phénomène généralisé c'est celui de la violence structurelle fondée sur une dynamique sociale basée sur la violence c'est à dire la prise en compte simultanée de son origine de sa destination, de son identité et son mode de vie en mouvance permanente.

C'est une attitude guerrière pleine de violence, est-elle l'héritière d'une tradition ou au contraire surtout le produit de son effacement?

Cette autarcie et cette autogestion sont le survie de ces modes et de ces attitudes identitaires collectives, porteuses de vecteurs globaux touchant toutes les masses tribales à l'intérieur des espaces jeffariens et à l'extérieur, même les tribus et confédérations ennemies des Werghemma de l'est en Tripolitaine ou de l'ouest au centre et sud de la régence de Tunis au de la des chututs "les chotts et dépressions, continuité du golf de Gabès à l'intérieur du continent jusqu'à "Chott Djérid" mêmes ces tribus possèdent presque les mêmes statuts, exceptées les régions privilégiées du point de vue politique, économique et social dans le Sahel, au Cap- Bon ou Dakhlet El Mouawiynes, la région de Tunis et la basse vallée de la Medjerda, le nord ouest Béja, dans les oasis du sud-ouest; dans toutes ces régions prévalent une vie sédentaire stable, une économie différenciée et des formes d'appropriation et d'exploitation du sol évoluées, dans ces zones la propriété privée semble de règle[129].

Dans une lettre du Résident général Paul Cambon adressée le 23 janvier 1 886 au Ministre des Affaires Etrangères Françaises on lit; "on n'a pas l'intention de gérer les ourouchs de (Werghemma) de la même façon que les habitants dociles de la région du Sahel ou la basse vallée de la Medjerda"[130]

D'autre part, l'envoyé spécial du Journal «la Patrie Humaine» envoyé aux régions du sud tunisien, Gérard de Lagaze - Duthiers écrivait dans le même contexte "il est difficile à un visiteur d'entrer dans le territoire militaire du sud tunisien pas à cause des handicaps naturels et climatiques mais à cause du rideau de fer pour ne pas divulguer ce que le pouvoir central est entrain de réaliser .... jusqu'à trouver qu'il est plus facile d'aller chez les Soviets (URSS) que de visiter ces territoires militaires du sud tunisien.... » il a été difficile d'entrer dans la Jeffara occidentale à cause de ce blocus imposé par les autorités militaires coloniales.

[129] Mohamed Hédi Chérif (1980) : Les mouvements paysans dans la Tunisie du XIX ème siècles. Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée N° 30 2è semestre 1980, p 2 1-55.

[130] Lessir Fethi (1998) : Les tribus de l'extrême sud tunisien sous administration militaire française cas de la confédération des Werghemma (1881 - 1939) Univ. de Tunis. Ed. Temimi 1998.

Nous donnons cet aperçu pour mettre enfin l'accent sur les territoires des tribus jeffariennes, de l'Aaradh, de Beni Zid, dans le Nefzaoua, les Ouderna où les rapports sociaux se basent sur des idéaux et des constantes identitaires déjà cités ci-dessus.

Cette solidarité tribale joue à plein, se manifeste dans les essais unionistes qui passent par le "kanoun chartia" et les pactes des différents groupes et ensemble à peine altérés dans quelques cas par l'influence beylicale othomane ou l'avancée de la colonisation française en Algérie, ou par l'ascension de certaines personnalités exploitant souvent leur position éminente, ou manipulé par le bey de Tunis pour enraciner leur politique de "Majba" impôt et autre dans ces espaces loin de leurs pouvoir, des beys de la Tripolitaine ou l'autorité othomane en Libye.

Même dans ces conditions, ces tribus se structurent, s'organisent pour faire passer l'orage en se tournant sur une alliance de groupes des uns par rapport aux autres selon des systèmes généalogiques tout à fait mythique[131] qui partent du nom de la tribu "fils de la tribu ou confédération de ..." c'est l'emblème qui rassemble tous les éléments de la "chajara" l'arbre généalogique qui se trouve bien connue et conservée par chaque famille, groupe ou fraction.

C'est pour cela que nous trouvons le chapitre premier de "kanoun chartia" intitulé défense de la tribu avec un premier article tout homme en état de porter les armes doit concourir à la défense de la tribu.

Le deuxième article tout homme qui possède deux chameaux, vingt cinq brebis et dont la femme porte sur elle un rethle (une livre) de bijoux doit avoir un cheval c'est le "fares" ou cavalier فارس

Le troisième article tout homme qui ne possède pas la fortune énoncée plus haut doit avoir un fusil, c'est le "terras" ou piéton تراس

Une société qui se prépare ainsi c'est une société contre l'Etat mais elle est aussi contre la violence, tout le "kanoun chartia" et nous venons de citer les trois premiers articles c'est une société avant-gardiste avec les trois chapitres : défense de la tribu, prise d'armes ou "fezzaâ", crimes et délits.

Cette société assure une immunisation intérieure pour l'équilibre, la continuité et la solidarité des membres, extérieure par cette prise d'arme par tous les membres sans exceptions[132]

Même avec une grande richesse le sursis n'est pas accepté, pourquoi la richesse dans ces espaces ? puisque toute la vie du nomade ou sédentaire au sein de cette société se base sur le Hadith du Prophète Mohamed "que le salut et la paix soient sur lui" (demandez la mort, la vie vous sera offerte) اطلبوا الموت توهب لكم الحياة.

[131] Jacques Berque : qu'est ce qu'une tribu nord africaine ? hommage à Lucien Fèbre.
[132] Législation et coutume des berbères du sud tunisien. Kanoun chartia. revue tunisienne 1903 (déjà cité).

C'est cette théorie du monde nomade au XVIII et XIX^{ème} siècles que nos sociétés ont perdue après le démantèlement de cette historique entité tribale.

Les articles dans les trois pactes représentent des points de différence assez nette (voir les textes des 3 pactes en annexe copies originales et traduction) dans les pactes de krachoua (Tataouine) et de Haddaj (Matmata) nous remarquons un exposé des motifs directs et vitaux qui ont poussé à la conclusion de ces pactes : ce sont les affaires courantes quotidiennes, quant aux motifs indirects et nous préférons les nommer par des motifs de fond et de base qui se réfèrent à la nature guerrière de ces tribus et leur structure et hiérarchie "contre l'Etat".

Dans le contexte de la déclaration des motifs nous trouvons le "hilf" ou pacte des tribus de Haddaj (des Matmata) fait allusion sur le fait que les signataires " étaient d'accord sur ce qui a été dit et comment a été dit se sont convenues pour la sauvegarde de l'intérêt devant l'importance du dégât en arboriculture et en cheptel etc.. et l'importance des altérations "الجسارة" sur les membres des tribus pour faire respecter les usages en cours et les avantages qui résultent de l'observation et le respect de ce code.

Il est à signaler dans les articles des "hilfs" pactes l'absence de "meurtre" et des crimes dans les deux pactes les plus récents et la présence de cet aspect mais plus accentuée dans le hilf des Touazine et Khzours le plus ancien.

Ce qui montre l'attitude des dernières tribus guerrières et leur indépendance du pouvoir central pour gérer la vie quotidienne, d'autre part la différence d'une trentaine d'années entre les "Ahlefs" pactes en question entre t-il en jeu pour changer les variants historiques ou bousculer les invariants anthropologiques ?

Mais nous signalons la différence des attitudes et de mode de vie malgré le facteur temps et ceci par l'absence de la "monnaie" dans le hilf des Touazine et Khzours et son importance et sa présence périodique dans les pactes de Krachoua et de Haddaj qui optent pour les échanges par la monnaie, quant aux autres le système d'échange (le troc) semble être généralisé dans leurs transactions et leurs relations socio-économiques, la parution de la monnaie est un indice important et un facteur vecteur de conséquences dans la nature et la continuité du mode de vie de ces sociétés.

2.4- Pourquoi l'alliance et le hilf ou pacte ? quels sont les motifs ?

Le XIX siècle "siècle de fer pour la Tunisie[133] vit exploser bien des mouvements paysans, des çoffs et des alliances de toutes sortes, l'alliance est une réponse automatique et naturelle aux violences structurelles qui contraignent les tribus à l'obéissance par sa propre conception.

---

[133] Mohamed Hédi Cherif : Les mouvements paysans dans la Tunisie du XIX ème siècle. Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée 1980 N° 30 2ème semestre.

Il est à remarquer que pour notre cas ce sont les "lieux d'enfermement" comme disait Michel Foucault, « la Jeffara s'est trouvée loin du pouvoir central un camp de redressement entre les ennemis de l'est et de l'ouest où la répartition de l'obligatoire et de l'interdit était en fonction des attitudes et comportements des tribus Werghemma entre les turcs de la régence de Tunis et les tribus ennemies du centre tunisien, et les turcs de Tripoli et les tribus ennemies de la Tripolitaine et le danger lointain de la colonisation française sollicitée par les beys de Tunis en 1830 ».

Toutes ces attitudes fondées avant tout sur un découpage minutieux de l'espace pour verrouiller la mouvance des Werghemma.

Nous comprenons, maintenant, ce mode de vie de ces espaces et les hommes des marges, mais en marge par rapport à quoi ? Déjà ils représentent une civilisation, une identité , et une permanence culturelle qui est celle de la littérature orale.

Ils se considèrent avec leur pyramide hiérarchisée leurs "miaâds", leurs cheikhs, leurs moyens de communication, leurs valeurs identitaires un centre et non une périphérie grâce à l'homogénéité de l'ensemble et le déterminisme naturel ; et cela offre une ingéniosité et une sagesse de l'agronomie antique, de la vie autarcique, de la culture la cohésion sociale les terres de labours et les terres de parcours "tegliat el fas" " تقليعة الفاس" ce que l'on défriche à coups de pioche.

Les femmes, les terres de labour, de parcours, les sources ou points d'eau, le ksar la zemla etc... ce sont les sources principales de la plupart des conflits entre tribu ou ensemble de tribus.

La notion ou le phénomène d'alliance "hilf" ou pacte se comprend par l'intermédiaire de la dialectique entre la paix et la guerre.

Nous dirons que le mouvement de type "razzia" qui figure au sein de « kanoun chartia" par une réponse adéquate à ce phénomène c'est le premier chapitre "défense de la tribu" donc elle est devenue un élément familial de la vie nomade exigée ça et là pour des raisons économiques, sociales ou politiques.

Ces tribus aliénataires devant cette exigence du destin aux rythmes des saisons, entre la paix et la guerre, et l'attente de la pluie ce bien-fait de Dieu, le choix est difficile il faut le dire ; il n'y a même pas de choix "du berceau à la tombe", la voie est unique.

Les groupes et membres des tribus se livraient à une action armée selon l'importance du mouvement et la nature des rapports entre les membres engagés dans l'action qui lui donnent sa spécificité d'où le recours à l'alliance, aux "Ahlefs" pactes, çoffs dans un environnement local, régional et international, le XIXème siècle a été fertile en pareils mouvements et de toutes sortes suivant les critères ci-dessus adoptés, les tribus et confédération du sud de la régence et même de toute la Tunisie étaient unanimes devant tout envahisseur[134] bouleversant cette forte organisation tribale.

---

[134] A Martel : les confins saharo-tripolitains 1881-1911 Paris 1965
- A Ibn Ibi Dhyaf : Ithaf Ahl Zamen. tome V pp 126-127
- A Louis : les nomades d'hier et d'aujourd'hui dans le sud tunisien Edi. sud 1979

CHAPITRE III: LES WERGHEMMA DANS LEUR MOUVANCE ET LEUR SEDENTARITE

3.1 -Pérégrination d'une société pastorale

Avec les tribus qui transportent leur patrie avec eux et qui sont donc toujours chez eux.

Ibn Khaldoun était persuadé que leurs valeurs morales étaient supérieures à celles des sédentaires; cette vie sédentaire marque le début de la décadence de cette société et de ce mode de vie pastorale.

3.1.1- Systèmes segmentaires au sein d'une organisation politique interne

Les Werghemma ou l'ensemble des descendants des "sept frères" si on adopte l'un des scénarios de mythe de fondation, forment un Najaâ ou groupement de tribus (confédération). Celle des Touazine présente un exemple ou modèle de type classique des systèmes segmentaires ou groupes.

Dans les manuscrits ou "chajara" arbre généalogique heureusement découvert chez quelques familles, nous avons trouvé des informations datées sur l'ancêtre éponyme de la "Khabila" tribu[135].

Notre chroniqueur Hadj Mohamed El Houdheiri cité ci-dessus se trouve parmi les personnes détentrices de la "chajara" d'une grande partie du Najaâ Touazine bien qu'il utilise deux scénarios de ce mythe d'origine : celui de la seguia El Hamra et oued Edhaheb comme point de départ et source d'origine puis dans une époque récente de l'histoire des Werghemma, l'escale des Werghemma à Tunis l'un des fondateurs "Touzni" à Ras Tabia plus exactement cité Erroumana, par la suite des descendants de la tribu des Touazine, demandaient les autorités beylicales leur part de la propriété des ancêtres à Tunis avant leur déplacement à ksar Hamdoun à Ghomrassen, puis à Médenine et à Ben Garden suite à la conquête du territoire au delà de Bou Hamed et Oued Fessi pour s'arrêter dans les limites actuelles de Choucha et Ras Jedir et les Sebkhas du Moqtaâ.

- M Fendri (en arabe) reise von tunis nach tripolis, missionar ehristian ferdinand ewald Im jabre 1835 Beit Elhekma 1991 Tunis.

"Tegliat el fas" A. Louis parle de la mise en culture des espaces jeffariens, chaque tribu choisissait un endroit précis en vue d'y semer de l'orge et du blé, on procède au défrichement manuel, un conflit éclatait lorsqu'une tribu venait labourer sur la terre défrichée par une autre, on appelait la coupe de broussailles "tegliat el fas" ou gagner du terrain pour la mise en culture à coups de pioche. Chaque tribu a dans la mémoire des anciens, dressé une carte des endroits qu'elle a défrichés.

[135] Jules le Boeuf (1909) : Les confins de la Tunisie et de la Tripolitaine (peuplement des plaines par les Werghemma), .26.

- Coppolani, p.129 : Arbre généalogique (chedjara) du chorfa.

- Coppolani, p. 128 Confédération des Werghemma (les descendants de Ghamma).

"Chajara" ou arbre généalogique des Werghemma : cas des Touazine
Chérif Idrissite Moussa Ben Abdallah El Werghemmi
Ksar Hamdoun Chomrassen

Ghomrassen	Boujlida	Houaya	Touazine	Ghbenten	Ouderna	Tarhouna

Ouled Mahmoud		Ouled Bouzid	Khzours
Ouled Khlifa	**Ouled Hamed**	**Zliten**	**Maztoura**
Chougmen	Errejeila	Ezzeneifa	Essekerfa
Ouled Hlel	Zghadid	El Greb	Ouled Fradj
Ouled Zaied	Kbairia	El Aghoual	ElKhecheira
Echeheb	Ouled Saïed	Errecheicha	Ouled Si Hassen
Henchir	Ezzeguerib	Ellouafi	Nejejea
El Meayen	Ezzebaida	El Krada	Dehahsa
Essaket	Touahria	Ettieb	Ouled Bettaieb
El Akrout	Abchar	El Bereigua	Errouss (El kout)
Ethouamer	Ouled Amara	Ejjeleida	Erramma
Jaballah	Boubnia	El Haraba	
Ejjra	El Gheraslia	Berrechech	**Ouled Ounallah**
Khoualdia	Berrajah	**Ennebehna**	Ouled Moussa
Edhib	El Aiissa	Nefkha	Ouled Belgacem
Ouled Brahim	El Aghouaf	El Ajil	Ouled Attia
Ouled Neji	El Aghouem	Abcha	El Araara
El Krachid	El Hentech	Lechiheb	Ouled Besseoud
El Oummalich	Eddabar	Essaadaoui	Hmaza
El Hallem	Baar	Esselmi	El Hafi
Mars		Hamed	Zendah
Guerfel		Neji	Errayen
Dhifallah		Chefroud	
Ismaïl		Chellouf	
Ouaji		Zarroug	
Haddar		**El kraynia**	
El Aloui		El Araidha	
Ettieb		Echoueikha	
Manita		Echereiha	
Gutet		Ouled Rhouma	
Jouili		Ouled Yahya	
El Guerii		Ethebbet	
Bouabid		El Mahadha	
Enneb		**El Melalha**	
El Bergui		Abaab	
Hdiden		Ejjarray	
El Ichi		Ejendli	
Boudir		Essid	
Berrajah		Chouat	
El ouerghemmi		Ellehioui	
El Mahmoudi		Bedhiaf	
El Mograhi			
El Hadded			

D'après Haj Hédi Bouznif

3.2- Structure segmentaire et nomenclature des ségments de la hiérarchie des Werghemma

- Werghemma forme un (Najaâ نـجع) groupement de tribus, khabail (confédération).

- Un Najaâ est formé de plusieurs Archs ou Ourouches (عروش ، عـرش)

- Un Arch est formé de plusieurs frigs sing. firgha فـرقـة ، فـرق

- Chaque firgha est formé فرقة ، فـرق de plusieurs Lahmat sign. lahma.

- Chaque lahma est formé par plusieurs Beyouts sing. Beit (tente)

- Chaque beit est formé de Dhrari ou ouled (fils ou enfants de..)

Werghemma	Confédération	Najaâ Khabila قبيلة
Touazine	.....	Ourouches, Arch عـرش ، عـروش
Ouled Hamed	.....	Frigh, Frigha فـرقـة ، فـرق
Kbairia	.....	Lahmat, Lahma لـحـمـات ، لـحـمة
Ouled Moussa	.....	Beyout, Beit (tente) بـيـوت ، بـيـت
Cheikh/Gouider	.....	Dhrari, Ouled, Fils de... أبناء، أولاد

Dans cette structure hiérarchisée on dirait un système de niveaux intégrés, chaque membre se situe par référence aux différents niveaux : arch, lahma, beyout etc... du plus restreint au plus large.

Dans cette situation se trouvent à la fois deux sens complémentaires :
- L'un vertical
- L'autre horizontal

Dans le premier c'est la référence patrilinéaire en descendant du sommet de la pyramide généalogique et en mettant les fissions qui ont marqué à jamais la disposition sociale de la tribu jusqu'à la base ; de la même façon il est possible de faire le chemin inverse en partant de la base vers le sommet du pyramide.

Par fission nous remarquons le résultat d'un éclatement du groupe social en plusieurs unités qui montent théoriquement unies selon un consensus et agissent en fonction des mêmes principes lignagers.

Ces fissions ou éclatements sont sociologiquement réparables, mais dans leurs trajets historiques réels sont difficiles à retrouver, leurs causes paraissent évidentes

dans l'idéologie même du groupe. Dans le second, il s'agit de se situer dans un groupe par rapport à d'autres groupes semblables.

Les liaisous de parenté se complètent par des relations d'alliances matrimoniales de plus en plus qu'on élargit le cercle de parenté, dans ces milieux le mariage endogame est de règle ce qui fait les risques de ramifications excessives sont rares. Dans cet espace sociocritique lié par des valeurs identitaires solides et des alliances souvent sans faille, les rapports sont souvent gérés dans le cadre des relations de groupes familiaux et segments du même lignage, mais on peut signaler des relations de lignage diffèrent ou parfois étranger.

Nous citons l'intégration et les relations très anciennes entre les Touazine et les Ouderna, la règle n'est pas générale mais des relations existent en dehors du groupe mais dans la même confédération.

3.3- Confédération des Werghemma Najaâ des Touazine

3.3.1- Structure de la filiation des Touazine

Moussa Ben Abdallah Chérif El Werghemmi
Ksar Hamdoun, Ghomrassen

Chomrassen	Jlidet	Ouderna	Touazine	Ghbenten	Houaya	Tarhouna

Ouled Mahmoud		Ouled Bouzid	Khzours
Ouled Khlifa	**Ouled Hamed**	**Zliten**	**Maztoura**
Chougmen	Errejeila	Ezzeneifa	Essekerfa
Ouled Hlel	Zghadid	El Greb	Ouled Fradj
Ouled Zaied	Kbairia	El Aghoual	ElKhecheira
Echeheb	Ouled Saïed	Errecheicha	Ouled Si Hassen
Henchir	Ezzeguerib	Ellouafi	Nejejea
El Meayen	Ezzebaida	El Krada	Dehahsa
Essaket	Touahria	Ettieb	Ouled Bettaieb
El Akrout	Abchar	El Bereigua	Errouss (El kout)
Ethouamer	Ouled Amara	Ejjeleida	Erramma
Jaballah	Boubnia	El Haraba	
Ejjra	El Gheraslia	Berrechech	**Ouled Ounallah**
Khoualdia	Berrajah	**Ennebehna**	Ouled Moussa
Edhib	El Aiissa	Nefkha	Ouled Belgacem
Ouled Brahim	El Aghouaf	El Ajil	Ouled Attia
Ouled Neji	El Aghouem	Abcha	El Araara
El Krachid	El Hentech	Lechiheb	Ouled Besseoud
El Oummalich	Eddabar	Essaadaoui	Hmaza
El Hallem	Baar	Esselmi	El Hafi
Mars		Hamed	Zendah
Guerfel		Neji	Errayen
Dhifallah		Chefroud	
Ismaïl		Chellouf	
Ouaji		Zarroug	
Haddar		**El kraynia**	
El Aloui		El Araidha	
Ettieb		Echoueikha	
Manita		Echereiha	
Gutet		Ouled Rhouma	

Jouili El Guerii Bouabid Enneb El Bergui Hdiden El Ichi Boudir Berrajah El ouerghemmi El Mahmoudi El Mograhi El Hadded		Ouled Yahya Ethebbet El Mahadha **El Melelha** Abaab Ejjarray Ejendli Essid Chouat Ellehioui Bedhiaf	

D'après Haj Hédi Bouznif

3.3.2- Filiation de Arch des O.Hamed (Touazine) Werghemma

Ouled Hamed

- Ouled Saïd
- Kbairia
- Zghadid
- Zguerib
- Ouled Amara
- Zbeida
- Errejeila
- Boubnia
- Labchar
- Ghrasslia
- El Ayyssa
- El Aghouaf
- El Aghouam
- El Hentech
- Baar
- Eddabbar

3.3.3- Filiation de Arch des Houaya (Khzour, Werghemma) dans la montagne de Béni khédacbe

Houaya:

Ouled Abdejjaoued
- Jouamaa
- Jbah
- Baroudi

Ouled Ali
- Ouled Bouabid
- Ouled Mehdi
- Mahadha
- Lamalma

Ces exemples peuvent se multiplier entre les khzours touazine et les ouled Bouzid ou ouled Mahmoud.

De la même façon les Ouderna, ou les Touazine ont des relations avec des groupes de la Tripolitaine puisque les frontières ont séparé des tribus de part et d'autre à une époque ou la généalogie, la terre (les parcours et les terres de semis en céréaliculture, et le cheptel) ferment la pierre angulaire de la propriété ou de la richesse, avec les valeurs identitaires, la solidarité et la gestion sous le pouvoir de "kanoun chartia", du "kanoun el Orf "et des alliances entre les différents groupes. Ces phénomènes s'intègrent dans le mot d'ordre ou le principe "idéologie du groupe" ou de la confédération.

Dans cette mosaïque s'explique la fondation du groupe sa continuité et son survie sociocritique et économique, les fissions entre ces fractions sont le point de péage qui intègrent consciemment ou inconsciemment à l'échelle de chaque membre qui se réfère à cette relation ou place dans la structure hiérarchique du système segmentaire ce qui détermine à agir en fonction du groupe dont il dépend.

L'héritage venant de la terre exploitée, le cheptel se sont des paramètres de l'organisation de ces groupes sociaux constituant l'élément décisif, non seulement de la fission mais aussi de la fusion où on se trouve parfois devant des situations où les fractions n'ont de points communs avec la tribu que la terre qui les a rapprochés d'une manière ou d'une d'autre.

La conduite et la possession de cheptel, son gardiennage, les problèmes de pâturage et de "Achaba"[136], les années de sécheresse, le recours à d'autres pâturages ou des terrains de labour déterminent leur mouvance et leurs rapports de "Sahab"[137] ou allié avec les voisins, avec le temps les liens se tissent en période de paix et de guerre.

Nous donnons " l'entraide" l'exemple réel des voisins de part et d'autre de la frontière tuniso-libyenne et la permission de semis et labeurs entre les Ouderna et les Siaane, et entre les Touazine et les Nouaiel en tripolitaine.

A l'intérieur de chaque fraction ou sous fraction la solidarité intangible se justifie par la croyance en la consanguinité dont témoigne le manage endogame pratiqué au sein du groupe d'une manière presque générale.

[136] "Achaba" ou location de parcours, cette pratique assez ancienne remonte au début du siècle, le 5é article du décret beylical du 5 Août 1911 stipule que tout ouazzeni (berbères tripolitains sahab des ouderna) qu'il soit ou non propriétaire de biens milk en Tunisie, serait autorisé à labourer et à faire paître ses animaux dans une région dite "d'achaba" désignée par le Miaâd dans le cadre des échanges et alliances entre groupes et ourouchs ou désignée par la suite par l'autorité militaire coloniale moyennant le paiement d'une taxe annuelle de 12 francs.

- ABAAB. A et Naceur N. SGAIER. M. (1990) : Mutations des systèmes agro-pastoraux et désertification en zone aride : cas de la Jeffara du sud-est tunisien. IRA Tunisie
- Baduel P.R. émigration et rapports sociaux dans le sud tunisien. Peuples méditerranéens N°17
- Bouliaonachi T. (1979) : Les transformations socio-2conomiques et la dégradation du Milieu (sud- est tunisien) Univ. de Montpellier. DEA.

[137] "Sahab" : pl. ashab lié par un contrat de sohba, pacte de "clientèle" entre hommes de la plaine et Jebaliya

Cependant, rien ne nous permet d'affirmer l'exactitude des faits dans une société qui se base sur l'oralité et la transmission du message d'une génération à une autre, on constate que cette "chajara" arbre généalogique et cette généalogie facteur de base et ossature de l'idéologie du groupe passe par trois phases décisives d'après le récit de notre cheikh chroniqueur hadj Mohamed El Houdheiri qui fait les remarques suivantes:

- 1 ère phase : nos parents et ancêtres parlent d'une période très lointaine de fondation, dans laquelle l'ancêtre Abdallah Chérif ou Moussa Ben Abdallah Chérif, fondateur mythique أسطوري venant de Sakiet El Hamra, puis de Tunis et Zaghouan pour arriver à ksar Hamdoun à Ghomrassen.

Les récits et histoires qu'ils donnent sont acquis au fil du temps sans être remis en cause.

"Ce fondateur est-il le père des sept frères Werghemma, ou le grand-père" ? est la question qui est posée pourquoi nos ancêtres ont-ils choisi ces noms de toute cette hiérarchie qui aboutie à la structure actuelle de la tribu.

- 2ème phase : une période d'oubli, Jocelyne Dakhlia, anthropologue disait dans l'oubli de la cité "... que les peuples sans écriture ou (assimilés) n'étaient pas des peuples sans histoire. Raisonnant en quelque sorte à l'envers, on supposait que le savoir historique qui n'avait pu prendre corps dans l'écrit s'était donc à la fois assimilée à une mémoire collective ... dans tous les cas le principe de la transmission n'était pour sa part jamais remis en cause[138]

Cette période d'oubli qui succède à la première et englobe toute la mouvance et la structure des groupes sociaux et ourouchs du Najaâ Werghemma.

Dans cette phase il est normal d'oublier la nomenclature des ancêtres issus de dernière génération du temps mythique.

Il faut signaler que nos ancêtres ont une mémoire très fertile et riche, l'apprentissage de la "chajara" ou arbre généalogique est une donnée de base pour le passage du message d'une génération à une autre, leur histoire mythe ou réalité est une notion qui passe inaperçue dans le cadre des valeurs identitaires de chaque groupe.

Par manque d'illustration parfois on oublie, les détails et les causes des alliances passées entre les groupes.

Hadj Mohamed Houdheiri évoqué et s'interroge sur des séquences ou périodes D'oubli regrettables qui font discontinuer le phénomène historique par suite à des instabilités et de conflits intertribaux socio-économique et politique, de même le changement de dominance par alliance ou par indépendance de fraction ou de groupe à un ensemble ou un autre, ces changements tactiques peuvent aller jusqu'à le néantisassent d'une fraction ou déplacement du monopole en effectif ou en importance économique,

[138] Jocelyne Dakhlia (1990) : L'oubli de la cité, la mémoire collective du lignage dans le Djérid tunisien p.9 Ed. la découverte.

avoir la chance d'éviter des catastrophes de sécheresse ou de maladie qui épargne les troupeaux, et parfois les hommes, ces incidents peuvent effacer à jamais un ancêtre ou des ancêtres.

-3ème phase : une phase historique mauvaise dans la vie du groupe connue mais influencée par des guerres et des conflits ravageurs, elle peut s'étaler sur une dizaine ou vingtaine d'années ce qui implique d'autres relations et alliances et peut être une nouvelle parenté.

En soulignant et analysant ces trois phases pour se situer dans la "chajara", généalogique les membres de groupe ouderni, touzni ou autre werghemmi partant à travers cette structure segmentée de la base, c'est à dire la phase récente de deux à cinq générations il est mieux situé et bien renseigné jusqu'au sommet, l'origine étant admise par tout le groupe et toute la confédération, il peut être induit en erreur par cette idéologie du système et le suivi difficile de cette filiation.

Pour tout werghemmi le présent explique le passé, l'observation minutieuse de ce suivi peut donner des vides, des détachements ou retour au sein du groupe.

A titre d'exemple nous distinguons sur le schéma (p.115) de la structure et hiérarchie des fractions et "bouyouts", le Miaâd peut contester les racines généalogiques lointaines (les krayni, Nebhana, Melalha et Zliten) également les khzours werghemmi et les khzour Touazine.

Nous signalons ici comme disait Mme Sophie Caratini à propos du mariage "arabe" discours endogame et pratiques exogames, l'exemple des Rgaybat du nord- ouest saharien (in l'homme, 1989, XXIX année n°110), là aussi chez les Werghemma une analyse de la répartition des fractions sur le territoire met en évidence la relation hiérarchique aîné/cadet, lignage aîné/ lignage cadet, fraction aînée/ fraction cadette.

La tribu "la khabila" s'intègre comme un ensemble de segments emboîtés et jamais divisé et orienté du bat vers le haut, des cadets vers les aînés, et les éléments extérieurs qui sont intégrés (soit par coutume soit par la "charia" et le "orf" des tribus arabo-musulmanes ou les étrangers sont intégrés) en héritage et en alliance jusqu'à devenir le gendre ou le beau frère, nous pouvions les appeler parents assimilés classificatoires.

Ces situations sont basées sur les attitudes et valeurs identitaires nomades et pastorales encouragées par les contextes historique et géographique.

L'importance numérique et la domination pour contrôler les pâturages et les espaces pastoraux, assurer aux fractions et groupes alliés et parents l'accès aux ressources pastorales surtout si nous signalons la saturation de ce milieu écologique aride et sec.

Il faut alors à tout prix éviter l'émergence d'un pouvoir politique entre les mains d'un seul groupe ou même de quelques-uns.

La dualité des Ouderna et Touazine en Jeffara occidentale est équilibrée par la présence des frères ennemis les Siaanes et les Nouaiels à l'est en Tripolitaine en Jeffara orientale, le pouvoir unique n'est détenu par aucun belligérant.

Le système est donc pratiquement en perpétuel conflit où personne ne règne d'une manière totalitaire malgré les alliances de part et d'autre, nous rejoignons la thèse de Mme Caratini où elle fait l'approche suivante chez les Rgaybets en évoquant la structure et le système acéphale de cette hiérarchie généalogique.

D'ailleurs des Rgaybets tripolitains à Bir El Ghanem, 30 km à l'ouest de Zaouya ville en pleine Jeffara orientale où on remarque les mêmes valeurs identitaires et le même système que chez les Werghemma, (voir carte p. 123) répartition géographique des tribus de la Jeffara tuniso-tripolitaine.

Quels que soit les liens de parenté et les filiations, verticales ou horizontales l'organisation politique de la confédération des Werghemma n'a pas été affectée par les polémiques internes entre descendants légitimes des O. Bouzid ou des O. Hamed ou Ouderna etc ...

Les intérêts économiques et stratégiques des alliances semblent effacer les phénomènes d'ordre généalogique pour gérer ensemble les affaires quotidiennes dans une atmosphère de cohésion totale.

Ceci apparaît dans les documents du "Majba" des impôts ou les ourouches qui dominent l'espace sont les plus concernés par la fiscalité[139] .

Ourouches	Nombre
O. Khalifa	130
O. Hamed	162
Zliten	110
Mlalha, Nebhana	132
Kraynia	104
Maztoura	(illisible) 140
Haraza du Chikh Maatallah	40
" " " " (illisible)	41
" " " " Ali B. Messoud	72
O. Ounallah (Hsini)	39
" " (O. Moussa)	71
total des touazins et ourouches rattachés	1041 contribuables

Remarque : les zouriga rattachés aux Touazine ne paient pas, mais le nombre des pubères théoriquement contribuables était de :

203 dont - 130 (Medenine,Tmara, Chwachin).
- 35 Rabayaie
- 18 Chwachin
- 20 Fugra Gdiret

[139] Les registres Fiscaux . AGGT. Rey. Fis/693

L'impôt principal était le "Majba" dit aussi "Iaana" un subside ou une aide, C'est une capitation ou impôt par tête, frappant tout homme pubère.

La répartition était à base tribale et non territoriale les cheikhs du Miaâd devaient fournir les listes des contribuables et faire le partage des cotes.

Le registre du Majba date de 1276 H 1860 jc les listes des Touazine et les groupes qui leur étaient rattachés pouvaient compter plus de 1041 contribuables[140] le Prof Kesraoui Badreddine Historien (Univ. do Sfax) a évoqué des données sur les registres de Majba des ourouchs Werghemma en 1274H, la population de Werghemma est estimée à 21000 âmes en 1857 (693 registres du Majba) et de recensement de Werghemma) les registres du Majba et de recensement des Werghemma ne sont publiés qu'en 1274H, 1857.

Il faut attendre les années cinquante pour découvrir le Majba et les relations de Werghemma avec les différents "ourouchs" alliés.

Une difficulté majeure devant toute recherche s'occupant de la Jeffara où nous trouvons la plupart des cartes géographiques de la "Mahmiya" régence de Tunis s'arrêtent à Gabès négligeant plus que la moitié des hommes et des espaces du pays de la Tunisie. Cette attitude était courante sous le règne des beys, sous la colonisation française décrétant tout le sud est tunisien comme territoire militaire, également sous le règne de la première république, 1957-1987 ; il faut attendre les années quatre vingt dix où une circulaire du Premier Ministère a interdit toute carte de la Tunisie atrophiée (annexe).

Que se passe t-il entre les Werghemma de la Jeffara et tous ces pouvoirs centraux qui ont ignoré les hommes, la faune et la flore de ces espaces de 1705 jusqu'aux années quatre vingt dix (1989)? Nous essayons d'évoquer toutes ces phases de la politique en dents de scie entre Werghemma et les pouvoirs centraux : othomans, beylicaux, coloniaux.

Cette étude prendra place dans le chapitre relatif aux comportements des Werghemma face aux grandes crises (l'invasion française et les effets de la présence militaire coloniale...).

Il est à signaler que notre chroniqueur Hadj Mohamed El Houdheiri fils des ouled Hamed, Touzni, werghemmi est connu par tout le monde à Médenine, à Ben Garden à Ghomrassen, à Dakhla de Werghemma la presqu'île de Jorf de Sidi Makhlouf comme référence qui détient un patrimoine, culturel inépuisable.

[140]AGGI. DOS 477- 480 cart 42; A 182-6
AGGT DOS 474 cart 42, dos 480 car 42
- Kesraoui Badreddine : les tribus Werghemma d'après les registres du Majba. (1274 H). conférence le 15/05/99
univ. de sfax. fac d'histoire séminaire l'histoire de Médenine jusqu'à 1881 (Mairie de Médenine 14 - 15/05/99)
- A. Martel. les confins saharo tripolitains de la Tunisie 1881-1911 tome 2

Sa connaissance des "chajara" arbre généalogique des ourouchs de Touazine ainsi que les fractions rattachées ou alliées, également un corpus de poésie tribale allant du poète Fitouri Tlich, Mansour El Houch jusqu'à Dhaou Latrache, Souf El Mahmoudi, Dhaou Bou Ghedima etc....

Une question qui m'a inquiété après sa mort le 12/05/99 que Dieu le bénisse, C'est le non-dit de hadj Mohamed El Houdheiri la lecture inaperçue entre les lignes, en effet le cheikh d'un âge de plus de quatre-vingt ans ne se permet jamais d'évoquer de la poésie "verte" (érotique) [141] touchant une certaine limite du respect sacré entre un jeune et un vieux werghemmi.

Ici nous devons revenir à ces trois strates identifiées par Jacques Berque[142] et Abdelwahab Bouhdiba (sociologue) pour signaler que le culturel, l'écologique et le spirituel suivent ce paysan de Werghemma pour tracer un code et une attitude et un comportement spécifique de la région (Jeffara) qui se distingue même à la fin du vingtième siècle par un noyau dur qui se réfère à une structure lignage lointaine mais toujours présente et vécue.

Pour illustrer l'influence quasi-totale de ces trois strates surtout chez les personnes âgées nous donnons l'exemple de Hadj Mohamed El Houdheiri notre "chroniqueur" qui passe inaperçu les sujets ne respectant pas ce code tribal et cette frontière morale limitant le champ d'esprit à l'horizon de chaque génération.

L'autre témoignage c'est le comportement du chef de "taéfa" (troupe) Jemaa El Khof qui a chanté sur la vie nomade (émigration) et tous les thèmes respectant ce code tribal sacré (images d'émigrés à travers trois poésies chantées de Abid Ghbenten, éditées par le Prof Noureddine SRAELB, CERES, 1987)[143]

Mais ce même poète refuse de chanter, avec un refus catégorique de chanter la saison et la collecte des clovisses (palourdes qui dure 6 mois sur les côtes de la presqu'île de Sidi Makhlouf et occupe trois à cinq milles personnes).

Les deux werghemmis, l'un raconte l'histoire l'autre poète chante l'émission de ce message d'une génération à une autre. Mais tous les deux évoquent le prélude de ces mythes et croyances qui font superposer un temps vécu contemporain et un temps mythique qui marque la personnalité des werghemmis vivant de la fonction de légitimation en faveur de sa tribu et de son "Najaâ".

Il est à signaler que le corpus de la poésie jeffarienne est une véritable encyclopédie poétique populaire allant du politique à l'érotique.

Donc la discussion et le récit était toujours presque académique, historique, socio anthropologique, nous étions alors privés des poèmes qui évoquent des histoires personnelles et à travers une lecture de l'environnement politique, social ou

---

[141] Poésie "verte" se dit de la poésie sentimentale, d'amour ou érotique

[142] Berque. 1. (1955) : Une exploitation de la sainteté au Maghreb. Annales ESC N°3. 1955 - Bouhdiba Abdelwahab : L'islam maghrébin essai d'une typologie. Revue tunisienne des sciences sociales N° 4. 1955 p3 - 16

[143] Noureddine Sraieb (1985) : Images d'émigrés à travers trois poésies chantées de Abid Gbenten13 p

carte 6 :Géographie humaine de la Jeffara tuniso-tripolitaine XIXème siècle

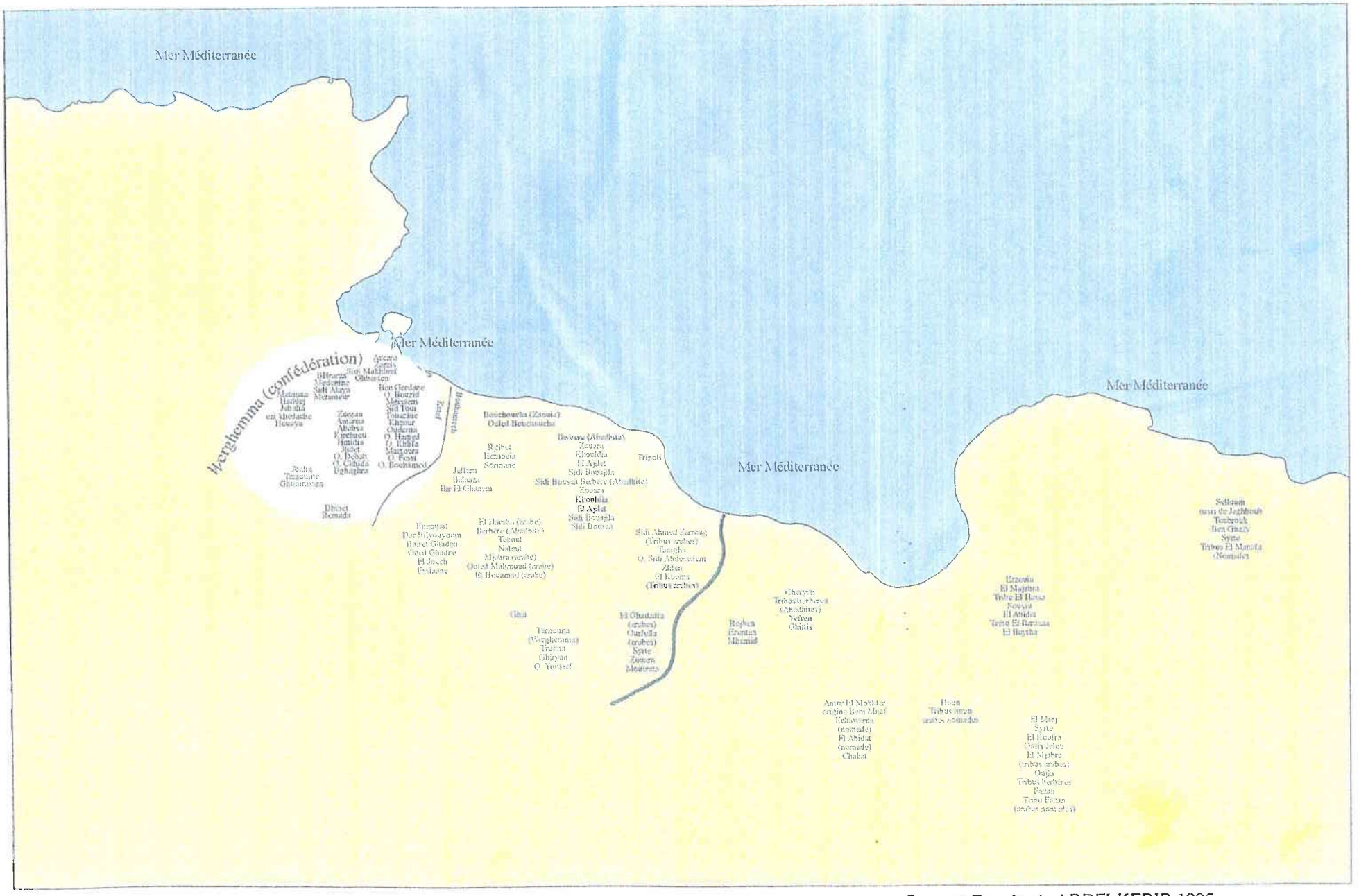

Source : Enquête A. ABDELKEBIR 1995

économique. Ce genre de poèmes est très courant dans le corpus poétiques jeffarien chez les Werghemma et chez les tripolitains.

A titre d'exemple, la lecture de l'espace du poète Amor Bel Arbi p... parle de l'espace avec une précision clairvoyante d'un écologiste et la moitié de son poème se transforme en une histoire d'amour.

Le monisme de Hadj Mohamed El Houtheiri :

Des récits m'étaient proposés relatifs à l'histoire des lignages des Werghemma, ou celle des tribus et ourouches qui fréquentaient la Jeffara tuniso-tripolitaine, me paraissaient toujours partiels par rapport à l'histoire communautaire que j'escomptais.

Le phénomène de l'oubli se définissait dans ces espaces et même dans les territoires d'autres "Noujous" نجوع , Werghemma, Béni Zid, Hamama etc. de toute la régence comme l'oubli du collectif ces communautés semblaient s'oublier comme telles.

C'est étonnant de trouver des werghemmis qui ignorent leur histoire, ancienne et récente même parmi les membres de la génération qui ont dépassé les soixante dix ans ce qui en reste n'est qu'un récit segmenté.

Jocelyne Dakhlia disait dans son livre « l'oubli de la cité »[144] à propos du Djerid "que l'historiographie de la mémoire est désormais centrée sur la (production) de l'oubli sur un oubli agi, actif et non plus simplement subi".

En parlant de la mémoire fraîche et riche du Hadj Mohamed El Houtheiri je dirais que c'est une exception et que nous risquons de perdre le patrimoine que Hadj Mohamed n'a pas évoqué dans un temps où les récits et même la mémoire sont segmentés, discontinus, harcelés par une batterie d'informations jouant le rôle d'essuyeur de mémoire.

Le changement de mode de vie de la structure tribale et familiale, la perte de valeurs identitaires et le code de cette approche pédagogique tribale qu'a su lier et assurer la permanence de la cohésion et de la solidarité du groupe et la transmission du message d'une génération à une autre, d'ailleurs, le poète Jemaâ El Khof chef de "Taiefa[145] " et poète Gbenten parle de ça en disant :

Un poème écrit et enregistré par la voix du poète (notre traduction).

كلّ جيل يحدّث في أجياله — الركزه أولاد بيوت
إلي يحزن يحزن عالرجالة — الرجالة للتفك من الموت
الدنيا تمشي عام بعام — بين الصافي والمغشوش
وديما تتبدل الأيام — كيف ما يتبدل الخبز في الملال
قدام في الأرض المفروشة — يربعوا بالإبل والأغنام

[144]Jocelyne Dakhlia (1990) : L'oubli de la cité, la mémoire collective à l'épreuve du lignage dans le Djerid tunisien . Ed. la découverte 1990

[145] "taiefa" : pluriel touaefs troupe conduit par le poète avec 5 ou 6 chanteurs appelés bahris qui répètent les chants et dansent, ils utilisent un seul tabal (tambouré).

وكـــانوا أولاد الـنـجع خـــزام — يـــركـبـوا حـصـــنـــة مـطـفـوشـة
الـــدقـرة والـمـوزر غـشـام — مـنـــــحـــس من كـرطـوشـــة
والـفـرس ديـمـه مـهـــمـام — وانـــقـامـة حـولـيـه مـطروشـة
وقـت اللـي يـجيه الـمضـام — يـحـــل عـلـيـه سـطـوشـة
وتوا الـحـاضر فـي الإســلام — بـــدى الـــحـــاكم في حـــوشـه
يـقـولـك هيك الـحاجة حرام — وهـو غـاطـس فـيـهـا الـعنكوشـة

Le message éternel des Werghemma dans la Jeffara occidentale

Le message se transmettait de génération en Génération
et le temps passait d'année en année
comme se faisait et se refaisait du pain sur le mellel (sable chaud)
ils étaient de vrais hommes, fils de tribus et de tentes.
des cavaliers toujours prêts, leurs fusils préparés.
mais aussi disposés à aider les faibles et les pauvres
maintenant que reste -t-il de l'islam ? et des nomades.
un souverain parmi nous au sein du "houch" maison
la charia dit que cela est péché, nous sommes donc
dans le péché jusqu'au cou....

Jemaa El Khoff
(notre enquête et traduction)

De ce poème qui a été récité par le chef de taeifa de Ghbenten à contre cœur les années 1992 lors d'une rencontre avec les dix chefs de taeafa de la tribu des Ghbenten, le début était difficile avec ces grands poètes, il a fallu se présenter pas comme chercheur, enquêteur mais en tant qu'amateur de poésie des "Aaress billabid" des mariages célébrés avec les troupes Ghbenten. Une tradition très ancienne des Werghemma, ce sont des occasions où les chefs de taéfas se préparent pour la saison estivale où leur calendrier du premier jour du mois de juin jusqu'au 30 septembre se trouve bien garni et sans faille, même pas une nuit de repos puisque la fête se déroule pendant la nuit après la prière "d'el Maghreb" au coucher de soleil et le dîner.

La geste commence pour se terminer à l'aube, l'espace théâtre de la fête est dominé par " Beit Echaar" la tente au milieu, à gauche et à droite la place réservée pour les femmes, devant la tente se place le Mari "Sultan" et ses amis habillés tous de houlis blancs et de chachia[146] le "sultan" porte avec le houli un burnous léger blanc ou rouge, avec un foular rouge attaché à sa "toukoumia"[147] point d'attache entre la partie qui couvre la tête et le reste du houli, un petit bâton ou "logahia" canne de bambou à la main (voir la façon de s'habiller chez les hommes werghemmis p. 128) et la hiérarchie sociale à l'occasion d'un mariage de Werghemma célébré par les abids (p. 129).

Le poète chef de "taefa" ou Raiss avec les 5 ou 6 bahris (danseurs) se placent au milieu de la cour, il leur faut au moins une piste de (10m sur 10m) réservée comme

[146] Houli (blanc) warza (rousse ou grise) : vêtement masculin pour se draper, une grande pièce d'étoffe de laine blanche dans laquelle se drape le nomade werghemmi à l'occasion des fêtes.
- Chéchia de couleur rouge : casquette rouge traditionnel, en laine

[147] toukoumia : pour se draper d'un houli ou wazra, une sorte d'attache, peut se faire de différentes façons soit en formant avec un petit chiffon une boule de maintien autour de laquelle en entourera une poignée d'étoffe ou attacher la frange parfois, une forme d'attache est réalisé par l'introduction d'une pièce de monnaie sous le pan destiné à être attaché aux franges.

espace de chant et de danse avec beaucoup d'activité et de mobilité en face de la tente place réservée pour les hommes avec une séparation à gauche et à droite entre les hommes et les femmes.

Cette troupe est présidée par le Raiss chef de taeafa, avec les membres chanteurs et danseurs appelés (bahris) qui répètent les chants et frappent et tapent sur le tambourin qui a la forme d'un "GASAA" en bois, un grand plat utilisé par les nomades pour faire manger 5 à 6 personnes ensembles, transformé en tambour plat.

Le Raïs chef de taefa chante les poèmes de l'année, c'est le rendez-vous pour passer en revu, tous les faits de la vie du groupe social (du politique à l'érotique), avec des demandes émanant de l'auditoire.

Pendant les pauses ou avec un geste des auditeurs le chef de taefa collecte de l'argent au moment de "Ramou" célébration de ce qui a donné de l'argent en l'honneur d'une autre personne le marié par exemple ou le cheikh ...

Les poètes "Ghbenten" choichines[148], noirs échangent cette poésie, ce bien symbolique (matérialisme symbolique) contre de l'argent sans exigence de tarif ni de prix.

Ils se considèrent comme les poètes du "Najaâ" de la confédération des Werghemma dans la Jeffara occidentale ; ils sont souvent sollicites également par les tribus tripolitaines.

Le grand poète Jemaa El Khof, en réponse à notre demande lors d'une enquête sur les activités de pécheurs à pieds de nous chanter sur le thème de la collecte des clovisses ou palourdes activités qui attirent des milliers de nomades ou de semi- nomades dans la région de Sidi Makhlouf, refuse de chanter sur ce thème, et considère que c'est une atteinte à son image de marque au sein du "NAJAA" et que sa poésie touche uniquement les grandes préoccupations de la société les plus organiques et vitales.

Il se lance en chantant le message éternel des werghemma dont l'hémistiche parle du passage d'un message sacré d'une génération à une autre.

Ce message donne l'importance des hommes, l'unique richesse de ces espaces dans l'organisation et le mode de vie de cette société de "Byout Echaar" de tentes de poil de différentes fractions et familles de la Jeffara et des Werghemma.

En effet, mythes et croyances ou connaissance et existence qui marquent et influencent sa personnalité en jouant de la fonction de porte parole de cette légitimation en faveur de sa tribu et de son "Najaâ", comme pour célébrer et glorifier les temps passés dans son poème, exactement comme son ancêtre lointain le poète Fitouri Tlich [149], le cheikh des

---

[148] Chouachine : sont les anciens esclaves noirs d'origine africaine de la tribu des ghbenten, ou "Abid Ghbenten" cette nomination ne dérange pas les vieux poètes et les adultes de cette tribu, quand aux générations jeunes elle n'est pas acceptée.

poètes Ghbenten des années quarante (voir p.200) avec le même style et le même raisonnement défendant les mêmes causes tout en étant de générations différentes.

Le poète se place entre les croyances de cette société ancienne pastorale puis nomade et maintenant sédentaire et les valeurs identitaires sacrées de leurs membres.

Nous remarquons, comme l'a montré Mme Sophie Caratini anthropologue sur les chameliers à la conquête d'un territoire "les Rgaybat" 1610 - 1934 (Ed. l'harmattan. 1989) les mêmes attitudes et comportements chez les nomades, chameliers les Rbayias rattachés aux Touazine et partie organique de l'organisation pastorale des Werghemma, toutes les tribus appartiennent à une société guerrière où le cheval, le chameau, le pouvoir du verbe et le son de sa flutte sont la pierre angulaire de leur vie mystique qui est difficile.

Des sociétés représentant un tout cohérent le grand Sahara pour la régence de Tunis tout le sud des chututs a été considéré comme état tampon entre trois wilayas othomans de Tunis, d'Alger et de Tripoli, puis décrété territoire militaire sous le protectorat français avec des conséquences néfastes sur l'homme et son environnement qui s'est poursuivi jusqu'aux années quatre-vingt dix (1987), au Sahara occidental le problème reste sans issue, une situation analogue crée par les français et les italiens depuis 1912 où un territoire saharien, la Jeffara tuniso-tripolitaine, reste sous l'autorité plus ou noms théorique de l'Empire Turc et l'Italie avec des menaces françaises dépassant la Jeffara pour atteindre le triangle Ghat, Ghdames, Dhiba, Remada jusqu'à la cote méditerranéenne.

A l'exception de l'Algérie, et le sud tunisien décrété territoire militaire du Golf de Gabès et les "chututs" jusqu'à la Tripolitaine et Ghdames, qui ont du arracher leur indépendance, le reste du territoire de l'Afrique du Nord où la décolonisation s'est opérée à l'amiable. Des solutions "mi-figue mi-raisin" protectorat, indépendance intérieure, territoire militaire, puis indépendance théorique qui s'est clôturée par une union entre les partisans de Bourguiba et les forces coloniales françaises pour anéantir les mojahidines qui ont opté pour une indépendance totale.

Jebel Demmer à Béni Kaddeche et les montagnes de Matmata jusqu'à Jebel Nefoussa où s'est déroulé les dernières batailles contre les colons, les beys et les partisans de la solution ou plan "paix contre capitulation[150] " nous verrons ci-après le comportement et la résistance sans faille des Werghemma face aux grandes crises.

Cette analyse de l'organisation interne de ce territoire immense reliant les côtes méditerranéennes et les côtes océaniques ce qu'on appelle l'île de sel "jazirat el Melh" de la

[149] Fitouri Tlich : le cheikh des poètes Ghbenten, le plus connu et le plus ancien des poètes Ghbenten tribu de Werghemma dans la Jeffara. Il a un "Diwan" recueil de poèmes édité par Marzougui Mohamed Ed. STD ministère de la culture 1976 avec plus de vingt-six poèmes allant du politique à l'érotique. (mort en 1944) son premier poème en 1922 sur le parti du Destour présidé par le cheikh Abdelaziz Ethaalbi.

[150] Camille Aymard (1958) : Tragédie française en Afrique du Nord ed. des quatre fils Aymon Paris 1958. Yves Lacoste (1986) : Quelques réflexions sur les problèmes géopolitiques du Sahara. Romm 41-42 1986.

Figure 7: Vêtements masculins chez les werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine

Source: A. louis: Les nomades edsud 1976

Figure 8: La hiérarchie sociale dans la Jeffara tuniso-tripolitaine à l'occasion d'une fête de mariage célebrée par abids Ghbenten (Sidi Makhlouf) et abids tripolitains (région de Tillis)

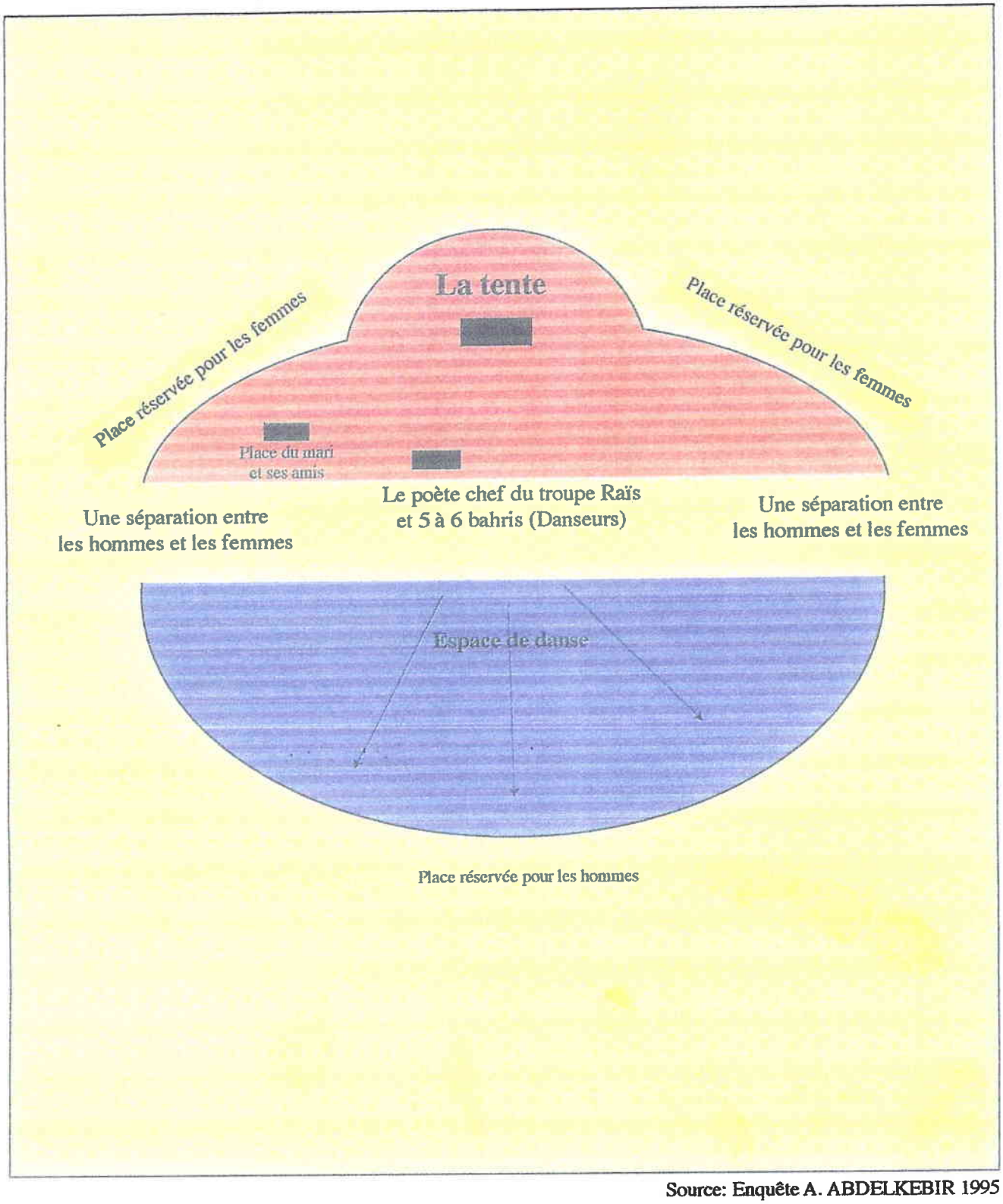

Source: Enquête A. ABDELKEBIR 1995

Sagya El Hamra et oued Edhaheb, le Riodeore, de l'Adrar en Mauritanie, les Rgaybat ou "trab" de ces tribus arrivées au sud marocain, algérien, mauritanien, malien, Sahara occidental pour ne s'arrêter qu'en Jeffara tripolitaine où résident les nomades Rgaybat à "Bir Elghanem" à 30 Kms à l'ouest de la ville de Zaouïa.

Il est à signaler qu'une fraction des "Rgaybat" réside la Jeffara occidentale et font partie intégrante et organique de la filiation généalogique des Werghemma, (Touazine, ouled Bouzid, Kraynia, Rgaybat).

Voici la continuité de la filiation des ourouchs dans la hiérarchie des Werghemma venant de la "seguia El Hamara et oued Edhaheb" après résidence à ksar Hamdoun à Ghomrassen ils sont répartis dans toute la Jeffara tuniso-tripolitaine. La Question qui se pose Est-ce que les "Rgaybet" se trouvant à "bir El Amen" (puits des ovins) en Tripolitaine viennent des Touazine de Werghemma, comme les tarhouni qui sont séparés de leur six frères pour s'installer à Tarhouna en Libye ou le scénario inverse qui est probable aussi.

Werghemma						
Les Touazine (Najaâ)						
Ouled Mahmoud		**Ouled Bouzid**			**Khzour Touazine**	
Ouled Bouzid						
Melalha		Nebehna		Kraniya	Zliten	
Kraniya						
Araidha	Rgaybat	O.Yahya	Chouikha	Thtabet	Ouled Saad	El Mhadha

C'est cette réflexion sur les aspects anthropologiques du Sahara partant des rivages de l'Atlantique "trab" adrar, Rgaybet, Zammour jusqu'aux rivages de la Méditerranée qui soulève la pertinence d'un fil conducteur liant les deux parties du Sahara Ouest et Est ou occidental et oriental, avec des points communs, attitudes et valeurs identitaires, perception de l'espace, mode et organisation de la vie nomade et pastorale.

Mme Anne Marie Frérot, Géographe, disait dans la perception de l'espace en Adrar[151] de Mauritanie "que la maîtrise de l'espace où l'on se sent en sécurité, là où des repères familiers vous apparaissent, s'est accomplie, au cours des temps, par l'acquisition extrêmement lente de faits simples d'observations, d'associations, soigneusement conservées dans la mémoire collective ".

Pour comprendre comment en pleine Jeffara chez les Werghemma nous retrouvons les mots clés chez les Adrar, les Rgaybet déjà la présence d'une fraction des Rgaybet parmi le "Arch" des ouled Bouzid bien intégré dans la structure et la filiation des Touazine,

[151] Anne Marie Fréro (1993) : Perception de l'espace en Adrar de Mauritanie Univ. de Provence janvier 1993 vol 1 et vo!2.

également en Tripolitaine où une tribu puissante des Rgaybet s'intègre entre les "Balaaza" بلاعزة les Siaanes et les Haraba, les Ghdamissia, les Mjabra qui sont à cheval en Tunisie et en Tripolitaine, les Hwamed, les O. Mhamid etc.

En pleine Jeffara occidentale, à Médenine entre les ksours et Henchir Ghathama ou Aurghamma capitale des Werghemma se trouve tine palmeraie, limitrophe de Médenine s'appelle "Guetena" quel fil conducteur ? et quelle liaison ? entre le Guetena d'Adrar en Mauritanie la Gutena chez les Rgaybet de Zammour, et quel Zammour ? Celle d'Adrar ou celle de la Jeffara sur les monts de Béni khedache ? Est- ce l'espace politique des Takna, de Rgaybet et ouled Salim aux XVII^{ème} siècle ou Mme Sophie Caratini pane du pouvoir des aînés et la rivalité entre les frères et les sous fractions des `al-Dbayât" où die cite Ahl Dali, Ahi Yahya, Mrazguuya, Ayaysa, Arrama etc..

Nous évoquons la possibilité d'un lignage et d'une filiation de Zammour de Beni kaddeche ksours perchés sur les montagnes de l'Atlas et de Matmata avec les Zammour de la Mauritanie, également les "ouled" ou "Ahl" Yahya et les "Ayaysa" des Touazine cités ci-dessus comme fractions et frères appartenant à la tribu des Kraynia de Werghemma.

Egalement la fraction "Arrama" en Mauritanie a-t-elle un lien de parenté avec la fraction "Erramma" dont la filiation en ascendant est ainsi

Erramma → Ouled Hassen → Maztoura → Khzours Touazine → Werghemma
(voir p 117, lignage et hiérarchie des Werghemma).

La diversité à l'intérieur de ces franges sahariennes marquant une profonde homogénéité dans l'ensemble du Maghreb et de "Ifriqiya" du fait social et politique.

Cette diversité s'expliquait par la dialectique de motifs semblables et différents à la fois l'existence d'un point de rencontre qui est à la foi, la foi au Dieu unique source d'universel et de transcendance, la "soumission" à Dieu ou "Islam" à ce lui qui ne saurait être ici plutôt qu'ailleurs, chez les uns plutôt que chez les autres, celui qui "est le centre où tout se réunira" (Coran, III 103).

Une domination certaine des groupes sociaux et des nations, construire au-dessus D'elles un édifice dont la cohésion exprimerait l'aspiration des hommes à l'unité et à la solidarité et à la fraternité.

En tenant compte de cette dimension universelle nous comprenons comment D'aussi petits groupes sociaux, ethniques, maraboutiques, on guerrières peuvent mener un combat incessant de longue haleine et des conflits qui peuvent durer des générations et des générations.

Il s'agit de populations nomades ou semi-nomades qui traditionnellement se déplacent sur de vastes territoires.

Ces nomades dans un territoire où l'homme lettré reste une exception, les connaissances collectives et le sens géographique de perception de l'espace sont transmises oralement en formules stéréotypées apprises par coeur.

Ainsi la "chajara" de la généalogie qui permet à chacun d'affirmer la noblesse de son sang en se référant toujours sur une base et origine religieuse de chorfa, de nobles guerriers ou de marabouts vecteurs de messages du "jihad Islamique" pour répondre la foi du Dieu.

Il est remarquable que les ancêtres lointains et célèbres soient souvent mieux connus que les parents plus proches dont on a pu entendre directement même si on n'en a pas un souvenir personnel direct.

Repérage dans le temps : confiance, sagesse et connaissance.
Les chronologies ou listes d'années propres à un groupe.

CHAPITRE IV: LES WERGHEMMA ENTRE LES VARIANTS HISTORIQUES ET LES INVARIANTS ANTHROPOLOGIQUES

Repérage dans le temps:

Les chronologies ou (listes d'années) propres à un groupe pour la perception de l'espace et la gestion de la vie quotidienne pastorale sont des documents exceptionnellement intéressants pour l'analyse de la vie nomade, c'est du domaine de l'oralité où les gens apprennent ces informations de père au fils.

Chaque année porte un nom, se référant à l'évènement le plus important, les Werghemma ont les années : année Hégirienne et les mois lunaires dont le début ou la fin correspondent à des fêtes ou obligations religieuses que les nomades respectent plus au moins selon leur encadrement par des lettrés et hommes de religion qui ont appris le Coran et le Hadith ou la "Sunna" dans les "Kuttabs" écoles coraniques.

Il est à signaler que toute la Jeffara et les Werghemma n'ont pas connue ces écoles coraniques et les universités islamiques comme au Maroc, en Libye et dans les Oasis du Djérid (Tozeur, Nefta), la capitale des Aghlabides Kairouan et Tunis avec l'Université la Zitouna.

Nous avons déjà expliqué cette attitude des nomades et sédentaires de la Jeffara et des Werghemma qui n'observaient pas assez les devoirs culturels religieux (Ibadat), comme les piliers de l'Islam, la profession de foi ou la chahada, la prière rituelle (Essalat), l'aumône légale ou (Zakat), le jeûne ou (Sawm) pendant le mois de Ramadan, le pèlerinage ou le (Hajj).

Parallèlement à cette attitude de négligence de ces pratiques, bien qu'on ne peut pas généraliser, les historiens disent que des fractions de Werghemma ne font pas le jeûne au mois de Ramadan pendant les moissons de céréales qui coïncident avec la saison très chaude (Juin, Juillet, Août), ce comportement est signe d'ignorance des principes de l'islam et de pratiques culturelles dans ces régions de passage des envahisseurs et messagers de la religion musulmane.

Les oasis et les villes ont été les cibles d'ancrage de la théologie musulmane.

Il est vrai par ailleurs que chaque culture "adapte" la foi bien que la doctrine est la même provenant de la même source qui est le Coran avec le "Hadith" la parole du prophète illustrant ses enseignements, ses explications, ses exhortations ces deux sources restent la base de la religion musulmane.

Pour les Werghemma et les jeffariens d'une manière générale il aurait fallu parler du culte des marabouts, des pèlerinages aux tombes des saints, des coutumes bien respectées par les tribus et confédérations jeffariennes, est-ce une approche utilisée par ces messagers de l'islam pour laisser en dehors des oasis et des villes des institutions qui

remplacent les "medersa" et "kottab" ou universités islamiques, une liaison pour créer des noyaux solides sous forme de chaîne où ces noyaux se communiquent pour parler le même langage et diffuser le message de la foi et des pratiques culturelles pour ne pas perdre le fond de ce grand message qui tout en s'éloignant des lieux saints de la Mecque fait l'effet de boule de neige en plein désert.

C'est cet islam "populaire" dans ces franges, solide chez les nomades et sédentaires dans des espaces isolés, arides car il enseigne ces hommes toute leur vie de musulman depuis la naissance jusqu'à la mort.

Cette liaison organique est due au vécu concret de l'islam dans des espaces où le vide total peut créer et offrir à l'imagination humaine les esprits, les jinns etc...

Une religion refuge où s'articulent les réponses à tout questionnement et à tout évènement réel ou imaginaire.

Cette organisation tribale pastorale, ce mode de vie qui prend ces origines de la "Jahiliya" période préi-slamique se trouve plus ou moins intégré sous l'égide de la religion du dernier message sur terre.

Nous disons plus ou moins lorsque nous rencontrons dans l'histoire des musulmans Werghemma des faits interdits par l'islam et pourtant pratiqués de part et d'autre de la frontière par des nomades ou sédentaires comme les "razzias".

A l'intérieur des groupements, les principes de lislam sont bien respectés, l'existence de "kanoun chartia" des pactes "d'el Foudhoul" de la vertu que le prophète Mohamed l'a cité comme un bon exemple à suivre bien qu'il est pratiqué avant l'islam et que les tribus jeffariennes ont appliqué dans le cadre de leur confédération.

Ces groupements parfois sont obligés de se défendre contre les agressions de l'autre, c'est cette dialectique d'intérêt économique et d'alliance et surtout l'hégémonie et la suprématie d'un groupe social sur un autre ou d'un pouvoir central d'Etat sur un groupement social qui reste organiquement contre l'Etat.

Il est même pertinent de voir ce double aspect dans l'organisation et la hiérarchie des groupes sociaux de ce genre qui sont presque laïques.

Cette laïcité se manifeste moins dans leur adoption de trois systèmes institutionnels à la fois la "charia" le Coran, "El orf " les coutumes et le "kanoun chartia" et les pactes ou "Ahlefs" entre eux.

La "charia" est respectée mais elle n'est pas appliquée dans "les crimes et châtiments" : il y a recours à la "diya" ou prix du sang devant les cas de peine capitale par contre pour les questions d'héritage il y a recours à la "charia".

Pour l'organisation quotidienne de la vie courante "Elorf" les coutumes et le "Kanoun chartia " sont appliqués avec toujours accoutumance de la "charia" loi coranique.

Un autre aspect de laïcité c'est cette liaison avec les marabouts et les groupes maraboutiques ou "Fougra" [152]avec une alliance où ces groupes sont rattachés, ne payant jamais le "Mejba" impôt et où les tribus ou confédération guerrière s'organisent pour que chacun peut jouer son rôle dans l'échiquier socio-économique et politique en période de paix ou de guerre.

Les rôles sont partagés entre les groupes et tribus maraboutiques possédant le point de péage des affaires religieuses et de la "Baraka" pouvoir détenu par les "Zaouiets" et leurs descendants ou le réseau fiscal, Mejba et impôt prend un autre aspect chez ces groupes contre le pouvoir central royal, beylical c'est à dire contre l'Etat.

Cette fiscalité ou Mejba, les Werghemma l'appellent "Iâana" une aide qui se ventile en plusieurs catégories :

- La première est régulière et impérative c'est le "Uchâr" : 1/10 qu'il faut payer aux pauvres et nécessiteux souvent par l'intermédiaire des marabouts, saints et sages et hommes de lettres qui connaissent la "charia" : le Coran et le Hadith.

Ce "Uchar: 1/10" n'est que l'aumône légale ou Zakat زكاة le troisième pilier de l'islam après la chahada, la prière. Sourate Ettaouba (le repentire ou la dénonciation, essai de traduction de Jacques Berque) (IX, 60) :"les aumônes ne doivent revenir qu'aux besogneux et aux indigents, à la rétribution des collecteurs, au ralliement des bonnes volontés, à affranchir des nuques (esclaves), à libérer des insolvables, à aider au chemin de Dieu et à secourir le fils du chemin : autant d'obligations de par Dieu, bien et connaissant et sage. "Anciennement la "Zakat" était chez les Werghemma le seul "impôt" payé par chaque musulman croyant.

Le Coran ne fixe pas nettement, le pourcentage des prélèvements ce sont les écoles juridiques et les "Mathahabs ".المذاهب

Il est à signaler que la Jeffara tuniso-tripoltaine est en grande majorité sunnite c'est à dire fidèle à la sunna ou la tradition de prophète et le "Hadith " la parole du prophète.

Se basant sur l'adaptation de l'islam aux problèmes du temps tout en s'alignant sous le cadre de l'école juridico-politique Malikite de l'islam Malec Ibn Amas connu dans toute l'Afrique du nord et l'Afrique noir avec des minorités chez les Jbalyas de Werghemma et de la Tripolitaine ainsi qu'à Djerba (des kharejites et abadhites).

---

[152] Fougra : tribus et groupes maraboutiques comme les "Rbaiyeas" les Jlidets et les Medeninis dans la Jeffara tuniso-tripolitaine une complémentarité a régné entre les tribus et les « ourouchs » et « njous » guerrières comme les Touazine et les Ouderna :
Marzougui Mohamed (1976) : du sang sur les frontières, S.T.D. 1976.
- André Luis (1979) : les nomades d'hier et d'aujourd'hui dans le sud tunisien. Edisud 1979.
- André Martel (1965) : Les confins saharo-tripolitains de la Tunisie (1881 – 1911).P.U.F 1965.
- Kasraoui Badreddine (1999) : Les tribus tunisiennes d'après les registres du Mejba. Université du Sud Sfax, 1999.

Nous verrons à ce propos que dès l'occupation française de l'Algérie en 1830 puis la Tunisie en 1881 la résistance à l'occupation a été presque exclusivement le fait de la masse populaire et des tribus et confédérations.

Bien qu'elles soient sunnites ces tribus connues par l'adaptation d'un islam modéré (Malekite), mais devant l'occupation coloniale française et la pacification, la stratégie des Werghemma était différente c'est l'émigration totale en Tripolitaine et la création du vide « no man's land » devant l'occupant suivi par presque la majorité des tribus tunisiennes du centre et du sud de la régence.

Les chronologies ou liste d'années et de saisons propres à chaque groupe :

Confiance, sagesse et connaissance de l'espace, toutes ces qualités viennent d'un recours permanent de « la charia du Coran » ou la charia de toute société musulmane, « que de fois nous voyons ton visage virevolter en direction du ciel ! Eh bien ! que je te tourne vers un orient susceptible de te contenter ! tourne donc ton visage du côté sanctuaire consacré, ou que vous soyez, tournez votre visage de ce côté là, les détenteurs de l'écriture savent bien qu'en cela réside le vrai, venant de leur seigneur » (Sourate II « la vache », 144, essai de traduction de Jacques Berque, 1990).

La perception de l'espace chez les Werghemma en Jeffara passe par une conception considérant que leur région est un carrefour ou zone de passage et de transition, le werghemmi hérite tout un langage de l'orientation puisqu'il est en perpétuel déplacement à la recherche d'un nouveau pâturage.

L'emploi des directions est toujours orienté par un point précis de l'espace à partir duquel il fait situer son itinéraire ou encadre sa parcelle ou son pâturage, c'est la "Guibla" la direction de la Mecque et du lever du soleil, l'opposé de "Guibla" c'est "Gharba" ou ouest, le Sud "Janoub" et à l'opposé le "Jouf" ou Nord.

C'est la perception du temps et de l'espace liée à la terre et non plus au message coranique.

C'est le temps de werghemmi dépendant des saisons, du climat, du vent et de la pluie.

On se trouve devant plusieurs calendriers ou "hisba" en effet il existe dans ces espaces plusieurs hisba ou calendrier : lunaire قمرية, Aajamia أعجمية (non arabe) "hisba" de Ghilen, "hisba" de chendoul, "hisba" se référant au "Meten"[153] ou poésie de

[153] « Meten » المتن c'est à dire poésie, dans les anciens documents , les matières enseignées se basant sur des connaissances scientifiques, d'arts, de grammaire ou de jurisprudence islamique (héritage etc...) la forme de ces écrits sont en poésie ou « Meten » en arabe. Meten « ERRAHABIYA » c'est une poésie écrite par « ESSOUSSI » traitant de l'astronomie et des calendriers, également « ERRAADIA » ou tonnitruante héritée par les notaires Jaballahs à Medenine de leurs ancêtres, le calendrier « erradia » traite le calendrier « Aajamia » nom arabe avec en parallèle les heures des prières mesurées par l'ombre de la personne en « Khadem » pied, et avec un calendrier d'el « Manakh » المناخ traitant faune , flore et santé de l'homme et les prévision de chaque mois avec beaucoup de détails . Il est à signaler que d'après ces détails, ce calendrier de « Erraadia » date du début du XVIIIème siècle puisqu'il évoque le Sultan de la sublime porte othoman (le Grand Sultan, etc...) également des détails sur les prévisions de guerre ou de litiges entre les berbères et les tribus nomades « mois d'octobre ».

Essoussi, dans une "moudawina" document écrit appelé "Meten Errahabia" où les données se basent sur l'astronomie avec un récit et une explication sous forme de poésie.

4.1- Le calendrier lunaire

Se référant à l'année lunaire de 354 ou 355 jours ponctuée par des rendez-vous et des fêtes précises, avec douze mois de vingt neuf jours : Moharem (l'Hejir du Prophète de la Mecque à la Medina), le dix de ce mois "Achoura" rappelle le martyre de Hussein fils de Ali assassiné à Kerbela en 680, fête chiite avec respect des sunnites malikites.

Safar, Rabia el elawel (le 12 du mois la naissance de prophète Mahomed) Rabia ethani 2ème, Joumada el awel 1er, Joumada ethani : 2ème, Rajeb (27 du mois la montée au ciel du prophète ou la fête du « ISRA » et « Elmiiraj » cette montée au ciel c'est faite à Jursalem venant de la Mecque miraculeusement sur le cheval "burraqh"). Chaabane , Ramadan (le mois de jeûne clôturé par "l'aïd esseghir") Chaouel, Thou el Khaada, Thou El hajja (le mois de pèlerinage à la Mecque, le 10ème jour Aid Elkebir ou Idhha ; la fête du sacrifice, Dieu a demandé à ABRAHAM de sacrifier son fils ISMAIL pour mettre à l'épreuve sa foi). Les fête musulmanes ne tombent jamais à la date fixe elles obéissent au calendrier lunaire avec un décalage de onze jours environ par rapport à l'année solaire.

Les nomades suivent minutieusement les mois lunaires ce qui provoque parfois des doutes ce sont les journées perturbées avec des orages ou des nuages qui les empêchent d'observer la première lune du mois, c'est le "cadhi" du "charaa" qui décide de l'ouverture ou la clôture du mois de Ramadan, les Werghemma parlent de "L'athigha" c'est à dire l'annonce du début de mois de jeûne ou de la fête de l'Aïd.

Cette annonce se fait par l'allumage du feu dans chaque ensemble de "Beyouth" tentes, cette formule est obligatoire à chacun qui reçoit le message et il doit le transmettre, cette obligation morale entre dans les coutumes des tribus dans un pays où le "Mufti" de la régence est à Tunis, c'est pour cela que chaque tribu est autonome et souvent il y a un accord sur la tenue de ce calendrier concernant les fêtes religieuses.

4.2- Le calendrier "AJAMIA"

أعجمية ": non arabe ou étranger" se réfère à un astrologue « Essoussi » qui a édité (Meten Errahabia) ou la poésie récitant et expliquant ce calendrier, il commence par Yanayar, Febrayer, Mares, Ebril, Maya, Younya, Youlya, Ghoucht, Chebtanbar, Ouktoubar, Noufamber, Dijambar, avec un décalage de 14 jours par rapport au calendrier solaire.

Il est à signaler que d'après ces détails ce calendrier de « RAADIA » date du début du XVIIIéme siècle puisqu'il évoque le sultan de la porte sublime Othoman (le grand sultan etc....) également des détails sur les prévision de guerre ou de litiges entre les berbères et les tribus « Mois d'octobre » .

Nous évoquons le mois de Ghoucht pour (Essoussi) Ghoucht est une saison qui dure 40 jours qui s'appelle Aoussou . إحسبي وميم شمائم غشت

Cette saison coïncide avec (م) la lettre (Mim) en astronomie Mim (م) = 40 jours, le poème disait que la saison de Aoussou est égale à Mim (م) c'est de cette façon qu'il faut compter, le poème disait, ce calendrier se base sur les lettres de l'alphabet arabe de 1 à 10 puis au niveau de la lettre ya, (ي) le compte se transforme 10, 20, 30, 40 etc.

Nous trouvons alors :

ن	م	ل	ك	ي	ط	ح	ز	و	هـ	ذ	ج	ب	أ
50	40	30	20	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

D'après le poème d'Essoussi, la saison ou période d'Aoussou dure 40 jours, le début est à la nuit de 24ème jours, de l'été. Avec la période du froid de 40 jours aussi (20 jours de nuit blanches, 20 jours de nuits noires) ces deux périodes sont décisives pour les conditions climatiques et surtout la pluie " qui d'après plusieurs "hisba" calendriers s'annonce la nuit du 24ème jours de l'été c'est à dire le début d'Aoussou.

Nous évoquons un autre calendrier ou "hisba" la "Raadia" ou la « tonnitruante » de l'expérience des grains de sel pour une lecture des mois pluvieux ou secs de l'année en cours (saison agricole prochaine qui début à l'automne « October El Aajemi »).

Le Coran disait sourate (LxxIII, 20)" ton seigneur sait bien que tu veilles un peu moins des deux tiers de la nuit, de sa moitié, ou de son tiers, avec une compagnie de tes proches, or c'est Dieu qui mesure la nuit et le jour : il vous sait incapables d'en faire le compte ; mais sur vous il se repent donc psalmodiez ce que vous pouvez faire aisément du Coran, il sait qu'il y a parmi vous des malades, d'autres qui parcoururent la terre, en quête d'une grâce de Dieu, d'autres au combat sur le chemin de Dieu ..." (Sourat El Mouzzamel – L'emmitouflé, essai de traduction de Jacques Berque, 1990).

Le calendrier se référant à la "Rahabia" d'Essoussi divise l'année en mois et saisons par l'intermédiaire d'un "METEN"[154] متن une poésie parlant de chaque période et de ses caractéristiques comme a été fait pour "Aoussou" ci dessus.

Ce calendrier se présente comme suit :

[154] D'après le récit de hadj Abdallah ben Belgacem ben Jaballah notaire à Medenine qui a hérité de son grand père Mohamed ben jaballah "Cadhi" qui a construit la mosquée des ksars de Médenine (actuelle mosquée de Sidi Alaya Ben Abid) en amenant avec des charrettes le nécessaire de boiserie pour le plafond de Gabès (75 km), c'est lui également qui a eu l'idée de construire la première boulangerie (koucha) en pleine Jeffara à Medenine, sont projet a été protesté par les habitants Werghemma des ksour ,on parle d'une grande protestation clôturée par des jets de pierres contre ce projet impensable pour les nomades Werghemma à l'époque ; en appliquant le dictant « ne compter plus à la mise en valeur de la bedia par un nomade qui a goûté le pain de la ville » «اللي ذاق خبز المدينة ماعاد ايعمر بوادي». A Gabès il a crée le "NADI OU café el jamiya ومقهى الجمعيةبجارة قابس Jara Gabès, c'est lui qui a construit la première mosquée à Medenine sur les ruines du cimetière de Ghbentenns situé à la place de la mosquée actuelle de Sidi Alaya Ben Abid , la "kouba" coupole de marabout Sidi Alaya a été plus à l'ouest entre la « Rahbat Enneama » des céréales et l'actuelle mosquée , le tombeau du marabout sidi Alaya a été transféré au cimetière des gbentens où le cadhi ben jaballah a construit la mosquée en amenant avec des charrettes les matériaux de construction de Gabès où il a execré la fonction de « cadhi » pour plus de dix ans .

40jours (Aoussou أوسو)

دوجمبر	نوفمبر	اكتوبر	شبتمبر	غشط	يولية	يونية	ماية	أبريل	مارس	فبراير	يناير
dijember	novembre	octobre	chebtembre	ghocht	youlya	younya	maya	abril	mars	febraier	yanayer
20 nuits banches					24/2						
20 nuits nooirs											

entre 24 youlya et 5 chebtembre : Aoussou 40 jours
20 jours (nuits banches) du 25 dijember jusqu'au 5 yanayer
20 jours (nuits noires) du 6 yanayer jusqu'au 26 yanayer

4.3- Le calendrier "Ghilène ou Hisba de Ghilène" حسبة غيلان او رزنامة غيلان

Pour avoir plus de renseignement sur l'astrologue des Werghemma connu par les adultes et les vieux par son calendrier ou "hisba"de Ghilène. Nous rencontrons à Hessi jleddi à l'est de Medenine le cheikh hadj Eltaief Essahal qui raconte l'histoire de ses ancêtres, il se réfère à sa mémoire puisqu'il n'a aucun document écrit.

Nous attendons le chekh vêtu en blanc, la jebba, le houli, la chéchia rouge avec la lehfa blanche sur la tête, il fait la troisième prière de la journée le "ASAR" avec les quatre "sujud" Rakaates, c'est à dire il se prosterne le front contre la terre, puis il termine son « salate » sa prière assis sur les talons avec la prière sur le prophète et le salut à l'assistance en récitant la "chahada" (ettachahed).

Il se dirige vers nous, on se présente, il répond "marhaba bikoum" soyez les bienvenus.

D'après El Hadj Eltaief ESSAHAL , le fondateur de ce calendrier c'est bien "Ghilène " on dit que c'est un berger de chameaux juif ou d'origine juive.

Vous savez leur histoire ce sont des " Moukhalifines " des protestataires, combattus par notre seigneur (sayadouna) "Ali ibn Ali Taleb" jusqu'au dernier combattant, il ne reste alors que les femmes juives qui passent voir le prophète Mohamed (que le salut et la paix soient sur lui) portant plainte sur leur sort puisqu'elles n'ont plus d'aide ni soutien, le prophète leur répond, chaque "cadavre d'une personne non musulmane (themi)ذمي reste avec sa "jifa" avec le cadavre de la personne parente et avec la puissance de Dieu il se produit une nouvelle génération d'enfants et de descendants.
C'est pour cela qu'on dit qu'ils sont crées de la "jifa"خالقين من الجيفه.

Donc la "hisba" de Ghilène et son calendrier se base sur l'expérience et la pratique en contact de la nature (faune et flore).

L'histoire de Werghemma avec "Ghilène " un groupe de Werghemma visitent (Ghilène) en plein pâturage avec, ses camélidés, eux ils veulent tester ce berger sur les conditions atmosphériques de l'année et l'abondance de la pluie .

Pour monter sa longue et riche expérience, il les reçoit tout en proposant du lait de chamelle .

Il prend sa « chakwa » outre à lait faite à partir de peau de chèvre sans poils et il se dirige vers la plus proche chamelle.

Il fait traire sa chamelle, après un moment de traite (الناقة عطفت) la chamelle s'apitoyait et inspire de la sympathie tout en se penchant vers une brise d'air de l'est (قبلية) et son lait a subi un léger changement, il fait une ligature sur le premier lait et il continue la traite dans la deuxième partie de la" chakwa " outre, juste après le changement de comportement de la chamelle. Il retourne au groupe de Werghemma en disant : "écouteur, curieux, docile et obéissant je pars en hiver et je retourne au printemps ".

La première lactation s'est faite aux derniers moments de l'hiver et la deuxième s'est faite au début de la saison du printemps après le geste de la chamelle et à la première brise de vent de l'Est, Ghilène, aidant par le comportement et l'attitude de sa chamelle a le don de séparer le lait de l'hiver et le lait de printemps .

"سميع مطيع مشي في الشتاء رجع في الربيع "

C'est cette ingéniosité liée à la pratique et à l'expérience d'une vie quotidienne de berger camelin en contact permanent avec le cheptel et les végétaux tout en contemplant l'espace pendant le jour, et le ciel et les étoiles pendant la nuit .

Nous commençons par l'été, une saison qui débute le 22 mai (solaire) et le 21 maya "Aajami" non arabe se caractérise par l'apparition de cinq étoiles.

1- la thouraya 18ème jour de l'été, la thouraya .الثريا
2- El Ayough 36ème jour العيوق
3- El Mizane 54ème jours الميزان (avec trois étoiles, la 1ère c'est Aoussou)
4- El Marazem 72ème jour de l'été المرازم
5- Souheil 90ème jour de l'été سهيل

D'après Mme Anne Marie Frerot géographe[155] chez les Adrar et les Rgabats en Mauritanie , l'année est divisée en saisons lunaires et tous les 13 jours l'étoile qui apparaît la première à l'horizon change , son lever marque une étape (منزلة او منزل) .

Chaque saison se divise chez les tribus mauritanienne en 7 périodes de 13 jours, c'est à dire une saison de 91 jours, chez les Werghemma de la Jeffara la saison se divise en 5 périodes de 18 jours c'est à dire une saison de 90 jours. Même au sud tunisien dans la Jeffara nous remarquons une légère différence entre les divers calendriers ou "hisba" ; "hisba" Ghilène , hisba Chendoul "Touzni des ouled bouzid tribu de krainya "hisba" "Erraadia" etc ...
Nous exposons en détail la hisba de Ghilene la plus pratique chez les Werghemma :

Etant donné l'importance de ce calendrier "hisba" Ghilène chez les Werghemma (agriculteurs, éleveurs , bergers etc...), nous évoquons les spécificités des mois des quatre saisons ghéliennes qui méritent en réalité une étude plus approfondie pour

[155] Anne Marie Frerot (1993) : Perception de l'espace en ADRAR de Mauritanie . 1993 V1 et V2 thèse de doctorat Univ. de Province.

essayer de détecter tout l'intérêt agronomique et environnemental de cette "hisba" ou calendrier « d'el Manakh » météorologique chez les Werghemma.

La saison de l'été débute le 21 maya مايـة , ou le 21 mai, la période d'Aoussou commence avec l'apparition de la 1ère étoile d'el mizane elle dure 40 jours .

La période "ZAAFRANATE" modération du climat 15 jours pendent la fin de l'automne et 15 jours au début de la saison d'hiver.

Les nuits blanches durent 20 jours caractérisées par le froid excessif de nuit, modérées pendant le jour, commencent par l'augmentation de cendre كثرة الرماد للتسخين les gens utilisent beaucoup de feu pour se réchauffer, pas de croissance végétative, l'eau est congelée, et l'huile d'olive se congèle, les nuits noires durent 20 jours "croissance de tous végétaux" développement et croissance de toute branche . Aynnar 11 jours (11 nuits) أي النار, cette période se caractérise par un froid excessif.

Fourar "فرار " 28 jours,14 jours en hiver « Guerret El Anz » : orage de la chèvre, qui débute le 1er jour de « fourar » pour durer un jour et une nuit (24 heures) et se caractérise par des intempéries et du froid, et 14 jours au printemps le climat change vers une modération printanière. A la fin de deuxième période de Fourar, il y a apparition des hirondelles.

Le mois de mars caractérisé par "Elhousoum" الـحسـوم 7 jours , 3 jours du mois de Fourar et 4 jours du mois de mars caractérisés par un climat très perturbé, période de mise-bas de gazelles et des vaches sauvages « Zébus ».البقر الوحشي والغزال. L'arrivée des hirondelles, oiseaux migrateurs annoncent le changement de climat vers la modération, les Werghemma fêtent l'arrivée des hirondelles par la capture de ces oiseaux. Ils préparent la"Bsissa" (farine d'orge grillée imprégnée d'huile d'olive à l'aide de la main) en libérant les oiseaux après avoir orné le cou par un fil rouge .

Le mois (d'EBRIR ابريـر) chez les Werghemma c'est la saison de la moisson des céréales (orges et blé), et de la tonte des ovins , caprins , camelins.

Le chikh Hadj Ltaief ESSAHAL reprend, chez nous tout est lié et organisé par le Puissant , le Bienfaiteur, le Miséricordieux, Seigneur des mondes, Souverain du jour du jugement c'est Dieu , vous savez au mois d'octobre il y a "HALLAN EZERRIA" حلان الزريعة" tout est orchestré par le Dieu tout puissant : Sayoudouna Adam" (que le salut et la paix soient sur lui) Adam au début du mois d'octobre Dieu lui fait un don en lui octroyant un taureau et une charrue de tamarix " محراث الطرفا" c'est pour cela qu 'octobre était la saison des labours et semis pour tous les musulmans, nous les Werghemma nous croyons que le labour en octobre est productif " فيها محصول واجر من الله et plein de louange et baraka de Dieu. Ainsi avant octobre le labour est semis peut être productif mais sans louage et baraka de Dieu. (فيها محصول و ليس فيها أجر من اللـه) .

4.4- Le calendrier de Chendoul ou "hisba" de Chendoul [156] :

Chendoul bien qu'il est werghemmi, Touzni, d'ouled Bouzid et de la tribu des krainya son histoire avec son environnement est pertinente. Il est connu par sa "hisba" ou calendrier, mais il s'est avéré qu'une année les pluies sont tombées en période (saison) "Ghoucht" غشط fin Août début Septembre, il y avait des pluies abondantes, les gens ont commencé le labour et le semis au 33ème jours d'automne, mais avant le début de mois d'octobre, l'astrologue werghemmi "Chendoul" en se référant sa "hisba" et son calendrier, a pris son "loghahia" un bâton de bambou, il a accroché un foulard rouge de soie au bout et il a suivi le long de la journée du 33ème jours de l'automne le mouvement du foulard et la direction du vent.

A la fin de la journée il demande à ses compagnons de retirer et arrêter les "jwabed" les attelages pour les labours et de stopper le labour et semis en disant que ce labour ne donnera pas de rendement, il est fait dans une période inadéquate et avancée par rapport au bon moment de semis et de labour.

Mais les gens tout autour ont continué à labourer et ils ont obtenu une bonne production et une très bonne moisson. C'est pour cela que Werghemma disait "Chenduol a tenu bon à sa "hisba", son calendrier et à son expérience mais les Werghemma ont tenu àla puissance et à la confiance en Dieu .

4.5- La Raaddia " الرعادية " calendrier pluridisciplinaire

La tonnitruante des Werghemma : un document trouvé dans les archives du notaire feu Mohamed ben Belgacem ben hadj Ali ben Jaballah El Khelifi mort en 1992 que Dieu lui accorde le pardon .

Ce document de treize pages dont le titre s'intitule "ERRAADIA" vient de môt raâd : le tonnerre, (lat tonitrus) ou la tonnitruante titre signifiant le récit de calendrier "aajmia" non arabe de 12 mois, avec les prévisions météorologiques de chaque mois, et les conséquences de ces conditions sur l'homme , la flore et la faune .

Nous trouvons également les heures de la prière durant le mois. Comptées en "khadam" قدم pied d'ombre, mesure de longueur valant environ (33 cm) environ 12 pouces. Une troisième partie note les grands événements du mois .

Il est à signaler que cette partie parle des fêtes religieuses islamiques, chrétiennes et d'autres événements utilisant un langage très proche de l'italien, écrit en caractères arabes dont les mots ne sont pas compris.
Cette colonne parle aussi de l'astronomie, et des influences et conséquences sur l'homme, la flore et la faune. La première page débute par "Au nom de Dieu le tout miséricordieux, et que la prière, le salut, et la paix soient sur son prophète Mohamed » .

---

[156] Hisba du verbe hasiba c'est à dire calculer, hisba l'opération et les calculs de Chendoul, son calendrier d'Elmanakh المناخ et ses prévisions météorologiques relatives à la vie pastorale, touchant tous les aspects agronomiques et environnementaux, les dates de semis et de labours, la conduite des troupeaux ovins, camelins etc... l'abondance des pâturages et les richesses en plantes adéquates à chaque type d'élevage etc....

Ceci est une copie, propriété de son éditeur le pauvre à Dieu qui l'adore Mohamed ben Belgacem ben Hadj Ali ben Jaballah Elkhlifi que Dieu lui accorde le pardon ainsi qu'à tous les musulmans et les musulmanes, les vivants et les morts.

Dieu est entendant, connaissant et reconnaissant à tout appel.
Une telle grâce ne vient que de Dieu, Dieu est immense et sage.
Ce document a été écrit "تم نسخها" le soir du lundi le 28 rajab رجب et le 15 maya مـايـة de l'année 1369 et 1950, document hérité de son père que Dieu lui accorde le pardon EL" cadhi" "القاضي " Belgacem ben hadj Ali ben Jaballah.

Ce calendrier est une véritable encyclopédie qui englobe à la fois les sciences, la médecine, l'astronomie, l'histoire, l'horaire de cinq prières de la journée, la durée de la journée et de la nuit, les événements religieux ou intéressant l'homme, la flore, la faune etc ...

Nous essayons de choisir quelques exemples qui intéressent l'environnement de la Jeffara et la préoccupation des Werghemma.

Nous citons au mois de Yanayer يـنـايـر " ce mois est caractérisé par une période de froid, du 1er jour au 30ème jour de ce mois se fait la plantation des arbres, s'il y a du tonnerre au cours du mois, l'année est mauvaise et dans une autre version s'il y a tonnerre au début du mois, l'année est mauvaise, et s'il y a du tonnerre à la fin du mois l'année est bonne et productive et très froide ; il y a du séisme et de la moralité dans le cheptel .

Le 1er du mois de "Yanayer " يناير c'est une journée perturbée "Fartuna"[157] فرتـونـة : "c'est une période de perturbation du climat qui dure trois jours ". C'est le 7ème jours de la naissance de Jésus, dans une autre version on parle du 8ème jour de sa naissance et de sa circoncision.

Le 7ème du mois c'est la fête de la croix, une journée "Moubarek " bonne journée , le 13 le froid est excessif, le 15 la mort de Abi Bakar Essedikh et le "khalifa " sa succession par Omar Ibn El khatab" que Dieu soit satisfait d'eux " رضي الله عنهما" le 17 fertuna فرتونـة " journée perturbée (sania taliana) écrit en caractère arabe et de dont le sens n'est pas compris. Le 24ème la multiplication et reproduction des oiseaux et des animaux sauvages "الوحوش ". Le 25 fertuna (Sania 1ère) qui dure trois jours (perturbation prévisionnelle). Le 29 rassemblement ethouraya الثريـا " avec la lune الـقـمـر « إقـتـران الـثـريـا بـالـقـمـر »

Le jour de la sortie du ELGHARNOUG الـغـرنـوق oiseau : flamant (échassier palmipède), ce jour là se couche l'étoile Ettarfa الـطـرفـة et l'orage قـرة dure cinq nuits , le nombre de jours de ce mois est (31).

[157] Fertuna فرتونة d'après les notaires le mot fertuna c'est à dire perturbation du climat et temps orageux qui peut durer 3 jours de perturbation (d'après le notaire Hadj Abdallah ben Bengacem ben Jaballah âgé de 85 ans exerçant encore la fonction de « Adal Ichhad » héritée de son père).

Durant le mois de YANAYER , tu fais la prière du "Dhor " midi lorsque votre ombre arrive à 10 pieds et dans une autre version روايـة 9 pieds, la prière ELASAR العصر 17 pieds, dans une autre version روايـة 15 pieds .

Dans ce mois le soleil se déplace vers le signe de verseau تنقل الشمس الى برج الدلو " la durée de jour est de 9 heures et 1/3 , la nuit dure 14 heures et plus اربع عشرة ساعة وشي , et dans un autre scénario 13 heure et 2/3 et Dieu le plus connaissantوالله اعلم .

A l'entrée de ce mois le flegme s'accroît يكثر فيه البلغم ,il est conseillé de manger de la viande chaque matin et boire de l'eau tiède, également la viande bien engraissée, du poisson à déconseiller, la boisson du lait du petit lait رايب .

S'il y a éclipse de lune une famine se produit à l'Est et à l'Ouest, dans ce mois se fait la plantation des arbres à pépins et les boutures de grenadier et les plantes à pépins, Dieu est le plus connaissant. و فيـه يـغرس النـوى كـلـه و اوتـاد الرمان و الـلـه أعلم .

D'après une lecture des autres mois de ce calendrier nous relevons : le mois de FEBRAYER فبراير , c'est le mois des vents, de la pluie et de la neige, en cette période le sang circule chez l'homme plus vite il est conseillé de manger une nourriture froide et de diminuer les rapports sexuels .
و فيـه يجري الدم فـي الانسان و يستحب أن يكـثـر فيـه من المـوكـول البـارد و لا يـجـامـع فيـه كـثـيـرا.

Se multiplient les abeilles « يقرح النحل » et se greffent le pommier et le poirier et se stabilise l'écoulement de l'eau (de la sêve) dans les branches.
Le mois où il y a éclipse de la lune, l'année sera bonne et prospère, et s'il y a du tonnerre l'état des troupeaux est aussi bon et le cheptel sera productif, avec une bonne production de laitage et de miel .

Et s'il se produit un séisme durant ce mois, il se produit une dispersion dans les tribus, et dans une autre version s'il y a du tonnerre au début du mois jusqu'à la moitié les prix augmentent et une guerre se déclenche entre les paysans des tribus.

S'il se produit un séisme en deuxième moitié du mois, l'année se réchauffe et sa production agricole sera importante avec une mortalité dans le cheptel. Le nombre de jours de ce mois est vingt huit jours.

Il est à signaler que les notaires Werghemma qui détiennent la « Raadiaa » ou la tonitruante » héritent de père au fils ce genre de calendrier qui dépasse le sens et l'utilisation d'un calendrier lunaire fixant les rendez-vous et les fêtes religieuses pour englober les prévisions météorologiques et le calendrier agricole touchant les dates de semis et de labour, de la production végétale et animale avec tous les détails qui intéressent les différentes espèces végétales connues dans la Jeffara tuniso - tripolitaine.

Chaque année avant le début d'automne et dès la fin de la saison d'été les paysans de Werghemma passent voir les notaires, ou le « Chadhi » et les gens lettrés, le jours du marché hebdomadaire dans les ksours où s'installent d'une manière presque permanente les notaires, le « cadhi » juge de la jurisprudence islamique, les « Houkis » les tisserands, les « meddebs » ou « moudarress des écoles coraniques, les « Amines » des souks ou juges de différents souks et métiers, les maréchal-ferrands,

et les gardiens des ksars ou porteurs des clefs ou khames, l'imam de la mosquée et les fidèles qui récitent quotidiennement entre la prière du « doher » de midi et la prière du « asser » de l'âpres midi le « hizb » الحزب ; c'est à dire la totalité des « ahzabs » ou parties du coran , les soixante « hizbs » ou cent quatorze sourates, que les écoles en commençant les repartissent en hizb groupe ou ensemble de sourates en commençant par les courtes sourates pour faciliter aux enfants écoliers l 'apprentissage du coran avec l'utilisation du « louh » لوح une planche en bois pour écrire les sourates à l'aide d'une plume de roseau avec comme encre du « **samagh** » صمغ .

On obtient le « smagh » par le traitement de poils de la toison des ovins, il faut choisir les poils où se concentre la sueur, entre les pattes et autour des aisselles et sous la queue ou (amas de graisse), le cheptel ovin des Werghemma est en majorité de race barbarine à grosse queue نوع نجدي .

La toison ou poil humecté de sueur est grillée jusqu'à devenir noirâtre et visqueuse, on le récupère dans un récipient puis on le répartie dans des encrines ou écritoire un par écolier et par « louh » لوح après avoir ajouté une petite quantité d'eau.

Les versets du coran dictés par le « Meddeb » ou « Moderress » enseignant et les écoliers écrivent sur les louhs, chaque sourate reste sur le « louh » jusqu'au jour de récitation par coeur, généralement c'est le jeudi ou à la fin de la journée se termine la récitation et l'oblitération du louh محو الالواح si l'écolier a bien appris la sourate.

Le vendredi c'est la journée de repos pour tout le monde « Meddeb » et écoliers, c'est la journée de la grande prière , ce rassemblement « Jomoa » du vendredi, groupe toutes les catégories , les riches, les pauvres, les cheikhs et les paysans, les bergers, les notaires etc... c'est à la fois une prière et une récitation de la « khoutba » ou prône de l'imam . La « Raaddia » des Werghemma mentionne toutes les heures des prières.

« ...Lorsque vient le jour du vendredi, les anges se tiennent à chacune des portes de la mosquée et inscrivent les fidèles dans l'ordre de leur arrivée. Puis, lorsque l'imam s'assied, les anges ferment les pages (de leur registres) et viennent écouter la mention de Dieu « Sahih El Boukhari » .

La valeur de cette prière et sans équivoque aux yeux de tous les musulmans et aux yeux des Werghemma qui respectent ce rendez-vous dans leur mode de vie et leur organisation et hiérarchie.
L'imam est très respecté qui avec les lettrés et les « meddebs » les moderress, enseignants des écoles coraniques , les notaires et le »cadhi » du charaa (la loi coranique) restent le recours des tribus, des ourouches, et du Najaa ou confédération pour tout litige ou ambiguïté dans la pratique du rituel et des obligations communautaires et les pratiques secondaires .

Ce n'est pas par hasard que la « raadia » ou tonnitruante s'est trouvée chez une famille de notaires et hérité d'un éminent « cadhi » du charaa de Werghemma .

Après la destruction de la majorité des ksour de Mednine par les autorités de la 1ère République au début de l'indépendance, la rue des notaires et l'environnement de la mosquée ont résisté aux injustices de l'histoire puisqu'elles représentent pour les Werghemma avec les trente cinq ksars des tribus de cette confédération la « khebla » des nomades de toute la Jeffara tuniso-tripolitaine .

Où il y a les greniers de stockage, le marché hebdomadaire, la mosquée de la prière du vendredi, l'imam et les lettrés, les notaires, les ksour avec 6000 ghorfa, 25 cours et puits de surface et sept entrées principales représentent le lieu privilégié de la rencontre des Werghemma où leurs ancêtres ont déjà édifié pierre par pierre chaque « Ghorfa » ou cellule ou pièce , constituant le ksar en plusieurs étages (4, 5 et 6 étages) .

Ce sont ces lettrés qui déterminent le savoir et l'écrit et l'archive pour toute la confédération et grâce à eux nous trouvons ce qui reste de cette encyclopédie nomade qui de l'oralité pacifique passe de plus en plus vers la société qui depuis 1830 a eu recours à l'écrit avec les « Hijja » contrats , les pactes et les actes de « ATIKH » ou « Hijja » de libération d'esclave .

Certainement le danger venant de l'extérieur de très loin a suscité les mutations et le recours aux pactes pour se préparer à une phase nouvelle inconnue dont les conséquences sont prévues par les poètes qui font la lecture de l'espace, de l'histoire et de l'avenir des groupes humaines.

C'est cette culture et ce patrimoine néanti ou presque par les pouvoirs centraux des beys, des colons et leur suite qui donne la valeur exacte de l'ingéniosité des Werghemma pour vivre dans les espaces arides et secs menacés par le ciel avec cette aridité presque permanente et par des horizons frontaliers toujours menaçants.

Cette multitude de calendriers montre bien l'existence d'une batterie de stratégies propres à cette société guerrière pour toutes les périodes de paix ou de guerre.

C'est dans ce genre de stratégies et d'organisation collective que s'intègre la « Raâdia » ou tonnitruante des Werghemma comme étant la « Maoussouaâ » موسوعة encyclopédie scientifique, socio-économique et culturelle par la multiplicité des dimensions qu'elle englobe comme le repérage du temps et de l'espace par la mesure de l'ombre de la personne en pieds (khadem), toute la vie quotidienne de ces nomades avec le maximum de détails concernant les évènements de chaque mois et le calendrier à suivre pour les travaux agricoles, la conduite des troupeaux, l'état des pâturages, les prévisions météorologiques, toute la vie du Werghemma se trouve liée à ce calendrier de près ou de loin , c'est pour cela que cette société donne une importance assez grande à leurs notaires, lettrés et Imam, Cadhi etc... qui se trouvent soit en mouvance avec les tribus soit en permanence dans les « ksour ».

Le repérage du temps se fait par le recours à ces divers « hisba » ou calendriers qui se rapprochent au point de vue forme et détails et au point de vue fond, tout passe par « le miaad » et les notaires et lettrés de la tribus ou de la confédération.

C'est une phase de transformation très importante dans l'histoire de ces sociétés qui utilisent l'oralité et uniquement l'oralité pour toute communication à toute échelle, familiale, fraction, tribus, confédération, ourouch ou Noujooua.

C'est au début du XIXème siècle qu'ils étaient obligés de sortir du cercle tribal et même de l'environnement confédéral de Werghemma pour arriver aux alliances autrefois réalisées par "EL KALMA" la parole du " Miaâd" et des cheiks des tribus mais avec cette nouvelle phase où ils observent le danger venant de l'Ouest (Sahara algérien en colonisation progressive par l'occupation française), du nord où le pouvoir central des beys de la régence de Tunis est presque allié au projet des colons français, du sud et de l'est, l'Empire Othoman qui géré difficilement les colonies othomanes menacées par les grandes puissances nouvelles, l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne, les Werghemma voient de loin les chimères d'une alliance pan-islamique soutenue au début par l'Empire othoman puis dissoute ou presque dans la vague de dépendance des colonies d'Alger, de Tunis et de Tripoli suite à des manoeuvres coloniales pour le partage du monde.

Le poète Hamdi Mabrouk de Beni Khedeche parle du Ksar. Edifice cher et stratégique de la confédération des Werghemma.

Le ksar, autrefois centre grenier des nomades
le voilà encore résistant aux intempéries
oh ksar, témoin de ton époque
éclairez-moi sur ton passé
A quelle époque on t'a ton construit ?
Comment t'a ton bâti ?
Quand a eu lieu en ton sein la première
réunion des Werghemma ?
Tant de fois ils se sont réunis pour
débattre de l'intérêt commun.
Ils étaient fiers de toi.
Leurs caravanes chargées convergent
vers toi des hamada si lointaines
ces hommes braves et généreux
ces demoiselles charmantes mais probes
Oh ksar ! as tu reçu de hauts dignitaires
le Caïd, le cheikh et leurs agents ?
As-tu été envahi par des chaouchs ?
Des régiments de Mhala et de leur capitaine
aux étoiles lumineuses ?
As-tu été piétiné par des lâches Makhzens du Bey
de leurs agents et de lâches collaborateurs?
Ceux qui le fréquentaient étaient-ils des amateurs
de café et de spectacles ou de sobres nomades
qui se contentent de thé ?
Oh ksar as-tu été libre et souverain,
As-tu connu les batailles de courageux
corps à corps et à dos de chevaux pur sang
Le ksar me répond patientez poète

tu veux . Connaître la vérité ?
Contente-toi de mes pierres pour méditer .
Ecoutez : le juste comme le tyran périront.
J'ai vécu il y a plus de deux cent quarante ans.
Mon influence s'est entendue du Zeuss au Charb Essouada.
Ma longue vie m'a appris que le temps est dur pour
les courageux et doux pour les dociles .
La vie et ses expériences vous apprendront bien des merveilles.
Si la vie te sourit elle ne tarde pas de te trahir .
J'ai vécu en haut des collines avec mes hommes
bien respectés : les Werghemma , les debbabis ....
mes braves guerriers les ont combattus.
Ces hommes qui préfèrent mourir les doigts sur la gâchette
Mais un jour l'occupant m'a envahi avec
des milliers de soldats et Makhzen et piétiné avec
ces charrettes et chevaux
les occupants venant de loin ont forcé mes Ghorfa
et les ont brûlées .
Ils ont mis le feu dans mes jarres d'huile et ce fut
une braise dont les traces demeurent encore aujourd'hui

(Le poète Hamdi Mabrouk)
« Werghemma de la Jeffara »
(Notre Traduction)

حـــــوار مع الـقـصـــر

ريت كـــيـــف جـو قصورنـا يتمـــــــادى
وجـــــود قصرنـا من الـعـــــــــادة
محجـــول للـفـلاح يـــخزن زاده

يـا قـصـر مـاتـــخـــيـبـنـي ... يـا قصر نسـأل يـلـزمـك جـاوبـنـي
يـا قـصـر يـنـعـت للـهـــدف ... قريني اليوم جيت عبر نطلبك في شهادة
يـا قـصـر من وقـتـاش صـورك مـبـني ... و اش عـشـت في عـمـرك هنا و سعادة
وقـتـاش حـفـروا سـاسـك ... و اقـتـاش بنـايك ضبط إقـيـاسـك ؟
وقـتـاش بـرزوا و ابـتـدوا ... حراسك وينك نجع و زعمة ذهـب ميعاده ؟
وقـتـاش بـيـك اهـتـمـوا ... و جـعـلـوك مـركـز نـجـع بيك إسـمـوا
قـداش فـي وسـطـك عروش ... الـتـمـوا كـثـير جـمـعهم و إلا قليل أعـداده
كـانـوش لأجـل المـصلحـة ... يلتموا يعطوش قـيـمـة للحكم و القـادة
قـداش بـيـك أعـتـزوا ... و قـداش حـراسـك جـووا و أحـزوا
و أقـداش دخـلاتـك ... أحمول يذزوا قطعت صحاري واسعة وحمادة
قـداش فـي عـصرك رجـال ... تـمـزوا مـحـاسـن يـديـهـم للـعـطـا مـدادة
و حـفـلـوش فـي أفـراحك ... بنات عفايف يحلوا على القلب الحزين كساده
دخـلـوش مـيـدانـك أصحـاب ... وضـائـف القائد و المخزن و الشيخ وأفراده
يا قـصـر خـوذ بـجـاهـي ... يا قـصـر عـشـتـش في حياتك زاهي
في مـا مـضـى كـانـوش فيك ... مـقـاهي؟ و ناس اللي يحبوا الفن والعوادة
و إلا بـوادي دكـتـفـوا بالشاهي ... أمـالـي الـكـرم للـضـيـف وقـت أقـعـاده
يا قـصـر فـي إنـتـظارك ... يـا قـصـر جاوب نـسـتـمع لأخـبارك
يا قـصـر مـا رمـتـش خـصـم و ... مـعـارك نـهـار أم صـويـغ واللـبـادة
يا قـصـر وصلـنـي جـمـيـع ... سـرارك ذلـيـل كـنـت وإلا ذات سـيـادة

القصر قال اصبر انحضر ... جوابي و نرشدك و انخبر
قال عشت بين نجوعي ... معمر فجوعي و صحرتي و ربوعي
و نجمع مكاسب صابتي و ... زروعي الصوف ، الغنم و الزاد و الزوادة
تمركزت و أنتشرت زشت ... فروعي من الزاس حتى شارب اللوادة
نعطيك معلوماتي ... و قصة طويلة مخصصة بحياتي
و ألفت سماعك للخبر ... الاتي قرنين عمري و أربعين زيادة
و الايام تكبس على الذكر و العاتي ... و ترخف على اللي يزحفوا مرادة
قال عشت فوق هضابي ... حياة الذل حول مرحلة شبابي
ترفرف على رايتك و زعمة و الدبابي ... في ظل هبهبت نجعنا و قيادة
لفكار مني حارت ... و الايام بنكدها علي جارت
أداخت علي جيوش و مخازنية ... بكراوط و عسكر يصعب على العدادة
وقفولها أمالي لعبار الفارط ... ناس اللي يموتوا الصبع فوق زناده
إندلعت حريق في السمن ... و زيتي ودخاخين لهبت للسماء وقادة
الى الان تجد أثرها في ... حيطي شطر قرن صابغ في الحيوط سواده

الشاعر : مبروك حمدي
مجلة اللجنة الثقافية الجهوية بمدنين
مراة الجنوب الشرقي (1979)

Ce qui nous a amené à cette poésie nostalgique où le poète glorifie son « Najaa » et sa confédération et fait l'éloge d'un passé lointain riche où la cohésion sociale était très forte à l'intérieur du groupe.

Bien que la tribu vive en quasi-autonomie elle peut s'unir à d'autres économiquement lors des déplacements saisonniers ou en adoptant des cultures d'autrui dans un domaine ou autre .

A titre d'exemple « la Raadia » ou la tonnitruante, ce calendrier qui englobe des solutions en face des problèmes de la vie quotidienne nous avons bien constaté l'universalité de ce calendrier qui touche à la fois religion, climat prévision météorologique de chaque mois de l'année, la vie personnelle physique et sentimentale, les horaires de la prière avec des données très pratiques se basant sur le calcul de la longueur de l'ombre du paysan estimé en « KHADAM » ou pieds, et chaque mois se trouve bien cerné de tous les aspects qui touchent la vie sur terre et la vie de l'au delà. Ce calendrier n'a pas négligé tous les critères de la vie spirituelle et temporelle du werghemmi .

Nous passons à la troisième colonne qui se réfère à quelques journées importantes dans l'histoire du Werghemma et de l'humanité.

Le premier du mois de Febrayer, possibilité de chute de neige, le 2éme jour « Fertuna » période perturbée qui dure trois jours .

Le 7ème jour la tombée de la première « charbon ardent » dans l'espace, le début de changement du temps de l'hiver au printemps في الاولى تنزل جمرة الهواء .
Le 9éme jour bonne journée .يوم مبارك
Le 10ème jour « fertuna » periode perturbée qui dure 3 jours .
Le 11ème jour : l'arrivée des cigognes, revenant de leur immigration .

Le 12ème jour : mauvaise journée يوم نحس, avec orage qui dure sept jours . 7 قرة تبقى ايام.
Le 14 ème jour : la tombée de la deuxième charbon ardent dans l'eau في الثانية تنزل جمرة الماء
Le 15ème jour « fertuna » periode perturbée, c'est le premier jour du printemps .
Le 20ème jour sortie des insectes de la terre et l 'arrivée des hirondelles . تقدم الخطيفة وتخرج الهوايش من تحت الارض
Le 21ème jour : tombée du troisième « charbon ardent » dans le sable في الثالثة تنزل جمرة التراب.
Le 24 ème jour : la fusion de deux saisons , et le soleil entre au signe du poisson تدخل الشمس برج الحوت وامتزاج فصلين
Le 25ème jour « HSOUM » حسوم 7 jours et 8 nuits , trois jours appartiennent à Febrayer et 4 jours au mois de Mars. Le temps est perturbé.
Le 26ème jour commencement du froid du vieillard ابتداء برد العجوز

On a présenté deux mois seulement de ce calendrier et déjà nous tirons une multitude de solutions riches de conséquences sur tous les aspects de la vie de l'homme werghemmi et ailleurs .

Nous passons à la troisième colonne qui se réfère à quelques journées importantes dans l'histoire du Werghemma et de l'humanité.

Sa colonne relative aux horaires de prière, se résume comme suit : la prière « Edhouher » de midi, lorsque votre ombre arrive à 8 « khadam » pieds dans une autre version 7 pieds .« ElASAR » l'après-midi lorsque l'ombre arrive à 15 « khadam » pieds et dans une autre version 14 pieds.

On va se limiter à l'étude des premiers mois de l'année « yanayer » et "febrayer » et pour le reste des mois nous nous arrêtons que devant les faits et événement touchant l'histoire de ces tribus ou les aspects anthropologiques de ces groupes humains.

Au mois de « maya » nous soulevons : s'il y à du tonnerre, il se produit une fuite.

Le soleil se déplace vers le signe du poisson. La durée de jour est de 10 heures et 1/3 et la nuit 13 heures et 1/3, et Dieu le plus connaissant والله اعلم.

Au mois de « maya » nous relevons : s'il y a du tonnerre, il se produit une fuite d'une région à une autre, peur de danger, et s'il y a du séisme, c'est la mort du sultan « السلطان » et dans une autre version, s'il y a du tonnerre pendant la première quinzaine la récolte des céréales sera très bonne et un séisme se produit, une maladie dans la population, une guerre entre les berbères et une armée vient de la mer envoyée par le grand sultan «وياتي جيش من البحر من الملك الاعظم» ce qui provoque une grande mortalité de paysans, et s'il y a du tonnerre pendant la deuxième moitié l'année sera pluvieuse et Dieu le plus connaissant والله اعلم .

Dans la troisième colonne nous citons, le 5ème jour du mois le dernier jour de l'oubli on l'omnésie. « آخر يوم من النسيان » .

Le 8ème jour : ne faite rien, rien que le sommeil « لا تفعل شينا إلا النوم » .

Le 11ème jour : une journée joyeuse, porte bonheur .

Le 17ème jour l'entrée de la saison d'été selon la doctrine des agriculteurs « يدخل الصيف على مذهب الفلاحين ».

Le 19ème jour une journée « Fartuna » avec des mots écrits en arabe et dont l'accent on dirait du Latin ou Italien ou Hébreu cette période de perturbation dure trois jours.

Le 20ème jour la naissance du prophète « ELIE » que Dieu lui accorde la paix ولادة إلياس عليه السلام c'est l'un des prophètes communs à la bible et au Coran.

Une autre fois nous signalons l'ouverture des Werghemma sur le monde extérieur et sur l'universalité des données et des sciences de l'époque que les lettrés et les notaires et « cadhi » adoptent pour se référer à ces documents et à ce patrimoine à la fois culturel, religieux, astronomique, médicinal, culinaire, agronomique, cosmétique et cosmologique, météorologique, horloge pour indiquer l'horaire des prières et les durées du jour et de la nuit avec une notion pratique et à la portée du nomade puisqu'il peut déterminer rien que par la distance de son ombre .

Tout ce qui intéresse les saisons de labour, de semis, de plantation, de greffage, de taille et d'entretien de moisson, avec des détails botaniques et de biologie végétale et animale basés sur des données scientifiques en liaison étroite avec le climat, l'astronomie et les phénomènes naturels.

Le werghemmi peut alors à titre d'exemple trouver les détails au mois de « maya » مايـة » très utiles à son mode de vie quotidien et à sa subsistance, ce calendrier intéresse à la fois les nomades et les sédentaires, comme a été cité ci-dessus les tribus c'est à dire les nomades et les berbères sédentaires ou les groupes humains résident dans les agglomérations, les ksour autour des mosquées.

Nous citons au mois de « maya » : se méfier à l'entrée au « hamam » bain-maure à faim يحترز من دخول الحمام على الفراغ, il est conseillé de ne pas beaucoup dormir, ce qui peut attirer les maladies.

En ce mois c'est la période adéquate de voyager en mer, c'est la saison de nouaison des oliviers, et l'apparition des primeurs de pommiers et d'abricots, de prune et de concombre, à ce moment là se fait la récolte des légumes secs et de la fève. في هذا الشهر يطيب ركوب البحرويعقد الزيتون ويظهر باكور التفاح والمشماش والعوينة والفقوس ويجمع فيه الفول والخشاخش

Egalement la récolte de l'orge et lu lin جمع محصول الشعير والكتان et l'éclosion des oeufs de paonne وايفرخ الطاووس, la nouaison de raisin (vigne) et la maturité du miel de rucher.يعقد فيه العنب ويعمل النحل العسل

S'il se produit une éclipse de lune, l'année sera pluvieuse et de bonne production, les prix diminuent et les pauvres peuvent vivre aisément .

Le 22ème jour : le coucher du romarin غروب الاكليل et ici s'agit-il de la plante de romarin,qui existe comme plante pastorale très répandue dans la Jeffara et sur les montagnes.

La production des pléiades, et cette parution s'effectue avec une vague de froid. تطلع الثريا ولا تطلع الا علىالبرد

Le 26è jour diminution de la sève dans les végétaux et arbres ينقص الماء في الاشجار.

Le 27ème jour orage qui dure deux nuits قرة تبقى ليلتين.

Le 29ème jour « Fertuna » journée perturbée, trois jours .

Le jour du « ANSARA » le rendez-vous annuel des Werghemma avec les prévisions météorologiques et les pronostics de l'année agricole .

L'expérience des grains de sel, le 24ème jour de l'été ou l'annonce des prévisions météo de l'année.

Les Werghemma connaissent et héritent cette habitude et se demandent chaque année vers le 24ème et 25ème jour de la saison d'été sur la nouvelle des « Milhats » des grains de sel .
- تجربة الملحات ليلة 26 في الصيف لمعرفة سيأتي الخريف القادم من غيث أو جفاف.

Les tribus de la confédération de Werghemma croyaient à cette experience qui est effectuée par les lettrés et les notaires, tout le monde suppose qu'il s'agit d'une expérience personnelle ou d'un don de la famille de notaires les Jaballahs et plus exactement le notaire Mohamed ben Belgacem ben Hadj Ali ben Jaballah « qui Dieu lui accorde le pardon ».

Ces deux notaires Touazine, l'un du « Arch » ouled Khelifa, et l'autre du « Arach » ouled Hamed font généralement cette expérience dite des Milhats » grains de sel, pour connaître les prévisions de l'année agricole prochaine qui s'annonce avec l'abondance ou non des pluies en automne.

Mais il s'est avéré que cette expérience fait partie du calendrier « ERRAADIA » ou tonnitruante ou elle commence la nuit du 25é jour de l'été et du mois de « Younya » يونية sixième mois de l'année « aajamia » non arabe الاشهر الاعجمية.

Le jour de « Ansara » يوم العنصرة ou le 24ème jour de l'été, d'après la « Raaddia » le vent qui domine la journée de Ansara du 24ème jour c'est le vent qui domine toute l'année.

L'expérience doit se faire le 24ème jour de l'été et la nuit c'est à dire la veille du 25ère jour, il faut prendre une planche de bois ou de carton, et sur la façade on écrit tous les mois (Aajamia » de l'année et au niveau et sur la case de chaque mois il faut mettre un grain de sel et faire sortir en plein air cette planche la nuit « d'Elafras » ou la nuit du 25ème du mois de « Younya » يونية

la planche doit être à découvert et face aux étoiles jusqu'à l'aube, le mois où le grain de sel a été dissout est le mois pluvieux de l'année, et Dieu est le plus connaissant والله اعلم .

Le poète Mohamed Said El Ghachat de la Jeffara parle de la pluie et l'abondance.

Les soirées d'oued Ghadou

Un soir, de l'ouest du lointain Meknes,
le vent poussait vers nous des nuages
Noirs et épais.
L'éclair déchirait le ciel et le tonnerre
faisait trembler la terre.
Les gens accueillaient l'orage avec tant de joie.
La pluie tombait judicieusement répartie
par la volonté devine
Une pluie torrentielle emportait sable, roches
Et transformait les oueds fleuves furieux.
C'est le déluge, du Zouara
Au Dhahar (الظاهر) et jusqu'aux Jeffara on l'entendait
après une sécheresse désolante, le paysage
est couvert de verdure.
Diverses espèces de plantes poussaient :
Chaal, Arfeg, Chih, Lissless, Galiouana.
Et Sidre ainsi s'étendait un tapis,
beau et minutieusement tissé.
Les éleveurs et les agriculteurs ont fait
Une bonne récolte ; c'est l'abondance,
La joie et la quiétude.

Mohamed said El Ghachat
Jeffara orientale
(Notre traduction)

مطر و رخاء للشاعر أبي الجفارة الشرقية محمد سعد القشاط

ديوان: عشيات وادي غادو

جي من مكناس — وأرياح القدرة داعاته
اسود يطلاس — تسواد عصايب مزناته
بايت عسعاس — يتمتم مطره طاعاته
يخيط و يواتي — يطرح مطره طاعاته
تحلف (كسكاس) — مزنه و القoodرات ملاته
ما هوش ناسي — يقسم في مياهه بثباته
روى لبباس — كل واد اتقبقب شعباته
يدفع بصداره — اتقول كوت مكسر تحديده
من شط (زواره) — حتى (الظاهر) و مهاميده
(كاف) مع (جفارة) — يبغي للطوفان بعيده

رخـــــــــــــي يـــا مـــــطاره ... للـــــــــــها يـــشير البرق بيده
نـــــــــــــــــزلت مداره ... كيـــــف دمـوع الـفاقد ســـيـده
غـــــــــــــدران تـــــــلج ... تـــــــــفاهت كادت شاربـها
فـــــــــــــيسع نفج ... مـــــــن بعد الموتان اعشبـها
زاد تـــــــــــــبـعـــج ... شـــــعال ازيـــان زكـايبـها
هـــــــــــــب العرفج ... و الـــــوقت الداخل غـاصبـها
شـــــــــــيح و عـــــــوسج ... كـــــــــل قرعة فيها طيبها
لسـســـــلس عـــــــجـج ... فـــــي اقرع الـسدر امعصبـها
قـــــحـــــوان افـــــــلج ... لـــــــرضى مزينـها خفيـها
كـــــــــــــل لـون خرج ... ســـــــداي الرقم امرتبـها
و الـــــــــسعي نـــــــتج ... مـــــــولاها عـد مكاسبـها
و الـــــــــــخوي رهج (تزين) ... كـــــل لـون اعشابه مشتبها
ربـــــــــي فـــــرج ... مـــــن حارث كمشه صيبها
و الـــــــــــخير دلج (تكاثر) ... لا واحـــد من وكره هـج (هاجر)
و مـــــن قـالـق كـان يـــــمولج ... ارتـــــــاح بـاله و العين غـفت

Les Werghemma donnent beaucoup d'importance à ces multiplicités de calendrier ou « hisba », dans leur vie quotidienne ; tout est lié aux conditions climatiques et à la pluie clé de toute prospirité pour les hommes, la flore et la faune.

Cette pluie, ce bienfait de Dieu! le Coran (sourate XXXIX 21).
« Ne vois-tu pas que Dieu fait descendre du ciel une eau ?Il l'introduit sous forme de sources dans la terre , et puis en fait sortir des céréales de sortes devises, et puis en éclate leur exubérance ; et puis tu les vois jaunir ; et puis il les transforme en d'étritus, en quoi réside un rappel pour ceux dotis de moelles ." (Sourat Ezzoumour, Par vague, essai de traduction Jacques Berque édit. Sindbad, 1990).

Qu'il ait souci du croit de son troupeau, de la bonne germination puis l'épiaison de son orge (ardhaoui) et son blé (Hamri) et de la verdure de ses pâturages sans frontière, les efforts du nomades werghemmi risquent d'être vains si bien « لاقدر الله» que Dieu me recommande ou m'assigne pas ça » une expression très utilisée par les Werghemma en signe de soumission à la prédétermination et prédestination aux arrêts de Dieu.

Même devant une sécheresse, ou une catastrophe le werghemmi s'incline devant l'arrêt immuable de Dieu.

C'est pour cela qu'il est très important pour lui de savoir où il a plu, la lecture de l'espace pour un nomade c'est une recherche à la rencontre des dernières pluies et du secteur humide, comme disait le poète Amor bel Arbi.

Chaque matin, je me dirige vers la dernière pluie.
l'espace n'est défini que par les sables secs et les
secteurs humides.
Et lorsque deux pluies se succèdent assurant
la levée du semis.
Le nomade que je suis, espère et se réjouit.

extrait de recueil réunis par Marzougui Mohamed.

سقدت عازم خاطف البكرية ندري على المكتوب وين يحط
عندي خبر بناحية مـــثرية بشبوب في البدوي ثراه خـــلط ..

-en arabe, STD.1976 (notre traduction) عمر بالعربي

Les rites de Werghemma pour demander de la pluie se conforme au dictant suivant « il n'est plus d'espoir que dans les faveurs du ciel ».

Au sein de chaque tribu ou fraction de tribu, ensemble de « Beyouths » de tentes lorsque les nomades voyaient le ciel se couvrir de nuages ou percevaient le bruit du tonnerre une véritable alerte se manifestent pour essayer de localiser la direction des précipitations ce sont « AHL ELKHALA Wal Muzna » c'est à dire les habitants à domiciles en mouvance permanente, fils des nuages porteurs de pluie [158], se déplaçant à la recherche de l'humidité et de pluie créatrice de verdure et de pâturages .

Notre chroniqueur Hadj Mohamed El Hotheiri disait à propos des nouvelles des pluies, elles se propagent très vite suite à des sorties effectuées par les jeunes ou les adultes après avoir sutué la position exacte des nuages ou la direction des éclairs et du tonnerre.

C'est une véritable course contre la montre , arriver le premier et localiser les zones pluvieuses c'est un repérage à lourdes conséquences .

Les premiers détecteurs de cette lecture exhaustive de l'espace c'est d'abord faire la mesure de l'humidité du sol par les pluies selon des repères que nos ancêtres nous avaient appris à en faire l'estimation et la mesure de la profondeur du sable humecté par ces précipitations.

Il faut signaler les repères suivants pour la mesure de l'humidité de la terre future lit de semence, le détecteur creuse dans le sol avec la main ou avec un instrument et s'arrête à la limite de l'arrivée de l'humidité en profondeur.

- Jusqu'au niveau des doigts et de la paume de la main « Tcharik El asbaa » c'est à dire jusqu'au niveau de la séparation des doigts de la main.
- Jusqu'à mi-paume, le pouce ouvert, « biadh El kaff » .
- Jusqu'au poignet, « guetlet El yed » c'est à dire jusqu'au niveau du poignet ou la totalité de la « main morte ».
- Jusqu'au coude on plus « Lmerfegh ou edhraa » .

Ces mesures sont connues dans toute la Jeffara, et la nouvelle des pluies se propage de bouche à oreille.

Toute discussion entre deux personnes werghemmis ou une rencontre familiale, le retour périodique au marché hebdomadaire dans les ksour etc... débute par un aperçu sur le temps, le climat et la pluie c'est le thème qui vient juste après les salutations.

---

[158] Sophie Caratini (1993) : Les enfants des nuages (AHL KHALE Wal Muzna) .Chez les Rgaybats par Sophie Caratine Anthropologue.ED.Seuil.1993 (371 P).

Les nouvelles des zones pluvieuses font le rôle d'une boule de neige qui canalise et diffuse l'information dans tous les coins de la Jeffara, jusqu'à se trouver parfois dans des situations de saturation où les agriculteurs se précipitent vers les zones pluvieuses heureux qui arrive le premier et commence son labour et son semis d'orge ou de blé. Car on savait que les autres tribus avaient le même souci.

Généralement on décidait de partir aux semis et labours par groupes de familles appartenant à la même « Lahma » fraction de tribu.

Une caravane est constituée par des chameaux pour les transports des tentes et accessoires, des semences et charrues et des outres « Ghreb » pluriel de gherba pour le transport de l'eau potable les femmes valides et les jeunes hommes prenaient part avec trois ou quatre cavaliers pour la monture, le gardiennage et les secours .

Les animaux de traits sont généralement les chameaux dressés pour les travaux de labour, dirigés par des adultes hommes ou femmes.

Une caravane compte cinq à six familles qui pouvaient faire participer vingt cinq adultes .

On parle d'adulte celui qu'avait l'âge et la capacité de jeûner (pubère ou saâyem) c'est le paysan capable homme ou femme de labourer et d'ensemencer.

Les hommes expérimentés, guerriers, réputés travailleurs de bonnes moeurs et connus par le courage, la ténacité et la sagesse dans des « razias » et batailles de récupération de chameaux ou de biens dans des expéditions guerrières très dangereuses où la responsabilité de chacun est une affaire de vie ou de mort celui là a droit au double d'un adulte qui a droit à une parcelle parmi les membres de cette caravane.

Ce sont les jeûneurs ou « saâyem » adultes qui ont droit à une parcelle complète, les femmes n'avaient pas droit à une parcelle exceptées les veuves ou chargées de famille. Le guerrier expérimente a droit à deux parcelles surtout s'il a perdu un fils ou un proche parent dans des expéditions guerrières ou de pillage de cheptel avec des tribus ennemies.

Rogations pour la pluie et prière « d'ELISTISKHA » : صلاة الإستسقاء .

Cette terre de la Jeffara ou « Barr », « Bled » pays des Werghemma est aride avec un climat difficile et une pluie irrégulière ou rare, « il n'est plus d'espoir que dans les faveurs du ciel ».

L'histoire des rites pour attirer la bénédiction divine sur les récoltes et les animaux et par conséquence la prospérité de l'homme, des symboles très anciens trouvés en analysant les « hisbas » ELMANACH » ou calendriers des Werghemma et l'importance donnée par les divers « ourouchs » et confédérations.

Les mots écrits en arabe signifiant la « Fertuna » ou porte bonheur ce trouve par hasard dans les rites destinés à attirer la pluie, existait encore chez les nomades en plein Jeffara jusqu'aux années cinquante, néanmoins chez les jeunes Werghemma qui

célèbrent chaque année le jeux de « OMAKTAMBO » et les tournées de tout le « douar » ou groupement de tentes pour faire finalement la « Khoullita » ou la préparation d'une nourriture à base de farine d'orge « Acida » ou « Aiche » avec de l'huile d'olive ou à base de blé moulu « la Dchicha » pour « Arraya ERROUS » pour les enfants de jeune âge qui ont les têtes encore d'entées de (Chechia) casquette.

Quand aux adultes se couvrent la tête les hommes d'une « chechia de couleur rouge et les femmes ou « Acaba » fichu de laine noire à usage de turban autour de la tête, la nourriture préparée en commun par tous les quartiers est offerte aux plus innocents les enfants du quartier qui pures et candides ignorent les réalités de la vie et leurs demandes sont acceptées.

Ce que nous avons mentionné au mois de « Youlya » , le 22 « Fertuna" Santa Maria qui dure 3 jours, également au huitième mois « Ghoucht » le 26 « Fertuna » Santa Ghushta فرتونه صانت ماريا، و فرتونه صانت قوسته qui dure trois jours .

« Yanayar » le 1er mois de l'année le 17 « Fertuna » Sania Tanit فرتونه صانية طانيت., ces expressions et phénomènes qui figurent dans la « hisba » le calendrier de la « RAADIA » la tonnitruante des Jaballahs Tonazine de Werghemma n'est que la célébration d'une fête connue de la tripolitaine et la Lybie antique et mentionnée par Hérodote[159].

Par respect d'Hateria (Alias Tanit) comme le prouve la similitude de nom avec, la « Fertuna » Sania Tanit du mois de « Yanayer » le 17 et les 13 jours qui suivent chez les weghemma en Deeffara tuniso-tripolitaine .

En effet il existait chez les Werghemma le jeu de balle ou « courat EL MALKHA » la balle de cuir de peau d'animal avec les bâtons, lorsque la pluie se faisait attendre les femmes du quartier organisent le jeu, le « Rod » ou but c'est le fait de chasser avec les bâtons la balle au delà du camp adverse.

Généralement ce sont les vieilles femmes qui font ce jeu, les femmes âgées portent la « BARAKA » la bénédiction et la sagesse et l'inocence exactement comme les petits enfants .

L'un des « Sahabas » les compagnons du prophète Mohamed disait « que Dieu nous offre une croyance « Imen » comme la croyance de vieilles femmes » .

Les enfants et les vieilles femmes chantent en demandant à Dieu d'envoyer la pluie bénéfique.

Berthlon comme Ch. Monchicourt pensent que les tripolitains et libyens que signale Hérodote célèbrent les jeux de « courat » balle on l'honneur de la déesse Tanit pour obtenir la pluie.

Les filles libyennes chaque année se devisent en deux camps, se battent à coups de prières et de bâton, elles disent que ces rites sont hérités par les ancêtres pour

[159] Ch. Monchicourt (1915) : Bertholon, Hérodote in. les nomades d'hier et d'aujourd'hui dans le sud tunisien. André Louis Edisud 1979 .

célèbrer la déesse Tanit, « OMAKTAMBOU » la mère TAMBOU, des weghemma et la fille tripolitaine lors des cérémonies de ces rites sont revetues toutes les deux d'une armure complète du pied à la tête, la première doit se promener dans le quartier ou donar, la deuxième portant une sorte de casque faisant le tour plusieurs fois autour d'un lac.

Le jeu terminé par les enfants et les vielles dames, les lettrés, notaires, « moudarress » et Imams des mosquées se donnent un rendez-vous dans une grande place en dehors des ksour pour que tout le monde participe à « salât ELISTISQUA » ou la prière de demande de pluie qui s'accompagne de « Sadakha [160] » acte volontaire d'aide matérielle pour les pauvres et les nécessiteux.

Ce rite traditionnel dans l'islam pour le demande de pluie est suivi par le déplacement d'un cortège de jeunes filles et garçons dans les quartiers et douars sous le rythme des youyous des femmes qui de temps en temps lancent des chants et appels reprenant les supplications destinées à attirer la bénédiction divine sur les récoltes et les animaux pour accorder la pluie bien-faisante.

Le passage de quartier en quartier, et de tente en tente en répétant et chantant : YA ALLAH YA ALLAH يا الله يا الله .

- Envoie-nous la pluie Seigneur fais-pleuvoir. ô Maître , ô Dieu, ô Dieu
« أرسل لنا الخير إن شاء الله : çobb Elkhir in challah , اللهم أرحمنا باللأمطار

- Fai descendre la pluie, s'il te plait « إرحمنا باللأمطار » .

- « Oumk tanbou ya nsa Killit El aich bla hissa « إكليت العيش بدون حسى ».

- « Oumk tanbou, hé les femmes.امك طنبو يا نساء » .

- Manger la (ASSIDA) bouillie de farine sans (hessa) sauce à base de farine fermenté
أكلت العصيدة بدون حسى ما يحضر من مرق يصاحب اكلة العصيدة .
تسمى بالدارجة "خميرة" عيش بالخميرة. «

- « Omuk tanbou ya rejala امك طنبو يا رجالة) (Oumk tanbou oh les hommes.)

- Kulu El aiech bla-ghessala كلوا العيش بلا غسالة : أي على عجل .

- Manger le aiech sans laver les mains!
اذ عادة يجب تقديم الماء في اناء خاص لغسل اليدين قبل وبعد الطعام .

- Ya allah Ya allah çobb El ghaith in chaallah
يا الله يا الله صب الغيث إن شاء الله .

[160] Sadakha : avec l'aumône légale ou Zakat : charité volontaire, pour le croyant elle demeure purification comme la mentionne le Coran. Dans l'au-delà, la récompense accordée dépassera le don sur terre, elle rappelle au musulman qu'il n'a pas le libre usage de ses biens car il n'est que le gérant des biens du monde que Dieu lui octroie. Il peut user des biens du monde mais pas en abuser. » Zakat et Sadokha sont nettement synonymes.

- Oumk tanbou . beskhayebbah Oumk tanbou avec son petit collier de pâte d'ambre! امك طنبو بصخيبها بعقد صخاب في العنق

- Tolbet rabi ma ikhayebha طلبت من الله أن لايخيبها . a demandé à Dieu qu'il ne la déçoive pas!

Les autres reprennent avec le refrain Ya Allah , Ya Allah يا الله ; le cortège poursuit sa tournée dans chaque quartier , dans chaque douar, la femme de la tente ou du houch « maison en ghorafs » visité sort, répond aux invités en demandant du blé ou de l'orge ou de l'huile d'olive : les femmes du cortège enserrent ce qu'elles reçoivent dans le « pan » « khobna » une partie de la grande pièce de tissu de coton à usage de vêtement féminin chez les Werghemma généralement c'est une « Melhafa horra » : bleu foncé ou « gtarech » de couleur rouge .

Rares sont les femmes de tente qui ne donnent pas à ces hôtes de la "baraka » et de la bénédiction ; tout le monde attend la pluie et le mot d'ordre c'est la charité et la solidarité et la prière nuit et jour, lorsque la pluie se fait attendre, et la « Zaouada » les provisions alimentaires de base, diminuent, et le niveau d'eau potable dans les « fasqhiya et majels » (citernes de différentes formes) se trouve en diminution d'un jour à l'autre , il n'est plus d'espoir que dans les faveurs du ciel.

Donc la « sadaqha » à ces femmes et à ces enfants du « douar » devient une obligation et une participation à ces rites.

Si une femme ne donne rien, le cortège prend sept grains d'orge que l'on jette sur l'enceinte de la tente en prononçant à haute voix, une poésie de critique sévère considérant le geste intolérable devant la période difficile que passe le « douar » ou la tribu .

« El mara mtallagha wa Erraha maallagua » المرأة صاحبة الخيمة مطلقة و الرحى معلقة : que la femme de cette tente contestataire soit répudiée, et que sa meule ne fonctionne plus (outil manuel pour moudre le blé et l'orge , sculpté en pierre très dur, sous la forme de ceux cercles, celle d'en bas fixe et celle d'en haut mobile).

Le comportement de cette femme avare est en contradiction avec le code et le mot d'ordre de la tribu ou d'ensemble de tribus ou confédération.

Tous les regards s'orientent vers cette femme qui ne donne rien aux gamins et aux féminines du cortège en préférant le poème ci-dessus cité, soulignant qu'elle n'a plus de grain pour faire tourner la meule ou bien qu'elle a plus la force de faire tourner cette meule outil de ménage au sein de chaque tente pour préparer la nourriture quotidienne le jour au jour.

Les enfants accompagnent le cortège ajoutant aux chants et youyous des femmes un bruit assourdissant destiné à intégrer à l'ambiance une forte perturbation de l'ordre de la nature pour montrer au ciel le désir d'appel au changement de l'atmosphère sèche et aride par une pluie bénéfique après une trop longue sécheresse qui a anéanti « le sec et le vert » .

Le Coran sourate (El Bakhara, la vache) II/22 « Pour vous il fit de la terre une couche, du ciel une voûte ; du ciel il fit descendre de l'eau et par elle fait sortir tels fruits qu'il vous attribue. Ne donnez pas à Dieu d'égaux, maintenant que vous savez...».

Ainsi dans cette société musulmane, les Werghemma s'adressent à Dieu tout puissant pour cet appel à la pluie bénéfique, sans pourtant oublier le fardeau du patrimoine culturel des anciennes curlisations, religions, rites etc... ou les pratiques magiques comme croyance religieuse entretenue pour donner aux faiseurs de pluie la domination de faiseurs d'ordre comme il disait Alfred Adler dans « Réflexion sur les rapports de la magie et du pouvoir en Afrique noire[161] » , également comme disait Sophie Caratini dans « Les enfants des nuages ».

Les anthropologues qui rendent compte aujourd'hui quand ils ne se contentent pas de relever ce trait relatif au sacrifice et à des techniques magiques diverses ou décrire les rituels qui le manifestent, le rangent comme le faisait les werghemma par l'intermédiaire de leurs notaires, cadhi, et lettres dans la série des constructions idéologiques particulières qui font corps avec les institutions politiques proprement dites, ou avec le système organisationnel tribal ou confédéral qui se renvoie à un patrimoine culturel, spirituel, pratique, fondé sur une multitude de calendriers de Elmanach de la Jeffara ou « hisba » calendrier , religion, culture terrienne, astronomie, expérience quotidienne liée à la réalité d'une vie associée au nomadisme où les points de péage sont verdure et pâturage, eau, cheptel, et mobilité dans des espaces rudes et arides.

Ces rituels sont encore, dans les sociétés traditionnelles, profondément prises dans un milieu et confréries de magie et de religion enveloppant toute les activités humaines.

Robert Van Gulik[162] écrit : en évoquant les faiseurs de la pluie, faiseurs d'ordre chez les Chinois l'homme est un microcosme qui fonctionne exactement de la même façon que le macrocosme et l'union sexuelle de la femme et de l'homme est une réplique en petit de l'interaction des forces jumelles de la nature.

Ainsi le mariage humain est-il fondamentalement le même que le mariage cosmique du ciel et de la terre accompli pendant les pluies d'orages, depuis des temps immémoriaux. Les chinois ont considéré les nuages comme les ovules de la terre, qui sont fertilisés par la pluie, sperme du ciel.

Dans la sphère humaine l'union du roi et de la reine, cet homme et cette femme par excellence, résume l'équilibre des éléments positifs et les éléments négatifs, et dans la royauté et dans le monde.

Si l'harmonie fait défaut à leur union.
On en ressentira les effets par tout le pays.

[161] Alfred Adler (1977) : Faiseurs de pluie, faiseurs d'ordre. Réflexion sur les rapports de la magie et du pouvoir en Afrique noire réoulibre 77/2.
Sophie Caratini (1993) : Les enfants des nuages (AHL KHALE Wal Muzna) .Chez les Rgaybats par Sophie Caratini Anthropologue.ED.Seuil.1993 (371 P).

[162] Robert Van Gulik (1971) : La vie sexuelle dans la Chine ancienne. Paris Galleniard, 1971.

Ce ne seront qu'inondations, tempêtes et autres désastres naturels .

C'est pourquoi les rapports sexuels du souverain et de son épouse sont soigneusement réglés par des rites et un cérémonial ».

Ces rites sont différents de rites des Werghemma , aussitôt que le cortège a terminé son périple dans le « douar » ou le quartier les femmes levant les bras vers le ciel et font des voeux pour l'obtention d'une pluie automnale de primeur pour les semis et les labours et la verdure de pâturages.

Chez les Werghemma aussi, dans la promenade et le cortège de OUMAK-TAMBOU, le mannequin de celle-la est fait de deux montants du métier à tisser ou de cuillers مغرف à remuer la nourriture de base le « Aich » ou Assida (bouillie de farine d'orge) l'un et l'autre, signe de créativité[163].

Il est paré des atours d 'une jeune mariée: signe de souhait de fécondité .

Le cortège et la procession sont faits d'un ensemble de jeunes femmes symbole également de fécondité et d'abondance.

On fait des jets d'eau autour d'elle et celles qui l'entourent demandent la « baraka » la bénédiction de Dieu tout puissant à faire semblant ce geste qui relève tout simplement d'un rite de magie.

Oumak Tambou, Maman Tambou et avec les multitudes de noms à travers la Jeffara tuniso - libyenne, le scénario du rituel fait semblant avec le nom de la déesse Tanit (junoncélestis) à qui les libyens et les tripolitains il y a deux millénaires demandaient la pluie.

4.6- Le partage des terres de parcours et des terres de labours

Dans la Jeffara et le Dhahar peu de gens possédaient des terres en propriété privée ou terre « milk » dans l'histoire et la culture des Werghemma on dit souvent tout « milk » c'est le « milk d'Ellah » c'est à dire la propriété de Dieu.

L'ensemble des pentes et des montagnes, vallées, plaines sont des terres dites collectives ou terre « cherka ».

Mais chez les Jbalias les habitants des petits berges font partie de techniques de la petite hydraulique pour la conservation des eaux et de sols, également pour planter

[163] Ch. Monchicourt : Rogations, et Brethelon, essai sur la région des libyens.
- Tataouine : H . Menouillard : Pratique pour obtenir la pluie. Revue de Tunisie (1910) (p.302 .304).
- Kairouan : Ch . Monchicourt : Rogations
- G . Prost : Utilisation de la terre et production du sol dans le sud tunisien: Matmata et Ouderna . Cahiers de Tunisie, 1954 (p 36).

quelques arbres derrière ces jessours[164] (des oliviers, des palmiers, des figuiers, des pistachiers etc...) qui se transmettraient de génération en génération par voie d'héritage.

Le Jeffarien werghemmi parle de ces arbres en disant que les ancêtres ont choisi ces espèces arboricoles parceque un jour le palmier s'est adressé au werghemmi par ce maxime:

« النخلة تقول للورغمي ذهنيك على ضناك و ولد ضناك

weghemmi moi palmier, je vous rassure la quiétude et l'autosuffisance pour tes enfants et tes petits fils ; quand à l'olivier lui rassure :

« دير الدين انا انخلص » .

werghemmi moi olivier vous autorise de faire des crédits et c'est à l'olivier de régulariser par le paiement au moment de la récolte.

Quant au figuier « لكن شجرة التين "الكرمة" قالت للورغمي بر راني لاحقانك »

werghemmi moi le figuier, ne comptez pas trop sur moi ma vie est courte, vous disparaissez et moi je vous sui.

4.6.1- Les aspects fonciers

Les problèmes fonciers constituent la principale entrave à la réalisation des travaux des semis et labours et la plantation de l'arboriculture et de la production végétale d'une manière générale, cette situation est aggravée par la sécheresse et l'aridité du climat.

4.6.2- Rappel historique de l'évolution du foncier chez les jeffariens Werghemma

Cette situation foncière est passée par plusieurs étapes et a connu tout le long du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle une évolution très complexe.

Dans les zones marquées par l'aridité climatique et la sécheresse qui peut durer parfois quelques années, les terres étaient gérées par les collectivités ce qu'on appelle (Ardh Ichtirakhia) terre collective appartenant à toutes les tribus d'un « Arch » ou « Najaa » .

Ces terres appartenaient dans l'indivision à plusieurs tribus .

C'est le « Miaâd » assemblée de la tribu qui gère les problèmes de gestion , de labour, de semis , et des pâturages par l'intermédiaire du « Cheikh chartia » et ses agents, du cheikh El Orf la législation coutumière, du cadhi juge du « charaâ » qui est désigné par le Bey de la Régence de Tunis et il est affecté soit « cadhi » mobile se déplacent avec les tribus pour les nomades de la Jeffara, soit « cadhi » des semi-nomades et sédentaires .

Les sédentaires Jebalias et oasiens sont gérés par un « cadhi » du charaâ sédentaire .

En 1304 H- 1883 Jc le « cadhi » de Werghemma était Belgacem Ben Ali Ben Jaballah, affecté par le Bey pour les affaires des nomades de la Jeffara . قاضي البدو .

---

[164] Jessour . pl de jisser: ouvrages en terre et pierres pour récupérer les eaux de ruissellement entretenu sur un bassin-versant pour la conservation des eaux et des sols, techniques millénaires pour la conduite et exploitation des cultures en terrasses dans le sud tunisien.

Son frère hadj Mohamed ben Ali ben Jaballah était affecté pour les affaires des sédentaires قاضي الحضر .

Les limites de ces terres étaient imprécises et l'exploration se faisait presque uniquement par le pâturage.

Des troupeaux des nomades et des semi-nomades révélant des différents ensembles de tribus sans pour autant qu'elles aient de titre foncier. Ce sont les actes « Hijja » du « miaâd » qui précisent et limitent ces terres (annexe).

Le miaâd des Touazine qui précise les différentes limites des espaces, terres d'arboriculture, terres des parcours appartenant aux Touazine, également le « miaâd » des « Ouderna » (annexe).

Signalons que dans le droit musulman la propriété de la terre n'est accordée qu'aux vivificateurs et ce moyennant le payement d'une redevance à « Bayt El Mal » (trésorerie publique), aussi le contrat de « Mogharsa [165] » donne accès à la propriété privée.

4.6.3- La pocession de la terre chez les Werghemma d'après la lecture de l'acte écrit du « miaâd »

Selon qu'il s'agit d'un nomade ou semi-nomade ou sédentaire (Jbalias, et Oasiens), cette procession de la terre est liée à des assises terriennes ou un terroir précis ou à des zones de pâturage ou de labour héritiers dans un cadre collectif et mentionné par le pacte ou acte du « miaâd » de la tribu.

Les nomades se réfèrent donc d'abord ou lien de sang et de parenté , réel ou fictif , ou le résultat d'alliance inter-tribale ou conventionnelle suite a des actes « Hijja » ou pacte « Hilf » .

Généralement toutes ces formes d'appropriation collective des terres de labour et de zone de pâturage figurent dans l'acte « Hijja » du « miaâd » qui précise le droit d'usage des terrains et les différents points limitant ces espaces de parcours ou de mise en culture et de labours.

4.6.4- Les terres de labour

Chaque tribu djeffarienne choisissait un endroit précis en vue d'y semer de l'orge ou du blé se référant aux droits d'usage mentionnés par le « miaâd » de la tribu pour limiter les zones d'intervention de chaque tribu.

C'est un véritable défrichement des broussailles et des jugulaires pour préparer le lit de semence avec bien entendu un facteur très limitant la pluie et l'humidité du sol , déjà étudiés et développés ci-dessus .

---

[165] Moghersa : c'est un contrat entre un propriétaire d'une terre nue et une personne qui doit prendre en charge la plantation de cette terre , dès que les arbres entrent en production cette terre sera divisée en deux parcelles égales , une pour l'ancien propriétaire et l'autre pour la personne qui a mis en valeur la terre. Ce contrat est effectué chez un notaire.

Ce qu'on appelle « tegliat el fas » c'est à dire le défrichement de terre de broussaille pas à pas et mètre par mètre à coup de pioche.

Cette terre devenait la propriété des membres de la tribu qui ont participé au nettoyage et préparation du lit de semence, cette appropriation après un an de labour et de moisson ces terres porteront le nom de la tribu qui dresse une carte des endroits qu'elle a défrichés , mémorisés dans l'histoire des ancêtres et mentionnés dans l'acte écrit « Hijja » du « miaâd » par au moins deux notaires témoins .

Tout incident de labour sur la terre défrichée ou considérée territoire d'une autre tribu déclenche un litige voir un conflit entre les deux tribus , le « cheikh chartia » et ses agents sont habilités à gérer ces litiges et à séparer les tribus en se référant à la « Hijja » du « miaâd » (voir exemple en annexe) .

Cette appropriation collective des terres « Ichtirakya » pose parfois des problèmes surtout en année pluvieuse, c'était au chef de la tribu , du « Cheikh chartia » ou de « cadhi » mobile se déplaçant avec les tribus nomades de répartir les terres par tirage au sort au moment de labour entre les familles.

Le labour dans ces régions de la Jeffara , ou du « Dhahar » , en réalité on ne pratique aucune préparation du sol pour la céréaliculture en sec dans ces régions arides.

Les pluies d'automne, quand elles sont abondantes, déclenchent les semailles et les labours.

En réalité, on ne pratique aucune préparation de sol pour la céréaliculture en sec dans ces régions arides de la Jeffara tuniso-tripolitaine.

A la suite d'une bonne précipitation d'automne comme l'ont indiqué les calendriers des weghemma : « hisba » de « Chendoul », « hisba de Ghilène », « hisba de la Raâddia » tous en calendriers sont unanimes que la période d'automne et surtout le mois d'octobre c'est la saison la plus adéquate.

Les semis à la volée d'orge ou de blé, se réfèrent aux calendriers ci-dessus cités, de préférence il vaut mieux procéder à un semis précoce, c'est à dire après les premières pluies d'automne la majorité des Werghemma disait dans ce contexte : « اللي يبكر بالحرث و الزرع يلقى ما يرحي » : celui qui veut émeuler doit semer de bonne heure.

Dans la Jeffara occidentale, les Werghemma se divisent entre partisans du calendrier du Touzni des ouleds Khelifa qui précisait le début des semailles au « youm chendoul » ou « journée de Chendoul » pour l'ouverture de la saison des semis et de labours. C'est le trente-troisième jour de l'automne pour semer les grains d'orge ou de blé.

Nous avons expliqué les péripéties de l'histoire de « Chendoul » avec ses compatriotes sur sa découverte par son expérience basée sur la direction du vent et comment il a annulé la compagne de semis et de labours mas les environnants ont

continué leur travaux en signalent bien que « Chendoul » a dit non , nous continuons nos travaux de labour car nous nous attachons à Dieu tout puissant qui a donné la pluie et non à l'expérience de « l'astronome werghemmi « Chendoul ».

Le « youm » de Chendoul » 33ème jour d'automne pour semer de l'orge et du blé, afin que la récolte soit bonne pour les céréales, il faut que le vent soit « bahri », brise marine ce jour-là , depuis le milieu de la journée jusqu'au le soir, si non pas ou peu de récoltes même si les pluies ont été abondantes les jours avant.

C'est cette précision qui a été à l'origine du désaccord entre « Chendoul » et les autres Werghemma puisqu'il tient à son calendrier et à son expérience durant sa journée du 33ème jour d'automne ou il suivait toute la journée les circonstances météorologiques en tenant sa « Lougahia » bâton de bombou du jujubier avec à l'extrémité la manche sous forme d'un demis cercle ouvert, pour tenir à la main .

Il a serré son foulard rouge pour observer la direction des vents toute cette journée , tout en espérant que le vent soit « bahri » venant de la mer et amenant une fraîcheur si chère et sacrée pour le wrghemmi surtout durant la période chaude qui peut durer parfois cinq ou six mois de l'année .

Ce vent marin (bahri) doit souffler d'après « Chendoul » depuis le milieu de la journée jusqu'au soir, dans le cas contraire la récolte et l'année sont condamnées même si les pluies ont été abondantes les jours d'avant.

Cette expérience, cette analyse de « Chedoul »[166] tenait au détail de la journée du 33ème jour d'automne , mais les weghemma étaient anonymes pour continuer les travaux de semis se référant au retour à Dieu pour toute action d'une part et leur croyance qu'au début d'octobre Dieu offre à Moïse une vache jaune et une charrue de tamarix, c'est le mois du semis et des labours, et qui laboure pendant ce mois gagnerait la bonne récolte et de la récompense « المحصول و الأجر » .

Une récolte issue d'un labour et un semis exécuté avant le mois d'octobre donnerait peut être une bonne récolte , une bonne moisson mais pas de récompense de Dieu.

C'est cette polémique qui a incité les wreghemma de tenir à la bonne saison de semis surtout que la « Raaddia » la tonnitruante a bien cité le seize octobre comme la première journée de labour de « ADAM » , le quinze du mois d'octobre c'est une faste journée « يوم مبارك », tout ce qui est coupé des arbres et végétaux ne périt jamais.

Le seize du mois d'octobre : le labour « d'ADAM » « حرث آدم عليه السلام » .

---

[166] Menouillard H. (1911) :L'année agricole chez les indigènes de l'extrême du sud tunisien ; in : Revue Tunisienne N79.1911 p.4.
- « Chendoul » est un cultivateur de la tribu de ouled Khalifa, Arch des Touazine , Werghemma, éditeur d'un calendrier Agricole « ELMANACH » basé sur l'expérience personnelle et sur la connaissance astronomique et environnementale .

La « Raaddia » disait le mois d'octobre est tout entier automne s'il se produit pendant ce mois un éclipse de lune, il y aura du tonnerre excessif et les prix baissent, la production du miel et de beurre (saman)سمن sera abondante.

Dans une autre version s'il y a du tonnerre dans la première moitié du mois d'octobre, un mouvement et des litiges se déclenchent dans la société, apparition de la maladie de la fièvre, une guerre se déclenche entre les berbères et les autres tribus .

S'il y a du tonnerre dans la 2éme moitié de l'année, cette année sera très bonne, fructueuse et productive.

هذا الشهر كله خريف اذا كسف فيه القمر كان بلاء في الأرض بل في المغرب و المشرق و اذا كان فيه الرعد فيرخص الطعام و يكثر العسل و السمن و في رواية و ان رعد في النصف الأول فانها تكون حركة في الناس و تقع البغضاء بينهم و يقع فيهم الحمى و المرض و يكون فيه بين البربر و القبائل قتال شديد و ان رعد في النصف الأخير فإنّ السنة تكون مباركة كثيرة الرزق و الله أعلم.

Menouillard H. rapporte en parlant de l'année agricole chez les indigènes de l'extrême sud tunisien en disant « qu'au début du siècle XX il a eu maintes fois l'occasion de constater que quelques cultivateurs Touazin, Werghemma de la Jeffara occidentale tenait un grand compte de « Youm Chendoul » journée de Chendoul » .

Les semences utilisées chez les Werghemma sont des variétés locales fixes, pour l'orge c'est « Ardhaoui » c'est à dire appartenant à la région de l'Aaradh, le prolongement de la Jeffara du côté Nord au delà d'oued « Ezeuss », « عرضاوي » pour le blé c'est la variété (Hmirea) c'est à dire de couleur rougeâtre « حمري ».

Ces deux variétés sont souvent auto-produites et conservées dans des « Ghorfas » dans le ksar, ou dans les « Matmours » مطمور fosse creusée dans le sol d'un mètre et demi à 2 m de profondeur et un à un mètre et demi de largeur ou de base, pour la conservation des céréales avec une couverture avec de la paille de tous les côtés .

Pendant les guerres et les périodes difficiles, les tribus ont crée les « RETEB » pluriel de « RETBA » c'est un lieu loin des Ksour, bien gardé, pour la conservation sous forme de « Matmours » collectifs.

Chez les Werghemma dans la Jeffara occidentale la notion de superficie emblavée n'est pas utilisée en période de semis, de labour, de moisson et de récolte, tout est exprimé en quantité de semence d'orge ou de blé , ou en quantité de grains récoltés à la moisson qui se faisait à l'aide des faucilles, les aires à battre ou « mandra » sont préparés et nettoyés .

Avant cette date vers le mois de Mars, Avril la tribu envoie des hommes pour visiter les champs d'orge et de blé pour estimer la récolte , bien que l'avenir appartienne à Dieu seul, il faut une visite de terrain pour voir l'abondance de la culture et l'état des céréales s'agit-il d'une année à récolte d'abondante « çaba » صابة ou récolte médiocre « Ajrouda » عجرودة .

Le résultat de cette visite est communiqué de bouche à oreille faisant la boule de neige , et l'information orale touche tous les coins de la Jeffara .

Selon l'abondance de la récolte, les nomades utilisent des expressions traditionnelles, signifie l'état des récoltes traduit en termes connus par tous les nomades :

- Lemmach : mauvaise récolte , c'est tout juste suffisait pour être moissonnée . طـمـاش .
- « Yed ou menjel » : récolte moyenne , il faudra arracher à la main toute la récolte, la faucille servira pour couper les racines .يـد و مـنـجـل .
- Caba menjel : on pourra moissonner à la faucille, puisque les épis et les tiges sont bien développées et denses .صـابـة بـالـمـنـجـل .

La vie des nomades passe par un cycle annuel où chaque saison est bien occupée par des travaux de préparation sur terrain repartis entre le Ksar, la Zemla[167]. Les pâturages, les périodes de labour et de semis, les moissons, les travaux d'abattage; dépiquage et vannages des céréales, le stockage et la conservation soit dans les ghorfas du Ksar, soit dans les matmours devant le douar et les lieux d'habitation, soit dans les « retebs » pluriel de « retba » lieu de stockage .et de conservation où se trouvent les matmours d'orge et de blé de toute la tribu loin de l'ennemi et bien gardé par « Cheikh Chartia » et ses agents.

4.7- Le cycle de migration et de transhumance saisonnière traditionnelle

En automne on part pour les labours et semis d'orge et de blé, parallèlement aux travaux de céréaliculture qui débutent au mois d'octobre si l'année est pluvieuse .

Déjà à la fin de l'été les Werghemma se demandent sur les pronostiques et les prévisions météorologiques et le résultat de l'expérience des grains de sel effectuée par les notaires et les lettrés des Werghemma pour annoncer l'espoir de bonne année pluvieuse ou au contraire une année difficile et sèche .

4.7.1- La migration vers les oasis pour s'approvisionner de dattes

Les Werghemma ont l'habitude de migrer vers la Tripolitaine à la fin de l'été pour retourner avec l'autosuffisance en dattes pour leurs besoins et le nécessaire des produits pour les animaux.

Après la saison des dattes, et la saison des labours et semis d'orge et de blé , c'est la migration en groupe vers les zones oléicoles où ils passent tout l'hiver.

Le printemps c'est le retour vers les grands parcours surtout en année pluvieuse où les pâturages peuvent suffire aux troupeaux d'ovins, caprins, et camélides.

Les repos de pâturages sont connus par les djeffariens « El Owara الـواعـرة , El Hamada الـحـمـادة , El Dhahar الـظـاهـر » .

Ces zones de pâturages sont loin des Ksours , des oasis et des Zemlas où il y a les puits de surface et les citernes et « Mejel » pour stocker les eaux de pluie .

---

[167] Zemla : campement d'été où il y a l'habitation hûte ou laiha ou tente à coté des jessours d'arbres (figuier, olivier, palmier etc...), une citerne ou un « Majel » pour conserver les eaux de ruissellement des pluie, utilisées comme eau potable et pour abreuver le cheptel.

Les tribus passent tout le printemps dans ces pâturages lointains, le pâturage d'El Ouara plus de 600.000 ha était toujours espace vital des troupeaux des Touazine de la côté méditerranéenne jusqu'au mont « d'El Gualeb » où débute le pâturage des tribus Ouderna.

A l'est vers la tripolitaine bien qu'il existe depuis 1910 une frontière les Werghemma d'un côté et les Nouaéls et Siaanes de l'autre côté se partagent ces espaces de pâturages collectifs très riches en année pluvieuse de toutes sortes de faune et de flore utile et vitale pour les nomades qui vivent sur la transhumance et la mobilité à la recherche de l'eau et des bons pâturages

Une complémentarité a toujours existé entre les différents "Ourouchs" et "Noujoous" de la confédération des Werghemma.

Les Accara peuvent se déplacer vers l'Ouara ou Dhahar également les tribus de la plaine des montagnes trouvent pour leurs troupeaux des pâturages aussi vastes que "Elwara" ou «Elhamada» dans les pâturages stratégiques du Dhahar surtout en année pluvieuse qui ne sont limités vers l'ouest que par les limites du désert.

Le point de péage pour toutes ces tribus reste l'abreuvèrent du cheptel dans ces pâturages lointains, on ne peut pas se hasarder loin des puits d'eau comme «Bir» puits Moghri, bir Jaouaacha, bir Labbada, bir Ghrifa, bir Remthia, bir Bou Nebcha etc...

4.7.2- La transhumance

Les effets d'une dynamique nomade sur le mode de vie et l'exploitation des ressources naturelles et l'occupation de l'espace :
La transhumance est une pratique très ancienne qui jouait un rôle fondamental et stratégique en années difficiles.

On a recours à ce mode de vie pour faire vivre les troupeaux en année sèche.

Ce cheptel se déplaçait alors vers des zones plus favorisées, en outre, les grandes transhumances permettaient le pâturage et le repos parcours, certes, l'étude du mode d'organisation, socio-économique des Werghemma dans la Jeffara à la veille du protectorat est encore à étudier pour essayer de donner les détails de cette culture nomade qui a hérité tant de civilisation et qui a joué le pont de passage entre l'occident et l'orient, et les rares documents de XIXème siècle ne nous renseignent que d'une manière limitée quand il aurait la possibilité

La vie des nomades Werghemma reste et demeure un secret riche en informations largement ignorées.

C'est pour cela que notre démarche dans cette analyse part donc des témoignages oraux actuels fournis par des personnes âgées qui ont vécu pleinement la première moitié du XXème siècle ou côtoyé leurs parents et grands-parents ou les aînés qui ont dû vivre une partie du siècle précédent par la fraîcheur d'informations et de mémoire qui se transmet de génération en génération.

Cette société se basant sur l'oralité comme les voyageurs Mohamed Tijani, ou Mohamed El Hchaichi à travers le sahara et la tripolitaine et Ahmed Ibn Abi Dhiaf, (chroniqueur aux palais des beys), etc ...

La plupart de ces voyageurs avaient des litiges avec les weghemma qui ignoraient le pouvoir central des beys de la régence de Tunis.

A titre d'exemple Mohamed El Hchachi c'est lui l'éditeur du livre « La perle fine et les bonnes intentions de l'Etat français ». en 1881 .
" 1881 الدرة النقية في النوايا الصادقة للحكومة الفرنسية

Tous ces historiens et voyageurs étaient sympathisants de l'intervention étrangère coloniale, ou du pouvoir central des beys.

Ils ont évité le passage chez les Werghemma connus par leur indépendance presque totale de tous les pouvoirs centraux ce qui a retardé l'obtention de plus en plus de détails sur cette société et ces espaces contestataires durant le XVIII , XIX et début de XX^{ème} siècle vis-à-vis du pouvoir central qui a largement ignorée la Jeffara et les djeffariens .

On peut prétendre avec une certaine exactitude, exposer les caractéristiques de la vie nomade des Werghemma ; des Touazine, des Khzours, des Ouderna et des Accara dans la Jeffara précoloniale sans pour autant dire cerner d'une manière totale tous les aspects de ce monde le long des trois derniers siècles avec des intérêts qui s'entrecroisent des partenaires et belligérants.

La situation est rendue plausible avec les témoignages directs, l'analyse des poèmes, l'interprétation des récits des sages, l'analyse des pactes et des actes ou « Hijja » des différents « Ourouchs » limitrophes groupait cette confédération des Werghemma, la comparaison des lettres des « Caïeds » et les actes notariés de l'époque .

Toute la culture djeffarienne nomade, semi-nomade est riche en interprétation et forme un patrimoine à plusieurs échelles et dimensions.

La vie nomade patronale, cette solitude en milieu difficile aride déclenchant la sagesse et la révolte en même temps, les pratiques sociales quotidiennes d'une société organisée qui lutte contre toute intervention étrangère Turque , Beylicale, etc..., en réalité il nous est confirmé chaque fois qu'on le pourra par des témoignages d'archives, d'historiens bien qu'ils sont assez rares, de poésie etc .... que cette région du monde a vécu des particularités étranges depuis le début de son histoire mouvementée.

Nous tâcherons de voir en suivant un calendrier annuel , quels étaient les détails de mode de vie, les activités économiques et sociales qui s'articulaient en cours de l'année et dans quelle mesure elles se conditionnaient une à autres .

Ksar Medenine ou la capitale « Aurgamma » capitale des Werghemma : suite à la construction de trente cinq Ksars avec 6000 « ghorfas » , sept portes d'entrée, 25 cours et 25 puits du surface, entre deux oasis traversées par deux vallées ou oueds .

Chaque "Beit" ou famille a sa ghorfa dans la quelle étaient stockés les produits vivriers de première nécessité, sous l'impulsion de Sidi Ali ben Abid marabout venant lui aussi de la Tripolitaine, les Touazine avaient invité les autres tribus à utiliser les Ksour pour le stockage et la conservation de leurs biens et produits agricoles

Hadj Ali ben Jaballah notaire à Médenine a côtoyé le pieu marabout Sidi Ali ben Abid, dont la mosquée était à la place actuelle des bijoutiers, elle a été déplacée sur la "Raoudha" cimetière des Ghbentens actuelle place de la grande mosquée

Hadj Mohamed Jaballah «cadhi» à Gabès apportait de la boiserie pour la construction du plafond de la mosquée.

Hadj Abdallah ben Jaballah petit fils de Hadj Ali ben Jaballah disait que son arrière grand père faisait la prière avec Sidi Ali ben Abid.

Chaque tribu de Werghemma a un Ksar qui porte son nom, chaque "Beit", tente ou famille possède une ghorfa dans laquelle elle dépose les grains, de l'huile ou des olives, les instruments de labour et de moisson et tous les biens encombrants.

Le Ksar n'est jamais vide, les tribus Alaya de l'Aaradh ont menacé le pieu marabout Sidi Ali ben Abid, il s'adressait aux Touazine qui étaient dix cavaliers seulement au moment de l'attaque.

Ces paroles restent une source de sagesse pour la complémentarité des tribus Werghemma jeffariennes, il ordonnait "Ô achara dounkum ichrin" c'est à dire les dix cavaliers allez-y attaquer les vingt cavaliers agresseurs.

CHAPITRE V : LE REPERAGE DU TEMPS CHEZ LES WERGHEMMA

Les Werghemma avec leurs calendriers se référant aux sciences astronomiques et à l'expérience sur terrain des différents auteurs de ces calendriers qui montrent l'attachement des Werghemma à la science et aux poésies instituant ces matières comme la « Raaddia » et la « Rahabia » évoquant « Elmanach » le climat et les prévisions atmosphériques également ils repéraient les années par des événements importants qui se produisent au cours de ces années et dont la teneur n'est pas habituée ni connue par les Werghemma .

Les notaires détiennent une datation unique et spéciale pour les Werghemma de la Jeffara .

Les années de datation :

- 1860 la récolte d'El Guelb : (Mechhed Salah) صابة القلب (مشهد صالح)
- 1861 l'orage de Gôuta قرة قوتة
- 1882 la disette de Zammite زمّة زمّيط
- 1890 Aouithet Rabiaa (prés de El Hamma) (عويثة ربيعة قرب الحامة)
- 1891 Année de l'émigration vers le Nord (première) عام المغراب الأول
- 1905 Année de neige (première) عام الثلج الأوّل
- 1918 La mort des camélidés موت الإبل
- 1924 L'année de l'émigration vers le Nord (deuxième) عام المغراب الثاني
- 1926 L'orage et pluie d'argile قرّة الطين
- 1931 L'année des sauterelles (première) عام الجراد الأوّل
- 1936 L'année de disette et de vent de sable (3ème moughraba, émigration vers le nord) عام الغباري
- 1943 L'année de l'émigration vers les montagnes عام الجلوة و الهجرة
- 1946 L'année de rationnement عام التموين
- 1948 L'année du vent jaune عام الريح الأصفر
- 1949 2ème année de neige عام الثلج الثاني
- 1955 L'année des sauterelles (deuxième) عام الجراد الثاني

5.1- L'exploitation et l'occupation du sol

5.1.1- Les céréales

Les Werghemma nomment les céréales par « NAAMA » c'est à dire « bénédiction, bienfait, faveur, grâce de Dieu » « نعمة » .

En tout temps les céréales étaient l'alimentation de base avec l'huile d'olive et les fruits secs ou frais (figues, date, etc ...).

Cette (NAAMA) est sacrée on apprend aux enfants à respecter ces produits, ne pas jeter les produits alimentaires, laisser le reste pour les animaux et les oiseaux .

Le Prophète Mohamed dit : « Tout musulman qui plante un arbre ou cultive la terre, de sorte que les oiseaux, un homme, un animal puissent s'en nourrir, fait aussi un acte de charité à son crédit » d'après l'Imam BUKHARI.

Des le début de l'automne, les premières pluies d'octobre ouvrent la transhumance vers la plaine.

Tous les terrains destinés aux labours et arrosés sont envahis .

Il y a en effet des labours , précoces et tardifs.

Le « harth badri »حرث بدري le labour précoce, dans les années pluvieuses ; ces semis précoces donnent souvent des rendements bien supérieurs aux semis tardifs dits harth mazouzi حرث مازوزي labour tardif mais la plaine de la Jeffara n'est pas entièrement cultivable .

Il y a des zones appropriées comme « DAKHLAT Werghemma » c'est à dire la presqu'île de Jorf , Sidi Makhlouf ou de Mhebel ou de Bougrara, (le petit Syrte).

Il faut citer des zones de labour adéquates comme El wahmia, et Garaât Ettyour le long d'oued Fessi, les « Garaâs » dépressions et bas-fond, Choucha, Senia, Elhamra, Jedeliane, Taguelmit, El Hezma, Bouhamed, il faut par contre éviter les zones de plaines irriguées par l'oued « Sebeg » puisque ces eaux de ruissellement sont salées suite à un passage sur des Sebkhats très salées.

Les Werghemma n'ont pas un grand choix de variétés de céréales ni des terrains de labour assez vastes et de bonne qualité .

Ils choisissent entre plusieurs endroits arrosés, leur connaissance des différents terrains et sols explique ce choix les terres « Kliss » légères et profondes sont ainsi ensemencées de blé de variété dite « Hemera » c'est à dire de couleur rougeâtre.

L'orge étant rustique s'adaptant avec tous les sols, la majorité des sols sont ensemencés d'orge de variété djeffarienne dite « Ardhaoui » appartenant à la région de « l'Aaradh » limitrophe du côté Nord de la Jeffara .

L'orge c'est la nourriture de base en guerre ou en paix, en année pluvieuse ou en année sèche .

C'est un aliment de « l'est ou d'encombrement » pour le bétail, en effet tous les troupeaux (d'ovins, caprins, équidets, camélidés) s'alimentent d'orge dont l'unité fourragère et sa richesse sont exemplaires.

La paille constitue un aliment pour le bétail durant la période automnale et parfois hivernale.

L'expansion démographique des wrghemma et l'augmentation de l'effectif du cheptel pose des problèmes dans les régions où manquent des grandes plaines de labour , dans les montagnes et les « Zemlas » où le terrain, est très accidenté, ce qui reste c'est les vallées et les bassin-versants الأشعاب و المنحدرات qui sont appropriés pour les labours et semis.

Dans les zones de montagnes, les terres de labour se limitent aux jessours en inter-calaire des arbres d'oliviers, figuiers, pistachiers etc...

Lorsque les déversoirs ou « Menfes » منفس , sont bien adéquats par rapport à la quantité de ruissellement des eaux de pluie tombées sur les bassins versants environnants, les récoltes sont abondantes car le lit de semence est souvent limoneux riche en humus qui s'accumule d'une année à l'autre formant une terre profonde, lourde mais assez riche .

L'augmentation des terres emblavées, reste en étroite relation avec les conditions climatiques et écologiques.

En Jeffara les Werghemma ne peuvent pas s'attendre à de grandes semailles et à de bonnes récoltes tous les ans, mais ils gardent l'habitude de laisser les réserves de semences conservées sur les récoltes précédentes, une organisation s'effectue à l'échelle de chaque « beit » ou tente pour emmagasiner les semences dans des « Matmours » pas très loin du « Douar » pour les werghamma de la plaine et dans des « kambouts » tissus à base de halfa pour les Werghemma de la montagne .

Ces réserves conservées sur les récoltes précédentes sont toujours une garantie pour subvenir aux besoins de la population et du bétail pendant l'année ou les années ingrates.

Les Beys de la régence de Tunis ignoraient ces régions qu'ils considéraient désertiques, la grande partie des terres étant réservées pour le pâturage des moutons, l'extrême Sud et la Jeffara ne figuraient même pas sur la carte de la régence de Tunis, cette carte s'arrêtait avec une ligne horizontale droite au niveau du Golf de Gabès, c'est pour cela que nous étions obligés de se référer à des données de 1890 du Lieutenant officier de renseignements ROGIER de l'armée française qui dans un rapport sur les « Touazine » « arch » de la confédération des Werghemma dans lequel il chiffrait à (30.000 ha) les surfaces ensemencées en orge de variété « Ardhaoui »

locale de « l'Aaradh », et à (2000 ha) seulement celles en blé de variété « Hemera »[168] .

Ces estimations ainsi que les recensements de la population de ces tribus, ne reflètent qu'approximativement la réalité des choses .

La méfiance des tribus de toute la confédération vis-à-vis du pouvoir central des beys à Tunis puis vis-à-vis de l'occupant nourrie par les guerres et razias intérieures entre les frères ennemis , et la pacification coloniale qui avance de l'ouest dans le sahara algérien et au nord dans les horizons de la « Jeffara et de l'Aaradh » الجفارة و الأعراض , la dispersion des lots de terrains labourés ne permettaient aux officiers ou leurs représentants que des renseignements très approximatifs.

Malgré les conditions climatiques difficiles , on semait régulièrement tous les ans sauf en cas de manque de pluie en automne, les semis et les labours avec l'élevage extensif sont devenus des activités voir même des institutions sociales et religieuses par respect des citations du Coran.
Ô mon peuple ! travaillez selon vos capacités, moi aussi je travaille (Sourat El Aanâam – les troupeaux 136 – et Hûd , 93, essai de traduction Jacques Burque, 1990)
« Personne ne mange meilleure nourriture que celui qui l'a gagné par le travail de ses mains » (Sourat Sabaâ , 34-15, essai de traduction Jacques Burque, 1990).

La politique d'encouragement de la population indigène suivie par les Beys de Tunis s'arrêtait au niveau de la région de Kairouan et du Sahel .

Pour toute terre de culture, l'unité de mesure utilisée était la « Méchia » « le cheptel vif », qui équivalait à (10 ou 12 ha) suivant les régions considérées utiles par le pouvoir central à Tunis .

Pour chaque « Mechia » on engageait un métayer au cinquième dit (Khamès) خمّاس ou un quart dit (Robaa) بالرّبع et à qui l'on fournissait deux boeufs de labour et les semences.

Dans le nord et une partie du centre, on semait généralement 5 quintaux de blé , 5 quintaux d'orge et 50 kg de fèves par « Méchia » .

A partir de Kairouan, zone semi-aride, on ne dépassait guère les quantités de 2 quintaux d'orge et de 2 quintaux de blé .

Les Werghemma considèrent le travail du sol , les labours et les semailles comme un devoir et une obligation religieuse liée à l'existence de l'homme et à sa vie.

« Ton corps a des droits sur toi, ton âme a des droits sur toi, ton épouse a des droits sur toi » (sourat El Molk, la royauté 67-90) .
« Et dans leur fortune il y a une portion due à celui qui mendie et à celui à qui sont refusés les biens de ce monde » (Sourat Ettharіet - Vanner 51-19).

---

[168] Mustapha Kraiem (1973) : La Tunisie précoloniale Tome 1 et 2 S.T.D Univ. de Tunis 1973 . Mohamed Marzougui : Maâ El bedoui Fi hillihim wa terhalihim .

« Tout musulman qui plante ou cultive la terre, de sorte que les oiseaux, un homme, un animal puissent s'en nourrir, fait aussi un acte de charité à son crédit » (Sourat 41-01).

Nous pouvons néanmoins observer l'importance des céréales et des cheptels (troupeaux) dans la vie quotidienne du nomade avec une supermatie de l'orge par rapport au blé .

Cette préférence est de quinze fois plus pour l'orge par rapport au blé, ces phénomènes s'expliquent par la facilité et l'adaptation de l'orge dans les milieux difficiles, c'est une plante nettoyante du sol par excellence , elle peut tirer profil de tous les sols, elle est moins chère que le blé .

L'importance de l'orge comme production stratégique de première nécessité et vital pour les hommes et le bétail ; aux yeux des autochtones cette importance s'explique par de nombreux facteurs:

- Le blé est une graminée plus fragile que l'orge, plus vulnérable, aux aléas du climat et de la pluviométrie, à la nature du sol et aux maladies spécifiques à cette plante (surtout la variété Hmera).
- Le faible taux de rendement du blé par rapport à l'orge (rapport du simple au double) dans ces conditions édaphiques pour la même surface.

A quantité égale de l'orge et de blé, ce dernier occupe le double de la surface et du temps de travail nécessaire à l'orge , et donne deux fois moins de rendement.
En cas de sécheresse durable et de rupture d'approvisionnement le blé est plus cher que l'orge sur le marché .

Les Werghemma ont parfois des problèmes de maladies des céréales comme la perte de la faculté germinative suite à des ensemencements successifs tous les ans , on dit que les grains d'orge sont atteintes du « Tarach » طرش c'est à dire la graine ne pousse pas par perte de sa faculté germinative également l'échaudage qui attaque la graine et fait diminuer voir anéantir la récolte parfois .

Un autre fléau redoutable pour les céréales c'est le « Jrad » الجراد criquets et sauterelles, en réalité c'est un fléau qui attaque le vert et le sec des végétaux dans la région où ces insectes se posent.

Ils dévastent tout sur leur passage , on dirait de véritables nuages qui s'abattent sur le sol cultivé, d'ailleurs un proverbe des wrghemma disait parlant de celui qui ne laisse après lui ni sou ni soutien « Je ne te laisse que ce que laissent les sauterelles » « نخليلك زي ما يخلي الجراد ».

Vu la gravité de ce fléau les Werghemma ont désigné des années connues par :

- l'année des sauterelles (première)1931 عام الجراد الأول .
- l'année des sauterelles (deuxième) 1955 عام الجراد الثاني .

Dès que on apprend que les criquets (sauterelles) sont dans la région voisine, il faut s'organiser pour repérer l'endroit, le meilleur moyen de lutte contre ce fléau étant le ramassage pendant la nuit car les sauterelles ne volent pas la nuit.

Les guetteurs s'enquièrent de l'endroit où les insectes se posent, repèrent l'endroit et reviennent en criant pour alerter le « Douar » les sauterelles , les sauterelles .

Les Werghemma mangent les sauterelles et les criquets après les avoir fait bouillir à l'eau en y ajoutant un peu de sel.

Le goût des sauterelles cuites et séchées rappelle exactement le goût des crevettes (petit crustacé décapode marin).

C'est une véritable alerte, on réunit alors les « Ghraïrs » pluriel de ghrara (sac de charge en tissu de laine et poil tissé sur le métier horizontal, peu contenir quatre Wiba x 37 kg : 140 kg de grain, le Himel : 2 ghraras: 280 kg de grain, c'est la charge d'un chameau (dromadaire) .

On allume un grand feu par endroit, les sauterelles et criquets sont fixées sur le sol , il suffit de les ramasser et de les stocker dans les « Ghraïrs » , dès qu'un sac est plein, on le lie puis on en remplit un autre , le travail de ratissage continu jusqu'au lever du soleil , il faut alors terminer le travail et le ramassage de toute la région si non au lever du soleil les cultures environnantes sont ravagées.
L'opération doit être terminée si non le chef du groupe disait aux autres :
« HAYYA YA RJAL El jarad tar ou Fennad AL- Mez wad »
« هيا يا رجال الجراد طار و فند عالمزود و الغرارة ».

Allez les hommes, les sauterelles s'envolent et déploient leurs ailes à la première heure du jour, fermez vos derniers sacs.

Au « Douar » chaque famille doit se déplacer pour le préparer à la consommation, il faut verser le contenu des ghraïrs directement dans les grands marmites en les recouvrant d'eau bouillante.

L'opération dure trois ou quatre heures, avec un travail à la chaîne pour terminer toute la quantité avant qu'il soit jour on égoutte et on met ensuite sécher au soleil , après le séchage les sauterelles peuvent se conserver pendant une année.

La consommation des sauterelles sèches se fait sans préparation il faut enlever les ailes et la tête et les pattes, chez les weghemma on garde les bons souvenirs de ces sauterelles séchées ressemblants aux petits poissons « Ouzaf » وزف athérines le plus petit calibre de poisson, pêché sur les côtes à l'aide de filets à maillon très fin , famille des atherinides séché est très utilisé et consommé dans le sud pour remplacer la viande en alimentation .

Les Werghemma disent que les sauterelles séchées sont meilleures que le petit poisson « Ouzef » et ça rappelle le goût des crevettes .

Certains vont les proposer sur les marchés hebdomadaires ou par l'intermédiaire des vendeurs ambulants qui se spécialisent, certains pour la vente du sel à dos d'âne , les Juifs se spécialisent dans la vente des tissus et de faux bijoux (challague » vendeur de produits de tissus etc ...

D'après les pactes «Ahlef» déjà cités, nous constatons chez les Werghemma un système d'échange ou troc et peu ou pas d'utilisation de la monnaie.

Le poète chef de "Taéfa" troupe de chanteurs et de danseurs de la tribu des Ghbenten : le cheikh des poètes Ghbentens Fitouri Tlich disant :

Les chameaux sont perdus, il ne reste plus que
les petits poissons « Ouzef» atherine mais Dieu
nous aidera à sortir de cette aventure
ces mots sont des symboles, un masque sur la bouche,
ils cachent les vrais sens des paroles pour m'éviter la prison
même dans mes chansons de mariage.
Je dois faire attention de tous côtés
les impôts (Jibaya) pleuvent ou que nous allions,
ils nous retrouvent et s'acharnent sur nous,
nous dépouillent jusqu'a ce qu'il ne reste qu'un squelette.
l'homme dans son dur destin doit savoir atteindre
le bon moment pour être plus efficace dans son action.
Tout musulman est engagé dans une bataille
dont l'issue est incertaine.
Le danger serait moins grand si le pilier
central de la tente (le Bey) était plus solide.
Mais il est recouvert de moisissures
il faut compter sur Dieu le grand le plus puissant.

Fitouri Tlich
(Notre Traduction)

En cas d'attaque par des criquets et sauterelles de plusieurs jours on a eu recours au creusage des tranchées et on enterre les larves rampantes avant de les brûler ou les ensevelir. Les Werghemma redoutent également l'attaque des céréales par les rongeurs et les oiseaux qui peuvent aussi causer de graves dégâts à la récolte de l'année

5.2- Les techniques agricoles sous l'encadrement de l'esprit communautaire

La gestion des terres collectives (Ichterakyas) et l'organisation des labours et des semailles relèvent d'une culture tribale confédérale se basant sur un esprit communautaire et c'est une occasion de manifester la solidarité par le biais d'une prescription religieuse, le «Ouchour»» le 1/10 de la récolte végétale et du cheptel passe pour aider les pauvres et les nécessiteux.

Le plus pertinent c'est cette solidarité formant une sorte d'institution sociale très cohérente organisée sous l'égide de "Cheikh Chartia" ou "Cheikh el orf" dans une collectivité à la fois hasardeuse si on analyse les aléas du climat difficile et de la sécheresse permanente qui se trouve d'une année à l'autre perturbée par la chute de la pluie abondante.

Egalement elle est pleine de promesses jusqu'à se trouvé devant une association d'intérêt collectif fonctionnelle mais non déclarée, jusqu'à trouver l'association au

labour comme formule adéquate et mode de culture dominant sans oublier les pauvres, les orphelins, les femmes divorcées et les héros de guerre ou de « razzias » .

L'autosuffisance alimentaire , l'organisation sous la hiérarchie du « Miaâd » de la tribu, la gestion de l'espace et les conséquences positives sur l'équilibre entre l'homme et son environnement ; il faut citer quelques exemples de symboles trouvés dans les textes des pactes « Ahlefs » : où tout homme est responsable de la défense et de la sauvegarde du territoire tribal ou confédéral, la place du « Cheikh Chartia » et ses agents, le respect des indigènes au code et au « Kanoun Chartia ».

L'intérêt accordé au Ksar lieu de rencontre, de stockage et d'échange.

L'intérêt accordé au « Maréchal ferrand » et sa place privilégiée par le « Kanoun Chartia » (مكانة مهنة الحداد) etc...

Une société ou le pouvoir central est inexistant, où le pouvoir personnel doit s'intégrer dans l'intérêt de la tribu .

C'est une société contre l'Etat basée sur un pouvoir horizontal segmenté, il est partout mais il échappe à un pouvoir unique ou partie unique, les actes des différents « Miaads », les pactes, le Kanoun Chartia témoignent tous une justice sociale et une dynamique où chaque segment de pyramide se faisait un point d'honneur d'exécuter les closes de la convention, du pacte, ou de l'alliance, des obligations qui les liait.

Le nomade werghemmi emploie son temps , son énergie et son influence auprès des siens pour assurer un équilibre pour ces tribus vivant en économie de subsistance .

En cas de force majeure ou d'attaque inévitable d'un ennemis ou des ennemis touchant l'honneur de la tribu et de la confédération ou touchant la région de près ou de loin , et l'intégrité des tribus, l'annonce du départ massif peut être déclarée dans l'espoir de trouver dans leur espace perçu l'aide et le soutien pour conquérir leur territoire d'origine.

Le poète Jemaa El Khof disait :

Le message se transmettait de génération en génération
et le temps passait de l'année en année.
Ils étaient des vrais hommes, fils de tribus et tentes
des cavaliers toujours prêts, leurs fusils préparés
mais aussi disposés à aider les faibles et les pauvres...

Jemaa El Khof chef de taéfa,
poète Gbenten
(Notre Traduction)

Chaque famille au sein de chaque tribu possède une unité de labour ou « Jabda » ou « mechia » animale de trait qui tire un instrument agricole , attelage (une charrue).

L'attelage composé, du laboureur, de son animal de trait, généralement et d'une araire, dite « Mehrath arbi » charrue en bois ou charrue « jamoussi » en bois et dont la partie travaillante le soc, le versoir sont en fer.

Dans les terres collectives le partage des lots pour le labour et les semailles se fait en fonction du nombre de « Jabdas » de la même famille et de la même « Lahma » une fraction de la tribu propriétaire par le droit coutumier.

A chaque « Jabdas » correspond à un lot de terrain labourable défriché.

Sa moyenne de semence en orge est de deux « Galba » (environ 10 kg d'orge) et d'une galba de blé (5 kg environ) par journée de travail et pour un hectare de terre .

Le labour sous sa forme simple pour préparer le lit de semence.

En réalité chez les Werghemma la notion de superficie n'est pas utilisée en céréales « NAAMA » نعمة et tout est exprimé en qualité de céréales ou « NAAMA », l'unité de mesure est la « Ouiba » الويبة , une ouiba d'orge pèse environ 29 kg et une ouiba de blé pèse 38 kg .

Les unités de mesure des céréales « NAAMA » نعمة chez les weghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine :

- Hemel : 10 ouibas.
- Gfiz : 16 ouibas
- ouiba : 04 guelbas.
- Themna : 02 guelbas ou ½ ouiba (c'est la ouiba de Tataouine ou ouiba berkaoui).
- Themna : le contenu d'un double décalitre.
- Guelba : 02 nesfia ou ¼ de ouiba .
- Nesfia : une boite de 05 litres .

Ainsi le labour, les semailles et les productions sont exprimés en ouiba et non en hectare (ha).

- le labour pour l'emblavure d'une ouiba d'orge ou de blé .
- la moisson d'une ouiba d'orge ou de blé .

une ouiba de semence a produit tant de ouiba, de Gfiz ou de Hemel ou de Hmoul

D'après Menouillard. H. (Revue tunisienne 1911) chez les Werghemma de l'extrême Sud de la régence de Tunis il est difficile de recueillir chez les indigènes des données exactes sur les rendements.

D'après des suivis réalisés chez quelques exploitants paysans on note que la densité de semis de céréales est relativement faible et varie selon la nature du sol, la forme de terrain et le laboureur, semeur lui même.

5.3 -Les semailles

Le weghemmi suite à la chute des pluies d'automne plus exactement celles d'octobre ou la production et la « Baraka » se joignent , le labour et le semis avant la

fin d'octobre est à la fois devoir et baraka et production d'après la « Raaddia », calendrier d'El manach رزنامة المناخ des Werghemma.

On a décidé de semer, une provision de semences (grain d'orge ou de blé) prise au Ksar ou à la « Zemla » des matmours , les hommes viennent sur les terres de labours qui ont été partagées, tout le monde est prêt à procéder aux semailles .

Le poète Amor ben ARBI, porte-parole de cette confédération des Werghemma conçoit l'espace dans la Jeffara occidentale de la manière suivante :

Chaque matin d'automne , je me dirige vers la dernière pluie
l'espace n'est définie que par les sables secs et les secteurs humides
et lorsque deux pluies se succèdent assurant la levée du semis
le nomade qui je suis espère et réjouit[169] .

إسقدت عازم خاطف البكرية ندري عالمكتوب وين يحط
عندي خبر بناحية مثرية بشبوب بدري ثراه خلط

Le semeur a mis du grain de semence dans la « Mekhla » ou musette - mangeoire (sac tissé en laine et en poils servant pour le werghemmi comme sac à épaule également pour contenir les grains de semences, sert aussi comme mangeoire pour les chevaux on met la ration d'alimentation d'orge dans la « Mekhla » et on l'accroche sur la tête du cheval, la bouche de cheval se trouve à l'intérieur pour manger). Tout d'abord le semeur délimite la surface où il va répandre les grains de semis .

Le semis est toujours manuel , de la main droite le semeur prend une poignée de grains , tend le bras vers la droite index ouvert et le ramène progressivement vers la « Mekhla » sac, en libérant les grains d'une manière homogène du début à la fin de cette poignée de grain de semence.

Cette lancée ou geste couvre facilement trois « Dhraâ »ثلاث أذرع ou trois coudées environ (1.50 m).

Cette opération débute par la première poignée, le semeur doit prononcer le « Besmallah » au nom de Dieu, parfois il contente de cette formule de bénédiction et de « Baraka » pour avoir la protection et la charité de Dieu.

D'autres semeurs chantent après le « Besmallah » en disant que Dieu le plus puissant assurera la part des pauvres, des veuves, des femmes divorcées, des oiseaux, des fourmis, d'ailleurs le sourat du Coran (41-1) d'après l'explication de l'Imam Bukhari : « Tout musulman qui plante un arbre ou cultive la terre, de sorte que les oiseaux, un homme, un animale, puissant s'en nourrir, fait aussi un acte de charité à son crédit ».

Ya gasem elmeskine, Ya gasem El Hajala
Ya gasem ettir , ya gasem ennemala
Ya Rabbi el Amal Alik Wa echedda Fik!

[169] poème du poète AMOR BEL ARBI extrait de recueil de poésie, réunis par Mohamed Marzougui (en arbre 1976) notre traduction..

Ô part du pauvre ! Ô part de la veuve!
Ô part du moineau ! Ô part de la fourmi
Ô Dieu notre travail s'appuie sur toi!

يـاقسـم المـسكين يـاقسم الـهجالـة
يـاقسم الطير يـاقـــسم الـنمـــالـة
يـا ربـي الـعمـال عليك و الـشدة فيك

Sous sa forme simple le labour est fait par une ou plusieurs « Jebda » ou « Mechia » appartenant à la même famille , en effet chaque tente possède une ou plusieurs « Jebda » représentant l'unité de labour et le noyau organisationnel qui relève d'un esprit communautaire et une obligation religieuse à la fois pour avoir la grâce et la bénédiction du Dieu , c'est alors « Baraka et Haraka » .

Le werghemmi se lance dans toutes les compagnes agricoles[170] , qui se succèdent dans le temps comme des événements historiques ou événements pertinents, cycliques, paraboliques relatifs à chaque individu, à chaque famille et à chaque tente et Douar.

Chez les Werghemma tout est lié, la « Haraka » c'est l'action de l'homme en étroite relation avec une notion populaire qui est la justice immanente ; le Coran dit : « celui qui agit bien, promets-lui le bonheur et la gloire en tout et toujours ; celui qui agit mal, annonce-lui les pires calamités, sa malfaisance se retournera un jour contre lui » .

Des contes terrifiants viennent appuyer cette augmentation si terrifiante qu'ils provoquent : une sagesse inépuisable chez ces nomades.

Une première chose pourrait surprendre : c'est cette sagesse des weghemma avec leur caractère casanier dénotant une constance c'est de rester chez soi, « Mourabitoun » ou casanier malgré l'aridité et la rareté des pluies et des pâturages.

C'est cette philosophie des « Mourabitoun » qui déclarent la guerre à la vie hasardeuse et à l'humeur vagabonde.

Le déplacement et la mobilité des Werghemma sont dictés par un code pastoral et par un mode de vie organisant la société tribale et confédérale touchant tous les aspects socio-économiques et culturels.

Cette tendance et ce désir du werghemmi de rester au pays, dans son milieu et le milieu de ses ancêtres. Quitter son milieu pour le werghemmi est en quelque sorte mettre en péril l'ordre social.

---

[170] Menouillard.H. (1911) : l'année agricole chez les indigènes de l'extrême sud tunisien , in: revue Tunisienne N 79-1911 p 4
ouiba tounsi équivaut à deux ouibas berkaoui ou ouiba de Tataouine qui est un double décalitre .
une ouiba tounsi de blé = 38 kg
une ouiba tounsi d'orge = 29 kg.

La première preuve en est que l'enracinement et le retour au milieu natal d'origine, assure à l'individu une adaptation ou les traditions ancestrales restent une garantie pour sauvegarder cette sagesse qui ne tarit pas tant pie cet individu se comporte dans la société avec spontanéité.

Nous verrons l'avenir de cette société dans une autre phase de son histoire lorsque on a provoqué par l'usage de la contrainte des mutations, un véritable déracinement et une transplantation qui sont soldés au cours de XIXème siècle et XXème siècle par la perte de la personnalité

Dans un nouveau milieu, attiré par la force coloniale et provoqué par les pouvoirs coloniaux impérialistes. La vie du werghemmi deviendra une contrainte artificielle, avec une personnalité d'emprunt et d'imitation banale, ce qui a détruit le tissu social et l'infrastructure socio-économique et culturelle de ces espaces ayant pour conséquence des impacts néfastes sur l'environnement et qui sont restés sans solutions jusqu'à la fin du XXème siècle.

5.4- Les secteurs économiques au sein de l'association au labour chez les nomades de la Jeffara tuniso-tripolitaine face à la politique beylicale

Loin du pouvoir central des beys de la régence de Tunis, la Jeffara tuniso-tripolitaine vivait presque marginalisée avec un statut sculpté par pouvoir des tribus de la confédération des Werghemma ; devant l'état d'insécurité et les conditions naturelles, les rapports de force intertribaux, les pouvoirs politiques centralisés des deux régences ont constitué les différentes conditions qui favorisaient d'une part l'expansion progressive des Werghemma au dépend des tribus tripolitaines.

Cette situation oblige les Touazine résidant dans les Ksour de Médenine et occupant le milieu de la Jeffara, des monts de Ghomrassen, Ksar Hamdoun , Gragar, jusqu'à la côte de la presqu'île de "Dakhlet" Werghemma ou presqu'île de Sidi Makhlouf ou de Jorf à continuer l'expansion vers le sud et l'est pour occuper "Bouhamed"' ou se trouve le Ksar "ENNEBECHE" des nouâels tripolitains, jusqu'à les oueds "Fessi" et "Sabeg" pour arriver au niveau des "Maâmrate" pour construire la nouvelle localité de Ben Garden puis les ksour de Ben Garden.

Cette expansion cherche des nouvelles zones d'influence et surtout des espaces de pâturage et de labours, jusqu'aux zones et régions riches en eau et en pâturages, c'est la réserve d'Elouara limitée par les frontières arbitraire de 1910 et les " Sebkhats" de "Moqtaa"

A ce moment-là le pouvoir central des beys de la régence de Tunis négligeait les espaces de la Jeffara et de l'Aaradh et les populations des Werghemma.

Bien au contraire les Beys de leur côté participaient directement aux activités économiques et prélevaient une part appréciable sur les prises de la course et des tribus.

Nous trouvons alors le pouvoir central qui vivait avec deux éléments essentiels du secteur économique beylical ce sont la course en Méditerranée et les tribus

La course, on remarque que les notables sédentaires et même des individus de la population participaient à cette l'activité des grandes familles «Youssef Sahab Ettaba », le Cahia de port Farina dans la région de Bizerte, les Jelloulis de Sfax, les ben Ayed et Hadj Younes de Djerba en face de la Jeffara et des tribus Werghemma.

A la fin du XVIII^{ème} siècle et au début de XIX^{ème} siècle la flotte tunisienne retrouvait l'apogée de la course avec 15 à 30 bâtiments puissants, en 1815 le nombre de sorties en course est arrivé à cent (100) , ils ramènent esclaves et biens.

En 1798 ils ramènent toute la population de l'île Saint Pierre soit un millier d'esclaves, en 1815 ils ramènent de Saint - Antioche (125) chrétiens ou esclaves blancs.

Les Beys avec les trois grandes familles bourgeoises des côtes (Bizerte, Sfax et Djerba) participaient à l'armement des navires corsaires, soit par leur capitaux, soit grâce à leurs forces physiques de main d'oeuvre sur ces bâtiments , sont concernés par le partage du butin (esclaves et biens) .

Ahmed Ebn Abi Dhiaf écrivait que « Youssef Sahab Ettaba » de la région du Bizerte (Porto-Farina غار الملح) sous le règne de Hamouda Pacha était premier Ministre , faisait des prêts à des taux modérés pour encourager les gens à participer à ce genre d'activité individuelle ou dans une association pour l'armée et la gestion des bâtiments .

En plus de sa part entant que participant, le bey recevait le dixième du butin comme « Mejba » ou impôts, d'autre part il réalisait des bénéfices de 100 à 200 % sur la libération des esclaves chrétiens.[171]

Le Bey comptait sur d'autres ressources : c'étaient les tributs. Ces tributs étaient des cadeaux versés par les consuls des Etats européens lors de leur arrivée dans la régence, ces dons pouvaient être renouvelés lors des grandes occasions.

Certains pays occidentaux, pour acheter la paix avec le Bey préférait payer un tribut plutôt que de chercher une éventuelle attaque de la course tunisienne, les finances des Beys étaient basées sur ces deux sources , l'association pour la course et le payement des tributs par les consulats étrangers .

Loin des palais de Bardo et de Carthage, de « Dar El Bey » à Hammam Lif et Enfidha ville , la Jeffara et les Werghemma vivaient sur les travaux de la terre, les associations de labour, où chacun trouvait son compte avec les mêmes conditions sous forme simple le labour chaque année est fait par une ou plusieurs « Jabda » appartenant à la même personne ou même famille .

Le labour, institution sociale et obligation à la fois temporelle, profane autant que « Haraka » action et travail, spirituel autant que « Baraka » grâce et bénédiction

---

171 - Ahmed Ebn Abi Dhiaf : Ithaf Ahl Ezzemen tome III Le règne de Hamouda Pacha (en arabe)

-Ahmed Ebn Abi Dhiaf : Ithaf Ahl Ezzemen. tome VII BIOGRAPHIE DE Youssef Sahab Ettaba premier Ministre de Hamouda Pacha (en arabe)

-Vlensi - lucette ; « le Mghreb avant la prise d'Alger ».

de Dieu , en effet les Werghemma disaient souvent chaque action est suivie par la baraka كل حركة فيها بركة .

Il est alors évident que la vie quotidienne du werghemmi est codifiée par l'attitude du musulman qui considère travailler la terre et produire c'est un devoir et obligation religieux .

Mais si certains des Werghemma sont propriétaires de plusieurs attelages (Jawabads) pluriel de jabda, d'autres ne possèdent que leurs forces de travail.

Ils doivent s'engager à labourer avec les premiers contre une part des récoltes, le « sehem » السهم ou la part qui peut aller au quart ou au tiers de la production c'est une association entre le capital (jabda, attelage plus semences et divers services , nourriture etc ...) avec la main d'oeuvre et la force de travail souvent expérimentée, connaissances des lieux , des terres de labour, des systèmes de culture etc...

Le payement se fait en produits récoltés , jusqu'à 1837 les Werghemma procédaient au troc et aux échanges, le payement journalier en argent n'est apparu que très récemment.

5.5- Le douleb et la Raghata chez les Werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine

5.5.1-Le douleb الدولاب

C'est une libre association entre plusieurs personnes pour l'exploitation d'un terrain , c'est un travail collectif qui ne tient compte que des rapports d'amitié , de confiance surtout et des intérêts communs unissant les agriculteurs ou les paysans , surtout dans la Jeffara tous les agriculteurs sans exception , chaque membre du groupe est appelé à défendre sa tribu , son tirretoire mais également il est de son droit et de son devoir de travailler la terre , de faire des labours, et de tenir compte de la part de la veuve, des oiseaux et des fourmis , comme dit le Coran , et le poète laboureur au début des opérations de semailles et des labours.

Ce type de travail collectif peut se faire à l'intérieur de la « Lahma » fraction de tribu comme à l'extérieur et dans la terre d'un seul propriétaire du groupe , comme sur celles de tous les collaborateurs du doulab. Nous citons des exemples des Werghemma et nous trouvons que ce doulab n'est pas institué sur des données tribales ou familiales ou « lahma » fraction de tribu bien au contraire c'est le facteur confiance, amitié et intérêts unissant les participants : plusieurs fois la participation des « Jaballahs » des « Arafs » , des « Kbaîeria » à un travail collectif de semailles et de labours à « Bouhamed » se fait par le biais d'une association dite doulab donne une bonne production .

C'est trois fractions ou familles n'appartiennent pas à la même tribu bien au contraire elles sont de deux tribus différentes les « ouleds Hamed » et les « ouleds Khalifa » mais la confiance et l'intérêt unissant ces trois groupes entrent en jeu pour conclure cette association ou groupement à intérêts communs.

Lors des moissons et des récoltes le pâturage se fait sur nombre de « Jabda » ou « Mechia » ayant labouré ensemble.

5.6- Quelles sont alors les raisons qui unissent des fractions ou groupes de tribus différentes?

Dans ces espaces des nomades chez les Werghemma l'activité de la course est inconnue par comparaison aux sédentaires de la régence de Tunis sous l'égide du bey et en associant avec lui et les notables ils pratiquaient la course et les tributs comme secteurs de leurs vie socio-économique.

De cette différence entre les pratiques et les principes et les idéaux nous pouvons tirer une multitude d'interprétations et de conclusions qui ne demandent pas en réalité un effort de raisonnement et d'analyse ; nous nous limitons à l'exemple de l'agriculteur , laboureur, poète qui commençait les premiers jets de semences par la « bessmallah » au nom de Dieu le puissant assurera la part des pauvres , des veuves , des oiseaux , des fourmis.

C'est cette sagesse et cette dimension humaine qui fait la différence à ce qui se passe à l'environnement beylical de la régence de Tunis.

Le « Doulab » est déterminé par certaines raisons majeures qui obligent les gens à labourer collectivement:
nous citons parmi ces raisons :

- l'éloignement de terres de labours et le besoin de sécurité ,
- la pluie et l'arrosage de certaine région plutôt que d'autres,
- d'autres sont d'ordre social économique, tel l'esprit communautaire, ou la manque de moyens ou de semences pour certains.

Il est à signaler que dans ce monde nomade djeffarien les quantités de semences empruntées pendant les labours individuels ou collectifs (Doulab) seront remboursées en nature sans intérêt sur la récolte attendue, aucun remboursement ne doit se faire avant les moissons.

Cette procédure bien qu'elle soit bonne , attire l'attention à ce genre d'emprunt qui peut aboutir à une situation de dépendance des petits et moyens agricultures par rapport aux grands fellahs (agriculteurs, laboureurs notables), en appliquant les principes et les idéaux de cette société nomade, les rapports de solidarité sont assurés au sein de la confédération.

Ces moissons et ces labours sont aussi l'occasion d'autres formes d'assistance : la « Raghata » الرغاطة ou (devoir) :

C'est un travail bénévole, qui exécutent les labours « Harrathas » pendant le ou (les) derniers jours de semis, à fin de dépenser à titre d'aide une ou deux « Wibas » une quantité équivalante à environ 29 kg d'orge ou 38 kg de blé, à quelqu'un ne possédait pas d'attelage « Jabda » ou « Mechia ».

Cette aide fournie par le groupe , sous forme de travail investi dans une parcelle de terre, se fait au nom des enfants : « Metira » مطيرة .

Si la personne concerné se trouve aisée (2 ou 3 attelages) « Jwabeds » et qu'elle possède , donc, beaucoup de terre à labourer, cette aide ne peut lui être accordée par les « Harrathas » ayant déjà fini , que si ceux qui tiennent à rentrer ensemble dans les Douars ou le Ksar.

Par contre une telle aide et assistance peut lui être dispensée pendant la récolte et la moisson .

Généralement ces occasions de labours collectifs ou de moisson se clôturent par « Zarda » repas collectif où tout le monde du même lieu de labour ou de moisson mange ensemble du « couscous à la viande » suite à l'abattage d'un ou plusieurs moutons selon l'effectif des tentes se trouvant sur le terrain.

Toujours dans cet esprit de solidarité et de travail de semailles, de labours ou de moisson collective reste le mot d'ordre de la plupart des tribus et de la confédération des Werghemma .

Pour les paysans de la Jeffara tuniso-tripolitaine au sein des tribus, fractions, familles peuvent se trouver dans des régions et des terrains qui n'ont pas été arrosés en octobre ou dans la période automnale d'une manière générale, et qui viennent solliciter des parcelles et des terrains à labourer.

Souvent toutes les parcelles, terrains de labour et réserves pastorales ou labourables dans les régions très vastes comme « El Ouara » الوعرة ou « El Hamada » الحمادة ou « Edhahar » الظاهر ou la plaine de « la Jeffara » سهل الجفارة sont gérées par un statut collectif c'est à dire c'est la propriété d'une tribu ou d'un groupe des tribus ou d'une confédération, le nom de terre « Ichtirakya » أراضي اشتراكية" vient du terme « chirka » c'est à dire collectif ou sous un régime associé, ou terres « Ourouches » أراضي عروش أو اشتراكية .
Les étrangers qui se trouvent privés de la pluie automnale sur leurs terrains et propriétés tribales, l'accès à la terre collective à ces étrangers leur est interdit, sans l'autorisation préalable du « Miaad ». L'assemblée des tribus se réfère à l'acte ou « Hijja du Miaad » des Ouderna, Miaad des Haddejs dans les Matmata, ou de Kerchoua des Krachoua, des Touazine, des Hrarza, des Houaya (annexe).

Ces actes écrits délimitent d'une manière très précise les terrains de labour et de pâturage appartenant à la tribu ou au « Arch », l'acte est signé toujours par des notaires, des notables, des cheikhs du « Miaâd » représentant toutes les fractions et familles.

Les « Tallabas » الطلابة, demandeurs de terre de labour, peuvent être chassés par n'importe quel paysan des tribus ayant droit sur ces terres sans l'autorisation du « Miaâd ».

Il est à signaler que même entre les « ourouches» ou les groupes qui leur sont rattachés les « tallabas » doivent demander l'accord préalable de la fraction propriétaire du terrain, ils sont souvent des « Akaras » de la presqu'île de Zarzis qui

veulent labourer ou pâturer dans les terrains « d'El Ouara » ou de « Choucha » au sein de la confédération des Werghemma une complémentarité entre les différents groupes de la Jeffara a toujours régné.

Les « ouderna », les « touazine » pratiquent des échanges et emprunts entre eux et avec les voisins triplolitains les « Siaanes » les « Noaéls ».

Toutes ces pratiques coutumières sont nègociées et autorisées par le « Miaâd » de chaque partenaire.

Cette assistance se fait dans le cadre des rapports politiques qui régissent la vie des tribus.

Cette solidarité entre les tribus ou groupes politiquement alliés prend pour base et référence des petits politiques ou « çoffs » ou clans , à titre d'exemple les Werghemma ou les Ouderna sont du même « çoff » politique « Youssef » quand au Beni Zid ils appartiennent à la partie adverse « Chaddad » ne viennent jamais labourer chez les Touazine ou les Ouderna.

Bien qu'il s'agisse de parti politique et çoffs ou clans entre Youssef Karamenli de la tripolitaine et la partie Chaddad, partisan de l'appartenance à l'empire Othoman et avec le retour à la sublime porte connue par la suite par les çoffs des « Pachias ».

Les Werghemma ont choisi toujours le clan ou le çoff partisan de l'identité nationale celui de Youssef puis après tant d'année et de génération le clan de « Husseinite » partisan du retour à l'identité nationale et coupant les liens avec l'empire Othoman.

Ces çoffs restent dans l'imagination populaire jusqu'à trouver des tribus tunisiennes et tripolitaines partagées entre ces deux parties politiques (voir carte des tribus Husseinites - Youssef et des tribus Pachistes Cheddad dans la Jeffara tuniso-tripolitaine en annexe) .

Nous pensons que les rivalités de clan cachaient des oppositions remontant au passé lointain. Elles étaient provoquées par les pouvoirs centraux, Beylicaux et Othomans pour des intérêts politiques sous la pression des princes rivaux « Hussein » et « Ali Pacha » et des antagonistes « Youssef » pour l'indépendance vis-à-vis de la sublime porte « Cheddad ».

C'est le résultat de la politique « diviser pour régner » فرق تسد et provoquer les rivalités de çoffs ou partis politiques ayant des raisons économiques pour fondement[172].

---

[172] Mustapha Kraiem : Les çoffs tunisiens vers le milieu du XIXème siècle .
- A. Martel : les confins saharo -tripolitains de la Tunisie (1881-1911) p.62 Unis de Tunis 1965
- Ahmed iben Abi Diaf : ITHAFAHL EZZAMAN Tome V p .187, Tom II p .113 .
- Ibn Abi Dinar, EL MOUENIS p.231 .

N.B. A. Martel : s'est particulièrement attaché à l'étude des çoffs dans le sud de la régence . Pour le centre de la régence , il place ouled Said dans le clan Pachiste alors que Ben Dhiaf (Tom II) les places dans le clan husseinite , par contre A. Martel place les Ounifa dans le clan Pachiste , d'après Med Kraiem (Tunisie Précoloniale) ils faisaient partie du clan husseinite ce qui a été confirmé dans les notes sur les tribus de la régence de Tunis in . revue

Ces fondements restent pour régir la vie des tribus, groupe et confédération jusqu'à influencer l'organisation et la partage des terres de labour et des pâturages.

Un tel acte d'appartenance lointaine les engagent à entretenir des rapports amicaux avec les alliés « Youssef » et « Husseinite » et s'abstenir à tout échange ou complémentarité et toute association avec les çoffs adverses de « Chaddad » et de « Pachia » .

Cette attitude est permanente pour les compagnes de labours, de semailles et de moissons.

Une dérogation est faite par les Werghemma au profit des « Tallabas » de tel ou tel çoff peuvent venir par contre faire paître leurs troupeaux dans les terres collectives des « Ourouches » ; également ils peuvent labourer après une autorisation ; ils n'ont droit qu'aux terres médiocres après la grande opération de partage des différents terrains de labour bien arrosés par les pluies d'automne .

Nous verrons la situation et le comportement des tribus Werghemma pendant les années de sécheresse ou opération de « Htaya », où ils sont obligés d'émigrer vers les régions céréalières au nord de la régence de Tunis, ce déplacement reste la dernière solution devant l'aridité et la famine.

Le poète Fitouri Tlich (le cheikh des poètes Ghbenten) disait :

Quand la pluie ne vient pas, la vie s'arrête
et tout le monde pleure, Musulman et Chrétiens
la pluie a tant de prix qu'elle rapproche les coeurs
la vie est une promenade avant la mort
et la pluie le maintien de la vie dans la prospérité
et l'échange entre frères qu'ils soient nomades ou sédentaires.

(Notre Traduction)

5.7- L'élevage : le troupeau c'est la richesse du nomade de la Jeffara tuniso-tripolitaine

Chez les Werghemma un proverbe disait :

- « Elghenem ghenima, Fodha gadima, Naâdouha bin errehla wel emgima » .
الغنم غنيمة فضة قديمة تعدوّها بين الرحلة و المقيمة.

- Le troupeau ovin c'est une richesse, c'est de l'argent ancien , nous passons aussi bien lors des parcours qu'au campement.

Le nomade werghemmi suit son troupeau du berceau à la mort, il est en tout cas et en toute circonstance, en période de paix ou de guerre, de sécheresse ou

tunisienne 1902 .

d'abondance de pluie, préoccupé de tout ce qui peut l'aider à vivre et à croître ou tout au moins à ne pas perdre ce capital, ce patrimoine.

Il est actif en perpétuel mobilité à la recherche des bons pâturages pour ses moutons , brebis, agneaux et agnelles ou ses chèvres et ses chameaux.

Sa vie est partagée entre la famille et les enfants et son troupeau, tous sont précieux au nomade ou sédentaire des weghemma et l'on comprend le proverbe djeffarien qui disait :

- « El banat, wel khil, wel belle Hûma Khiyar El Ksiba ».
- Les filles , les chevraux , les chameaux.

Ce sont les biens du monde qu'il vaut le mieux posséder .

Ce cheptel et ces animaux pourront être vendus ou échangés car, à l'époque l'échange économique le plus courant, était le troc .

Le lait des chèvres et des brebis et des chamelles est une des bases de nourriture avec les céréales, laine ou poil de chèvres ou de chameaux servent aux tissages des vêtements d'homme « Warza » , « El Hûli », de femme « El Bakhnoug » , « El Asaba » , « El Hizam » , ou des « Flijs » pour les toiles de tente .

Sans négliger l'hospitalité des nomades, à l'occasion d'une fête religieuse ou tribale ou célébrant les journées d'héroïsme et de guerre en l'honneur d'un cavalier, « Fares », d'un parent ou d'un « Marabout » , « Krama » ou bénédiction de Dieu .

Les chameaux servent aussi bien pour les travaux agricoles, labour, défrichement etc..., ils permettent les transports caravaniers, des biens, de la tente et de la production céréalière .

Ces troupeaux occupent une place sans égale chez les Werghemma de la Jeffara tuniso-tripolitaine, ils ont une priorité absolue puisqu'ils sont les vecteurs de la vie nomade et sédentaire.

La céréaliculture étant limitée à deux périodes les semailles, les labours et la moisson c'est à dire l'automne et la fin du printemps , début de l'été .

Quant à l'élevage, il occupe les Werghemma pendant le reste de l'année, avec une sensibilité aux caprices de la pluviomètre et de l'état des pâturages . Tout dépend de la nature et la volonté et la bénédiction de Dieu .

5.7.1- Le cheptel dans la Jeffara tuniso-tripolitaine : les espèces

- Le chameau (dromadaire) « Jemel » ou « vaisseau du désert » l'animal sacré chez le werghemmi, les nomades de la Jeffara gardent le secret de la conduite des camélidés. D'après les Werghemma c'est à cet animal et à lui seul que le prophète Mohamed a soufflé à l'oreille de sa chamelle le centième nom de Dieu (les musulmans ne connaissent que 99 noms du Dieu).

Toute la tribu des « Rabaiya » قبيلة الربايعة se spécialise dans le domaine de l'élevage du dromadaire , de sa conduite, de sa naissance « Ehwar » حوار jusqu'à son vieillissement « Charef ou theleb » شلب أو شارف .

Cette tribu maraboutique possède la nomenclature de quelque cinquante noms pour designer le chameau selon l'âge , la dentition et le sexe .

En fait les « Rbaïas » ont plusieurs ancêtres maraboutiques ; leur mausolées, lieux de pèlerinage se trouvent à Sidi Tway. Ouled Hmid est une fraction de Rbaïa, Sidi Hmid a transmis aux générations de sa tribu un don que les Werghemma et les franges sahariennes en Tunisie, en Algérie et en Lybie ne peuvent pas oublier, c'est la guérison contre la maladie de la « rage » .

En effet ces bergers chevronnés, rustiques et expérimentés dans le domaine de l'élevage camelin sont tous doués pour guérir les blessures des gens mordus par les chiens enragés suite à un traitement qui se limite à humecter un morceau de laine de toison, de la salive du « Rabayi » et traiter la morsure rien que par cette salive ; la guérison est assurée sans faute.

Cette salive des ouled Hmid a un pouvoir qui prévient la rage ils détiennent ce pouvoir de leur ancêtre surnommé, d'ailleurs, le guérisseur de l'enragé.

Ce phénomène et cette miraculeuse guérison est connue dans toute la Jeffara tuniso-tripolitaine par toutes les Tribus Werghemma.

La nomenclature camelière des « Rabayia » est la suivante : le chameau (dromadaire avec une seule bosse) à sa naissance est « Ehwar et Ehwara » و حوار حوارة jusqu'à l'âge de 6 mois, du 7ème mois on le dit « Makhloul » مخلول , à l'âge d'un an, on dit « Ibn Leboune », il arrive bientôt à l'âge d'être sevré où la chamelle est de nouveau en rut, à l'âge de deux ans (Hig), à l'age de trois ans (J'dâa), à l'age de quatre ans (Rebâa) et à l'age de cinq ans (Jemaâ). Le critère adopté dans cette nomenclature est la progression de la poussée dentaire.

Les Werghemma et les nomades dans les franges sahariennes utilisent cette nomenclature dans la culture populaire (poésie, contes , proverbes ...).

Nous trouvons tout un vocabulaire relatif à ce compagnon du nomade, les poètes ont toujours utilisés « Elhaware » , « Makhloul » , chamelone dans leur poésie amoureuse الخذاري, d'éloge المدح , de satire الهجاء , d'élégie .الرثاء dans leur poésie Sophie et Marboutique et éducative, la correspondance par la poésieالتراسل بالشعر, et la poésie panégyriste الشعر للمدح , la poésie et chants d'accompagnement des activités comme l'abreuvement des troupeaux et chants au cours des longs voyages (Hidae, حـــداء) .

Le poète Fitouri Tlich : cheikh des poètes Ghbenten : disait :

Oh jeune fille (la Tunisie) toi la plus belle
Une jeune chamelle sans défense
entre deux chameaux énervés (l'axe et les alliés)
dans leurs tas de ferraille
Le « Voleur » est entrée dans l'oasis pendant la nuit
il a coupé les fleurs mâles des palmiers
Pour que le peuple soit privé de fruits
qui peut comprendre ces mots à décoder ma poésie

le poteau de la tente est pourri (le bey de Tunis)
(Notre Traduction) Diwan Fitouri TLICH

Le poète Othman Ismail disait:

Nous continuons à vivre dans une région gérée
par la juste charia coranique.
Et temps, vous savez bien est parfois lion parfois hibou
Vous l'avez déclarer aride, région d'éloge de Werghemma
possédants des tentes tissées
de poil bent el bounn[173] sur les frontières lointaines.
Gâtées ces familles et chameaux ? qui prenaient les fardeaux en totalité
Alors que les chevaux à côté bien sellés.
Ce sont les gâtés de la chamelle et les gâtés de la devise
Dans leur périple vers l'orient et le sud.
Où la soif condamne à mort rapidement et sans délais.
Mais avec ça, nous ne connaîtrons jamais
Des achats dans les couffins
ni pain, ni pain sec ni biscuit
nous sommes des Arabes, on se promène
dans toute espace et terre verte de pâturage
et la branche prend sa vigueur et sa force de la souche initiale.
Et le bois ne brûle jamais qu'avec du bois identique.
Le fardeau du chameau n'est jamais supporté par le chamelon.
(Notre traduction).

Le poète Ali Tleich (poète Ghbenten) neveu de Fitouri Tleich disait:
Où est le temps des troupeaux de chameaux
qui se dirigeaient seuls vers les pâturages
où les guerriers sans nourritures et sans eaux
n'avaient que de lait de chamelle à volonté
Oh chamelle ne me critique pas le temps nouveaux est arrivé.
Fini la belle époque ou l'on ignorait les frontières
des cavaliers aux yeux noirs étaient à vos côtés
prêts à foncer quand les voisins nous menaçaient
nous nous déplacions à notre guise, installant nos tentes n'importes où.
Dans cet enfer, quelque fois, nos vieillards se reposaient
et surveillaient les chamelles qui mettaient bas
avec leurs chevaux et leurs cartouches quand j'entend le
bruit des chevaux et camélidés,
J'éprouve un incomparable plaisir
Il n'y a plus de cavaliers, seigneurs de notre temps
des caravanes de chameaux aux yeux noirs
Vivre le temps présent est un pêché
ce sont des jours qui précèdent le jour des sadates (Sahaba)
Ali TLLCH
(Notre traduction)

[173] Ibn leboun : jeune chameau (chamelon) à l'age d'un an.

C'est l'expérience pratique et le comportement de la chamelle au moment de la traite et sa conduite à l'égard des pâturages et plantes pastorales liées à l'environnement, climat et intempérie, nuages et tonnerre qui étaient la base de tous les calendriers « d'Elmanach » المناخ des Werghemma (Ghilène, Chendoul, Raaddia etc...).

A l'âge de deux ans lorsqu'on lui coupe les premiers poils on dit « iben Lebûn », on dit aussi « Bouzezza » celui qui en est à sa première toison .

La quatrième année chamelon et chamelone reçoivent l'appellation de « Gououd » قعود, pour le mâl et la femelle « Bakra » بكرة .

Le chameau est considéré comme adulte vers la septième année, on dit « Jemâa » جامع depuis qu'il entre à l'âge de cinq ans, tandis que la chamelone بكرة peut être saillie dès la quatrième année .

A sa première gestation on la nomme « Beker », legha » et dès qu'elle est suitée c'est une « Naga » ناقة .

A la huitième année le chameau refait sa dentition : les Werghemma donnent beaucoup d'importance à ces critères et la valeur marchande de l'animal dépend de son âge également la qualité de sa viande ou de sa force d'attraction pour les divers travaux agricoles (labours , moissons , battage etc ....) on le dit alors « Thni » ثني lorsque à la septième année il refait les incisives (mitoyennes) il est « Rbai » رباع puis « Sdes » سداس lorsque lui pousse les incisives de coin puis « Jemal ; chameau ».

Quant à la gamme des couleurs du dromadaire, nous citons :

Lassoued (noir)
Lasfar (jaune)
Ahmar (rouge)
Azrag (bleu)
Ahjel (dont les pates sont tachetées de blanc)
Achgar (rouge blanchâtre)
Abiodh (blanc)
Achaal (blanc claire).

Ce compagnon du werghemmi de sa naissance à sa mort en période de paix ou de guerre peut porter jusqu'à environ 300 kg de charge .

Toute la force guerrière et la puissance économique des Werghemma provient de la manière dont ils ont su perfectionner la technique et la conduite de l'élevage du chameau .

C'est sans doute encore en Jeffara tuniso-tripolitaine chez les Rbaiea الربايعة Werghemma, les Mrazigues en Nefzawa et les tribus « Rabaiea » des franges sahariennes, tuniso-lybiennes et tuniso-algériennes qu'il faut aller de nos jours pour trouver les maîtres de cette technique.

Le berger astronome « Ghilène » de la Jeffara et des Werghemma célèbre par son calendrier « d'El manakh » المناخ détaillant les saisons agricoles, ouverture, clôture avec comme base le milieu environnant (climat, faune et flore).

Ce berger qui est capable de différencier d'après le comportement de sa chamelle, le lait des derniers moments de l'hiver et les premiers moments du printemps, également avec le comportement de la chamelle et de son chamelon qui se réveille le matin lorsque le berger déssèrre le protège-pie pour que les chamelons puissent têter, le berger n'enlève le protège-pie que pour laver les mamelles éventullement.

Les Werghemma contemplent la nature et vivent nuit jour avec leurs troupeaux. D'après la connaissance détaillée de l'environnement, ils placent la nuit avant le jour (Ellaylou wa Ennaharou), ils se réfèrent au Coran qui dit : « Il a donné à la nuit avec le jour, qui , à son tour la poursuit rapidement .... » (sourate El Aarafe, les Redans VII 52, essai de traduction Jacques Berque, 1990).

Le troupeau de « Ghilene », la conduite du cheptel, la connaissance de la végétation , le partage des jours en moment très précis en fonction du mouvements des astres, mais également des animaux et surtout des chameaux et chevaux.
« Dieu mesure la nuit et le jour , il sait que vous ne savez pas compter exactement le temps, c'est pourquoi il vous le pardonne » (sourate El Mouzzemel, l'Emmitouflé L XXIII , 20, essai de traduction Jacques Berque, 1990).

Cette précision de l'heure d'après les étoiles dont ils connaissent la succession au cours de la nuit, c'est que nous remarquons chez les Werghemma qui se réfèrent aux calendriers de « Ghilène » de « Chendoul » et de la « Raaddia » .

Chez les Werghemma la richesse des individus, de tribus ou de groupes s'évalue en cheptel ovin, camelin et équidés.

Le chameau reste l'animal ou le compagnon respecté qui avec le berger de la tribu possèdent la sagesse et la rusticité et si le berger est « rebaiey » ربعي appartenant à la tribu des « Rbaiea » il est guérisseur fils de Marabout « Sidi Hmid » possédant toute la bénédiction et la « baraka » du Dieu .

Cette sagesse et ce respect a touché le berger « Astronome » Ghilène bien que la mythologie tribale ne soit pas d'accord sur son appartenance ; certains Werghemma disent qu'il est de la tribu des « Rbaiea » ربايعه d'autres disent qu'il est d'origine juive qui vivait avec les tribus Werghemma dans la Jeffara.

Ces tribus, sans distinction respectent ce berger, ce scientifique qui a laissé un calendrier agronomique, utile dans le domaine climatologique et astronomique et qui jusqu'à présent n'a pas été étudié en détail comme les divers autres calendriers des Werghemma.

Le vocabulaire technique du chameau et la richesse du patrimoine de référentiel de ce cheptel chez les Werghemma montre bien qu'ils existaient dans cette Jeffara les plus beaux animaux, les plus fins et ceux dont les pedigrées sont les plus célèbres .

Dans cette région isolée et particulièrement aride, il suffit de voir les « Diwans » de la poésie populaire, classique ou contemporaine pour constater la place que tient l'élevage du chameau dans la civilisation arabo-berbère .

Il n'est guére de verbe ou d'expression, proverbe, maxime ou conte qui n'emprunte, d'une manière générale ou d'une autre quelques sens à l'un de détails techniques ou pratiques, de conduite, de dressage ou de l'utilisation du précieux quadrupède.

Le vocabulaire utilisé par la poésie jeffarienne pour monter la rusticité, la sagesse, la sobriété de cet animal dans lequel les premiers lexicographes de la poésie populaire ont recueilli une nomenclature des tribus et des lieux pour constater l'importance de ce compagnon du werghemmi .

Il faut citer la tribu Beni Mhira « Meheri » ou petite « Mohra », cette nomination ne sort pas de « Meheri » (chameaux rapides) ou « Mohra » (poline), également « Charaa Mhira » ou le pacte ou code , Hilf de Beni Mhira , faute de texte originale de ca pacte de charaa Mhira شرع مهيرة on l'a pas cité parmi les quarte pactes qui ont existé dans le sud de la régence de Tunis au XIXème siècle.

Etant donné la richesse de l'histoire de cette partie de la population de Werghemma : les Ouderna et Beni Mhira nous laissons pour une autre étude, méritant une thèse de recherche à part vu l'importance du patrimoine de ces tribus et leurs relations et alliances avec les tribus tripolitaines de « Nellout » et de « Ghdamess ».

Nous citons le Ksar et la localité de « Halg El Jemel » ou la gorge de chameau حلق الجمل , El Argoubالعرقوب des pattes postérieures du chameau, ces appelations des lieux montrent bien l'attachement du werghemmi à cet animal.

Il faut citer dans ce vocabulaire poétique et populaire de la noblesse qu'on utilise de préférence lorsqu'on veut parler agréablement des jolies femmes nous citons:

Ils l'ont amené et ils marchaient vite ,
aux pas d'un chameau géniteur « Fhel » aux yeux noirs
lorsqu'on amène le palanquin « La Jehfa » هودج، جحفة
près de la tente de la mariée.
« la mariée amenée chez son futur époux ».
Ils l'ont amenée , ils marchaient
Vite, Ô j'en suis impressionné !
à celle qui les joues rouges comme du filali ....
ils l'ont amenée et ils marchaient vite, choisi parmi les autres chameaux
pour transporter « la jehfa »
A celle dont les tresses de cheveux ont été défaites .
Belle comme une gazelle de déserts
qui se repaît ici et là satiété!
C'est à peine s'il avance, en posant ses pattes
avec cette jeunesse à la taille svelte et aux lèvres fines !
c'est à peine si le jeune chameau se balance

portant celle qui a la taille svelte et des yeux de gazelle!

جابو يرفل يا هبّالي لأم الخـــدود الفيلالي
جابو يرفل من جواده لأم القطاطـــي مهدودة
صفة غزال المهدوده رتعت في جيوب فالي

شعر الأعراس
Chants de mariage [174] des Werghemma

Ce vocabulaire technique du chameau entre dans les histoires mythiques et réelles des conteurs qui se trouvaient au sein de chaque tribu ou fraction et qui utilisaient pour renforcer l'effet de cette poésie populaire ou de cette Ethnomusicologie comme celle des tribus Gbentens Chouachines[175] , les récits des chameliers qui font parler la chère monture, et ou dialogue de ce poète jouait le rôle du berger chamelier attirant les femmes et les hommes auditeurs passionnés de beau langage, de chant et de dance sur le rythme des « Abids Gbenten » dans les mariages de wergemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine, chez les djeffariens tunisiens ou tripolitains les « Gbenten » donnent cette poésie populaire de chamelier nomade ou tout auditeur et toute audtrice s'en déclarent ravies.
Le poète disait : la jeune fille est amenée en cortège dans le palanquin ou « Jehfa » sur le chameau qui la conduit à la tente de son époux , durant le cortège les femmes chantent :

Conduit le chameau, hé Back Madi
qu'il s'en aille emportant la gazelle blanche si vite effarouchée!
conduit le chameau, qu'il s'en aille avec
celle qui porte le collier d'ambre[176] qui embaume
sa demeure est bien loin
mais ce qui est décrété par Dieu l'appelle .

قود الجمل يا باك مادي يروح بريم الشـــرادي
قـــــــود يـــروّح بأم الصخاب الفـــوّاح
الوكر جـاني مطـوّح مكتوب في الرأس ينادي

Chants de mariage des Werghemma

Le berger werghemmi « Ribaiei » vit constamment avec son troupeau et se nourrit essentiellement de lait de chamelle , et de « Zoumita » de la farine d'orge grillé préparée avec de l'huile d'olive.

Il amène paître son troupeau assez loin du Douar « biouts » et de la tribu jusqu'à 20 à 50 km et même plus, sa famille le suit dans ses déplacements dans les pâturages

[174] Chants de mariage, A. Louis (1979) : Les nomades d'hier et d'aujourd'hui dans le sud tunisien. Edisud.
[175] Abids ou Chouachine : esclave negroide, chez les « Gbentens » le mot Abid ou Chouachine ne soulève aucun problème, se sont les poètes bien respectés par la confédération des Werghemma.
[176] Ambre : résine fossile provenant de conifères, de bonne odeur utilisée en bijouterie ou dans les parfums , d'une couleur jaune dorée ou rougeâtre عنبر .

lointains. Au "Dhahar" ou à «El Ouara» toujours à la recherche de nouveaux pâturages.

A l'époque des semailles et labours, les propriétaires viennent chercher les bêtes dont ils ont besoin pour ces travaux d'automne, les Werghemma gardent souvent au douar (biouts) les animaux de traction un ou deux «Jebda» par tente.

Dans le cadre de ces rythmes traditionnels le propriétaire garde la relation avec le berger pour visiter son troupeau. Les propriétaires ne viennent jamais les mains vides, c'est toujours l'habitude des Werghemma dans leurs visites pour les parents ou pour autre chose il est hors question que le jeffarien assure sa visite en venant les mains vides, car cela pourrait être néfaste et entraîner un désastre pour son troupeau telle une mortalité ou maladie.

C'est dans les habitudes des Werghemma de se présenter lors des visites pour des proches ou des étrangers avec l'apport de nourriture, généralement du thé, du sucre et autres produits alimentaires de première nécessité.

Cette visite, c'est l'occasion pour le berger de recevoir des mains du propriétaire la nourriture, le sucre et le thé, selon qu'il s'agit d'un troupeau collectif ou individuel ; le berger reçoit de chaque propriétaire un prorata de cheptel qui lui est confié.

Ce berger guérisseur, vétérinaire, connaissant les calendriers d'El manakh (climat), connaisseur du couvert pastoral de tous les pâturages, des réserves pastorales de toute la région et des régions environnantes, plus encore que les autres nomades et les propriétaires des troupeaux.

Il reste l'homme du désert et le recours de tous les scientifiques, des éclaireurs, des voyageurs et des solutions pour suivre les pas de cheptel perdu et la connaissance de son appartenance à telle ou telle tribu.

Sa sagesse, son expérience, son savoir faire et son ingéniosité n'ont jamais été déclarés aux autres même dans ses chants.
Bien au contraire il disait :

Je suis un berger de chameaux
un homme libre sous les cieux.
Et je préfère mes animaux
au voisinage des humains
Dont le caractère incertain
est la source de tous les maux

Hédi Msadak
(Notre traduction)

En hiver c'est la période des naissances et des travaux et occupations du berger, il fait choisir un endroit abrité par des arbustes pastoraux et broussailles de Retem ou de Jonc, pour y baraquer les bêtes et leur procurer soins et nourriture.

Après sa naissance le chamelon est sous le contrôle permanent du berger pendant au moins de 2 à 3 jours, où il est porté sur le dos de sa mère ; il est détaché pour faire téter le nouveau né puis il peut marcher.

Le berger veille à l'allaitement des jeunes chamelons et à leur sauvegarde des animaux sauvages qui les menacent comme le chacal (Dhib).

Chez les Werghemma une perte de 20% des naissances camélidés est due à l'attaque des loups dans ces pâturages lointains. En fait, le chacal n'était un danger réel pour la chamelle et sa progéniture qu'au moment de la mise-bas, si le berger n'était pas là pour veiller à sa sécurité.

Si la chamelle a beaucoup de lait, il faut éviter que le jeune chamelon (Hwar, حوار) ne tête trop sa mère, le berger fabrique un « chmal »[177] شمال petit sac (cache mamelles) en poil de chameau dans lequel le gardien ou le berger cache les mamelles de la chamelle-mère pour empêcher le chamelon de téter à tout moment.Ce « chmal » est retenu, bien fixé par des cordons sur le dos de la chamelle .

La tétée est autorisée lorsque le berger desserre le chmal à des heures fixes au lever et au coucher du soleil, la tétée terminé, il ressere « le chmal » et ainsi de suite. Pour ne pas être dérangé le berger, trait les autres chamelles à tour de rôle en utilisant sa « Chakwa » outre à lait faite à partir de peau de chèvre sans poils tannée sur les deux faces.

Dans le cas où la « Naga » chamelle refuse d'allaiter son petit chamelon, le berger doit intervenir pour sauver le nouveau né par le serrage très fort de la bouche et les naseaux de la chamelle à l'aide d'une corde jusqu'à presque l'étouffer.

Il laisse la chamelle non affectueuse avec son chamelon et au milieu de la nuit, le berger se cache dévêtu pur effrayer la mère tout en serrant la patte de chamelon d'une manière très forte l'obligeant à crier, la chamelle ne reconnaissant pas le berger va essayer de protéger le chamelon contre l'agresseur et de ce fait accepte son nouveau né et le laisse téter.

Cette conduite camelière se poursuit nuit et jour et à travers les saisons différentes où l'ingéniosité du berger doit éviter tout excès nuisible menaçant la vie des chamelons ou de leurs mères.

Le berger se déplace un peu partout dans les parcours de la Jeffara, « Elouara, Elhamada, Edhahar etc... » pour retourner au printemps au « Gdal »[178] à l'époque de la floraison des plantes pastorales, le « Gdal » est un parcours sauvegardé et où la plantation pastorale est abondante et qui est réservée au pâturage des camélidés.

Les Werghemma éclairés par les bergers expérimentés des « Rbayais » réservent les terrains et pâturages de réserve (Gdal) pour les chameaux, ils doivent cependant

[177] Chmal : sac ou filée en poil de chameau pour cacher les mamelles de la chamelle pour éviter que le chamelon tête sa mère à tout moment.

[178] « Gdal » : terrain ou l'herbe est abondante et réservée au pâturage. Pâturage de réserve pour les camélidés.

éviter le passage des ovins et des caprins, surtout les moutons qui broûtent l'herbe pâturée très ras.

Il est à signaler que les pâturages lointains (Gdal) ou autres sont réservés uniquement pour les chameaux ; si par erreur on autorise des cheptels (troupeaux) ovins il ne resterait rien pour le chameau.

Au moment du « rut » le berger veille à éviter les combats dangereux entre les chameaux mâles géniteurs « فحول » et séparer les chamelles tout en protégeant les femelles dans des lieux bien abrités, les Werghemma pendant la saison froide de l'hiver, couvrent les chamelles contre le froid excessif.

L'époque de la tonte (hlaga) se fait habituellement aux approches de l'été, le poil est valorisé par une utilisation massive dans la vie quotidienne des Werghemma (tente, sac, ghrara) chmal, vêtements masculins et féminins.

Avec les chaleurs d'été, le berger campe prés d'un puits pour faciliter l'abreuvage des chameaux, les Werghemma connaissent avec détails les grands pâturages et la localisation de puits ou les points de péage pour la continuité de tout élevage camélidé, ovin ou caprin.

En tout état de cause le werghemmi, berger, gardien, ou « moulheg » (aide berger) construit dans ces pâturages lointains son « Khoss » كوخ hutte provisoire avec des branchages légers sans pour autant négliger en toute circonstance sa « Wezra » vêtement traditionnel formé d'une bande de tissu de laine brune ou grise de 10 coudes sur 3 dans lequel le corps est engoncé et faisant plusieurs fonctions. La « wezra » dans laquelle se drape avec grand art l'homme djeffarien (voir figure, vêtements masculins du werghemmi, p. 128).

D'ailleurs, le proverbe disait à propos du tissage très serré de la « wezra » elle est si épaisse qu'un coup de couteau rebondirait dessus, sans y pénétrer « وزرة إضرب فيها الموس يرجع » ce vêtement est utilisé pendant les quatre saisons.

En été la laine pure protège contre la chaleur du soleil, en hiver contre le froid et la pluie.

La « Wezra » du berger reste le dernier recours, puisqu'elle est à la fois son sac de couchage, et son parasol en été.

Les inséparables du berger en tout temps sont sa « wezra », son couteau et souvent sa boite de « Neffa » du tabac en poudre sans oublier sa « logahia » bâton de bois de jujubier avec poignée recourbée en demi cercle, et son chien de garde et guetteur des animaux sauvages comme le chacal (Dhib) qui reste le premier déprédateur par excellence des petits gibiers basses-cours, il s'attaque également aux troupeaux de chameaux.

Le berger reste toujours en alerte et méfiance pour sauvegarder son cheptel du chacal, les Werghemma disaient : « Itha jar el Far, chammer, itha jar el Dhib ammar ».

« إذا جار الفار شمّر و إذا جار الذّيب عمّر. » : s'il y a abondance de souris, retrousse les manches et change de lieu et de terrain, s'il y a abondance de chacals, mets toi à l'ouvrage, l'année sera bonne (pâturages et céréales).

La ruse du chacal (Dhib) est une menace réelle et permanente pour le berger, en plein pâturage il s'étend par terre et fait la mort, le chameau en pâturant avec la tête baissée en arrivant à ce corps immobile, se met à le sentir, le chacal, le saisit alors par les narines et le naseau, il l'empêche de respirer le chameau tombe asphyxié, le chacal s'acharne sur lui en commencant à dévorer les parties sexuelles pour s'attaquer à l'arrière train pénétrant son museau dans les entrailles. Jusqu'à 20% des pertes de chamelons sont provoqués par des attaques de chacal (Dhib).

Ce danger permanent laisse le berger, et le werghemmi qui disait:
« لا يجوع الذيب و لا ينكشف الراعي »
« La ijou Edhib(le chacal), la yenkechif Errai(ESSARAH: le berger) ».

Tout le folklore et les contes populaires parlent de la ruse du chacal et de ses méchancetés. Le proverbe disait : « arrange-toi, pour que le chacal n'ait pas faim et pour que le berger ne soit pas dévoilé ».

Les nomades Werghemma donnent à manger la cervelle du chacal aux enfants pour qu'ils deviennent rusés, pour quelqu'un qui est courageux ou vif d'esprit, ils disent qu'il a sûrement mangé de la cervelle de chacal.

Des voyageurs comme Greenville Temple (1833), Guérin (1854), Dumant (1872) disent que les animaux sauvages comme la panthère et le lion dont les contes, la poèsie font encore mention mais en realité ils ont disparu depuis plus d'un siècle et demi de la Jeffara et du Dhahar.

Autrefois ces animaux vivaient dans les montagnes de l'Atlass (les Matmata), jebel Nefoussa, Matous, Oum Souigh d'autres animaux sauvages comme l'autruche نعامة, le guépard (Fahed فهد), le boeuf sauvage البقر الوحشي, l'outarde الحبارة, le mouflon, la gazelle, le chacal (dhib), l'hyène rayée الضبع, le renard الثعلب, le hérisson القنفود, le porc-épic الضربان, la perdrix الحجل, l'épervier العقاب, le lynx النمس etc ...[179].

Il a été signalé au début du XIXème siècle dans les régions de Bir Amir, El Borma, la région de Bir Kecira, Bréga, Oum Zouggar, que la gazelle, l'autarde se trouvent encore partout dans ces paturages, montagnes et deserts lointains.

L'élevage du chameau occupe une place importante avec le cheval qui reste le fer de lance de la défense tribale et confédérale des Werghemma chez les populations du sud-est de la régence de Tunis. Cet élevage se caractérise lui aussi comme

[179] Ch. Grenot sur la biologie d'un rongeur héliophile du Sahara : le Goundi القندي (Stenodactylidae). actu. tropic Vol 30, 1973 les voyageurs Guerin (1854), Dument (1872) Greenville Temple.
- G. P Pillet (1915) (revue tunisienne) les animaux et la (Sima) à Tataouine chez les ouderna (Werghemma) p. 50.
A. Louis (1976) : in les nomades d'hier et d'aujourd'hui dans le sud tunisien : 1833 ont rencontré des animaux sauvages (lion, panthère) dans l'ouest Tunisien depuis le Djebel Chaambi jusqu'au Kef.

l'agriculture des zones arides ou semi-arides par sa sensibilité aux caprices de la pluviométrie.

La céréaliculture étant limitée à deux saisons l'automne et le printemps. Les activités pastorales pierre angulaire de l'économie tribale chez les Werghemma occupent le paysan pendant le reste de l'année.

La pluviométrie de 100 à 200 mm par an, et parfois moindre lorsque on s'éloigne de la côte vers les rivages du désert.

Une sécheresse qui peut durer de 6 à 10 mois, ce régime pluviométrique discontinu et irrégulier et cette répartition des pluies très aléatoire n'assurent pas la régularité d'une saison humide garantissant une activité agricole ou pastorale.

Particulièrement bien adapté au climat désertique, le chameau (dromadaire) est utilisé dans la Jeffara tuniso-tripolitaine comme animal de trait, il est également l'animal indispensable au dépicage des récoltes (orge, blé etc ...) mais c'est sûrement un animal de transport .

Le werghemmi l'utilise pour transporter tentes et accessoires, biens et céréales pendant les déplacements, et pour les caravanes de commerce avec la Tripolitaine, le Jerid Nefzaoua et Gabès, Ghdames, Ghat etc ...

L'utilisation des « Magetab » مقتب et des « Jehfa » جحفة espacées, sorte de cages adaptées au chameau et fabriquées en branches de « Cider » jujubier[180] سدر . servant au transport des femmes et des enfants et de bagages.

Le dromadaire, par sa sobriété, peut boire plus de 50 litres d'eau à chaque abreuvage pour rester en temps normal jusqu'à 15 jours sans eau, il peut également repérer lieux et pâturages à 350 km et même plus, par sa robustesse, il est capable de porter plus de 350 kg de charge et de marcher quarante à cinquante kilomètres par jour.

Cet ami et compagnon du werghemmi en période de paix ou de guerre, en transhumance ou en sédentarité se classe par excellence l'animal des Werghemma et de la Jeffara le plus économique et le mieux adapté aux conditions naturelles de cette région et peut supporter des sécheresses périodiques que le petit cheptel ovin et caprin ne supporte pas.

Dans les pâturages lointains et même dans les pâturages limitrophes des Sebkhas et des terres salines, les arbustes tels que Rtem رتم , Arfeg عرفج , Tgoufet تقوفت , Helfa حلفة , Gorthab قرضاب , Atriplex حماضة , etc... que ne sont pas appétés par le petit bétail, lui assurent une nourriture précieuse et une production de lait de chamelle suffisante pour subvenir aux besoins des chamelons et du berger.

[180] jujubier arbuste à l'état sauvage donnant un fruit (jujubes) نبق se développe très bien dans les bas fond de la Deffra et les pâturages. Haut de 1 à 2 m largeur de 8 à 10 m. Famille des Rhamnacées, bois utilisé pour les cages etc ...

Les Werghemma disaient que : le lait le plus proche du lait de la femme (mère) c'est le lait de la chamelle.

Le poète Hadj Othman Ismail parle de cet animal sacré en disant « que les Werghemma utilisent les chameaux pour les caravanes de commerces, je me souviens d'une caravane « d'ouled Khalifa » une tribu du (Najaa) des Touazine Werghemma résidant au milieu de la plaine de la Jeffara occidentale (Aurghamma ou Henchir Ghthama région de Medenine), qui s'est rendu en Jeffara orientale chez les (Dhawawda) الذواودة tribu du (Najaa) des Nouèls tripolitains de Libye résidant à Jemil جميل région de Zouara. Nous étions dans une caravane de (24) chameaux et notre destination c'est la famille Khouiled et Saafate خويلد و سعافات ça été en 1935, on a amené du thé, chaque chameau transportait 4 sacs de 50 kg de thé c'est à dire 200 kg et toute la caravane transportait 4 tonnes 800 kg . A l'époque, ce commerce caravanier est considéré de contre-bande, au retour pour la tripolitaine ont transporté presque les même quantités de sucre, du savon ou de l'huile d'olive .
Ce commerce était autorisé par la colonisation française et interdit par les colons italiens en Tripolitaine, quand au commerce du thé était interdit par les deux. Le thé est acheté chez les Khouiled tripolitains à 8 Francs le kg pour le thé noir, et 6 à 7 Francs le thé vert ».

Quels étaient alors les effectifs du cheptel chez les Werghemma dans la Jeffara occidentale à la veille de la colonisation française ?

UNIVERSITE DE METZ — S. C. D.

Le cheptel dans le sud tunisien [181]

	Chevaux	chameaux	bovins	mulets	ânes	moutons	chèvres
NEFZAOUA	116	4415	79	3	1080	22270	28300
MATMATA	21	22790	1000	350	1400	11000	16000
TOUAZINE	300	18000	200	15	6600	36000	40600
KHZOUR	145	2000	130	5	770	5600	7500
ACCARA	65	2700	1650	12	300	3000	1500
OUDERNA	260	5450	260	12	1912	13100	21200

Total chez les werghemmma dans la Jeffara

WERGHEMMA	770	28150	2240	44	9582	57700	70600

5.8- La « sima » (signe) une référence pour chaque tribu, groupe de tribus ou familles

La confédération des Werghemma avec ces grands « Ourouchs » ou « Noujou » ensemble de tribus : les Ouderna, les Touazine, les Houayas, les Ghbentens, etc... utilisent un vocabulaire d'un usage commun pour la nomenclature relative à l'élevage camelin, à sa conduite et à sa « sima » ou marque (signe) de référence pour chaque tribu, groupe, ou famille des Werghemma.

[181] Deker David dont les chiffres ne paraissent pas tenir compte de Djerba.in les confins Saharo-Tripolitains de la Tunisie 1881-1911 A.Martel.p.188 Tome II P.U.F. 1965.

La Sima : السيما chez les « Ibils » les troupeaux de chameaux ce signe ou marquage qu'on nomme « Sima » constitue en quelque sorte un estampage signalétique ou marque matérielle distinctive d'origine pour le chameau ou un signalement précis.

A partir d'un certain âge, généralement quand le nouveau né arrive à l'âge de « Ibn Lebun » ابن لبون c'est à dire à un an de sa naissance, l'animal mâle ou femelle doit être marqué par la « Sima » .

Cette opération consiste à une marque au feu, pratiquée sur la façade d'une partie du corps de l'animal à conserver dans le troupeau, en brûlant la peau avec une pièce métallique chauffée appelée « Matrag » .مطرق .

Le «matrag» prend la forme d'une faucille sans dents avec un manche en bois pour tenir, cet outil de marquage est fabriqué par les forgerons des Ksour de Medenine et de Ben Gardane les « Chanaiba » .

En cas d'absence de « Matrag » on se sert d'une faucille simple ; cette opération de marquage se fait pendant la période printanière dite chez les Werghemma « ENNAGDHA » النقضة ; cette période se caractérise par une verdure abondante des pâturages suite aux pluies de printemps et avant les pluies d'automne et d'hiver.

Etant donné que l'effectif des troupeaux, et les vastes espaces des pâturages chaque « Arch » ou « Najaa » doit choisir un signe ou (SIMA) pour référencier son bétail. Pour cette opération on se sert du « Mamouar », une pièce en fer constituée d'un manche en bois et d'une tige de fer terminée par un anneau. Le « Matrag » est utilisé pour marquer une ou des barres sur une parie du corp de l'animal, tandis que le « Manouar » sert à imprimer un rond sur la peau de la bête. Les deux instruments de marquage sont chauffés à blanc avant d'être appliqués à tel ou tel endroit du corp de l'animal.

Il marque les siens d'une façon particulière qui doit obligatoirement différer des autres ensembles de tribus ou fractions tout en conservant avec elles un fond commun.

Ce fond ou référence commune pour le « Arch » des Touazine ainsi que tous les Werghemma un estampage de deux baqrres parallèles.

La marque ou « SIMA » de chaque « Arch » consiste à ajouter un ou deux autres signes ainsi nous trouvons :

Arch Maztoura عرش مزطورة « Sima » placée sur la joue droite.

Ouled Hamed أولاد حامد « Sima » placée sous l'oreille droit.

Ouled Khalifa أولاد خليفة « Sima » placée sur le cou droit.

Rebayea الربايعة « Sima » placée sur la cuisse droite.

Zliten زليطن « Sima » placée sur la cuisse droite.

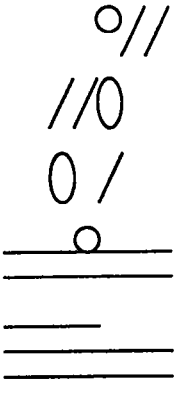

Nebahna نباهنة « Sima » placée sur la patte antérieure droite.

Mlelha ملالحة « Sima » placée sur la patte antérieure droite.

Kraynya كرايينية « Sima » placée sur le cou ou la joue droite.

Jlalta جلالطة « Sima » placée sur la cuisse droite.

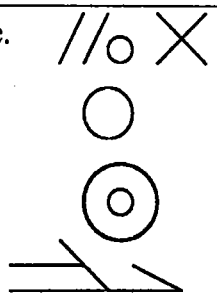

Les autres tribus des Ouderna, Mrazigues, Houayas, etc...ont leur signe « Sima »particulière.

Quant à toute la confédération de Werghemma, elle a la « Sima » placée sur un membre de la partie droite de l'animal.

5.8.1- Quelle signification politique de la " Sima " ? :

Le choix du côté à marquer (gauche ou droite) a une signification politique.

Tous les Werghemma (Touazine, Ouderna...) ont choisi la partie droite de la cuisse, l'épaule, ou la joue cela signifie quand on est du « çoff », clan de Youssef et des Hussinites.

Quand on est du « çoff » ou clan de Chaddaf, comme les Beni Zid, de la région d'El Hamma de Gabès ou les Nouaels de la Tripolitaine, et des Bachias pour les tribus de la Jeffara occidentale, la « SIMA » se trouve du côté gauche.

L'organisation et les tendances politiques de chaque groupe se réfère à un çoff ou clan, ou parti politique où se manifestent les alliances stratégiques et les appartenances politiques des ancêtres lointains.

Il est à signaler que certaines fractions font des exceptions : les Tlaigas الطلاقة et les Thebbat الثبات bien qu'ils sont fractions des Touazine ont gardé leur « Sima » d'origine de leurs ancêtres « Hamarna » à une époque lointaine conservant leur « Sima » d'origine et marquent leurs animaux à gauche.

Actuellement ces deux fractions appartiennent aux Kraynya (fraction des Touazine) qui eux marquent leurs animaux à droite.

Ce qui montre l'enracinement de la culture, du mode de vie et du code familial et tribal dans l'esprit de ces deux fractions sont les variants des invariants anthropologiques de plusieurs générations, qui marquent un patrimoine et des antécédents que les variants de l'histoire et les mutations socio-économiques et culturelles n'ont pas pu changer, et la « Sima » de ces deux fractions marquée à gauche est restée à gauche malgré un environnement et une intégration nouvelle, dans un autre groupe tribal et une confédération qui utilise un signalement et une estampille marquée à droite, c'est à dire opposée à celle d'origine de ces deux partenaires.

5.8.2- La « Sima » pour le petit bétail chez les Werghemma

Le petit cheptel, ovin, caprin, etc... est marqué à la fin de la saison printanière à l'aide d'un petit instrument qui n'est qu'une aiguille de grand forma appelée « Mekhiat » مخيط cet instrument est plus grand que l'aiguille à coudre et du « Meber » مبير . En effet, le marquage des caprins se fait à la naissance, il y a principalement deux signes : « El guetf » qui consiste à couper à l'aide d'un couteau le bout de l'oreille ; « le chark » qui consiste à fendre le bout de l'oreille. Le « hilel » (le croissant) que l'on pratique en pliant l'oreille en deux du chevreau et encoupant soit la partie de devant ou la partie de derrière.

Pour les ovins, on utilise les mêmes signes, mais le marquage est pratiqué au moment du sevrage et à chaud (vers la fin de Mars), qu'il s'agisse d'ovins ou de caprins, seules les femelles sont marquées.

Le signalement se fait de la même façon en une marque au feu, le petit bétail, ne pouvant pas supporter le « Matrag » et couvert de poil ou de laine on lui porte la « Sima » sur l'oreille droite ou sur le nez. Ce marquage diffère d'une région à l'autre au sein de la Jeffara occidentale.

5.8.3- Pourquoi le signalement et la marque de « Sima » ?

On a signalé au sein de « Kanoun Chartia » ou législation et « coutumes » des Werghemma que la majorité des articles des différents chapitres (Défense de la tribu, prise d'armes ou « Fazaâ », crimes et délits et annexes) que la plupart des articles parlent d'une manière ou d'une autre d'animaux (chevaux, chameaux, ovins, caprins, etc...) ces articles veillent sur la sauvegarde du cheptel et les solutions pour les litiges et les crimes et délits ayant une relation avec l'utilisation des pâturages et la conduite des élevages, le petit élevage est souvent utilisé pour le payement des amendes ou « Diya ».

Pour l'application de ces articles de ce code et pour l'organisation la vie quotidienne pastorale nomade ou semi-nomade et même sédentaire dans la Jeffara, la « Sima » permet l'identification de l'animal et permet de retrouver même après plusieurs années un chameau perdu ou volé [182]

En cas d'achat, le nouveau propriétaire appartenant à une autre fraction et désirant marquer son nouvel animal, ajoute sa « Sima » à celle de l'ancien propriétaire d'origine.

Suite à des litiges, guerre ou « Razia » elle facilite la reconnaissance du cheptel à l'occasion d'un accord de restitution de prise d'animaux, passé entre les tribus ou entre les groupes.

Cette méthode d'arbitrage pour résoudre les litiges inter-tribaux est d'un usage coutumier parfaitement admis par les « Miaads » des tribus et confédération et sollicité par la « Charia » islamique qui interdit toutes ces opérations de « Razia ».

---

[182] G.P Pillet (1915) : La marque des chameaux dans l'extrême sud tunisien, la « SIMA » dans revue Tunisienne 1915.

Il est à signaler que ces signes ou « SIMA » sont les mêmes pour tous les animaux et les objets ou biens marquables à une même tribu, fraction ou groupe des tribus (gros, petit bétail, Ghorfa dans un Ksar, tombe, puits, majel, etc...).

5.9- Le petit élevage chez les Werghemma dans la Jeffara occidentale

L'élevage familiarisé c'est celui des ovins et des caprins qui sont beaucoup plus sensibles aux aléas climatiques.

Deux espèces rustiques qui peuvent s'adapter, les caprins de race locale ou croisée ayant la capacité de marcher plus vite et de mieux résister à la fatigue que les ovins.

Les moutons de race "Ardhaoui" Barbarine à grosse queue a une laine, souple et une viande tendre.

Ces deux espèces constituent l'élevage extensif de la région et donc la richesse de la Jeffara qui avec le dromadaire peuvent maintenir un équilibre fragile de la vie des Werghemma, des déplacements saisonniers sont obligatoires pour mener à bien la conduite de cet élevage extensif basé sur la transhumance.

L'abondance des pâturages et la verdure dans les régions mieux arrosées assure aux nomades et semi-nomades une production laitière.

Ce bétail occupe une place privilégiée, chez les Werghemma, en hiver les chèvres qui souffrent du froid excessif sont abritées sous la tente.

Les brebis-mères et surtout les chèvres plus sensibles au froid de la saison hivernale passent aux soins et à la garde des femmes, pendant les orages et le froid excessif, le werghemmi attaché à son troupeau voir même à son capital, autorise à ces animaux fragiles de partager la tente avec le reste de la famille, femmes et enfants.

Le proverbe des Werghemma, disait au nom de la chèvre qui taquine le froid des nuits blanches d'hiver en chantant :"

Que Dieu garde en santé ma mère (lalleti)
je mangerai de son orge, je piétinerai
ses petits enfants au fond de la tente.
En rentrant en hâte sous la tente
toute gelée, bien autorisée par la patronne
de la tente.
Et je dormirai sur sa natte ...

Sellem "Lelleti" nakel chiairha	سـلّـم للـتي نـاكل شـعيرها
Wa Enbeki SAGHIRAHA	و نبكي صغيـــــــرها
Wa nergud à la Hsira	ونــرقـد عـلى حـصـيرها

Les brebis mères et les chèvres sont toujours à proximité et à la garde des femmes qui assurent la traite et la transformation du lait en beurre et petit lait, et à la

fin du printemps le beurre cuit est transformé en "semen" سمن pour être conservé plusieurs mois, voire plusieurs années. En effet, les femmes, quand elles avaient accumulé une bonne quantité de beurre, la faisaient fondre pour obtenir du beurre fondie après filtrage. Cette dernière opération se faisait au moyen d'une quantité de semoule d'orge qui servait à retenir les poils de chèvre ou autres déchets, et que l'on mettait avec le beurre dans le chaudron puis stocker dans les outres عكّة et les "pots" "حلاب" " récipients d'argile à usage divers utilisé pour le stockage de lait, d'huile ou de beurre cuit.

5.10- La vie quotidienne du werghemmi : importance des apports de l'élevage

5.10.1- Le lait

La base de la nourriture des nomades et semi-nomades ou sédentaires dans la Jeffara tuniso-tripolitaine est le blé et l'orge avec le lait des chèvres et brebis et le lait de chamelle.

En Hiver, à compter du mois de décembre le lait des troupeaux caprins et ovins entre dans le régime alimentaire quotidien. A l'exception des troupeaux camélins qui s'éloignent dans les réserves pastorales lointaines comme "Elouara", le "Dhahar" etc... le reste du cheptel est gardé par les propriétaires ou par des bergers qui campent à la résidence même de la tribu au Douar « biout » ou un campement des tentes.

Le matin il est de règle d'attendre l'évaporation de la rosée matinale par les premiers rayons de soleil pour éviter certaines maladies causées par l'humidité excessive du pâturage.

Le troupeau quitte alors les "Zraiebs" pluriel de "Zriba" c'est l'enclos pour le gardiennage et la stabulation du cheptel situé pas très loin des tentes. Il y avait alors l'enclos en hiver, mais au printemps les bêtes étaient rassemblées la nuit dans une aire située devant la tente (M'rah) مراح .

La "Zriba" ou enclos circulaire servant pour assurer la sécurité du cheptel, pour chaque "Zriba" généralement le propriétaire n'est assuré que lors qu'il laisse devant la porte de l'enclos un chien de garde bien habitué aux animaux sauvages de la Jeffara le chacal "Dhib" surtout.

Le cheptel quitte la "Zriba" pour aller paître à quelques kilomètres des tentes. Avec cette verdure abondante pendant l'hiver et le printemps où l'herbe reste fraîche avec l'humidité matinale qui ne s'évapore qu'en fin de matinée d'une manière définitive, pendant toute cette période le cheptel ne s'abreuve qu'un jour sur quatre.

La femme du berger procède à la première traite de bon matin avant que le troupeau quitte la « zriba », et en fin d'après-midi, la femme dite "Arradha" عراضة trayeuse rejoint le troupeau ovin ou caprin pour procéder à l'opération de la deuxième traite.

Le berger et son "Moulhag" aide berger ou le père de la famille qui gère lui son troupeau s'occupant de rassemblement des femelles ovines ou caprines à l'aide d'une

corde, la traite commence par libérer chaque femelle à tour de rôle à fin de retrouver les chevreaux et les agneaux séparés de leur mères pendant la nuit .

Les femmes "Arradha" rentrent au Douar ou aux tentes avec les "Chakwas" outres pleines de lait, ou les "Hallebs" pots de lait.

Le retour de cheptel a la "Zriba" ne se fait qu'après le pâturage du soir "El Acha", cette pratique est conseillée par les Werghemma connaisseurs de la bonne conduite de l'élevage dans ces zones difficiles et arides, le bétail profite mieux de la diminution de la température assez élevée l'après-midi, favorable pour brouter l'herbe du soir.

Pendant la saison chaude (été et automne) le berger faute d'habitat et d'ombrage pour les ovins garde son troupeau sur une colline de sable pendant toute la période chaude sans autoriser le bétail à se déplacer, souvent le chien de garde assure cette manoeuvre, le proverbe dit que le cheptel refroidi sa stabilisation, le berger n'autorise aucune personne ou animal venir déranger son bétail, car tout déplacement provoque le réchauffement rapide de l'aire de stabulation.

" الغنم تبرد مطراحها" في الصيف و أوقات الحر" .

Les femelles sont séparées des petits, car l'effectif assez grand du cheptel ne permet pas au berger de fixer les "chmal" ou cache mamelle individuelle empêchant les petits à téter leurs mères.

La réserve de lait est laissée pendant toute la nuit dans un pots de terre "Halab" qui est placé dans un trou creusé au coin de la tente chauffé appelé "Metrassa" متراسة ainsi on obtient du lait caillé « Rayeb », le lait recueilli pendant la journée est conservé dans un gros pot placé également dans la « Metrassa ».

Le lendemain le lait est baratté dans une grande "Chakwa" sorte d'outre, c'est la femme propriétaire qui fait cette opération tout en restant assise et balançant la "Chakwa" sur le genou en utilisant un tri-pieds jusqu'à obtenir du beurre séparé du lait.

Le lait légèrement fermenté ou petit lait c'est la boisson la plus appréciée par le werghemmi ainsi le petit lait ou "Lben" avec les dattes ou le Couscous sont des repas presque quotidiens dans la Jeffara tuniso-tripolitaine.

La richesse des Werghemma se mesure par la propriété des cheptels d'animaux et quantités de beurre transformé en "Semen" après une cuisson (le prix d'un litre de « semen » est l'équivalent de quatre litre d'huile d'olive). Les grands éleveurs peuvent produire de 250 à 300 litres de "Semen" qui peut jouer le rôle des graisses et de l'huile d'olive.

Le lait est utilisé à l'état chaud comme sauce pour le plat de "Aich" une purée de farine d'orge cuite c'est la "Righida" رغيدة ce plat est souvent préparé avec utilisation du beurre.

5.10.2- La laine : les Werghemma entre le métier horizontal sous la tente et le métier vertical du tisserand au Ksar

Les vêtements des Werghemma étaient la plupart du temps de laine tissée soit sous la tente ou dans les Ghorfas du Ksar par le tisserand « houki » de la tribu au sein du grenier collectif.

Tisserand « houki » et Maréchal-Ferrand « haddad » sont les métiers sacrés et respectés par les tribus de la Jeffara tuniso-tripolitaine.

Les Werghemma et les tripolitains utilisent la laine et le poil pour renforcer un tissu, car une fois mêlé à la laine le poil de chèvre ou de chameau, on le corde, formant ainsi un agglomérat peigné à la main pour former des flocons ou « Gloums » قلوم les « Gloumes » peuvent être en laine ou mixtes en laine et poil.

Il est à signaler que les sacs "Ghraiers" pluriel de "Ghrara" c'est un tissage de laine, de poil de chèvre et poil de chameau d'une capacité de cinq "wibats" d'orge ou de blé environ 185 à 200 kg, sac de charge tissé sur le métier horizontal.

Quant à la "wazra" , « houli » ou « bernous » vêtements masculin sont tissés sur le métier vertical souvent chez les tisserand du Ksar.

- "El Hamel" الحمل d'une longueur de 5 m avec une largeur de 2 m, décoré par des lignes multicolores espacées de 50 à 40 cm, avec "El Hamel" il faut des accessoires qui sont "ElOussada" et les "Mkhali" الوسادة و المخالي , de couleur rouge, c'est de la laine qui forme l'équipement intérieure de la tente, au milieu se localise les "Graffes" القراف grand contenant fait de deux peaux de chameaux assemblées, fabriqué sous forme d'un grand sac en cuir rougeâtre ou noirâtre avec le tanin.
- "Elmargoum" المرقوم c'est une couverture tissée de la laine mais dont le tissage est du "Ragum" رقم d'une couleur rougeâtre avec beaucoup de décorations et motifs géométriques, avec domination du blanc et du rouge.
- La tente, elle est formé par des "Flijs" فليج ; chaque Flij est tissé à base de laine et de poil, d'une longueur de 10 à 12 m et d'une largeur de 50 à 70 cm. Une tente est l'assemblage de 10 "Flijs".
- Trois "Trayeghs" طرايق deux aux extrémités du Flij, le 3ème au milieu décoré en rouge chacun de 40 cm de longueur et de 15 cm de largeur. Les « Ameyers » العمايز sont les extrémités des Flijs qui tiennent les extrémités de la tente au sol.

5.10.3- Les vêtements masculins : sont "ElWazra" vêtement de première importance formé d'une bande de tissu en laine brune ou grise de 10 coudes sur 3 dans lequel le corps est engoncé (déjà cité).

- El Houli : c'est un vêtement comme "El Wazra" de tissu en laine et de couleur blanche, l'habit des cérémonies et de la prière du vendredi très connu en Jeffara occidentale et en tripolitane.
- "Chachia" "Kabous", sorte de casquette de couleur rouge, couvre-tête de tissu en laine avec teinture guermez قرمز carmin.
- "El Balgha" chaussure fabriquée de peau de chèvre de couleur jaune teinte de tanin de grenade (voir figure vêtements masculins p. 128).

5.10.4- Les vêtements féminins

Jusqu'à (1920) il y avait plusieurs sortes de Melhafa ملحفة chez les werghnmienne ou "Takhlila" تخليلة ou Mélia ملية c'est une grande pièce de tissu de coton de couleur bleu foncée.

La femme s'en enveloppe tout le corps, une fois arrangée, la pièce de tissu se présente sous forme d'une tunique sans manches , non cousue, mais simplement retenue à hauteur des seins par deux grosses fibules d'argent et serrée au niveau de la taille par une ceinture de laine.

Cette ceinture est faite de vingt quatre brins de laine blanche ou rouge. Une extrémité est disposée en boucle, habituellement elle est enroulée deux ou trois fois autour de la taille, le bout libre est passé dans la boucle.

La ceinture doit prendre fin exactement au niveau de la hanche gauche.
- « La Melhafa » peut être bleu foncé زرقاء داكنة
- Melhfa Horra ملحفة حرة bleu foncé avec des rayures.
- Melhfa Roboa ملحفة ربع bleu foncé avec des rayures blanches à la base.
- Melhfa Gtarech ملحفة قطارش rouge en totalité carrelée.

« El Houli » en soie حولي حرير rouge avec des motifs à l'extrémité.
« Le Bakhnoug » une pièce d'étoffe posée sur la tête, tissu en laine de couleur rouge ou blanche, voile de tête et d'épaule.
« Elassaba » العصابة tissu de laine de couleur noir serre tête turban de 2.50 m à 3 m de longueur et de 40 à 50 cm de largeur (voir figure vêtements féminins p. 211).

Le poète Hedi Msadek de la Jeffara parle de l'importance de l'élevage et de la laine :

La laine est une richesse
en tous mois de l'année
ses biens fais se manifestent
Le poil des caprins et camelins se change en tissu
bien utile pour les hommes et la tente
En sac pour transporter grains d'orge et grains de blé
mais ces valeurs se sont perdues
faute de tâteur qui nous soutienne.

(Notre traduction)

5.11- Noce et mariage chez les jeffariens

Chez les jeffariens la raison qui régnait et reste profonde était que les descendants de tribus différentes ne devaient pas être du même sang, les guerres et litiges étant fréquents dans ce monde où l'organisation et la vie quotidienne tribale reste un facteur d'unité à l'intérieur de la tribu ou de groupe de tribus et peu aussi être un facteur rapide de dissociation entre les « Ourouches » ou « Noujou » différentes.

L'unanimité première n'a même pas permis de reconnaître un chef unique ni un pouvoir central en dehors du pouvoir collectif du (Miaad) de la « Khabila » tribu ou de l'alliance politique de tribus au sein d'une confédération.

Le calendrier du werghemmi demeure bien rempli par des travaux et des obligations ; toutes les périodes des quatre saisons sont chargées par une suite d'événements liés à sa vie nomade pastorale et à des fêtes et occasions religieuses qui guident son mouvement et sa mobilité incessante liée à l'exploitation d'un espace aride et à la conduite d'un cheptel très importants pour sa subsistance.

Les noces et les mariages se faisaient quand la tribu se trouvait au campement d'été « Zemla »[183] ou « Dar El mcif » résidence de la période estivale ; en effet cette période coïncide avec un arrêt momentané du cycle d'activités agro-pastorales basées sur la transhumance.

L'échange de femme et la parenté sont liés à la tribu et ne dépassent que très rarement cette limite.

Habituellement la fille doit épouser son cousin germain du côté paternel ou un cousin indirect, s'il ne se trouvait point sur place de proche par le sang, le père de la jeune fille peut la faire marier à un autre membre de sa tribu, même si l'intéressé avait quitté sa tribu ou son groupe pour vivre en Tripolitaine ou ailleurs. Il faut de toute façon éviter tout risque de se battre entre frères et cousins.

A l'intérieur du « Arch » ou « Najaa » certaines fractions sont considérées « religieuses » ou d'origine maraboutique, leurs membres se marient entre eux et ne vont pas chercher une alliance à l'extérieur, à titre d'exemple les « Jlidat » fils de Sidi Abdallah Boujlida Marabout, et les « Medenini bien » fils de Sidi Ali ben Abid et les « Rebaia » fils de Sidi Hmid bien respectés par les autres « Ourouchs » comme les « Ouderna » et les « Touazine » ou « Ahl El Janah El Akhdar ».[184] « أهل الجناح الأخضر » .

Les gens de la voile ou l'aile verte الجناح الأخضر , cette nomination découle d'une histoire qui s'est passée en pleine Jeffara occidentale et où le Marabout Sidi Abdallah Boujlida le septième frère des Werghemma qui s'évade dans la nature, vivait avec les animaux sauvages, dénudé, les bergers camelins ne peuvent l'attraper, habitué à vivre avec les gazelles buvant le lait de ces animaux.

---

[183] Zemla : lieu de résidence des Werghemma en dehors des Ksours ou il y a une exploitation agricole, des arbres fruitiers, oliviers, figuiersetc ...
L'habitation est souvent provisoire sous forme de Hûte ou Laiha, la possession d'un Majel ou Fesguia (citerne) pour récupérer les eaux de pluie est une nécessité pour cette résidence d'été ou « Dar » El Mcif ».

[184] AHL El Janah El Akhdar « les Touazine » c'est l'histoire des sept frères Werghemma racontée par Hadj Mohamed El Houdeiri, Touzni de la Jeffara presqu'île de Jorf ou Sidi Makhlouf (Notre enquête 1997).
Egalement les contes de Hadj Mohamed Sahhal de Hessi Amor qui raconte l'importance et les détails des calendriers d'El manach, chez les Werghemma et les liaisons organiques entre les tribus guerrières et les tribus Maraboutiques (notre Enquête 2000).

Figure 9: Vêtements féminins chez les werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine

Source: A. louis: Les nomades edsud 1976

Les Werghemma découvrent par le biais de ces bergers la présence d'un être vivant miraculeux, insaisissable, ils se décident de partir à sa recherche.

La recherche a été longue et difficile, l'homme miraculeux dépasse les gazelles dans leurs course et héberge sous les ailes d'autruches, ils ont eu l'idée de tendre un piège à cet homme en lui présentant de la nourriture humaine, l'appât a réussi pour que le coureur sans arrêt attrape un grand malaise digestif puisqu'il est habitué à un nourriture à base de lait de gazelle, les Werghemma continuent la recherche du Marabout fatigué ce sont les Touazine qui arrivent à attraper Sidi Abdallah Boujlida en le couvrant par la "Wazra" du premier cavalier qui arrive à saisir le miraculeux dénudé, ce sont alors les gens Touazine de l'aile verte qui a été le premier habit du Marabout sacré dans toute la Jeffara occidentale c'est leur septième frère des Werghemma possédant la sagesse et la Baraka.

Ces fractions Maraboutiques, religieuses vivent souvent sur l'aide des autres tribus, guerrières des Touazine et des Ouderna ne peuvent pas faire la guerre, ni être chameliers on guerrier de razzia.

Les Jlidat, les Rbaiyat, les Médninis, toutes ces fractions et tribus leurs membres se marient entre eux et ne vont jamais chercher femme à l'extérieur du groupe Maraboutique.

Egalement entre Arabe et Berbère, chacun garde des liens de parentés, les Jerbiens originaires de l'Ile ont la même attitude, l'arabe werghemmi mène une vie rude, fait la transhumance, fait des razzias et récupère par force son cheptel perdu ou dérobé.

La femme werghemienne va où va le werghemmi, elle monte à chameau, laboure, fait la moisson des céréales, conduit l'élevage ovin et caprin...etc...suit son mari à peu prés partout sauf en cas de guerre ou de razzia.

5.11.1- Parure des femmes jeffariennes et procédure de mariage

Souvent le mariage est arrangé dès l'enfance, entre les parents. Dans le monde nomade on responsabilise les enfants dès le jeune âge, l'apprentissage et l'école c'est uniquement l'école et l'apprentissage de la vie et de cet environnement aride et difficile, géré par les vertus d'une société libre et vivant loin de tout pouvoir central et finalement de tout pouvoir d'Etat.

La fillette dite (Missamya) promise à un garçon quand elle arrive à l'âge de dix ans, ne doit plus voir son fiancé en public ou en présence des parents.

Il est à signaler que la fille ne répond jamais à une demande ou pose sa demande et son désir, ce sont les parents et les familles qui décident, souvent elle doit accepter le point de vue de son père.

Il se passe parfois des cas de refus de part et d'autre alors les amoureux s'arrangent pour un scénario de la fuite de la fille au début puis des intermédiaires tâchent de rapprocher les familles et les parents qui refusent cette alliance.

La fille est dite (Harraba), en tout état de cause on arrange le litige par le biais des notaires ou d'un groupe de sages qui récitent la « Fatiha » la sourate liminaire comme l'exige la coutume et le « charçaa » pour tout mariage.

Il ne faut jamais arriver à une situation de concubinage interdite et déshonorante dans ces milieux nomades arabo-musulmans.

Le mariage dure trois jours chez les Werghemma[185].

- La première journée c'est la (Keswa) où l'ensemble de trousseau, habits, bijoux, corbeille de toilette etc... est amené à la famille de la mariée, généralement un cheval est utilisé pour le transport de la « Keswa ». Les bijoux sont généralement en argent (فضة).

* d'énormes boucles d'oreilles appelés « Akhrass » pul. de « khorss ».

Jusqu'à 1920 on trouve :

Les Akhracs « أخراس » (Boukyloi) « خرس بوكلوة » .
Les Akhracs (Chagui Rouha) « خرس شاقي روحه ».

* Des grosses fibules : (Khalal)
Les Khalal (Mabroum) « اخلال مبروم ».
Les Khlal (AFTAH) « خلال أفطح ».

* Les « Tiyers » (colliers) qui se détachent de la « Assaba » ou turban de laine noire qui entoure la tête, décoré par des « Hassac » et du corail rouge.
(تير مرصّعة بالحسك و المرجان).

* Colliers « قلادة »
portant 5 à 6 mains de fatma de grande taille (قلادة تحمل خمانس فضة كبار الحجم).

* El Magroun : collier autour du cou décoré des petits coraux rouges ou multicolores :
(المقرون قلادة الرقبة مرصّعة بالمرجان).

* Deux grands bracelets d'argent ou moyens : (1er caché de l'orient souvent de Tripoli) (حديدة كبيرة أو متوسطة فضة طابع أول من الشرق (طرابلسية).

La deuxième journée c'est la « Henna et Khyat ElBeit » خياط البيت و الحنة , c'est la journée où les parents et la familles du marié s'occupent de l'assemblage des (Flijs) une dizaine constituants la tente du mariage.

Cette cérémonie s'accompagne par des chants (des Werghemma) de nostalgie et de célébration du Prophète Mohamed.

La « Oullaga » « العلاقة " ou corbeille de toilette procuré d'un épicier spécialisé du ksar.

Cette corbeille ou coffin en folioles de palmier « سعف النخيل بوحطم» de bonne qualité (Bouhattam) doit contenir un kilo de Henné en feuilles (Henné de Gabès) des boutons de roses « شوش الورد », des clous de girofles « عود العطرشية », un demi kilo d'amandes amères, "محلب " pour préparer la pâte et le collier du « Skhab » قلادة عنبر , du luban, du mastic dit Mestka, du Benjoin- rouge "جاوي أحمر" , du Benjoin-

[185] Récit de Mme Ayadia Ismail née Kbaier, possédant des anciens bijoux hérités de sa mère renommée sous le nom de Mme Laroussi suite à ses capacités médicinales dans le domaine de l'accouchement des femmes et les soins et guérisons du nouveau né (notre enquête, 1997).

noir, du cumin noir et vert "كمون أخضر و أكحل" , du (assa-foetida) « حنتيت » , du « Afas » noix de galle « عفص ». D'écorces de racines de noyer (Swak pour nettoyer les dents et donner la vigueur et la couleur rougeâtre aux gencives) , du chardon à glu. dad وشق و داد , aux fumigations bénéfiques, Oud Boukhur, de Skenbir, du Fasukh, un paquet de bois d'agalloche « عود قماري » .Un petit miroir circulaire « مرآة أو شباحة » Un peigne en bois, 2 ou 4 bracelets en corne dit (Miggas) «مقاس». Un peu de fil et des aiguilles, un rasoir, un grand mouchoir rouge.

La « Oullaga » ou corbeille a gardé les mêmes constituantes à travers les différentes périodes de l'histoire des Werghemma et de la Tripolitaine.

Le mari doit acheter le trousseau avec également : une chemise longue avec des manches, arrivant au niveau de genoux, ouverte au col, se ferme avec une épingle ayant le pouvoir de chasser le (mauvais oeil).

Une (Melhafa blanche, un Houli, en soie), durant les sept jours elle doit avoir des vêtements amples, elle portera cette chemise et ce (Houli) sans ceinture.

Un (Châle) dit « Bakhnoug » en laine blanche ou noire, une paire de chaussures (Balgha) jaune décoré en filali rouge.

La troisième journée c'est la (Doukhla) ou nuit de Noce et la grande fête célébrée par la réparation de plat de Couscous à la viande pour tout le monde.

Le jour de la (Keswa) première journée de Mariage on prépare des plats de « Aich » à base de farine d'orge avec une sauce. Ce plat est à l'honneur des parents et familles du marié qui amènent la (Keswa) à la maison de la mariée.

Souvent la famille du marié célèbre le mariage par l'invitation d'une troupe de (Abid Ghbenten) « chouachines » chanteurs et danseurs, dirigeaient par un « Rais » le chef (poète), des Bahria (5 ou 6) accompagnateurs qui eux font la répétitions et la danse, les auditeurs sont séparés par sexe, le mari avec les « Arassas » les compagnons du « Aris » marié devant la tente à gauche et à droite les femmes, puis une séparation de quelques mètres (on trouve les hommes). Au milieu une cour réservée comme théâtre pour les chanteurs et danseurs « Ghbenten ». (voir figure la hiérarchie sociale des Werghemma et des tripolitains pendant les cérémonies de mariage, Abid Ghbenten ou troupes de « Tabbala » ou Abid tripolitains p. 129).

La soirée commence après le dîner jusqu'à l'aube, généralement c'est la deuxième journée du mariage où la joute poétique passe en revue des chants de guerre et d'amour et de la poésie touchant des thèmes allant du politique à l'érotique.

C'est l'occasion d'évoquer les poèmes et chants célébrant les grands événements importants de l'année écoulée et l'histoire mythique et réelle du passé glorieux de la confédération des Werghemma et de la tripolitaine.

Ces chants et danses s'accompagnent de l'acte de « Ramou » ou « Ramyi » qui consiste à jeter des pièces de monnaie ou des billets sur le « chouchane » poète rais qui chantent avec les « Bahris » partenaires en lançant d'offrande et d'éloge à l'égard

du donateur de la monnaie et le poème ou chant devient alors un madrigal de respect et de célébration de la personne ou de la tribu auteur du " Ramon ".

Un échange se fait entre ce publique et la "Taéfa" [186] troupes des Ghbenten en effet des échanges de bien symbolique (matérialisme symbolique), les poètes et chanteurs, danseurs font échanger ce matériel symbolique culturel avec un capital économique sans exigence de tarif ni de prix (voir schéma de la hiérarchie sociale chez les Werghemma et les tripolitains à l'occasion d'une fête de mariage (enquête : A. Abdelkebir. 1995. p. 129).

Avant l'instauration du protectorat français en Tunisie 1881, la Jeffara occidentale connaissait un mode de vie traditionnel.
Les tribus nomades de Touazine, des Ouderna, des Khzour, des Ghbenten, formaient la confédération des Werghemma, vivaient dans le cercle d'une économie de subsistance avec une symbiose établie entre groupes de sédentaires oasiens et groupes de semi-nomades s'attirent par des centres d'intérêts les " Zemla" et les " Jessours" où ils pratiquaient une arboriculture en sec en dehors de leurs Ksours de montagne ou de plaine et aux environs des Marabouts lieux d'appel de la Baraka, de la sagesse et des sciences théologiques, points d'ancrage de ce tissu tribal et de cette dynamique socio-économique et culturelle. Même avec l'arrivée du protectorat français les traditions n'ont pas changé mais au contraire les autorités ont toujours encouragé la célébration des fêtes de fantasia et course de chevaux. Quant aux cérémonies de mariage demeurent être des occasions de rencontre et de solidarité au sein de la tribu et au sein du « arch ».

Une histoire ancienne riche de contradictions et de mouvements de flux et de reflux entre un espace vécu la Jeffara occidentale est un espace perçu qui arrive en Tripolitaine au bout de la Jeffara orientale et même plus loin de ces frontières jusqu'à la Sekia El Hamra et Oued Edhhab à l'Ouest et jusqu'à la «Meque» lieux saints à l'Est.

Ces deux horizons Est et Ouest nous conduisent à une réflexion dépassant la limite de la Jeffara occidentale avec les espaces limitrophes le Dhahar, les Matmata jusqu'à Jebel Nefoussa et l'Ile de Djerba, l'Aradh et la Tripolitaine.

Pour analyser la formation générale et les liaisons de ce tissu tribal arabo-berbère entre les deux frontières naturelles le Sahara Algérien et la côte Méditerranéenne, une telle analyse de ces périples de cette société avec ces trois composants nomade, semi-nomade, sédentaire va nous permettre de discerner les principales phases et de réaliser une complexité structurale que les apparences contribuent à masquer.

[186] Les Touaèfs : pluriel de Taéfa troupe dirigée par le poète (Rais, chef) avec six chanteurs, danseurs appelés «Bahris» qui célèbrent les manages et les fêtes dans la Jeffara tuniso- tripolitaine avec un calendrier bien chargé durant toute la saison estivale.
Ces Ghbentens utilisent un seul modèle de tambour parabolique d'un diamètre d'un mètre environ, ils s'habillent en blanc comme les Touaregs avec des foulards rouges et des canes de bambou à la main.

Nous intégrons la composante culturelle pour montrer les nouvelles formules de vie et des changements culturels endogènes naturels ou provoqués par des phénomènes exogènes dont il nous faut maintenant discerner plus profondément à chaque fois devant la poésie d'un poète jeffarien, Fitouri Tlich, Mansour El Houch, Dhaou Latrach, Dhaou Labiadh, Hédi Msadak, les poètes Ghbentens, Jemaa El Khof, Ali Tlich, Farah Debouba, je dirais etc... pour ne pas oublier des grands poètes Werghemma.

Leur poésie est chef d'oeuvre qui honore les "Mouallakhates jeffariennes et tripolitaines" ayant beaucoup d'analogie avec les "Mouallakhates pré-islamiques" de la "Jahilia"

Chaque poème mérite une analyse de différents aspects, je dirais sans exagérer, ces poèmes gardent toute une mémoire et tout un patrimoine socio-économique et culturel puisqu'ils ont passé en revue réalisée presque tous les thèmes traités par les 21 poèmes recueillis d'après les études et l'enquête et la traduction faite parallèlement aux travaux de cette thèse de 1995 à 1997 touchant des poètes de la Jeffara tuniso-tripolitaine (voir en annexe corpus de poésie sur la Jeffara tuniso-libyenne).

Nous signalons les thèmes suivants :
La tribu, la confédération, les parents, l'honneur, la cavalerie, la guerre, la résistance au pouvoir (Turc, Français, Italien, Beylical etc ...), le Ksar, la pluie (les éclairs), le nomadisme et la transhumance, tentes et campements, les chameaux, les chevaux, les sentiments amoureux, la femme. Fêtes et rites (manage, circoncision, fêtes religieuses, mort) le temps, la vie, et la destinée, la mort et l'au-delà, l'espace, le désert (flore et faune), la sainteté, la religion (l'éloge du prophète, le pèlerinage).

L'ensemble de ces poèmes évoque les styles suivants : l'éloge, le satire, l'élégie, le dialogue, la poésie amoureuse, correspondance poétique, poésie éducative, poésie soufie et Maraboutique, plaisanterie, chants d'accompagnement des activités ou de voyages etc...

5.12- La place du cheval, le compagnon d'armes des jeffariens

Un vieux cavalier werghemmi parlant de son cheval, aimait à repérer ce dit au Prophète Mohamed "les biens de ce monde, jusqu'au jour du jugement seront pendus aux crins qui sont entre les yeux de vos chevaux ".

Chaque tente et chaque famille dans la Jeffara tuniso-tripolitaine possède un cheval qui devient le compagnon d'armes et l'ami inséparable en période de guerre ou de paix.

L'article deux du chapitre premier (Défense de la tribu) du Kanoun Chartia et du pacte d'Elfoudhoul des vertueux en 1837 disait :

Article deux : Tout homme qui possède deux chameaux, vingt-cinq brebis, et dont la femme porte un rethel (une livre) de bijoux doit avoir un cheval c'est le « fares » ou cavalier.

Dans les tribus nomades qui se déplaçaient sur des vastes pâturages l'élevage du cheval est considéré comme une nécessité sociale. Avec son cheval le werghemmi ou le tripolitain commerce et voyage et surveille son troupeau, il brille aux combats, aux fêtes, aux razzias, et pour restituer le cheptel perdu.

L'amour du cheval est passée dans le sang du werghemmi et du tripolitain dans toute la Jeffara, c'est le serviteur de la famille, son porte bonheur, son animal sacré : on étudie ses mœurs, sa conduite, ses besoins, on l'exalte jusqu'à dire :

El Khil lel-bala الخيل للبلاء و الحرب les chevaux pour la guerre
El Bel lel-Khala و البل للخلاء والصحراء les chamaux pour le désert
Wel Bgar lel-Fagar و البقر للفقر les boeufs pour la pauvreté

Le poète Cheikh ELARDAOUI disait :

Sur le dos de mon cheval, je suis parti
vers des lieux lointains.
Sa bouche pleine d'écume, son corps
couvert de sueur, son ventre creux
le rend plus léger, il est arrogant et tenace
il défit le temps et l'espace.
Les amateurs de cheval pur-sang
cherchent toujours dans sa filiation
l'origine de son père.
Les chevaux me sont chèrs, ces compagnons
courageux sur lesquels je peux toujours compter
ils sont forts rapides et fidèles.
Le cheval ma permis de vaincre
les longues distances, il m'est plus cher
que mon fils.
Mon cheval est beau et d'une race pure
quand il tire les rênes, j'entend le bruit
qu'elles font en s'opposant au vent.
Monter le cheval est plaisir.
Mais mon cheval est enfermé dans l'écurie
sur ordre du pouvoir central
ce pouvoir nous maltraite
le coeur serré, j'ai senti comme si je tiens
mon foie entre les dents.
J'ai libéré mon cheval, sur son dos
j'ai fui la tyrannie du pouvoir central.
Mon cheval, je l'ai monté alors, sans qu'il s'entraîne.

(Notre traduction).

Les Werghemma n'ont pas réagi suite à des informations venants de l'Algérie sous la colonisation française parlant d'un programme d'amélioration de la race barbe avec attributions par les autorités beylicales de la régence de Tunis et la colonisation française en Algérie des primes annuelles aux meilleurs spécimens de la race barbe.

Même avec les autorités de la colonisation française la commission des premiers éleveurs a été mal reçue par les Touazine en 1899.

Les Werghemma ont refusé ces primes, les vaccinations du cheptel équidés par crainte que les autorités les obligent à s'intégrer dans les groupes de cavaliers "Makhzen" ou figurer dans les recensements des troupeaux bien au contraire les éleveurs dissimulent leurs chevaux.

Cette dissimulation et cette méfiance viennent du mauvais souvenir de Werghemma des dons forcés au Beylik (pouvoir central) et redoutant les réquisitions de leurs meilleurs chevaux.

Suite à toutes circonstances l'élevage du cheval chez les Touazine et le Werghemma et les tripolitains d'une façon générale garde sa nécessité sociale de première importance. Il est à signaler que le cheval était le fer de lance de la résistance des tripolitains contre les othomans et les italiens.

Cet élevage gagne définitivement sa place institutionnelle dans les actes de "Miaâd" et des " Kanoun de Chartia" et de "Orf" où les articles considèrent la propriété du cheval une nécessité et un devoir à l'égard de la tribu ou de la confédération dans les deux Jeffaras occidentale et orientale.

Chez les Werghemma comme chez les tripolitains après le chameau, il y a le cheval de selle il n'est jamais cheval de trait, traité est nourri comme quelqu'un de la famille, il est l'outil et l'ossature de la force de frappe tribale et confédérale, sa possession est une obligation voir article II de "Kanoun Chartia" et du chapitre "Défense de la tribu ".

Ce cheval dans la jeffra tuniso-tripolitaine est conduit vêtu et traité avec soin.

Les jeffariens ne reculent devant aucune dépense lorsqu'il s'agit du choix d'une selle brodée de filali ou de selle de Tripoli ou de Ghdames, d'un poitrail, ou scintillent paillettes d'or et cannetille ou d'étriers niellés d'argent.

Il est à signaler que la tripolitaine se trouve bien en avance dans la forme et la qualité des accessoires de la cavalerie et des soins donnés aux chevaux par rapport à la Jeffara occidentale et des Werghemma qui au contraire se caractérisent par une grande habilité dans la conduite et les soins des chevaux en temps de guerre et de paix.

Les chevaux des Werghemma se trouvent toujours écartés des décorations et des broderies.

Le cheval werghemmi n'est jamais vêtu comme les chevaux tripolitains ou de "zlass" de la plaine de Kairouan. Il est conduit et soigné pour accomplir une mission de rapidité et d'efficacité en temps de guerre.

Les historiens disent que les Ksour d'Aurghama à Medenine capitale de la Jeffara n'ont jamais été menacés ou touchés par les envahisseurs des tribus de l'Est ou de l'Ouest pendant toute l'histoire du XVIII ème et XIXème siècle[187] .

Le fer de lance était le cheval werghemmi des Touazine qui protégeaient les (35) Ksars et les (6000) Gfhorfas de la plaine de la Jeffara.

L'appel au secours du Marabout Sidi Ali Abi aux Touazine pour protéger les Ksours, l'histoire mythique ou réelle de cet appel qui reste dans la mémoire des djeffariens en s'adressant aux Touazine « Ya Achra, Donnekoum ichrine » يا عشرة دونكم عشرين .

C'est cette alliance, entre les tribus Maraboutiques et les tribus guerrières qui a sauvegardé les Ksours en tout temps, cette défense s'est poursuivie jusqu'à l'indépendance et l'arrivée de la première République [188].

Quant aux Ksours de montagne c'est les Ouderna qui protégeaient ces territoires et ces Ksours, plus de 150 Ksars et « Kalaas »[189] dont 37 Ksars dans la régions des Ouderna (Tataouine), Beni Khédache (voir carte des ksour de la Jeffara tuniso-tripolitaine, p.221).

Les nombreux qui chantent le cheval chez les Werghemma forment un genre littéraire spécial intitulé, la poésie du « Kout » الكوت une appellation du cheval de selle.

Le poète Amor El Ardhaoui parle de son « Kout » cheval :

Mon cheval est le seigneur des chevaux
il est bien comme un pigeon sous l'ombre.
Et ses crins noirs sont ondoyants
il supporte la soif, la faim, il devance le coup d'oeil.
Véritable buveur d'air pur bahri
il noircit le coeur et les jours de nos ennemis
au jour ou les fusils et les étriers se touchent
mon « Kout » est l'orgueil et le refuge du pays.

(Notre traduction).

Les ancètres disent :

Rkub El Faras	ركوب الفرس	Monter une jument
Wa Tlug el Maghras	و طلوق المقراس السلوقي	lacher les (Slouguis)
Wa Terkib El Akhras	و تركيب الأخراس	levriers derrière
Yeglaa Eddud min Erras	يقلع الدود من الرأس	une proie.

[187] Chibani ben Belghith (1999) : historien. Univ. du Sud Sfax. Mouvance et sédentarisation des tribus du sud tunisien .
- Berkaoui Abdelhamid (1999) : Historien univ. du Sud Sfax : Les anciennes tribus du sud tunisien de Ramada à Jectis (Boughrara, peit Syrte). (Séminaire d'histoire Médenine, 1999).

[188] Abdessamad ZAIED (1992) : le monde des Ksours du sud-est tunisien, BEIT ELHIKMA - Carthage.

[189] Chibani Ben Belghith , déjà cité.

Entendre le bruit
des boucles d'oreilles
ce qui enlève
le souci de la tête.

Dans ces territoires de la Jeffara tuniso-tripolitaine, le cheval est habilité à rendre des services en temps de guerre et de paix que le dromadaire en raison de sa lenteur, ne peut accomplir.

L'élevage et la conduite du cheval sont une tâche délicate mais les nomades, semis-nomades et sédentaires de la Jeffara connaissent tous les secrets de cet animal sacré qui apporte à chaque tente ou "Ghorfa" la " Baraka" et la prospérité aux yeux de tout jeffariens.

Il exige des soins particuliers en eau et en nourriture et aussi de l'ombre, son prix et sa rareté sur le marché, sa place dans la hiérarchie des élevages domestiques, familiaux et tribaux en font le symbole de la richesse et d'aisance sans oublier sa présence obligatoire pour la sauvegarde et la défense de la tribu.

Malheureusement, la littérature du XIXème siècle ne nous donne pas de renseignements précis, à l'exception des contes et le retour triomphal des cavaliers accompagnés des youyous des femmes.

Les Werghemma n'oublient pas les souvenirs lointains d'une menace qui venait des tribus de l'Est, de la Tripolitaine des frères ennemis des " Siaanes"et des "Nouayels" jusqu'à conserver l'habitude de se diriger en course ou «Fantasia» toujours vers une orientation qui est toujours l'Est, également les tentes sont orientées vers l'Est par mesure de sécurité pour voir l'arrivée de l'ennemi en cas d'attaque dès son apparition aux horizons de l'espace résidentiel. Cette orientation vers l'Est trouve son explication fondamentale en se référant à la direction des lieux Saints, la "khibla" c'est à dire la Mecque.

Le tableau des effectifs de cheptel du sud de la régence de Tunis cité (p.201) fait appel à plusieurs interprétations et remarques.

Les autorités n'exerçaient jusque là aucun contrôle de fait sur les Werghemma, qui considèrent le recensement ou l'encadrement une véritable opération d'espionnage pour arriver à des dons forcés pour le pouvoir central Beylical.

Il est également destiné à évaluer le nombre des cavaliers et leurs capacités de déplacements.

Ces recensements en réalité portent sur les chevaux de selle les ânes et les chameaux.

Les personnes interrogées se souvenaient des compagnes de collecte d'impôt (Majba) مجبى ou de dons pour le Bey qui touche tout bien précieux, ils ne pouvaient délivrer des renseignements exacts.

Carte 10 : Les nomades dans la Jeffara Tuniso-Tripolitaine (XIX^{ème} siècle)

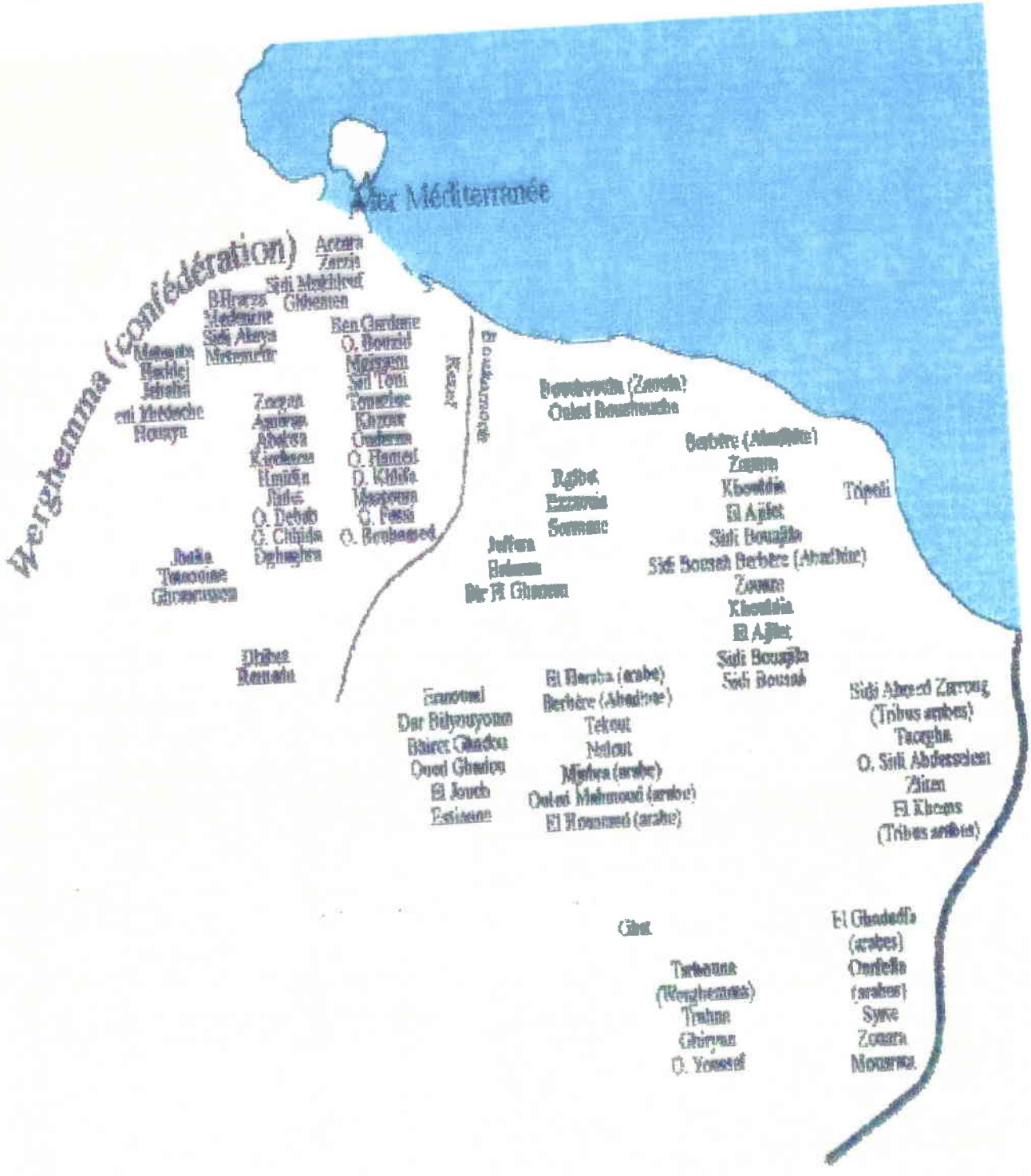

Source : enquête Abderrahman Abdelkebir 1995

Ils avaient tout intérêt à tromper les autorités qui cherchent souvent la collecte de spécimens des meilleurs chevaux de la Jeffara pour leurs garnisons.

Les chevaux sont devenus un nouveau débouché qui prend de plus en plus une valeur marchande ascendante dans une région connue par l'insécurité en dehors des influences tribales et des alliances stratégiques entre les divers groupes.

3EME PARITE:
LES CRISES DE LA SOCIETE JEFFARIENNE DANS LES CONFINS TUNISO-TRIPOLITAINS

CHAPITRE I : LA JEFFARA TUNISO-TRIPOLITAINE PONT DE LA LIAISON ORGANIQUE BILATERALE ENTRE TUNIS ET TRIPOLI

Pour comprendre cette liaison organique bilatérale qui rattache werghamma à deux pays, mais en réalité à une seule patrie mère à laquelle appartenait des tribus « ourouchs » et confédérations, ossature et noyau dur de cette société arabo-musulmane qui, avec les succès et les échecs d'une histoire très mouvementée mais pleine d'injustices et de provocations exogènes, subie le même sort .

A Tripoli et à Tunis deux autorités coloniales ont confisqué la liberté en utilisant toujours une approche despotique conduisant l'organisation et la cohésion tribale en plein désarroi.

En effet, depuis 1887 le sultan khalife nomme des pachas à la tête des pouvoirs de Tripoli, de Tunis et d'Alger, ces beys gouvernent au nom de la sublime porte " الباب العالي.

Cette partie du monde est nommée par les Werghemma « Ifriquia » auquel les géographes européens ont donné une si grande extension, le mot africa défiguré en « Ifriquia إفريقية " ; se trouve dans tous les textes arabes jusqu'au XIXème siècle, on le retrouve dans le parler dialectal actuel de toute la Tunisie[190] بلاد إفريقيا ; le mot a survécu parce qu'un groupe humain administratif et politique centralisé groupant la tripolitaine, toute la Tunisie et une grande partie de l'Algérie constituait le noyau dur de la dynastie de plusieurs anciennes provinces arabes.

Ifriquia reste une unité à travers les âges des sultanats ou « douailetes » petites provinces, fatimides, sanhadjite, hafside etc.. jusqu'aux beys turcs de Tunis, d'Alger et de Tripoli.

Il est à signaler qu'au delà des hautes steppes, prolongation de l'Atlas, s'étend une grande plaine fertile que les tunisiesn ont toujours nommée « Ifriquia », et sur cette plaine se trouve la ville religieuse de kairouan, Capitale des Aghalabites et du Maghreb, cette plaine qui a des rapports et des relations plutôt avec la tripolitaine qu'avec l'Algérie.

Les conquérants arabes et les armées du « Khalife » venant de l'orient, utilisant la route terrestre des caravanes venant de la tripolitaine et côtoyant la côte et n 'ont jamais eu la maîtrise de la mer.

En raison de l'éloignement de la sublime porte du sultan khalife othoman, un courant libéral en matière d'exercice l'autorité les provinces de Tripoli (1711) et de

[190] Ifriquia : dans le parler dialectal tunisien, c'est le nord de la Tunisie actuelle إفريقية E.F Gautier. l'Afrique blanche 1939 Univ. d'Alger.

Tunis (1712) se dotent de beys héréditaires avec un système d'autonomie partielle tolérée par Constantinople.

Pourquoi en 1835 le sultan essaye t-il de mettre fin à ce système et échoue t-il à Tunis après avoir réussi à Tripoli ? et en Algérie il a gardé l'autorité othomane jusqu'à (1832).

Comment impose t-il son autorité aux populations et régence jusque-là attachées à un système beylical gérant la vie quotidienne de ces sultanats ?

Ce sont ces changements et ces transformations spatiales et politiques qui, ont pesé lourd sur les tribus et confédérations tunisiennes, l'attachement au khalife de l'islam ou à la famille du bey son représentant plus ou moins obéissant qui était à l'origine de cette incertitude.

C'est le début de la confusion chez les Werghemma et le reste des tribus du centre et du sud de la régence de Tunis qui vivaient une grande mutation de cette unité géographique et politique dans une zone désertique ou parfois semi-désertique longue de 2000 Kms allant de l'Egypte à Kairouan.

C'est le premier démantèlement de cette unité et le début du pouvoir des "Douaylates" petits sultanats ou provinces se libérant du «khalife» jusqu'au début d'une souveraineté en dents de scie entre l'empire othoman et les familles beylicales des provinces.

Les tribus se trouvent dans les deux cas ignorés par ces deux autorités qui commencent le compte à rebours de la fin du règne turque et beylical et leur politique se dissimule à l'intérieur des régences et au sein des tribus et confédérations.

Cette situation donne lieu à une tendance d'indépendance des autorités de provinces et a encouragé les beys à déclarer leur autonomie et à tisser des liens politiques et économiques avec d'autres pays et puissances autre que la Turquie, ce qui a provoqué la création des 1837 des pactes d'alliances et d'organisations tribales pour se préparer à cette nouvelle phase de souveraineté et d'autorité à nouveaux confondues[191].

La question d'Orient et le traité d'Hunkiat-skelessi (1833) établit sur l'empire othoman un véritable protectorat russe surtout que les Turcs ont subi l'assaut en Orient des Francs en Egypte et en Palestine, et en Europe les provinces balkaniques encouragées par l'indépendance grecque (1830) et soutenues par l'Autriche et la Russie.

L'empire othoman et les puissances européennes considèrent tous ces événements avec le mouvement religieux wahhabite en Arabie (péninsule d'Arabie et lieux saints). Comme une menace contre leurs intérêts pour partager le monde avec l'Angleterre qui depuis un demi-siècle tient à l'édification d'un système de sécurité impérial pour la maîtrise de la Méditerranée et de l'océan indien.

[191]Abderrahman Cayci (1963) : L'établissement de l'autorité directe, le point de vue turc.
AMartel (1966) : Tripoli et Tunis : succès et échecs othomans. in souveraineté et autorité othomane : la province de tripoli du (couchant) par A. Martel.

L'empire othoman et l'Angleterre contrôlaient le trafic transsaharien tout en encourageant la politique othomane pour arrêter les menaces de la France « en couchant de l'empire ».

Les Werghemma et la Jeffara tuniso-tripolitaine balancent entre le succès et l'échec de la politique othomane, mais en dehors de cette influence turque les relations entre les Werghemma et les tripolitains méritent un retour et une prise de conscience, du domaine des études et des recherches pour pouvoir mesurer toute la richesse, l'étendue et la profondeur des affinités culturelles tissées au fil des époques entre le nord et le sud Africain ; où les deux « wilaya » de Tunis et de Tripoli se superposent créant un espace médian d'échange socio-économique et culturel entre la régence de Tunis et surtout la Jeffara occidentale fief des Werghemma et partie intégrante de la Jeffara tuniso-tripolitaine et la wilaya de tripoli jusqu'à devenir aux yeux des colonisateurs étrangers « un état tampon », qui jouissait tout le long de l'histoire depuis le XV^{ème} siècle avec l'époque hafside d'un prestige et d'une considération tant dans le monde musulman que dans le monde chrétien[192] .

Ces échanges qui passent par la Jeffara, Ghdames, Tripoli, Ghat, jusqu'à Darfour, la piste traversant le sud tunisien dite Ghadamssia témoigne de ces échanges et de ces bonnes relations qui se multiplient avec les othomans en Tunisie, en Algérie et en tripolitaine.

Le nord de l'Afrique othoman acquiert avec le contrôle de la Méditerranée une importance qui ne cesse de se développer avec le pèlerinage, la formation et l'échange entre les universités islamiques et le commerce caravanier.

Au cours du XIX^{ème} siècle les caravanes « Ghadameciennes » font trois voyages par an entre Tunis et Ghdames.

Le voyageur tunisien Ahmed Bin Amor El Tousni évoque le voyage de son père à travers la Tunisie, la tripolitaine, le grand Sahara et l'Egypte et raconte, comment il fut nommé ministre de sabin, Emir de wadaï et fut remplacé par Ahmed El Fasi dans ses fonctions[193] .

A Ghdames un célèbre proverbe disait « Ghdames fait naître et Tunis élève » غدامس تولد وتونس تربي, dans la Jeffara les chants et les danses des troupes « chouachines » noirs gbhenten partie intégrante de la tribu Ghbenten (Werghemma), également dans les zaouias maraboutiques pour citer les attributs de Dieu et du prophète à l'occasion des fêtes religieuses, et des cérémonies de « hadhara » séance de chant et de danse de défoulement et d'appel à la « baraka » la bénédiction et la guérison des passions qui demandent la grâce et la guérison de leur malade à Dieu par

---

[192] Mohamed Marzougui (1976) : Avec les nomades dans leurs mobilité et sédentarité (Maa El Bedoui Fi hillihim wa tirhalihim) en Arabe STD. 1976

- Robert Brunschivig (1950) : la dynastie hafside, les hafsides au XIII et XIV ème siècle la Tunisie hafside, in initiation à la Tunisie, Paris 1950.

[193] Le cheikh Mohamed ben Amor El Tounsi (1851) : Voyage au ouaday, trad. de l'arabe par le doc. Perron 1851.

- Med ben othman El Hacheichi, voyage d'El Hachaichi en Libye édité par Ali Mustapha El Mustari, Beyrouth 1965.

l'intermédiaite des marabouts souvent spécialisés dans telle ou telle maladie, par exemple sidi Hmid, "ouli" père fondateur de la tribu des "Rbaia" bergers, chameliers résidents dans toutes les franges sahariennes de la Jeffara, la tripolitaine et de l'Algérie, ils sont doués avec justification des faits de la guérison de la rage ; ces phénomènes restent la base du patrimoine d'un héritage folklorique noir africain.

Les Werghemma, avant la colonisation, se dirigent vers la tripolitaine pour s'approvisionner en dattes chaque année en période automnale ; également les tribus jeffariennes se prêtent les terrains de labour et de semis des céréales ainsi que l'utilisation des pâturages en commun à El Ouara, El Hameda, El jouch, Edhahar etc...

L'existence, de part et d'autre, d'associations de réfugiés et d'émigrants avait pour rôle de faciliter la tâche et l'intégration des populations lors des guerres coloniales. En réalité il y a eu des échanges permanents en temps de paix ou de guerre au sein de cette Jeffara tuniso-tripolitaine.

Les crises des tribus et "ourouchs" tripolitaines : révolte de khalifa Ben Askar de Nellut (Ghedames), de Ghouma El Mahmoudi, de son neveu Souf El Mahmoudi, l'émigration massive des tripolitains devant l'hégémonie de la colonisation italienne étaient à l'origine de créer une solidarité entre les tribus de Jeffara tuniso-tripolitaine.

Pendant toutes ces périodes ils ont trouvé chez les Werghemma l'hébergement et le soutien, sans oublier que dans le cas inverse les tripolitains ont accueillis à bras ouverts les tribus et "ourouch" Werghemma ainsi que les autres tribus du sud-ouest et du centre de la régence de Tunis de 1881 à 1884.

Dans la mémoire des Werghemma, cette liaison est organique à travers l'histoire mouvementée des deux partenaires, le tripolitain émigrant trouve dans la Jeffara occidentale chez les Werghemma le refuge puis la parenté par l'alliance et l'appropriation terrienne.

La présence de familles dites "trabelsia" (tripolitains) en Jeffara et dans toute la régence de Tunis témoigne de cette alliance, également plusieurs tribus tripolitaines sont d'origine werghemienne, comme les Tayayra, les Aacheches, les Rgybats, les Hmidias etc...

Cette liaison organique a toujours été ignorée par les pouvoirs centraux, othomans, beylicale indépendant, français..., nous évoquons la particularité de cette zone médiane se trouvant entre les deux wilayas de Tripoli et de Tunis et la méfiance permanente de cet «Etat tampon» à maintes reprises avant et après le tracé de la frontière arbitraire de 1910.

Cette situation était à l'origine du fait de décréter la Jeffara occidentale comme territoire militaire avant même que la France décide d'envahir cette zone.

Nous étudions avec détails l'exception et les sorts réservés à cette Jeffara et à la région de Bizerte dans le protocole de l'indépendance interne (autonomie) de 1956[193].

Ces injustices de l'histoire restent pour toujours aliénables à ce territoire des Werghemma[194].

1.1- Les mouvements et les crises de la société Werghemmienne dans la Jeffara tuniso-tripolitaine

1.1.1- Destruction de l'état de la Régence de Tunis

L'état beylical entre l'échec et la réussite de la politique othomane où deux fronts se partagent le pouvoir central, l'un confisque l'autorité avec l'appui des tribus de l'intérieur de la régence, l'autre, c'est cette majorité qui occupe le terrain avec l'intervention des forces de la hiérarchie beylicale dynastique à Tunis et dans les régions.

Les turques, malgré leur importante force maritime, demeurent en perpétuelle hésitation devant une situation internationale menaçante[195].

En effet depuis 1837 les tribus jeffariennes sentaient ce danger imminent, la sublime porte habituée à chaque fois par des manoeuvres militaires devant tripoli et dans le golf de syrte, petit Syrte Jerba et Gabès, le 26 Mai 1835 l'escadre othomane conduite par Mustapha Nejib, lieutenant général et ministre de la guerre othoman, débarque à Tripoli, et Ali bey est retenu dans un navire de guerre puis conduit et exilé en Turquie.

En 1836 la même manoeuvre pour renverser le bey husseinite et l'obliger à soutenir celui de Constantine, un ultimatum français coupe court à ces opérations d'intimidation et de retour à la colonisation de l'empire othoman.

En 1837, 1838 et 1841 à chaque alerte des beys de Tunis, la flotte française parait dans le golf de Gabès, à Tunis et même en mer Egée démontrant à chaque fois que la France protège le bey de Tunis qui a sollicité avant quelques années l'occupation de l'Algérie par l'envoi d'un représentant du palais beylical pour faciliter les envahisseurs du pays voisin en 1830 [196].

La situation de la Jeffara bascule entre la fin du rêve oriental de la France, le retour de la suprématie britannique et l'arrivée de jeune sultan Abdel Mejid (1839 –

[193] Histoire du mouvement national tunisien document XIV le Néo-destour face à la troisième épreuve 1952-1956.

[194]René Bouvier (1952) : Tunisie, les droits juridiques et moraux du Protectorat français, les revendications tunisiennes.
La victoire, Dar El Amel (1980) : Texte réunie et commentée par Mohamed Sayah.

[195]Mohamed Hédi chérif (1980) : Les mouvements paysans dans la Tunisie du XIX^{ème} siècle. Revue de l'occident Musulman et de la Méditerranée N° 30 * 1980.

[196] A.Martel (1963) : La tripolitaine et la cyrinaique othmane souveraineté et autorité othomane : la province de Tripoli du couchant (1835-1918) centre de recherche économiques et sociales de Tunis 1963.

1876) qui n'a plus à craindre les problèmes et le danger du Tsar Russe et des Khédive d'Egypte, mais perd tout espoir de revenir à l'Algérie et la Tunisie.

Les Werghemma observent et attendent, leur confédération après les pactes « d'El Foudhoul » des vertueux de 1837, des krachouas, de Haddage et des Acheches leur a rappelé, dans tout le grand sud de la région intérieur de Sfax jusqu'à la tripolitaine, qu'il était temps de s'organiser et de se défendre contre l'étranger.

Les divers articles de leurs pactes parlent de la défense de la tribu et du territoire devant une colonisation française, qui avance de l'Ouest, et une autre non arabe mais musulmane qui sème le doute et la confusion après tant d'espoirs et d'attentes.

Ce qui reste pour ces tribus et cette confédération, c'est la wilaya de Tripoli qui demeure un front d'où partiraient un jour les armées de libération.

La manoeuvre de créer le vide devant la colonisation française avec un mouvement de déplacement et d'exode vers la Tripolitaine d'une masse importante, des centaines de milliers des paysans des tribus de la Jeffara, deu sud-ouest et du centre de la régence pour la création d'un front défensif et non une terre d'asile.

Ces résistants ; faute de dirigeants et d'environnement international adéquat à leur stratégie à l'exception de la sublime porte, qui, dans l'esprit de ces confédérations, peut jouer le rôle de libérateur.

Ils se sont comportés comme des acteurs qui observaient et attendaient le déroulement des faits et agressions sans créer l'action et l'histoire[197] .

Ce sont des spectateurs observant une pièce de théâtre qui se déroulait dans les espaces géographiques de la Jeffara sans avoir la possibilité d'intervenir, ils n'avaient que le droit d'attendre les événements et pourtant l'histoire était toujours dans le passé créatrice des masses d'individus, tribus, confédérations qui réagissaient aux actions et contre les injustices.

De ceci venait le malheur des Werghemma et de la Jeffara dans tous les temps de l'histoire bien mouvementée, ne laissant aucune chance à cette société de prendre d'initiative.

Est-ce l'époque qui reste sous le fardeau et l'ambiguïté du système tribal, et des querelles werghemmo-tripolitaines et werghemmo-tribus de l'ouest où les politiques de « diviser pour régner » فرق تسد a donné ses résultats sur l'échiquier des événements.

Les lourdes conséquences de cette vie tribale et confédérale affaiblie par une lutte, voire une guerre incessante entre des frères ennemies de l'Est et de l'Ouest encouragée par les pouvoirs centraux beylicaux et français et résultat du démantèlement de l'empire arabo-musulman, époque ou le khalife de l'Islam qui observait des nuages sur la ville de Bagdad capitale de l'empire disait « là où ces

[197] Rajab Aboudabous (1987) : Pour une explication sociale de l'histoire l'individu, la société et le mouvement de l'histoire (en arabe) 1987-1396. Centre international des études du livre vert.

nuages donneront des pluies et des récoltes, le bénéfice revient à moi ». " أينما تمطر هذه السحب فخراجها يرجع إليّ

La formation des « douaylates » petites provinces après la chute de l'Emirat Oummeyade et l'arrivée de la colonisation othomane puis occidentale.

Cette société tribale, confédérale se dissimulait au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle devant une élite d'origine turque et une élite d'origine locale dont les relations formaient le toile de fond des événements socio-politiques allaient s'ajouter une colonie européenne en nombre croissant qui harcelait les consuls étrangers pour dominer progressivement la politique des régences liées à Constantinople avec des hauts et de bas jusqu'à 1830 où la politique française réussit à s'imposer comme force déterminante mais en compétition à celle de l'Angleterre.

Le jeu de la décadence fut déterminé par l'opposition de ces deux pays coloniaux.

L'Angleterre voulait renforcer la souveraineté othomane sur la Tunisie, tandis que la France jouait la carte de l'indépendance : un dicton tunisien disait « chacun a plus d'un tour dans son chapeau » et « chacun a son diable dans sa poche » كل واحد شيطانو في جيبو au début, d'une manière diplomatique, puis sous Napoléon III d'une manière agressive.

Sur le terrain politique et les théâtres géographiques de la régence de Tunis l'élite d'origine turque avec sa tête le bey encourageait la politique de la France pour sauvegarder les avantages acquis.

Quant à l'élite d'origine locale avec la majorité des tribus et confédération elles étaient favorables à l'approche de l'Angleterre et du Sultan[198] .

Les tribus Werghemma étant entre ces deux fronts, ont deux choix, la Turquie passe depuis le début du XIX^{ème} siècle par un courant et des expériences réformistes de plus en plus profondes, ou le retour à l'affirmation nationale par les militaires (1839) etc..

Pour le bey de Tunis indépendance signifiait surtout moyen de conserver son pouvoir absolu et son trône ce qui servaient admiralement les projets français, car ce régime beylical de était ainsi à la fois affaibli intérieurement par des années de sécheresse et des problèmes socio-économiques avec le pouvoir tribal qui s'éloignait de plus en plus de la politique de gestion du pays basée sur les impôts « la jibaya » anarchiques excessifs.

Extérieurement la régence est isolée de son environnement afro-méditerranéen et maghrébin, arabo-musulman. Cette indépendance progressive de la sublime porte avec des reformes de 1846 à 1857 ne résolu pas ce problème d'isolement.

Les beys de Tunis gagnaient petit à petit leur autonomie avec des changements plus ou moins efficaces et durables dont les premiers étaient en réalité une pure

[198] Ahmed Ibn Abi Diyaf. (1976) : Relations tuniso-othomanes in Ithaf Ahl Ezzaman, STD 1976.

imitation soit de l'Europe soit de la Turquie, comme le changement de costume et la création des décorations (nayashine), ou la frappe de pièces de monnaie par Mustapha bey[234] et la fermeture du marché d'esclaves à Tunis en (1846) qui était surtout destinée à faire bonne impression à l'étranger.

Quelques bonnes initiatives sur le plan de l'instruction comme la réorganisation de la « Zitouna », et l'institution d'un journal officiel[199].

D'autres réformes concernaient l'armée, l'abolition du système des Janissaires, remplacé par une armée régulière (nizamyia) avec un effectif de 30.000 soldats par enrôlement et service obligatoire, une école militaire à Bardo (Tunis) avec des instructeurs turcs et européens, et une marine de guerre.

Cette période a vu des réformes turques et égyptiennes ; il est difficile de donner des justifications exactes à ces reformes si on analyse la situation misérable des tribus et confédérations du nord-ouest jusqu'à la tripolitaine.

Il y a une volonté de renforcer le potentiel défensif, tout en s'éloignant de la sublime porte et devant une éventuelle agression de la France menaçant les côtes de la régence.

Cette place stratégique de la régence en face de l'Europe et vis-à-vis de la Turquie et de l'Angleterre a poussé l'autorité beylicale à suivre cette tendance et à se laisser éblouir par les apparences de la modernité, avec une incapacité de s'opposer aux convoitises des marchands et sociétés européens qui commencent à s'infiltrer par le biais des agents responsables de l'autorité beylicale.

A titre d'exemple le traité commercial anglo-turc de 1838 que la Grande Bretagne voudra appliquer à la Tunisie par simple homologation.

Nous citons l'étonnement des responsables français devant cette tendance à une modernité d'imitation avec des projets coûteux et arbitraires, et des dépenses croissantes des beys.

Ces dépenses somptuaires par Mahmoud bey en 1815 étaient un facteur dans la rupture de l'équilibre financier de la régence de Tunis, qui ne géré en réalité que la ville de Tunis et les régions environnantes, ou utiles pour l'intérêt et la sécurité durable des autorité beylicales.

C'est cette politique de grandes dépenses qui est à l'origine de la crise 1828-1829 pour le pouvoir central et pour les régions intérieures ; toutes ces raisons de la politique des beys de Tunis mènent à un seul résultat, c'est la création d'une force de police moderne plus qu'une armée qui servira surtout à assurer l'ordre interne et continuer l'autoritarisme et la tyrannie périodique des "Mhallas", pour la collecte des impôts (jibaya) auprès des tribus et confédérations de la régence.

[199] Ahmed Ibn Abi Dhiyaf relations tuniso-othomanes VI p18 commentaires sur les décorations (Nayashines.

L'exigence fondamentale de la colonie étrangère et de ses porte-paroles les consuls, ce qui a pour conséquence directe de cette politique une réforme fiscale qui touche les produits agricoles, et multiplie les taxes de tous genres jusqu'à la (dîme) calculée sur la récolte déjà faite.

Cette réforme fiscale était « la paille qui a brisé le dos du chameau » القشة التي قسمت ظهر البعير comme disait le dicton arabe chose qui immédiatement mit à nu les contradictions de la société de la régence et la création des pactes entre les tribus pour se préparer à cette politique de la canonnière.

Ahmed Pacha a eu l'idée de créer des droits de douane, des taxes sur le commerce intérieur, de se réserver le monopole de la vente du sel, du tabac, du savon etc.. et de recourir à l'approche utilisée par tous les gouvernements en difficultés financières c'est l'affermage des impôts fonciers.

Dans toutes ces réformes nous signalons sans doute l'influence de conseillers étrangers[200] et les empreintes des marchands internationaux, l'affermage enrichit les individus en endettant l'Etat et en appauvrissant la population.

Ahmed Pacha a décidé de supprimer et l'armée et la fiscalité qui devait la financier et de remplacer cette procédure par un impôt unique, personnel et général « iana » ou « Majba » imposition en 1856/1272.

La pression des marchands étrangers était trop forte contre le « Majba » l'accroissement de la colonie étrangère qui exige le maximum de garantie ce qui aboutit devant ces libertés des étrangers et à l'esprit réformiste avec un courant contraire et ennemi au système judiciaire islamique ; les étrangers furent la loi et refusaient l'aspect communautaire et la propriété collective.

Après l'abolition du commerce caravanier traditionnel Tunis, Ghdames, Ghat via Gabès et la Jeffara jusqu'au Soudan, ces nouveaux concurrents optent pour deux méthodes pour monopoliser le commerce de la régence par la voie maritime (Tunis, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli) et par la voie terrestre en s'intégrant dans ce circuit par le financement des caravaniers en capitaux de marchandise et en main d'œuvre, ce qui a affaibli les partenaires autochtones qui vont se trouver concurrencés par des bailleurs de fonds étrangers installés dans les centres névralgiques de ce commerce, Sfax, Gabès, Djerba etc [201] ...

Une menace plus grave pesait sur la vie socio-économique du sud de la régence avec le projet de la Mer intérieure, le Bey, le gouvernement, la population sont opposés au projet.

Les habitants du sud redoutent la ruine de leurs oasis, le pouvoir central craint l'isolement géographique et l'indépendance de Nefzaoua et de la Jeffara tripolitaine et du souf algérien.

---

[200] A. Raymond : la France, la Grande Bretagne et le problème de la reforme en Tunisie. in. Etudes maghrébines.

[201] A. Martel : ls confins saharo-tripolitains de la Tunisie (1881-1911)
Les derniers années de l'indépendance (1873-1881), les agents de renseignements et les agents consulaire.

Devant la politisation du projet, la sublime porte (le sultan) demande au bey d'interdire les travaux de la Mer intérieure, la méfiance existait déjà avant ce projet entre le pouvoir central de Tunis et les Werghemma de la Jeffara qui sont considérés souvent des insurgés vis-à-vis d'autorité beylicale puis coloniale au delà des "chututs" c'est à dire la ligne tracée pour l'exécution du projet négocié

Ces dernières années de l'indépendance théorique de la régence de 1850 à 1881 la région du sud et la Jeffara tuniso-tripolitaine ne sont pas épargnés par les crises intérieures et extérieures favorisant les initiatives commerciales européennes.

Voici à ce propos deux témoignages, le premier d'un diplomate français qui écrivait en (1828) à son ministre des affaires étrangères " ces princes sont des grands et ignorants enfants, tout ce qui est nouveau leur parait beau, ils veulent tout ce dont ils entendent parler qui puisse piquer leur curiosité sans calculer ni ce que l'objet qu'ils désirent ardemment peut leur coûter, ni s'il peut avoir pour eux un but d'utilité réelle, ils veulent avoir tout et ne se servent de rien[202]..."

Avec Ahmed bey (1837-1855) le pouvoir central pratiqua une véritable politique de gaspillage, le bey dépensait des trésors pour l'armée et les constructions, des décorations nouvellement crées (Nayaschines) et dans les cadeaux envoyés à la " sublime porte" intitulés dans les régions impôts ou cadeau "Bernous" payé par les tribus et confédérations au nord, au centre et en Jeffara.

Son ministre Mustapha khaznadar avec sa bande de limiers qui ne tarderaient pas d'accélérer la ruine complète de la régence de leur patron Ahmed bey, après la construction du palais de Mohammedia, en juillet 1852 malgré l'opposition des médecins il construit le palais de la Salihia, puis un autre à la Goulette.

Cette attitude n'est pas étrange aux pouvoirs centraux de la Tunisie où un chef d'Etat au milieu du siècle d'après ordonna la construction d'un palais de résidence dans chaque gouvernorat ou caïdats.

Le deuxième témoignage vient en 1828 de l'avis de A. de Flasc qui disait "le gouvernement est absolu, dégagé même des apparences d'institutions qui existent dans les autres pays, le prince rend lui même la justice, recrute, paie et dirige l'armée, fixe l'impôt, promulgue ou abroge les lois tout enfin vient de lui, se fait par lui et pour lui. Il est maître absolu de la vie, de la fortune, de l'honneur de tous ses sujets, le premier ministre soumis à tous ses caprices, n'a pas plus le pouvoir de s'y soustraire que le dernier juif. Il élève et abaisse tour à tour de son affection ou de sa haine. Il peut d'une main reprendre ce qu'il a donné de l'autre"[203].

---

[202] Mustapha Kraiem (1973) : la Tunisie pré-coloniale tome 1 STD 1973 chap. IX la fiscalité beylicale au XIXème siècle impôts et monopoles p. 327 les dépenses croissantes des beys.
- Ahmed Ibn Abi Dhiaf (1963) : Ithaf Ahl Azzaman Bi Akhbârî Tounes wa Ahd El Aman. Tome VI (I.O.R.T) en arabe
- A. Martel (1963) : Les confins saharo-tripolitains de la Tunisie 1881 -1911 tome I première partie (PUF) 1963.

[203] A. de Flasc : la régence de Tunis au XIXème siècle p. 130

Ce récit rappel les werghemma de l'attitude et le comportement dans les usages de gestion et de gouvernement à d'autres pouvoirs centraux durant le XIXème siècle et au milieu du XX ème siècle sous la première République avant 1987.

Ce refus de dialogue ou le dialogue de sourds continu entre le pouvoir central et la confédération de Werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine.

Nous évoquons un autre témoignage qui met en cause les reformes de cette époque et le début de la laïcité provoquée par les puissances étrangères par le biais de leurs consulats qui trouvent dans ces régimes plus ou moins autonomes et indépendants de l'empire othoman un foyer primaire de début d'un déclenchement sûr et progressif d'une colonisation d'abord économique et culturelle puis militaire, et en toute époque sous une apparence et une nomenclature douteuse "protectorat, protocoles ou traité, de sous mission, indépendance interne, autonomie interne, etc... ».

Dans une lettre, le consul général chargé des affaires de sa majesté l'empereur de France De Lesseps au compte de la FERRONAYS le 20 janvier 1828 deux ans ; avant la colonisation de l'Algérie[204] disait "je ne puis dissimuler à votre excellence que malgré le grand intérêt qu'ont les tunisiens à se mettre dans une attitude de défense en vers leurs redoutables voisins les algériens....il existe de tels désordres prodigalité et pénurie dans les finances qu'il y a tout lieu de craindre que faute de moyens et de matériel nécessaire à mettre à leur disposition, ces officiers ne restent dans une inaction qui ne sera probablement troublée que par le plaisir enfantin de voir un projectile atteindre son but, et de voir faire à l'officier le métier de chef de pièce. Le bey a fait des frais immenses pour établir une fonderie qui a été abandonnée avant qu'un seul canon y ait été fondu, il en a été de même de toutes ses entreprises....après avoir admiré avec le plus vif enthousiasme les objets de nos arts les plus précieux qui leur sont donnés en présents par les princes de l'Europe, ils en font des joujoux fragiles des enfants et des esclaves de harem ... au sujet de l'envoi des officiers d'artillerie français ne peut être d'une grande ressource à ce pays par le faite du gouvernement même...je pense qu'on ne saurait trop hâter leur départ.

Le bey a encore fait des fonds à la France pour le prompte construction de machines et de bateaux à curer cet objet est extrêmement nécessaire même à notre commerce car l'entrée aux ports de la Goulette, Porto farina, Bizerte devient de jour en jour plus impraticable...

Toutes ces relations que le bey continue de lier avec nous, nous rendent de plus en plus nécessaires à lui...il ne se laisse influencer contre nos intérêt par aucune suggestion étrangère ".

[204] E. Plantel (1899): Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la cour, tome III Paris 1899.
A. Ibn Ab Dhiaf (1963) : Ithaf Ahl Ezzaman Tome IV * 1963 (I.O.R.T) en arabe (Tome I à II)

1.2- Les Werghemma entre les reformes (pactes et destours) et les pressions militaires étrangères

Dans les textes qui ont été abordés, poésie et témoignages nous n'avons donc rien fait d'autre que de lire certains écrits, analyser un corpus après sa traduction et surtout essayer de lire entre les lignes, le non dit de ces réformateurs tunisiens au cours du XIX^{ème} siècle.

Le professeur Mohamed Hédi Cherif a écrit en 1968 un article sur les mouvements paysans dans la Tunisie du XIX^{ème} siècle[205]. Il a évoqué les réactions des sociétés paysannes devant la dureté des temps et la pression fiscale accrue à la suite de la pénétration européenne et de ses effets indirects jusqu'à conclure que le XIXème siècle est le tournant décisif et le siècle de fer pour la régence de Tunisie.

Cette intégration provoquée d'un esprit réformiste venant au début d'un courant idéologique et politique de l'empire othoman dès 1808 avec le sultan Mahmoud, et par le biais de son ministre Mustapha Bâcha Biragder, qui a fait réunir les chefs et notables des régions et des caids et autorités de l'empire pour conclure un pacte dit « Sanadou El Ettifakh »سند الاتفاق, c'est à dire « le soutien ou la base de l'accord » ou de pacte. Ce pacte comprend sept articles et une introduction où sont évoqués les principes nécessaires pour l'élaboration du Destour.

Il est à signaler qu'Ahmed Ibn Diaf [206] auteur du livre Ithaf Ahl Ezzaman a oublié ou fait semblant d'oublier l'essai de réforme sous le règne de Souliman ben Salim au début du XVI^{ème} siècle lorsqu'il a demandé aux Imams et à l'élite de se révolter contre les sultans qui ne respectent pas la « charia » et le devoir du « Jihad » au début par des conseils puis en cas de désobéissance, la situation passe entre les mains des officiers militaires « El Inkichari » الإنكشاري les Janissaires qui se chargent de destituer le sultan et de désigner son successeur.

C'est peut être ce pacte du début du XVI^{ème} siècle qui a fait intervenir l'armée et les militaires dans la politique de l'empire othoman et par conséquence aux provinces qui y sont rattachées. Ce pacte a des lourdes conséquences néfastes par la suite, une première intervention militaire sous le règne du sultan Mohamed Khan en 1825 mais le sultan a réussi à anéantir ce mouvement de l'armée.

Le pacte de 1808 au début du XIX^{ème} siècle définit la fonction du sultan, les autorités et la question de finance également la nécessité de se comporter avec tous les paysans de l'Etat sans considération de race ou de religion.

Ibn Abi Dhiaf fait l'éloge de la parution du destour pacte « El Khat Echerif » الخط الشريف en 1839 au début de règne du sultan Abdelmajid, c'est cette année qui

---

[205] Mohamed Cherif (1968) : Les mouvements paysans dans la tunisie du XIX siècle in.. revue de l'occident musulman et de la Mediterrannée N° 30 2é semestre 1980 pp. 21-25

[206] Ahmed Ibn Abi Diaf, réformateur tunisien du XIXème siècle (1845 - 1874) historien, poète, auteur d'un livre de 7 tomes « Ithaf Ahl Ezzaman Bi Akabar Moulouki tounes wa Ahdi El Amen » en arabe, originaire de la région de Siliana Nord Ouest de la régence de Tunis de la tribu ouled Aoun du çoff Youssed, husseinite, Ministre sous le règne de quatre beys (Hssin, Ahmed, Mohamed et Sadek Bey), éditeur du pacte de sécurité « Ahd El Amen ».

coïncide avec la parution de la traduction du livre de Rifaa Ettahtaoui de l'Egypte (Takhlis El Ebriz) تخليص الابريز qui évoqué le législation française et son analyse, et de ceci vient la ressemblance et l'accord sur des principes soulevés par la législation française et le pacte (El Khat Echerif) de l'empire othoman.

Ahmed Ibn Abi Dhiaf a bien analysé le destour de 1839 et les « Tanzymates » (les réformes) de 1856 en faisant l'éloge et l'importance de ce destour othoman qui se base sur les principes de la « charia islamique » c'est à dire le Coran et le Hadith du prophète, et la sauvegarde de la liberté personnelle relative à la gestion du trésor, le respect de l'âme النفس et de l'honneur العرض.

Les principes de cette charte destour nous rappellent le pacte d'El Foudhoul « des vertueux » des Werghemma conclu entre les divers tribus de la confédération en 1837 et qui se base sur la charia islamique, déjà évoqué et analysé précédemment.

Ce qui nous montre l'attitude d'analogie de l'idéologie des Werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine avec la sublime porte de l'empire othoman, et de la ténacité de ce fil conducteur qui est « la charia islamique », le Coran sacré et le hadith du prophète, considéraient comme législation de la société musulmane القرآن والسنة شريعة المجتمع.

En poursuivant l'analyse des chartes, pactes et destours au cours du siècle de fer pour la Tunisie, le XIX^{ème} siècle, nous verrons l'attitude et le point de vue des réformateurs et destouriens : Ahmed Ibn Abi Dhiaf, kheiriddine Pacha, Habib Bourguiba... et leurs attitudes vis-a-vis des « Ourbanes » nomades d'une manière générale et des ourghemma en particulier.

Le plus pertinent dans cette étude relative à la parution des pactes, chartes et destours dans le monde arabo-musulman, le foyer primaire du déclenchement du courant réformiste prend deux voies, qui partent toutes les deux de la « charia » islamique, c'est à dire le Coran et le hadith et d'une réactualisation et de la résurgence au XIX^{ème} siècle des notions majeures de l'éthique religieuse et sociale musulmane. Plusieurs historiens et sociologues classent cette problématique d'exercice du pouvoir souvent autoritaire, féodal, dynastique ; la Jeffara occidentale et la régence de Tunis ne se distinguaient pas des autres provinces et « douyalates » du monde arabo-musulman du golf arabe jusqu'à l'Atlantique.

Cette problématique se cristallise dans ce territoire dit « espace tampon » et point de liaison (Ifrykhia) et zone ou espace médian entre l'orient et l'occident où la Jeffara tuniso-tripolitaine se trouve le bout de l'orient (Macherek) ou de l'occident (Maghreb) selon la direction de l'observateur dans cet espace.

En effet, les deux sens aboutissent à une riche histoire de la sakiat El Hamra et oued Ethahab sur la côte de l'océan atlantique jusqu'aux lieux saints la « khibla » de tous les croyants ; l'essentiel est de mettre en évidence la problématique du pouvoir et contre pouvoir- et l'exigence de modification.

Telles sont les crises de cette société nomade ou citadine de l'ancienne « Ifrykhia » ou régence de Tunis avec deux pouvoirs distincts. Un pouvoir central intégrant l'élite citadine étrangère et turque, au sein de la capitale, qui porte le nom de

la régence othomane, où se concentrent tous les pouvoirs à travers l'histoire de ce pays du XVII^{ème} et XIX^{ème} siècle qui est marqué par l'image perçue de la Tunisie profondément contradictoire entre le pouvoir encéphalique à Tunis, séparé du territoire marqué par la ruralité et le nomadisme et occupé par les tribus ourouches, confédérations, autochtones.

Nous essayons d'analyser certains écrits des réformateurs tunisiens tout en prenant au sérieux le manque ou la négligence observée dans les récits d'histoire ou l'interprétation partiale concernant le mouvement de renaissance et la globalité socio-politique et juridico-religieuse pré-coloniale.

Lorsqu'on trouve que toute la Jeffara-tuniso-tripolitaine, avec les territoires de Nefzaoua sont en dehors du champs d'investigation et de réflexion de l'autorité beylicale à Tunis, demeurant marginalisés sous le règne de l'empire othoman ou de leur représentants :

Bien au contraire les rares historiens et chercheurs qui ont passé en revue l'histoire de cette zone, parlant en détails de la machine de guerre othomane et de leurs alliés dans la région, tout en considérant ces populations autochtones-comme poussière d'individus, cette nomenclature se trouve répétée par le Général kheiriddine Pacha en 1859, par les chefs de guerre et responsables de la colonisation française (1881-1956) puis par le président Habib Bourguiba pendant l'époque de la 1ère République (1956-1987)[207].

Ce sont ces réformateurs, ou coloniaux qui ont provoqué ce phénomène d'investigation ciblée qui ne manque pas d'arrièr-pensées et d'une partialité néfaste handicapant l'aboutissement à un récit d'histoire et une réflexion qui prend pour base une analyse du processus général de transformation des fondements socio-culturels et politiques du pouvoir central, du pouvoir tribal ou confédéral, et des interventions étrangères.

Il s'est avéré qu'après cette étude sur la Jeffara tuniso-tripolitaine et sur les Werghemma, l'histoire, les historiens, et les réformateurs ont traité en réalité l'histoire et les raisons de ce qui est le plus fort, le plus dominant appliquant un dicton tunisien qui disait الله ينصر من صبح que Dieu donne la victoire au pouvoir qui voit le jour demain. Peu importe sa légitimité, sa revendication et les fondements de ses institutions.

Nous essayons d'analyser les écrits de ces réformateurs et leur relation avec les Werghemma et la Jeffara tuniso-tripolitaine.

---

[207] Khereddine (général) (1889) : (Akhamou El Maselek Fi Maarifati Ahouali El Mamalik) en arabe
- Mongi Smida : kheireddine, ministre réformateur Tunis. 1970
- A. Demersman : un grand témoin des premières idées modernisantes en Tunisie Ibla 1965 pp 349-379
- Béchir Tlili : note sur la notion d'Etat dans la pensée de Ahmed B. Abi Dhiaf réformateur tunisien du XIX siècle Revue de l'occident musulman et de la Méditerranée N°8 2 semestre. 1970 pp 141-170
- A. Martel : les confins Saharo-tripolitains de la Tunisie (1881-1911) tome I le rechèvement de l'état tunisien (1874-1877) p 172-173

Qui est Abou El Abas Ahmed Ibn Abi Dhiaf ? Ce ministre poète auteur, historien est né à Tunis en 1804-1874, originaire d'une région du Nord Ouest et d'une tribu des ouled Oun de Siliana appartenant au çoff, des husseinites exactement comme les Werghemma qui sont du çoff Youssef/Husseinites c'est à dire le parti ou clan des tribus qui ont opté pour défense du bey Hussein le considérant comme "nationaliste" et contre les forces étrangères des othomans et des bachas, également partisans de Youssef (karamenly) de la tripolitaine qui a joué le rôle de défenseur des intérêts arabo-musulmans intra régences de Tripoli et de Tunis.

Dans son livre "Ithaf Ahl ezzaman", l'auteur se montre comme historien ayant une liaison avec la pensée politique, la sociologie et la "charia" islamique. En effet il était un "Fakhih" un homme de "Fikhih" les sciences de la charia et du hadith.

Nous comprenons ses idées et son appartenance et ses idéaux d'après sa manière de diviser la société tunisienne au XIX^{ème} siècle en deux classes :

- La première une minorité d'élite, fonctionnaires de l'Etat et exécuteurs qui vivent à l'ombre des beys et des traitements de la trésorerie, puis les commerçants et les industriels qui vivent en symbiose avec les premiers et qui ont besoin du soutien et de la satisfaction du bey.

- La deuxième classe, c'est la base du pyramide, un bas monde où vivent la majorité qui subissent les ordres et n'ont jamais de mot à dire ni de voix déclarée avec les zones rurales des nomades, agriculteurs jbalias et ourbanes.

Quant à Ahl "Edhema" les gens juifs et chrétiens d'entre eux certains ont réussi à s'intégrer dans la hiérarchie de l'Etat et des affaires économiques et financières.

On va se limiter au point de vue de Ibn Abi Dhiaf vis-à-vis des arabes et "ourbanes" pour essayer de conclure et de préciser la place des tribus nomades comme celle de Ibn Abi Dhiaf, surtout elle est husseinite comme les Wergemma.

Il disait, que ces tribus arabes et "ourbanes" ont une grande importance dans la dynamique de la politique du pays, leurs actions directes dans les guerres et les litiges a basculé d'une manière ou d'une autre les bases de l'Etat husseinite beylicale ce qui amène le désastre et la pauvreté et a favorisé et rapproché l'infiltration du colonialisme étranger.

Ces tribus représentent le nationalisme tunisien potentiel, latent et larvé qui apparaît dans son duel avec les turques et les mamaliks (anciens esclaves), l'étroite relation avec cette catégorie et ces tribus par principe et par sympathie.

Elles représentent un çoff ou parti pour un éventuel dialogue civilisationel important, c'est le dialogue entre nomades et citadins et entre les puissants de cette hiérarchie et les faibles au bas de la pyramide.

1 .3-Terminologie des « ourbanes » nomades dans le livre: « Ithaf Ahl Ezzaman» du réformateur Ahmed Ibn Abi Dhiaf :

Dans son lire «Ithaf Ahl Ezzaman Bi Akhbârî Moulouki Tounis wa Ahdi El Amen», Ben Dhiaf ministre et homme de confiance du palais de quatre beys (houssine, Ahmed, Mohamed et Sadok) a cité plusieurs fois les arabes et les ourbanes (nomades) ou ruraux surtout lorsqu'il parle de guerres, de révoltes des insurrections, des compagnes pour corriger et châtier ou réprimer les tribus au cours ou à la suite du passage des "Amhal" garnisons chargées de la collecte des impôts "Majba", les épidémies et les pénuries qui ont menacé le pays au XIX^{ème} siècle.

Les deux termes dans la nomenclature de Ben Dhiaf "Arabes" ou "Orbanes" signifient pour lui le même sens c'est à dire les «bedoins» nomades ou sédentaires qui vivaient sur l'élevage des troupeaux d'animaux, ils se déplaçaient à la recherche du bon pâturage ou s'éloignaient du pouvoir central par crainte d'être châtiés ou être forcés à payer la "jibaya" impôts.

D'après Ibn Abi Dhiaf ces tribus ne reconnaissent jamais les frontières qui figurent dans les cartes et documents officiels, autres que l'élevage et le pastoralisme ils s'occupent de travailler pendant les années pluvieuses d'une agriculture saisonnière, ils sont de bons guerriers dans les troupes du "Makhzen" ou de l'armée, mais cette attitude n'est pas générale car il y a toujours une certaine méfiance vis-à- vis du pouvoir central.

L'utilisation de l'appellation "Arabe" pour ces bédouins ou "ourbanes" nomades vient de l'origine lointaine de ces tribus arabes ou berbères arabisés, également au passage des Beni hilal et Beni Souleim et leurs alliés à l'époque Ziride.

Cette appellation prend souvent, dans la régence de Tunis, et surtout chez les citadins des villes, un sens péjoratif et de méprise à l'égard du bedoin et du nomade jusqu'à l'utiliser parfois pour synonyme d'ignorant et de sauvage !

Il est à signaler que Ahmed Ibn Abi Dhiaf n'utilise jamais cette appellation dans le sens neutre, bien au contraire il l'utilise dans un sens plus large pour désigner les résidents hors de la ville les "Ahl El Badia" les bédouins ou nomades, qui étaient la majorité de la population de la régence au XIXème siècle, et représentés par les tribus et confédérations du nord-ouest jusqu'à la tripolitaine.

1.4- Le pacte fondamental "Ahd El Amen " [208]

Le livre de Ben Dhiaf "Ithaf Ahl Azzaman" est parmi les rares documents qui évoquent la relation des nomades, ourbanes, comme les Werghemma, les Nefzaoua, les Hammama etc...avec l'Etat et le pouvoir central, et la relation de ces tribus avec le pouvoir.

[208] Ahmed Ibn Abi Dhiaf (1963) : Ithaf Ahl Ezzaman Bi Akhbârî Tounis wa Ahd El Aman. Tome I à VI 1963 (I.ORT) en arabe.

Bien qu'il soit membre du gouvernement, et homme du palais beylical, il analyse avec franchise cette relation des tribus nomades avec l'Etat, il disait qu'elle est négative se caractérisant d'un seul sens unique qui nous rappelle de la relation des villes avec les ruraux et les gens de la « badia » les bédouins.

En effet, ces tribus ne présentent pour le pouvoir central au XVIII et XIX^{ème} siècle qu'une source d'alimentation de la trésorerie d'où viennent les recettes de la « jebaya » impôts et où les responsables du pouvoir central trouvent toutes les solutions pour leurs dépenses et leurs besoins.

Ben Dhiaf est presque le seul à avoir fait des déclarations officielles contre les hommes de l'Etat qui encouragent cette attitude du pouvoir central à l'égard des nomades « Ourbanes ». Dans son livre « El Ithef » il prend position et se réfère à la « charia » islamique qui a géré cette affaire dans un contexte clair et précis dans les règlements de la « Zakette » l'aumône.

Il disait que la « Jibaya » impôts n'est licite et légale en islam que lorsqu'elle est synonyme de l'aumône, comme dîme ou taxe aumônière légale dans un cadre moral signifiant la tolérance, la solidarité, la pureté et la bonté, également dans un cadre matériel précis et codifié par la « charia » islamique.

Ben Dhiaf poursuit sa critique contre les procédures de pillage utilisés par le pouvoir central sans fin, il a cité le comportement du « bey » d'El Amhal »[209] et ses propos en public « il n'a pas l'intention de conduire les « ourbanes » à l'obéissance et la soumission mais par le rançonnement et l'usurpation de leurs biens et le pillage de leurs productions en application d'un ancien dicton arabe qui disait « affamez votre chien, il vous suit » جوع كلبك يتبعك.

La situation des « ourbanes » était en dégradation continue vu que le pouvoir central ne sort pas d'un cercle vicieux se caractérisant par une demande incessante de fortune, l'augmentation des impôts et l'utilisation de la force pour écraser toute émeute ou révolution, avec toujours des demandes de fortune .. et d'impôts. Ben Dhiaf, auteur de « l'Ithaf » passe en revue les discussions lors de réunions provoquées par le bey pour débattre les décisions de relever ou de généraliser les impôts, tous les points de vue donnent toutes les justifications et raison au bey.

Il est à signaler que pour l'histoire il faut citer quelques réformateurs qui ne sont pas nombreux, qui étaient contre le doublement des impôts comme l'opposition du Général Kheriddine Bacha et l'intervention de Farhat « Caid » de la région du Kef (nord-ouest) qui disait : « les ourbanes de la régence sont incapables de payer ces impôts et leur pauvreté se fait remarquer à tout observateur ; l'année dernière j'ai fait vendre à ces pauvres leurs tentes et leurs habitations en les laissant sans abris du froid et de la chaleur ». Même à l'égard de ces interventions le bey tient à l'exécution des décisions prises avant ces réunions consultatives.

[209] Bey El Amhal : plu.. de Mhala c'est à dire le quartier ou douar où réside un groupement d'habitants sédentaires ou nomades : c'est le responsable des garnisons qui s'occupent de la collecte du «Majba » des impôts à travers toutes les régions de la régence.

La réaction des tribus était contradictoire entre la révolte et la soumission avec des requêtes et portes plainte aux « caïd » représentants du pouvoir central dans les régions. Mais ces agents de l'Etat se trouvent eux aussi intéressés par un pourcentage plus ou moins élevé de ces impôts.

En tout état de cause le bey demande des châtiments pour les personnes qui portent plainte. Il est du devoir du « caïd » العامل qui exécute selon sa guise cette mission délicate.

Le chroniqueur et poète ben Dhiaf parle de cette responsabilité contradictoire en disant

فكيف إذا الذئاب لها رعاء وراعي الشاة ينفي الذئب عنها

Le berger gardien éloigne le chacal de son troupeau
Mais que passe-t-il lorsque les chacals sont eux les bergers.

Le doyen des poètes Ghbenten de la Jeffara occidnetale Fitouri Tlich parle de l'agression de la nature et du pouvoir central.

Je dois faire attention de tous côtés
les impôts pleuvant où que nous allions,
ils nous retrouvent et s'écharnent sur nous
nous dépouillent jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un squelette
les chameaux sont perdus, il ne reste plus que
le petit poisson (ouzef : Athérine) mai Dieu nous aidera
à nous sortir de cette aventure
quand la pluie ne vient pas, la vie s'arrête
et tout le monde pleure, musulmans et chrétiens
la pluie a tant de prix qu'elle rapproche les coeurs
la vie est une promenade avant la mort
et la pluie le maintien de la vie dans la prospérité
et l'échange entre frère qu'ils soient nomades ou sédentaires[210].

Fitouri Tlich
(notre traduction)

غير أكتافه باردة وقرطاس البيت
مايل ريت دخايصـــــــــة
خايف لا سميـــــــــت
مع الدنيا هالساســـــية

Le soutien et pilier de la tente (le bey) ?
se caractérise par une froideur et une passivité
il se trouve penché j'ai bien constaté ses décisions
j'ai peur de lui nommé, en cette période confuse[211] .

Fitouri Tlich
(Notre traduction)

[210] Extrait de corpus de poésies sur la Jeffara tuniso-libeyenne présenté par A.ABDELKEBIR (URBAMA) Tours 1998 pp : 28 sous l'encadrement du professeur Mme Sophie Caratini, anthropologue.

[211] « Diwan » Fitouri tlich : recueil de poesies de Fitouri Tlich. en arabe notre traduction. Ministère des Affaires Culturelles. Mohamed Marzougui (1976) Tunis 1976. p 24

Malgré l'isolement et la marginalisation des tribus du nord-ouest jusqu'à la tripolitaine, les Werghemma ont laissé des traits d'union avec Tunis par le biais des caravanes de commerce, Tunis-Ghdames via la Jeffara ou les «talabas» étudiants qui suivent leurs études coraniques primaire et secondaire dans les oasis du sud-ouest à Nafta et Tozeur puis dans la mosquée " Ezzetouna" à Tunis.

Un autre phénomène c'est l'émigration des Werghemma très ancienne vers le nord de la régence à Tunis surtout les "jebalias" de Douiret, Chenini Tataouine jusqu'aux Matmata[212].

Ce va-et-vient et ces déplacements de flux et reflux d'émigrants laissent un témoignage négatif sur la situation socio-économique à Tunis, capitale de la régence et siège du pouvoir central des beys othomans.

Les Werghemma se demandent où se dépensent ces fortunes de la collecte continue des impôts, en observant la misère dans les rues et les quartiers de la capitale et les monuments et remparts de la médina en ruine.

Où passent alors ces impôts de la "jibaya" qui se répète chaque année d'une manière ou d'une autre avec des procédures différentes d'une région à une autre et d'une confédération ou tribu à une autre.

Ces témoignages passent de l'interrogation et du questionnement au doute et à soupçonner l'attitude du pouvoir central, ce qui amène au refus de toutes ces procédures de pillage et collecte exagérée d'impôts illicites.

Les "ourbanes" nomades (tribus et confédérations) refusent de payer ces impôts de la «jibaya », le pouvoir central et son entourage et ses collaborateurs assoiffés de la suprématie et de l'or et qui n'ont pas d'intérêt que cette machine à sou s'arrête d'une manière ou d'une autre.

Devant ce refus l'Etat utilise tous les moyens, les "beys d'Amhals", les armées et les "Makhzen " pour obliger les autochtones à payer ou à se révolter[213].

1.5- Les révoltes armées et les répressions

Dans ce livre "El Ithaf " Ahmed Ibn Abi Dhiaf parle du rôle des "ourbanes" dans toutes les révoltes armées et les soulèvements (Entifadha) à travers l'histoire assez sombre de la régence et des tribus et confédérations qui restent l'ossature du pouvoir centralisateur des groupes jeffariens de la résistance à l'inféodation.

Les différentes tribus et confédérations de la régence sont divisées en deux çoffs ou clans husseinite et bachias, Ben Dhiaf disait que ces "ourbanes" étaient partisans de tous les adversaires des beys ou des révoltes comme Ghouma Mahmoudi.

---

[212] Mohamed Nejib Boutaleb : l'émigration de "khabilet" Werghemma.

[213] "Arabe" et "ourbanes" "Fi Ithaf Ahl ezzaman" en arabe Riadh El Marzougui, p45 Etude et recherche revue El Ithaf Tunis 1989 (en arabe) .

Cette lecture de l'historien du palais et homme de confiance de quatre beys, a généralisé toutes les tribus et confédérations ce qui montre que Ben Dhiaf ne connaît pas comme les autres collaborateurs du bey la situation et la réalité de ce qui se passe dans la Jeffara tuniso-tripolilaine.

En effet, les Werghemma n'ont jamais été partisans des « bachias » clan adversaire du bey au pouvoir mais au contraire ils étaient husseinites, et nous avons déjà analysé, le pourquoi de cette alliance organique et stratégique, puisqu'ils ont opté toujours pour le parti ou çoff nationaliste soit à l'époque de Youssef et chaddad soit à la révolte des bachias contre le bey hussein.

Ils considéraient que la Jeffara et la régence de Tunis doivent maintenir le noyau dur de cette alliance en optant pour les youssefistes (Youssef karamenly de Tripoli) contre les chaddads partisans du pouvoir othman de la sublime porte turque et du sultan de Constantinople, puis partisans des clans des husseinites c'est à dire des beys originaires de la régence, en (1729) et du courant nationaliste.

Ce sont les Werghemma qui par leur influence el alliance organique et stratégique au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle que nous trouvons les mêmes tribus et confédérations alliées à eux appartenaient au même çoff ou parti.

Du côte ouest ce sont les Menzel de Gabès, les Hammama, les Nefzaoua, les Zlass, les Neffet, les jbalias, Nefta, Tozeur, Gafsa, et du côté Est en Tipolitaine, Syrte et Crénaîque c'est à dire les Ajlats, Gedadfas, Roujben, Orchifalle, Magarhas, Tuibats, etc...

Pourquoi Ahmed Ibn Abi Dhiaf n'a pas cité les Werghemma ni évoqué qu'elles sont exactement les tribus partisanes des beys husseinites, bien au contraire il a généralisé en considérant les ourbanes sont tous adversaires des beys et qu'ils ont opté pour toutes révoltes et soulèvements.

Peut être il a ignoré ou semble ignoré que lui même est d'origine de la tribu d'ouled Oun, avec les Drids étaient partisans des husseinites et des youssefs, bien qu'il a vécu la rivalité, des çoffs chaddad et Youssef il se trouve dans son livre El "Ithaf" au dessus de ces rivalités qui partagent le pays en deux clans ou partis antagonistes. Egalement il n'a pas évoqué les pactes entre les tribus du sud de 1837 à 1882.

En effet, il était témoin de trois pactes conclus dans le sud tunisien : ce sont le pacte d'El Foudhoul (des vertueux) en 1837 lorsqu'il avait l'âge de 33 ans (lorsqu'il était chef de cabinet "au diwan El Houkouma" diwan du gouvernement avec Hussein bey, puis le pacte karachoua en 1863 lorsqu'il a l'âge de 59 ans sous le règne de Mohamed Sadok bey.

Il se trouve que Ahmed Ibn Abi dhiaf et les autres réformateurs n'ont jamais évoqué tous ces pactes crées par les tribus et confédérations du sud de la régence à l'exception du pacte de « Ahd El Amen » le pacte de sécurité ou charte de sécurité de 1857.

Nous essayons d'analyser les circonstances qui étaient dernière la marginalisation de l'espace "médian tampon" de la Jeffara tuniso-tripolitaine, et de sa population par les pouvoirs des états beylicaux othomans, et pourquoi ils ont fait l'éloge du pacte de "Ahd El Amen" et le phénomène de mondialisation et d'impérialisme déclaré des puissances coloniales étrangères derrière la concrétisation pure et simple de l'imitation soit de l'Europe soit de la Turquie, ce sont les "Tanzimates" les reformes en Turquie et les pressions de la colonie étrangère et des marchands européens.

Il a fallu, alors, pour protéger les intérêts des étrangers de créer une nouvelle législation ou charte qui donne naissance à la création d'une force de police moderne plus qu'une armée pour défendre la régence qui se trouve transpercer par des courants étrangers réformistes sous une influence othomane, anglaise et française[214], l'esprit réformiste de ben Dhiaf, kheireddine, Bourguiba

Tous ces pactes et Destours exprimaient la volonté d'avoir des bonnes relations avec l'étranger, qui ménage la régence de Tunis avec un processus de plus en plus évident et potentiel, pour consolider le pouvoir de l'Etat et la prospérité du commerce aboutissant à l'accroissement des sociétés et marchands étrangers, qui essayent par le biais des consuls étrangers et des menaces militaires des puissances coloniales après la colonisation de l'Algérie, d'avoir de plus en plus de garantis pour les «loubys» économiques et diplomatiques, internationaux, juifs, anglais, turque, français et italien.

Le slogan est bien la mondialisation et la liberté socio-économique et politique, avec un mot d'ordre caché c'est l'hégémonie adressée à un ennemi commun de toutes ces forces étrangères beylicale, othomanes et coloniales européennes, c'est le système judicaire islamique à abattre et à anéantir.

Il est à signaler que cette colonie étrangère, s'élève à 12500 en 1856, on peut ajouter une bonne partie des 23000 israélites, que plusieurs consulats essayaient de gagner par le canal de la protection de ces forces et puissances économiques dans la capitale de la régence à Tunis ou les consuls des pays étrangers font la loi[215].

D'après Ahmed Ibn Abi Dhiaf tome IV "Ithaf Ahl Ezzaman Bi Akhbârî Tunis wa Ahd El Aman" p165-231 "Ahd El Aman" pacte, charte, destour de la sécurité ou pacte fondamental de 1857, d'après le chroniqueur Ben Dhiaf la politique de modernisation d'Ahmed bey (1837-1855) âgé de trente et un an à son avènement au trône chercha à se rapprocher de son peuple en accordant de hautes charges aux éléments autochtones, son oeuvre réformiste avait l'objectif de doter, l'Etat tunisien des bases d'une pleine souveraineté.

Avec l'organisation de l'enseignement secondaire et supérieur et avec le décret du 27 Ramadan 1258, il désigne trente professeurs pour enseigner à la Zitouna, les différentes disciplines avec la création d'une importante bibliothèque publique à

[214] Voir le long développement consacré par Ahmed Ibn Abi Dhiaf aux relations tuniso-othomanes tome VI p 13-30 particulièrement p. 16 en arabe.

[215] Ahmed Ibn Abi Dhiaf (1976) : tome IV p 18 commentaires sur les "nayachines" les décorations, in "Ithaf Ahl Ezzemen", 1976

J. Gagnage (1959) : Les origines du Protectorat Français en Tunisie (1861-1881) Paris 1959 p 71.

l'université zitounienne, son oeuvre sociale s'intéressa au problème d'esclavage avec des mesures progressives à partir de 1841, aboutissant à l'abolition définitive de l'esclavage en janvier 1846, après sa visite en France (juillet 1847) il créa une banque d'Etat avec émission de billets.

Une véritable ferveur militariste, il imposait le salut militaire à ses serviteurs, et avec l'assistance française la régence a été doté d'une armée régulière, les forces terrestres étaient appuyées par une marine adéquate, il est à signaler que ces forces avaient atteint un effectif des chiffres que la régence n'avait jamais connu dans le passé.

C'est en cette période que les Werghemma dans la Jeffara tuniso- tripolitaine retournent aux alliances des « ourouches » de cette confédération pour créer et conclure le pacte d'El Foudhoul des vertueux en 1837.

Ils considéraient ces réorganisations des forces armées avec une assistance française surtout après la colonisation de l'Algérie une menace et une manoeuvre très douteuse.

En effet, cette armée régulière qui comprenait douze régiments d'infanterie, de bataillons de chasseurs à pieds, de cavalerie et d'artillerie.

Ces troupes n'ont jamais étaient cantonnées dans les régions de l'Aaradh et de la Jeffara tuniso-tripolitaine, un seul point le plus proche des Werghemma c'est l'île de Jerba.

Cette armée était instruite par une importante mission d'officiers français détachés auprès du gouvernement tunisien.

La confection de la poudre et celle des cartouches étaient faites à Tunis même avec une école militaire à Bardo où les élèves officiers étudiaient en langues (arabe, français et Italien) les sciences et les disciplines militaires.

Les troupes irrégulières ce sont les autochtones et des étrangers des turques, des Zouaouas (kabyles), des makhzens, des spaihis et des mezerguyas (lanciers, tireurs fournis par les tribus makhzin). Cette armée qui ne dépasse jamais la limite des chututs se trouve remplacée chez les Werghemma par une armée tribale ou populaire gérée par le pacte d'El Foudhoul et les articles du cheikh chartia, on a déjà analysé et évoqué les différents articles qui s'intègrent sous trois chapitres décrétés par l'ensemble des « Miaads » assemblées des tribus.

Se référant au récit de l'officier interprète Deambrogio dit kaddour fils de la Jeffara tuniso-tripolitaine et d'origine werghemienne natif de Medenine « ourghamma » en pleine Jeffara qui disait « il n'existait à une époque indéterminée, qu'un seul kanoun chartia pour toutes les tribus du sud de la régence.

L'assemblée des « Miaads » qui après la « choura » et El « Ijmaa » الشورى والإجماع de toutes les tribus de la confédération stipulent les trois chapitres comme clause d'une convention et d'une législation qu'une confédération s'imposait à elle

même, qui avait force de loi et dont tous les membres de toutes les tribus acceptaient l'adoption.

Par comparaison à cette armée beylicale étatique, la société des Werghemma a adopté le premier chapitre intitulé : la défense de la tribu dont le premier article « était tout homme en état de porter les armes doit concourir à la défense de la tribu ».

Le deuxième chapitre c'est la prise d'armes ou (fezaâ), dont le premier article était « tout cavalier qui ne participe pas à une prise d'armes est puni d'une amende » .

Le troisième chapitre c'est « les crimes et délits », en effet, nous trouvons tous les pouvoirs entre les mains de chaque individu de la tribu, et une responsabilité assumée par chacun dans l'esprit du verset de Coran qui vient à l'introduction du pacte d'El « Foudhoul » des vertueux comme un rappel et un retour aux principes de l'islam et du Coran qui demeure la « charia » législation de la société jeffarienne شريعة المجتمع الجفاري .

Qui en 1837 se trouve avant-gardiste par la création de ce « hilf » pacte des divers tribus de la confédération des Werghemma devant les menaces de la colonisation nouvelle : sourate (Ali Omrane III , 109, 114, essai de traduction par Jacques Berque) « Dieu vous demande de faire tout acte correct et vertueux, demande la justice, au bien, à la générosité et bien servir les parents, vous déconseille à l'obscénité et à l'incridible c'est une exhortation pour une prise de conscience ». Ces principes se répètent dans plusieurs sourates du Coran.

Devant les menaces étrangères coloniales ils tiennent à ce fil conducteur de la religion qui les relient à l'empire othomane et au khalifa de l'islam, et devant les menaces des dynasties et des pouvoirs soutenus par la colonisation européenne, ils se refugent au sein de cette confédération ou système tribal par la création de nouvelles alliances ou de réorganisation au sein d'une nouvelle législation ou pacte pour se préparer à une phase nouvelle confuse après la colonisation de l'Algérie en 1830.

La présence de pactes uniquement dans le territoire des Werghemma ou chez des sudistes originaires de watan et bled Werghemma comme les (les Haddajs, les Karchouas, les Touazine et alliés, et les Achèches d'origine tripolitaine residents dans les zones rurales de Sfax. Ce phénomène qui ne s'est pas trouvé dans toute la régence de Tunis à l'exception de « Ahd el Aman » pacte fondamental de sécurité en1857 à Tunis.

Il y a eu une dynamique socio-économique et politique dans ces territoires par la création de quatre pactes « Ahlefs » vingt ans avant le pacte de « Ahd El Amen », dans une société cohérente soutenue par une législation tribale respectant la liberté de chacun, et vivant au sein d'une autonomie démocratique sous le principe de la « choura », un système délibératif mais toujours contre l'Eat. Un pacte jouant le rôle d'une législation sacrée et respectée par toutes les tribus pour la première fois écrit.

Il s'est avéré que la confédération des Werghemma avec une partie de l'Aradh une région géographiquement se trouvait au sud des « chututs » les berges de Sdi Makhlouf, le chott du golf de Gabès et les chots intérieurs jusqu'à les oasis de Dgueche et Tozeur étaient cibles de toutes les menaces de stratèges du pouvoir central

beylical manipulé par les puissances étrangères et le pouvoir colonial français par la suite.

Cette confédération et ses alliées se trouvaient en perpétuelle guerre froide avec des dominants par intérim qui sont les othomans de Constantinople et de la sublime porte (le khalife de l'islam) et des co-dominantes indépendants ou semi-indépendants qui sont le pouvoir beylical dominant la vie socio-économique et politique werghemmienne de 1705 à 1957 considérés dans une perspective de chronologie linéaire, les rapports Werghemma état beylical ne manquent pas à priori de surprendre.

Variables par le statut, ils paraîtraient au premier abord plutôt confus, voire parfois capricieux sujets à des changements brusques ou insolites. Sous le système des dynasties beylicales et dans le cadre d'un projet fiscal qui avait ses constantes dominées par les défauts et l'anarchie.

Sous un système beylical encore ascension vers l'indépendance de l'empire othoman et en rapprochement progressif avec les puissances coloniales européennes de 1830 à 1881 sous un pacte non déclaré d'un protectorat voir même une véritable colonisation économique qui a bien avancée la colonisation militaire.

S'agit-il d'une réforme ou d'une aliénation des beys surtout après leurs visites à Paris et les visites des réformateurs Ahmed Ben Dhiaf et le Général kheireddine collaborateurs intimes du pouvoir et auteurs du pacte fondamental ou pacte de sécurité «Ahd El Aman» de 1857.

1.6- Le Pacte fondamental «Ahd El Aman» origine de la réforme et les intentions du consul de la France à Tunis

Comparé au pacte d'El "Foudhoul" des vertueux de 1837 issu de l'Ijmâa ou "choura" consensus de toutes les tribus de la confédération des Werghemma, le pacte de "Ahd El Aman" se trouve crée loin de tout consensus national.

En effet, à l'origine de ce pacte un incident banal ordinaire de droit commun perturbe la vie quotidienne et l'atmosphère politique de la régence à Tunis.

Un juif tunisien prénommé Samuel SFEZ a proféré des injures contre la religion musulmane, alors qu'il était en état d'ivresse[216], ce juif était le conducteur de la charrette (kartoun) du (caïd) chef Nessim président de la colonie juive, arrêté et traduit devant le tribunal "charaïque" qui le condamna à mort le 24 juillet 1857.

En application du droit malikite particulièrement sévère pour les blasphémateurs Mohamed bey confirme et ordonne l'exécution de la sentence. Malgré la protestation du Ministre Mustapha khaznadar " abou Ennoukhba " disait " il est plus raisonnable de faire

[216] E. Guelleouz (1983) : Les temps modernes (histoire de la Tunisie) société tunisienne de Diffusion STD 1983.
- Ahmed Ibn Abi Dhiaf (1963) : Ithaf Ahl Ezzaman Bi Akhbar moulouk Tunis wa ahd El Aman Tome IV Tunis 1963 IORT
-André Martel (1991) : La Libye 1835-1990 Essai de Géopolitique historique 1991 (PUF.)

passer l'accusé par le tribunal "hanafite" ou le juger vous même pour éviter son exécution et laisser assez de temps pour plus de réflexion ", le bey répondait à son Ministre " hier on a exécuté un soldat musulman parce qu'il a tué un juif [217]".

Cet incident de droit commun ouvre le dossier de la réforme et secoue les instances diplomatiques étrangères qui guettent les occasions et menaces pour anéantir d'une manière ou une autre aux principes de l'islam et de la "charia" avec une machination cherchant à nuire le pouvoir beylical et sa religion.

L'affaire se transforme d'un incident banal de droit commun de l'une des ruelles de la médina, comme s'il n'y a pas d'autres préoccupations et d'autres priorités touchant la régence et sa population autochtone ou étrangère, surtout au mois de Juin 1856 fut crée un nouvel et important impôt direct intitulé " l'Iana" appelé plus tard "Mejba ", qui était un impôt de capitation (dû par les sujets mâles, pubères et non compris dans un des cas d'exemption légale), cet impôt suite à une réforme de M'Hamed bey a remplacé une législation fiscale destinée à regrouper et clarifier une fiscalité complexe et désordonnée, c'est l'impôt sur le cheptel et "l'achour" ou impôt sur les céréales fixé à un quart de "caffis" de blé et un quart de "caffis" d'orge par "Méchia" jusqu'au mois de Juin 1856 [218].

Le consul de France Léon Roches donne à cet incident un caractère politique, l'interprétant comme la manifestation d'une agression contre une minorité religieuse et parvient à donner à cette affaire toutes les dimensions internationales avec un arrière plan, c'est la défense d'une minorité religieuse.

La réaction de la puissance coloniale protectrice de la génération des pouvoirs des beys depuis la colonisation de l'Algérie en 1830 jusqu'à 1957, et la conséquence était l'arrivée au mois d'Août 1857 au port de la Goulette, d'une escadre française sous le commandement de l'Amiral Tréhouart.

Sa majesté le Bey M'Hamed, devant cette menace, accordait et promulguait solennellement le 20 Moharrem 1274 (10 Septembre 1857 une charte ou pacte fondamentale dit de sécurité «Ahd El Amen» 2 mois après l'exécution du juif Samuel SFEZ Conducteur du (Kartoun) charrette du grand Rabin Nassim de Tunis.

Sa Majesté le Bey de la régence, le consul de France, et le grand Rabin de Tunis ont oublié, ou ignorés qu'en 1837 jusque-là 1857 et 1881 les Werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine avant l'arrivée des français, un certain nombre de juifs originaires de Jerba puis sédentaires à Médenine, Zarzis, Ben Garden, Tataouine pratiquaient le colportage à travers les campements des tribus et fractions de tribus jeffariennes à dos d'animaux.

Ces commerçants juifs ou " chellegues " vendent des produits de commerce et surtout des tissus et petits équipements de couture et de linge, des faux bijoux etc...

---

[217] Ithaf Ahl Ezzaman (en arabe) p.233 tome IV 1963 (l.O.R.T)

[218] Ahmed lbn Abi Dhiaf Ithaf Ahl Ezzaman (en arabe) tome IV Tunis 1963 (I.O.R.T)
El Ithaf revue 14é année juin 1999 (en arabe) les bases de la pensée réformiste chez kheireddine Pacha Ettounsi p.30 par Hassen ben Sliman
"Mechia" : unité de travail du sot (labour) par l'intermédiaire d'une traction animale équine ou camélidé pour les travaux de labour.

Chez les Werghemma, il est déshonorant pour un nomade de s'attaquer à un juif (Dhemi d'une autre religion) qui paye la "Jisiya" الجزية impôt, et réputé faible, il est considéré dans le Douar exactement comme les anciens esclaves noirs, qui peuvent entrer dans les zones intimes des tentes et du Douar.

C'est le "chellegue" qui propose aux femmes nomades des bijoux, des parfums etc...également il y a des juifs petits artisans qui suivent les caravanes et les campements comme étameurs "Guezdar" ou commerçants de produits de beauté et de couture[219].

Le pacte "d'El Foudhoul" des vertueux ainsi que les trois autres pactes concluent entre les tribus alliées du sud tunisien ont mentionné les priorités et les préoccupations de ces tribus et la réorganisation de la vie quotidienne, la défense, la législation en temps de guerre ou de paix, les crimes et délits ect.... sans aucune intervention ni influence étrangère bien au contraire se sont les menaces lointaines comme l'invasion de l'Algérie en 1830 et l'attitude des beys de Tunis à l'égard de cet évènement, puis le comportement des beys et des consuls européens plus ou moins motivés par des ambitions d'indépendance vis-à-vis de la sublime porte ou coloniales déjà perceptibles.

Ces voyageurs, ces consuls, missionnaires européens qui emploient souvent le langage de l'appropriation étatique de l'espace que reprennent les chancelleries étaient à l'origine de toutes les menaces exercées par les grandes puissances pour rapprocher le jour " j " de l'occupation et la colonisation.

Il suffit de lire leurs récits ou leurs rapports stratégiques parlant des réalités géographiques, économiques, sociales, fiscales, entrant dans les détails pour distinguer droits et propriété et droits de parcours, propriété privée et propriété collective, impôt personnel et impôt communautaire, ligne de partage et confins tampons ou médians, réforme et esprit réformiste, imitation ou désir de reformer et de se développer, situations contradictoires et souvent confusent entre un état beylical influencé par des alliés européens comme Roches Léon ancien officier (1852-1857) interprète, arabisant, sociologue, historien, il connaît parfaitement les problèmes des confins algéro-tuniso-tripolitains, lié familialement au général Chanzy, gouverneur général de l'Algérie, il est chargé dans la wilayat othmnane de couvrir l'opération tunisienne.

Nous avons analysé comment ce consul de la France, stratège, Expert de renseignement a pu créer les occasions des 1837 jusqu'à 1857 pour obliger le pouvoir beylical à suivre une attitude et une politique progressive d'éloigner et de marginaliser les tribus et confédérations de la régence en dehors de Tunis, et créer les conditions d'endettement jusqu'à la promulgation de «Ahd El Amen» pacte de sécurité ? Sécurité pour qui c'est ce pacte et cette sécurité qui ont rapproché le jour (j) de la colonisation militaire et du protectorat de (1881)[220].

---

[219] André Louis (1979): nomades d'hier et d'aujourd'hui dans le sud tunisien Edisud (1979) Troc, marché, échange.

[220] André Martel (1990): La libya 1835 -1990. Essai de géopolitique historique.
- Ithaf Ahl Ezzaman de Ahmed Ibn Abi Dhiaf tome IV 1963.
- Législation et coutumes du sud tunisien. Kanoun chartia, Deabrogio dit kaddour officier interprète. Revue tunisienne 1903.

Nous citons pour comparer le consul français Léon Roches à l'interprète werghemien Deambrogio dit Kaddour officier interprète qui était le seul parmi ces interprètes, ces missionnaires, ces officiers de donner une idée exacte et une image réelle de ce qui se passe dans la Jeffara tunsio-tripolitaine en traduisant cette législation "kanoun chartia" et kanoun El Orf, de la confédération des werghemma[221]

Pour plus d'analyse de ces théâtres géopolitiques de la Jeffara tuniso-tripolitaine, nous évoquons le rôle joué par les autorités consulaires étrangères qui préparent par des moyens diplomatiques ou profitent les occasions pour soulever des affaires comme celle de la mort du juif de Tunis en 1857, exploitée par les instances consulaires pour créer un incident diplomatique et une affaire touchant aux religions de minorités de populations vivant dans la régence de Tunis et qui ne sont pas musulmans.

Lors du congrès de Berlin (1878), la Régence de Tunis a été abandonnée à la France, une multitude de mesures et d'interventions économiques, sociales, diplomatique, judiciaire et parfois militaire est utilisée par les pays européens et surtout par la France.

Depuis cette date du congrès, les autorités consulaires ne se désintéressent pas des franges sahariennes, la Jeffara Occidentale est bien liée à la Jeffaro-tuniso-tripolitaine qui s'intègre dans cette dimension saharienne de la question d'orient, ce partage et ces délimitations de territoire entre en jeux jusqu'a trouver le pouvoir central des Beys et même le Sultan Othoman de la sublime porte n'ont pas une politique claire pour défendre cette partie du monde, cet espace médian de la Jeffara tuniso-tripolitaine ce qui a donné à la Jeffara et à sa population un statut particulier relativisé entre provinces ottomanes d'administration directe ou indirecte.

D'une part, nous trouvons la wilaya de Tripoli, et la régence de Tunis mais les frontières à cette date se trouvent chez les tribus et confédérations qui à compter de 1830 passent à l'écriture des contrats et des «hijjas»[222] pour les affaires de vente ou d'achat, pour illustrer des "hilfs" pactes d'alliance, pour l'acte de libération d'un esclave (hojja Atigh), pour des hojjas de limitations des biens et territoires pastoraux de chaque tribu ou groupe de tribus.

A titre d'exemple nous présentons en annexe, des copies de "hilf" pacte, des «hijja» de Miaad des Touazine, des Ouderna, des hararzas, qui expliquent avec détails la propriété de ces terrains de parcours, une précision extraordinaire où les limites sont souvent indiquées par des points fixes comme des Marabouts, des montagnes, ou les "Nadhours" bornes très anciennes montrant les ruines de Henchirs romains anciens et exploitations agricoles Romaines(voir la carte de la localisation des Henchirs p. 37).

[221] Législation et coutumes du sud tunisien. Kanoun chartia, Deabrogio dit kaddour officier interprète. Revue tunisienne 1903.

[222] "hijja" acte écrit pour toute convention bilatérale, achat ou vente de bien, héritage, litige sur frontière de pâturage ou terre de labours etc...

Ces actes ou "Jijja" signés par deux on plusieurs notaires et témoins montrent la bonne organisation de ces tribus et le respect de la hiérarchie de ce pouvoir tribal basé sur la "choura", le consensus et "l'Ijma" par les biais de Miaad ou assemblée de la tribu, c'est cette hiérarchie sociale qui a été adoptée par les Othomans puis par la colonisation française pour désigner les "Omda" en remplacement du "Cheikh" au niveau de chaque fraction ou groupement de familles, puis le "Amel" ou chef de Miaad an niveau de chaque tribu, puis le "Caïd" le chef de plusieurs Miaads au niveau du "Arch" ou "Najaa" c'est le groupement de tribus.

II faut signaler la spécificité de cette hiérarchie chez les Werghemma de la Jeffara tuniso-tripolitaine, ce qui a été très pertinent pour tous les pouvoirs étatiques beylicaux, othomans et pour les colons français c'est ce groupement qui a dépassé l'autorité de la tribu et même du "Najaa" et du "Arch" pour atteindre tout le territoire des Werghemma et de la Jeffara occidentale intitulé "Watan ou Barr ou Bled" Werghemma, c'est à dire l'ensemble des "ourouches" et "Noujous" qui englobent toutes les tribus de cette partie ou pays ou territoire des Werghemma, ce que la colonisation française a appelé la "confédération de Werghemma".

Lorsque nous analysons les cartes en annexe, nous trouvons que entre 1835 et 1911 une carte intitulée les othomans et le Sahara, cette confédération des Werghemma se trouve partie intégrante de l'autorité turque othomane, (voir la limite de la revendication othomane qui part de Sahara (BirTurkia) en passant par Ghdames, le Hoggar, jusqu'a Kano).

Quant à la carte intitulée "délimitation (1908-1911)", une frontière arbitraire tuniso-tripolitaine (1910) englobant plusieurs frontières autour de cette Jeffara occidentale, ou devisant cette Jeffara tuniso-tripolitaine pour la première fois dans l'histoire de cette unité géographique et humaine.

Il est à signaler que cette carte soulève plusieurs versions ou frontières, frontière revendiquée par l'Algérie, celle acceptée par l'Algérie, celle proposée par la Tunisie? c'est à dire par la colonisation française etc...

Dans cette carte, l'éditeur parle de limites d'action du Makhzen tunisien du côté de l'Algérie, mais du côté Est cette frontière devient le mur colonial édifié pour faire oublier l'espace, le temps et 1'histoire du passé proche et lointain de l'année 1910, les cartes, intitulées la question d'orient au XIX^{ème} siècle et celle du monde arabe et du monde musulman (G. Jandot), montrent bien l'hégémonie des puissances coloniales européennes et leur agression de toute l'Afrique et de l'orient.

Ce qui reste à cette époque illustrée par la carte du monde arabe et du monde musulman c'est ce que les colons othomans et européens n'ont pas pu effacer de la mémoire des Werghemma c'est cette liaison organique, ce fil conducteur géopolitique, culturel et anthropologique unissant les groupements de tribus arabo-musulmanes dans la Jeffara tuniso-tripolitaine et dont tous les pouvoirs et leurs réformateurs n'ont pas compris, où ils ont cherché toujours à ignorer après avoir démantelé et détruit un système cohérent solide et durable jusqu'à 1'agression et la menace de la colonisation militaire, culturelle, socio-économique.

Une société contre l'Etat qui a écarté tout dialogue avec les pouvoirs étatiques des beys, des colons et du protectorat, les ponts de ce dialogue sont toujours rompus, puisque les partenaires étaient opposés et contradictoires avec un point de vue et un regard de ces administrateurs en possession du pouvoir des états dits modernes aux yeux de leurs réformateurs et aux yeux des puissances étrangères, qui menacent de près ou de loin le jour souhaité de la colonisation des pays du Maghreb et de l'Orient.

Ces pouvoirs étatiques regardent d'un oeil soupçonneux l'ancrage de ces éternels systèmes tribaux de la confédération des Werghemma. Ces nomades "ourbanes" paysans itinérants soupçonnaient de la même façon par les citadins qui s'intègrent dans tous les systèmes au pouvoir par des liaisons d'intérêts et de collaboration entre des autochtones et des colonies étrangères, souvent amenées par les Turques soit comme esclaves noirs ou blancs pour aboutir après quelques générations à des relations organiques avec le pouvoir au sein de l'administration de l'armée régulière ou du Makhzen irrégulier, tout ce monde forme le noyau du pouvoir et de l'Etat ou avec le temps la ville et les citadins symbolisent le pouvoir exécutif et législatif et les autorités d'un système qui ne peut vivre qu'avec le monde périphérique pastoral et nomade pour chercher son budget de trésorerie par le biais du "Majba"et de la fiscalité de tout genre.

Les pouvoirs des beys ne cherchent pas à vouloir sédentariser ce monde périphérique des tribus et confédérations qui étaient la grande majorité de la population de la régence de Tunis, vivant en une indépendance presque totale avec le pouvoir central étant donné les spécificités de leur système politique basé sur une structure et une organisation tribale autonome, caractérisé par une histoire ancienne très mouvementée. El kairaouani dans son livre «al Mounis Fi Akhbar Ifriqiya wa Tunis» chronique de l'Ifriqiya et de Tunis jusqu'au XVI siècle évoque l'unité territoriale du rayonne Hafside qui pour la première fois respecte l'indépendance des werghemme et des autres "ourouches" et a oeuvré pour l'ancrage de la doctrine malikite sous l'égide du cheikh Ibn Arafa Elwerghemmi.

Parallèlement à cette unité, il est à signaler le développement de Tunis et la prospérité de ces marchés suite à l'exploitation de la mer et des plaines riches du Nord ou la population est sédentaire, avec une disproportion intense avec les zones rurales et l'intérieur du pays dans les domaines industriel artisanal, commercial et culturel. Pour les villes de l'intérieur Sousse, Sfax, Gabès sur la côte et les Oasis du Djérid une activité intense dans les domaines précités a vu le jour.

Sous le règne des Hafsides cette disproportion se confirme entre un pôle qui a hérité l'importance de voies commerciales et les activités d'un monde traditionnel.

De cette époque il y a eu disproportion entre des régions et secteurs relativement prioritaires (la capitale et les villes bien sauvegardées par des remparts de défense ou traversées par des voies névralgiques de trafic caravanier), et le reste des régions de l'intérieur qui a eu le sort d'être condamné pour demeurer des pâturages assez vastes pour les tribus et groupements de tribus arabes ou arabisées tout en restant des espaces sous développés[223]

[223]Med Hédi Chérif(1980). :L'histoire de la Tunisie (en arabe) raison CERES d'édit 1980 Tunis p.59

Au point de vue culturel, l'arabisation a été généralisée dans les zones rurales et les relations avec le centre et le sud de l'Afrique sont intensifiées.

La langue berbère va se limiter suite à un brassage entre les races et la répartition dans les zones rurales des tribus hilaliennes, aux montagnes du sud-est à l'ouest de la Jeffara tuniso-tripolitaine et à Djerba du côté religieux, une unification qui se termine par la victoire et l'émergence du "Madhheb" doctrine Malikite, le plus exigeant des 4 doctrines de l'Islam.

Il faut citer les travaux de Ibn Arafa El werghemmi d'origine berbère, les travaux de Ibn Arafa, comme réformateur pour clarifier la doctrine Malikite et vulgariser ce système pour être à la portée de tout le monde, cette réforme arrive même à l'accommodation et à l'adaptation de la doctrine Malikite avec l'environnement berbère et africain, cette adaptation va dans le sens de soumettre les principes de cette doctrine pour une meilleure affinité aux exigences du "orf" des coutumes et des habitudes et la pertinence dictée par l'intérêt commun.

C'est cette manœuvre de diligence pour faire une lecture adéquate de la jurisprudence islamique qui est à l'origine de cette attitude des nomades et des tribus et confédération de Werghemma à l'égard des principes et piliers de la religion musulmane, cette ignorance ou la compréhension d'un islam appartenant à une doctrine adaptée aux circonstances du milieu pastoral nomade, berbère ou africain.

Nous avons déjà expliqué ces observations sur l'application des Werghemma des divers devoirs et obligations religieuses comme la prière et le jeune, phénomène déjà soulevé avant avec des exemples prélevés de la société werghemienne.

Une fois de plus nous revenons à cette analyse pour voir les origines du comportement et application des principes de l'islam par les tribus werghemiennes où cette religion n'est pas bien ancrée chez ces nomades pastoraux de la Jeffara tuniso-tripolitaine au XVIII^{ème} et XIV^{ème} siècle.

Ce qui a été vulgarisé par Ibn Arafa qui est mort en 1401 reste le pas franchi pour propager la religion musulmane et surtout la doctrine malikite chez les nomades et les tribus les plus isolées et dans toutes les oasis des franges sahariennes.

Avec le XV^{ème} siècle la porte de «l'Ijtihad» adaptation se trouve fermée dans tout le Maghreb laissant la place aux "zaouïas" et marabouts sans aucune ouverture et débat de la doctrine Malikite, ce phénomène a été encouragé par l'héritage des cheikhs du soufisme venant de l'orient et qui proclamaient l'émergence de la réalité de l'union du subconscient et de l'affectivité émotionnelle pour se rapprocher de Dieu, contrairement aux sciences religieuses de la "charia" liée au raisonnement et à une doctrine rationaliste comme celle du "Malikite" exposée et développée par Ibn arafa El werghemmi.

L'ancrage des « zaouïas »et Marabouts est arrivé avec la décadence du pouvoir et rayonnement des " Oulémas " comme Ibn Arafa El werghemmi et Ibn Khaldoun lorsque le pouvoir central Islamique s'est métamorphosé en " doualates " et provinces qui pour gagner la sympathie des tribus et confédérations ont encouragé d'une manière ou d'une autre les cheikhs des " zaouïas " et les marabouts et les considérés

comme partie intégrante de l'autorité du pouvoir, les exemples sont nombreux à Tunis et banlieue et dans toutes les régions de Ifrikhia ou de la régence de Tunis par la suite.

Les Hafsides et avant eux les Mouahidines exerçaient le pouvoir à l'instar des « khalifes Rachidounes » et vivaient une vie simple, ils ont affecté des cheikhs pour s'occuper des affaires administratives ou « dawawines », et des représentants dans les régions « wali » puis nommé « caïd » à la fin de ce règne, sa responsabilité se limite à la collecte des impôts et pour la sécurité.

Ce que nous signalons de cette époque que les affaires quotidiennes des villes et des tribus étaient gérées par le biais d'institutions traditionnelles indépendantes du pouvoir de l'Etat, les divers « Majless » مجالس et « Chouwoukhs » شيوخ et des « Cadhi » قضاة mobiles et sédentaires.

Toutes les affaires sociales et l'enseignement étaient sous la responsabilité et la gestion des institutions bénévoles et « El Ahbas » المؤسسات الخيرية والأحباس en dehors des villes ce sont les Miaads avec les cheikhs « chartia » et « cheikh el Orf » qui gèrent les activités quotidiennes sous l'égide d'un « Cadhi » souvent mobile, se déplaçant avec les tribus. Ce système adéquat et souple s'adaptant avec les conditions socio-économiques culturelles et politiques a été adopté par les tribus et les confédérations du pays.

Cette situation a duré jusqu'à l'envahissement et le litige espano-turque et le recul et la faiblesse de l'Etat Hafside (1534) ce qui a aboutit au démantèlement du système « hafside » très proche de l'organisation et la hiérarchie tribale des Werghemma, et à la régression de l'Etat devant les menaces des corsaires القراصنة turques et espagnoles ce qui a favorisé l'émergence des tribus et confédérations avec la même dynamique tout en se trouvant face à un pouvoir menaçant othoman ou espagnole etc...

En réalité c'est la dernière époque d'une indépendance, si on considère que l'époque « Hafside » a été une phase prospère et équilibrée grâce à la sagesse des Emirs Hafsides, qui respectent le systèmes tribal en le considérant partie intégrante du royaume.

Cette dernière étape d'une indépendance ouvre les portes à la conquête othomane de « l'Ifrikya » après une lutte dynastique pour le pouvoir jusqu'à (1490) où le cycle de violence empêcha la transmission régulière du pouvoir ce qui aboutit à une ère de troubles et d'instabilité sans fin.

En réalité, ce retour à cette phase précédente, bien que anti-pédagogique et perturbant la chronologie des actions et étapes mais indispensable pour l'analyse et une tentation pour trouver les origines de ce désarroi de la confédération des Werghemma à travers l'histoire mouvementeé de l'Ifrikya » puis de la régence de Tunis.

Nous cherchons en vain, une époque ou les Werghemma étaient en bon terme avec le pouvoir loin d'un dialogue de sourds, et loin d'une angoisse et une détresse permanente.

Sous le règne des "Hafsides" les Werghemma se trouvaient en paix avec le pouvoir et avec l'ensemble des tribus et confédérations "d'Ifriqiya"suite à un héritage se basant sur la «charia» islamique et a l'émergence de la doctrine «Malikite» consolidée par les travaux et la réforme réalisée par l'Imam Ibn Arafa El werghemmi originaire du ksar Hamdoun «Ghomrassen» berceau et fief des sept frères Werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine.

Est-ce une coïncidence, cette affinité entre les Hafsides, des berbères qui viennent des montagnes de l'Atlas sur l'océan atlantique exactement comme les berbères arabisés les Werghemma venant de la sakiat el Hamra wa oued Etthahab à la fin du quinzième siècle comme disait le mythe ou la réalité de leurs arrivées à ksar Hamdoun.

Ou s'agit-il d'une rencontre entre les Hafsides et les Werghemma comme c'est le cas avec les différentes tribus et confédérations "Ifriqiya» sous leurs autorité qui s'étend de Tripoli à Alger en passant par la Jeffara tuniso-tripolitaine où se trouve la cité "d'orghamma" à Henchir Ghthama en pleine Jeffara occidentale, théâtre géographique, de la confédération des Werghemma et de leur savant, Imam et théologien Ibn Arafa El Werghemmi.

A propos de l'importance de l'époque Hafside dans l'histoire de la régence de Tunis et de Ifriqiya nous citons le discours du Président Habib Bourguiba qui disait "la seule époque où le pouvoir était entre les mains des autochtones tunisiens c'est le règne des Hafsides, en dehors de cette époque le pouvoir était toujours entre les mains des étrangers..."[224]

Il parlait de tous les pouvoirs qui envahissaient la Tunisie dans toutes les phases de l'histoire de l'humanité sans oublier que lui-même était d'origine tripolitain de Mousrata quartier des Hamidia الحميدية de la tribu des "DRADFA" الدرادفة, fraction des Essagaief السقايف; et que la ville de Monastir où le Président Bourguiba est né le 03/08/1903 au quartier des trabelsia (tripolitains), compte en 1860, 10.000 habitants dont 9,7% des émigrants tripolitains, l'émigration des tripolitains par voie maritime au Sahel de la régence de Tunis datait de 1795[225].

Nous citons cet exemple pour marquer l'importance historique du règne des Hafsides en « Ifriqiya» et les caractéristiques essentielles d'une société intégrant les nomades et citadins, et vivant en équilibre et harmonie sous les principes de la «choura» et de la «charia» islamique, à un moment ou celle ci était a l'abri de l'impérialisme agressif colonial.

[224] Habib Bourguiba (1974) conférences du Président H. Bourguiba à l'Ecole Sup. de Journalisme. Tunis 1974 معهد الصحافة وعلوم الأخبار

[224] Al Mouhajiroun Allibioune Bil Bilad Ettounisia (les émigrants libyens en Tunisie) en arabe 1911-1959 Doc. Ibrahim Ahmed Abou kacem Ed. E.. Ben Abdallâh Tunis. P60-64.

- Sophie Bessis, Bouhayre Bel Hassan : Bourguiba. Printer Industrie S.A 1988 p.13
- Habib Bourguiba (1975) : Conférence du Président H. Bourguiba à l'Ecole sup. de journalisme Tunis 1974 معهد الصحافة وعلوم الأخبار présenter par le Prof. Moncef Chennoufi

CHAPITRE II: LES DROITS DE LA SOCIETE JEFFARRIENNE DE LA REBELLION A L'ASSIMILATION : L'EPREUVE DES DESTOURS

2.1- Les principes de base de la pensé réformatrice du Général Kheireddine Bâcha

Nous essayons d'analyser les péripéties de la période pré coloniale et la pensée réformatrice de keireddine sons le règne de Ahmed Bey (1837-1855), Mohamed bey (1855-1859), Mohamed Sadok bey (1859-1864), le rapprochement tuniso-othoman et le rôle de Kheireddine 1871-1874 et les conséquences de l'avènement de «Ahd El Amen» 1857 ou pacte fondamental et sa comparaison avec le pacte "d'El Foudhoul" des vertueux en 1837.

II est utile de voir cette notion de réforme et cet esprit réformiste dans son livre "Akhwam El Masalek Fi Maarifati Ahwali El Mamalek" édité en 1867 c'est à dire quatorze ans avant la colonisation française, et ses relations avec les Werghemma de la Jeffara tuniso-tripolitaine, approche qui a été déjà faite pour Ahmed Ibn Abi Dhiaf, associé au gouvernement beylical et porte-parole, Ministre et chroniqueur du palais, auteur et poète.

Quant à kheireddine, ce général président de la commission financière devient Premier ministre, ce mamlouk d'origine géorgienne élevée dans le palais des beys et reste longtemps associé au gouvernement, sa réforme tente de restaurer un système d'état constitutionnel de la régence de Tunis dans le cadre de l'empire othoman tout en se référant aux (Tanzymates) réformes de la sublime porte et surtout aux systèmes politiques et culturels occidentaux après des visites et missions effectuées à la France en 1846 entre 1853 et 1856.

Ahmed Ibn Abi Dhiaf disait en parlant de kheireddine que ce dernier n'hésitait pas à s'attirer la colère du bey et le ressentiment de son puissant ministre en s'apposant à des mesures qu'il considérait contraires aux intérêts de son pays adoptif[226].

Le général kheireddine a reçu l'enseignement des officiers de la mission militaire française et travaille en étroite collaboration avec les membres de cette mission.

Ce réformateur, après un long séjour à la France quand il revient en Tunisie en 1853 kheireddine était déjà un tunisien (adoptif) occidentalisé, ne cachant pas son admiration de la prospérité des systèmes politiques de la France[227].

[226] Mustapha Kraiem (1973) : la Tunisie Pré coloniale STD. Economie et Société 1973
[227] Le Général kheireddine Bacha : mémoires de ma vie privée et politique Rev. Tunisienne 2 trimestre 1934.

Nous essayons d'analyser le point de vu du réformateur et éditeur fondateur du "pacte fondamental" de 1857 quant aux régions intérieures de la régence de Tunis et particulièrement des Werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine.

De 1850 à 1870 l'Aaradh et la Jeffara ne sont pas épargnés par les crises socio-économiques après la création d'un port à Gabès en liaison directe avec l'Europe, et l'installation d'une population étrangère à Jerba et Gabès de vocation commerciale, ce qui perturbe les opérations de commerce et de ravitaillement traditionnel du sud, avec un nouvel aspect de compétition européenne et israilite dans la région des Werghemma et zones environnantes.

Le général, comme ses prédécesseurs malgré son opposition à la politique des çoffs, adopte le parti "Bachia-cheddad" c'est à dire le mouvement ou le clan politique contre le courant nationaliste des husseinites et celui de l'indépendance de l'empire othoman des "youssefs".

La confédération des Werghemma se trouve une autre fois en face d'un pouvoir central qui garde une politique confuse en s'éloignant des sociétés et populations de l'intéieur et en se rapprochant des européens et leurs représentants à Tunis, situation déjà étudiée et analysée en soulevant les origines de la création du "pacte fondamental"

Kheireddine, envoie en 1874, une colonne appuyée par les supplétifs "bachias", il nomme des "caïds"du çoff "Bachia chaddad" et neutralise Ali Ben Khalifat chef traditionnel des supplétifs "hassinia-yousefs».

Comme les autres hauts responsables de l'autorité beylicale, autorisant des activités commerciales et maritimes du sud et fait profiter les Européens et leurs intermédiaires et collaborateurs par une liaison directe Gabès-Jerba-Europe avec répercussions néfastes sur les activités commerciales traditionnelles de l'intérieur du sud[228].

Le général kheireddine ne fait pas l'exception, il se dit tunisien et musulman, mais dans une lettre adressée à Charles Vallat chargé du conseil général de France à Tunis, cette lettre révélatrice de l'attitude de ce réformateur (turc) et homme d'état vis-à-vis des "ourbanes" nomades, bédouins et des Werghemma.

Il disait "Vous n'ignorez pas monsieur la manière d'agir des arabes nomades dans les conditions de prospérité comme dans celles de la misère : s'ils sont malheureux dans leur vie, ils sont obéissants, mais s'ils commencent à jouir d'un bien être et d'un peu de prospérité ils oublient les bienfaits qu'ils ont reçus et se mettent en révolte contre l'autorité en méconnaissant l'obéissance qu'ils lui doivent.

C'est pour ces motifs que S.A. le bey mon auguste maître a jugé à propos d'ordonner qu'une colonne expéditionnaire, composée de troupes régulières, et de cavalerie irrégulière sous les ordres du général Rusten ministre de la guerre, soit expédiée contre

- Mustapha Kraiem (1973) : La Tunisie pré-coloniale STD, 1973.

[228]A. Martel (1965) : Les confins saharo-tripolitains de la Tunisie 1881-1911 le relèvement de l'Etat tunisien p. 172 PUF 1965 Tome I.

certaines tribus, les hamamas et les Werghemma, qui ont montré une conduite contraire à leur devoir, dans le but de les mettre à la raison.

Ces tribus ayant leurs campements prés des frontières, S.A. le bey m'a chargé de vous prier en son nom d'écrire à monsieur le gouverneur général de l'Algérie, pour qu'il donne les ordres nécessaires afin que ces tribus ne soient pas reçues sur le territoire algérien dans le cas où il leur prendrait en vie de s'y réfugier. Nous demandons cela comme réciprocité puisque déjà son altesse avait prescrit aux autorités tunisiennes de la frontière de ne point permettre l'accès du territoire tunisien aux algériens qui voudraient s'y transporter sans autorisation.

Il serait très désirable que ces ordres fussent donnés et rendus publics avant l'arrivée de la colonne expéditionnaire chez les tribus sus indiquées afin que n'ayant plus d'espoir de pouvoir se réfugier sur le territoire algérien au besoin, elles conservent leurs campements".

Cette lettre montre une autre fois de plus la politique coloniale suivie par le bey et par le général kheireddine Bacha qui avec son esprit réformiste pro-occidental ne cherche que la demande d'aide des puissances étrangères et à la France pour empêcher les Werghemma et les hamamas de se réfugier en Algérie.

Cette attitude des pouvoirs coloniaux indépendants ou semi-indépendants et même après l'indépendance intérieure de 1956 se répète à chaque fois où il y a un litige entre le pouvoir central et les tribus et confédérations de l'intérieur.

Même après ce pacte fondamental, hilf ou «Ahd El Amen» de 10 septembre 1857 qui s'inspirait des "Tanzimates" Turcs et de ce qui se passe en Europe, et la simple lecture de ses articles est révélatrice des intentions du consul de France comme il a été dit avant sur les origines de la création de "Ahd El Amen" et confirmé par la lettre de Kheireddine à Charles Valet, chargé du conseil général de France à Tunis (déjà cité).

Sur les onze articles du pacte, quatre seulement (I, II, III et V) intéressaient les Tunisiens musulmans, et six articles sur onze traitent directement les intérêts européens dans la régence [230].

Il est à remarquer que le point de péage et les véritables raisons de ce pacte étaient des raisons politiques et économiques qui ont amené le consul de France "Léon Roches" à exploiter une affaire de droit commun pour assurer tous les privilèges aux étrangers de la régence.

Ce hilf ou pacte de la volonté de l'autorité beylicale est dicté par les consuls des puissances étrangères, kheireddine Bacha ce «Turc» qui a reçu tous les respects et les éloges de la première République, jusqu'à trouver sa gravure de général de cavalerie

[229] A. Martel (1965): Les confins saharo-tripolitains de la Tunisie 1881-1911 le relèvement de l'Etat tunisien p. 172 PUF 1965 Tome I

[230] E. Guellouz et Masmoudi, SMIDA (1983) : La crise des structures sociales et de l'économie traditionnelle, la politique étrangère de kheireddine, la préparation diplomatique du Protectorat, pp329. - 383. Histoire de la Tunisie : les temps modernes. STD 1983.

sur la monnaie nationale avec la nomination de kheireddine Ettounsi (le tunisien).

Ce pacte a été suivi par la constitution du 26 avril 1861 sons le règne de Mohamed Sadok bey pour organiser la succession au pouvoir et les pouvoirs du chef de l'Etat en sa qualité de chef de famille régnante.

Les cent quatorze articles de ce destour sont une continuité des pressions politiques européennes, dans le domaine du commerce, des finances et l'inadéquation des réformes ou des imitations des pays de l'Europe avec la réalité de la situation socio-économique de l'intérieur de la régence de Tunis, sans oublier l'intégration des sociétés françaises et le recours à l'endettement de l'étranger.

2.2- La crise des structures sociales et de l'économie traditionnelle

2.2.1- Le compte à rebours de l'Etat Husseinite Otboman et Entifadha des Werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine

Il est nécessaire de faire une comparaison dans l'espace et dans le temps au sein de la régence de Tunis, l'état capitale qui gère des tribus et confédération du nord-ouest, de Jebels khemir jusqu'à la Jeffara tuniso-tripolitaine, une population autochtone qui était partie intégrante de tous les malheurs de l'histoire contemporaine sans avoir une seule fois la chance de se décider de son destin.

En 1837, en pleine Jeffara quatre pactes de reforme et de réorganisation institutionnelle des tribus et confédération de Werghemma et du sud de la régence, nous avons déjà analysé l'origine de la création de ces pactes (ahlefs) qui s'arrangent sous le cadre d'une structure socio-économique et culturelle avant-gardiste, avec un système politique démocratique, cohérent et équilibré aux yeux des témoignages des responsables de l'administration et de l'armée coloniale[231].

Une année après en 1838, débarque à Tunis, un mamelouk amené, alors qu'il était jeune, par l'agent du bey et devient l'homme de confiance de Ahmed bey, il était le catalyseur du pacte «Ahd El Amène» et du courant des réformes et des "Tanzymates" تنظيمات Turques, dictées par la France, tuteur et protecteur de la dynastie de Tunis en 1857, vingt ans après le pacte d'el Foudhoul des Werghemma, en tout temps le pouvoir chez les tribus était une responsabilité de tout le monde, c'est le diviseur commun de tous les membres des groupes ayant une liaison organique sanguine ou alliés stratégiques (politique, économique).

En face de ces tribus et confédérations, où il y a la centralisation de tous les pouvoirs le règne et entre les mains des familles dont les membres héritent les postes et le pouvoir, les beys, les Mamelouks qui deviennent des responsables dans la hiérarchie beylicale etc., le pouvoir a été toujours, durant l'histoire contemporaine de la régence de Tunis, une affaire de liaison sanguine et héréditaire.

---

[231] Jules le Bœuf (1909) : Les confins de la Tunisie et de la Tripolitaine (histoire du tracé de la frontière 1909) ed. Berger Levraut, Paris p.45-46 en "188 la confédération des Werghemma formait une petite république indépendante, ayant ses lois spéciales..."

L'exemple des Bachia et des Husseinites, une affaire familiale qui se transforme en guerre froide et chaude entre les tribus et confédérations de la régence de Tunis et de la Tripolitaine et même de la wilaya d'Alger.

Mustapha khaznadar Premier ministre sous le règne de Mohamed Sadok bey (1859-1864) toujours soutenu par les agents britanniques et italiens, ses manœuvres se traduisent par une opposition croissante des tribus hesseinites sur lesquelles le Premier ministre s'était appuyé depuis 1854, après sa chute il cède la place à son gendre kheireddine Bacha en 1873.

C'est le changement au sein de la même famille en confusion totale ; est-ce une réalité cette attitude et la prise position d'un çoff à l'autre par le Premier ministre.

Les Werghemma se trouvent en face d'un responsable nouveau appartenant au çoff chaddad et ayant des bonnes relations avec le consul de France ; le scénario de la politique des beys avec les «grands wezir» ou Premier ministre pour changer de camps à chaque fois où la situation socio-économique et financière devient difficile.

Ce sont les diplomates des pays européens qui dictent leurs politiques souvent antagonistes avec l'intérêt de la régence de Tunis, après la chute de Mustapha khaznadar beau-père de kheireddine, son successeur est soutenu par le çoff Bacha- chaddad et par les consuls étrangers.

Ses ennemis font courir le bruit que l'écrasement des tribus husseinites-youssefs soutenues par le bey (y compris les Werghemma) commencent par le paiement des arriérés à condition que l'armée régulière (les soldats réguliers) ne paraissent pas sur le territoire de la Jeffara.

Avec l'aide des autorités coloniales de l'Algérie, et la demande de Tripoli de régler les différents frontaliers, les Werghemma respectent pendant deux ans leur engagement, garanti par le versement de cautions et l'arrêt des incursions en Tripolitaine, également le wali othoman exige, en compensation, l'arrêt de représailles des tripolitains.

Le consul de France à Sfax J.H Mattei se félicite de cette entente entre les tribus tunisiennes et tripolitaines, cette nouvelle situation (frontière tranquille et routes sûres) nous devons cela à kheireddine disait le consul[232].

L'espace de la Jeffara tuniso-tripolitaine reste aux yeux des autorités beylicales, des consuls étrangers et diplomates à Tunis et à Tripoli, de l'Italie et de la sublime porte en Turquie avant tout un passage obligé entre le Maghreb et le Machrek

Aussi, cette voie stratégique dans une région empruntée par les conquérants militaires, les commerçants transsahariens, et les pèlerins dans les deux sens et une fois par an de l'atlantique aux lieux saints de la Mèque en Arabie.

[232] A. Martel (1965): Les confins saharo-tripolitains de la tunisie (1881-1911)tome premier p. 175 PUF 1965.

2.3- Les Werghemma dans la Jeffara occidentale: les Werghemma de la révolte à la soumission

Cette vaste région occupant plus de 30% de la superficie de la régence dont nous avons essayé dans les différentes parties de notre thèse de retracer les moments forts relatifs à l'histoire pleine d'injustices de cette confédération, les rapports que les Werghemma tribus bédouines d'origine berbères entretenaient d'abord avec les tribus voisines de l'Ouest et de l'Est et avec le pouvoir central [233].

Il ressort de toutes ces analyses dans les différentes phases de cette histoire mouvementée, que cette puissante confédération redoutée par les tribus frères ennemis de l'Ouest et les tribus également frères ennemis de l'Est, formant une partie des tribus de la Jeffara tuniso-tripolitaine, malgré son caractère guerrier et son principe de garder ce système socio-économique, politique et culturel, autonome et se caractérisant par la «charia» islamique et par la "charia" tribale (orfs et coutumes) demeurant indépendante et contre l'Etat, n'a jamais nié son appartenance, à la régence de Tunis et son allégeance aux beys nationalistes et fidèles aux causes de la société arabo-musulmane comme le royaume hafside.

C'est cette dimension et cette liaison à la "charia" islamique et aux principes et idéaux de cette société musulmane qui était la pomme de discorde entre les Werghemma et les tribus alliées de la régence de Tunis et de la Tripolitaine et tous les pouvoirs centraux étrangers du XVIII et XIV^{ème} siècle jusqu'à la 1ère république en 1957.

Par ailleurs, les Werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine jusqu'à la domination othomane beylicale, épargnée par l'hégémonie de la pénétration européenne, déjà en 1830 en Algérie, ce qui ébranle la hiérarchie werghemmienne et modifie ses convictions par l'approche du danger colonial venant d'un autre continent et d'une autre religion.

Dés 1837, les Werghemma changent de stratégie, 1ère de la méfiance est ouverte, le passage de l'oralité à l'écriture des pactes et alliances a vu le jour, l'ouverture sur le monde méditerranéen est entamé par l'ouverture des ports de Gabès et de Djerba sur le monde extérieur[234].

Au début, ils croyaient à l'autonomie et à la réorganisation endogène par la création de quatre pactes «Ahlefs» dans une période de quarante quatre ans avant l'occupation française et vingt ans avant l'évènement du pacte fondamental dit "ahd El Amen" en 1857, et les débuts d'un protectorat ou plutôt une véritable colonisation.

La régence de Tunis dotée d'un pouvoir central imitant l'expérience constitutionnelle après la proclamation de "Ahd Al Aman", le 10 septembre 1857, un courant réformiste dicté par les Turcs et les consuls des puissances étrangères (France, Angleterre, Italie etc..) a vu le jour.

[233] Gabriel Charmes (1884): La Tunisie et la Tripolitaine 2 édition C.L 1884 Paris.
[234] A.Martel : Les confins saharo-tripolitains de la Tunisie (1881-1911) tome premier PUP 1965.

L'esprit et le fond de la constitution de 1861 sous le règne du bey Mohamed Essadok sont considérés avec le pacte fondamental d'une importance capitale en matière législative et institutionnelle dans l'histoire du droit public tunisien.

Cette charte visait à établir, pour la première fois dans la régence, un système constitutionnel en tant que loi organique et une constitution pour (le royaume de Tunis) avec une entière souveraineté, ostensible apparente au point de vue forme et théorie mais le fond et les faits réels ont toujours manqué puisque toutes ces modifications institutionnelles demeurent une recette, ou imitation, de la politique des "Tanzymates" la réforme et la réorganisation en Turquie et des puissances étrangères qui ne se découragent jamais, avant cette très proche colonisation, de la régence un état qui ignore le sort de ses ressortissants à l'extérieure de la capitale et siège du pouvoir à Tunis.

Les autochtones, tribus et confédérations, se trouvent écartés de tout impact des conséquences de cette nouvelle réforme institutionnelle, les beys au pouvoir parallèlement à cette imitation passive, manifestent tous les compléments et les félicitations après la chute de l'Algérie en 1830.

Nous avons déjà analysé l'attitude de refus et de condamnation des Werghemma à cette colonisation du pays frère, puisque ça était une des causes de la création des pactes en 1837, dans le territoire des tribus et confédérations dès le début de l'envahissement de la Constantine et des franges saharo-algériennes.

Il s'est avéré que le pouvoir central beylical à Tunis avait des intérêts et une politique antagoniste à l'intérêt des tribus et confédérations de l'intérieur du pays.

Nous revenons à l'exposé des détails de cette institution pour conclure brièvement que les trois pouvoirs sont distincts, le pouvoir exécutif exercé par le bey et ses ministres, le pouvoir législatif appartenait au conseil suprême (élection des notables des régions et caïdats), et le pouvoir judiciaire exercé par les tribunaux civils.

Les questions en rapport avec le droit religieux, le commerce et les délits militaires, relevaient des tribunaux spécialisés : tribunal du "chara" jurisprudence islamique, tribunal commercial, tribunal militaire.

De cette façon et avec ces réformes, la constitution bien que théorique et fictive soit devenue analogue aux organigrammes et à la hiérarchie de la confédération des Werghemma, spécimen d'un système politique tribale.

Il est mis fin par cette constitution à la confusion des pouvoirs entre les mains des beys, ce qui aboutit toujours aux désordres financiers (fusion entre le domaine beylical et la trésorerie de la régence), le pouvoir judiciaire et la justice est entre les mains des tribunaux autonomes. Finalement, le bey devient alors un souverain qui règne et ne gouverne pas.

Mais toutes ces transformations et manœuvres endogènes et exogènes ne font que faire apparaître une seule face de la médaille et de la réalité de la situation de la régence de Tunis. Le pays, après avoir connu une autorité beylicale héréditaire qui a adopté la politique des innovations militaires disproportionnées par rapport aux possibilités

économiques, et suite à des dépenses fastueuses et des projets réalisés par des sociétés étrangères.

Ce qui a conduit aux abus pratiqués par une administration qui depuis 1840, essaye, d'appliquer ou d'imiter le projet des "Tanzimites" puis des réformes encouragées et incitées par les pays étrangers par le biais des agents de renseignements et les agents consulaires.

L'attention soutenue, que les Français par l'intermédiaire du consul de Sfax, et des agents à Gabès et à Djerba portent à l'extrême sud (Jeffara Tripolitaine et Saharo-algéro-tunisien, Dhahar, Sahara, Ghdames), une lourde conséquence, à l'équilibre socio-économique et culturel de cet état tampon.

Cette attention touche au commerce des armes et de la poudre que la Jeffara tuniso-tripolitaine a connu à travers toutes les phases de son histoire.

En effet, le commerce illicite et informel, la contre bande et le transport dans leurs deux sens, des armes et de la poudre puis du matériel militaire, soit pour aider les Werghemma à combattre la colonisation ou pour régler les litiges et divisions intestines[235].

Ce phénomène de commerce et de réseaux économiques informels mérite une étude exhaustive pour comprendre les conséquences de ces activités plus au moins illégaux des uns on des autres selon qu'il s'agit de partenaire détendeur de pouvoir ou colonisé

Malheureusement d'après notre étude aucun pouvoir central national ou colonisateur n'a appliqué les mesures et législations internationales, donnant et statuant les droits et devoirs des habitants de zones médianes et transfrontalières, ce refus catégorique depuis la colonisation othomane a obligé les cavaliers de la Jeffara tuniso-tripolitaine de se comporter indépendamment des institutions et des accords bilatéraux, dans le domaine du commerce et d'échange ou de déplacements pour le pâturage et les labours en années de disette[236].

A travers l'histoire de la Jeffara tuniso-tripolitaine ce n'est qu'après la colonisation française que des arbitrages frontaliers sont réalisés avec des droits d'usage différents, mais toujours ne respectant jamais les légalités internationales, qui régissent ce phénomène de commerce et d'échange frontalier.

Cet aspect explique les menaces et la fermeture des frontières géographiques du côté nord, c'est l'Aaradh espace des tribus des "Alyas", ennemis des Werghemma avec leurs alliés les Beni Zid, puis la frontière des « chututs » des dépressions, bas – fonds et

[235]A. Martel (1965) : Les confins saharo-tripolitains de la Tunisie (1881-1911) tome premier p. 182 PUF 1965 (les routes des contrebandes)
- Kouchrid Aicha (1997) : Le mouvement d'émigration et de commerce et le phénomène de contre bande à l'extrême sud tunisien (en arabe) univ. De Tunis Faculté des sciences humaines départ de sociologie. Thèse de Doctorat 1996/1997.

[236] Chaouch khalifa (1980) : Passé et présent du fait frontalier sur les confins occidentaux de la Tunisie.Revue tunisienne des sciences sociales année 1980 N0 63. Tunis.

sebkhas, golf de Gabès une mer de "chututs" qui a failli être une mer intérieure avant l'avortement du projet roudaire [237].

Les colons français et avec eux les beys othomans et leurs héritiers républicains ont toujours oeuvré pour la séparation des Werghemma et l'Aaradh du reste de la régence de Tunis ; et que le meilleur moyen est de mettre entre Werghemma et la tripolitaine une barrière naturelle et de réaliser une mer intérieure surtout à l'époque les projets de canal de Suez, de Panama sont très à la mode, et que la nature et la configuration du terrain de "chiâabs" dépressions et sebkhas de «El Grin» à Sidi Makhlouf jusqu'au chott El Gharsa et golf de Gabès se prêtent admirablement à ce système de défense.

Cette idée ou mirage d'une agression des tripolitains en Tunisie à partir des chututs confirme la marginalisation de ce territoire des Werghemma par les autorités au pouvoir durant le XJX^{ème} siècle.

C'est ce territoire qui va rester avec ses hommes les Werghemma le point le plus chaud de toutes les négociations entre les grandes puissances othomane, françaises, franco-beylical, 1ère république jusqu'a 1987.

Pourquoi cette Jeffara tuniso-tripolitaine, territoire des Werghemma est devenu territoire militaire, zone de peur et de menace pour tous les pouvoirs centraux qui jouent toujours le jeu diplomatique et une valse de politique qui a été toujours confuse ?

Confuse dans les négociations et arbitrages des frontières entre les colons français et les othomans de tripoli, confuse entre les héritiers des deux côtés de l'Est et de l'Ouest avec des occasions de disparité qui arrivent au seuil de la guerre, ou d'union qui arrive à une union solennelle bien signée entre les beys et les républicains du XIX et XX^{éme} siècle, où l'histoire n'est pas encore écrite.

L'histoire se refait, dit un dicton arabe, puisque les théâtres de ces négociations et de signature d'unification ou de litige sont les mêmes théâtres : la Jeffara tuniso-tripolitaine, l'île de Jerba le golf do Gabès et du petit Syrte à Boughrara, le Sahara, Ghdames, Remada et Dhihibat.

Gabriel Charmes[238] parlait de cette région en 1884, il disait "de Ouargla jusqu'a Ghdames, s'étend une immense zone de dunes qui constituent pour nos processions africaines une frontière naturelle auprès de laquelle la mer intérieure serait qu'une simple cuvette dans un désert. Cette zone ne s'arrête qu'aux environs du chott Gharsa, et c'est ce point jusqu'à la petite Syrte que nous devons par suite porter nos principaux efforts pour mettre l'Afrique française à l'abri du monde musulman ..."

Les Werghemma, cette confédération de tribus doit être à l'abri du monde musulman d'après les stratèges de la colonisation française et c'est cet esprit de méfiance

[237] Mission Roudaire chargée d'étudier la création d'une mer intérieure dans les chotts (1878) Jules le Bœuf (1909) : les confins de la Tunisie et de la tripolitaine.
[238] Gabriel Charmes (1884): la Tunisie et la tripotitaine Edit. CL 1884 Calmann Lévy éditeur. Paris 2 édition.

d'une stratégie impérialiste lointaine dans le temps mais héritée d'un pouvoir central à un autre sans que les générations de Werghemma trouvent l'occasion de changer cette attitude et cet état d'esprit, au contraire tout semble provoquer et restaurer cette stratégie coloniale liée à une prise de conscience sédentaire à l'époque (beldisme allié aux notables et capitalistes de la régence de Tunis).

Un héritage idéologique qui n'a pas séparé les autorités des pouvoirs centraux sous le règne des beys othomans, des colons français et de la 1ère république jusqu'à 1987.

En effet, le consul général de France, dispose sur les ports du littoral oriental Jerba, Zarzis, El Biban, le petit Syrte à Boughrara un bon réseau d'agents consulaires et leurs collaborateurs qui s'intègrent dans les milieux de la société werghemmienne depuis 1824 à titre d'exemple Mustapha Ben Brahim fils d'un corsaire algérien défend les intérêts français à Jerba[239].

Thomas Mattei gère le consulat de Sfax puis Benghazi et Tripoli, il est chargé de se renseigner sur le développement de la contrebande d'arme et de poudre à destination des Werghemma et du sud de l'Algérie.

Thomas Mattei et sa famille (1845-1850) orientent leurs activités vers le sud tunisien, représentant de diverses maisons marseillaises, il se déplace surtout pour des achats de laine, de dattes, tissus de laine, articles qui la plupart sont expédiés à Marseille par des navires français débarquant des ports de Jerba, Gabès et Sfax.

Ces agents parcourant le territoire des tribus, de Sfax à Médenine pour acheter de la laine, ont signalé aux autorités beylicales et au consul général de France à Tunis l'importance du trafic clandestin d'arme et de poudre via le golf de Gabès, Jerba et Zarzis suite à la proposition des Matteï, ils créaient une agence consulaire (les fils de Thomas Matteï) pour visiter et contrôler les oasis et le territoire de la Jeffara, où ils viennent pour leurs affaires économiques et politiques servaient par la hiérarchie beylicale régionale et locale (les chaouchs de Makhzen à qui ont confié la gérance de l'agence qui en l'absence du "kahia" exerce l'intérim du "khalifa" lui-même délégué de l'Amel[240].

Les autorités beylicales autorisent ces manœuvres n'ayant plus besoin des services des nomades algériens et tunisiens suite au courant nouveau de contrôler le territoire depuis la colonisation de l'Algérie et le début de l'envahissement du sud algérien.

C'est le bouleversement des coutumes traditionnelles qui obligent les négociants Ghdamessias Werghemma ou de l'Aradh et de Tripoli de changer d'itinéraires et de se révolter contre l'occupant.

---

[239] Ganiage. J : trente deux ans à travers l'islam, la légende deL. Roches.
- Léon Roches : cons. général de Tunisie, interprète militaire, secrétaire de l' Emir Abdelkader El Zazairi, chargé d'affaires à Tunis, Grand Champ (p) : Autour des consulat p13 Mustapha Ben Brahim, chargé des affaires consulaires ~ Jerba.

[240] A.Martel (1965) : Consuls et agent français : les Matteï p 113 les confins saharo- tripolitains de la Tunisie 1881-1911 tome I 1ère partie PUF 1965.

CHAPITRE III : LE TEMPS DES ADIEUX A LA SOCIETE CONTRE L'ETAT OU LE PASSAGE DU TEMPS DE LA PAIX AU TEMPS DE LA PEUR

Chez les Werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine, la vie quotidienne telle que la garde des troupeaux, le respect des différents "Kanouns" lois et coutumes nécessitent une entraide.

Un homme seul, une famille ne peut s'occuper seule du bétail dans un environnement difficile et aride, parfois il y a recours à l'utilisation des esclaves noirs des "khammas" comme moyen d'augmenter la main d'œuvre familiale et c'est ainsi que la vie nomade en groupe peut rassembler plusieurs tentes comptant des dizaines de personnes voir même des centaines.

Cette nécessité de défense qui groupe les fractions et tribus ou «Arch» vivant en lignage avec un faible développement des institutions politiques tribales[241].

La vie sociale reste simple et les questions à régler peu nombreuses au sein de la vie qui prend un aspect associatif, qui apparaît dans la gestion et l'édification des ksours, des oasis et "Zemla" exploitation avec une production végétale et arboricole en sec, les systèmes de puits d'abreuvement collectif des troupeaux, ou les zones coutumes de labour et semis, des terres collectives et la gestion des grands parcours pastoraux également collectifs.

Une absence totale d'individualisme et de production esprit compétitif, l'entraide et l'appropriation en groupe donne naissance à ces coutumes où toute production même les produits de la chasse ou la cueillette d'un produit agricole reste au profil de tout le groupe, qui s'organise souvent en respectant les balises de ce monde nomade, à savoir les "kanouns chartia" et du "orf"et les actes de "hilf" pacte ou "Miaad" de tribu, groupe de tribus ou confédération.

Le pouvoir est entre les mains de tout membre de la tribu en temps de paix ou de guerre avec tous les respects à l'avis du "cheikh" qui reste sous l'encadrement de la "jemaa" groupe, qui n'ont qu'un seul choix, c'est de décider à l'unanimité en général, c'est l'assemblée ou "Miaad" qui gère les différents pouvoirs distincts, mais toujours avec une solidarité qui apparaît à toute occasion de menace morale ou physique du groupe[242].

---

[241] A.Martel (1965) : Les confins saharo-tripolitains de la Tunisie (1881-1911) les terres et les hommes vers le milieu du XIX siècle PUF 1965

[242] Boutaleb Med Nejib (1985) : Quelques aspects de la continuité de la propriété collective des terres et ses conséquences, l'exemple du sud est tunisien (en arabe) université de Tunis 1985.

Avec la diversité des genres de vie dans la Jeffara tuniso-tripolitaine malgré un climat aride et difficile, ces nomades et semi-nomades gardent les mêmes lieux et positions avec un système de rotation lié au temps et à l'espace, et respectant les conditions du milieu naturel et les valeurs et attitudes, avec toutes les représentations qu'ils ont sur ce patrimoine culturel et ses impacts sur leur vie quotidienne entre la mouvance et la sédentarité.

Jules le Bœuf, capitaine adjoint au chef du service des affaires indigène, à la résidence générale de France à Tunis, correspondant honoraire du ministère de l'instruction publique disait en 1909[243] : "en 1881 la confédération des Werghemma formait une petite république indépendante ayant ses lois, spéciales "le khanoun chartia" [244] réglant la police intérieure de la confédération et appliquée par le "cheikh chartia" magistrat élu et le "kanoun orfia" ou code des droits d'usage régi par un des anciens de la tribu, appelé "cheikh el orf".... la puissante confédération ne dépendant que nominalement des beys de Tunis, s'était organisée de façon à pouvoir soutenir seule la lutte contre ses voisins ...

Au de la de l'oued Zeus jusqu'à la Tripolitaine, et du golf de petit Syrte en face de l'île de Jerba, jusqu'à Dhibat les Werghemma occupent tout le sud, ils forment une confédération de quatre groupes de tribus et appartiennent au çoff "youssef" "Hussein".

3.1- Les Werghemma homme d'épée, homme de Dieu, sédentaires et Jbalias en 1881

3.1.1- Les conséquences de l'intervention coloniale :

Dans la région littorale les semi-nomades Touazine et Khzours, certaines tribus demeurent fixées à Jebel Demmer sans appartenir au groupe des Jbalias.

Les Jbalias du Djebel Labiadh asservis par les Oudarnas eux aussi semi-nomades en contact de Ghdames et du monde saharien.

Les mouvements de transhumance parabolique des tribus de la confédération des Werghemma nomades, semi-nomades, ou sédentaires n'ont pas changé avec l'intervention de la colonisation française puisque l'ensemble de ces tribus ont refusé catégoriquement cet envahissement jusqu'à l'émigration massive des sociétés du sud et du centre pour créer le vide devant cette avancée de l'armée française, qui en arrivant à Gabès et au niveau des "chututs" est resté en hésitation étant donné les politiques antagonistes des grandes puissances de la France, de l'Angleterre, de l'Italie, l'état beylical et le sublime porte de l'empire othoman ne peuvent pas donner le feu vert à cette invasion d'une région limitrophe ou considérée à l'époque partie intégrante de la tripolitaine.

[243] Jules le Boeuf (1909): Les confins de la Tunisie et la Tripolitaine (1909) ed : berger Levrault Paris.
[244] DEAMBROGGIO, dit kaddour, officier interprète de 1ère classe, revue tunisienne 1903.

Nous allons analyser l'échiquier de cette géographie humaine de la Jeffara tuniso-tripolitaine, considérée par les instances internationales, comme une république indépendante, ou zone, état tampon, entre les wilaya de Tunis et de tripoli[245].

D'après A. Martel les khezours sont les (Hararzas, Temaras, Ghbentens, ouled Ounallah, Rebaie 1/2, Meztoura, Houaias, Ghomrassen).

Les Touazine (ouled Bouzid, Rabai 1/2, Jebalia 2/3) ouled Mahmoud (ouled Khelifa, ouled Hamed).

Médenine, M'habeul, Accara.

Les Ouderna : ouled Abdelhamid (Ababsa, Zourgan, 1/6 Jebalia, Hamidia, kherachoua, Amarna, Jebalia).

Ouled Slim (ouled Chihida, Traiefa, ouled Debbab, Mkhalba, Deghaghra, Jebalia, Jelidat)

Zenata (Douiret, Dehibat, Chinini, Guermassa).

En 1886, à part les Hararza et Temara qui emmagasinent dans les ksar de Metameur, les Khzours et les Touazine ont Médenine pour ksar, dont la garde est assurée par les fractions de la tribu du même nom descendant de Sidi Ali Ben Abid, ce groupement de ksars aux ghorfas superposées dont les murs extérieurs forment des remparts.

Le marché de ces ksours alimenté par les produits agricoles et de l'artisanat, et des produits européens venus de la côte Jerba, Gabès et Sfax.

Les Ghomrassen et Houaia, Jebalias de Matmata et Beni Kadech entretiennent des vergers en terrasses, ils sont fidèles aux vieux ksours de montagne avec un marché à bled kebira et Ghomrassen, fréquenté par leurs voisins les Ouderna.

Des marchés locaux se tiennent à Beni Barka, Douiret, Ghomrassen au sein d'un circuit d'échanges entre arboriculteurs et pasteurs, leur véritable centre en pleine Jeffara sont les ksours de Médenine où se rencontrent tous les Werghemma [246].

Les rôles sont bien partagés entre ces tribus ou groupement de tribus de Werghemma pour se distinguer en tribus guerrières, tribus marouboutiques et Jebalias sédentaires berbérophones souvent en liaison de "serf et sahab" avec les autres tribus, quant à Jerba elle a gardé un statut spécial, d'indépendance puis de territoire civil en face du continent où le territoire est militaire.

---

[245] Marzougui Med: Dimaoun A la El Houdoud (en arabe) STD 1976 du sang sur les frontières
- J. le Boeuf op. cit.
- Martel. A. op. Cit
- Camille Aymard (1959) :Tragédie française en Afrique du Nord, p72 edit. Des quatre fils 1959 Aymon Paris.

[246] Jules le Boeuf (1909) : Les confins de la Tunisie et de la Tripolitaine 1909 ed. Berger Levrault Paris p. 30 chapitre IV.
- A. Martel (1965) : Les confins saharo-tripolitains de laTunisie 1881-1911 Tome 1 PUP 1965 p 80.

Les Accaras avec leurs six ksours entre l'oasis maritime et la mer (environ neuf cents ghorfas, ils pratiquent les labours dans la région d'oued Fessi en entente avec les Touazine, les moutons et chameaux sont confiés aux Touazine et Ouderna puisque les Accara combattent a pied et ne possèdent que très peu de chevaux[247]) , politiquement liés à la confédération de Werghemma avec les jerbiens exercent des activités maritimes et agricoles dans la presqu'île de Zarzis et l'île de Jerba liée par la chaussée romaine.

Les terrains de parcours de cette puissante confédération s'étendaient avec des droits politiques et de servage vers le sud jusqu'à Ghdames dont les ouled Bellil, la Jemaa du Touat, la Jemaa de Beni Mazigh et les Douars des Tingazine, qui payaient aux tribus des Oudarnas l'(Ada) العادة droit de passage des caravanes sous forme de taxe avec d'autres tributs ou redevances financières ou en nature.

Egalement la protection des habitants de Nalout نالوت, El Jerd الجرد, Sinaouin سيناون, Ghdames غدامس, Jadou جادو, Kabaou كاباو avec une protection totale de Jebel Neffoussa[248].

Les tribus tripolitianes payaient pour sa protection par les « ouderna » des redevances suite à des actes écrits, cet impôt est intitule « Sayba Arabia » سائبة عربية sous forme de produits en nature (céréales, huile, dattes ...) et surtout des habits de qualité (houli, wazra, chaussures brodées .....) .

Le rôle de tous ces acteurs sociaux est soumis à un partage de rôle selon la place sociale de la tribu concernée dans la hiérarchie de la confédération.

Chaque « Serf » Sahab montagnard avait un seigneur werghemmi et les deux partenaires se donnaient réciproquement le titre de « Sahab » صاحب ami .

Le seigneur devait à son serf la protection de son bétail et celui-ci payait en retour une redevance en nature souvent des produits agricoles (blé, dattes, huile, ..) ; l'organisation de ce mode de vie est réglée par le « cheikh El Orf » .

Les montagnards dépourvus de « Sahab » nomade sont obligés de chercher ailleurs ce partenariat, les tribus de traiefa طرائفة et de Aouin عوين ayant été anéanties, leurs serfs montagnards (Matous) ماطوس sont obligés d'abandonner les lieux et le ksar en ruine pour s'installer définitivement au nord de la régence, actuel « Medjez El Bab ».

Par contre les nomades sans « sahab » montagnard, sont privés de ressources, à moins de cultiver eux-mêmes la terre achetée des montagnards ; ces derniers sont connus par leur ingéniosité dans les activités artisanales, agricoles, bâtiment des ksours, production de poudre d'arme etc ...

---

[247] d'après L. MAGUENOT (1965) : .in les confins saharo-tripolitains de la Tunisie 1881-1911 p. 77 tome 1 PUF 1965.

[248] Kourchid Aïcha le mouvement d'émigration clandestine et le commerce informel à travers les frontières tuniso-libyennes univ. de Tunis thèse de doc. 1997.
Jules le Boeuf (1909) : Les confins de la Tunisie et de la tripolitaine 1909 ed. Berger Levrault p. 45

Plusieurs montagnards tripolitains étaient, en 1881, les "sahab" des tribus Werghemma : les ouezzan aux Hmidia, les Nabouts aux Hmidia et Deghagbra, les Drej et les Sinaoun vendus par les ouled Debbab an Zenayaya, les ouled Bellil de Ghdames sahab des ouled Debbab.

Les werghemma arrivent aux zones pastorales au sud de Jenein, les puits de Zar que les ouderna creusaient par l'intermédiaire de leurs «serf» de Sinaoun, Bir montasser, Bir Garaat Zebes, Bir Khechem El Houauya, Bir Haddjer Essoud, pâturages El Ouatia.

Les tribus Touareg traversent souvent les franges sahariennes sans pouvoir atteindre la plaine de la Jeffara tuniso-tripolitaine, voir carte (Werghemma face aux Touareg 1894) (p.271) mais ils étaient vis-à-vis de l'autorité beylicale othomane avec le même statut d'indépendance que les Werghemma.

Jusqu'à la colonisation française ils sont fidèles aux traditions des marabouts Nefzaoua Sidi Ahmed el Hachani à Menchia, Sidi Zeddan à Bou Abdallâh et Sidi Naceur Berchech à Rabta.

Comme c'est le cas des Jebalias avec les Werghemma, les Nefzaoua, les Mrazigues, Ghrib, Adhara, Djemna qui sans être nomades ils faisaient le commerce caravanier et les connaisseurs du Sahara tout en payant des redevances au Touareg "Azguer" en échange de leur protection au Sahara, appartenant aux çoffs chaddad bachia ils étaient en guerre continuelle avec les Werghemma sans atteindre les intérêts et les relations commerciales bilatérales entre Jebalias et Touareg[249].

En 1881 la frontière traditionnelle de la tripolitiane arbitraire et sans existence est toujours gardée en première ligne par les tribus arabes debbabiennes des Nouails et des Mhamids en Jeffara orientale Tripolitaine face au nord en Jeffara occidentale contre leurs voisins les Werghemma les Touazine à l'est et les ouderna à l'ouest, (voir carte p.123)

L'histoire des tribus frères ennemies de première ligne a commencé par le refoulement des Nouails de la Moqta par l'expédition de Hamouda Bacha Bey de Tunis en 1792 pour replacer Ali El karamanli bey de Tripoli.

Les Touazine en face des Nouails refoulés progressivement au-delà de la ligne Jerba-Oued Bouhamed-Ghomrassen (1665), puis au-delà d'oued Fessi (1705) et en fin à l'est de Mogta, (1792).

---

[249]A.Mattel (1965): les confins saharo-tripolitaine de la Tunisie 1881-1911 PUF 1965.
- Kourchid Aïcha (1997) : Le mouvement d'émigration clandestine et le commerce informel à travers les frontières tuniso-libyennes université de Tunis. Thèse de doc. 1997.
- Jules le Boeuf les confins de la Tunisie et de la Tripolitaine 1909 ed. Berger Levraut Paris 1909

Carte 11 : Les werghemma sous la colonisation française : la séparation provoquée avec les tribus Touareg et les autres tribus du centre et de l'ouest de l'Afrique

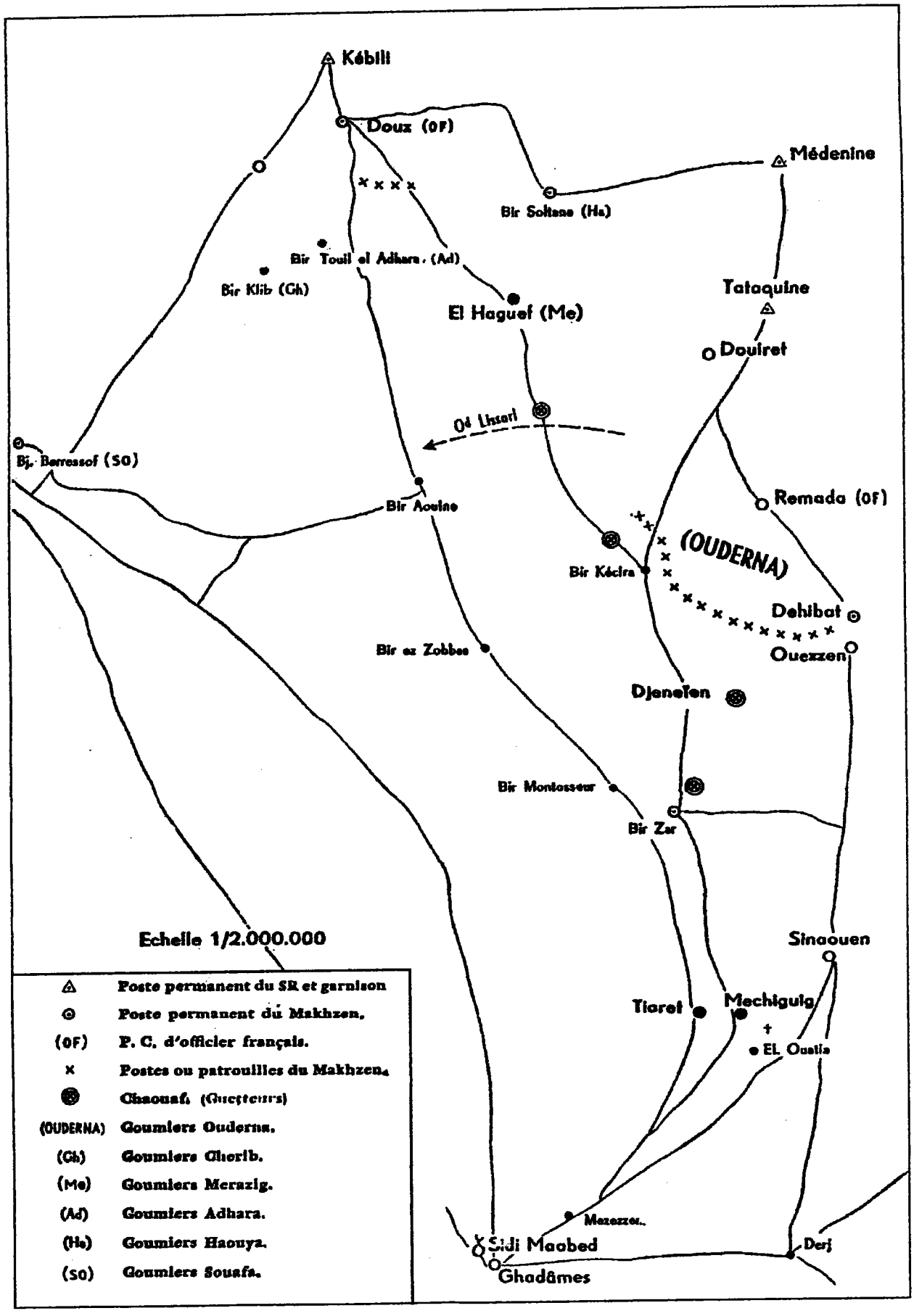

Source : A. Martel PUF, 1965

Les Touazine sont maîtres de la Jeffara occidentale à la frontière du Moqta conquise après les deux refoulements de ksar Nebech قصر النبش (1705) et de ksours Ben Garden en (1792).

Du Côté ouest de Ouglet El Hmar jusqu'au Sahara, la frontière est la limite des terrains de parcours des Ouderna héritiers et propriétaires par droit de conquête de Jebel labiadh jusqu'à Ghdames, toutes les tribus et ksours de Ouezzen, Nalut, Sinaoun tripolitains dont les animaux camelins et autres portent la "Sima" la marque de la tribu des Ouderna toujours du côté droit avec la forme de (=========).

Après la colonisation de l'Algérie en 1830, la France est devenue la voisine immédiate de la régence de Tunis, et de cette date une influence de plus en plus prépondérante est exercée ouvertement sur la politique extérieure et même sur la politique intérieure par le biais des consuls, missionnaires et agents de renseignements affectés à Jerba, Gabès et Sfax.

Avec une suzeraineté turque, une dynastie des beys, et une vassalité tunisienne semi-indépendante de la sublime porte dans un environnement international au début d'une confusion totale due à l'hégémonie coloniale des puissances européennes durant le XIX^{ème} siècle.

Toutes ces formes de système politique et d'approche de reforme institutionnelle sont théoriques, ne seront rappelées de part et d'autre en période de crise, et combien sont nombreux ces moments de crise, surtout pour les tribus et groupes de tribus et confédération, jouissant d'une complète indépendance politique, culturelle et socio-économique, seul un cordon ombilical est maintenu en liaison avec le monde intérieur autochtone de la régence, c'est la collecte des impôts ou "Mejba" en redevance financière et en nature.

Le recours aux puissances étrangères par le biais des entreprises et sociétés étrangères aux services et aux prétentions de la population étrangère de la régence et ses consuls à Tunis a accentué les menaces d'une colonisation très prochaine.

La confédération des Werghemma comme les autres tribus du centre et du Nord-Ouest se trouve en dehors des services de l'appareil d'état des beys husseinites qui assurait la domination, d'une minorité féodale qui réunissait tous les pouvoirs avec un Premier ministre, un ministre de la plume, un ministre des finances, un ministre de la guerre, un ministre de la marine avec des prérogatives et des fonctions mal définies et une confusion certaine entre le domaine beylical du palais et les finances de l'Etat.

Les caïds ou gouverneurs sont choisis dans les grandes familles de l'aristocratie terrienne ; ils sont délégués par le bey auprès des tribus pour la collecte du "Majba" impôts. Ce "Majba" aggravé par les abus des caïds et de la hiérarchie régionale et locale était à l'origine de révolte et le soulèvement des tribus et confédérations surtout en année de sécheresse ou d'épidémie pour les troupeaux ou pour les humains.

Sans négociations de ces situations socio-économiques, les beys organisent de véritables expéditions militaires, laissant disait un dicton arabe "ne laisse devant elles ni le vert ni le sec" لا تبق لا الأخضر و لا اليابس comme dans une mission de droit divin,

ces expéditions militaires "des beys de lamhal"` utilisent tous les moyens pour forcer les tribus à payer le Majba et pour faire entendre raison aux réfractaires.

De crise en crise, la confédération des Werghemma passe la période othomane avec un mode de vie qui est resté sensiblement le même dans toute la Jeffara tuniso-tripolitaine, comme témoigne le calendrier des années où on peut observer qu'à part l'année 1860 qui était très productive en céréales, les autres années se distinguent par des disettes et des intempéries ou épidémies, voir calendrier de datation des Werghemma (en annexe).

Sous l'influence des puissances européennes et principalement de la France et sous le règne de Ahmed bey (1837-1855) la politique des réformes augmente la colère et la confusion chez les tribus avec toujours une augmentation des impôts.

Les nouvelles institutions théoriques, restent sans effet aux yeux des autochtones, car la réalité de la vie quotidienne des tribus n'a pas changé, bien au contraire se complique d'un jour à l'autre.

Même la France regrette ces reformes, puisque Napoléons III, au moment ou il rêvait, "d'un royaume arabe" qui s'étend sur les franges sahariennes de la Tripolitaine jusqu'à l'Algérie du sud et du centre se trouve contrarié par les faits de ces institutions, bien qu'élaborées et sollicitées par les puissances étrangères reviennent sur eux en ce qui concerne le projet du royaume arabe, contesté par les tribus et confédérations des franges sahariennes.

En effet, cette nouvelle constitution substituait les pouvoirs absolus du bey et fait entrer en considération la séparation des pouvoirs et la création du conseil suprême de soixante membres avec deux pouvoirs, législatif et judiciaire qui devenaient indépendants.

Cette situation affecte l'influence des consuls français qui étaient avant les réformes plus efficaces avec un bey possédant tous les pouvoirs, les Français s'aperçurent un peu tard puisque cette constitution emportait la conséquence de la suppression des garanties dont bénéficient avant les ressortissants français et européens.

Finalement les réformes limitent l'influence française au lieu de la consolider comme c'est prévu par les stratégies de la nouvelle colonisation, cette réforme devient alors comme disait un dicton arabe "une déclaration de droit et de justice qui cache une autre non avenue et du mensonge" كلمة حق أريد بها باطل puisqu'elle ne devait pas tarder d'être combattue par les tribus et les autochtones tunisiens.

Devant l'alourdissement continu de la fiscalité et la pression des "caïds", les tribus tunisiennes du sud au nord se révoltent en 1864 sous la conduite du chef populaire Ali Ben Ghadhahoum, contre le pouvoir beylical, qui venait de doubler un impôt de capitation déjà impopulaire.

Devant les embarras financiers et les abus de dépenses des beys et du gouvernement beylical réformateur aggravées d'année en année par une malversation et une confusion de la gestion financière qui conduisait à l'emprunt et à la

Banqueroute et enfin le recours à l'institution d'une commission financière internationale en 1869, c'est le début de la fin de l'indépendance de la régence de Tunis[250].

Cette commission était composée d'un comité consultatif comprenant un français, deux tunisiens, et d'un comité de contrôle composé de deux italiens, deux anglo-maltais, et deux français.

Avec le ministre Mustapha khaznadar (wazir El Amala) ministre de la régence sous le règne de Ahmed bey, M'hamed bey et Med Sadok bey (1837-1859), avec ce ministre commence le déclin, comme son beau-père le général Kheireddine, il est mamalouk, originaire de l'île de chio (alias Georges stravelakis).

La régence de Tunis perdant ainsi son autonomie financière avec une mondialisation de la gestion financière du bey de Tunis, la société ou le peuple tunisien ne devaient pas tarder à combattre, la reforme et les réformateurs, et derrière eux une main rouge mise sur la vie socio-économique où les grandes puissances préparent l'arrivée dans les horizons de leurs oligarchies pour partager le monde.

3.2- Les jeffariens, la résistance et l'appui aux révoltes de Ali Ben Ghthehoum et Ghouma El Mahmoudi 1855-1864

Pourquoi les Werghemma étaient réticents pendant les deux crises et la révolte des deux héros ben Ghathahoum et Ghouma El Mahmoudi ?

Nous avons déjà analysé l'attitude des réformateurs et destouriens vis-à-vis des Werghemma, et comment Ahmed Ibn Dhiaf soutenait les «ourbanes» et les confédérations sans citer le nom des tribus dans leur attachement, de sauvegarder les intérêts spirituels de la "charia" islamique et de ce lien organique avec les principes de la religion musulmane, et le refus de l'intégration des solutions confuses des nouvelles réformes et institutions nouvelles.

Ben Dhiaf, chroniqueur et personnel du palais, n'hésite pas d'accuser clairement les "oulémas" de la Zitouna comme le cheikh Tahar ben Achour, Taïeb. Neiffer etc...[251]

Il disait "hélas que sera la réponse de ces oulémas (savants ou cheikhs enseignants) lorsqu'ils se présenteront devant Dieu. Comment justifieront-ils leurs refus de collaborer à la réussite de cette utilité indispensable sous prétexte qu'elle était en contradiction avec leurs fonctions religieuses, en fait la religion est faite pour le bien dans ce monde et dans l'au-delà.

Leur attitude a provoqué l'approbre du pays au point que le général kheireddine, pour éviter cette rupture, choisit malgré eux et après de longues tractations les cheikhs enseignants Omar ben cheikh, Salem Bouhajeb[252].

---

[250] A.Martel (1965) : Les confins saharo-tripolitaine de la Tunisie 1881-1911 PUF 1965.
E.Guellouz, A Masmoudi ; M.Smida (1983) : Les temps modernes ed. STD 1983 p360.

[251] Ben Dhiaf Ahmed : tome IV p248 Ithaf Ahl Ezzaman Fi Akhbari tounes wa Ahd El Aman.

[252] Ben Dhiaf Ahmed : tome V p38 Ithaf Ahl Ezzamen Fi Akhbarib Tounes Wa Ahd El Amen

Nous trouvons le même point de vue de kheireddine qui accuse les "oulemas" de l'université "Ezzitouna" et que cette accusation était confirmée par le consul du Royaume Uni (Angleterre).

En effet, le consul anglais n'affichait désormais plus ni révérence, ni respect à l'égard d'aucun «ouléma », Ben Dhiaf poursuit les considérer comme des parures, des traites et des menteurs, à l'exemple de tous ceux qui font peu de cas de leur foi et des obligations divines[253]

Le général kheireddine qui tenta son expérience réformiste de 1873-1877, puis plutard en Turquie, ne cessait de son côté d'accuser et de dénoncer l'ignorance et la réaction des "oulémas".

Les cheikhs oulémas et enseignants à la grande mosquée de la "Zitouna" présentent au bey leurs doléances le 23 septembre 1861 et dénoncent la nouvelle réforme et institution de "Ahd El Amène", ils sont alors arrêtés et condamnés aux travaux forces.

Au cours de la révolution de Ben Ghedhahoum, en 1864, les revendications des tribus contenaient treize revendications, comporte après la première exigence de l'amnistie totale pour tous les actes commis dans le passé, les propositions suivantes :

- Application de la loi charaique, que le bey rende justice comme auparavant, suppression définitive des tribunaux, suppression de la "soudia" (protection étrangère) sur tout le territoire du royaume, retour à la gestion antérieure des biens "habous"[254]

En réalité on ne trouve pas de traces de toutes ces réformes et destours de la période beylicale dans le patrimoine poétique des Werghemma, ni dans les contes et les récits des chroniqueurs et les diwanes de Fitouri Tlich, de Souf El Mahmoudi, de Mohamed Salah El Ghachat, etc ....Ces derniers , se limitent, dans leur corpus aux thèmes qui soulèvent les circonstances de ce mode de vie des tribus sédentaires, semi-nomades et nomades en transhumance, leurs rôles militaire avant le protectorat, leur prospérité et leur maîtrise de cette vie pastorale, de ce commerce transsaharien et aux échanges et alliances avec les respects de la "charia" islamique et des lois coraniques, qui introduisaient tous les pactes des "Miaads" de cette confédération[255], tout en condamnant toutes les oligarchies et les oligarques de la Jeffara tuniso-tripolitaine qui n'ont pas hésité d'ignorer et de marginaliser ces territoires et leurs populations.

[255] Ben Dhiaf Ahmed : tome V p 88 et suite.
[255] Habous : legs et biens aux services des marabouts, mosquée et école coranique.
[255] EAMBROGIO dit kaddour (werghemmi) officier interprète, revue tunisienne 1903 p97- 103.

3.2.1- Pourquoi l'oubli des deux héros Ghouma El Mahmoudi et Ali Ben Ghathahoum par la confédération des Wergbemma 1855 -1864

En 1855 Ghouma El Mahmoudi combattant tripolitain se révolte contre les othomans, il gagne la régence de Tunis à l'époque des troubles provoquées par la guerre de Crimée que Ahmed bey trouve l'occasion pour mettre à l'épreuve la sincérité à la fois aux alliés turcs, français et anglais qui déclarent une guerre en Russie.

Le bey tunisien participe par l'envoi d'une armée de la régence de Tunis à cette guerre dont les Werghemma et les tribus de l'intérieur ne comprennent pas ces manœuvres à une époque où les craintes sont multiples de cette confusion totale des cartes jouées par la France, l'Angleterre et le danger othoman.

Le jeu de bardo "Pouvoir beylical" et avec eux les Werghemma pour défendre cette autonomie à l'égard des puissances étrangères, une France coloniale qui propose la réforme par le biais de moyens diplomatiques et consulaires indirectes soutenus par des interventions socio-économiques et juridiques touchant à cette population étrangère, qui occupe une place stratégique dans ce jeu de flux et de reflux de la politique impérialiste, que les Werghemma ont refusé, et c'est pour ce la que le héros ghouma El Mahmoudi n'a pas trouvé la sympathie habituelle de tout combattant qui défend la cause arabo-musulmane dont les germes sont semés par le refus de toute colonisation y compris celle des othomans[256].

Ghouma El Mahmoudi s'enfuit de sa prison ou exil après avoir mené une résistance farouche contre les othomans dans un triangle tripolitain ou il était le troisième chef qui domine Jebel Neffoussa en Tripolitaine avec les chefs d'ouled Sliman à l'est et Mraiet maître de Tarhouna au centre, à l'Ouest c'est à dire Jebel Neffoussa, El Jouch etc ... des zones limitrophes ou champs d'influence des Werghemma (Les Ouderna).

C'est cette manœuvre d'une partie de la résistance Tripolitaine (groupe Abdel Jelil, et ouled Sliman) qui font appel aux français pour procurer des armes en échange de l'exploitation des mines de soufre dans les Syrtes[257], cette manœuvre douteuse a semé la confusion chez les Werghemma qui n'acceptent aucun lien avec les sympathisants d'un pouvoir central colonial ou d'un autre.

Plusieurs facteurs entrent en jeu, l'agitation des tribus, le passage des émissaires de l'Emir Abdelkader et l'ancien bey de Constantine qui se rendent à Tripoli en passant par la Jeffara tuniso-tripolitaine, avec les Senoussia une force nouvelle partant d'une confrérie d'Oranie dont l'Imam Mohamed Ben Ali Essounoussi, en partant en pèlerinage, vers 1830 s'arrête dans l'oasis de "Jaghoub" pour s'étendre sur les lisières de Sahara jusqu'à Ghdames.

---

[256] Mohamed Abdelmoula (1987) : Jihad et colonialisme la Tunisie et la Tripolitaine ed. tiers-monde Tunis 1987 de la guerre sainte à la guerre juste.

[257] André Martel : les confins saharo-tripolitains de la Tunisie 1881-1911 tome I un héros de légende p.118.

Les Werghemma restent réticents devant la fuite de Ghouma de son exil aidé par des agents européens, il trouve asile chez ses parents Mhamid réfugiés au Nefzaoua chez les beni Zid, c'est à dire le clan ou çoff "chaddad" "Bachia" ennemi des Werghemma, dans les deux régences, il jouit de l'appui français, et le gouvernement français lui offre un asile dans le sud algérien sous réserve de neutralité.

Les autorités beylicales de Tunis, Mustapha kheznadar et Wood consul général de France à Tunis sont d'accord pour donner satisfaction au sultan, rétablir l'autorité du bey, il faut chasser Ghouma du sud et briser le çoff "cheddada" "Bachia" en utilisant le clan de la dynastie (Nationaliste) «youssef Husseinite », le sultan donne satisfaction à ces manœuvres et demande de poursuivre l'exilé, considérant Ghouma El Mahmoudi comme rebelle.

Roches Léon, secrétaire de l'Emir Abdelkader, intervient en faveur de Ghouma El Mehmoudi qui envoie H. Janino à son camp pour projeter le rêve d'un Royaume "arabe" englobant le sud tunisien (Jeffara occidentale), la Tripolitaine et le sud algérien.

Les Werghemma se trouvent une autre fois entre deux solutions difficiles : comment aider et soutenir quelqu'un qui est sollicité par les Français puisque les affaires étrangères de la France souhaite que Ghouma El Mehmoudi obtienne le gouvernement de Djebel Nefoussa et par reconnaissance, permettre une expansion indirecte de l'influence française [258].

Entre un royaume arabe de Napoléon Ill et de l'Emir Abdelkader soulevé et projeté comme un réel rêve après l'échec du projet de protectorat en Algérie et la petite république indépendante dans la mémoire de Jules le Bœuf et les coloniaux français, soulevée et projetée comme un cauchemar par le Boeuf, le plus redoutable des coloniaux (déjà cité), qui utilise par la suite la première invention d'avion militaire pour être parmi les premiers candidats pour combattre les Werghemma, (combattants cavaliers à dos de chevaux) [259] ; il meurt en 1916 lorsque son avion tombe sur Nalut après un combat entre des guerriers terriens et un avion qui bombarde des révoltés en plein désert entre borj le Boeuf puis Borj Bourguiba à l'Ouest de Remada et pas loin de Nalut.

Maintenant nous comprenons l'attitude des Werghemma qui n'offrent aucune marge dans leur mémoire, ni dans leur corpus de poésie aux histoires confuses ne respectant pas ce code de leur confédération toujours en sens unique avec indépendance de décision et d'une guerre sainte à une guerre juste.

Les troubles, confusions et manœuvres, des autorités françaises en Algérie et leurs collaborateurs, ni des européens, ni du régime beylical qui joue le jeu des intérêts de la régence de Tunis, c'est à dire Tunis et banlieue, sans considération des intérêts de la population intérieure et surtout celle qui se trouvait au sud des "chututs», territoire des Werghemma devenu par la suite un territoire militaire.

[258] E.Guellouz, A. Masmoudi, M, SMIDA (1983) : Les temps modernes de l'histoire de la Tunisie ed.STD 1983 p 326.
[259] Boulifa Mansour: El Intifadha des Ouderna étude sur les Werghemma, mars 1997, in Revue El Hayet Ethakhafia n°83 (en araha).

Les institutions consulaires européennes à Tunis et les othomans de la sublime porte, après le congrès de Berlin en 1878 se mettent d'accord pour se partager le monde, les Anglais et les othomans n'ont en Tunisie aucun intérêt spécial qui soit de nature à mettre en cause l'influence progressive et croissante de la France coloniale venant de l'Algérie.

3.3- Les jeffariens suivent de près toutes les manœuvres régionales et internationales

Au début du printemps 1864 la régence est placée sous la tutelle de la commission financière, Etat complètement paralysé dans son essor et son protecteur l'Empire othoman n'était pas en meilleure situation, les tribus de l'intérieur du pays n'étant disposées à payer le "Mejba" les impôts, le mécontentement était général.

Dans ces conditions nous trouvons la même attitude de réticente des Werghemma à l'égard de la révolution de Ali Ben Mohamed Ben Ghedhahoum de la grande tribu des Majer, également on ne trouve pas de traces sur les évènements de cette crise de 1864 dans le récit des chroniqueurs et conteurs ni dans le patrimoine de corpus poétique de la Jeffara tuniso-tripolitaine, nous allons essayer d'analyser cette négligence que n'est pas sans fondement mais au contraire se réfère à des circonstances intérieures et extérieures. En effet, le soulèvement et l'opposition se manifestent d'abord chez les tribus «chaddada, Bachia» de longue date hostile au régime mais elle se propagea rapidement dans tout le territoire de la régence, sans toucher la cote et les tribus de Werghemma du çoff "youssef husseinite". Mohamed Sadok bey inquiété par l'ampleur du soulèvement qui marche sur Tunis, avec la présence au large de Tunis d'une escadre internationale [260].

Le consul de France «de Beau val» appuyait ouvertement la révolte et correspondait avec Ben Ghadhahoum, le bey proclamait la renonciation au doublement de la "Mejba".

Le gouvernement contactait le chef de la révolte pour la négociation avec le chef proclamait "Bey des Arabes" dès le début de cette révolte l'intervention des puissances étrangères devant les ports tunisiens s'ajoutait à la confusion générale dans tout le pays, avec des rumeurs de débarquement créaient une angoisse du côté des autorités beylicales et du côté des tribus en révolte.

Les Werghemma ne sont pas encouragés d'une part par l'attitude du consul de France et d'autre part les intentions de Mustapha Khaznadar (Premier ministre) qui ranimait l'antagonisme entre les çoffs opposés et nomades et citadins.

Cette politique a été renforcée par la prise de position anglo-othomane qui consistait à contrecarrer les souhaits et les menaces françaises.

---

[260] Ayari Mohamed : la révolution de Ali Ben Ghadhahoum in. la politique de Sadok Bey-Ben Dhiaf: ITHAF AHL EZZAMEN pp 141- 152 Tunis.

L'attitude des Werghemma avec les deux révoltes de Ghouma El Mahmoudi et

Ali Ben Ghadhahoum se trouve influencée par la politique et les manœuvres confuses de la colonisation française par le biais du consul et pour plusieurs objectifs.

- Faire échouer les réformes du fait que les institutions encouragées au début, sont avérées comme une entrave à la politique d'intégration massive aux affaires intérieures.

- Eviter une internationalisation des deux révoltes pour maintenir la crise à l'échelle, de la régence sans atteindre le rapprochement entre la régence et les othomans de l'empire. La peur que cette crise et ces révoltes se prolongent faisant boule de neige pour ébranler la guerre civile dans les provinces voisines d'Algérie et de Tripoli.

Il y a eu recours aux manœuvres et missions de renseignements pour diviser le front intérieur des tribus et confédérations par la ranimation de cet antagonisme entre les çoffs et les intérêts des divers groupes.

Les Werghemma sensibles au problème de fond, et combattent pour une tentative unioniste du mouvement panislamique, ils savent que les Turcs ne sont nullement considérés comme l'élite de la société musulmane, ils ne parlent pas la langue du Coran et l'attitude et la politique socio-économique et culturelle de leurs représentants à Tunis a été toujours fort contestée par la confédération des Werghemma.

C'est pour cela que pendant ces moments de crise, la réaction des Werghemma n'était pas changée mais fidèle à l'adoption d'une certaine ligne politique fut d'autant plus grande que les manœuvres des colonialistes de la régence voisine et des consuls européens qui intervenaient de façon franchement contradictoire et antagoniste.

Les contradictions entre ces forces de frappe nationalistes et héros des révoltes laissent parfois des séquelles.

Du côté des frontières ouest de la régence, cette attitude des Werghemma bien que justifiée par l'intervention et les manœuvres de la France et des consuls européens vis-à-vis de la révolte de Ben Ghedhahoum EL Majri entre dans l'oubli de l'histoire.

Quant à l'attitude des Werghemma avec Ghouma El Mahmoudi tripolitain et voisin de l'Est, la neutralité des guerriers de la Jeffara n'est pas oubliée par le héros junior Souf El Mahmoudi qui continue la guerre contre les envahisseurs de la Jeffara orientale othomans et Italiens avec souvent des rencontres avec les Touazine et les Ouderna de la confédération des Werghemma dans le même territoire défendant les mêmes causes.

Souf El Mahmoudi, cavalier combattant et poète et petit-fils de Ghouma El Mahmoudi, se trouve un jour, suite à des évènements contradictoires provoqués par les mêmes investigateurs impérialistes, contrarié à combattre les tribus Makhzen de Werghemma, il se souvient avec regret et amertume dans son corpus de poésie édité par Mohamed Saïd El Ghachat sous forme de "Diwan " intitulé " Souf El Mabmoudi,

sa vie et poésie [262] ". Nous analysons quelques extraits relatifs à la relation existait entre ce dernier et les Werghemma par une critique de son poème "le jour des Touazine".

[262] Souf El Mahmoudi : chef guerrier, poète des Mhamides tripolitians (1857-1930), petit-fils de Ghouma El Mahmoudi considéré parmi les redoutables chefs guerriers libyens qui ont combattus les Italiens et les Anglais, les quatre héros de la deuxième génération après Ghouma El Mahmoudi sont Belgacem khichi, khelifa Ben Askar qui était pro-Werghemma et ami fidèl des Ouderna, cheikh Hachem dissident de Abed Sannoussi et connu par son attitude de malfaiteur dans la zone de koufra et Rhibat, et Souf El Mahmoudi qui est né à Ourgla en AIgérie, réfugié en Tunisie plusieurs fois, il choisi son dernier refuge (exile) à Douz en Nefzaoua.

4EME PARTIE : L'INVASION FRANCAISE DE LA JEFFARA OCCIDENTALE

CHAPITRE I : LE DEMANTELEMENT DE L'INDEPENDANCE DES WERGHEMMA DANS LA JEFFARA OCCIDENTALE

Avec la colonisation française de l'Algérie en 1830 et l'entrée au nord-ouest de la Tunisie en 1881, l'armé française est arrivée dans le Sahara algérien en partant de Caustantine, à ce moment là, la mission de l'officier "Rebillet" éclaireur de l'armée française vient de terminer une étude exhaustive sur les divers aspects de la vie quotidienne et l'organisation des "Ourouches" tribus de Werghemma.

Rebillet écrivait en (1882) "le paiement de l'impôt étant la manifestation la plus caractéristique de la soumission d'une tribu, cet impôt "Jibaya" de capitation qui atteint également le pauvre et le riche est absolument unique", il a trouvé que cette procédure est insuffisante pour enfin proposer de la remplacer par un impôt de même rapport sur les troupeaux ou "Zakat" avec le même nom et appellation qui figure au "Coran" et à "la Charia", l'aumône on "Iana" donnée aux pauvres.

Cette situation à l'avantage de faire contribuer chacun en proportion de sa richesse puisque la richesse des nomades est presque toute entière en troupeaux (chameaux, chevaux, ovins, caprins etc ...).

Donner par contre une prime à ceux des Werghemma qui cédant à leurs instincts des berbères d'origine voudraient retourner à la vie sédentaire peut être par ce début d'édification des Ksours et "Kalaâs" et "Kousba" depuis le XVII^{ème} siècle et leur installation dans ces groupements de Ksar portant le nom de chaque tribu ou fraction.

En 1884 le polytechnicien "Rebillet", officier de l'armé français envoyé en Tunisie pour une mission d'espionnage et de préparation d'une stratégie pour l'anéantissement de ce tissu et cette organisation socio-économique et culturelle de la confédération des Werghemma.

Il est à signaler qu'à ce moment les relations de la France avec les autorités des Beys de Tunis étaient très bonnes, jusqu'à encourager et faciliter la tâche aux occupants de l'Algérie en 1830 par l'envoi d'un représentant du Bey de Tunis pour féliciter et solliciter la colonisation de l'Algérie (circonstances déjà citées) sur l'attitude et la dépendance des Beys avec les autorités françaises et européennes et leurs mouvements d'indépendance de l'empire Othoman et de la sublime porte "الباب العالي ".

Ce qui a encouragé les grandes puissances de l'époque (1830 -1884), l'Italie pour un débarquement éminent sur les côtes libyennes, la France occupe l'Algérie pour arriver jusqu'à Ghdames et Ghat surtout que les occupants Turcs bien qu'ils sont musulmans représentaient aux yeux des tribus tunisiennes et tripolitaines un occupant hostile à la population indigène, ils sont mal supportés par les confédérations des Werghemma, des Nouayels et Siaânes, les Thenis, et les Ouleds Billil, et Ben Askar de Nelut.

Les Turcs et leurs représentants en Tunisie et en Libye ne sont pas estimés, ils sont peut être supportés car ils représentent le "Khalife "de l'Islam et politiquement les

confédérations de la Jeffara tuniso-tripolitaine n'ont jamais insulté l'avenir puisque aux moments des crises et de menaces des étrangers "Kuffars" (كفار) infidèles, incroyants, un seul refuge c'est de s'adresser à une aide politique ou militaire de la sublime porte du "Khalige de l'Islam" en Turquie.

Nous étudierons toutes ces circonstances et crises qui ont traversé la jeffara occidentale jusqu'à la considérer un Etat tampon entre les deux Wilayas (Régences) de Tunis et de Tripolie.

Le commandant F.rebillet disait [263] : "il y a en Tunisie une question saharienne comme en Algérie, il importe de poser les règles pour traiter cette question et de ne pas laisser au hasard de l'inspiration du moment de la solution des différents incidents qu'elle soulève constamment".

Il a fallu à cet officier deux ans à la tête du centre de renseignements de Metameur banlieue de Médenine de 1882 à 1884 pour comprendre et analyser l'organisation et la hiérarchie de la confédération des Werghemma et de la Tripolitaine, profitant de la sagesse et l'hospitalité des populations autochtones dans ces Ksours et exploitations familiales agricoles sur les bordures des oueds de Metameur et de Médenine.

Il a soulevé les points forts de cette société tribale et également et surtout les points faibles touchant l'aridité du milieu et la précarité des cultures et des pâturages, et l'insuffisance des pluies.

C'est par le biais de F.Rebillet et des missionnaires civiles qui étaient intégrés dans la population autochtone de Médenine que le démantèlement des Werghemma a été rapide.

D'après le notaire Hadj.Abdallah Ben Jaballah qui reprend le récit de son père "Cadhi" juge du "Charaâ" des tribus nomades de la région de Médenine affecté comme "Cadhi" mobile se déplaçant avec les groupes de tribus [264], il disait : "Pendant une dizaine d'années nous avons beaucoup de soupçons à l'égard de deux individus étrangers qui parlaient l'arabe et suivaient les cours de l'école Coranique avec les "Modarres" enseignants Cheikh Ali El Fafi puis Mohamed El Houch Rejbani. Les deux étrangers apprennent de Coran et pratiquent les cinq prières à la grande Mosquée de Sidi Alaya Ben Abid. Ils ont disparu avec l'arrivée de la colonisation française sans laisser des traces après une intégration totale dans les milieux et avec les personnes lettrées de Médenine, capitale des Ksour, lieu de rencontre de toutes les tribus Werghemma".

F.Ribellet en analysant la structure tribale nomade des Werghemma a éprouvé et l'a cruellement éprouvé jusqu'à avouer son mécontentement et sa méfiance à l'égard de la société guerrière de l'Ardh et de la Jeffara où il a trouvé le refus catégorique

[263] Cdt.F.Rebillet (1895) : Les relations commerciales de la Tunisie avec le Sahara et le Soudan, p.103.
[264] Gadhi Belgacem. Ben Jaballah. Juge et Cadhi du "Charaa" se déplaçant avec les tribus, auteur du calendrier "الرعادية" héritée par son fils Mohamed Belgacem Ben Jaballh, notaire qui a réédité la "Raadia" en 1950 après la mort de son père.

de la guerre de pacification coloniale chez les "Cheikhs" des grands groupes et confédération du sud de la régence de Tunis.

Chez les "Miaads" et assemblées des tribus où chaque personne se trouve totalement concernée par cette cause touchant le "Watan" ou "Barr" Werghemma et El Aradh (territoire ou partie de la Jeffara occidentale et de l'Aaradh région de Gabès et de Ben Zid).

C'est en 1881 que la France soucieuse de développer sa puissance économique, établissait son protectorat sur ce qui l'on appelait alors la régence de Tunis.

La régence de Tunis ou de Tunisie ici se pose la question ?

Edouard Soulier écrivait : "Tunis demeurera la ville, il suffira de la réunir à Bizerte par un train-électrique direct, comme la Haye l'Est à Rotterdam, la rive Nord-Est d'Hudson jusqu'à Albany à New-York, Versailles à Paris"

En attirant l'attention sur la Tunisie et ses ressources Ferdinand - Lop donne donc son cadre à l'un des problèmes africains et français les plus considérables de l'heure depuis ce protectorat, le pays est devenu, la régence de Tunis pour demeurer en aliénation permanente, d'une époque à une autre on passe de l'occupation Othomane, à un protectorat français puis à une indépendance intérieure à l'exception de la Jeffara occidentale (territoire militaire) et Bizerte.

Les occupants disent, en 1881, que cette puissance économique française a besoin d'être développée, mais surtout pour accomplir une oeuvre de civilisation ?[265]

Sans oublier que ce pays était le centre où converge la flamme de tous les regards, où la capitale désigne aussi bien le territoire que la capitale qui malheureusement se trouve à l'extrême Nord comme l'ont souhaité les créateurs de l'histoire très loin des souhaits de la population autochtone, rendez-vous des voyageurs de l'orient et de l'occident, c'est là que viennent se rencontrer les flottes et les caravanes.

On a parfois interprété cette situation parfaite que la Tunisie n'avait jamais été Tunisienne?

S'agit-il d'une qualité ou d'un territoire tirant sa civilisation de 1300 ans d'histoire riche et féconde, et qui a tiré sa culture d'un fond purement autochtone, phénicien, romain, vandale, byzantin, berbère, arabe, musulman, espagnol, turc, français, arabo-musulman... Ou bien d'une difficile place stratégique où le pays a joué un grand rôle historique par sa capacité d'attirer, de retenir, de créer l'histoire à chaque fois mais sous influence exercée au sein d'un environnement et avec des échanges pas toujours équilibrés en faveur des intérêts durables de la population autochtone.

L'histoire de la Tunisie n'oublie jamais que la conquête des ports méridionaux en Juillet 1881 était réalisée par l'appui total des autorités et de l'armée beylicale othomane[266].

[265] A. Raymond (1961) : la Tunisie, Paris PUF.
[266] A. Martel (1965) : les confins saharo-tripolitains de la Tunisie, PUF.1965

Le Général Saussier Felix (1828-1905) Saincyrien reprend le commandement du 19ème corps d'armée avec autorité sur la division d'occupation de Tunisie placée sous les ordres de Logerot.

L'occupation de Sfax, Gabès, Djerba en face de la Jeffara et des Werghemma a été réalisé par le concours de l'armée du Bey ; le plus pertinent dans cette occupation c'est que Paris ne peut envoyer que 8000 hommes en renfort, l'utilisation de l'armée tunisienne beylicale a été d'une grande importance conformément à la lettre et à l'esprit du traité de Bardo relatif au protectorat.[267]

Cette situation s'est répétée plusieurs fois à travers l'histoire de la Tunisie, nous évoquons à titre d'exemple la dernière bataille des Werghemma contre la colonisation française les 15-16-17-18 et 19 Mars 1956 ou le même scénario se répète et l'histoire se refait التاريخ يعيد نفسه avant quelques jours de l'indépendance interne ou l'armée française sollicitée par le président du Parti du Destour pour anéantir la résistance des Werghemma dans les montagnes de Demmer à fin de clôturer le dossier le 20 mars 1956, jour de la signature d'un autre traité dit «indépendance interne» ou autonomie interne.

Nous revenons en Juillet 1881 pour la conquête de Gabès capitale de "l'Aaradh" ou le dernier champ de bataille avant la Jeffara.
Il a été prévu un Lieutenant-Colonel français ayant sous ses ordres une demi-batterie et deux bataillons, l'un français l'autre tunisien pour l'occupation de Gabès, port et ville dans une ambivalence totale éloignant la population autochtone du pouvoir central.

1.1- L'invasion du sud de la régence de Tunis et la négociation internationale entre les grandes puissances

Après la conquête des ports de la côte et les villes côtières Sfax, Gabès, Djerba, le 25 Juillet 1881 le Ministre des Affaires Etrangères françaises confirme devant le Sénat la position de la France et ses intentions pour envahir la régence de Tunis a fin de défendre l'Algérie.

Certains responsables du Sénat, sont catégoriques, l'occupation de la Tunisie était pour défendre l'Algérie, et il faudra conquérir Tripoli pour défendre Tunis, c'est l'idée du duc de Broglie[268].

Cette stratégie coloniale impérialiste a été encouragée par des assurances données par la Grande Bretagne qui, après une réaction disant, que l'occupation de la Tunisie est une aventure aussi extravagante que l'occupation de l'Algérie et ne pouvait être souhaitée, à la France, que par ses ennemis les plus déclarés ; mais quelques jours plus tard elle se félicite de la publication de cet évènement par les correspondances diplomatiques, c'est elle aussi qui donne des conseils par le Foreign Office (affaires

267 A. Martel (1965) : Les confins saharo -tripalitains de la Tunisie. PUP. 1965.
268 A. Martel (1965) : Les confms Saharo -Tripalitains de la Tunisie PUF. 1965.

étrangères) pour que le sublime porte de l'Empire Othoman accepte les manœuvres coloniales françaises.

Essad Pacha confirme à son tour la volonté de paix de la Turquie malgré les renforts qui arrivent en Tripolitaine.

Le 31 Juillet 1881 Abdelhamid (Sultan) de la sublime porte assure que les autorités othomanes ne créeront aucune difficulté dans le sud tunisien[268]. Une période d'hésitation d'Avril à Juillet 1881, après l'accord résultant des négociations, des grandes puissances; la France affirme et établit sa protection sur la Tunisie.

1.2- Les Werghemma entre le refus de la colonisation et la volte face de la sublime porte Othomane

Depuis la signature du protectorat avec Mohamed Sadok Bey en 1881 au Palais de Bardo, une période d'hésitation a duré trois années qui s'est terminée par un accord des puissances concernées, la Grande Bretagne, l'Empire Othoman, l'Italie sous réserve de respecter l'apparence de la souveraineté beylicale et surtout les droits acquis des pays européens.

Elle y jouit maintenant de toute liberté d'action, ce qui ouvre les portes aux planificateurs coloniaux pour atteindre deux objectifs principaux :

Primo développer la puissance économique de la France à l'extérieur de l'Hexagone ; et secondo réaliser une oeuvre de civilisation ? Et depuis 1881 cette oeuvre de civilisation ne cesse pas de se multiplier, pour anéantir une infrastructure socio-économique et culturelle par le biais d'un environnement géopolitique, qui n'a laissé aucune chance à la Jeffara et aux Werghemma de revenir à leur organisation autochtone, et leur auto-suffisance économique et leur équilibre socioculturel et politique.

Le pouvoir central Beylical avec le texte du traité de Bardo et le consentement des autres puissances est maintenant acquis, après avoir accepté son agression et son intervention, il est peu probable qu'elles s'opposent à la réalisation de sa politique, reste maintenant la réaction de ces territoires intitulés au-delà des "Chututus" c'est le pays et les populations après Chott Djerid, le Golf de Gabès, Chott El Guérin et l'oued Zeuss séparant l'Aaradh de la Jeffara.

1.3- L'intervention militaire dans le Sud de la régence de Tunis

L'intervention militaire française pour l'occupation des ports de Sfax, Gabès et Djerba est une manoeuvre pour couper et empêcher toute intervention Turque par les biais de ces ports et d'empêcher l'arrivée de tout armement ou aide par les voies maritimes, surtout que les "Ourouches" de Werghemma dans la Djeffra tuniso-tripolitaine suivaient le déroulement des évènements avec beaucoup d'attention et

[268] Ministère des Affaires étrangères Turques, confirme l'attitude de la sublime porte le 23 Juillet, réponse de la haute autorité le 31 Juillet 1881.
[269] A. Martel (1965) : Les confins saharo - tripolitains de la Tunisie. PUP 1965.

surveillaient de près les nouvelles et les réactions des divers pays ce qui apparaît sans équivoque dans les poèmes des éminents poètes de la confédération à ce moment là[270].

En effet le poète qui a émigré avec les tribus et groupes des tribus du Sud, du centre et des Werghemma pour créer le vide devant l'armé Française d'occupation : il disait de cette opération "No man's Land" (أرض بلا سكان).

Nous ne nous soumettrons jamais au
Colonel même s'il nous offre toutes les
richesses du monde.
Nous vivrions libres avec nos
troupeaux en plein désert.
Si vous étiez des bons croyons, vous
auriez dû nous suivre dans la juste voie.
A quoi vous vous attachez dans une
plaine aride ? vous vous êtes soumis
à des incroyants.
Je pleure votre absence, mes frères,
je gémis comme une flûte, quelle malédiction
vous a frappés ?
Vous n'avez ni oliveraies, ni palmeraies,
ni port, à quoi tenez-vous alors?
Orientez-vous vers la Jeffara Tripolitaine,
elle vous sera l'honorable issue.
Les Medenins et vos frères les Werghemmas,
n'hésitez pas à l'exode massif, Dieu est clément
et ses portes vous seront ouvertes.
Vous avez servi l'occupant,
son Général et son Colonel.
Pourquoi vous vous retrouvez contre
votre identité propre?
Tout musulman qui se soumet à un mécréant
devient comme lui renégat.
Que Dieu vous anéantisse, gens maudits.
Pourquoi abandonnerions-nous nos traditions ?
Pourquoi nous oublierons-nous notre passé ?
Jadis je vivais dans un printemps.

Poète Mansour EL HOUCH
Djeffara Orientale
(Tripolitaine) 1882/1883
(Notre traduction).

1.4-"No Man's Land" la stratégie de la confédération des Werghemma devant la colonisation française

L'organisation et le mode de vie tribal et fédéral des groupes alliés de cette confédération des Werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine a été toujours marquée par l'absence de contrôle de l'Etat et de tout pouvoir central.

[270] Le poète et résistant Mansour El Houch "Ciraa MAA EL HIMAYA"الصراع مع الحماية"...in Marzougui Mohamed, STD 1979, p 287 et suite.

L'attitude indépendante et l'obstination de ceux-ci, leur refus catégorique et vital de s'incliner devant toutes les autorités régionales, beylicales, coloniales autres que le "Miaad" de la tribu et le "Kanoun Chartia" , "Kanoun du Orf coutumier" ou les pactes "Ahlefs" qui depuis 1837 juste après la colonisation de l'Algérie, la confédération des Werghemma a prévu le danger éminent et prévisible qui apparaît dans les horizons ouest de la Jeffara et de toute la Régence de Tunis cette anticipation qui a provoqué la signature de quatre pactes "Hilf"entre les groupes tribaux de la Jeffara et du sud tunisien pour se préparer au grand évènement engloutissant voir même s'attendre à une anéantisation instituée et signée par le pouvoir central des Beys

Les Werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine avaient une sensation commune de ce grand prélude avant quarante quatre ans de son évènement, c'est à dire en 1837 lorsqu'ils ont conclu et signé le "Pacte d'El Foudhoul" des vertueux pour une mise au point et une réflexion les rapprochant de l'alliance entre les divers groupes tribaux, et les forces de frappe de leur confédération pour arriver à une unité durable.

Leur réticence ou refus de payer les impôts et le "Majba", ne les ont pas empêchés de faire alliance avec un "Caïd" affecté par le Bey dans la région de l'Aaradh, même si ce dernier ne tarde pas de mettre en prison le 08 Ramadan 1291 (1874) dans un rapport du "Caïd"[271] précisant que la prison de Gabès détenait 118 prisonniers Werghemma, le rapport parle aussi d'une demande pressante pour la création d'une "Mhalla" et une prison chez les Touazine".

Pour Werghemma, le taux de la taxe n'était pas fixe pour les tribus nomades, les estimations faites sur les listes nominatives permettaient de partager le total du "Majba" entre les fractions de la tribu.

De crise en crise et jusqu'a la famine de 1867 les Touazine, les Ouderna et les Beni Zid n'avaient pas payé plus de (10) ryals (Piastres) le contribuable.

Il est à signaler que la confédération des Werghemma non inscrite sur le registre fiscal payaient le "Majba" et les frais de "Makhzen" plus les frais de deux mois de séjour de la "Mhalla" du Bey chez les Touazine et les Ouderna pendant la période du collecte y compris la nourriture des soldats et ce de leurs chevaux.

Dans une plainte dénonçant l'augmentation de la taxe du "Majba", le Miaad des Touazine écrivait que El" Iana" aide, est très lourde comparée à celle de l'année précédente.

Cette plainte a été adressée au "Caïd" qui à son tour a envoyé une lettre au Premier Ministre datée du 20 Muharram (1283 Hejri) parlant du refus des Werghemma de payer le "Majba" d'une manière régulière, même en nature, à moins de réduire cet impôt à (10) piastres pour chacun.

Cette situation ambiguë demeure des années et chaque partie reste sur sa position.

[271] Les archives Générales du Gouvernement Tunisien, A.G.G.T Dos 479 car (42).

Le "Caïd" exigeait des Werghemma 100.000 piastres (ryals) de redevance, mais le Miaâd des Touazine n'avait payé que 10.000 piastres (ryals) refusant ainsi de payer plus de 10 (ryals) par tête [272].

En 1865 le dialogue de sourds continue entre le pouvoir central et les tribus de la confédération des Werghemma par le biais des représentants de l'Etat Beylical féodal et les tribus du sud refusant ce système et optant pour une alliance de tous les groupes avec le sublime porte Othomane pour venir en aide contre l'hégémonisme intérieur beylical et extérieur colonial qui avance lentement depuis la colonisation de l'Algérie.

Les Werghemma sont recherchés par tout en territoire de la Jeffara tuniso-triolitaine et en dehors, le "Khalifa" "Caïd" de Djerba a fait payer les werghemmis installés à Djerba plus de trois fois leur impôt en une seule année.

En 1865 le "Chaouch" Oun El Fourty a fait payer sur les Werghemma et Akara pour son séjour avec les soldats 66000 Rayls (piastres)[273] chez le Touazine en particulier, le Khalifa Salah El Wartani affecté à la tête des Werghemma accompagné de son adjoint Mohamed Juini percepteur d'impôts.

Ils font payer aux tribus suivantes :

- 1700 Ryals (piastres) payés par Ouled Khalifa.
- 600 Ryals (piastres) payés par Zliten.
- 1000 Ryals (piastres) payés par Ouled Hammed
- 900 Ryals (piastres) payés par Maztoura
- 2000 Ryals (piastres) payés par autres tribus et "Ourouches"

Soit un total de 6200 Ryals, non inscrits sur le Registre fiscal, lorsqu'ils ont protesté, il leur avait répondu qu'il s'agit des cadeaux offerts aux autorités sous l'intitulé du "Bernous" se référant à une ancienne habitude du pouvoir central des beys demandés généralement aux «Ourouches» sous forme d'impôts en nature.

Les Touazine ont alors à payer les cadeaux annuels dits "Bernous" (vêtement en laine, habit traditionnel) désignant cette habitude coutumière exigée par le pouvoir central.

Les Accara et les Djeraba (de Djerba) devaient payer une taxe sur les oliviers. Le Jerid (sud-ouest) et Gabès (l'Aradh) payaient pour les palmiers dattiers.

Généralement le "Caïd", les "Khalifas" et les "Cheikhs" représentants la hiérarchie beylicale régionale et locale se partageaient 10% du montant global des recettes du "Majba", plusieurs témoignages parlent de détournement de fonds du "Majba" par cette hiérarchie[274]. Le payement de surtaxes illégales à chaque voyage de ces autorités pour mission à Tunis à leur retour ils font payer les tribus tous les frais de voyage et de séjour, chaque village ou Douar ou fraction de tribu paye 2000,4000 ou 6000 (Ryals) piastres et plus.

[272] A.G.G.T. Dos. 478 car. 42
[273] A.G.G.T. Dos. 478 car. 42
[274] A.G.G.T. Dos. 478 car. 42

Nous comprenons que la corruption de ce système beylical était plutôt la règle que l'exception.

Cette société nomade ou semi-nomade assommée par des abus de tout genre, vivait dans une région aride menacée de sécheresse et de climat difficile avec une longue période sans pluie allant de 9 à 11 mois par an, ajoutée aux taxes et impôts légaux et illégaux de l'Etat et des agents nombreux de Gouvernants Beylicaux.

Une situation qui pousse cette société et les groupes habitués à une vie quotidienne équilibrée à toutes les échelles socio-économique, politique et culturelle à se révolter devant les injustices vécues.

Toutes les circonstances les éloignent de l'Etat et confirment une idéologie nomade et tribale et même confédérale se rapprochant étroitement d'une société contre l'Etat.

Cet Etat et ses représentants qui selon un Dicton des Werghemma allument le feu et disent d'où vient la fumée. (يشعلوا النار ويقولوا الدخان منين).

Le "Khalifa" de l'Aradh et des Werghemma, pour satisfaire sa hiérarchie supérieure et conserver son poste et ses avantages personnels, a le talent de soulever les tribus en provoquant d'une manière ou d'une autre leur intégrité, et leur honneur, pour les pacifier ensuite, cette opinion est publique dans les milieux tribaux, on ne la cache pas, mais craignant toujours la vengeance de l'autorité et de ses agents, on parle à voix basse[275], d'énormes pressions intertribales provoquées par les agents du pouvoir, sont exercées par l'intermédiaire des hostilités entre les tribus jusqu'à provoquer et organiser des razzias sur les fractions qui s'opposaient à payer leurs parts du montant global : 5% pour le "Caid", 5% pour le "Khalifa" et le "Chikh".

Le 13 septembre 1860[276] une caravane des "Houaya", tribu appartenant à la confédération des Werghemma, venant de Djerba vers Gabès (l'Aradh), a été arrêtée par les autorités de la Mhalla du Bey sous l'égide d'un autre "Caïd" Ahmed Zarroug, qui exigeait que la libération de cette caravane est liée au payement des impôts de l'année en cours et des redevances de l'année d'après.

Les caravaniers entre les divers centres et tribus, Ksar et "Zemla"[277] redoutaient beaucoup plus la dite autorité beylicale régionale et locale que les pillards et les razzias.

---

[275] A. G : Agent consulaire à Gabès, SICARD : 21 Janvier 1866
[276] A.G.G.T. Dos 476 car. 42.
A.G.G.T. C "Caïd" Dos 474 -42.
[277] Zemla : Exploitation agricole, Jisr ou Jessours où il y a de l'arboriculture olivier, figuier etc ... où il y a habitat provisoire (tente ou hutte).

1.5- La prise de Kairouan et l'annonce de Jules Ferry l'entrée des troupes Françaises à la ville sainte : Prendre l'assaut pour l'occupation du centre et du sud de la régence de Tunis

Le 26 octobre 1881 Saussier et Logerot occupent la ville du centre de la Tunisie Kairouan capitale des AGHLABITES sans résistance avec l'appui du Goum tunisien, la colonne s'est heurtée aux Frechich et aux Hamama.

Cette résistance se disperse avec un mouvement général des diverses tribus du centre vers le sud avec comme terminus la ruée et l'émigration vers la Jeffara occidentale et la Tripolitaine avec une escale dans la plaine de la Jeffara entre Oued Fessi et Moqta.

Jules Ferry annonce l'entrée des colons au Kairouan à l'ouverture de la session parlementaire et présente la démission de son cabinet sans refuser la discussion sur sa politique tunisienne (voir carte : l'intervention juillet-décembre 1881) l'occupation du Centre et les mouvements vers le Sud (p. 292).

Le 14 novembre 1881 Gambetta constitue un nouveau ministère et prend la responsabilité des affaires étrangères. Le Ministère de la Défense revient au Général Campenon qui connaît le cour beylical du Palais de Bardo à Tunis, en liaison de deux séjours à Tunis comme instructeur militaire, porte beaucoup d'intérêt à la régence de Tunis ; mais le changement reste sans conséquence sur le déroulement prévu des opérations sur le terrain.

Nous tirons les interprétations de la nomination de ce Général en disant que c'est une preuve de bonnes relations entre le colonisateur protecteur et le protégé.

Le choix d'un militaire familiarisé avec les autorités beylicales de la régence de Tunis, ainsi que la participation du "Goum" et des bataillons tunisiens de l'armée du Bey dans cette guerre d'occupation, montre encore une fois la position du pouvoir central à Tunis et sa stratégie pour une indépendance de l'empire Othoman d'une part, et sa demande de protection devant une pression ascendante de la population autochtone et de la situation internationale compliquée et menaçante d'un pays déchiré sans Etat, et devant une population constituée des tribus et "Ourouches" et confédération, qui se révoltent contre tout pouvoir central ou colonisation mettant en péril le système et l'organisation sociale tribale du nord au sud de la régence.

Bien au contraire cette population groupée en tribus, "Ourouch" et confédération a une confiance totale dans l'alliance organique et l'aide de la force militaire de la Turquie.

Cette confiance est enracinée dans l'esprit des populations musulmanes, la plupart des gens de ce pays sont convaincus qu'une troupe Othomane venant de la mer ou de Tripoli n'a que se montrer pour mettre en fuite toutes les armées du monde[278].

[278] Les colonnes expéditionnaires de Sfax et de Gabès, in. les confins SaharaTripolitains de la Tunisie 1881-1911 Tome I, 1ère partie p. 247.

Lessir Fethi : les Tribus de l'extrême sud tunisien sous administration militaire française cas de la confédération Ourghemma (1881-1939)

Cette attitude se manifeste dans le corpus de poésie des Werghemma traitant de l'occupation et de la lutte contre la colonisation.

Même les français, en envahissant l'ouest de la régence de Tunis, commencent par l'occupation de la côte maritime et des ports de Sfax, Gabès et l'île de Jerba, c'est une véritable crainte de l'intervention militaire Turque.

Roustant disait le 29 Juin 1881 "Ce qui faiblit à la fin de l'été ce n'est pas la croyance en l'invincibilité des Turcs, c'est la certitude de leur proche intervention".

1.6- L'occupation de Jerba et l'attitude des Werghemma et leur attente d'une intervention Turque

Le 22 juillet 1881 le Desaix (navire de guerre) se présente devant Gabès et y débarque un messager tunisien chargé de rapporter une réponse des autorités et des notables, sur l'attitude qu'ils comptent observer envers les occupants, une réunion à Menzel Gabès au début de cette discussion, des cavaliers viennent annoncer que les troupes du Sultan sont en marche, dont Charfeddine Mohamed serait l'auteur, ce qui renforce le détermination des partisans de la résistance, mais la majorité des Djariens de Gabès invoquent leur fidélité au Bey, le Khalifa de Djara El Habib ben Djabeur se range aux côtés des résistants et signe la réponse négative à l'ultimatum français qui laissait prévoir une action très prochaine des Othomans

Les tribus du Sud à Gabès Menzel et Djara de l'Aradh attendent comme les Werghemma de la Jeffara une intervention Turque très proche.

Le 22 juillet d'officier Garnault a reçu le télégramme lui confirmant la décision prise le 17 juillet par le Gouvernement d'occuper Gabès et Djerba.

Les bâtiments de guerre utilisés pour le dispositif d'attaque qui correspond à l'ordre de mouillage des navires : Marengos, Surveillante, Revanche Ferdinand, Hirondelle, la Galissonnière, le Léopard, Voltigeur, en réserve la Reine blanche[279].

Gabès est occupée et le "Mufti" El Hadj Jilani du Menzel qui animait la résistance est tué à cheval en pleine bataille.

Le Léopard et la Glissonnière deux bâtiments de guerre attaquent Djerba Houmt Essouk, le djerbiens craignent le même sort que Sfax et Gabès et redoutent l'action des "Arabes" Jeffarariens qui tentent de les entraîner dans la résistance avec les Werghemma et l'Aaradh.

Le "Cadhi" des Khzour (Werghemma) les a invités à "veiller sur la religion et se préparer à la lutte contre les ennemis de Dieu" au nom de la ligue et la confédération des Werghemma de la Jeffara occidentale.

[279] Lessir Fethi : les Tribus de l'extrême sud tunisien sous administration militaire française cas de la confédération Ourghemma (1881-1939)

Le 26 juillet 1881 le Khalifa, le Colonel tunisien, l'agent consulaire de France viennent au bort de la "Galissonnière" située au large du petit Syrte (Boughrara) entre l'île et la Jeffara occidentale, dans la soirée du 26 menaçant les Werghemma pour se soumettre.

Les officiers Logerot, Conrad et Jamais arrivent de Sfax et de Gabès le 2 Août à Djerba pour recevoir la soumission de l'île sans condition avec les différents Borjs (Marsa, Tarbella, Castella ...).

Cette manœuvre stratégique se joue contre les Werghemma de la Jeffara résidents l'île de Djerba qui ont protesté cette occupation, et un avertissement pour les habitants du continent en face qui attendent l'arrivée de la menace et de la guerre coloniale au-delà des "chutus", chott Djérid, Golf de Gabès, Chott El Guérin, Sidi Makhlouf, golfe de petit Syrte (Boughrara) et l'île de Djeba[280]. Cette ligne rouge qui menace les occupants coloniaux français.

Le consul Général de Tunis Paul Courbon écrivait au Ministère des Affaires Etrangères à la France le 23/01/1881 "on n'a pas dans l'esprit de faire une politique dans le territoire militaire de sud comme on 1'a faite avec la population docile de la Medjerda et la région du Sahel[281]

Gabriel Charmes disait dans son livre "la Tunisie et la Tripolitaine"Paris 1888 p.214 "Le maintien total de la soumission et du calme en Tunisie est en étroite relation avec la position des tribus des Mourabitines sur la frontière tuniso-tripolitaine et surtout la confédération des Werghemma.

1.7- L'occupation de Zarzis, la diplomatie des autorités beylicales et la perte des Werghemma du dernier débouché maritime libre

Le 28 juillet 1881 l'officier Conrad demande l'autorisation au Ministre Français de se présenter au large de Zarzis, déjà au mois de Juin le Commandant du Corse (navire de guerre) a eu l'autorisation de débarquer[282].

La leçon de l'occupation de Sfax, Gabès et Djerba n'est pas oublié, avec son expérience à Djerba le Commandant du Léopard est envoyé pour occuper Zarzis.

Plusieurs centaines de Werghemma environ 800 à 900 cavaliers se présentent alors chez les Accara pour les supporter à une résistance contre l'embarquement français.

---

[280] Lissir Fethi : Les tribus de l'extrême sud tunisien sous administration militaire française cas de la confédération Ourghemma (1881-1939).

[281] Lettre du Conseil Général de France en Tunisie adressée au Ministre des Affaires étrangères à la France le 23/01/1888 in. Les mouvements paysans en Tunisie du X1X^{ème} siècle par Mohamed Hédi Chérif. 1980.

[282] Jusqu'en 1881 seuls COLOMBANI agent sanitaire et agent consulaire d'Italie et son fils vivent en permanence à Zarzis, mais MATTEl Y SEJOURNE POUR SES AFFAIRES.VOIR P.114-115.
A. Martet. les confins Saharo- Tripolitains de Tunisie PUF 1965.

L'intervention de "Khalifa" Rehouma Belhiba et les propositions de l'autorité beylicale retardent le débarquement de quelques heures pour calmer les résistants Werghemma et assurer leur départ.

Le 3 Août 1888, Logerot débarque et assure la soumission avec une promesse de protéger les européens résidents à Zarzis, les tribus Werghemma attendent la fin de l'été 1881 à une insurrection générale dans toute la régence, qui doit donner le signal à un soulèvement en Algérie et peut-être à une agitation saharienne, à ce moment là les Turcs interviendraient alors.

Félix Saussier, militaire membre du conseil supérieur de la guerre et du comité de défense Nationale disait le 26 Mars 1881 "l'utilisation des 3 colonnes, non seulement pour mener la chute certaine de Kairouan, mais encore pour séparer et disséminer les efforts de l'ennemi, dégager le nord de la régence, contenir et éloigner les nombreuses et rémunantes tribus du Sud"

Les trois commandements crées par Saussier pour l'attaque de la Medjerda et le Nord (Général Japy), le second le reste de la régence sous l'autorité de Legorot ayant sous ses ordres plusieurs brigades, régiments et cavalerie pour l'attaque du Centre et du Sud jusqu'à Gabès.

Cette opération de grande envergure a été capitale dans la désunion des tribus résistantes contre l'occupation coloniale française soutenue par le pouvoir central des beys de Tunis et son armée de cavalerie, goum, et hiérarchie de l'autorité régionale et locale ayant des intérêts pour rester fidèles au Sultan de Tunis.

Le plan Saussier est exécuté, les opérations pas assez loin de la Jeffara et des Werghemma sur La limite Nord des "chututs" avaient pour but non seulement de battre et de refouler les résistants des tribus agglomérées dans le sud mais aussi de montrer que les résistants n'avaient rien à attendre de ces armées de secours de la Tripolitaine et de la sublime porte de l'empire Othman.

Plusieurs tribus et "Ourouchs" imitant Ali Ben Khalifa résistant ancien originaire de Nffet qui s'est replié au-delà de Médenine, ils ont franchi le chott une ligne rouge appuyée par l'armée coloniale et marquant la limite de la pacification[283].

Jusqu'à cette limite les autorités coloniales sont méfiantes de se rapprocher trop d'une zone confuse tuniso-tripolitaine qui commence au sud des chututs, les préoccupations parlementaires sont influencées par la décision du Gouvernement français et non du Commandement sur le terrain d'occuper une ligne Tébessa, Gafsa, Gabès, Djerba et arriver à séparer une zone soumise au Nord et une zone en voie de soumission au Sud.

[283] - A. Martel (déjà cité)
- Marzougui Mohamed (déjà cité)

CHAPITRE II : LE GRAND MOUVEMENT D'EXIL DES TRIBUS DU CENTRE ET DU SUD EN TRIPOLITAINE : L'ATTENTE DE LA GRACE DE DIEU ET DE L'ARMEE TURQUE

La facilité de la conquête résulte de la disproportion évidente des forces et nom d'un manque de détermination des opposants à cette colonisation.

Les faibles moyens utilisés par les tribus, l'attente sans issue de l'aide venant de l'Est de la Tripolitaine et surtout de la mer pour une intervention militaire Turque, au secours des provinces de l'empire Othoman en déclin socio-économique et politique.

Le protectorat français et le Traits du Bardo réalisent un compromis entre le statut d'indépendance et celui de l'annexion, mais en réalité sur le terrain et dans les esprits des protecteurs et des protégés sans consultation ni délibération des intéressés est une véritable annexion ayant pour conséquence une limitation des pouvoirs des beys et des ressortissants tunisiens et la fin d'une indépendance du pays et de son environnement Arabo-Musulman ignoré par le pouvoir central des beys.

Cette nouvelle situation des confins tuniso-tripolitains de la régence a crée depuis1882 un problème de sécurité perdue devant les autorités coloniales françaises devenues responsables de la sécurité intérieur du pays et surtout avec les étrangers.

La première des préoccupations de l'autorité du Protectorat est de résoudre le problème de la ruée vers le sud et la Tripolitaine créant devant cette avancée des armées françaises un territoire vide de ses habitants qui exodent en caravanes avec un mot d'ordre qui circule et touche presque toutes les tribus et "Ourouchs" du Centre et du Sud, les Hammama, les Beni-Zid, les Werghemma, les Nefzawa etc ... C'est l'émigration et l'insoumission.

La France cherche à organiser son protectorat en Tunisie surtout suite à un rapprochement Germano-Italien et le soupçon d'un soutien de tribus résistantes par les autorités Tripolitaines.

Les résistants et les chefs de tribus se trouvent alors rapprochés de Tripoli, avec une liberté d'action qui dérange les militaires français, qui hésitent entre l'occupation de toute la Jeffara occidentale ou l'arrêt à Oued Fessi, sachant que Oued Bouhamed à une trentaine de kilomètres à l'intérieur du territoire des Werghemma a été considéré par les tribus des Nouaèls Tripolitains comme leur fief, surtout qu'ils étaient chassés par les Touazine de leur Ksar dit Ksar "Ennebech" aux berges de l'oued Bouhamed.

En juillet 1881 le Gouvernement français opte pour l'occupation de Gabès, le Commandement sur terrain n'a pas l'intention d'occuper Gabès ni de s'y maintenir considérant que l'Aradh et la Jeffara doivent avoir le même sort, surtout après. La résistance farouche des gabésiens soutenues par les tribus de Beni-Zid et des Werghemma.

Mais l'occupant ne pouvait pas laisser la seule ville côtière de Gabès et l'extrême Sud échapper à l'autorité de son protège le Bey avec le risque de créer une capitale de 1 'insurrection pas très loin de la Tripolitaine.

Il a fallu rompre la relation politique et surtout économique entre la Jeffara Gabès et Djerba et éviter toute intervention ou aide venant aux tribus résistances venant de la mer c'est pour cela à la fin de 1881 le projet Tissot accepté par les responsables civils et militaires d'Algérie et de Tunisie, mais rejète par le Gouvernement français qui réalise une occupation d'une ligne Gafsa, Gabès, Djerba, passant par la ligne naturelle des "chututs" dépressions salines et golfes maritimes.

La Jeffara occidentale devient alors le territoire déclare non soumis, et les Werghemma avec les tribus qui pénètrent dans cette zone sont déclarés insoumis, insurgés et résistants. Le mouvement des "Ourouches" du Centre et du Sud montre la création d'un Etat tampon entre le protectorat de Tunis et la Tripolitaine surtout que les tribus de la basse-steppe ont franchi cette ligne des "Chututs" abandonnant familles, biens et bétails, cette région d'exode politique aurait-elle pu se prolonger et s'entendre au littoral ?

La position des Werghemma et leur résistance montre la fragilité de "l'hypothèse" séparant la ligne des "Chututs" entre une zone au nord occupée et protégée par l'armée française et une autre au sud indépendante non soumise.

Mais la pénétration et l'échange de part et d'autre à travers cette ligne était dynamique, le soulèvement et les attaques continuent et la question de résistance à l'occupation et a l'esprit de protectorat n'est pas résolue.

La Jeffara occidentale et les Werghemma acceptent cet appel sans fin d'une émigration voulue, pour créer le vide total devant une colonisation ayant toujours considéré l'acte d'occupation, une réalisation d'une oeuvre de civilisation.

Cette idéologie a convaincu peut être les signataires de ce protectorat, les Beys et leurs alliés dans la hiérarchie féodale régionale et locale.

Les architectes de cette oeuvre de civilisation, ne peuvent laisser subsister un foyer de résistance et d'insoumission sur les confins méridionaux de cette régence de Tunis protégée depuis le 12 Mai 1881.

Pour ces protégés la liberté d'action y est considérablement réduite par la résistance des tribus, groupe de tribus, "Ourouchs" et confédération qui préfèrent laisser, leurs biens, bétails, terre etc...pour fuir cet environnement touché par cette menace terrorisant une société en équilibre socio-économique, culturel et politique.

Une commission des Werghemma a contacté le Wali de Tripoli en Novembre 1881 pour demander protection et aide, mais les Turcs de l'Empire Othoman ont destitué le Pacha de Tripoli (Nacef Pacha) ce qui a provoqué la détérioration de la situation dans la Jeffara tuniso-tripolitaine et la déception des tribus Werghemma qui ont décidé d'émigrer en Jeffara orientale c'est à dire en Tripolitaine devant l'avancée des troupes françaises malgré l'ambiguïté de la situation en Tripolitaine.

Le corpus de la poésie jeffarienne des Werghemma et des poètes Tripolitains traite tons les détails de l'histoire mouvementée de cette région considérée par tous les partenaires comme Etat tampon.

Le poète Fitouri Tlich le "Cheikh" des poètes Ghbenten et Werghemma éloge le résistant Mansour El Houch :

Ayant perdu un aigle étranglé
qui se rejoint en le mettant aux épreuves
il était mort par un coup de fer, le disperseur des guerriers.

Le poète Mansour El Houch prévoit et dénonce la position des Tripolitains et des Turcs lors de la colonisation de la Jeffara occidentale en 1883.

Que Dieu les punisse, que la foudre
s'abattent sur eux de nuit.
Un bateau sanglant de fer venant de l'Italie
un ennemi de la religion ne comprenant
aucune réclamation ni armistice.
(Notre traduction).

Cette poésie a été dite avant l'avancée des colons italiens en Lybie.[284]

L'islam est ignoré par les musulmans chez eux
le viol de vos propriétés m'a été permis.
Je l'ai trouvé écrit dans le livre du Soufi "Allich"[285]
Si du Pacha de Tripoli venait une information
on demande nouvelle.
Chacun de vous se précipite offrant même ses filles.

La bataille des Rbayebs dans la région de Tataouine [286]
Le jour des Rbayebs, vous ne m'aviez rien fait
Ce jour où l'homme oublie parents et progéniture
Ce jour des Rbayebs, je l'ai vécu
quand les jeunes hommes armés se sont heurtés.
Et combien de maisons ont été vidées?
Je n'avais pas l'attention de vous déplaire.
Mais vous n'avez fait aucun geste devant un ennemi commun
Patience! El Amir est en route venant d'orient
il va vous libérer, de l'Egypte, Tripolitain, Jeffra à Annaba
adultes, enfants et femmes.
Vous êtes sous la protection du prophète et ses compagnons

(notre traduction).

[284] Merzougui Mohamed. Diwane Fitouri Tlich et poésie de Mansour El Houch STD .1976 en arabe
[285] "Allich" الشيخ عليش Cheikh "Allich" l'un des Mufti de l'université El Azhar, Egypte, spécialiste des affaires du courant Soufi (courant mystique de l'islam né au VIII[ème] siècle met l'accent sur l'islam orthodoxe et son appellation stricte se référant au Jihad...)
[286] Marzouui Mohamed : Diwane El Fitouri Tlich. STD 1976 (Notre Traducti on).

Devant la résistance des Werghemma de la Jeffara occidentale d'émigrer et de laisser le terrain vide devant les troupes coloniales, Mansour El Houch : poète et guerrier disait[287] :

Ils appartiennent à la mère patrie, je dois en épuiser
Si elles sont l'égales et permises, je cède tout
et je dois en commencer.
Pour le retrouver, le jour de la résurrection, comme ombrage
le jour ou la bouche des hommes devient sèche comme une éponge.
Vous êtes pour vos ressources et biens, notre gagne-pain licite
qui nous permet d'échapper de l'Enfer et d'entrer au Paradis.
Il est de notre devoir de quitter par la loi divine
et les traditions du Prophète.
Quant aux malfaiteurs et lâches ils seront certainement récompensés.
Et celui qui demande El Houch pour se montrer
ne mérite qu'une seule cartouche entre les épaules.
Avez vous trouvé une issue au triple divorce ?
Avez vous demandé aux savants et aux connaisseurs ?
Avez vous interrogé le «Cadhi »Ben Jaballah.
Sur le sort et l'issue de votre religion oh! Renégats ?
Avez vous interrogé le gendre du «Cadhi » El Hadj
sur le sort de celui qui se sauve de l'incroyance
et celui qui l'accepte ?
Deux tribus ne peuvent même pas faire cela!
le ligoté ne peut guère rompre ses menottes.
Des mauvais jours ont succédé à des bons pour Werghemma
chaque nuit, des réunions tiennent en sa présence
ouvrant la porte au pillage des vivres et des biens des autres.
Que la timidité et la honte vous suivent tous les jours
et soixante fois plus votre « Cadhi ».
Mes yeux sont sans cesse embués de larmes
à cause des verts (El Khoders) qui sont loin de ma grande prison.

La colonisation française porte plainte au près du Pacha de Tripoli suite à des attaques du héros poète guerrier Mansour El Houch contre les Werghemma qui n'ont pas émigré en Tripolitaine.

Mais des chefs de tribus Werghemma résistants en exode en Libye (Tripolitaine) interviennent pour la libération de Mansour El Houch.

Suite à la libération du poète par le Pacha de Tripoli qui s'engage à ne plus s'attaquer à la Jeffara occidentale, le poète disait en éloge du Pacha de Tripoli :

---

[287] -poésie et chants de Mansour El Houch in صراع مع الحماية "Sirâan Maa El Himaya" STD .1976 en arabe

-Poèmes chantés par les Ghbenten enquête DEA. A. ABDELKEBIR 1995. Sur la presqu'île de Sidi Makhlouf en arabe (notre traduction).
-Diwane Fitouri Tlich évoquant la période coloniale. Med Marzougui (déjà cité).

UNIVERSITE DE METZ
S.C.D.

Que votre état et pouvoir puissent durer
que vos jours soient les meilleurs.
N'acceptez pas l'explication des ennemis à leurs intentions
que votre Etat puisse durer dans la paix.
Nos régions de Werghemma, nous les avons prises
pour refuge, avec votre présence, rien ne nous menace.
Notre émigration et exode sont un devoir et une obligation.
Grâce à votre présence, rien ne nous arrivera
que les anges du Paradis puissent vous éclairer.
(notre traduction).

Le frère du poète, Dhaou El Houch disait après les menaces des troupes coloniales à Médenine en pleine Jeffara:

Il a quitté une fois pour toutes
il a changé sa patrie par celle des autres.
Moi, votre esclave, bien que je ni toute intention chez les autres et mes voisins je suis Othoman.
L'ennemi a mis partout des chiens de chasse
C'est comme le jeu de "Kharabga"[288] qui cherche comment vaincre
de tous côtés, il ma flanqué un groupe.
Des gens qui ont vendu leur religion pour rien
et Mansour, aujourd'hui, et en fuite à l'étranger
et à l'avenir, il assure un au-delà meilleur et tangible
je n'ai trouvé chez eux aucun intérêt
Ils sont apparus comme une lumière qui s'éteint très vite
leur patron qui porte une "Wazra" rouge.
Pensait toujours à ces palmiers à Dziria.
Si El Houche revenait au pays, il serait considéré
comme traître et s'il reste jusqu'à dispersion des nuages sombres.
Il devient alors quelqu'un qui par son biais, demande la pluie
après une longue sécheresse.
Allez doucement, faites ce pour lequel vous avez quitté votre famille
au Dieu Mansour cache ton Hystérie.
Tenez bien que Dieu et son Prophète vous viennent en aide
même si le temps passe et dure, vous viendrez un jour
Si Dieu voulait à cette fin, il est capable et commandeur tout puissant.

[288] Youssef Legro et Rangina : "Caïd" de la Jeffara et de l'Aradh, officier Militaire, stratège de l'occupation de l'Algérie et de la Tunisie , très connu par son intégration dans les milieux indigènes . A.Marytel. (déjà cité). PUP. 1965.
Mansour El Houch dans l'une de ces poèmes disait que Youssef Legros a nommé sa fille Medeniné signe intégration dans l'environnement de la Jeffara mais non accepté par le résistant poète qui préfère l'exode à la soumission, porteur dune idéologie Nationaliste radicalisme se basant sur un courant de soufisme islamique (faire l'Exode et revenir pour la libération...) avec l'aide de l'orient

Le poète et guerrier Mansour El Houch répond :

Tu es vieux et expérimenté
chanceux depuis ton grand-père.
Mon cœur par rapport à mon corps est pareil
à la montagne bleue des Matmata et Nefoussa
qui jamais ne se déplacé.
Si ton cœur est attaché à un poil de cheval
le mien, je l'ai attaché par des chaînes en fer.
Le Ksar est à toi, dispose-en, prenez-le pour possession définitive.
Et patientez-vous pour vos dire, que vous soyez pour ou contre
de votre incroyance et de votre renégat, je ne peux plus vous voir.
Toute porte qui s'ouvre de ton côté, je la fermerai.
Le Ksar, je l'ai vendu pour rien
et il vaut pour moi plus rien.
Des mécréants mêlés à ceux du Hara
t'ont transformé en zone réservée à la pègre
Ecoutez Ben Mbarek et toute la tribu.
Que mon retour soit pour l'impossible dans ces circonstances.

Dialogue entre Mansour El Houch résistant émigrant et le poète Ahmed Ellhioui demeurant dans la Jeffara soumise à l'occupation.

Houche tu es un mesquin
Tu prends pour ennemis les arabes paysans et citadins
Ce comportement te cause des ennemis, tu ne peux le cacher,
tu es en train d'enjamber du fer chauffé à blanc
et la chaleur monte avec toi et te brûle.

Le poète Mansour El Houch répond:

Si Ahmed, ta petite parole est pourrie
puis que vous, connaissez Youssef Legro et Rangina[289]
De Bazi jusqu'à la limite du Catha Bouajila.
Personne n'a accepté mes explications et ma plainte.
Je suis parti de Zouara contraint
qu'espères-tu voir d'un étranger porteur de Képi.
J'aime bien être libre et avoir les chameaux chargés de vivre
et j'aime avoir beaucoup d'ovins donneurs de lait
vous êtes célèbres pour vos méfaits
j'ai suivi votre comportement, je l'ai trouvé sans objectif.
On est bien parti de chez vous sans entendre un au revoir

UNIVERSITE DE METZ
S.C.D.

[288] Youssef Legro et Rangina : "Caïd" de la Jeffara et de l'Aradh, officier Militaire, stratège de l'occupation de l'Algérie et de la Tunisie , très connu par son intégration dans les milieux indigènes . A.Marytel. (déjà cité). PUP. 1965.
Mansour El Houch dans l'une de ces poèmes disait que Youssef Legros a nommé sa fille Medeniné signe intégration dans l'environnement de la Jeffara mais non accepté par le résistant poète qui préfère l'exode à la soumission, porteur dune idéologie Nationaliste radicalisme se basant sur un courant de soufisme islamique (faire l'Exode et revenir pour la libération...) avec l'aide de l'orient

Aucun de vous n'a pas accompagné pour le dernier salut
sauf la pauvre Mabrouka qui m'a suivi en pleurant
me disant que ma mère sainte Dzéria vous accompagne
votre exécration est approuvée, personne ne me prend pour ami
maudite soit la compagnie sans amitié et sans sincérité
Tons les jours, je pense à celle qui a dit que mon cher est mort.
Aucune des deux tribus n'est venue voir Mansour El Houch mourir.
Ni Ouderni, ni Khazour, ni Hamzet.[290]
Sauf Dieu, son serviteur sans lui, il est malheureux, exilé
avec ses étrangers.

Mansour El Houch (1881-1890)
(Notre traduction).

2.1- L'assaut sur la Jeffara occidentale: 1882-1883

Logerot Commandant de la division Sud qui vient en inspection dans l'extrême sud de la régence, demande aux responsables militaires Philibert et Forgemol de le rejoindre directement à Médenine pour coordonner avec les troupes du Colonel Jamais se trouvant sur place à Metameur, Médenine.

En effet Legerot demande des forces d'appui pour ne pas laisser le Colonel Jamais seul en raison des inquiétudes provoquées par les Turcs et les possibilités d'une riposte de la Tripolitaine.[291]

L'assaut sur la Jeffara occidentale et les Werghemrna commence par l'avancée des troupes de Philibert qui se propose le ratissage des crêtes et montagnes des Matmata jusqu'à Douiret afin de menacer les tribus sur leur flanc occidental des chaînes de montagnes après avoir reçu l'autorisation et l'approvisionnement de Gabès.

Les puits sont déjà occupés dans la région du "Dhahar", en quittant cette zone Philibert ne laisse aucune doute pour la colonisation des puits névralgiques de la région comme le puits de Bir Zommit puis Bir Soltan.

Le 03 mai 1882 attaque Beni Khedache considérée comme zone insurgée et résistante, Logerot donne l'ordre de razzier leurs Ksour et leurs vergers.

---

[290] Le poète Mansour El Houch parle de deux tribus ce sont les Touazine et les Ouderna aux quels il ajoute les Khzours. Le poète résistant n'est pas d'accord avec la totalité des Werghemma qui refusent de continuer l'émigration et la révolte contre la coloniale française.

[291] DELAPORTE (A. E Tripoli) signalant le passage d'un navire Othoman et les exigences de son commandant Faik Bey, belling. Note d'inquiétude du Bey qui "sait que si ce dernier, porteur du cachet du sultan montait ici à la grande mosquée et y proclamait l'autorité du commandeur des croyants, il n'y pas un seul musulman dans toute la Tunisie qui ne s'inclinait devant la volonté du chef suprême de leur foi et ne cessait de considérer le Bey comme son souverain A.E Tunisie 41, C.G.A.E 14 juin 1874). Sur la question d'orient et ses prolongements tuniso-tripolitains (1875-1878). Colonel Jamais (1831-1911) saint-cyrien ser. Dans l'infanterie de ligne volontaire pour servir en Tunisie, 26 mars 1881.

L'armée française utilise alors les gommis Frachichs appuyés par les soldats français pour le pillage et la destruction des tribus Houaia de Werghemma, une autre fois les planificateurs et les stratèges de l'armée française jouent sur l'appartenance aux çoffs, ils mettent les Frachichs (çoff Chadad) pour attaquer les Houaia (Werghemma) de (çoff Youssef), Ksar Djouamaa, Ksar Demer subissent le même sort (voir carte de partage et répartition des tribus en çoffs dans la régence de Tunis, Jeffara occidentale et tripolitaine, p.304)

De ces faits historiques nous comprenons la situation et le sort des divers Ksars, de montagnes qui ont été cible de cette attaque sans répit surtout que Logerot[292] considère les Houaia comme des insurgés en armes.

Ce patrimoine archéologique des Ksour de montagne a été ruiné par les tirs de canon et l'attaque du début mai 1882 par crainte que ces Ksour hébergent les résistants et les opposants à cette colonisation.

La sixième brigade redescend vers la plaine de la Jeffara, avec un arrêt à Bir Lahmar le 5 mai où le Cheikh de Ghomrassen vient demander "l'aman" الأمان pour les tribus Ghomrassen ancien Ksar Hamdoun, le 8 mai après une farouche bataille et attaque des Ksour de montagne les Houaya viennent présenter leur soumission sur l'oued Bouhamed.

Pourquoi l'oued Bouhamed ? cette petite vallée sèche a été considérée par les tribus des Nouaèls Tripolitains comme leur fief où il y a le Ksar Ennebech النبش occupé par les Touazine et dépassé à l'intérieure de la plaine de la Jeffara jusqu'à Borj Ben Gardene, où les Touazine ont édifié leurs nouveaux Ksours après ceux de Médenine ou Aurghamma, capitale des Werghemma avec les 35 Ksars appartenant à toutes les tribus de la Jeffara occidentale.

La colonne de Jamais, et le commandement de Logerot hésitent devant un territoire presque vide où les tribus Touazine, Ouderna, Khzour ont émigré en totalité dans la zone d'oued Fessi quittant la région de Médenine et l'Oued Bouhamed toujours vers la Tripolitaine dont l'espoir de recevoir aide et soutien.

2.2- Les camps d'émigrants Werghemma à Oued Fessi : l'attente sans fin et l'embarras de choix des Werghemma

Cette partie de la régence de Tunis en pleine perplexité et incertitude quoique très liée aux principes de la confédération, du Kanoun Chertia et du "Orf"se référant à la charia Musulmane et directive du Coran, et parfois fanatique et extrémiste devant l'occupation du pays et la colonisation offerte aux étrangers par l'Etat féodal des Beys.

---

[292] Logerot : Commandant de la division sud de la Tunisie 1881-1883 d'après A. Martel. P -278 les Confins Sahara-Tripolitains de La Tunisie.
Tome premier (1ère partie) 1881-1911. Les instructions de Legerot (Militaire) chef division Sud qui recommande (instamment une extrême prudence dans le voisinage de la frontière tripolitaine, afin d'éviter tout conflit pouvant amener une complication internationale.
- Maintenant à Gabès sur demande de Forgemol. AE. Tunisie : 17 juillet 1881 "il est à désirer que cette mesure vigoureuse impressionne assez les populations insurgées pour les déterminer à rentrer dans l'ordre et à fermer l'oreille aux suggestions qui leur viennent du côté de Tripoli".

Carte 12: les çoffsdans la Jeffara tuniso-tripolitaine
1830-1881 - 1881-1921

Source : Enquête A. ABDELKEBIR 1995

L'exemple du poète guerrier et résistant Mansour El Houch qui n' a pas accepté l'attitude des tribus en hésitation entre la résidence et l'émigration devant l'occupant qui cherche l'anéantissement de tout mouvement national de résistance et d'indépendance.

Cette attitude très ennemie des «Roumis» (des étrangers) d'une autre religion ne ferait que peu ou pas de résistance le jour où elle tomberait sous notre domination disait «Chevarrier» agent vice-consul à Gabès, «mais ce sont des braillards et des brouillards...querelleurs, dont la seule préoccupation est de chercher à créer des difficultés sur tout et à tous, même à leur gouvernement dans l'intérieur des nomades et surtout les habitants sédentaires de montagne...suivent quelques restrictions au sujet de certaines fractions...comme Werghemma dont la soif de razzia ne tient pas devant une ferme administration » .

Chevarrier note un réveil du «fanatisme» non dans l'intérieur du pays qu'il parcourt seul et sans incident mais à Gabès même il est insulté ainsi que le Bach-Mufti affecté par 1 'Etat Beylicale (personnage religieux).

Mais le plus redoutable c'est la résidence de la population autochtone, et une éventuelle intervention terrestre Turque de la Tripolitaine plus difficile qu'une démonstration navale.

Le problème de l'occupation de l'extrême sud devient une affaire internationale, entre le partage des pays de l'Afrique du Nord et leur colonisation et l'attitude de la Turquie et des autres puissances comme la grande Bretagne, l'Italie et l'Allemagne.

Ce qui témoigne les échos des difficultés françaises sur les confins tuniso-tripolitains, mais discrétion avec laquelle le Sultan «Khalife» Abdelhamid de Turquie traite les incidents de 1881 jusqu'a 1889 ; montre qu'il ne désire toujours pas l'intervention d'un tiers lié en Italie dans ses difficultés tuniso-tripolitaines avec la France.

Mais ce désire de l'empire Othoman cache la faiblesse de l'empire malade qui ne supporte plus une distribution nouvelle de carte d'Afrique du Nord et se trouve dépassé par les évènements devant l'attitude autonomiste des wilaya d'Alger et de Tunis et parfois de Tripoli et la renonciation ou démission non déclarée des engagements de la sublime porte et des principes du «Khalife» de l'Islam commandeur des croyants.

Il parait que ces principes, ces idéaux et cet espoir n'existent que dans l'esprit des populations des tribus tunisiennes qui corroyaient à ce fil conducteur liant les Arabes et les «Ajams » non Arabes, Turcs, et autres aux sentiments d'appartenance à l'Islam et à l'Empire Othoman analogue à l'Empire hérité par les «Khalifes Rachidouns» successeurs du Prophète Mohamed dernier messager sur terre.

2.3- Quel embarras de choix devant les Wergbemma et le reste des tribus tunisiennes résistantes à la colonisation française?

Ce sont des journées et des mois noirs sur les berges d'oued Fessi en plaine Jeffara occidentale, créer le vide total devant l'occupant dans l'espoir de revenir en position de force soutenue par le Sultan.

C'est cette leçon inoubliable des Werghemma, l'émigration, la défaite, le désespoir crée par l'attitude de la sublime porte et les othomans, devant une aide éminente longuement attendue et qui n'arrive pas; menaçant tous les résistants d'une dispersion dans toute la Tripolitaine.

Ont-ils aussi enfin de compte choisi le retour au berceau dans cette région aride et désertique où une culture et un patrimoine envahis rappellent le retour à une liaison organique les obligé de choisir délibérément de rester tunisien.

La sagesse des cheikhs des Werghemma : Ouderna, Touazine, Khzour et autres, devant les répercussions de l'exode et les menaces de l'Ouest, et la négative réaction de l'orient et de l'est les oblige à penser au retour à la Jeffara occidentale.

Leur rentrée à la Jeffara occidentale tunisienne, se présenterait dans ce cas comme un retour à la clairvoyance, et comme une affirmation de nationalisme pour ne pas insulter l'avenir devant un environnement international, comme toujours plein d'injustice et impitoyable.

Une guerre à outrance a fut menée contre tous les résistants appelés, dans la nomenclature coloniale, des insurgés. L'impérialisme bafouait la liberté des peuples autochtones et considérait tout soulèvement contre l'autorité coloniale et le pouvoir beylical féodal comme une action illégale

La légalité était d'accepter la présence des troupes d'occupation française en payant avec une majoration au profit des intermédiaires entre le pouvoir central et les populations. En fait, la réalité du pouvoir était détenue par les officiers de l'armée coloniale en particulier dans l'espace vital de Werghemma qui faisait partie du territoire militaire dans le sud tunisien et qui doivent exécuter les ordres de l'autorité militaire, le makhzen et les goumis[293].

L'attitude de l'ensemble des tribus résistantes en 1881 pose le principal problème de cette première période coloniale, elle éclaire les conditions de cette révolution qui n'est pas totale ni définitive, elle conduit à s'interroger sur la nature du sentiment national de la totalité des tribus jeffariennes tunisiennes, l'intervention militaire française a obligé le 12 mai 1881 Sadok Bey (1859-1882) à accepter la mise en tutelle de la régence de Tunis assez rapidement, encouragée par la volonté du

[293] Makhzen et Goumis : soldat ou gardien généralement auxiliaire avec les soldats du Bey ou de l'armée française recrutée parmi les indigènes, après 1881 la colonisation française a considdré les tribus Werghemma comme tribus Makhzen pour l'autonomie à la défense des frontières Tripolitaines et après quelques années, l'armée française a recruté des makhzens et goumis réguliers, professionnels en mettant fin aux principes de l'indépendance sous te cadre de tribus makhzen "auto-defense"

pouvoir de Bey d'assurer l'autonomie de la dynastie depuis le XVIII^{ème} siècle surtout après avoir vu le sort du Bey d'Alger en (1830) et le Bey du Tripoli (1835).

L'Angleterre et la France cherchent les intérêts européens et l'équilibre politique et stratégique en Méditerranée, il fallait semer le désordre dans les zones sous le drapeau de l'empire Othoman[294].

Dans ce contexte la séparation de la province de Tunis habituée à la garantie à la fois Othomane et Britannique.

Le bey du Tunis en 1881 a voulu faire appel au Sultan, dont il a réclamé assez tardivement l'appui de la puissance Othomane, cette approche a été vouée à l'échec par les encouragements donnés à la France par l'Allemagne et 1'Angleterre, ce qui a laissé les coudées franches à la France pour imposer le traité du Bardo par la force et 1'occupation, sous la manœuvre du protectorat, réalisée comme oeuvre de civilisation comme disait la nomenclature coloniale impérialiste; Sadok Bey devait-il prendre la tête d'une défense armée comme a fait le peuple tunisien représenté par les tribus tunisiennes et organisé suivant une hiérarchie tribale ?

Le pouvoir central beylical s'est incliné devant les menaces de la France lorsque la Turquie et les autres puissances l'ont abandonné, quant aux pouvoirs centraux des tribus ont résisté préférant l'émigration vers la Tripolitaine à la soumission pure et simple devant la machine de guerre coloniale.

Cette situation a déclenché une confusion totale dans les troupes de l'armée beylicale, exactement comme l'attitude des tribus, les soldats du Bey et les officiers étaient confrontés à un choix difficile : obéir aux autorités beylicales ou encourager la résistance ?

Nous citons les troupes de Ali Bey, chef des armées et Bey de Camp accusé par les bureaux arabes installés, par la colonisation pour contrôler et gérer le pays d'avoir toléré si non encouragé la résistance ouvertement au moins jusqu'en octobre 1881.

Ces observations et ces accusations sont discrètement oubliées lorsque le prince accède au pouvoir a la tête de la dynastie (1882-1902).

---

[294] A. Martel : L'échec d'un mouvement de résistance national au XIX^{ème} siècle, portée le timites du soulèvement tunisien 1881-1883, traditions Bédouines, souveraineté Othomane, intérêts européens.

CHAPITRE III : WERGHEMMA ET LE PROTECTORAT FRANCAIS EN 1881

La régence de Tunis faisait partie depuis environ trois siècles de l'empire othoman, profitant des incursions des tribus tunisiennes des Khroumerie en territoire algérien pour avoir le prétexte attendu à l'entrée des troupes françaises le 12 avril 1881 malgré la protestation de la sublime porte mais sans effet. Le gouvernement colonial se réfère à ses intérêts économiques et financiers en Tunisie oblige les autorités beylicales à signer la convention de Bardo, banlieue de Tunis, capitale de la régence le 12 mai 1881, autorisant les Français à envahir la régence sous le cadre d'un protectorat.

Nous avons analysé les circonstances internationales et l' attitude de l'empire othoman malade, et des puissances européennes qui observent un pays sous la tutelle de la commission financière internationale suite à la politique beylicale intérieure et étrangère et aux projets des réformateurs qui imitent l'occident pour rapprocher le jour de la colonisation militaire puisque tous les autres aspects de cette colonisation sont acquis.

La France trouve en avril 1881 une régence de Tunis absolument paralysée dans son essor et ses instances socio-économiques, culturelles et financières.

La reconnaissance diplomatique du protectorat par les othomans, par le bey Mohamed Essadok, et par la population intérieure de la régence qui a été considérée par les colonisateurs et les autorités étatiques beylicales comme groupement de tribus formé de poussière d'individus qui ne sont utiles que pour payer les impôts «le Mejba»

Cette reconnaissance ne s'était pas imposée davantage à notre attention parce qu'en réalité elle est entrée naturellement dans le domaine des faits accomplis, faits aux quels la Turquie, le pouvoir beylical, les puissances européennes ont d'ailleurs contribué de près et de loin à cette colonisation.

La réaction des Werghemma au protectorat commence par un soulèvement et une révolte qui s'éclate dans le centre et le sud ce qui a nécessité une deuxième campagne militaire et une hésitation devant l'occupation de la Jeffara-tuniso-tripolitaine, mais le pays est bientôt après moins de dix ans, les Werghemma après une émigration totale devant l'envahissement militaire française se soumettent avec une autonomie donnée aux Touazine et Ouderna et par leur intermédiaire à tous les Werghemma[295] pour gérer et défendre le territoire des confins de la Jeffara tuniso-tripolitaine en contre-partie, les tribus Makhzen sont dispensées du service militaire (obligatoire pour les indigènes tunisiens), mais elles doivent entretenir des goums

[295] Jules le Boeuf (1909) : Les confins de la Tunisie et de la tripolitaine ed. Berger Levrault 1909.

toujours prêts à être levés, pour la protection de la frontière sur la réquisition des officiers du service des affaires indigènes qui en ont le commandement[296].

Le gouvernement du protectorat considérant la Jeffara tuniso-tripolitaine un territoire militaire «tampon» entre la régence de Tunis sous le statut de protection coloniale et celle de Tripoli demeurant othomane.

La colonisation française face à cette zone semi-indépendante a maintenu le principe des demi-solutions exactement comme celui du protectorat pour parler indirectement de la colonisation pure et simple, ces populations groupées en confédérations guerrières sont classées en tribus "Makhzen" sous la surveillance permanente de l'autorité militaire en attendant la résignation ou la soumission de la régence de Tripoli à une action similaire européenne pour assurer et clôture le dossier de la paix à cette frontière arbitraire tuniso-tripolitaine.

Le sud a été décrété territoire militaire et rien ne se faisait sans autorisation préalable de l'autorité militaire même au niveau civil.

Cette situation et ce statut laissent des séquelles à conséquences néfastes pour la population du sud et son environnement et ceci durant la période coloniale de 1881 à 1956 et même sous le règne de la première république jusqu'à 1987.

L'état du protectorat a été l'agent du développement de la colonisation agricole, celle-ci amorcée antérieurement à 1881 dans un premier temps, empruntée la forme de déplacements spéculatifs de grandes sociétés liées au capital foncier et aux premiers investissements de capitaux ce qui fait déterminer les français à intervenir militairement afin d'ouvrir une ère nouvelle, tout en faisant semblant d'apporter que des petites modifications à l'ancien ordre de choses qui régnait avec l'état beylical, il devait être alors plus facilement accepté de la population autochtone et des tribus et groupement de tribus et confédérations du sud, centre et sahal et nord Ouest et ainsi éviter une longue et coûteuse expédition militaire coloniale.

Le cardinal Charles Lavigerie, archevêque de Carthage en 1884 disait de ce protectorat "le protectorat tunisien nous fait l'économie d'une guerre de religion"c'est celui qui fonda en 1867 les missionnaires d'Afrique dits (pères blancs) auquel on ne peut pas éloigner toute responsabilité dans ces manœuvres coloniales et d'évangélisation au Maghreb et en Afrique.

Ce protectorat présentait par rapport à l'annexion pure et simple de multiples avantages, il était de nature à ouvrir la porte aux demi-solutions et aux statuts et conventions confuses et souvent douteuses mais facilement acceptées par les autochtones pouvoirs et populations (protectorat, tribus Makhzen, indépendance interne etc...).

Ces manœuvres sont de nature à ne pas effrayer et gêner le moins possible les grandes puissances intéressées au statut que des pays du bassin méditerranéen et à titre de méfiance de cet aspect, l'article quatre du traité de Bardo formule que le

[296] Journal officiel de la république française du 2 Mai 1905 p2872 in. les confins de la Tunisie et de la Tripolitaine p4.

gouvernement de la république française, se porte garant de l'exécution des traités actuellement existants entre le gouvernement de la régence et les diverses puissances européennes.

Quant aux affaires intérieures touchant les autochtones du pays l'article premier donne les précisions suivantes : les traités de paix, d'amitié et de commerce et toutes autres conventions existant actuellement, la république française et son altess le bey de Tunis sont expressément confirmées et renouvelées.

Cette époque française coloniale était l'époque de controverse et des contentieux où la raison est au plus forte économiquement et militairement, il faut être naïf pour croire aux demi-solutions déjà citées ci-dessus et à la lettre du traité qui disait l'occupation est provisoire et que cette occupation cessera lorsque les autorités militaires française et tunisienne, auront reconnu d'un commun accord que l'administration locale est en état de garantir le maintien de l'ordre.

Les Werghemma, avec la plupart des tribus et confédérations, ont émigré laissant un territoire vide menacent la colonisation française d'une contre attaque encouragée et aidée par l'orient arabo-musulman et les turcs, Rassim Pacha à Tripoli et le sultan Abdelhamid à Constantinople.

Les othomans parlent de 250.000 émigrés dont plus de 70.000 Werghemma, 50.000 montagnards des Matmata et Heddej, 52.000 des Hamama, 20.000 Zlass, 10.000 Neffet[297].

Cette émigration massive devant une colonisation à double ambition à la fois militaire et religieuse, c'est cet aspect qui touche au panislamisme et dont les Werghemma réservent une importance vitale et prioritaire c'est pour cela qu'ils ont misé et parié sur l'intervention du sultan le Khalifa de l'Islam et son représentant Rassim Pacha à Tripoli qui au lieu d'organiser même à long terme les forces des émigrés, tous conscients de leur cause, il s'est contenté d'interdire l'exportation des céréales et de produits agricoles par crainte d'avoir à nourrir une telle masse de population.

C'est le grand désarroi des Werghemma devant l'ambiguïté de la situation en 1882 où les résistants s'installent avec leurs troupeaux et leurs force de frappe les cavaliers combattants qui attendent le jour (j) pour le retour et la bataille d'indépendance, mais le vaste triangle où ils se sont installés et que délimitent El Moqta, oued Fessi (Jeffara occidentale entre Médenine et Ben Garden), la mer et une ligne Douiret, Chinini Tataouine, Zouara en tripolitaine[298].

Un triangle de plus de 3600 km², où les liaisons restent étroites avec la presqu'île d'El Bibane et Zarzis et Jerba, ce qui peut assurer un ravitaillement ou aide de l'étranger surtout que la Turquie et les othomans de Tripoli sont habitués aux

---

[297] Boulifa Mansour: El Intifadha des Ouderna (en arabe) 1992, revue ElHayet Ethekhafia n°121.
- A.Martel les confins saharo-tripolitains tome I P 175

[298] 2° Commandant DELVAT, J; Le Boeuf revue tunisienne N°63 Mai 1907 la frontière tuniso-tripolitaine pp (189-197)
- Lessir F (1998) : "NAJAA" Werghemma sous administration militaire française (1881-1939) ed. fond temimi 1998 en (arabe) univ. de Sfax.

réseaux maritimes en Méditerranée en face de la Jeffara occidentale et celle de la Tripolitaine qui restent sous l'autorité et l'influence de la sublime porte.

Du côté du front intérieur les liaisons sont permanentes entre les tribus résistantes et leurs parents ou alliées en Djeffara et même dans les autres régions l'Aaradh, El Hamama (Gafsa, Sidi Bouzid, Gamouda) et les montagnards de la chaîne des Matmatas jusqu'à Jebel Neffoussa en Tripolitaine.

Du côté ouest les Ouderna jusqu'à Ghdames et les montagnes de Douiret et Chinini Tataouine, la liaison est possible avec Nefzaoua et les franges sahariennes de l'Algérie et de la Libye jusqu'à Ghat puisque les zones limitrophes de Ouazin, Nalut et Ghdames sont considérés comme des territoires où les autochtones sont des alliés des Ouderna et des Werghemma.

C'est cette liaison organique qui était à l'origine de la réussite des révoltes de khalifa Ben Askar Ennalouti, de Ghouma El Mabmoudi, Salem Abdenebi Ennakou الناكوع Ezentani[299] du côté de la DJeffara occidentale on ne peut pas citer des chefs de guerre partenaires de ces héros, puisque le front des Werghemma était occupé par les Touazine à l'Est et les Ouderna à l'ouest.

Ces deux groupements de tribus guerrières nationalistes participent dans cette guerre contre la colonisation sous l'égide de la confédération des Werghemma, qui était très cohérente en ce qui concerne les litiges et les batailles patriotiques, pour défendre la tribu également la confédération et la patrie, la Tunisie, sans oublier que cette patrie vécue se superpose avec une patrie perçue qui dépasse la frontière Tripolitaine pour arriver à l'ouest au Sakiet El Hamra et Oued Ethabab sur l'atlantique, et du côté est jusqu'aux lieux saints à la Mecque.

Nous évoquons ces détails pour montrer la difficulté du moment vécu par les Werghemma dans ce triangle de territoire aride tiraillé par des choix difficiles, la mort comme martyr ou le retour aux lieux de départ sans accomplir la mission sacrée projetée au grand départ des tribus et confédérations pour créer devant le colonisateur "kafer" non croyant ou "Roumi" un territoire "No mans land" vide de toute vie humaine, pour témoigner d'un refus absolu et catégorique de ce phénomène despotique, arbitraire et tyrannique qui vient perturber une vie associative tribale très équilibrée.

Cette situation de désarroi et la réaction à cette avancée de colonisation vers le sud a été analysée ci-dessus par l'exemple de la révolte du chef guerrier et poète Mansour El Houch.

Nous évoquions d'autres poètes de la Jeffara occidentale comme le Doyen des poètes Ghbenten le feu Fitouri Tlich :

Ce poète utilise le symbole pour décrire un pays sous la colonisation française:

[299] ntani Mohamed Abdelwahab : Salem Abdennabi Ennakoua Ezzentani (1915-1930) Fares El Guebla et chef de la bataille El Gara (en arabe) ed. Dar El Yaoum El Jamahirya 1993.

على طفلة فرجة بالزين [300]
للشاعر الفيتوري تليش (قصيدة شعرية ترمز لتونس)
على طفلة فرجة بالعين ع السابع زيـــــن
وشوايد من وين الويـــن

مربيها خمـــاج ودراش عزيزة لمهـــاج
سودة لبـــلاج فس اسماها ثم ناويـــن
لاهـي تعـواج ولاهي تمشي بكراعـــن
طفلة تيبـــارة عليها يخطوا زوز عزاري خطابة
واحـــد في داره مكتوب صداقه باسطاره وحسابه
صغيرة وشبـــاب مازالت تبغي في سخـاب
سامر لهـاب العقد ينوض بالفرديـــن
ووراهـا عـزاب ينغرق غابر عنده ديـــن
عرسك ماحـره ونهارك باسل مامره مشـواره...
تبـروري قـرة كل من بحضر فيه بضره قوي ناره
الروس مناطيـر يرشم مابين كبابيـــن
دشمـان كبيـر يمشي ياسر م الإثنيـــن

Une jeune fille, très belle (la Tunisie)
une jeune fille, une beauté à observer devant les yeux.
elle possède jusqu'au septième beauté
et des qualités sans limites du nord jusqu'au sud
bien élevée, gâtée encadrée de multiples amours
elle offre l'ombre du contentement et de la jouissance
aux yeux noirs, en son nom il y a plusieurs demandeurs
elle ne se plie jamais et jamais ne marche a pieds
fille à front brillant sur sa demande il y a deux fiancés
le premier se considère chez lui, son contrat et déjà écrit (la France)
il l'a écrit son propre contrat de mariage en lignes et entre les lignes
jeune et belle ne cesse de demander une parure rouge
foudroyant bien équipé avec des cavaliers courageux.
derrière elle un corbeau (l'Italie) demandant une dette très ancienne
votre mariage est une chaude guerre, et vos jours sont longs
et amères pour tout ce qui vient vous contrarier
grêle et orage, son feu touchera tous les présents
des têtes éparpillées, leurs blessures sont bien ciblées
une guerre sans fin touche le résidant ainsi que le revanchard

Fitouri Tlich (1884- 1944)
La date de naissance n' est pas précise
d' après Med Marzougui, le poète est mort en 1944
sans atteindre la vieillesse
(Notre traduction)

[300] Mohamed El Marzougui (1976) : « Diwan » El Fitouri tlich (en arabe) Tunis 1976 (126p) ed. revue El Hayat Ethakhafia p. 47.

Cette poésie utilisant le symbole par crainte des autorités coloniales montre encore une autre fois ce patriotisme des tribus Werghemma, ce témoigne extrait du "Diwan" recueil de poèmes du feu Fitouri Tlich qui garde pour mémoire une culture orale qui se transmet d'une génération à une autre. Ce mouvement illustrant les moments de guerre et de paix de cette confédération guerrière à demi-indépendante. Le gouvernement du protectorat après quelques mois voir quelques années de guerre a maintenu le principe de statut quo. De ce principe, d'autonomie et d'indépendance, les tribus Werghemma ont été considérées comme tribus «Makhzen» dans un territoire qui était resté sous l'autorité militaire indéfiniment

Ils gardent ce statut en attendant la grâce de Dieu, le soulagement et la délivrance venant de l'Orient ? Une attente au début dans un territoire triangulaire puis après la défaite et le retour ou à la soumission, ils commencent une autre attente dans un territoire presque rectangulaire d'une superficie d'environ 1400 km², limitée par la mer et la Moqtâa, Dhibet, Douiret, Oued Fessi et dont les autorités coloniales ont considéré comme zone neutre indépendante jusqu'à nouvel ordre (1883-1886).

3.1- Les pourparlers : tribus résistantes et autorités coloniales 1881-1887

L'origine des tribus et groupe de tribus estimées à plus de 250.000 émigrés en Jeffara Tripolitaine venant de toutes les régions du sud et du centre de la Régence de Tunis. Les rivalités entre ces groupes ne facilitent pas l'unité et la cohérence pour l'élaboration d'une stratégie de résistance surtout que leurs chefs refusent toujours de reconnaître l'autorité de tel ou tel chef de groupe ou confédération alliée.

Les Werghemma et les autres tribus refusent de reconnaître l'autorité d'Ali Ben Khechifa qui était "Caïd" de la région de Neffat puis après la colonisation il rejoint les résistants.

La majorité des résistants restent en Tripolitaine ou dans la région d'Oued Fessi Médenine, en 1882 les résistants Hamama et Werghemma pénètrent massivement en territoire tunisien pour reprendre les opérations d'attaque de toutes les régions de Tunis, la tactique était toujours celle des raids rapides.

Le général Logerot conservait la division sud, il mena avec le général Philibert des opérations de répression sans épargner ni hommes ni bêtes, ni cultures, ni agglomération.

Un véritable ratissage devant la réaction des Werghemma pour créer le vide devant une armée coloniale qui avance sans trouver ni hommes ni troupeaux, rien qu'un milieu aride et des mirages qui se succèdent, elle qui est venue pour protéger (protectorat) des hommes et de l'espace mais elle ne rencontre personne ?

On brûle alors les récoltes, les arbres en commençant par les tribus rescapées ou insoumises des «Houaias» dans Les montagnes de Beni Kaddeche, les ksours sont brûlés y compris le ksar "Jouamaa" bien que vide, il est razzié et incendié[301].

[301] A. Martel : les confins saharo-tripolitains 1881-1911 tome 1.

Les Werghemma sont décidés d'émigrer en attendant toujours la grâce de Dieu et le secours des troupes du Sultan le Khalifa de l'Islam de la sublime porte.

Les Werghemma et avec eux toutes les tribus de l'intérieur de la régence de Tunis c'est à dire tous les nomades des tribus et confédérations de l'intérieur "les Ourbanes ou Bédouins" puisqu'on n'a pas vu des beldis ou sédentaires des villes qui ont pris cette décision dangereuse, partir devant l'avancée des (kouffars) renégats, coloniaux, dans l'espoir d'organiser une résistance et une contre attaque avec leurs réels protecteurs, qui étaient les Othomans avec les représentants des beys sur place.

Mais ni les uns ni les autres n'étaient au rendez-vous des résistants, le devoir de tout musulman et de tout membre de ces tribus organisées en sociétés bien soudées et alliées, sous l'encadrement d'un système politique, socio-économique, culturelle, tribal ou confédéral démocratique et indépendant aux yeux des pouvoirs qui se succèdent à la tête de la régence de Tunis, et aux yeux des officiers coloniaux, qui ont écrit l'histoire dans leurs rapports quotidiens et de mission (J.Le Boeuf, C. Deval, Gabriel Charmes, G. Logerot, G. Philibert, G. Jamais, De Laroque, Youssef Allegro, Rebillet, etc ...).

Les résistants attendent les troupes du Sultan de la sublime porte qui ne paraissent pas, cette attente on la trouve dans la poésie du chef poète et guerrier Mansour El Houch qui était le plus radicaliste des werghema dans cette guerre qui se prépare sans se déclencher.

Egalement on la trouve avec beaucoup de nostalgie et d'amertume dans le corpus des poètes Dhaou Latrach, Fitouri Tlich, Dhaou Labaidh, Mohamed Said El Ghachatt, Souf El Mahmoudi, et aussi chez la génération des poètes Ghbentens, Cheikh El Ardhamui, Messoud Bouguiddima Hamdi Mabrouk etc...

Même Arabi Pacha, résistant et nationaliste qui s'impose et devient Ministre de guerre en Egypte 1881/1882 était abondonné par les othomans et battu par les britanniques puis capturé et déporté, Arabi Pacha d'Egypte et Nacef Pacha de tripoli étaient l'espoir des émigrés et résistants Werghemma, et le poète Mansour El Houch croyait à la grâce de Dieu et de l'Orient, voir le poème de ce chef guerrier «La résistance à l'occupant français» p (322) également "le poète Fitouri Tlich élègre يرثيMansour El Houch 1891 (voir corpus en annexe).

De son côté l'agent double Youssef Allegro, l'ami des beys puis des colons français déclenche la tentation des négociations avec les émigrés et les résistants de la DJeffara tuniso-tripolitaine[302], Caïd de l'Aaradh d'origine génoise, il a hérité de son père Louis Ahmed Allegro le consul du bey de Tunis à Bône mais serviteur de la France qui colonisait l'Algérie puis la régence de Tunis avec la contribution de la famille Allegro.

Promu gouverneur (Caïd) de l'Aaradh et du Djérid, puis chef de cavalerie irrégulière en 1881, il était le négociateur entre le Général Logerot et les tribus résistantes. Le héros Mansour El Houch (1834-1891) poète et chef guerrier considérait dans sa poésie

[302] A. Martel (1965) : Les confins saharo-tripolitains 1881-1911 tome 1 PUF. 1965 ed. PUF.

Youssef Allégro l'ennemi le plus redoutable de la résistance werghemmienne puisqu'il a joué le rôle d'un agent double en travaillant avec le pouvoir beylical pour représenter le bey dans plusieurs régions du sud, après son voyage à Paris avec le Ministre Mustapha Ben Ismail, il est affecté «Caïd» de l'Aaradh et Djérid et chef de la cavalerie issue des tribus ce qui lui permet de tisser des liens d'amitié et de sympathie avec les tribus, dans la mémoire des Werghemma, les vieux disent que les chroniqueurs parlent de l'intégration de cet agent dans les milieux nomades jusqu'à sa considération par quelques cheikhs des Miaads comme le gouverneur exemplaire et ce qui lui manque c'est seulement être musulman ?

Mais cette carrière avec les beys et les colons français ne laisse aucun doute sur son appartenance au pouvoir central et aux services de la France. En effet, c'est lui qui n'hésite pas de se rallier à l'occupant français suite à sa trahison du gouvernement beylical lorsqu'il provoquait les tribus des Djebels Khemir au nord-ouest de la Tunisie pour préparer le terrain à l'intervention militaire française en 1881.

Après la colonisation c'est «Rustan» qui le maintient pour accéder à l'autorité coloniale comme gouverneur dans le sud de la régence (Aradh et Djérid) avec le grade de Général.

Il faut se référer aux rapports des militaires français sur l'attitude du gouverneur le général Youssef Allégro et le «khalifa» Rhouma Belhiba et leurs rôles dans l'avancée de la colonisation française puis dans les négociations avec les tribus résistantes pour assurer leur retour de la Tripolitaine[303] (voir documents ci-dessous références concernant ces deux agents de la colonisation, et l'attitude des tribus Werghemma en Tripolitaine).

Dans tous ces documents on n'a pas trouvé la citation de Mansour El Houch, également A. Martel n' a pas cité ce poète résistant ?

Le poète Mansour El Houch résistant disait en parlant des Werghemma qui ont opté pour résider en DJeffara tunisienne et n'ont pas émigré devant la colonisation française qui avance vers le sud :

مقاومـــة الإستعـمار الفرنســي

سيـــر و بـــرا	خش الفيافي والبلاد الحـــرة
ولا قعدتك في الكفـــر	عيشة مرة يحكم علينا الليقرو وكلابه
بنادم من الأغراض يكـره	بره يرحل ويخلي تركته وأحبابـه
غير إرحلوا باللمـــة	وما تقعدوا للكفر تحت الذمـــة
مدنين جملة أخوتكـم	ورغمة ربي كريم يفتح عليكم بابـه
ما كنشي يومي عليكـم	همة في شيء ما يقدرش حد حسابـه
لقيتوش في طـــلاق	الثلاثة فلة نشدوش أهل العلم والعرافـة
نشدوش الحاج نسيـب	القاضي على إلى هرب م الكفر واللي راض

[303] Rapport du général de Bigarde Saint Marc commandant la Bigarde d'occupation de Tunisie à Mansour le ministre de la guerre (section Afrique) Tunis le 2 X 1888 N°30-1-424 (6 pages), voir annexe.

-Rapport : le résident général de la république française à Tunis à Monsieur le consul général de France à tripoli : Tunis le 11 novembre 1888 (7 pages).

يا سي حمد كليمتك معفونة من خدمتك في يوسف الليقرو ورجينا
نشد توش القاضي بن جاباء الله على دينكم يا خارجين الملة
نهار الربايب شي مادرتولي منين الضنى ينسى ضناه ويعافه
وزميمهم مولى الوزيرة الحمرة مرايف على نخلات في الزيرية
الهوش كان ولى يبدى مرقرق حق خارج الملة
وكان قعد ليل السحاب إجلى ينطلب بيه الغيث وقت الشدة
غير إصبروا الأمير هاهو جاكم من مصر يفتحها إلى عنابة
بكباركم بصغاركم بنساكم في كفالة الرسول والصحابة

الشاعر الثائر الشيخ منصور الهوش
تحقيق مع حفيده السيد المنصف بن محمد بن مبروك
بن منصور الهوش (1997)

Mansour El Houch s'adresse à Werghemma (1882-1883)
La résistance contre la colonisation française

avance et part au galop pour conquérir l'espace
entre dans les zones lointaines et le pays libre
ne restez pas dans l'atmosphère de renégat de vie amère
un étranger colonial nous gouverne le général Allegro et ses chiens
vous avez servir l'occupant son général et son colonel
tout musulman qui se soumet à un mécréant
devient comme lui un renégat pourquoi nous oublions nous notre passé
orientez vous vers la DJeffara plus au sud elle vous sera l'honorable issue

les Midninis et vos frères les Werghemma
n'hésitez pas à l'exode massif, Dieu est clément
et ses portes vous seront bien ouvertes
l'islam est ignoré par les musulmans chez eux
avez vous trouvé une issue au triple divorce
avez vous demandé aux savants et connaisseurs
avez vous interrogé le gendre du cadhi El Hadj
sur le sort de celui qui se sauve de l'incroyance
et celui qui l'accepte
avez vous interrogé le « Cadhi » Ben Jaballah
sur le sort et l'issue de votre religion oh! renégats ?
si Ahmed ta petite parole est pourrie
puisque vous êtes au service de Allegro et Rangenia
le jour de la bataille des Rbayebs, vous ne m'avez rien fait
ce jour où l'homme oublie parents et progéniture
ce jour des Rbayebs, je l'ai vécu
quand les jeunes hommes armés se sont heurtés
et votre chef celui qui porte la petite wazra rouge
il a peur de perdre les palmiers à Dzyria
si El Houch revenait au pays, il serait considéré comme traître
et s'il reste jusqu'à la dispersion des nuages sombres
il devient alors quelqu'un qui par son biais, on demande
la pluie après une longue sécheresse

patience! L 'Emir est en route venant d'orient
il va vous libérer de 1 'Egypte à Annaba
adultes, enfants et femmes, vous êtes sous la protection
du prophète et ses compagnons.

(Notre traduction)

Dans le même contexte, nous évoquons un extrait du « Diwan » recueil du poète Dhaou LATRACHE intitulé : « Ma tribu sous la colonisation étrangère ».

Ma tribu sous la colonisation étrangère
Que tes larmes coulent, coulent une et deux fois de mes yeux
et les cris forts se lancent
Car notre tribu est envahie par les étrangers
Tous vos biens et vos droits sont bafoués
après les époques de la gloire et de la sérénité
Hier notre vie était calme et heureuse
Aujourd'hui, c'est la pire situation
Nous luttons le dos contre le mur
Le cheikh et le khalifa ne prennent pas position
Ces deux ne cherchent que leur propre intérêt
Les contraintes de la vie
J'ai vu le cheval réprimé par l'âne
et qui ose dire le contraire
Les valeurs sont bien renversées
Si l'Imam lance l'appel a la prière
des foules des fidèles arrivent comme des troupeaux
qui cherchent des pâturages ou de l'eau
Ces gens se rongent pour se réclamer comme serviteurs
Ils sont devenus soudain des associés
Les uns sont pauvres, les autres sont aisés
et le chacal ne dort jamais avec sa faim
Avant l'aube, il attaque un groupe
et ne termine jamais sa nuit sans proie
Dès mon jeune âge, j'étais connu
par les explications des rêves
Comprenez bien mes paroles oh! mes chers amis.

Par Dhaou LATRACHE
Ben Gardene
(notre traduction)

En 1883 le colonel La Roque et le général Youssef Allegro continuent l'avancée vers la Tripolitaine parfois en utilisant la force à Oued Fessi, à Remtha près de Tataouine et souvent en utilisant la négociation avec les tribus.

La tribu de Ali Ben khelifa accepte « l'aman » (le retour au pays) pour lui et tous les résistants avec oubli de tous les actes commis pendant les hostilités, restitution des biens saisis aux émigrés. Un agent français entre en relation avec la famille Ben

khelifa en la personne de Mohamed ben Salah ben khelifa, ce dernier se rend à Constantinople pour s'assurer sur les intentions de la sublime porte et se soumettre si la réponse est négative.

Les Ben khalifa tentent sans succès de convaincre les tribus en Tripolitaine de revenir à la régence de Tunis et à la DJeffara occidentale, quant au chef Ali ben khalifa il est mort le 14 novembre 1884 dans la région de Yeffren en Tripolitaine à l'âge de 82 ans. Les Werghemma ouled khalifa et ouled Hamed persistent dans leur hostilité et déplacent leurs campements en Tripolitaine, Mansour El Houch reste en exile jusqu'à sa mort en 1891.

Dans le rapport déjà cité (11 novembre 1888) du Résident Général de la Républ1ique Française à Tunis à Mr le consul général de France à Tripoli, «à Gabès Mr Allegro a procédé à l'établissement d'un rapport d'ensemble....les indigènes qui se décomposaient en ouled Hamed, Meztoura, ouled Bouzid, Médenine, plus une fraction des ouled khalifa, m'avaient fait déjà des offres de soumission, dans le courant de janvier dernier après des pourparlers qui se prolongèrent jusqu'au mois d'avril, les tribus que je viens de nommer prirent l'engagement formel de rentrer en Tunisie aussitôt qu'elles auraient enlevé leurs récoltes ensemencées dans la régence de Tripoli

Je chargerai mon ancien khalifa de Zarzis, Rehouma Belhiba de continuer avec ces gens des relations suivies, et je lui recommandai d'employer tout son crédit à les maintenir dans leurs bonnes dispositions...

Mes efforts ont été couronnés de succès, en effet, à peine le dépiquage de grains terminé c'est à dire à la mi-juin, époque que j'avais fixée comme dernier délai, aux tribus insoumises...celles-ci commençaient leur mouvement, et le 3 juillet, Zarzis pourrait annoncer à Gabès, la rentrée définitive des Maztoura, des ouled Bouzid, des ouled khalifa et une partie des ouled Hamed...».

Si je m'en rapporte aux divers renseignements que j'ai pu recueillir, il resterait encore en Tripolitaine un assez grand nombre de gens de cette dernière tribu, ainsi que beaucoup d'individus de Médenine...en outre j'espère avoir bientôt à vous annoncer leur retour [304]...

[304] Rapport déjà cité : archive des armées de terre château de Vincennes Paris carton tribus Werghemma du sud tunisien. (notre enquête 1995/1996).

5EME PARTIE : LES WERGHEMMA DE L'AUTONOMIE A LA PAIX FRANCAISE

CHAPITRE I: LES WERGHEMMA DE L'AUTONOMIE A LA PAIX FRANCAISE

Nous avons essayé de retracer les moments de paix et de guerre de ce monde nomade ou semi-nomade dans la Jeffara tuniso-tripolitaine, et de l'ancrage de ce mythe fondateur guerrier, maraboutique ou Djebali de montagne, où une symbiose se concrétise entre les hommes d'épée, les hommes de Dieu, et les artisans agriculteurs sédentaires, pour aboutir à une organisation politique interne socio-économique et culturelle groupant toutes les fractions tribales au sein d'une même confédération à entité distincte des tribus voisines.

Cette confédération a joui d'un statut spatial semi-indépendant et avec une autonomie capricieuse comme celle qui régnait sons l'effet de ce climat aride et difficile, qui a éloigné les pouvoirs en toute époque d'un espace médian stratégique, mais dont l'utilité pour eux ne représente que l'importance de ce budget collecté de l'impôt (Mejba), à l'occasion de chaque compagne pour briser la routine d'un pouvoir d'une régence de Tunis, ignorant tout ce qui se passe derrière les remparts de la ville-état de Tunis.

Il a fallu la présence des consuls au sein de cette régence, pour déclencher les différents intérêts économiques et stratégiques internationaux, qui font penser à la Jeffara tuniso-tripolitaine et aux Werghemma jusque là épargnés, par la pénétration étrangère et cédés à elle-même et à son équilibre au sein de cet environnement nomade pastoral.

En réalité, le courant de la pénétration européenne fait éruption quelques années avant l'invasion française, pour toucher le réseau des échanges transsahariens et installer des agents économiques qui appartenaient aux renseignements des consuls étrangers.

L'avancée hésitante des troupes militaires françaises à l'intérieur de la Jeffara tuniso-tripolitaine, par crainte des circonstances internationales, devant le sublime porte qui reconnaît le protectorat de la régence de Tunis en 1888, donnant les coups de sommation finale de l'espoir des Werghemma, qui attendaient sans relâche en Tripolitaine la grâce de Dieu et le soutien moral et matériel de l'empire Othoman.

Les autorités coloniales du protectorat français décidaient de mettre fin à cette autonomie werghemmienne, et à l'institution des tribus makhzens, pour occuper toute la région dite neutre entre oued Fessi et les lacs salés de Moqta à Dhibet.

Les deux tribus frappe de force des Werghemma, les Touazine et les Ouderna perdent leur autorité sur les frontières tripolitaines et leurs alliances avec les tribus libyennes ainsi que leurs privilèges fiscaux.

Les remaniements administratifs et territoriaux pour la création du territoire militaire, la création du mur (territoire militaire) entre la Jeffara tuniso-tripolitaine, l'Aaradh (Gabès) et le reste de la régence de Tunis représente aux yeux de Werghemma une déclaration de guerre dont la bataille n'a jamais cessé.

En effet, l'affectation d'Hamotaux au Ministère des Affaires Etrangères de 1894 à 1898 connu par ces ambitions expansionnistes en Afrique, le Résident Général est changé ci la régence est alors partagée en trois commandements militaires Tunis, Sfax puis Sousse, Gabès, suite aux convoitises italiennes sur la Tripolitaine et l'importance croissante et stratégique de Bizerte.

Décision ministérielle du 19 octobre 1894 à la même époque sont crées les troupes sahariennes (loi du 5 déc.1881.j.o. 8 déc.) et réorganisées les circonscriptions militaires en Algérie (décret du 9 déc. 1894 j.o. 14 déc.).

Le territoire militaire de Gabès demeure le bureau du service de renseignement avec dix-neuf officiers après la dissolution des postes de Gafsa et Feriana le 1er août et le 13 octobre 1895.

Le lieutenant colonel Cauchemez est nommé commandant militaire en février 1894 après avoir dirigé pendant cinq ans la mission militaire au Maroc, son autorité arrive au cercle de (Médenine, Tataouine, Zarzis) et à partir de 1894 Ben Garden, reconnu officiellement en 1901 pour traiter avec les othomans, pour surveiller et contrôler les montagnards, les postes de kebili, Matmata sont crées en 1895.

Suite à l'assassina du Missionnaire Morès par les twaregs dans la région d'el Wattia en 1896 Nefzaoua et Matmata constituent un nouveau poste militaire à vocation saharienne mais dépendante de Gabès.

La présence de plus de trois cent européens de la population civile de Gabès est à l'origine de la création d'un caïdat civil en 1893 à côté du caïdat militaire.

Le gouverneur était Youssef Allégro[305] qui resta à Gabès jusqu'à devenir presque aveugle.

En pleine Jeffara la division d'occupation de l'extrême sud a connu la création le 7 Juin 1895 du Caïdat de ksar Médenine et de Matmata et le 13 octobre 1895 cette circonscription est devisée en trois caïdats : des Matmata, des Accara, des Ouderna (J.O.T 7 Juin 1895).

Depuis cette date le gouvernement tunisien beylical entama dans cette région la reforme de 1889 relative au recrutement et la nomination des khalifas, et depuis les caïds ne choisissant plus leurs représentants qui sont nommés par décret beylical.

Le choix du khalifa est très important car il se déplace et vit avec les tribus quant au contrôle civil de Djerba est annexé à Gabès, l'occupation de la zone neutre représentant les marges frontalières tuniso-tripolitaines par l'armée française, aidée par des makhzens réguliers.

---

[305] Youssef Allégro : ancien caïd à Boun en Algérie, à Gabès général de l'armée des makhzen réguliers négociateur avec le khalifa Rhouma Belhiba dans l'affaire de retour des tribus résistantes immergées en Tripolitaine de 1881 à 1889, certaines tribus disent que ce caïd de l'Aradh est bien intégré dans les milieux tribaux jusqu'à dire qu'il s'agit d'un responsable expérimenté lui manque que d'être musulman.

Les autorités coloniales changent de politique après l'invasion totale du triangle (Maqta sur la côte Méditerranéenne) (oued Fessi, El Maqta, Sidi Toui, Dhibet) et les deux tribus de Werghemma les touazine et les ouderna furent décharger de la fonction dite «tribus Makhzen» et remplacés) par l'armée française avec des cavaliers ou «Makhzen réguliers» connus par les Makhzen au Bernous bleu pour garder, défendre et faire respecter le nouveau territoire avec cette ligne créée pour séparer à la fois l'espace géographique de la Jeffara et la société jeffarienne tuniso-tripolitaine, c'est la ligne Flye Sainta Marie du côté de l'ouest et Danou a l'ouest.

En effet, le lieutenant Flye Sainte Marie Saint-cyr, infanterie de ligne au S.R de Tunisie du 31 décembre 1894 au 04 septembre 1901 (Ben Gardene, Zarzis, Matmata, Kebili, au A.I de l'Algérie du 03/06/1902 au 24 décembre 1909, et au Maroc en 1909.

Ce lieutenant est chargé du commandement frontalier de Bengardane, mission assez délicate d'après les souvenirs des chroniqueurs de la région qui disaient que ce commandement voulait créer autour des ksar un village doté de tous les services enseignement primaire franco-arabe, dispensaire, un marché et par la suite un lotissement agricole, mais les idées de ce projet ne trouvent pas toute la satisfaction des touazine qui, sont catégoriques et s'opposent à cette sédentarisation proposée qui d'après eux se contredit avec leur résistance devant l'invasion française à une époque ou une bonne partie des ouled Hamed et ouled khalifa du Najaa des Touazine ne sont pas encore revenus de leur émigration totale devant l'avancée des troupes militaires coloniales.

Il est à signaler que la ville de Bengarden se trouve actuellement divisée en deux parties séparées, une constituée de tribus touazine qui n'ont pas accepté les transactions avec la colonisation et l'autre formée par des propriétaires Accara, ou d'autres tribus n'appartenant pas au touazine, également des juifs qui se sont installés dans ces lotissements agricoles autours des ksours de l'ancien village ou Borj [306].

Du côté ouest des ouderna de sidi Toui à Dhibet c'est la Tripolitaine, Danou qui dirige le bureau de renseignement de Tataouine qui a pour mission la surveillance politique et le contrôle administratif des territoires qui lui étaient confiés.

Le chef d'escadrons billet puis le capitaine Guinet sont les responsables du commandement supérieur du cercle de Médenine 1891 à 1894.

Les Werghemma sont alors sous le contrôle de la police frontière de 1893 à 1896, des postes de surveillance (Borjs) sont crées à El Maghri, à Ben Garden et les officiers emprunteront les itinéraires les plus directs de Zarzis à Ben Garden et de Tataouine à El Maghri ou Dhibet.

Les tracés de cette ligne parallèle à la frontière ont pour objet de suivre celle-ci successivement point par point, mais les officiers ne devront jamais s'approcher de la frontière à plus de trois kilomètres.

---

[306] Abaab A. (1981) : La marginalisation des techniques de la petite hydraulique familiale dans le sud tunisien, cas des souanis dans la région de Ben gardane. Thèse de 3 cycle en géographie université de Paris XII.

Ils doivent suivre tine ligne formée par les points de «Assa» surveillance et contrôles : El fiedh, Midher Rohi, le chareb ouest de la Sebkhat El Adhebat, Jedlaouine, le chareb ouest du Moqta de Djedlaouine à oglat El Hmar, Garaat El Ecianes, Garaat Rhiden, l'oued Sfira dans sa partie tunisienne, l'oued Dhibet dans sa partie tunisienne, Garat Afina, oued Morteba[307], devant l'absence totale de réaction de la part des othomans de tripoli, au printemps de 1894 les autorités coloniales entament leur programme aidées par du Makhzen régulier pour passer à une deuxième une phase de jalonnement de la ligue frontalière par des «Borjs» point de surveillance confiés aux Mkhaznias.

Le premier est celui de Bengardane avec un officier français et sept Mkhaznias de Médenine, la restauration de ce poste (bori) a été confié à des ouvriers venant de Gabès, borj (Assa) à sidi Toui, à Bir Tartar, à Garaat El Elane, à Mechhad Salah et à Dhehibat.

Les Ouderna et les Touazine et avec eux la totalité des Werghemma se résignent à cette ligne fortifiée dotée de patrouilles de plus en plus nombreuses de soldats, d'officiers et d'une manière permanente de «Makhaznias» avec les bernous bleu, d'ailleurs les autorités coloniales exigent à ces réguliers Makhzen de porter le bernous de couleur bleu qui avec le «houli» blanc et un cheval rouge fait sortir le drapeau «bleu blanc rouge» et si la monture du Makhzen est de couleur blanche il doit

s'habiller avec le bernous de la casquette «chéchia» rouge et souvent un foulard rouge pour faire sortir dans toute circonstance les couleurs des colons.

Toute la Jeffara et l'Aaradh est doté d'un Makhzen régulier portant le bernous bleu, quand au Sahel le Makhzen porte le bernous rouge bien qu'indicateur de l'armée du protectorat appartiennent à «Askar el Bey» armée du Bey, et sous l'autorité des caïds civils de la hiérarchie beylicale.

1.1-L'organisation des territoires de la Jeffara occidentale et de l'extrême sud de la régence sous le protectorat français

1.1.1- La Jeffara occidentale décrétée territoire militaire

Le territoire militaire de la Jeffara : pourquoi le territoire militaire ? Le Makhzen régulier au bernous bleu et les bureaux de renseignement et les «bureaux arabes ».

Ce territoire militaire est limité au nord par les contrôles civils de Gabès et Gafsa puisque le Nefzaoua était une région sous régime militaire, sur la côte et en face du continent l'île de Djerba elle aussi est soumise au contrôle civil.

La Jeffara occidentale, territoire des Werghemma limitrophe de la Tripolitaine othomane jusqu'à 1911 puis l'italienne jusqu'à 1945 du côté est de l'Algérie du côté Ouest.

[307] Résidence générale des Affaires Indigènes, Tripoli, novembre 1893.

Pourquoi l'héritage d'une situation de méfiance et de régime de fer, en effet, ce territoire a été placé constamment sous le contrôle direct de l'armée française pour quelles raisons ?

La situation particulière de ces régions pré-sahariennes va demeurer sans changement à l'exception de toutes les régions de la régence de Tunis sud-ouest, Sahel, centre, nord-ouest et nord-est.

Pourtant les régions frontalières du sud ouest jusqu'au nord se trouvent elles aussi confinées par un territoire jouant le rôle de continuité géographique et humaine comme celui de la Tripolitaine, avec une seule différence c'est que à cette époque il est devenu colonisé par la France et que celle-ci a opté pour défendre une Algérie considérée française, il faut la protéger par une politique de prévention qui débute par une invasion de la Tunisie et le maintient d'un statut quo militaire sur les confins saharo-tripolitains.

Les stratégies des Werghemma et des militaires et colons français divergent en tout temps, avant la colonisation, pendant et après plusieurs faits historiques et plusieurs raisons expliquent cette situation très particulière dont les conséquences sont graves et néfastes pour l'avenir de la Jeffara et des Werghemma.

La proximité de la Tripolitaine a toujours suscité des méfiances de la part des pouvoirs centraux de la colonisation et les beys, ils considèrent que leur danger viendrait de l'orient ou de l'est exactement comme pensent les Werghemma à travers leurs poètes, leurs chroniqueurs et leurs sages, il est vrai qu'on ne choisi pas un voisin mais cette liaison organique avec la Tripolitaine, géographique et humaine a joué un rôle primordial pour accentuer la peur des stratèges coloniaux à travers l'histoire de la Jeffara tuniso-tripolitaine.

Région saharienne et aride d'où l'aide : armes et munitions peuvent parvenir aux tribus résistantes, qui ont refusé de négocier avec l'autre envahisseur, pire encore ils se méfient de cette colonisation dès 1830 avec l'occupation de Constantine et des franges sahariennes algériennes, en 1881 ils ont refusé d'accepter l'occupation française, bien au contraire ils ont crée des espaces vides devant cette invasion dans l'espoir de revenir un jour libérer ce territoire.

Les Touazine, les ouderna, les khezours, les Accara ont accepté l'émigration et l'attente sans fin devant l'hégémonie coloniale. Ce problème de police, d'armée et de makzen régulier, spécialement alertés pour maintenir l'ordre et contrôler les frontières encore confuses entre les deux ailes d'une région qui a, toujours, vécu avec une entité territoriale géographique et humaine sans équivoque aux yeux des autochtones, de part et d'autre, de cette Jeffara tuniso-tripolitaine, menacée de tous les dangers des pouvoirs coloniaux impérialistes et leurs alliés.

Pour donner une autre preuve à cette liaison organique entre les deux parties de la Jeffara, nous exposons la situation de ces populations résistantes qui ont émigré en Tripolitaine (Mars1894) d'après A.Martel (1965) « Dissidents du cercle de Médenine»[308].

[308] A.Martel (1965) : les confins saharo-tripolitains PUF tome I p.566 de la tunisie (1881-1911).

Dissidents du Cercle de Médenine
(Mars 1894)

Khalfalik	Tribu ou Fraction	Nombre (1)	Refuges principaux
Rhouzours	Honaiya	19	Zentan
		19	
Touazine	od. Bouzid	26	Nonajel
	od. Malimoud (2)	41	Nonajel, cian
	Rebayai	10	Nouaiel, cian
	od. AounAllah	14	Mehamid
	Meztoura	10	Cian
	Médenine	58	
		168	
Ouderna	od. Debab	9	Sinaoun
	od. Chihida	1	Nalout
		10	
Accara	Mouensa	3	
		3	
		200	

1) Chef de famille.
2) parmi les ouled mahmoud il n'y a plus qu'un dissident od; khalifa à zouara, tous les autres sont des ouled Hamed.

Ce tableau montre bien les liens de fraternité et de parenté entre les tribus Werghemma et les tribus tripolitaines pendant les moments difficiles, le même phénomène a été remarqué lors de la colonisation italienne de la Tripolitaine où l'émigration s'est déroulée dans un sens inverse et avec les mêmes motifs et les mêmes objectifs [309].

Cette situation de la résistance des Werghemma touche à sa fin après l'occupation du triangle Oued Fessi, Moqta, Dhibet par l'armée coloniale après que la Sublime Porte othomane a reconnu le protectorat français sur la régence de Tunis en 1888.

Il est étonnant de remarquer la poursuite de cette résistance jusqu'à 1894 et l'hospitalité bilatérale entre les tribus Djefariennes de part et d'autre de cette zone neutre finalement occupée et contrôlée.

Devant cette liaison organique entre les tribus de la Jeffara tuniso-tripolitaine, et devant une organisation territoriale provinciale en 1881 se basant sur les «caïds» et les «cheikhs» avec une délimitation de ces territoires assez imprécise, les Werghemma se trouvent déstabilisés.

[309]Aboulgacem A.I (1986) : EL Mouhajiroun Ellybiyoun Bill Bilad ETTOUNISIA 1911-1959 ed. Maison ben Abdallâh Tunis.

1.2- Les remaniements administratifs et territoriaux dans la Jeffara occidentale séparée de la Jeffara Tripolitaine

Souvent le territoire d'un «caïdat» ou d'un «cheikhat» et du régional ou local ces espaces correspondaient aux territoires de tribus, groupe de tribus on «arche» confédération sous le protectorat le poste de «khalifat» est crée pour jouer le rôle d'auxiliaire de «caïd» (décret du 28 novembre 1889) et le remplace en cas d'empêchement, les cheikhs restent choisis par les notables de la tribu ou le «Miaad» assemblée.

Ce sont les cheikhs qui s'occupaient de la gestion financière ; collecte des impôts (majba)ou paiement des timbres impôts sur le cheptel et les arbres fruitiers, ils sont en contact permanent avec la tribu et la fraction et ils recouvraient les sommes perçues et les collectes du «Mejba» et les remettaient au «caïd».

A compter du 1887 les Werghemma vivent une situation nouvelle, les circonscriptions éthiques sont remplacées par des circonscriptions territoriales, décidées par le Résident Général, également le choix des «caïds» et les «cheikhs», dont l'élection sera suggérée par les autorités du protectorat, avec une règle importante et une nouvelle équation pour séparer la classe dirigeante de la population indigène, le choix d'un haut fonctionnaire de l'administration «caïdale» ou du «cheikh» ne se réfère donc ni à la compétence, ni à la valeur, ni à l'instruction mais dépend de la loyauté du candidat à l'égard des autorités du protectorat.

En effet, une règle redoutable ayant des séquelles très néfastes sur l'avenir des «Werghemma », et de toutes les tribus de la régence, c'est le choix de ces candidats par les autorités militaires et de renseignement après avoir établi la biographie de tout candidat, ce qui tend à créer une classe sociale qui cherche à gagner la sympathie des autorités du pouvoir colonial.

Cette loyauté du candidat à l'égard de l'autorité militaire ou de tout pouvoir qui règne, demeure une condition exigée pour accéder à la hiérarchie des fonctions publiques.

C'est cette partition entre les différentes régions dès le début du protectorat en 1881 et la région de la Jeffara occidentale, un écart de différence entre une population autochtone qui émigre devant l'invasion coloniale, et d'autres populations de la régence qui s'intègrent dans le nouvel ordre du protectorat d'une manière on une autre

Nous constatons l'importance du rôle joué par la brigade d'occupation et les officiers des services des renseignements installés dans le sud, et le rôle joué par Rebillet, l'ancien Commandant Supérieur du cercle de Médenine et Metameur, devenu Résident Général après avoir exercé les fonctions de chef d'état-major de la brigade d'occupation, le pouvoir politique et l'autorité militaire ont collaboré pour l'application d'une politique frontalière et saharienne déjà conçue par Rebillet lorsqu'il était en pleine Jeffara à Médenine et Metameur.

D'après les déclarations de cet ancien polytechnicien, républicain et franc-maçon qui était l'ennemi farouche des Werghemma et surtout des idéaux du projet collectif de la confédération vis-à-vis de l'invasion coloniale et de la libération du territoire avec l'aide de la sublime porte othomane.

1.3- Le Commandant Rebillet l'ennemi de la confédération des Wergbemma 1886-1898

Il écrivait en 1886 «le paiement de l'impôt étant la manifestation la plus caractéristique de la soumission d'une tribu...l'impôt de capitation qui atteint également le pauvre et le riche est absolument unique.

Nous nous proposons de la remplacer par un impôt de même rapport sur les troupeaux ou Zakat, cette situation a l'avantage de faire contribuer chacun en proportion de sa richesse puisque la richesse des nomades est presque toute entière en troupeaux et de.... donner par l'exemption de l'impôt une prime à ceux des Werghemma qui cédant à leurs instincts de Berbères, voudraient retourner à la vie sédentaire, transformation si avantageuse à l'affermissement de notre autorité dans le pays.

...On lui (la tribu) impose un chef dont on est sûr , on brise pour les tribus comme celles des Werghemma l'organisation démocratique, le ressort de leur gouvernement intérieur, en défendant la réunion du «Miaad» en forçant le chef à faire acte d'autorité absolue....les chefs doivent être recrutés parmi les hommes très énergiques et ambitieux et il ne faut pas redouter leurs abus de pouvoirs mais plutôt des actes de timidité dus à l'habitude qu'a chacun des Werghemma de se plier toujours à la volonté de la majorité» , il proposait de placer à la tête des :

Haouya : Mohamed ben Mabrouk Ounallah, et Maztoura : Dhaou ben Dhaou, des ouled Bouzid : Khalifa ben Neji, des ouled Khalifa et ouled Hamed encore en dissidence : Ahmed Mars et Mohamed Ali ben Salem, des ouled Selim : Salem bou Adjila, les Accara: Rhouma Bellhiba, des Ghomrassen : Ali ben Abderrahman. La comparaison de cette liste avec les nominations de 1895-1898 montre l'influence de Rebillet, et le nombre restreint des candidats possibles.

De ce démantèlement du tissu et lien de la tribu, de son système collectif démocratique, interdire la réunion du «Miaad», briser l'organisation interne, forcer le chef à faire des abus qui débordent de l'attitude et du comportement bilatéral entre les membres de la tribu et son miaad qui gère de près et de loin tous les détails de la vie quotidienne et de la vie collective.

En effet, Rebillet a compris toute l'histoire des Werghemma après avoir passé quelques années au cercle de Médenine et Metameur en plein fief des touazine, des khzour puisqu'il était intégré dans cette société qui ne refuse pas l'autre, un autre qui est venu organisateur pour devenir protecteur et pour passer enfin au bâtisseur et urbaniste pour changer l'espace avec une politique qui commence, au début, par une hésitation et une attente devant une confédération guerrière, équilibrée, démocratique comme il disait Rebillet. Cette phase dure une dizaine d'années pour en fin occuper le territoire définitivement par une armée dite protectrice, en suivant la stratégie et le

projet de Rebillet l'ancien commandant du cercle de Médenine et de Matemeur, lui qui est connu par sa sagesse, son encouragement aux cérémonies de «Hadhara religieuse» jusqu'à payer tous les Jeudis soir, les préparatifs pour le dîner des soulamia ou des khadiria, les contes disent qu'il tache d'assister avec sa femme à la cérémonie de Hadhara, cette réunion en cercle d'un groupe de personnes, chaque vendredi dans une Zâwya pour la récitation des litanies (dhikr) et des louanges, ainsi que la pratique de la danse extatique[310].

S'agit-il de Rebillet ou d'autres officiers disciples qui ont adopté leur pédagogie et leur projet pour connaître la sociologie de cette société werghemmienne dans la Jeffara tuniso-tripolitaine, pour en fin créer une autre science humaine dite anthropologie fille adoptive de la colonisation.

De son côté Ibn Khaldun (1332-1406) nous révèle que les musulmans ont défini le courant de l'immanence dynamique chez Plotin (205-270) par le courant des présences (madhab al-hadrât)[311].

Dans la régence de Tunis au XIX^{ème} siècle le cheikh de la hadra appartenant à l'une des confréries, dispose en demi-cercle l'orchestre composé de personne dont le nombre n'est pas déterminé, le cheikh ouvre et termine la hadara qui comprend deux parties, le Hizb et la danse extatique.

Ces officiers ne peuvent pas pénétrer dans les écoles coraniques par respect pour la religion musulmane les mosquées du ksar de Médenine où il y a les «madersa» écoles coraniques sont. Celles-ci étaient les suivantes :

- La mosquée de Sidi Alaya ben Abid avec deux «Meddebs» :
  - Ali ben Ahmed Ezayedi
  - Amar Ksiksi
- La mosquée de Sidi ben Aissa avec un «Meddeb» :
  - Jilani ben Dhaou Essaket
- La mosquée de Sidi Saguer

Egalement le «Hizb» coranique qui se déroule quotidiennement entre la prière du «Dhohr» de midi et la prière de «Asr».

Le «hizb» des Werghemma : (pour récitation du Coran) groupe ou ensemble de personnes de partisans défendent et luttent pour la diffusion du Coran et son application dans la vie sociale, au siège de la mosquée, ce sens de «Hizb» a été employé par les musulmans pour désigner une partie du Coran (60 Hizb).

Le «Hizb» à Sidi Alaya ben Abid se déroule par la récitation de deux Hizb pour terminer (le khetm) ختم القرآن à la fin de chaque mois c'est à dire la récitation de soixante hizb.

Au milieu du XX^{ème} siècle, le groupe arrive à terminer douze (khatm) par an. Il était constitué de :

---

[310] Ibn Mandhur : lisan al-areb p. 658 (le terme hadara) le concept linguistique et le concept ascetique.
[311] Ibn Khaldun Abderrahman : al Muquaddima, Beyrouth, dar al kitab allubnani

- Hadj Mohamed ben Ammar ksiksi : Imam de la mosquée et Reciteur
- Mohamed ben Abdelhafidh Abdelkebir : Réciteur
- Ali El Fafi : " "
- Mustapha ben Jaballah : " "
- Amor ben Lakhdar : " "
- Mohamed Ali Nafti : " "

La recitation du "hizb" continue jusqu'à présent par des réciteurs héritiés du groupe ci-dessus et de tout croyant voulant participer.

Ce groupe avec d'autres bénévoles se chargent, le long du mois de Ramadan (mois du jeune) pour ravitailler, la mosquée à tour de rôle, par la (Guasa) «grand plat en bois» pour le dîner des pratiquants de la prière du Maghreb et des «tarawih» ou «Achfaa» précédés par la prière de «Ichâa» la cinquième prière.

Nous évoquons tous ces faits historiques des Werghemma pour signaler que l'autorité civile et militaire coloniale du protectorat gère la vie politique et socio-économique de la région sans toucher aux activités religieuses et lieux de la pratique de cette religion (mosquées, zaouya...)

CHAPITRE II : LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES DU PROTECTORAT FRANÇAIS ET DE LA COLONISATION AGRICOLE

Rebillet, militaire responsable du cercle de Médenine et de Metameur puis consul général, n'a pas cédé à la séduction de la société jeffarienne des Werghemma et de l'Aaradh au dela d'oued Ezeuss, bien au contraire il a tenu tête pour frapper les points forts de l'organisation confédérale en interdisant les miaâds des chefs de grandes tentes, également au niveau des conseils de ces miaâds qui sont remplacés par une hiérarchie administrative, militaire et de renseignement, pour anéantir le tissu de la pyramide confédérale des Werghemma définitivement. Il a considéré que ces miaâds (assemblées) représentaient cette aristocratie collective où chaque adulte faisant entendre sa voix en temps de paix comme en temps de guerre[312].

Il a condamné cette confédération en attaquant le comportement des grandes tribus de Touazine et Ouderna à l'égard des montagnards «Jebalias» il disait «cette aristocratie collective qui opprime les montagnards et empêche le développement des activités agricoles sédentaires ou commerciales vers lesquelles vont toutes nos préférences...

D'ici commence la soumission, par l'encouragement du commandant Rebiellet des autorités coloniales, d'un conflit entre les nomades guerriers de la Jeffara et les sédentaires «Jeballias» montagnards. Les militaires français ont déclenché sans s'en rendre compte une révolution profonde en instaurant l'égalité entre les «Djeballias» et les «Ouderna» c'est à dire entre le «sahab» et son «serf».

Toute la Jeffara occidentale se trouve concernée par ce bouleversement dans la vie politique et socio-éonomique werghemmienne, en effet, après l'équilibre des sociétés jeffariennes qui se trouvent en pleine symbiose suite à une intégration à ce système confédéral tribal de tous les partenaires, les tribus guerrières, les tribus Zaouya et les Djeballias.

Le choc de part et d'autre est porteur de conséquences très graves pour les Werghemma et pour les autorités militaires coloniales, tous ces facteurs qui proviennent d'un souci militaire et sécuritaire obligeant les «ourouchs» de cette confédération nomade, semi-nomade, fils de Zaouya et Djeballia d'intégrer par la force des armes le nouveau système colonial.

Cette intégration commence par une stratégie consistant à planter une administration de renseignement colonial dans les points névralgiques de la Jeffara occidentale c'est à dire en plein fief des grandes tribus guerrières et le long de la nouvelle frontière ou le «Mur» qui va séparer pour toujours la Jeffara tuniso-tripolitaine.

---

[312] A. Martel (1965) : les confins saharo-tripolitains de la Tunisie (1881-1911) PUF. 1965 Tome I. Le journal du commandant Rebeillet chef du cercle de renseignement de Médenine et Matemeur en 1886 p.589.

La mise en place d'une politique de sédentarisation des nomades et semi-nomades Werghemma après l'occupation de la zone neutre, ou le triangle (El Moqta), Oued Fessi, Dhibibat), la création des centres civils à côté des ksours ou noyaux de cette nouvelle administration coloniale, Metameur, la Mhala de Médenine ou le quartier des casernes et la cité européenne avec l'église et le bureau (arabe) des indigenes.

Tataouine, Ben Garden, Zarzis avec les points de contrôle le long de la ligne séparant la Moqta sur la côté jusqu'à Dhibat, la tendance à changer le régime des terres dans le territoire militaire de la Jeffara occidentale (voir tableau en annexe des décrets intéressant le changement de régime des terres collectives depuis (1881).

Les Werghemma nomades et semi-nomades se trouvent altérés à ces pôles de sédentarisation par une séduction sans fin qui commennce par la création des propriétés individuelle par le lotissement agricoles des terres collectives autour de ksar Bengarden, la politique des lotissements de «Dhaklat Werghemma » la presqu'île de Sidi Makhlouf ou Jorf et les encouragements pour la plantation de l'arbre fruitier et surtout de l'olivier, à Chamakh et dans toute la presqu'île de Zarzis.

Une multitude d'actions et de projets qui était «la paille qui a brisé le dos du chameau » القشة التي قسمت ظهر البعير pour entamer une guerre froide et parfois chaude, pour en finir avec cette organisation et ce système tribal confédéral, qui se trouve devant un choix très difficile, s'aliéner devant les tentatives coloniales touchant le fond et la forme de cette vie quotidienne ; ou se révolter et continuer la résistance. Nous citons la création des pistes et routes entre les diverses agglomérations administratives et militaires, la création des éoliennes dans les ksars pour pomper les eaux de puits de surface, la création de souks et marchés permanents qui attirent les agriculteurs céréaliers ou autres, et les éleveurs pour vendre leurs productions.

L'eloignement petit à petit du système d'echange (de troc), par l'utilisation d'une monnaie, et surtout le quadrillage de tout le territoire militaire des Werghemma, de la côte en passant par la plaine jusqu'aux montagnes, puis le Dhahar et les franges sahariennes par une administration civile et militaire par le recrutement de «Makhzen» cavaliers réguliers qui aident les officiers et soldats français dans toutes les missions de contrôle et d'observation permanente.

Une nouvelle hiérarchie administrative et militaire (Caïd, Khilifat, Cheikh, Makhzen) se trouve installée parallèlement à une armée et des bureaux de renseignement ; en effet, tout le personnel des officiers qui administraient le territoire militaire du sud relevait du service central des affaires indigènes à Tunis, en (1906) sous les ordres décrets du résident général commandant supérieur des troupes de Tunisie, qui était, d'ailleurs, le délégué du Résident général et assure le contrôle de l'administration des territoires du sud et de l'extrême sud[313].

Il est à signaler que le Résident Général commandent était le principal responsable du service des affaires indigènes du sud, son autorité s'exerce dans tous

[313] A. Martel : (1965) les confins saharo-tripolitains de la Tunisie (1881-1911) PUF. 1965 Tome I. de la Tunisie : les caïds civils et les caïds militaires p 587.

les domaines à savoir la sécurité et les pouvoirs disciplinaires de tous les bureaux de ce territoire.

Il délégait ses pouvoirs aux chefs de bureaux qui sont responsables de la surveillance politique et le contrôle administratif des territoires où ils se trouvaient et avec la liaison directe avec le Résident Général pour gérer la situation économique, la fiscalité, la justice toute la correspondance des caïds khalifats etc...était visé par eux.

Ils sont également responsables avec tous les pouvoirs, en matière de police judiciaire et des travaux publics etc ..., le territoire de la Jeffara occidentale, et les Werghemma étaient bien contrôlés par ces «bureaux arabes» ou bureaux d'indigènes[314], à titre d'exemple le bureau de Médenine comprenait deux annexes Zarzis et Ben Garden placés sous l'autorité d'officiers ou chefs annexes qui relevaient de bureau de Médenine, avec une armée de terre sur place, un Makhzen régulier qui aide les officiers, et un goum saharien (armée régulière recrutée souvent de nomades sahariens comme les Mrazigues (Meharistes) chargé de l'occupation et de la surveillance du Sahara des franges tuniso-algériennes et tuniso-tripolitaines rattaché au bureau de kébili. Il recevait les ordres du commandant militaire du sud tunisien concernant les problèmes de gestion, du personnel et des questions politiques.

Toutes les autorités sont passées des mains des «miaads»de la confédération des Werghemma (Touazine, Ouderna, Khezour, Accara et Djebalia), aux mains de l'autorité du protectorat et de la colonisation française. Les militaires, le Caïd, le Khlifa, le Cheikh affectés par les hautes instences militaires, avec un seul critère, la sympathie et la loyalité à l'autorité coloniale française.

Cette autorité coloniale affecte sur le caidat de Médenine, en 1895, Rhouma Bellhiba ancien khalifa de Zarzis suite à son rôle diplomatique joué dans les négociations entre les français et les tribus émigrées en tripolitaine, les Touazine n'ont pas apprécité Ia nomination du nouveau «Caïd» connu par son passé comme collaborateur du général Youssef Legrot et ami du commandant Rebillet.

Leur khalifa Amor ben Neji un vigoureux cavalier qui représente bien l'autorité coloniale, il établit en 1894 des présentations pour la construction des pistes et du Borj (de contrôle) de Ben garden, il oblige les autochtones à emmagasiner leur céréales et productions agricoles aux ksars de Médenine, ainsi les khalifas des Touazine étaient vers 1888 (Amor ben Neji, Med Amara Abecha (ancien collaborateur de Rebeillet), Fadhel El Krimi ben Saâd Labiadh jusqu'à 1911)[315].

Les tribus Ouderna perdent leur autonomie, Salem Bouajila est nommé comme "Caïd" des Oudema (ouled chhida) 1894, par crainte d'impôts et du service militaire le

---

[314] Lessir Fethi (1998) : les tribus de l'extrême sud tunisien sous l'administration militaire française : cas de la confédération des Werghemma (1881 - 1939) ed. fond temimi Zaghouan.

- Abdelmoula Med (1987) jihad et colonialisme (la Tunisie et la Tripolitaine 1914-1918) ed. tiers monde Tunis 1987.

- Richard Sibollet (1996) : ksar el Ahmar : la drôle de guerre imp.rullière. libeccio.

[215] Lessir Fethi (1998) : les tribus de l'extrême sud tunisien sous l'administration militaire française cas de la confédération des Werghemma.(1911-1881)

mouvement vers la tripolitaine continu, le «Caïd» démissionne, l'autorité l'oblige de quitter la Jeffara et son assignation à résidence a Gabès.

L'autorité coloniale profite de cette situation pour supprimer le caidat des Ouderna et le rattacher à Médenine pour former le «Caidat» des Werghemma vers 1895.

2.1- Le jour des Touazine[316]

Le combattant, cavalier, poète Souf El Mahmoudi (1 854-1930) de la tribu des Mhamid tripolitaine, recherché par les autorités othomanes, anglaises et italiennes, il se refuge chez les Werghemma en Jeffara occidentale, de la Tunisie il continu à combattre les turcs, les italiens et les anglais en tripolitaine, la colonisation française prépare une armée avec des Makhzen Werghemma qui surveillent les frontières, une bataille se déroule en Tripolitaine entre Souf El Mahmoudi du côté est et la colonisation française du côté ouest.

Mohamed Saïd El Ghachatt auteur du «diwane» recueil de poèmes de Souf El Mahmoudi disait «que lorsque Souf a protégé les immigrés tunisiens et s'est installé avec eux sur les frontièrres tuniso-tripolitaines, la France coloniale jouant comme d'habitude sur la ranimation des querelles entre «çoffs» à l'intérieur de la régence ou même de part et d'autre de la frontière arbitraire séparant l'espace de la Jeffara tuniso-tripolitaine, en effet les Mhamid et les Werghemma appartiennent chacune à un «çoff» antagoniste à l'autre, les Mhamides avec les Nouails et les Siaanes étaient les frères ennemis des Werghemma, une stratégie de la colonisation othomane puis beylicale et française divise la population et les tribus et confédérations autochtones pour régner et contrôler le territoire de cette Jeffara ».

La colonisation française a attaqué Souf la journée de l'Aïd El «Idhha» la fête du sacrifice, malheureusement, disait Souf dans son poème que l'ironie du sort fait que les émigrés et réfugiés d'hier sont retournés au territoire colonisé par la France pour prendre l'assaut sur les combattants frères d'hier.

Dans cette bataille, Souf El Mahmoudi est gravement blessé, mais la blessure la plus profonde était cette manoeuvre de la colonisation, qui à chaque fois trouve l'occasion pour s'intégrer et ranimer l'antagonisme inter-tribal, ce phénomène se trouve d'une époque à une autre à travers l'histoire des «wilayas» régence d'Alger, de Tunis et de Tripoli durant le XIX^{ème} siècle et le début de XX^{ème} siècle.

---

[316] Mohamed Said El Ghachat (1969) : Souf El Mahmoudi sa vie et sa poésie ed. Dar Libnan (en arabe) Beyrouth Liban 1969 p 143.
Touazine : «Arch» ou «Najaa» groupement de tribus appartenant à la confédération des Werghemma occupant la Jeffara occidentate et les frontières tuniso-tripolitaines, de la mer jusqu'à environ Sidi Toui (partie est) puis les Ouderna jusqu'aux frontières algériennes (partie ouest)
A.Martel : les confins Saharo-tripolitains de la Tunisie 1881-1911, les Werghemma vers 1886 p80 tome1.

يـــوم الـــتـــوا زيـــــن

في عيد عـرفه عـلـينا غـاروا
سبايـيس وتـوازين بـينا داروا
في عـيد يـوم الـذبـح حـلول
وقت قبل الـنـافلة في الـصبـح
ضربوه بـعـقالين سمـح الـطبـح
ودرزوا عـليـهـا أمـجعدت لـوبـار
ضحى شاحطة لـعجوا سيوف الرمح
ومـنـهـم قـلـوب الـوالدين إحـتـاروا
في عيد يوم الـعاشر طـبق
إنـعـالـتـه وجـــانـــا نـــاشـــر
لامن أمـل فـيـنـا ولا من كـاشر
سـبايـيس وتـوازين جـمـلـة فـاروا
مـشـوار خـلـونـا إتـقول مـنـائل
من الـعشني والـغردقي وأوكـار
في عيد يـوم الـحجـة إنـدجـوا
عـلـيـنـا دجـتـيـن ودجـــــة
مع الـفـجر لـنـهى خـلـيـهم من قـجة
مـشـاخيب مـولـة الـثـار طـالب ثـاره
لا من نـجى منـا ولا من نـجـا
مـكـاسير جـابـونـا عـقـاب الـنـهـار
في عـيد في ضحـوية إنـدجـوا
عـلـيـنـا مـيـتـيـن ومـيـــة
رقـد سي إمـحمد راكب الـريـفية
وسـيدي إنـكـسـر م الـرجـل من لـيـصـار
وفـارقت منـهـم إعـزاز عـلـية
قـلـيل شـبـحـهـم عـنـدى مـثـيل إصـغـار
لـــيـام فـــيـــهـم يـــاسـر
مـرة خـلا مـرة مـلـي يـعـمـاروا
لـيـام هـو ذا يـفـرقـوا وللموا
ويـركـبوا ويـنـزلـوا لابـراوا
يـخلو كـريم الـضيف كـان إنـزمّـوا
إتـكـيـدة ذبـيـحت شـاه لـيـخـاطرو
الدنـيـا غـروره خـايـبة بـهـاتـه
أتـهـزيـك بـعد الـزهو تـعـمل دارو
وامـنـين حـكم الله راد قـظـاتـه
فـي قـايـلة غـيـره عـلـيـنـا غـارو

الـشـاعـر : ســوف الـمـحمودي
قـبـيـلـة الـمـحـامـيـد الـطـرابـلـسـيـة[317]

Le Jour des Touazine

En pleine fête « Arafa » ils nous ont attaqué
Soldats et Cavaliers Touazine nous ont entouré
Au beau jour de l'Aïd du sacrifice
de bonheur avant la première prière du matin
Ils ont frappé a double corde ce cheval beau galopeur
ils ont chassé nos meilleurs troupeaux camelins
Le matin au lumière du soleil des épées appariaient bien brillant
et devant eux les coeurs sont en pleine perplexité
En fête le dixième jour sacré
ils ont décidé l'assaut était rythmé aux bruit de sabots
Personne n'a souhaité le contraire, en l'absence d'espoir et de sourire
Soldats et Touazine sont venus en ensemble bâillonnent
Un bon moment ils nous ont laissé bien éparpillé
du Ghardegui à Ethieni et autres lieux de refuge
En fête de l'aïd et du pélerinage ils ont attaqué
une attaque double plus une autre attaque
Au beau matin voilà leurs chevaux envahissent le camp
comme un jet de lait sans arrêt
Et le revanchard s'est décidé de demander sa revanche

[317] Mohamed Saïd El Ghachat (1969) : Souf El Mahmoudi sa vie et sa poésie ed. Dar Libnan (en arabe) Beyrouth Liban 1969 p 48.

à l'aube voici leurs chevaux se déverse sans fin
Aucun parrni nous n'a été épargné ni sauvé
blessé et fracturé ils nous ont amené en fin d' après midi
En pleine fête, en fin de matinée ils ont attaqué
une attaque de deux cent cavaliers et une centaine
Si Mhemed a été battu et son maître sa fracture a touché la jambe gauche
C'est maintenant que je prends conscience de la séparation de mes chers
loin d' eux mon regard devient comme celui des enfants.
Les j ours et le temps sont plein de suspenses
une fois des moments difficiles, et amères
Ils sont d'avantage plus nombreux que le beau moment
les jours ont pour mission de disperser et d'unir
Mais ils font monter et descendre en temps de misère
ils peuvent laisser l'homme généreux hospitalié
Au moment de disette se cache pour ne pas offrir un agneau a son hôte
ce monde bas et plein de malheurs
Cette vie vous semble joyeuse, mais elle cache
souvent après la joie l'amertume.
Et lorsque Dieu a voulu nous juger en pleine fête d' Arafa »
en pleine journée caniculaire ils nous ont attaqué

Le poète tripolitain
Souf El Mahmoudi (1854-1930)
(notre traduction)

2.2- «La Htaya » émigration vers le nord de la régence ou le voyage de la souffrance des Werghemma vers « Ifriquia » 1924 et 1936

En passant en revue le calendrier des Werghemma ou la datation annuelle des circonstances et évènements qui restent dans la memoire des jeffariens, toutes les années des Werghemma sont gestantes d'amères souvenirs et de mirages qui ne s'effacent jamais mais se transmettent de génération en génération[318].

Le periple est long et plein de malaise et de désarroi lorsque l'homme passe de l'année productive et pluvieuse de 1860 pour traverser des longues années de disette : l'orage de Gouta, la disette de zommit, la mort des camélidés, l'orage et la pluie d'argile, l'année des sauterelles, l'année du vent jaune, l'année de la neige etc...

Chaque période mérite toute l'attention et la reflexion, nous essayons d'analyser l'une des périodes difficiles de cette époque ou le voyage de la souffrance à la recherche de la nourriture et du pâturage pour les troupeaux est connu par la (Hataya[319]) de 1924 et 1936.

[318] voir le calendrier des werghamma ou la datation annuelle des circonstances et évènements importants qui restent dans la mémoire des jeffariens (en annexe).

[319] transhumance au nord (Hataya) pour la moisson des céréales avec une rémunération en nature.

La pratique et le mode de gestion des ressources au sein de la DJeffara tuniso-tripolitaine est codifiée par la coutume, une pratique ancestrale avec des déplacements alternatifs nés d'une nécessité d'adaptation aux circonstances climatiques.

Mais voilà que les années de sècheresse se succèdent obligeant les Werghemma à se recourir à une transhumance lointaine qui dépasse les limites de l'altemance pastorale régionale pour prendre un caractère d'urgence marquée pour se subvenir des produits alimentaires de première nécessité et de pâturage pour son cheptel.

Les autorités de tutelle, beylicale, turque puis française ont toujours facilité le passage des troupeaux par intérêt économique et humain, et ceci dans le but de développer et d'encourager l'élevage comme moyen d'existence d'une population rurale nomade qui fixee sur des terres collectives de médiocre qualité, ne peut trouver les moyens de vivre en se livrant uniquement à des cultures céréalières, la reciprocité de pacage et de labour et semi en année pluvieuse de part et d'autre de la frontière ou en dehors du territoire militaire, répond à une nécessite basée sur une pratique immémoriale inter-tribale ou dans les régions lointaines interdites par les règlements administratifs coloniaux mais devenant tolérés en période de sècheresse.

El Hataya de la Jeffara tuniso-tripolitaine au nord de la régence de Tunis à Mateur, plaine connue par sa richesse en céréaliculture et en fourrage, autour de la ville au nord-ouest de Tunis à 60 km de Bizerte et de la capitale, pluviométrie 350 à 450 mm/an.

L 'automne de l'année 1924 est sans pluie dans la Jeffara tuniso-tripolitaine, les Werghemma sont privés d'une campagne de labours et de semis, également leurs troupeaux sont privés de pâturage.

Il faut attendre et demander la grâce de Dieu et la pluie. Les Touazine dans la région de Hazma, Bou hamed, Médenine et la presqu'île de Jorf s'organisent pour le grand départ vers le nord, la terre et la richesse «d'Ifrighya ».

Il ne faut pas insulter l'avenir et toujours attendre la grâce de Dieu peut être l'hiver soit pluvieux, l'espoir doit continuer jusqu' au la fin du mois de Mars.

Au mois de Mars 1924 la sècheresse est totale, les pâturages sont dégradés et dépourvus de pousses d'herbes et de plantes pastorales annuelles.

Les miaads des tribus se réunissent pour étudier toutes les éventualités d'une année qui s'annonce difficile pour les hommes et les troupeaux.

Dans des circonstances pareilles d'alerte et de disette, il est normal d'avoir recours aux alliances de parenté et d'affinité même au sein du «Arch » Touazine et des fractions au sein des tribus différentes.

Le groupe a été constitué par des membres de trois fractions les Dhiafines, les Smaïlia (O.khalifa), les Hmarine (O.Hamed) (Touazine). Le chroniqueur Hadj Othman ben Chibani Ismaïl était parmi le groupe de sa famille «Smaïlia » il avait en avril 1924 l'âge de neuf ans.

A l'époque il y avait des impôts à payer, nous devons payer au «cheikh » une «diya» de vingt francs par personne pubère, et des impôts sous forme de timbres achetés auprès du cheikh, ces timbres intéressent les céréales et les labours en automne, les arbres de figuiers, d'oliviers, le cheptel ovin, caprin et camelin.

Ces timbres sont payés au cheikh par arbre et par tête d'animaux, il est à signaler qu'il y a un crédit de compagne dit crédit saisonnier قرض موسمي et ceci pour l'achat de semences pendant les années sèches ou un manque de réserve est observé chez les agriculteurs, le paiement de ces crédits est assuré au moment de la moisson[320]

L' année 1924 était sèche et l'automne et l'hiver étaient sans pluie la décision est prise par les trois fractions de partir au courant d'avril.

Les trois groupes sont formés de :

1) Les Smaïlias السماعيلية	2) Les dhayafines الضيافين	3) Les hmarine الحمارين
- 04 hommes	- 05 hommes	- 03 hommes
- 04 femmes	- 01 femme	- 04 femmes
- 05 filles		
- 01 garçon		

Les Smaïlias viennent de la «Sania El Hamra» sur la frontière actuelle tripolitaine où ils sont propriétaires de terre de parcours et de céréales, les autres viennent de Médenine et Ben gardene, ils appartiennent tous au «arch» (Touazine, Werghemma) itinéraire : DJeffara occidentale pour arriver à l'ouest de Mateur, le retour est prévu après 05 mois c'est à dire en septembre 1924.

Le Marhoul est formé de :

- 05 chevaux
- 15 chameaux
- une tente par famille

Pendant ce long voyage les membres du groupe font la marche à pieds ou la montée à dos d'animaux à tour de rôle.

Mission : El hataya : moisson d'orge et de blé chez les agriculteurs de la région de Mateur.

---

[320] Talbi Mohamed (1994) : IRA Médenine: les changements dans les modes de vie et leurs conséquences sur l'environnement aride : cas de la désertification en Tunisie du sud-est 1994

- Bouhawach T. (1983) : Cycle migratoire traditionnel.
- Abaab Ali (1984) : Aridité et transformations socio-économiques dans le sud de la Jeffara (Tunisie) thèse de III^{ème} cycle Université de Paris I. 218 p.
- Nasr. N.(1993). Systèmes agraires et organisation spatiales en milieu aride. Thèse de doc Montpellier III 217

Le travail quotidien consiste à la moisson d'orge ou de blé par gerbe. Champs de céréales de bonne récolte : moisson de 20 gerbes, l'une de ces gerbes revient au moissonneur الحصـــاد .

- Récolte moyenne : 15 gerbes dont une gerbe pour le moissonneur.
- Récolte faible : 10 " " " " " " "

Au moment du retour, au mois de septembre, la récolte collectée est estimée a 4 ou 5 wiba (37 kg) d'orge ou de blé par personne, ce groupe, en cas de besoin ou de létige, peut former une cavalerie de 5 chevaux avec 5 autres qui peuvent monter avec les cavaliers ou «Radifs » ردیـف les 10 hommes sont armés.

Le chroniqueur Hadj Othman se souvient de tous les détails de ce voyage qui a duré des dizaines de jours pour l'allée et le retour avec des repos pour les voyageurs et les animaux à la recherche des cultures vivrières et des pâturages dans des espaces très lointains.

2.3- Le poème « El Moghraba » ou la ruée vers « Ifriquia » le nord-ouest de la régence de Tunis

« El Moghraba » des W erghemma c'est la hataya en Ifriquia nord-ouest de la Tunisie à Mateur, région agricole très riche en céréaliculture à 560 km de la Jeffara.

La 1ère «Moghraba» des Werghemma porte le nom de l'année sèche et difficile suite à un manque de pluie c'est l'année de Ghabari (disette) en 1924. Le poète Othman ben Chibani Ismaïel a participé à ce voyage de « Hataya » à l'age de 9 ans.

La deuxième moghraba des « Werghemma » s'est déroulée en 1936 connue par une sècheresse totale et une grande disette qui a obligé les tribus de la confédération des Werghemma de se diriger vers Ifriquia à la recherche des céréales de première nécessite et des pâturages pour le survi de leurs troupeaux.

Le poète Othman ben Chibani Ismaïel à l'âge de 21 ans n'a pas participé à la deuxième « Moghraba » de 1936 mais le départ des membres de sa tribu lui a inspiré et révélé le poème suivant :

Le poète nous a signalé que ce poème est chanté en 1936 devant des membres de plusieurs tribus, était présente une vieille dame de la tribu des «Rebaiye» «Figuira Yzza» فقیرة یزة elle a pleuré forte d'émotion parce qu'elle a des parents au sein du groupe des «Hataya» en mars-avril 1936 qui ont fait le départ des « Marhouls » caravanes qui se dirigeaient vers Ifriquia le grenier de la régence de Tunis.

elle s'est dirigée vers le nord-ouest en quittant la Djeffara
ma tribu très chère je n' oublie jamais
adieu aux amis et frères
ils nous ont quitté
ma tribu en détresse, vivant des moments difficiles

et le vent de marin n'est plus adéquat
une année est passée sans aucune seule goutte de pluie
ni orage, ni averse, ni pluie fine pénétrante
ni bonne germination d'une céréale bien enracinée
de très loin on l'observe bien couvrir la plaine
ni herbe, ni plante pastorale envahissant sa terre
ni bon troupeau bien élevé, bien productif
garde à notre génération, puisque le bonheur ses moments sont révolus
et l'année écoulée et bien belle et riche que la prochaine
et les jours de la dernière dirzaine de moments difficiles sont retournés
et toute action de destin retourne au premier destiné
garde à tout ce qui se dirige vers l'Ifriquia son destin l'a emporté
et quelle terreur et malheur lui attend
il se dirige comme un étranger dans une foule étrangère
où il n'a aucun ami ni amant ni visiteur
il se comporte comme un pauvre type, dépourvu de ses besoins
faute de sagesse toute logique s'échappe de ses mains
c'est le mektoub, le destour, de Dieu sans reproche
et le destin c'est l'affaire du Dieu tout puissant
et l'être vivant, attend la part de son destin jusqu'à sa mort
avançant vers un rendez-vous bien chronométré
tout être vivant né avec sa part du destin, et ce partage est une affaire sure
jusqu'à la fin de la période d'âge bien définie
il commence par l'observation autour de lui où il y a voisin et ami enterrés
penseur toute la nuit sans fermer les yeux
d'une situation alarmante pleine de malheurs
qui déroute à coup sur tout sage raisonnable
penseur mon coeur qui a perdu toute sagesse
les cartes se mélangent et la filature et mal quenouillée
perdant le bout du fil le filage et la filature sont perdus
que Dieu nous protège et nous pardonne
cette anné n'a pas de similaire, douze mois de sèheresse et de misère
ni éclair ni tonnerre dans les « amzans » cieux
ni herbe ni pâturage printanier
où se rassasier « la chaouia » des ovins
ni céréales, ni aire de battage ni aérées ni moissonneurs et moissonneuses
Dieu demeure témoin sur toutes mes paroles
le tout puissant qui ne toléré aucun mal pour ses croyants
que le mauvais temps et les moments difficiles se dissipent
et apparaîssent les campements
de tentes du « Najaa» comme d'habitude
des lignes de tentes apparaissent bien tissées jusqu'à l'horizon
Oh, Najaa des Werghemma que Dieu vous éloigne de toute exode
Oh, Dieu tout puissant fait changer nos moments
capriciants par le temps pluvieux.
«Najaa» le plus cher que Dieu vous assure toute
la stabilité et la sérénité
cette crise fatale vous amène toutes les contraintes que Dieu tout puissant
assure la pollinisation des fleurs de nos régimes
Oh «Najaa» qui s'est dirigé vers le nord «Gharb» et a quitté nos espaces

leurs troupeaux sont partis éparpillés en toute confusion et danger
mes souhaits à tout qui a pris cette décision du «Moghraba»
que Dieu lui protège dans toutes ses actions
au nom et la bénédiction de tout qui a appris le Coran
que les marabouts (wilyanes) protègent nos caravanes
cette année agricole nous a montré que vent de sable mouvant
que Dieu tout puissant nous ouvre toutes les portes de la bénédiction
dès le début de cette année jusqu'à sa fin
sa piluie est inexistante et ne se manifeste pas
ni pluie abondante, ni nuages noirs pluvieux
ni écoulement d'eau à travers les oueds et vallées
ni céréales en pleine végétation bien enracinés
ni pâturages printaniers pour les troupeaux
notre année est passée sans «Jallada» ovine non velée, sans «hallaba» ovine
en lactation, ils n'ont pas isolé agneaux et chevraux
pour la meilleure lactation des mères ovines et caprines
et tout calcul et pronostic n'a pas été exacte
avec le pronostic de Dieu tout puissant ne suffit ni poésie ni verbiage
lorsqu'il nous offre grâce et pluies bienfaisantes
vous éloigne Oh! bon homme werghemmi de toute discorde
tout le passé est révolu comme si on ne l'avait pas vu
les moments et le temps changeront avec un aller et retour
moi je demande le tout puissant mésiricorde
nous amène du beau temps pluvieux et bénéfique
l'astrologie change et le temps aussi
et le soulagement apparaît au lever du jour
cette année sèche et difficile à échapper
an calcul des «hassab» les connaisseurs de calendriers climatiques
également aux rêves et cauchemars sans explication
toutes mes paroles et poésie c'est de la légende
il faut s'adresser à Dieu tout puissant qui fait l'équilibre de toute action
Oh. mon «Najaa» qui était libre en plein pâturage et verdure spacieux
il se termine en éclats, laissant que des demeures vides
et l'espace vide sans tentes sans feux
sans mouvements, sans voisins, sans alliés...
la grâce de Dieu souhaitée est une pluie abondante
avec tonnerre en pleins «amzanes» cieux
donnant des pluies et un écoulement torrentiels
et le «Najaa» vivant dans ses tentes en pleine sérénité et joie
le tout puissant donne sa grâce, ses pluies et ses orages bénéfiques
mon «Najaa» après son «Moghraba» son voyage à «Ifriquia»
en pleine sérénité bien uni suite à cette expérience difficile de «Moghraba»
je demande à Dieu tout puissant nous offre pluie
et bonne production

Le Poète Hadj Othman Ben Chibani Ismaïl (1936)
Médenine. Jeffara occidentale
(Notre enquête et notre traduction)

قصيدة المغرابة

- للشاعر عثمان بن الشيباني إسماعيل
-المولود في 1915
1924 - غرب وعمره (9) سنوات
- قال القصيدة سنة 1936 وعمره (21 سنة)

غرب خلا الدار نجعي من هونه
ناري على الأحثار راحو وخلونا
ميضوم نجعي خايبات أوقاتة
وريح الفلك ماعادش مواتيه
خطم عام لا صبط مطر لاجات
ولا شبوب سقا برنا راوية
ولازرع باهي في الظهور نباته
من البعد يبدأ مزرعه كاسيه
ولا عشب ظاهر مستمد في أوطاته
ولا سعي باهي كيف ماتبغيه
حليل جيلنا على العز راح أوقاته
وعام لتعدى خير من يجيه
والأيام عاشور القفي رداته
وكل من كتبلله شيء بيعانيه
حليل من مغرب من كتبته هزاته
وماضى درك الحال بعديه
ماشي غريب في ناس ليخطاياته
في وين ماعند حبيب يجيه
يبدأ ذليل وحاجته كايداته
المسقمة تعواج بين يديه
مكتوب ربي وكتيبته دعاته
والشيء عالم كان ربي ربيه
والحي قسمة حي ليل يبماته
للأجل يمشي والمقات يحييه
كل حي بقوته وقسمه في الأقسام حاجة مثبوته
ليين يوفه العداد للعمر وموته
يبدأ من جيران ناس المدفونة
غرّب خلاّ الدار نجعي من هونه
ناري على الأحثار راحوا وخلونا
خمّام طول الليل عيني حيّه
من وقت خايب ياسرات أنكاده
ادوريست مادليت شور ثنيه
خمام قلبي والخلوق كسادة
الصرم خبال الغزل في المسديه
قداش فيه انسايس العقادة
إستغفرت تحبك يا غفير السيه
إغفر ذنوب وموتنا بشهادة
عام السنة ماريتش عيني زيه ثناش
الشهر مقلقاط عداده
لا برق في الأمزان قابل ضيه
ولارعد شرين في السحاب تنادى

ولا عشب فيه مربعة الشاوية
ولازرع ولانادر ولا حصادة
نقول قول كان كمل الله عليا
والله مايبغاش فينا عباده
يسقم عوج الوقت بعد الليه
وتبدي نزالي النجع كيف العادة
حيفان (بيوت) تبدى مسدية مبنية
ونجع الغلا لا تزوزه للبلادة (لاتخرجه من بلاده)
نجعي يالله برمله الأيام بالوثت الباهي
خلات ميضوم هالزمة راهي
تطلب يا مولاي يذكر العرجون
غرب خلا الدار نجعي من هونه
ناري على الأحثار راحو وخلونا
نقول قول كان كمل الله علي
والله ما يبغاش فينا عباده
خمام قلبي وثاقلات أقتاله
وساهر منام العين ياجيران

على النجع إلي غرب وزاز ترابه (غادر ترابه)
راحت هتايا مصرمه قطعان
وكل من زرم وشب في المغرابه
الله يجعل محفوظ في الأمان
يا بجاه من قاري كلام كتابه
كونوا عليه حجاب يا وليان
غنيت وات قول وردوا أمكابه (المكب الجزء الثاني من النيت)
وأغفر عليّ الذنب ياسبحان
عام السنة كثاح غيمة ترابه
يارب سيدي تفتح البيبان
ومن أوله ها العام ليل عقابه
غيثه عزيز ما اكتبل جيان
لا شبوب دكن لا عقد سحابه
ولا سيل منه حدر الوديان
ولا زرع ظاهر نباته صابة
ولا غشب فيه مربعة الحيوان
خطم عامنا لا جلاده لا حلابة
ولا ربطوا لاغيدنوا جديان
وكل ماحسب ما لاطماش حسابه
عما الله (مع الله) ما ينفع كلام لسان
والخير لا سهل عطاه وجابا
يقسيك يا منادم على الأفتان
قبل التلفيتة يا منادم يقسيك
والي تعدى نسيته
والي راح وفات كأنك ما ريت
يتبرموا الأيام يمشوا ويجونا
غرب خلا الدار نجعي من هونه
ناري على الأحثار راحوا وخلونا
أنا طالب السبحان فيه رجايا
يبرم علينا أوقاتنا بالخير
يدور الفلك الأيام تبدي غايه
وتفراج عالمنضام كيف يدير

خمام قلبي ورافع سهاي
الواحد منام العين منه يطير

الكل نرجعوا يا خالقي مولاياي
ولكل حي لي كاتب عليه يصير
عام السنة ماريت فيه هوايه
مع الله ما ينفع كلام غير الغير
الحساب ماكمل عليه برايه
الحلام ما راقب على تفسير
لا منه عارف هذا الكل شيء ها القول خرارف
راقب كان الله على كل طوارف ولا منه يحساب الأيام تهونه
بالله ما يضوم كسدان والقلب سهران
من وقت خوان ويدور دوران تكثر أنكار
ناري على نجع لي كان في وسيع الألقان (الأوطان الأماكن)
ماشي تشان قعدت دياره
والبر لا خلي يشيان لا فيه نيران
لا حثر ليبان لا نزل جيران هو العمار
المنيه على شبوب يدكان
والرعد شريان في غزر الأمزان (السحب)
والسيل غدران قجان صبط أمطاره
عالي السبحان عمر أوكاره
نجعي في ترابه متهني مجمول بعد المغراب
نطلب من مولاي يأتينا بصابة
ويبرم ها الأيام راهم عكسونا
غرب خلا الدار نجعي من هونه
ناري على الأحثار (جمع الأقارب) راحوا وخلونا

الشاعر عثمان بن الشيباني إسماعيل
(1936) - مدنين الجفارة الغربية

CHAPITRE III : OUVERTURE DES WERGHEMMA SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

Après l'accalmie de la révolte des tribus et confédérations, soulevées en 1864, contre l'augmentation excessive du «Mejba », impôts pendant la période beylicale, avec l'intervention des consuls étrangers, et l'intégration des sociétés s'inscrivant dans le cadre d'un élargissement de la sphère de domination de l'économie capitaliste.

La confédération des Werghemma commence à s'ouvrir sur l'économie étrangère par le biais des ports de Gabès, Sfax et Jerba (Poncet 1958), en effe,t ils ont imité les Accaras dans la presqu'île de Zarzis qui ont développé assez tôt des rapports privilégiés avec les sociétés européennes pour l'exportation de l'alfa ; les anglais étaient intéressés par la culture massive de l'Alfa sur tout le littoral de la Jeffara occidentale.

L'exploitation de cette plante pastorale dans toutes les régions montagneuses, provoquait une dynamique au sein des Werghemma avec une intense échange entre les monts, la plaine et les ports de la côte, une infrastructuaire portuaire à vu le jour à El Grine, Boughrara (Petit Syrte), Zarzis, Gabès pour assurer l'approvisionnement de cette nouvelle industrie commerciale.

Exploitation d'Alfa à Gabes (1872-1877)
ventes annuelles

Années	Tonnes metriques	Observations
1872	750	à destination de Sfax par cabotage
1873	520	
1874	3,025	dont 1,195 sur 4 bateaux britanniques
1875	4,290	
1877	9,000	
		sans compter les ports d'Elgrine, Skhira, Zarat, Zarzis (ensemble 1000T)

Dans toutes les agglomérations, il y a eu l'installation des « Maquina » machine pour «presse Alfa » en balles avec tout autour de chaque machine une terrasse pour le dépôt et le stockage d'Alfa pour transiter vers les ports du golf de Gabès et du petit Syrte et Zarzis (A.Martel. les confins tuniso-tripolitains 1965) p. 157 Tome I.

L'intervention coloniale après la signature de la convention de «Bardo » par le Bey de Tunis le 12/05/1881, le sud a été décrété territoire militaire après une hésitation de plus de dix ans, pour en fin occuper la zone neutre et le triangle oued Fessi, Moqta, Dhibat et les Werghemma se trouvaient soumis au protectorat où rien ne se faisait sans autorisation préalable de l'autorité militaire même au niveau civil.

Cette nouvelle autorité coloniale va jeter les bases d'un nouveau système et une organisation socio-économique par le biais d'une part, d'une mise en place d'un modèle de production agricole par la généralisation des lotissements agricoles autour des centres urbains dans toute la Jeffara occidentale, à Ben Gardane les «Swanis » avec des puits de surfaces (exploitations soumises à un plan général avec les mêmes composantes), à Zarzis la création des forages était à l'origine de la création des petites Oasis maritimes irriguées par un réseau respectant le niveau des plaines et exploitations mises en valeur par des cultures vivrières comme le sorgho à grain, les cultures de plein champ en sec ou en irrigué.

La presqu'île de Zarzis, dès le début de l'occupation française attira l'attention des premiers colons agricoles, dans cet ordre d'idées, dès l'année 1881, le Service des Affaires Indigènes constitua à Zarzis deux syndicats agricoles, pour l'utilisation des eaux de puits artésiens sous forme d'association à intérêt commun, pour gérer et faire fonctionner, avec la participation de dix européens et cent quarante six tunisiens,[321] d'autres sociétés du même ordre ont été créées : associations de Oudref, de Metouia, de Ghanouch et de Gabès etc ...

Un système de colonisation qui permet la grande culture et l'élevage, l'essais entrepris par les colons français de Zarzis est un effort isolé ou les européens sont attachés au sol de la tribu par achat ou par contrat de «Mogharsa[322] » où ils s'installent avec leurs familles.

3.1- L'olivier et la colonisation française

La mise en valeur des terres du sud sous le protectorat ne trouve toute l'attente que par des européens, les autochtones de l'Aradh ou de la Jeffara hésitaient encore durant toute cette période du choc de la colonisation, malgré les encouragements des autorités coloniales pour créer les coopératives et les associations, pour la mise en valeur des parcours, de l'elevage et des céréales, pour la plantation des oliviers elle nécessite des ressources pécuniaires pour attendre l'arbre planté à l'âge de rapporter (8 -10 ans à l'epoque).

Cette colonisation agricole a débuté dans la presqu'île de Zarzis par l'expropriation de terrain dans la région de «Loukhayette » الأخيات par Mettai et les frères Carilton en (1888) estimée à 230 ha à (9 km ouest de Zarzis), malgré la résistance des Accara, la colonisation des terres s'est continuée jusqu'à arriver aux environs de 5.000 ha (la tribu Accara 1850-1907 Labiadh. S Ibla 1996).

---

[321] Jules le Boeuf (1909) : Les confins de la Tunisie et de la Tripolitaine occupation militaire de la frontière tunsio-tripolitaine chap. VII Ed. Berger Levrault Paris 1909 p.48

[322] La Mogharsa : contrat entre un propriétaire d'une terre et une personne qui doit prendre en charge la plantation de cette terre. Dès que les arbres entrent en production, elle sera divisée en deux parcelles égales, l'une pour le propriétaire et l'autre pour celui qui a mis en valeur, c'est un moyen très répandu d'accéder à la terre.

Colon (Propriétaire)	Surface de l'exploitation
Gauffreteau	400 ha
Morizoet	50 ha
Niculs	50 ha
Burigiere	30 ha
Husson	25 ha
Spiterie	30 ha
Bouret	20 ha
Pariente	2000 ha
Carelton	280 ha
Ketibe	300 ha
Galer	80 ha
Cassar	30 ha

Le premier colon français qui s'intéressa à l'oued El Melah en 1883 fut Ferdinand de Lesseps dans la région de l'Aaradh.

3.2- Les Werghemma entre le déclin de la transhumance et les projets de plantation d'oliviers dans la Jeffara

L'arrivée du protectorat et du colonialisme a manifesté son antinomie avec le mode de vie quotidienne Jeffarienne basée sur le pastoralisme et la transhumance, ainsi pour des raisons socio-politiques et sécuritaires la structure cohérente et collective des Werghemma et cette mobilité parabolique des groupes, sont considérées comme facteurs de perturbation de cet ordre colonial.

En effet, à partir de (1890) la transhumance et la mobilité des tribus et groupement de tribus ou fractions a été systématiquement encadrée par le pouvoir colonial avec deux phases successives dans le cadre de la généralisation de la sédentarisation.

La première phase concerne le régime foncier qui va provoquer une vague d'appropriation des terres, et le bouleversement de leur mode d'usage, une batterie de mesures (lois) va être promulguée comme la loi 1901 qui délimite les terres collectives des tribus et confédération des Werghemma, les uns se trouvent avec le droit reconnu de jouissance, les autres étaient plutôt favorables à la domanialisation de ces terres collectives.

La deuxième phase réside dans les nouvelles formules d'urbanisation, au début entraînée par le système traditionnel genre «hutte» ou « layha », représentant l'habitat fixe sans bien entendu renoncer à l'utilisation des ksours pour le stockage des produits agricoles, pour le marché ou souk hebdomadaire ou pour la prière en groupe du vendredi.

Le compte à rebours vers la fin du nomadisme commence avec une timide intégration dans l'économie monétaire et les mutations provoquées par la

colonisation définitive de la Jeffara occidentale, pour démanteler et perturber le système socio-économique et politique de la confédération des Werghemma.

Les tribus dans les «zemla» et les montagnes, les paysans nomades, semi-nomades, Djebalia succombent au mouvais ordre colonial, politique, économique avec une résignation progressive ascendante parallèlement à un système de séduction pour rallier les populations werghemiennes résistantes et récalcitrantes.

L'intégration de «Makhzen» réguliers et professionnels a beaucoup aidé l'armée française coloniale à assurer l'exécution de la stratégie pour neutraliser les forces de frappes de la confédération des Werghemma, cet amalgame de plusieurs corps d'armée sous l'autorité d'un officier subalterne donne les meilleurs résultats sur terrain, pour aboutir la résistance des tribus Touazine et Ouderna sur la frontière tuniso-tripolitaine. Nous citons un extrait du journal officiel de Tunisie du 1er mars 1889 p 27 qui parlait de remplacement des bataillons de lignes par des unités mobiles de l'armée française de «Makhzen » et «Goum» réguliers mercenaires «en Afrique un effectif de 300 hommes remplit le même rôle qu'un corps d'armée en Europe, d'où est résultée la création de la compagnie mixte que sa composition et son administration indépendante des services généraux de l'armée rendent apte à faire face à toutes les éventualités de la guerre arabe.

Plusieurs compagnies mixtes réunies formeront facilement une colonne expéditionnaire sous le commandement d'un officier supérieur... rien n'est plus propre à resserrer les liens du protectorat que la constitution des compagnies mixtes où sont fondus les éléments les plus actifs du corps d'occupation et les plus vivants de l'armée et de la population tunisienne... ces compagnies par des sorties fréquentes et rapides accompagnées au besoin par les cavaliers et fantassins des «Makhzen» devant assurer la surveillance de territoire, renforcées par quelques compagnies d'infanterie, elles peuvent arrêter à son origine un mouvement hostile ou lui tenir tête en attendant l'arrivée de forces plus grandes. L'emploi judicieux qui sera fait de ces éléments essentiellement mobiles est préférable a l'occupation de postes permanents pour assurer avec le point d'appui de Gabès, la tranquillité dans le sud-est de la régence.»

Cette stratégie de l'armée coloniale du protectorat, confirme les propos de «Bach chaouch » cavalier Makhzen (werghemmi) (Meftah. S..) qui disait aux tribus résistantes « la France c'est notre mère elle nous a donné les armes et l'éducation » فرنسا أمنا قرتنا و أعطتنا السلاح.

L'Etat du protectorat contenait à jour l'agent du développement de la colonisation territoriale par le biais d'une colonisation agricole amorcée antérieurement en 1881, dans un premier temps empruntait la forme de placements spéculatifs de grandes sociétés liées au capital foncier.

Les Werghemma perdent leur mobilité et leur transhumance, on se déplace moins, l'usage de «Beyt Echaar» la tente devient moins fréquente à l'exception des compagnes de tonte, de «achaba» [323] provoquée par obligation en année de disette, ou

[323]Achaba: location des parcours dans le sud en année pluvieuse ou sur chaume dans les terres céréalières après la récolte (moisson) au Nord de la régence.

de « Moghraba » Htaya[324] à la recherche de culture vivrière (céréales) la grande ruée vers les régions du nord-ouest ou « Ifriquia » riches en céréaliculture et demandeur de main d'oeuvre agricole.

Les lois foncières d'immatriculation et de domanialisation touchent ainsi les terres collectives des tribus de la confédération des Werghemma et des terres «habous» (fondations pieuses), nous citons la loi du 01/12/1881 qui considère que l'Etat est propriétaire de toutes les terres collectives sous l'autorité des tribus en se référant à la loi islamique qui disait que la terre inculte ou non exploitée revient à l'Etat, la loi du 15/04/1885 et du 13/01/1886 presque analogues à loi de 1881.

La loi du 14/01/1901 concerne la limitation des terres collectives intitulées cette fois-ci terre sous gestion collective des tribus. La loi du 23/11/1918 relative aux terres collectives dans les propriétés militaires avec confirmation d'être non allotissées. La loi du 30/12/1935 concerne les terres collectives dans les «caidats» civiles en les considérant allotissables, en les comparant avec les terres similaires en Algérie et au Maroc, avec reconnaissance aux tribus de droit de propriété collective de ces terres.

Avec ces lois touchant au patrimoine foncier des tribus en considérant l'Etat propriétaire de toutes les terres collectives délimitées et gérées avant par les «Miaads» des tribus, les autorités coloniales se réfèrent à la loi islamique qui intéresse uniquement les terres non exploitées qui doivent revenir a l'Etat, ici les législateurs coloniaux considèrent que la transhumance et les activités pastorales des actions antagonistes à l'ordre colonial et sécuritaire, c'est pour cela que toutes ces terres de pâturage sont considérées des terres inexploitées et peuvent revenir à l'Etat à tout moment.

[324] Hataya : transhumance au nord-ouest de la régence pour les travaux de moisson à la tâche.

CHAPITRE IV: LA LECTURE DU PAYSAGE RURAL DE LA JEFFARA OCCIDENTALE SOUS L'AUTORITE DU PROTECTORAT FRANÇAIS

4.1- Les Werghemma entre la séduction d'une économie d'echange et une économie traditionnelle

L'économie monétaire et d'échanges s'est beaucoup renforcée dans l'échiquier socio-économique de la Jeffara, territoire de la confédération des Werghemma.

L'existence de la pluri-activités et des revenus extérieurs fût même institutionnalisés avec la création en 1916, des lotissements indigènes sur un domaine exploité d'une manière collective qu'on déclare faisant partie du domaine de l'Etat ou «Belique » .

Ces lotissements de 100 à 150 ha pour les colons européens, et de 10 à 15 ha pour les indigènes, permettraient de fixer, à long terme, une population rurale anciennement nomade et transhumante autour des domaines coloniaux, afin de s'assurer une main d'oeuvre disponible pour les moments de pointe.

Il est à signaler que les Werghemma étaient résistants à ce genre de propositions, même l'exemple du lotissement de Ben Garden se trouve non confirmant la thèse des autorités coloniales, puisque les Touazine étaient à l'installation dans les lots sous les armes du protectorat, c'est pour cela que nous trouvons les propriétaires appartenant à d'autres tribus ou régions.

Par contre l'imitation des colons agricoles français à El Guerine, Tedina dans la presqu'île de Jorf (environ 500 ha), à Zarzis a donné naissance à une mise en valeur arboricole basée sur la plantation d'une forêt d'olivier dans toutes les régions de la Jeffara occidentale, à savoir la Dkhlat des Werghemma, Boughrara, Zarzis et Ben garden plaine de la Jeffara et jusqu'au Jessours des basins versants de ksar Jedid, d'El Ababsa etc...cette réussite est due à l'effort des Werghemma qui mutent de la transhumance et l'élevage extensif à la culture arboricole, et surtout de l'olivier cultivé en sec et espacé de 24 m sur 24 m avec utilisation d'un dry-farming, basé sur une douzaine de labours de chaque oliveraie durant une année agricole, les encouragements de l'Etat colonial crédits de compagnes saisonniers, apport des souches d'oliviers (كـوب الزيتون) de la région de Sfax par le biais des ports de Adjim, Boughrara, El Guerine, Gabès, Zarat et Zarzis.

Un nouveau décret va modifier le régime foncier des Werghemma mais toujours dans le sens de l'éloignement du système des terres collectives, appartenant à un groupement de tribus ou «Arch», pour faire oublier à ces populations les souvenirs d'une confédération cohérente et organisée.

C'est l'ordre du 23/11/1918 connu sous le nom de Amr El Bey «ordre du bey» survenu après la révolte des Werghemma (1915 - 1918) stipulant que « les terres

collectives peuvent être partagées entre les occupants que cinq ans après le partage et s'ils les ont mises en valeur, peuvent se voir attribuer un titre de propriété privée [325].

Cette mise en valeur agricole par imitation, provoquée par les autorités coloniales, ou mutation suite à la perte d'un mode de vie et d'un système socio-économique et politique, les Werghemma se trouvent devant le fait accompli pour se mettent à un nouveau système socio-économique et politique contradictoire à celui de la Jeffara, ils se trouvent alors contraints à l'ouverture et à l'usage d'une économie de rente et d'échanges à l'européenne, donc l'ouverture dans une reconvention dictée par les stratèges du protectorat qui va contribuer à la chute de toutes les valeurs intrinsèques de la civilisation nomade, pastorale de la confédération des Werghemma.

Une mutation ou un passage provoqué d'une société contre l'Etat, mais bien organisée, equilibrée, autarcique, guerrière, possédant une ingéniosité millénaire dans la gestion de l'espace, et la maîtrise des atouts d'un environnement écologique rude et hostile où le jeffarien se permet de braver, la nature avec sa sècheresse, ses caprices et créer dans ce milieu une autosubsistance pour lui et pour sa famille, sa tribu, sa confédération et ses alliés.

Le défi était très important dans cet espace «tampon», cette petite république, comme disaient les stratèges des grandes puissances, qui ont oeuvré peut être par peur ou par provocation pour abolir cette culture et ce système tribal confédéral, qui a tenu tête à tous les pouvoirs des othomans, et des beys, du protectorat, de la colonisation française et de la première république qui a gouverné en suivant les pas et les usages de la colonisation française et du protectorat.

Nous signalons, pour compléter la lecture de paysage jeffarien par les propos de «Despois» , qui a etudié, pendant les années vingt, les perpétues de cette mutation socio-spatiale et politique de la Jeffara tuniso-tripolitaine, en étudiant la situation de Djebel Neffoussa en tripolitaine où les Ouderna possèdent des alliances organiques avec la population autochtone montagnarde, avec l'intervention de l'autorité du protectorat, toutes ces liaisons et relations socio-économiques de la confédération des Werghemma se trouvent déstabiliser, «une véritable révolution sociale s'est produite avec l'instauration de l'égalité des Werghemma semi-nomades avec les Djabalia, ou les montagnards de Demmer ...»[326].

Le début de méfiance des Werghemma de cette colonisation, s'est manifesté par une émigration des ksours de Médenine vers oued Fessi et les franges tripolitaines, juste après l'installation en 1887 de l'armée française à Matemeur puis à Médenine en 1888.

---

[325] Baduel P.R. (1979) : Semi-nomades du sud tunisien de l'intégration à la dépendance, in Maghreb-Machrek N°84 p64-66.

- Abaab A. (1981) : La marginalisation des techniques de la petite hydraulique familiale dans le sud tunisien.
- Poncet J.(1961) : La colonisation et l'agriculture européenne en Tunisie depuis 1881- ed. Mouton Paris.

Ellafi J. (1976) : Organisation sociale d'une tribu du sud tunisien, les Touazine à la veille du protectorat français (1856 -1881) mémoire de maîtrise.
Bouhaouache T. (1983) : les incidences des phénomènes migratoires dans le sud-est thèse, (167p).

[326] Despois J. (1935) : le djebel Nefoussa Paris 1935 pp. 143-153.

En effet, les Touazine propriétaires de la plupart des ksours de Médenine se sont decidés de créer un vide autour de la nouvelle autorité militaire du protectorat. «Boussotrot » en parlant du ksar de Médenine disait «les Touazine cherchent à s'éloigner de l'autorité coloniale qui controlait tous leurs mouvements...»[327].

En remplacement de l'usage des ghorfas du ksar de Médenine, les Touazine procèdent à l'utilisation des «rtebs» dans la région allant d'Oued Fessi è Moqta, ce sont des «matamours» creusés au sol pour le stockage des céréales (orge et blé), pour être à quelque kms de l'habitat des Werghemma ou de leurs tentes, surtout le bruit court, à l'époque, sur l'intention des autorités du protectorat de réquisitionner leurs productions agricoles comme une première étape de leur soumission définitive.

Parallèlement à cette émigration des Touazine vers les zones rurales loins des ksours, c'est à dire loins des quartiers de l'armée française à Metameur et à Médenine. Nous citons l'émigration des montagnards «Djebalia» vers la plaine de la DJeffara, est-ce le retour aux berceaux après environ huit siècles[328] et la restitution encouragée par les autorités coloniales, qui ont, toujours, encouragé les rivalités entre les Werghemma et les Djebalia, par le recrutement de Makzen régulier professionnel. Cette restitution, cette fois-ci, est faite par l'achat des terres agricoles autour des ksours de Médenine et non pas par les armes.

En réalité, ce mouvement a été encouragé par les autorités coloniales pour l'exploitation des terres de la plaine, pour la mise en valeur sous l'ordre du nouveau régime du protectorat, cette procédure s'est accentuée suite à l'emigration des Djebalia vers les grandes villes, et surtout à Tunis, et leur retour pour investir dans les plaines avec une nouvelle forme de gestion des ressources naturelles, soit par l'achat des terres, soit par l'accès à la terre par les contrats de « mougharsa » et le développement de l'activité extra-agricole, suite au phénomène migratoire dicté par la perturbation de l'ancien mode de vie et l'instauration de l'ordre colonial, qui s'accompagne par des mesures parallèles touchant les nouvelles transformations de l'espace et des hommes.

Les habitants de la plaine Touazine, Oudema, Khouzours ne sont plus les maîtres ou seigneurs de ce territoire, la défaite après « l'Enthifadha » des Werghemma en (1916) oblige les Werghemma d'oublier les souvenirs d'une confédération révolue, et d'un système de production agro-pastorale et de transhumance de plus en plus modeste, d'ou l'appel à une nouvelle stratégie ou issue de secours devant une situation catastrophique : perte d'un mode de vie quotidien, équilibré, sècheresse et aridité, occupation coloniale étrangère, un bouleversement socio-économique qui donne naissance au phénomène migratoire.

Les Werghemma gardent les aspects de la mobilité et de la mouvance, qui vont se limiter cette fois-ci aux chefs de familles, les hommes émigrent à la recherche d'autres solutions d'échange, avec l'apparition d'une prédisposition à l'attitude

[327] Boussotrot A. (1978) : traduit par Ayoub Ab. : Des observations sur Médenine un ksar des ksours du sud tunisien (en arabe) 1978.

[328] Lessir Fethi (1998) : Ies tribus de l'extreme sud tunisien sous l'administration militaire française : cas de la confédération des Werghemma (1881 -1939) UNIV.du sud Sfax ed. temimi Zaghouan 1998 p.199.

individualiste qui va remplacer l'intérêt collectif du groupe ou de la confédération, c'est la ruée vers une nouvelle sphère de l'économie monétaire d'échange.

Ce phénomène migratoire et d'échange monétaire s'accentuait après la guerre de 1914-1918, qui a secoué les tribus Werghemma sans doute suite à la gravité de la période de l'histoire mondiale qui réveille un sentiment nouveau, au Maghreb et dans le sud tunisien : des nouveaux Etats, des nouvelles frontières imposées par les armes.

Cette géopolitique et le paysage socio-économique émerge un mouvement de libération nationale panislamique, fait revenir l'empire othoman à l'échiquier politique avec des nouvelles alliances, le panislamisme était alors un mouvement international anti-impérialiste, avec l'apparition des «oulamas» panislamistes : Jamel Eddine El Afghani, cheikh Salah Echerif Ettounsi (la verité au sujet de la guerre sainte Berne 1916), cheikh Mohamed al Khidher Houcein, ce dernier disait dans un discours « non contente de ne point entraver l'evolution musulmane, l'Allemagne a tendu une main loyale au gouvernement du « khalife» pour l'arracher de l'oppression. Nous ne pouvons que remercier les hommes de ce gouvernement pour les sentiments a aussi libéraux qui les amimient et la fidelité de leurs engagements..».

Quand au cheikh Salah Echerif Ettounsi, il disait en 1332 H, le 03 Novembre 1914 « l'avantage de la guerre sainte est la résistance contre toutes confusions venant de l'ennemi... les anglais, les russes et les français après avoir conquis un pays, amène la confusion dans sa situation économique en attirant à lui toute industrie, le commerce et l'agriculture ainsi que toute autre ressource de gain en expropriant de force les biens de terrain de ses habitants, en tourmentant le peuple par des impôts pesants et en le laissant dans l'extrême degré de pauvreté...ils dépouillent l'islam de toutes ses décorations extérieures et se mettent avec rage à corrompre les moeurs des adolescents, des femmes et des ignorants...ils le poussent dans la détresse et ils le forcent à adorer leur barbarie, à la considérer comme sainte et même à s'enréjouir, c'est ainsi qu'ils lient l'humiliation de la situation sociale à la ruine de la religion, de la santé, de la convenance et de la gravité...» .

Les deux cheikhs tunisiens Echerif et Hussein rejoignent les camps allemands des prisonniers nord africains à Berlin en les incitant à rejoindre les rangs turcs [329] .

C'est cette charnière de l'histoire du monde qu'est à l'origine, d'une part de déclencher l'Entifadha des Werghemma dans la DJeffara tuniso-tripolitaine, et d'autre part de subir les conséquences néfastes du conflit de la première guerre mondiale. Cette mauvaise expérience se répète, malheureusement, au moment et à la fin de la deuxième guerre mondiale, où les Werghemma gardent les bonnes impressions sur l'attitude et la conduite de l'armée allemande, de passage dans le territoire de la Jeffara, l'histoire se refait et les Werghemma ont appuyé les armées de l'axe, cet appui n'a pas dépassé la sympathie et la collaboration limitée, vu que la guerre était totale et que les Werghemma étaient obligés d'émigrer vers les régions montagneuses, et chaque tribu s'est retournée vers les fiefs d'origine, les ouled Hamed (Touazine) ont choisis le ksar Hamdonn « Ghomrassen», ils sont installés dans les

[329] Une note de surveillance politique indigène AGT : E- 550- 30/15 du 17/03/1919 «à Tunis le 19 Mai 1915 le bruit courut que le cheikh Khidr venait de partir en mission à Berlin avec le cheikh Salah Echerif in. Jihad et colonialisme (la Tunisie et la Tripolitaine 1914-1918) Abdelmoula M. ed. tiers monde Tunis 1987.

troglodytes de « Hariza » à 20 km à l'ouest de Bir Lahmar vers Ghomrassen chez les Ayayda Ghomrassni, là aussi est-il un retour au berceau puisque la majorité des Touazine ont choisis le refuge des montagnes de Ghomrassen, où le mythe de leur ancêtres disait que leur départ était de ksar Hamdoun, où ils sont propriétaires de « Swanis », exploitations oasiennes de montagne autour des puits de surface dans la région de Ghomrassen.

Cette émigration, provoquée par les batailles entre les alliés et l'axe du novembre 1942 à mai 1943, les Touazine ont emigré en 1943, en effet, l'armée du 8ème régiment anglais a attaqué la Jeffara et la ligne de Mareth le 16 mars 1943 en deux positions, la première par le biais de la côte méditerranéenne, et la deuxième au delà du Dhahar, ont pu participer à cette bataille de la DJeffara occidentale et de la ligne de Mareth 240.000 soldats, 160.000 des alliés الحلفاء et 76.000 de l'axe المحور

Il est à signaler que 7.000 civils de la DJeffara ont été utilisés pour les travaux de préparation de la ligne de Mareth, creusage de 25 km de tranchées, et 100 km de fil barbelé et utilisation de 100.000 mines anti-chars et 70.000 mines anti-personne[330].

Nous citons tous ces détails pour donner l'importance des dégats subis par l'environnement jeffarien.

Nous comprenons finalement l'amour nostalgique et la protestation chez les poètes de la Jeffara tuniso-tripolitaine qui ont traité l'impact des conflits qui se sont déroulés dans la Jeffara depuis l'époque coloniale jusqu'à l'indépendance interne en 1956.

A titre d'exemple le poète Fetouri Tlich parle dans sa poésie, du discours de Mussolini en 1940 déclarant son attention d'annexer la Tunisie à l'Italie. C'est cette situation socio-économique et politique de la Jeffara tuniso-tripolitaine, théâtre en 1943 de la guerre entre l'axe et les alliés qui s'est deroulée dans toute la Jeffara de part et d'autre de la « ligne maginot du Desert » .L'impact et les conséquences néfastes sur les jeffariens et leur environnement restent graves dans la mémoire d'une génération colonisée par une armée qui se trouve confrontée à une guerre mondiale avec une ambiguïté de choix et des sentiments à l'égard d'une force ou d'une autre.

Le poète Fitouri Tlich, Doyen des poètes « Ghbenten » explique bien les effets néfastes de cette guerre sur la vie quotidienne socio-économique, tout en optant finalement pour une victoire de l'axe germano-italien et tout en s'inquiétant que le beys de Tunis[331] n'intervienne pas pour éloigner la population des champs de la bataille puisque tout ce passe dans la Jeffara occidentale :

A propos de Discours de Mussolini revendiquant la Tunisie en (1940) Fitouri Tlich disait :

---

[330] Musée militaire de la ligne de Mareth (Ministère de la Défense Nationale) Tunisie (Modèle de la bataille de la ligne de Mareth mars avril 1943).

[331] Le poète Fitouri Tlich soulève dans son poème, la position du bey de Tunis lors de la guerre entre les alliés et l'axe dans la Jeffara, il symbolise son inquiétude par sa remarque que (l'axe principal de la tente) n'est pas solide, le danger serait moins grand si le pilier central de la tente était plus solide, notre traduction (Diwan) Fitouri Tlich par Marzougui Mohamed STD 1979 (en arabe). A. Abdelkebri (1995), D.E.A. URBAMA, Tours.

Une jeune chamelle sans défense (la Tunisie)
entre deux chameaux très innervés (l'axe et les alliés)
dans leurs tas de ferraille.
Il y a surtout deux prétendants dont l'un est sur place
et l'autre revanchard depuis l'époque des Romains...
ton mariage serait une chaude guerre.
qui peu comprendre ces mots à décodé ma poésie
le poteau central de la tente est pourri (le bey de Tunis)
mais si par des mots je le dis, j'ai tout à craindre
partout les villes sont fermées et les lumières se sont éteints
mais ici dans le sud depuis longtemps le poison est froid
Dieu nous aidera à nous sortir de cette aventure
Un jour, le plus chanceux sera le vainqueur

Fitouri Tlich (1940)
N otre traduction

4.2- La culture mécanisée en pleine Jeffara

L'avancée de la politique de développement d'une mise en valeur agricole, a été favorisée par l'allocation d'une batterie de crédits spéciaux, en réalité pour encourager les jeunes promoteurs colons français et européens pour s'installer dans les zones arides de ce territoire militaire, le défit était grand, c'est de faire réussir l'acte deux de la colonisation militaire sur terrain, c'est la colonisation agricole à doubles rôles.

Assurer une entrée rapide de la Jeffara et des Werghemma à l'économie monétaire et d'échanges, pour faire oublier définitivement de leurs esprits un système et un mode de vie dans le cadre de cette solidarité du groupe tribal, qui gardait une certaine vitalité même avec les impératifs de l'économie de marché et les déstructurations diverses qui ont érodé et dénaturé le potentiel identitaire de cette confédération.

Le deuxième rôle, c'est de persévérer à la fois sur le plan militaire et sécuritaire, d 'une part et sur le plan de la recherche des diverses dérivations entre les divisions objectives du champ social werghemmien.

Le projet a réussit par saupoudrer les crédits de semences pour l'orge et pour le blé, souvent après une période sèche, les crédits ruraux de 1 à 5 ans de l'Office Populaire du Cédit Agricole (1927) et par le développement de la mécanisation agricole dans les grandes fermes coloniales.

Cette colonisation des fermes et des grandes plaines céréalières va engendrer une réduction sensible des complémentarités inter-regroniales jusqu'à ce que les mouvements saisonniers des « Najaa » et des « ourouch », souvent pratiqués pour resoudre les problèmes des années de disette qui parfois se prolongent ; mais seuls les jeffariens connaissent le décodage de cette équation difficile à plusieurs inconnues.

Les solutions ne sont guère technicistes ou matérielles, mais elles sont une partie intégrante de la hiérarchie pyramidale de la confédération des Werghemma et des groupes tribaux les plus influent dans l'alliance socio-économique et polico-religieuse entre les hommes guerriers, les hommes de Dieux, Zaouya et marabout, et les jbalua sédentaires et artisans, ce qui donne naissance a une organisation d'une large emprise sur les hommes et l'espace, aboutissant à cette puissance et a cette force calme d'une aristocratie guerrière, redoutable, qui étayait l'influence maraboutique véhiculant les vecteurs d 'une religion de pratiques et de principes d'aide et de solidarité, offertes par la « chariaa » Coran et Hadith du prophète et par une législation coutumière de « cheikh chartia » de « cheikh el orf » des « Miaads » instituant la vie et le mort du jeffarien, son mode de vie, ses droits et ses devoirs en temps de paix ou de guerre.

Cette puissance confédérale assurait, au werghemmien, une certaine hégémonie sur l'ensemble du territoire situe aux confins de la Jeffara tuniso-tripolitaine et sur les territoires perçus ou le jeffarien a eu l'ingéniosité et la diplomatie de tisser des alliances avec « Ifriqiya », les franges sahariennes tripolitaines et algériennes et des affinités culturelles et économiques avec le centre et l'ouest de l'Afrique[332].

Les tribus de la confédération des Werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine ont finalement subi, avec la colonisation française, un cloisonnement de leur territoire et de leur marge de manoeuvre spatiale qui a contribue à l'affaiblissement de leur potentiel economique et guerrier, notamment l'effritement des grands troupeaux, la crise de commercialisation de l'artisanat et le tarissement des ressources de commerce caravanier.

L'implantation de bureaux militaires de renseignements pour contrôler les espaces et les hommes, s'est accompagne de I' affranchissement des sociétés berbérophones, qui ne ressentaient plus sous le règne des autorises coloniales du protectorat de verser un tribut aux guerriers de la plaine pour solliciter leur protection durable.

---

[332] Temimi A : (1981) : Les affinités culturelles entre la Tunisie, la Libye, le centre et l'ouest de l'Afrique à l'époque moderne. Publiq. de la Revue d'histoire maghrébine vol7.Tunis 1981.

CHAPITRE V: LA JEFFARA TUNISO-TRIPOLITAINE : L'HERITAGE D'UNE COLONISATION ET LA DESORGANISATIONDE LA SOCIETE WERGHEMMIENNE TRADITIONNELLE

En moins d'un siècle, la société werghemmienne a perdu son organisation traditionnelle confédérale suite aux impacts de la colonisation bouleversant son existence au sein d'un mode de vie pastorale, nomade basé sur la transhumance.

On a essayé d'étudier les conséquences socio-économiques de l'interaction des deux phénomènes : le nomadisme et le système traditionnel pastoral face aux effets de la colonisation.

Quand les français s'installaient, après une longue hésitation, dans la Jeffara occidentale avec des projets politiques et sécuritaires stratégiques analogues aux intentions des autorités beylicales avant 1881, dans le cadre d'un ordre international toujours menaçant sur cette Jeffara tuniso-tripolitaine, qui a joué « l'Etat tampon » entre les deux wilayas othomanes, avec une indépendance déclarée et un flux et reflux continu entre la confédération des Werghemma et les « ourouches » de la tripolitaine et les pouvoirs centraux beylicaux ou coloniaux.

Au stade de l'économie de subsistance, ces communautés étroitement liées aux conditions du milieu naturel aride ou hyperaride et qui continuaient avec une rusticité et une adaptation dynamique à mener leurs anciens genres de vie.

Les stratèges de la colonisation ont déstabilisé la société traditionnelle, en incitant toutes les catégories jeffariennes à une sédentarisation et une urbanisation provoquée et accélérée déstabilisant le système d'échange et le mode de vie traditionnel, qui garantissait l'autosuffisance en (céréales, orge et blé, huile d'olive, fruits secs et paille avec les produits d'élevage : ovin, caprin et camelin).

Avec le choc du changement parvenu et provoqué par le protectorat et la colonisation, les échanges monétaires se limitaient au début dans les agglomérations sédentaires ou semi-sédentaires, pour être généralisés dans toute la Jeffara tuniso-tripolitaine.

Il est à signaler qu'il n'est nullement question de trouver une justification à la colonisation et aux réformateurs, qui initiaient des approches sollicitées par les consuls et les puissances étrangères, qui cherchaient à s'intégrer, déjà avant la colonisation française, par le biais des agents et collaborateurs des régimes beylicaux, les réformateurs et destouriens qui affirmaient que la régence de Tunis n'aurait pas su sortir d'elle même de sa stagnation, également la Jeffara tuniso-tripolitaine.

Plusieurs indices montrent que la régence de Tunis, comme la Jeffara, étaient sur le point de démarrer, pas leur propre effort, avec une vie socio-économique et politique stable et équilibrée. La régence gère la capitale avec les impôts de tout le pays et de toutes les tribus, déjà depuis une dizaine d'années avant l'invasion française. L'activité de commerce maritime et d'exportation « d'Alfa », et des produits de la mer au nord « large de Tabarka » était à l'origine de la création de la société internationale d'exploitation des corails, et de pêche au sud dans le golf de Gabès et de petit Syrte après la création des ports de Gabès, Jerba, Zarzis et Boughrara.

Les activités de l'agriculture basées sur l'arboriculture, à côté de la céréaliculture et l'élevage étaient des constantes de ce mode de vie tribal, nomade, semi-nomade ou sédentaire, avec des complémentarités entre les régions et les groupes sous forme de « Pactes, Ahlefs » ou d'alliances d'intérêts économiques.

Dire que la colonisation a déclenché des mutations en profondeur, c'est une réalite, sans oublier que l'intervention coloniale était brusque et sous les armes négligeant les valeurs et le système socio-économique et politique de l'autorité beylicale à Tunis, et de l'organisation et la hiérarchie confédérale des tribus des Werghemma dans la Jeffara tuniso-tripolitaine.

Donc la France s'installe en Algérie en 1830, en Tunisie en 1881 avec des tentatives d'invasion, en profondeur, dans le Sahara tuniso-libyen et algéro-libyen pour instaurer la « Pax Gallica » [333].

5.1- L'Entifadha des Werghemma 1914-1918

Au niveau de la Jeffara occidentale, c'est « l'Enthifadha » des Werghemma en 1915 et 1916 qui représentait une véritable révolution contre l'invasion française, avec l'accord de tous les « ourouches » guerriers de la confédération des Werghemma, les Ouderna, les Touazine et les Khezours qui se sont mis d'accord sur le projet d'attaque de toutes les garnisons de la colonisation dans le territoire des Werghemma. Le chroniqueur Hadj Amor Ben Ahmed Neji parlait de cette période, il disait que toutes les tribus étaient en alerte totale, et qu'une réunion des « miaâds » de la conféderation des Werghemma a été effectuée, dans la région de Médenine, pour préparer l'assaut des tribus contre les quartiers et casernes de l'armée coloniale se trouvant approximatif de ces tribus.

Ces tribus craignaient des Werghemma infidèles à cette cause comme le khalifa Rhouma Belhiba et ses collaborateurs, qui détenait le «Dossier rouge» de toute la confédération, c'est à dire les mouvements des groupes et familles et les attitudes de chaque tribu ou groupe.

L'accord de principe a été pris a l'unanimite, avec la réticence de quelques cheikhs de « Miaâd » qui hésitaient, en signalant le danger éminent après la première attaque, surtout que les tribus n'ont pas un soutien sûr d'une armée othomane, qui selon les circonstances internationales, joue avec les « wilaya » othomanes la

[333] Lacrose Reymond E. (1983) : Méharistes au combat p.le Combat de Djanet (1916) p 51 Ed. Editions France Empire.

diplomatie d'intérêt stratégique et non la liaison organique comme croyaient les Werghemma et les jeffariens d'une manière générale.

C'est pour cela qu'entre 1914 et 1918, un certain rapprochement est observé entre la sublime porte et les tribus résistantes en Jeffara tuniso-tripolitaine.

5.2- La révolte des Ouderna et leur alliance avec les tripolitains

Les Ouderna n'ont pas respecté les délais et ouled Slim ont attaqué les garnisons françaises en profitant l'arrivée des bandes armées sous le commandement de khalifa ben Askar le 04 juin 1916 qui se propose de diriger une attaque à fond contre les postes (français) sur la frontière tunsio-tripolitaine, déjà en octobre 1915, Ben Askar, à la tête d'une armée de 3000 hommes attaqua le poste tunisien d'Oum-Souigh avec la participatlon efficace des Ouderna[334] .

Ces attaques et incidents frontaliers ont perturbé l'accord de principe de la confédération des Werghemma pour continuer les négociations «inter-Miaads» en vue d'étudier toutes les éventualités.

Les «cheikhs» du Miaâd de la confédération avaient bien raison de prolonger les négociations et la réflexion entre les divers «ourouches» de la Jeffara tuniso-tripolitaine, puisque les dernières attaques contre la colonisation venaient de la Tripolitaine s'avèrent insuffisantes.

Plusieurs attaques et combats se déroulaient entre les Werghemma associés aux tripolitains et l'armée française, durant les années 1915 et 1916 a Oum Souigh à Dhibat, Remada, oued Nekrif, oued Samna, bir Mughir, bir kcira, Galb Tfourent, bir Awin,... Nalout, d'Al-Hajra à 18 km au nord-ouest de bir Kcira.

5.3- Le projet de la guerre totale des Werghemma contre l'occupant français

Le projet préparé par les Werghemma, pour l'attaque de toutes les troupes coloniales sur le territoire jeffarien, se trouve consolidé par les attaques de khalifa ben said ben Askar qui était considéré, par les autorités italiennes et françaises, comme le principal adversaire « abadhite » comme son chef et compagnon de lutte Aboulkacem EL Barouni « zeytounien » sortant de l'université islamique de la Zitouna de Tunis originaires tous les deux de Nalout menant, avec les Werghemma et surtout les Ouderna, une guerre qui n'a pas cessé dans toute la Jeffara tuniso-tripolitaine de 1915 a1918.

En effet, cet « Etat tampon » se trouvait avec sa population de Werghemma et des tripolitains dans un «couloir de Baroud», territoire de guerre incessante, où les litiges de l'Est avec les problèmes des othomans, des italiens et des

---

[334] Abdelmoula M. (1997) : Jihad et colonialisme la Tunisie et la tripolitaine (1914-1916) ed. tiers monde Tunis 1987 de la guerre sainte à la guerre juste.

Lacroze Raymond E: (1983 : Méhariste au combat pp (4-20) ed. France empire AE résident général (Tunis) Paris le 04 juin 1916. musée armée de terre vincennes Paris document télégramme du 04/06/1916 à 1H20.

résistances senoussites et abadhite de Nalout contre les Italiens et les Français, puis l'évacuation des troupes othomanes en1912 (traite de Lausanne-ouchy)[335]. De l'ouest c'est la limite avant d'arrivée a l'aradh, d'un territoire militaire bien contrôlé par l'armée coloniale et ses collaborateurs Makhzen et goum réguliers, en parallèle avec une autorise beylicale souvent très reconnaissante à la France et sa souveraineté tunisienne dans le cadre du traité du protectorat.

5.4- Le front de la Jeffara tuniso-tripolitaine et l'apologie des Werghemma

Seuls, les Werghemma et les tripolitains, connaissaient l'atout de cette équation difficile avec le pouvoir colonial et les autorités beylicales, souvent contrainte aux idéaux des confédérations de la Jeffara tuniso-tripolitaine de l'ouest ou de l'est, c'est ce critère du climat du sud tunisien et de la Tripolitaine caractérise par la sécheresse et l'aridité excessives, la présence de la mer et du Sahara, l'altitude de certains reliefs, modifient de manière sensible le régime des pluies, des températures et des vents.

5.5- La dernière réunion des « miaâds » de la confédération de Werghemma pour l'organisation de la révolte

Après cette guerre d'usure avec les autorités othomanes, beylicales depuis le XVIII^{ème} siècle, puis contre la colonisation française associée avec l'autorité beylicale dans le cadre de leur projet du protectorat de 1881, les jeffariens se trouvaient devant un choix difficile se soumettre ou poursuivre la résistance.

Cette population jeffarienne, après des flux et des reflux, devant l'hégémonie des puissances internationales de l'époque, la Turquie, la France, l'Angleterre, l'Italie qui ont opté pour une approche impérialiste dite de civilisation ! Pour occuper et se partager les pays arabo-musulmans de l'ancienne Ifriqiya jusqu'en Egypte et le moyen orient, nous avons déjà analysé le sort de ces populations et l'idéologie des stratèges militaires, politiques et missionnaires de l'église.

L'enthifadha des Werghemma de 1914 à 1918, bien qu'elle n'est pas généralisée suite à l'intervention des résistants tripolitains qui ont attaqué les postes français dans le territoire des Ouderna ce qui a obligé « Arch » El Ouderna à participer massivement dans les combats ci dessus indiqués, quant aux tribus et «ourouches» de la plaine et de la montagne, ils attendaient l'ordre des «Miaâd suite au Meeting» des Werghemma dans la région de Médenine pour profiter des circonstances internationales de (1914-1918) pour une éventuelle attaque générale contre I' occupant colonial de la Jeffara occidentale.

Notre chroniqueur Hadj Amor Ben Ahmed Neji a remarqué que les ouled Slim n'ont pas respecté le mot d'ordre des Werghemma, en attaquant, avant le délai prévu, les postes français sur la frontière tuniso-tripolitaine.

Le werghemmi et le jeffarien conservent leur rôle guerrier et militaire de la période avant protectorat, ils sont même plus catégoriques et dynamiques devant un

[335] Larcher Maurice (1926) : La guerre turque dans la guerre mondiale Paris ed. Berger-Lerault, 1926.

ennemi commun cette fois-ci « l'autre », c'est à la fois occupant menaçant le système tribal et confédéral et appartenant à une autre religion, il est du devoir du werghemmi et du jeffarien de combattre cet ennemi.

Mais en 1916, après trente cinq ans de colonisation et d'autorité militaire, qui régnait sur la Jeffara occidentale, décrétée région militaire, de méfiance et d'alerte presque permanente, dictée par cette résistance farouche des Werghemma à l'égard de tout occupant : les othomans, les beys, les colons français.

Ce nomade jeffarien ne garde plus ce rôle guerrier, sa propriété et son métier de convoyeur de caravanes sahariennes, son ingeniosité agro-pastorale dans la gestion de l'environnement par ses déplacements paraboliques sans fin à la recherche du survi de sa famille et de son troupeau.

Cet environnement des Werghemma et des jeffariens de la côte en passant par la plaine jusqu'à la montagne se trouve occupé par une population hétérogène dans les activités de ce mode de vie, berbérophone ou arabophone des cultures différentes qui s'intègrent dans la culture de la confédération des Werghemma, les troglodytes, les demeures, les citernes les huileries, les jessours les alliances, les ksours lieux de rencontre et d'échanges et de rassemblement temporaire *etc* ...

5.6- Le décodage et le démantelement du mode de vie jeffarien et de la société guerrière werghemmienne

Toutes les composantes de cette civilisation et de cette culture jeffarienne ou werghemmienne se trouvent dévoiler et décoder par une colonisation qui a tout calculé depuis les analyses et la synthèse ce cet ordre international jusqu'au comportement du touzni ou de ouderni à l'égard de l'occupant. Le début était l'hésitation et l'étude des éventualités puis l'assaut sur la dernière confédération de tribus et le démantèlement de ce système politique et socio-économique de la Jeffara occidentale, de crise en crise et de défaite en défaite les Werghemma et les jeffariens subissent les menaces de cette guerre et de cette agitation venant de très loin de l'extérieur.

Cette cause s'est agravée depuis la première guerre mondiale, les allemands avaient, en effet, compris qu'ils pouvaient destabiliser la france et l'Italien en créant, dans les franges sahariennes tuniso-tripolitaines, tuniso-algeriennes et algero-lybiennes un théatre d'operations militaires qui oblige les français à y maintenir, voir même renforcer le front par des troupes nouvelles en envoyant des renforts à Medenine, Bengarden, Tataouine, Ghdames, Djannat etc ...

Une guerre sans fin provoquée par des puissances étrangères et dont les Werghemma, les tripolitains, les senoussites se trouvaient obligés d'y participer pour combattre l'autre « l'occupant », du côté des résistants comme du côté des soldats et officiers coloniaux il y a des innocents. Nous évoquons dans ce contexte les propos du méhariste Raymond Lacroze qui disait : « en effet en octobre 1915, khalifa ben Askar à la tête d'une « mehalla » de 3.000 hommes attaqua le poste tunisien d'oum-Souigh » (Jeffara occidentale) qui résista victorieusement en attendant l'arrivée d'une colonne de secours venue de Tataouine qui mit en déroute la « mehalla ».

C'est cette attaque de khalifa ben Askar qui provoquait l'alliance des Ouderna avec les compagnons d'armes tripolitains (sahabs), depuis des générations et défendant les mêmes causes, qui était à l'origine de perturber la stratégie des Werghemma qui ont programmé une prochaine guerre totale contre les garnisons militaires de toute la Jeffara occidentale suite à une décision unanime des «Miaâds» de la confédération.

Nous revenons aux propos de E.Raymond Lacroze, ce méhariste de carrière qui écrivait dans son journal de compagne : Sahara 1916: « la souveraineté française est mise en péril, la tripolitaine, depuis peu italienne, subit la première les mouvements de dissidence suscités par l'alliance turc-allemande», Djanet, Oum Souighe (près de Dhibat), Ghdames dans la Jeffara tuniso-tripolitaine subit les vicissitudes de l'heure. Assiégées, perdues reconquise, son histoire illustre cette époque troublée :

«cependant si El Abed frère du grand Senoussi envoyé sur le front algero-tunisien, avait entrepris dans les tribus Werghemma de la région et même dans certains de nos éléments militaires, une compagne de propagande politico-religieuse qui ne manquait pas d'efficacité. Et le 06 mars 1916 notre petite garnison qui comprenait une cinquantaine d'hommes commandés par le marchal Des Logis Lapierre fut attaquée, avec du canon, par une forte méhalla senoussite... toute la nuit, l'adversaire tiraille le combat reprend, il faut en finir ou mourir ...» .

L'histoire de Lacroze, de le Boeuf Jules qui ne lâche pas et revient sur le terrain en septembre 1916 pour en finir avec les Ouderna et les tripolitains ou le sang des Werghemma et des tripolitains a irrigué les dunes de sable entre Remada et Nalut, l'avion qui transportait le lieutenant colonel le Boeuf après avoir mitraillé les cavaliers Werghemma et tripolitains se perd dans les sables de l'erg oriental juste après le premier bombardement.

Les recherches faites dans toutes les directions, durant plusieurs jours resteront infructueuses puisque, les secrets de ce desert restent toujours du domaine de la science conjecturale des «Rabaye» une tribu des Werghemma, jusqu'au jour de decembre 1916 où on découvrait les restes du colonel le Boeuf et du lieutenant colonel de Chatenay et le reste de l'appareil brûlé.

5.7- Pourquoi le recours à l'aviation et à l'utilisation des obus à gaz asphyxiant dans la Jeffara tuniso-tripolitaine ?

Pour la première fois les Werghemma et jeffariens mènent une guerre totale de résistance contre la colonisation française, italienne et turque avec l'utilisation d'une arme nouvelle en plein Sahara et partout sur les franges tuniso-tripolitaines, c'est l'aviation et les tracteurs mitrailleurs, en effet, le commandement de la Jeffara occidentale venait d'être doté d'une arme ultramoderne une escadrille 301, composée de Faram 41 a été installée le 10 juillet 1916 à Tataouine avec une base à Gabès, le général commandant le D.S. T en fixait ainsi le double rôle :

- Rechercher et déterminer les rassemblements des rebelles, signalés ou non, ainsi que leur direction de marche.

- Ces rassemblements en station ou en marche, et le cas échéant, pendant le combat, après une période d'entraînement et de reconnaissance de la Jeffara tuniso-tripolitaine, avec prise de clichés photographiques, cette aviation manifestait sa présence le 15 septembre 1916, pour la première fois un face à face des cavaliers Werghemma et tripolitains contre un occupant équipé d'une arme nouvelle soutenue par un bombardement de la région de Nalout, Dhibat, Remada à la recherche de la défaite des Ouderna et de kelifa ben Askar, vingt obus de 90, deux obus de 155, douze obus à gaz ont été lancés.

Cette bataille se termine par des morts et des blessés Werghemma et tripolitains, avec l'abat de l'avion des Lieutonant-colonels Le Bœuf et De Chatenay au nord-ouest entre Remada et Nalout, fief de khelifa ben Askar.

D'ou vient le gaz asphyxiant des obus pour la première fois utilisé par l'aviation française pour bombarder la Jeffara tuniso-tripolitaine ?

A la côte Est de la Jeffara occidentale et à la Sebkha d'El Melah près de Zarzis, riche en chlorure de sodium, mais aussi en sels de potasse, de magnésie et de brome a été exploitée pendant la guerre de 1914-1918 pour la production de brome destiné à la fabrication des gaz asphyxiants. Les exploitations dirigées principalement vers l'étranger atteignaient 145.793 tonnes en 1937, Norvège 41%, Japon 22%, Suède 19%, autres pays 18%. Tous ces produits chimiques ont été traités à la France faute d'industrie chimique locale dans la Jeffara tuniso-tripolitaine sous la colonisation française[336].

Toute la Jeffara occidentale se trouve ébranlée par les combats contre les occupants malgré l'utilisation des armes nouvelles, pour la première fois comme les avions et les tracteurs mitrailleurs, le plus étonnant c'est l'utilisation des obus à gaz extrait de sebkhat El Meleh à Zarzis (Jeffara occidentale), c'est un gaz asphyxiant provenant du brome utilisé pendant la guerre 1914-1918 contre les ennemis de la colonisation française y compris les jeffariens tuniso-tripolitains.

Les troubles dans le sud de la Régence de Tunis (protectorat français) ne cessaient pas de 1916 à 1918 malgré la force française ultramoderne, les tripolitains semblaient avec leur mouvement concentré sur les franges frontalières de la Jeffara occidentale alléger la répression des armées françaises qui se trouvent menacés de l'intérieur du territoire de la Jeffara occidentale et de l'extérieur.

La concentration des forces tripolitaines contre les italiens en Libye et les français en Tunisie montre bien la signification du mot d'ordre du « miaâd » des werghemma pour une attaque généralisée des troupes françaises pour aider, d'une part les alliés tripolitains et de répondre à l'appel du « jihed » proclamé par les tribus du centre et de l'ouest de la Régence de Tunis et que les colons l'ont intitulé «le complot», ou « conspiration panislamique » des Beni Zid et des tribus alliées.

Vers la fin de 1916, le front de la frange frontalière tuniso-tripolitaine s'ébranlait par des combats très meurtriers et la situation aussi militaire que politique était très critique. A cela s'ajoutaient les problèmes et révoltes de l'Algérie et les

[336] paul Sabag 1951 : la Tunisie : essais de monographie ed. sociales p 89 l'industrie de transformation.

défaites françaises subies en Europe dès le début de la guerre. Devant cette situation menaçant le prestige de l'armée française sur un front supportant à la fois les attaques des tribus tripolitaines et werghemiennes parfois séparées et parfois unies, mais toujours à l'écoute d'un appel pour le «jihed» contre l'occupation française et italienne dans la Jeffara tuniso-tripolitaine.

En résumé, il est à signaler que l'année 1916 était l'année de l'enthifadha des Werghemma et l'alliance organique entre la résistance des deux ailes de la Jeffara tuniso-tripolitaine dans sa lutte contre l'occupation française, italienne, anglaise et turque.

Cette année, a été pour les autorités coloniales militaires françaises, avec un absentéisme totale de l'autorité beylicale de la régence de Tunis, malgré l'utilisation d'un armément redoutable et ultramoderne, une année pénible pour les occupants, marquée par des combats incessants dans toutes les franges sahariennes et frontalières tuniso-tripolitaines.

Nous relevons pour l'histoires les combats des Werghemma et des tripolitains contre la colonisation française au cours de l'année 1916 :

- Affaire étrangère : Alapetite, vol 3, 30, 3. 1916 dans le sud tunisien les troupes françaises ont cruellement fait souffrir les populations. Non seulement des hommes, mais aussi des femmes et des enfants ont été tués par les balles des rebelles et des shrapnells, de nombreuses femmes ont été violées par des troupiers, les autorités ont tenu cachées les atrocités, mais en vain, car M. Lutand, mis au courant

de ce qui s'était passé, s'est empressé, de la signaler à Mr Briand (Ministère des Affaires Etrangères). De son côté le caïd ben khalifa de Mahdia a dénoncé ces cruautés à un homme influent à Paris à qu'il a pu faire parvenir sa lettre en la confiant à un tirailleur qui rejoignit son dépôt à la France à l'expiration de sa permission. C'est à la suite de ces révélations que le général Vérand a été déplacé... » Tunisie (1885-1916) vol 304 de R.G à A.E 02/10/1916. «La troupe s'y est conduite d'une façon barbare, aucun quartier ni femmes, ni enfants à tel point que notre souverain le Bey, ému de ces faits plaint télégraphiquement au Président de la République Française. Mais le directeur de l'office postal n'a pas voulu transmettre ce télégramme.... il semble que la France ne peut plus assumer le protectorat de la Tunisie puisque les tunisiens sont obligés d'aller la défendre. Elle n'a donc qu'à retirer ses troupes et à abandonner la Tunisie à son sort, le Bey ayant signifié au Résident Général qu'il voulait désormais gouverner seul son royaume. Les allemands et les turcs sont dans nos ports, un bateau Italien a été coulé sur les côtes tunisiennes et un croiseur français qui est venu à son secours a subi le même sort...» A.E. Alapetite vol 8 annexe d'une lettre du 30/03/1916.

Devant la réorganisation du front de la Jeffara tuniso-tripolitaine et la reprise des hostilités de résistance, un décret du 10/10/1915 a réclamé la mise sous séquestre des biens, meubles et immeubles appartenant aux indigènes dissidents (résistants) ou convaincus de rébellion dont voici la liste[338] :

[338] Kraiem M. (1976): nationalisme et syndicalisme en Tunisie (1918-1929) Tunis UGTT 1976
- Château de vincennes musée de l'armée de terre note anonyme relative aux dissidents tunisiens, 02/03/19 16.

- Tribu des Jlidats	80
- Tribu des krachoua	211
- Tribu des Hmidya	103
- Tribu des ouled Debbab	162
- Tribu des Ech chehayda	735
- Tribu des deghaghra	31
- Tribu des Zorgane	195
- Tribu des Sedra	13
- Tribu des Amerna	20
- Tribu des Guattoufa	15
- Tribu des Twazin	332
- Tribu des Dhibat	65
- Fractions diverses	30
Soit au total	1992

5.8- L'alliance « colonisation et pro-coloniaux » pour en finir avec la résistance werghemienne avant le 20 mars 1956

5.8.1- La dernière bataille des werghemma contre la colonisation française

Devant cette situation les poètes toujours à l'écoute des tribus de la confédération, et à la disposition de la volonté populaire ont encouragé, une tradition de résistance et de lutte, la poésie jeffarienne se réclanlant d'un arabo-islanlisme exclusif qui prône l'unification linguistique, culturelle et politique des deux parties occidentale et orientale de la Jeffara.

Les emprisonnements, les contrôles, la mise sous séquestre des biens des tribus, avec ensuite une guerre aux conséquences politiques et sociales immenses, qui bouscule jusque dans ses bases la société traditionnelle werghemmienne et tripolitaine, avec les déportations lointaines (Gayenne, Nouvelle Calédonie etc...) brisent l'organisation de la société jeffarienne et le plongent dans un profond désarroi:

Le poète Dhaou Latrach disait en 1938.

يا عين نقي نقتين و نقـــة وفي كل نقة خلفي نواحـــــة
على نجع و رغمة كلوله حقـة يا خيبتي بعد الهناء والراحـــة
يا تركيا بنساولك بســـوال سوال النبي نحب حـــوس و دوس
وتونس رسنها واثقة الـــدلال لا فارغة بعسكر و لا بفلـــوس
طرابلس وتونس سوقكم مازال الثنتين قاعد ضوكم مطمـــوس
وها التاو ياتيكم جمل إثقـــال قولوا خلاء لندن خلاء ماطوس[339]

[339] Matous : village berbère dans la région de Tataouine près de Remada, Jebalias sédentaires de montagnes, vivaient dans le cadre de la confédéraion des werghemma, leurs voisins les « trayfas » tribus jbalia dont le cheikh a été designé « kalifa » sous le reigne des beys « Mouradites » ; sous l'effet des impôts « Jibaye » et de la répression des « trayfas » et des nomades guerriers, les matous quittent la Jeffara occidentale pour émigrer vers la région de Medjez el Bab nord ouest de la régence de Tunis, laissant le ksar des Matous en ruine, d'où vient le proverbe « comme le khlaa de Matous», c'est à dire comme les ruines du Ksar des Matous. La chaine 7 de la télévision tunisienne a presenté les 30 épisodes du film « Matous » janvier-février- mars 2001) édité par Ali Dab et realisé par Hamadi Arafa, ce film parle de l'histoire mouvementée des tribus werghemma de la Jeffara tuniso-tripolitaine.

Le désarroi de la confédération des wergbemma en 1938

Que les larmes coulent de mon œil, et les cris forts se lancent
car notre confédération est envahie par des étrangers
hier notre vie était calme heureuse aujourd'hui c'est le pire
Oh Turquie la question s'adresse à vous
La demande du prophète qui ne se refuse jamais
nous souhaitons une proche guerre sans fin
Tunisie a les rênes bien tirés par un crieur
elle n'a gagné ni armes ne deniers
Tunis et Tripoli votre « Souk » n'est pas encore ouvert
toutes les deux vous attendaient avec des lumières éteintes
patientez bientôt l'arrivée d'un chamean énervé
vous dites ce jour-là que Londres est en ruine comme les ruines de Matous

Dhaou Latrach
Jeffara occidentale
(Ben garden) 1938
(notre traduction)

Les tentatives réussies des sous-marins allemands sur les côtes de la tripolitaine et de la Tunisie[340] pour débarquer des armes et des munitions, également les activités des « Moujahidines » tripolitains et werghemma avaient réveillé l'esprit des poètes jeffariens et des autres tribus tunisiennes du Sud et du Centre.

L'arrivée de Nury Bey avec un firman du Sultan a adressé des correspondances aux tribus tunisiennes Werghemma, Ben Zid les appelant au «jihad» contre les coloniaux. Le bey de tripoli écrivait aux jeffariens de la Tunisie et aux autres tribus « vous vous plaignez dit-on de manque d'armes nous vous en enverrons, mais vous avez déjà celles que portent vos fils dont la France a fait des soldats malgré eux ».

Les combats continuent du côté des tripolitains, khalifa ben Askar Ennaluti et du côté tunisien Amar Al Guellaty, en 1918 les werghemma et les tripolitains ne recevaient plus d'aide de la Turquie et de l'Allemagne suite aux armistices conclues en Europe en novembre 1918, des cadres turcs et allemands qui ont été répatriés et les résistants jeffariens restaient seuls sans soutien étranger, ils doivent renoncer aux opérations de la guerre totale décrétée par les «Miaâds» des werghemma pour adhérer à compter de 1918 aux mouvements des « Fellaga» résistants sous formes de guérilla.

L'arrêt de la guerre totale des werghemma contre la colonisation française sous l'ordre des «Miaâds» de la confédération n'a pas mis un terme à la résistance armée, toutefois ce mouvement anti-colonial passe des soulèvements tribaux à celui des actions isolées.

[340] Affaires étrangers (tunisien) (1917-1929) vol 61 Alapetite à peretti 15/17/09/1917 très confidentiel R.G à Ribot, 6 octobre 1917 in Jihad et colonialisme la Tunisie et la tripolitaine (1914-1918) Mohamed Abdelmoulah Ed tiers Monde 1987.

C'est ainsi que dans la Jeffara occidentale et même les autres régions de la régence des héros « falleguas » se manifestent avec des exploits dérangeant les autorités coloniales et perturbant massivement le projet sécuritaire des territoires militaires, en mettant fin d'une manière très claire aux limites de la « paix française », entamée après 1881 à l'égard des tribus de la confédérations werghemma. Ce mouvement a mis fin au mirage des stratèges et officiers coloniaux qui prétendaient après la guerre (1916-1918) avoir réussi à nettoyer la Jeffara occidentale (territoire militaire) dans l'ancien couloir de passage intitulé le « couloir de baroud ».

La politique beylicale et coloniale d'occupation et de sédentarisation provoquée par l'Etat colonisateur a été, malheureusement, adoptée dans plusieurs domaines avec autant de volontarisme et de violence par le pouvoir de la 1ère République ; ce qui a provoqué une nuance de taille marquant les rapports du jeune Etat avec les tribus jeffariennes : de «la dimension idélogique» de ceci découle la difficulté des jeffariens de dialoguer avec le pouvoir central, ils sont alors soit en révolte soit en soumission. En effet, pour les werghemma et les tripolitains de la jeffara tuniso-libyenne le territoire est un lien et non une frontière.

Ces sociétés dites traditionnelles groupées en tribus (Noujous on ourouchs) ou confédération, Werghemma : Touazine, Ouderna, Khezours, Accara et Jebalia, et Tripolitaines : Nouaiel, Siaânes, El Ajilate, El Haraba, Errgibat, El Guedadfa ... Pour toutes ces tribus ou groupements de tribus la Jeffara ne se définit pas par un principe d'appropriation, mais par un principe d'identification.

Cette notion n'a pas été respectée, ni prise en considération par les pouvoirs des othomans, de la colonisation française ou italienne et par la 1ère République dans la Jeffara occidentale par imitation du pouvoir colonial prédécesseur, en confisquant le droit à l'identité de groupe, et en pratiquant une politique d'éradication de toute référence idenditaire (les 35 ksars de la confédération des werghemma à Médenine avec 25 cours, 25 puits de surface, 6000 ghorfas et 7 portes d'entrée). Cette attitude qui se réserve de monopoliser l'identification et l'assujettissement des werghemma était à l'origine de l'aliénation idenditaire et la déstructuration des autonomies culturelles, économiques et politiques.

Cette politique a pris les formes particulièrement répressives dans l'histoire des jeffariens ce qui a provoqué cette rupture de dialogue entre gouvernant et gouverné, et la mise en place d'un système totalitaire imposant, par la force, un protectorat colonial, qui se trouvait plus menaçant et plus dangereux dans le territoire jeffarien décrété militaire. C'est cette violence dirigée, non démocratique aux yeux de toutes les « charias » de la société et au détriment des tribus groupées en confédération déjà menacées par une aridité dévastatrice dont l'origine n'est que l'expression des lois de la nature.

Le jeffarien se trouve alors menacé durant le XVIIIème et XIXème et le début de XXème siècle par des thèmes porteurs d'une violence sans fins, ce sont des violences naturelles maitrisées par le jeffarien, et lui seul garde les secrets des problématiques de cette adéquation : aridité et mode de vie et exploitation agro-pastorale. Ces secrets restent jusqu'à nouvel ordre les thèses inachevées des sciences de l'environnement et des actions anthropiques soulevées suite aux démantèlements des systèmes de mode de vie dans les zones aides comme ceux des jeffariens.

Les autres violences sont d'ordre politique, économique et culturelle où l'expression des actions est en étroite relation avec les problématiques des hommes et où le recours ouvert à la force par les othomans, par les autorités du protectorat ou autres pouvoirs mal initiés, reste l'expression d'une crise, d'une anomalie quelle que soit la justification et le fondement de la dynamique « politique » de la violence allant de la destruction de l'organisation politique confédérale werghemmienne à l'appropriation du territoire et le changement de sa fonction et son annexion à un ordre militaire étranger.

La séquestration et les camps de concentration des jeffariens ou des tunisiens d'autres régions, la tentation d'appropriation des âmes par l'imposition d'un culte, d'une politique (les Makhzen, les goums, les collaborateurs, les groupes ou commission de « riaya » sauvegarde, les meilices, etc), ajouter à cela les anéantissements de la guerre totale et le régime sécuritaire et la spoliation par les autorités militaires, la colonisation des meilleurs terres agricoles dans les régions les plus fertiles, l'interdiction des réunions des « miaâds » des tribus, « ourouchs » et confédérations, et l'instauration d'une certaine hégémonie basée sur l'émergence d'un rapport de classes au sein de la société jeffarienne occidentale qui assurait une suprématie à la classe dominante, parce qu'elle est pro-coloniale pu pro-pouvoir despotique, bien qu'elle est minoritaire, reste soutenue par un pouvoir ou un autre.

Cette domination, dans l'absence des principes démocratiques, se réfère à une institution tribale ou confédérale ou à une institution qui s'incline devant la majorité et respecte les principes de l'indépendance sous un arbitrage impartial.

Cette souveraineté était possible grâce aux moyens coercitifs dont dispose le pouvoir central colonial c'est-à-dire «d'Etat», plutôt qu'à l'élaboration d'un consencus règlementant les rapports sociaux.

Le vide crée par la destruction de la hiérarchie confédérale jeffarienne et son organisation politique a été irremplaçable par l'Etat du protectorat colonial et par la première république.

En effet, le pouvoir central étatique était incapable d'œuvrer pour la création d'un nouveau consensus suit les ruines du consensus confédéral jeffarien et s'est fondé uniquement sur une manoeuvre systématique d'éradication des résistants et des hameaux de résistance contre toute colonisation ou pouvoir despotique, ce qui a donné naissance à un échiquier, d'une mosaïque très hétérogène avec des rapports sociaux inhérents aux groupes traditionnels par l'introduction violente et massive de faux problèmes et de prétextes à l'instar des négociations pour l'indépendance ou l'autonomie interne, le statut spécial hors négociation du territoire de la Jeffara (militaire) qui doit rester sous la colonisation française ainsi que la question des municipalités habitées par des étrangers.

Les négociateurs du futur pouvoir central succédant au protectorat ont été d'accord sur les exigences des coloniaux, et ce n'est pas la première fois que ce territoire de la confédération des werghemma est marginalisé, exclu du reste du territoire de la régence de Tunis par les réformateurs en 1857 et par une partie des destouriens négociateurs en 1955. Nous donnons un témoignage à cet état d'esprit de

quelques négociateurs à l'égard de l'affaire du territoire militaire et la position du Président, feu Habib Bourguiba président du néo-destour.

Le Journal le Petit Matin : 25 avril 1955 : «pour le territoire du sud, le tracé proposé par les experts français partait de l'extrémité occidentale du choft Djerid, s'incurvait vers le sud, remontait en bande le long de la frontière tripolitaine et le long de la côté jusqu'à la hauteur de l'île de Jerba. Au sud : la zone dans laquelle la sécurité demeure sons autorité militaires.

Le dessin général a été assez vite accepté sauf en ce qui concerne la bande côtière où la délégation française admettait qu'il put subsister une enclave autour de Zarzis. M. Edgar Faure a renoncé à cette bande côtière moyennant un relevé partiel du tracé, il n'est pas sûr que l'accord ait été total sur cette dernière modification, mais s'il subsiste encore une difficulté, il ne s'agirait plus guère que d'un ajustement à opérer. Il restait alors à liquider la question des municipalités de Tunis, de Megrine, Aïn Draham, Fochiville, Saint Germain et Tabarka.

Jean Daniel, en parlant du protocole d'accord de l'autonomie interne « indépendance interne », évoquant ses rencontres avec Bourguiba au cours de cette période, écrivait, vingt ans plus tard, dans son livre, «Le temps qui reste» : Bourguiba vint à Paris, je le rencontrai, il avait passé la moitié de sa vie dans les prisons françaises et il pouvait parler de la France comme un journaliste de la chambre des députés, il me demande de garder secret l'entretien que je rapporte aujourd'hui, vingt ans après.

C'était rue des Pyramides, là où se trouve aujourd'hui encore le consulat de Tunisie. Bourguiba avait demandé à Jean Roux et à M. Masmoudi de me présenter à lui à la suite d'un article que j'avais écrit chez Berard Quelin, en pensant aux tunisiens, j'avais parlé des « bien faits secondaires du traumatisme colonial» (encore le jacobinisme !). Il me reçu en rappelant cette expression H. Bourguiba « c'est vrai que les civilisations s'effondrent et que pour renaître elles ont besoin d'un choc.

Je n'ai aucune gène à reconnaître qu'avant la France la Tunisie était une sorte d'espace vide, sans réalité et sans âme. Quand il n'y a une place vide, l'histoire est là pour nous dire que la puissance supérieure et voisine s'empresse de l'occuper, disons que ce travail historique a incombé à la France...

Après tout, s'il fallait un choc pour nous faire revivre autant que le choc soit venu de la France, de ces militaires, mais aussi heureusement, de ses instituteurs. Si bien qu'au lieu d'être de simple révoltés nous sommes devenus des matérialistes. On nous a exploités on nous a réveillés...

Mendes France l'a compris. C'est tant mieux pour votre pays, mais moi qui a accepté un compromis, j'ai déjà ma propre opposition. Bourguiba a pris des risques considérables, le travail historique ce n'est plus vous c'est moi ! ». Jean Daniel reprend... cet arabe ! aux yeux bleus croyait en son étoile.

Ce témoignage, et les accords de 1955 sur l'indépendance interne laissent la plaie de la Jeffara occidentale ouverte par l'intégration violente et massive des rapports socio - économiques, culturels nouveaux jusqu'à trouvait en 1956 – 1958

émergé au sein de la Jeffara un pouvoir nouveau formé par deux autorités côte à côte une française coloniale, l'autre du pays dirigé par une partie du « Néo destour » et représentant les négociateurs pro-coloniaux.

Cette nouvelle armée redoutable parce qu'elle veut gagner du temps et en finir avec la résistance werghemmienne et dans d'autres régions de la régence qui ont opté pour l'indépendance totale et pour la considération de la Jeffara occidentale (territoire militaire) comme les autres régions de la Tunisie en voie d'indépendance « interne ».

La Jeffara a vécu des moments difficiles à la deuxième quinzaine de mars 1956 où s'est déroulé le 15-16-17-18 et 19 mars 1956 la dernière bataille des werghemma contre la colonisation française dans les montagnes de Béni khddache (Demmer), aidée cette fois-ci, par les partisans de la solution coloniale. Le scénario se termine par une guerre dont les bataillons mixtes de l'armée coloniale d'un côté et des destouriens pro-coloniaux optant pour une autonomie interne et d'un autre côté une résistance formée par des « fallaguas » appartenant à toutes les tribus de la confédération des werghemma.

La Jeffara tuniso-tripolitaine comme l'a bien souhaité la colonisation française, restait un territoire militaire sollicité par une partie des destouriens et par S.A. le Bey de Tunis, ce qui était à l'origine d'un conflit entre le Président feu H. Bourguiba et le Secrétaire Général du « Néo destour» feu Salah ben Youssef. Les werghemma à tort ou à raison lors de la scission youssefiste ont opté pour continuer la résistance avec l'Algérie et ont œuvré pour la résistance et la défense d'une frontière pas aux limites des frontières arbitraires de 1910, mais pour une lutte durable pan-arabe.

Jusqu'à l'indépendance totale, les tunisiens ignorent les traités et conventions parallèles à cette autonomie interne qui sont restés du domaine du secret il y a maintenant quarante cinq ans.

Une réalité n'est apparue en 1987 bien qu'assez tard, qu'avec les deux façons de dialogner avec le pouvoir en période coloniale et sous la première République c'est de se soumettre ou se révolter. Une troisième théorie a vu le jour c'est l'espoir des werghemma dans une ère nouvelle donnant naissance à une troisième voie de dialogue légitime pour les jeffariens et obligatoire pour la sauvegarde et la continuité d'un message historique, politique, social, économique se caractérisant par des principes nobles, nationalistes respectant l'espace vécu et l'espace perçu du jeffarien, facilitant tout dialogue ou négociation qui ont été toujours ambigus avec les pouvoirs au sein de la Jeffara.

Ce phénomène s'aligne dans le contexte de la société tunisienne où un équilibre et une harmonie bien codés avec des perspectives offertes institutionnellement depuis 1987 à tous les réseanx multiformes à travers la société jeffarienne et tunisienne sans distinction pour la première fois dans l'histoire de la Jeffara tuniso-tripolitaine entre les deux Jeffaras orientale et occidentale se trouvant de part et d'autre d'une frontière arbitraire décrétée en 1910.

Cette étape positive dans le périple de la Jeffara tuniso-libyenne portant préjudice au dynamisme et à l'harmonie des groupes jeffariens mais laissant porte ouverte aux investisseurs et à l'initiative individuelle, c'est à la fois espoir pour une période négligeable dans l'histoire de la Jeffara tuniso-tripolitaine mais c'est en même temps appréciable et critiquable étant donné que le dernier pas n'est pas franchi pour que le dialogue du jeffarien avec lui même se transmet en dialogue bilatéral avec le pouvoir à travers l'histoire de la Jeffara jusqu'à l'éternité.

CONCLUSION

Lorsque les forces françaises ont occupé la Jeffara après une hésitation qui a duré plus de deux ans, par crainte des tribus Werghemma, cette confédération n'était pas comme les autres tribus ou groupements de tribus de la Régence, comme disait Paul Courbon qui écrivait au Ministère des Affaires Etrangères à la France, le23 janvier 1888 « on n'a pas dans l'esprit de faire une politique dans le territoire militaire du sud comme on l'a fait avec la population docile de la Medjerda et la région du Sahel »[341]. En effet, la colonisation voulait consolider la séparation entre la Jeffara tuniso-tripolitaine et le reste de la Régence par l'édification d'une frontière ou mur écologique des « chututs ».

Au nord de la régence de Tunis les tribus et sédentaires ne provoquaient aucune menace à cette nouvelle invasion militaire, sollicité et épaulée par l'autorité beylicale qui depuis l'arrivée des colons français en Algérie se filicite de cet évenement et avec elle les consuls des pays européens et des grandes puissances, pour inaugurer une ère de sympathie, d'échange socio-économique et culturelle qui commence par l'installation de sociétés étrangères sous l'encadrement d'un projet de reforme dont l'initiative était au début un ballottage entre l'imitation des «Tanzymetes» reformes, othomanes elles aussi imitent une nouvelle civilisation européenne touchant l'économie et la politique.

Les nouvelles institutions européennes ont besoin de manifester cette politique, pour gagner des intérêts économiques, jusque la monopolisées par le système de la course dans la rive sud de la Méditerranée, devenue théâtre d'un investissement et un mode de vie partagé par les beys et les notables (bailleurs de fonds) qui encouragent cette forme de piraterie tolérée et officialisée par l'Etat beylical.

Au delà des «chututs» dans les territoires de la confédération des Werghemma et des «Noujoue» tripolitains une prise de conscience s'est déjà opérée depuis (1837) avec l'institution du premier pacte entre les tribus Werghemma mettant fin à l'usage des «Razzias» et des violences. La raison et la sagesse viennent du sud, d'une société organisée, équilibrée dotée d'une organisation politique se basant sur une assemblée «le Miaad» et des pouvoirs exécutifs «chartia» et «el orf» se référant à la «chariaa» islamique ; principe bafoué et rejeté par les pouvoirs centraux, othomans beylicaux et avant eux les provinces (douyalette) se détachant du chapelet de l'empire arabo-musulman, la seule exception était faite par le royaume des Hafsides qui respecte le fond et la forme de la «chariaa» avec un penchant pour la doctrine «Medheb» ou rite «Malikite». Les historiens disent, c'est la première fois que les autochtones dirigent et gèrent leurs affaires.

[341] Affaires Indigènes, Service des historiques du Bureau des Affaires Indigènes de Médenine. Bourg. 1931, 36p.

Les Werghemma trouvent sous le règne des Hafsides leur indépendance, leur autonomie et la prospérité des valeurs de la confédération, et de leur commerce caravanier transsaharien, également un équilibre culturel et religieux par l'ancrage de la rite «Madhbeb» des Malikites sous l'égide de l'Imam Mohamed Ibn Arafa El Werghemmi qui diffusa cette doctrine dans toutes les régions de la régence, encouragé par les autorités Hafsides.

Cette société jefarienne au sein de la confédération des Werghemma a constitué un «Etat tampon» entre les deux wilayas othomanes de Tunis et de Tripoli, elle est considérée par la colonisation française «des tribus Makhzen» mise en embarras en décrétant le territoire jeffarien, territoire militaire marginalisé par les pouvoirs des othomans de Tunis, de Tripoli puis de la colonisation française qui redoutait cet espace et ces hommes jeffariens suite à un héritage d'une littérature pré-coloniale élaborde à tort ou à raison par les missionnaires, les évangélistes et les militaires.

Une réalité jeffarienne entre les «machoires d'un lion », d'une manière permanente, sous l'autorité d'un pouvoir central qui tâche toujours de créer une concurrence sans fin, et une dualité avec d'autres pouvoirs étrangers, de l'ordre international, qui ne lâchent pas le suivi dans l'espoir de partager les intérêts économiques du macro-espace maghrébin, le résultat de cette dualité est toujours en faveur du pouvoir central et aboutit à une dépendance et une aliénation du jeffarien.

Ce milieu nomade n'exclut pas l'existence de défis anthropologiques, culturels et une lutte entre les diverses forces de confréries religieuses, souphie qui trouve un énorme écho dans le corpus de poésie jeffarienne, chez les sages et les chroniqueurs qui laissent leur récit oraux hérités d'une génération à une autre au sein d'un dialogue avec «l'autre» et avec le pouvoir central, et vis-à-vis de l'ordre international qui a tissé des liens pré-coloniaux de part et d'autre de cette Jeffara tuniso-tripolitaine considérant que cet espace est une zone médiane entre le Machrek et le Maghreb.

Le pacte d'«El Foudhoul» des vertueux, peut être considéré comme la première expérience d'une organisation de la vie socio-économique, politique, administrative et judiciaire dans le monde nomade à la marge d'une autorité centralisée beylicale othomane en 1837, vingt ans avant l'avènement de «Ahd El Amen» le pacte réformiste de 1857 à Tunis.

Ce pacte des vertueux représente une prise de conscience des Werghemma et peut évoquer les interprétations suivantes :

- La Jeffara tuniso-tripolitaine au carrefour du Maghreb et Machrek arabe.
- Les relations existantes entre le pouvoir central et ses gouvernés dans un espace d'autorité connue par des actions antagonistes traduisant le poids de l'ordre international de l'époque.
- Le pouvoir et le contre pouvoir dans la Jeffara occidentale
- Essai de traçage de l'espace du pouvoir, cette délimitation frontalière arbitraire a suscité un dualisme contre l'autorité othomane, la colonisation française et italienne.
- La stratégie de «no man's land» ou la rude et l'émigration des tribus Werghemma et les autres tribus tunisiennes du sud et du centre vers la tripolitaine.

- Le flux et le reflux de mouvements d'émigration et le rôle des associations de réfugiés et d'émigrants
- L'étude et l'analyse de la «Moudawina» corpus de poésie relative à cette époque.
- La confédétration des Werghemma et ses alliances avec le reste des tribus et «ourouches» tunisiens et tripolitains
- La comparaison entre «Hilf» El Foudhoul pacte des vertueux (1837), un pacte concin entre les tribus werghemmiennes dans la Jeffara occidentale et le pacte de «Ahd Al Amen » à Tunis en (1857).
- Le corpus poétique des tribus jeffariennes les divers «diwans» (recueils) évoquant la mobilité et la transhumance des nomades et semi-nomades de la plaine, les Jebalias de la montagne et du Dhahar et les tribus maraboutiques «Zaouya» de part et d'autre de la frontière arbitraire séparant les deux Jeffaras orientale et occidentale.
- La diversité des thèmes de cette poésie qui balotte du politique à l'érotique et son rôle dans l'histoire de la vie nomade jeffarienne considérée rassemblant (accumulant) tous les aspects de la civilisation et la culture jeffarienne.
- Le pouvoir central entre la politique de «la carotte et du baton» et les pourpalers diplomatiques dans le but de démanteler le système politique tribal et confédéral, guerrier, organisé, autonome sous l'autorité théorique du principe de liberté et d'indépendance dans le cadre d'une colonisation intitulée protectorat, cette organisation politique imposée a été à l'origine d'une dislocation rapide du système socio-économique pastoral.

Le pacte «d'El Foudhoul» des vertueux suscite plusieurs questions :

- Pourquoi les liens de parenté et du sang et les alliances relatives à cette parenté et ce tribalisme ne sont-ils plus suffisants pour gérer l'environnement géo-politique jeffarien?
- Pourquoi ce système tribal confédéral n'est-il plus le garant et le vecteur de la continuité pour sauvegarder intact le mode de vie et les valeurs de la confédération des Werghemma?
- En 1837 il a fallu un pacte d'alliance avec «l'autre », le plus proche, les tribus au sein de la confédération sur le plan sécutitaire, économique et politique

Ce qui a déclenché cet esprit de méfiance c'est l'arrivée de la colonisation étrangère venant de très loin et donc inconnue par les tribus jeffariennes, il faut se préparer pour affronter un danger dont l'importance est inconnue, l'instinct du jeffarien est de défendre son territoire devant l'ennemi qui cette fois-ci est d'une autre religion considéré «Keffar» mécréant ce qui est plus grave aux yeux des Werghemma et des tripolitains.

Ce sont les circonstances intérieures et extérieures, une dualité inter-tribale concurrencée par une dualité à l'échelle des grandes puissances étrangères qui inaugurent une nouvelle ère à la recherche de leurs intérêts économiques et suite à des crises vécues au sein de leur société européennes.

La confédération des Werghemma représente l'apparition d'un phénomène, d'un système politique, socio-économique et culturel ramasseur de masses, déjà par le biais des Miaâds et cheikh chartia, et orf a été en mesure d'unir les ourouches les plus puissants de la Jeffara occidentale : les Touazine, les Accaras, les Khezours,

les Ouderna et les Jebalias et de conclure des conventions et Ahlefs (pactes) avec les groupements tribaux à l'Est en Tripolitaine et à l'Ouest dans le sud et le centre de la régence de Tunis.

C'est cette idéologie, ce mouvement politique et social qui a été «tué à l'œuf» considéré dangereux par tous les pouvoirs, à toutes les époques de l'histoire des Werghemma, contrarié et combattu par des diverses moyens : diplomatiques, militaires. C'est peut être pour la première fois, dans un espace aride, que la population autochtone œuvre dans le cadre d'un projet «nationaliste» arabo-musulman soutenu par les diverses composantes de cette confédération des Werghemma, ce sont les parties ou axes principaux en pyramide de ce système politique, socio-économique et culturel ; les trois parties jouant l'infrastructure ou le substrat de ce système sont le groupement ou «parti» des guerriers (Touazine, Ouderna, Khezour), groupement de sédentaires (Accara et Jbalias), groupement ou parti des marabouts et religieux (Mourabitines : Jelidet, Rebaia, Médenine, M'habel) force de l'ancrage des affaires spirituelles et religieuses, en équilibre presque total et en complémentarité avec les autres groupes.

L'étude élaborée sur le champ social jeffarien, a nécessité une double approche celle des relations intrinsèques au sein du groupe de la confédération des Werghemma et celle des rappotts entretenus par le groupe avec le pouvoir central.

Le statut, longtemps, marginal des groupes jeffareins, Werghemma ou tripolitains a été constamment accompagné d'une quête de soumission, qui prenait diverses formes la où violence matérielle et symbolique restait dominante dans les formations sociales pré-coloniales, dans la politique coloniale et ses transformations sur le milieu humain et environnemental, et dans le processus de la colonisation qui a suscité des violences et guerres dont la majorité se sont déroulées dans le territoire jeffarien de 1881 à 1889 et de 1914 à 1918 pour prendre une allure continue jusqu'à l'indépendance interne de 1956 et même jusqu'à 1963.

Les phénomènes de colonisation aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècle ont marqué l'histoire des jeffareins par une période critique ou conquête invasion, projet de civilisation, affrontements militaires, politiques et culturels entre les peuples dominés par un nouvel ordre international, constituant des faits dominants et complexes de l'histoire des Werghemma et des tripolitains ; dont les conséquences immédiates à l'époque et les effets lointains qui émergent actuellement, ne doivent pas être sous-estimés.

Nous avons, au cours de notre analyse, essayé d'évoquer le non-dit par les pouvoirs beylicaux, coloniaux français et othomans et par la première république, qui a hérité tous les poids des injustices de cette histoire monvementée des Werghemma et des tripolitains dans la Jeffara tuniso-lybienne, cet espace tampon ou couloir de passage provoquant des crises pour les jeffariens et des méfiances réelles ou mythiques des pouvoirs centraux de l'Est ou de l'Ouest avec une vision loin d'être innocente des grandes puissances.

Notre objectif est loin d'étudier et entrer dans le débat de l'expertise militaire de la colonisation ou de la résistance, mais au contraire mettre en relief la restructuration des espaces politiques, culturels et sociaux.

Privilégiant l'histoire des mentalités, de la vie quotidienne, des mutations structurelles, les historiens et les anthropologues avaient souvent tendance à occulter, à oublier, ou à négliger volontairement ou intentionnellement des circonstances et des réalités, c'est pour cela qu'il est étonnant de trouver des lacunes dans l'histoire évènementielle, chronologique ou tout simplement politique.

C'est pour cela qu'il a fallu cet effort pour arriver à une critique raisormable des acteurs autochtones ou étrangers, résistants ou dissidents, soumis ou insoumis, collaborateurs des colons ou nomades transformés en «Moujahidines» résistants, suite à cette agression touchant leur civilisation, leur espace vécu et leur culture.

Le recours à cette approche de restructuration des espaces géopolitiques et par conséquent des moments privilégiés de rencontres, de contacts, d'interactions, d'acculturation et d'influences réciproques qui peuvent être appréhendées comme de simples parenthèses historiques. Notre approche, le long de cet essai d'analyse, est de gagner du temps avant qu'il soit trop tard pour sauvegarder les balises de cette culture jeffarienne, de cette histoire riche en détails, car même les adultes et les vieux du XX^{ème} siècle ne connaissent pas assez ce passé proche et lointin, suite à l'hégémonie et aux effets du choc provoqué par la colonisation sous forme de protectorat, pour décoder Ia philosophie du système politique ou de l'organisation politique jeffarienne, qui a été brutalement disloquée par la conquête coloniale, arrêtant l'initiative et le comportement qui découlent des valeurs du jeffarien, de son organisation socio-économique et culturelle équilibrée, très adéquate à cet environnement hyperaride.

Cette organisation politique basée sur le respect de l'autre, et sur la responsabilité et le devoir collectif se trouve comme partie intégrante d'une importance capitale dans les «miaâds» et les pactes «ahlefs » des jeffariens depuis 1837. Nous évoquons un témoignage de ce système basé sur la «culture nomade» jeffarienne avec un savoir particulier sur la vision de la distance, l'importance du positionnement géopolitique, les notions d'extériorité, de mobilité, les références et le repérage du temps, aux espaces visibles et invisibles, au territoire, à la parenté et aux alliances, le domaine de symbolique, le dialogue avec le pouvoir, le rôle de la guerre dans cette dualité invasion/résistance, le rôle de la violence, sans oublier les liens que les jeffariens entretiennent avec la «choura» et la religion musulmane à savoir le Coran et le «hadith », recomposition économiques et politiques, la reproduction sociale, comment interpréter les crises du passé qui ont véhiculé les crises actuelles, les interactions et le rapport de l'autorité.

Les appartenances identitaires et les stratégies des jeffariens, pour assurer cette autonomie et cet équilibre malgré l'épreuve difficile des «Destours» pactes et conventions après 1857, inauguré par le pacte fondamental «Ahd El Amen» du Général Kheiriddine Bâcha, qui vient comme imitation de l'étranger othoman ou européen, important une institution et une législation bâtarde qui vient pour contrarier le fond et la forme des pactes «Ahlefs» de la Jeffara et des jeffariens depuis 1837, pour enraciner une réforme radicale socio-économique, politique et culturelle dans l'espoir d'éloigner le danger exogène de «l'autre» avec ses faits influant sur la dynamique interne, affectant les conditions de vie et assignant des tournants historiques aux sociétés du protectorat (la régence de Tunis) qui ont profité de l'évènemcnt de 1881 ou qui le subissent indéfiniment.

Nous revenons à ce témoignage du système politique jeffarien par un extrait du «Miaad» des Ouderna qui était, aux yeux des beys, des stratèges et coloniaux français l'ossature et la force de frappe de la confédération des Werghemma les deux «ourouch» Ouderna ont contracté cet accord qui sera la base de tous leurs jugements gui sera durable, et appliqué aussi par les générations postérieures pour que leurs territoires restent unis et leurs valeurs respectées à travers les âges.

Tous s'engagent à se soumettre aux jugements éventuels rendus par le cheikh et ses «ouzaras - ministres» adjoints qui seront fermes sur le principe de prêcher et de faire régner le bien et combattre le mal et veilleront aux intérêts des musulmans sans relâche, pour cela ils ne seront pas cléments pour celui qui passe outre les jugements ou les refuses mais ils se conduiseront sans despotisme envers ceux qui respecteront leurs jugements» «Miaâd» assemblée des Ouderna signé par plus de cent membres des tribus des Ouderna (cheikhs, leurs ministres (ouzara), leurs chaouchs) 1300H.1884JC.

Ce travail de recherche sur les jeffariens s'achève sur des points d'interrogation après avoir essayé de passer en revue les épisodes d'une histoire mouvementée d'une partie du territoire du protectorat français, cette régence de Tunis qui avait institué avec l'empire othoman une ère de la politique des demi-solutions pour gouverner des tribus et groupements de tribus comme la confédération des Werghemma.

C'est le phénomène de la violence qui est à l'origine de la colonisation et thème porteur des réformes importées, en effet, l'histoire nous enseigne que rien n'est pas plus changeant que les législations dans l'espace comme dans le temps.

La parole chez les nomades jeffariens, avant le passage à l'écrit, était une valeur sacrée parmi les valeurs du système tribal confédéral jeffarien, c'est à dire une législation orale comme celle que nous venons d'évoquer un extrait dont on connaît même pas la date de signature originale, la remarque pertinente des deux notaires sur le fait de ne pas trouver l'espace dans leur document pour la signature de la foule de témoins, ils se sont arrêtés à plus de cent signatures ou empreintes. Tous ces détails montrent bien sans équivoque que la tribu de la confédération des Werghemma au XVII^{ème} et XIX^{ème} C'est leur patrie, l'appartenance à la tribu constitue un élément essentiel pour les jeffariens et influence largement les relations sociales. Cette cohésion sociale a été forte à l'intérieur du groupe tribal géré par une assemblée ou «Miaâd», de ce «Miaâd» se constitue les autorités législatives, exécutives représentées par le cheikh et ses «ouzaras - ministres» ou adjoints, le cheikh «chartia» et le «cheikh el orf».

Nous avons remarqué l'importance des ces autorités chez «Arch» Touazine lorsqu'à l'émigration des tribus Touazine en Tripolitaine, il y a eu recours au «Miaâd principal» à Werghemma, Jeffara occidentale, pour l'élection d'un «cheikh el orf» pour gérer les tribus Touazine en Tripolitaine, avec des dérogations importantes au fond et au forme de la législation coûtumière du orf». (voir texte d'élection du «cheildi el orf» des émigres Touazine en Tripolitaine 1312 h - 1892 (en annexe)).

A cette période prospère pré-coloniale, le territoire de la Jeffara tuniso-tripolitaine de la confédération des Werghemma échappait pratiquement au contrôle des beys de Tunis et de Tripoli.

L'absence de soumission au pouvoir de l'Etat ne supposait pas l'anarchie, à la place de la loi de l'Etat il y a le «orf» ou ensemble des règles coutumières faites par le jeffarien et pour le jeffarien, le «orf» le «chartia».

I. Chelhod (1971) parlant du nomadisme dans son livre «le droit dans la société bédouine» disait «... loin de se conduire en forban, le bédouin dans son comportement avec autrui est astreint à un nombre si élevé d'obligations non toujours sanctionnées par des lois, qu'on serait tenté de voir en lui l'être le plus règlementé du monde» de ceci et de l'extrait du pacte «hilf» des Ouderna et de l'exemple de l'élection d'un cheikh «el orf» par le «miaâd» des Touazine» en dérogation spéciale ponr gérer la vie quotidienne des Touazine émigrés en Tripolitaine, ci-dessus indiqué, nous signalons que le jeffarien : werghemmi ou tripolitain ne peut pas être présenté comme un individu incapable de se soumettre à aucune loi ou à aucun pouvoir central, mais il n'admet comme loi que celle que les traditions de son groupe admettent.

La fin du règne de la confédération des Werghemma et du système de valeurs jeffariennes en Jeffara tuniso-tripolitaine n'est que la conséquence du développement et de l'apparition d'une autre forme d'organisation politique exogène, mirage, apparence trompeuse qui séduit un temps et se détériore en une longue période.

C'est le pouvoir de l'Etat matérialisé par l'établissement de frontières et délimité par des zones ou territoires civils ou militaires, ce qui a brisé les courants traditionnels d'allégeances et d'échanges qui existaient entre les groupes de la confédération des Werghemma et les tribus tripolitaines et sahariennes du centre et de l'ouest de l'Afrique et de l'orient, espace vécu et perçu par tous les jeffariens et les tripolitains avant l'établissement des frontières arbitraires de 1910.

Le développement du pouvoir de l'Etat a affaibli les tribus jeffariennes non seulement sur le plan politiqne (soumission et rupture de dialogue) mais également sur le plan économiqne, régression de l'espace vital par le biais d'une batterie de lois et décrets relatifs aux terres collectives tribales depuis 1881, affectant l'équilibre écologique et mettant les jeffareins devant une équation difficile pour gérer leur nouveau environnement agro-pastoral, c'est la fin du système du tribut payé par les agriculteurs et pasteurs sédentaires pour leur propre protection et la fin du trafic caravanier saharien.

L'époque de la paix de la confédération des Werghemma et des tripolitains est marquée par le declin du nomadisme et ses principes et valeurs de base socio-économiques, anthropologiques et culturelles.

Une nouvelle période est apparue suite au déclin de l'organisation politique de la confédération des Werghemma, sollicitée par les autres «ourouches» du sud et du centre avec une prise de conscience prometteuse pour la résistance, la libération et l'indépendance totale et durable, une réaction légitime et logique contre la colonisation française qui a modifié l'organisation socio-économique antérieure.

Les jeffariens n'assurent plus la fonction protectrice guerrière comme cela est exigé dans le « kanoun chartia» et les principes de la confédération des Werghemma (voir texte de ce « kanoun» législation en période de paix et de guerre (en annexe)).

La redevance de sécurité que versent les jbalias et les sédentaires agro-pastoraux aux nomades a donc disparu. Elle s'est transformée en impôt annuel que chacun (y compris les jeffariens et tripolitains) doivent verser au «Caïd» militaire de la région de la Jeffara occidentale, et au «Caïd» othoman ou italien dans la tripolitaine en Jeffara orientale.

L'administration coloniale a introduit l'impôt monétaire où tout est contrôlé il s'agit d'un impôt agricole, le dixième de la production, celle-ci est estimée sur la base du nombre d'attelage (un attelage doit payer en nature, en monnaie ou en timbre la valeur d'environ 50 kg d'orge).

Pour des raisons de sécurité les nomades sont chassés de la plaine et repoussés sur les plateaux montagneux et sont repliés auprès de leurs anciens alliés (les agriculteurs sédentaires) ; pour des mesures de sécurité les parcours sont localisés dans la plupart des cas dans les zones militaires ou contrôlées par le «Makhzen» ou «le goum » ou l'accès est règlementé voir même interdit selon les circonstances.

Désormais, les parcours seront limités et les grands déplacements «htaya» seront interdits ou tolérés en cas d'exception pendant les grandes sècheresses. L'élevage, première richesse des Werghemma, a subi une dure épreuve, plus de la moitié du cheptel a été détruite à la suite de ce chambardement du système agro-pastoral et du mode de vie des Werghemma et des tripolitains de crise en crise (voir courbe des variations pluviométriques comparée à la courbe de la datation des jeffareins de 1860 à 1956).

L'économie pastorale «traditionnelle» entre dans une phase de décadence, c'est le début de l'éclatement de la confédération des werghemma, ce territoire intitulé «région au-delà des « chututs », « bled des werghemma», « watan, patrie des werghemma», «barr, terre des werghemma», «Etat tampon», « Petite république », «territoire militaire », «royaume sud du Sahara», «confins saharo-tripolitains», «le territoire du makhzen à bernous bleu», «le territoire d'exil des résistants», «l'ile du sel», une multitude de nomination avec des éditeurs qui balancent entre des colonisateurs, des stratèges et missionnaires du nouvel ordre international au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle, des résistants contre toute ingérence et invasion étrangère ; des écologistes ou politologues pessimistes, des leaders d'origine nomade qui n'ont pas perdu le mythe de cette ère prospère de la Jeffara tuniso-tripolitaine avec une nostalgie qui ne s'éteint jamais, et qui reste emprisonniée dans les poèmes des poètes jeffariens : Mansour El Houch, Fitouri Tlich, Soufe El Mahmoudi, Med Saïd El Khattat, Dhaou Latrach, Messoud Bougueddima, Mabrouk Hamdi, Dhaou Labaiedh, cheikh El Ardhaoui ... qui ont chanté le prélude d'un conflit incessant entre le pouvoir central et les jeffariens.

Dépourvus de la redevance habituelle de leur mode de vie, et limités dans leurs mouvements et déplacements, les jeffariens sont dans cette période en résidence surveillée, ils vont chercher d'autres modes de vie et d'autres ressources pour subsister.

Ils vont se convertir en agriculteurs et essayer d'imiter leurs anciens alliés, dans la Jeffara occidentale, ils vont s'adonner à l'agriculture ou l'art de cultiver est une «sculpture» dans un environnement rude et hyperaride et où la grâce de Dieu reste le début et la fin de chaque projet ou action de la vie quotidienne du jeffarien.

Progressivement, les anciens nomades de la Jeffara tuniso-tripolitaine vont adopter un mode de vie semi-nomade, leurs activités se répartissent selon un périple cyclique basé sur la migration saisonnière de groupe appelé «hattaya» vers les oasis de la tripolitaine ou les oasis de Nefzaoua ou de jerid, à Jerba pour récolter les dattes ou travailler à la tâche dans le moisson des céréales au nord de la régence de Tunis.

Les nomades habitués à une liberté de mouvement et de transhumance sont obligés indirectement et sous les armes de quitter leur mode de vie agro-pastoral, nomade et leur organisation politique brutalement disloquée par la conquête coloniale, pour se trouver confronter aux problèmes d'une fixation imposée par les planificateurs réalisant des cadastres basés sur des projets sécuritaires de la politique coloniale et post-coloniale dans un milieu aride, fragile et dépourvu des ressources vivrières.

Le recours aux différentes formes de migration va-t-elle être la réponse à ce déséquilibre entre les pressions de la colonisation dans ses déverses formes d'une part et la recherche des ressources pour la subsistance de la société jeffarienne d'autre part

La confédération des werghemma et les tripolitains dans la Jeffara tuniso-libyenne habitués à un mode de vie équilibrée et à une autosuffisance des produits viviers, assurés par la complémentarité entre les fonctions agro-pastorales, l'élevage et l'artisanat nomade et des ksours, le commerce caravanier transaharien, vont connaître une mutation historique et dangereuse en sortant de la période de paix, une paix à la manière jeffarienne pour entrer dans une ère de peur et une quête continue à la recherche du produit alimentaire de subsistance pour trouver son équilibre et sa nourriture dans la migration.

Les jeffariens vont alors pratiquer une activité cyclique dont les sécances sont réparties entre la migration saisonnière et la fixation dans la «Zemla» et le ksar pour suivre des péripéties allant de la fin d'automne pour la récolte des dattes dans les oasis de l'Est ou de l'Ouest puis passer vers les travaux oléicoles dans la plaine de la Jeffara et à Dekhilat werghemma ou presqu'île de Sidi Makhlouf, pour s'occuper en avril des moissons des céréales sur place en année pluvieuse ou se diriger vers le nord-ouest de la régence en année de disette.

Cette fixation provoquée a permis le développement d'une certaine diversification des activités l'élevage n'est plus la seule source de subsistance. Toutefois avec cette diversification (semailles, migration, arboriculture, élevage ...) commencent la concurrence et le déclin de la solidarité et des entraides collectives de «Raghata» de «Douleb» et du labour pour soi et pour les autres tout en considérant ce principe comme devoir et obligation de la «charia» islamique.

La pyramide des valeurs jeffariennes héritées de leur mode de vie agro-pastorale nomade, et de leur organisation politique confédérale, brutalement, déstabilisée pour perdre petit à petit, sous l'effet d'une colonisation othomane, française et des mesures post-coloniales, les pierres angulaires de leur patrimoine socio-économique anthropologique et culturel sous le regard des poètes enregistrant les détails du désaroi pour inaugurer une ère nouvelle de peur, peur de l'avenir, peur de demain.

La condamnation du nomadisme et de l'organisation politique jeffarienne a été à l'origine du développement du pouvoir de l'Etat aboutissant à un changement brusque et despotique.

Les jeffariens vivaient une douleureuse interrogation sur les mutations socio-économiques et culturelles où toutes les pratiques sociales se trouvaient dénaturées sinon confisquées par l'Etat colonial et après lui la 1ère Réublique jusqu'à 1987. La petite bourgeoise et les collaborateurs de l'Etat colonial étaient les mêmes acteurs qui représentaient pour l'Etat et le pouvoir central un çoff on parti qui n'a pas changé de politique ni de position à travers toutes ces périodes, pour se trouver, surtout après l'apparition du litige entre le Parti du Destour et les autorités coloniales à propos de la question du territoire du sud (la Jeffara occidentale). En effet, aa délégation française a exigé que l'armée qui contrôlait la frontière tuniso-libyenne et le reste de la Jeffara occidentale conserve la responsabilité de la sécurité de ces territoires après l'octroi de l'autonomie inteme (ou indépendance interne) de la régence de Tunis. Pour le territoire du sud, des le début des négociations on a parlé des points essentiels appelés à être examinés ou repris dans les discussions franco-tunisiennes concernant : l'avenir des territoires militaires (Jeffara occidentale).

Dans le journal «Petit matin» du 11 décembre 1954 sous un titre : Débat sur l'Afrique du nord, Mendès-France parle de la Tunisie en disant «nous avons envoyé 35 000 à 40 000 hommes en Tunisie, c'est un élément qui a largement contribué à la stabilisation de la situation, le même effort a été accompli en Algérie, le président du Conseil a évoqué ensuite le rôle particulier des anciens combattants qui ont été les meilleurs agents de la fidélité française, il affirme à cette occasion que le droit des anciens combattants tunisiens seront sauvegardés sans restriction... on critique la politique aboutissant à l'autonomie inteme, on oublie ce qui était la situation que nous avons trouvée en juin, les attentats se multipliaient de mois en mois, les victimes des «fellaguas» ont été beaucoup plus nombreuses avant qu'après le 01 juillet.

Nous avons montré notre force, puis nous avons usé de clémence. Maintenant ceux qui ne se sont pas rendus seront mis hors d'Etat de nuire, ayant approuvé la formule de M. Rêne Mayer : autonomie oui, indépendance, non, nous souhaitons que SA. le Bey entende nos conseils, qu'il consolide son régime et qu'il ne cède pas aux recommandations des autonomistes, le traité de Bardo assigne à la France certains devoirs...»

Le 5 janvier 1955 (Petit Matin) le Secrétaire Général du Néo-destour : feu Salah ben Youssef disait : «seule une autonomie consacrant une puissance publique exclusivement nationale et administrant sans partage le territoire tunisien sera agréée par notre peuple» quant au Président : feu Habib Bourguiba disait le 06 janvier 1955 (Petit Matin) trois jours après la prise de position de M. Salah ben Youssef, Secrétaire Général du Néo destour critiquant la tournure prise par les actuelles

négociations franco-tunisiennes, M. Habib Bourguiba président du Néo-destour a fait à Mr Roger Stéphane de (France observateur) la déclaration suivante : notre parti a été constitué pour chercher à réaliser l'indépendance de la Tunisie avec l'appui de la France... une orientation nouvelle...s'imposerait tôt ou tard aux tenants du nationalisme intégral comme aux partisans du colonialisme intransigeant... j'ai des bonnes raisons de croire qu'un accord sera réalisé qui sauvegardera les intérêts légitimes de la France et de la Tunisie... qu'il sera, désormais, clair pour tous à la fois que l'histoire est un mouvement et que l'amitié franco-tunisienne est définitive.»

La Jeffara occidentale et les werghemma trouvent cette négociation et cet accord comportant des risques énormes, puisque le néo-destour se trouve partagé entre l'autonomie interne sans considération de la Jeffara (territoire militaire), cette partie de la régence de Tunis reste exclue des négociations et de l'accord final pour conserver le statut d'une zone militaire avec une enclave civile groupant Jerba et Zarzis.

Malheureusement pour les jeffariens et même pour le reste de la population tunisienne, ces négociations ont montré clairement que le gouvernement colonial français n'a pas oublié les consignes des stratèges coloniaux concernant la Jeffara tuniso-tripolitaine et les werghemma, surtout après la révolte de 1914-1818 et la décision des «miaâd» de la confédération des werghemma pour déclarer la guerre totale à l'occupant, le gouvernement français accordait une autonomie de pure forme qui consacrerait le statu quo et ferait des tunisiens des gestionnaires du régime colonialiste dans la régence. La jeffara occidentale n'a pas droit à ce statut d'autonomie et conserve l'occupation coloniale, c'est en fait la responsabilité des négociateurs du «Néo-Destour» et du gouvernement français qui assument les conséquences tragiques qui résulteraient de cette volte face.

Jean Divignaud dans son livre (Tunisie) 1964 Ed Kahia disait page 25 parlant de Bourguiba : « Il a jeté la Tunisie dans l'histoire», effectivement cet homme d'une histoire tissée par ses propres mains depuis les lointains combats du néo-destour, a opté pour une approche totalitaire despotique, où nation et personne du Président du parti ou de l'Etat se superposent.

Le désaccord entre le Secrétaire Général du Néo-Destour et son président a mené à l'apparition de deux idéologies antagonistes ; l'une panarabe nationaliste, l'autre pro-occidentale dans l'esprit des conventions du protectorat, des réformes et de l'autonomie interne de l'indépendance inachevée... La Jeffara et les werghemma faisaient partie de la marge, des territoires militaires, des confins où s'affaiblit le poids dominant du contrôle exercé par le centre politique selon l'adjudication et la ténacité de l'enchérisseur colonial. Les groupes jeffariens bien qu'attachés à leur territoire et faisant partie intégrante du «Néo-Destour» depuis sa création, ce dernier se confond avec le pouvoir colonial en s'engagent même dans une lutte acharnée contre les résistants au projet de l'indépendance ou l'autonomie totale (1954-1956).

La politique sécuritaire a fait de la Jeffara et des werghemma des otages soumis à l'arbitrage des négociateurs coloniaux et autochtones ce qui ne facilitait pas le dialogue entre les gouvernants et les gouvernés, bien au contraire c'est le grand retour à la notion du traité de 12 mai 1881 où la Tunisie y compris la Jeffara la France lui doit un appui constant.

Telles sont les conditions minima qui feront de l'autonomie interne une réalité pour les jeffariens et pour les tunisiens, une réalité qui fait rappeler le goût amer des traités et conventions conclus avant le 20 mars 1956. Cette date ouvre une autre bataille pour les werghemma pour l'appel à une souveraineté totale afin de revenir à la Jeffara tuniso-tripolitaine totalement indépendante. Le monde entier est témoin de la bonne volonté des jeffariens et du peuple tunisien, cette bonne volonté ne signifie dans le corpus des poètes jeffariens ni lâcheté ni capitulation.

En effet, l'émigration des werghemma vers la tripolitaine en 1882, la révolte de 1914-1918, la résistance des «fellagas> de 1918 à 1956, le refus de l'autonomie interne et le statu quo du territoire militaire, la dernière bataille des werghemma contre la colonisation, mars 1956, sont des témoignages qui montrent, sans équivoque, l'éternité du message hérité des «miaâd» de la confédération de werghemma qui se transmet de génération en génération avec les mêmes valeurs de la société jeffarienne partie intégrante du peuple tunisien qui a dit non aux coloniaux et aux partisans des demis solutions (protectorat, indépendance ou autonomie interne, territoire militaire...), considérant que la patrie, ce territoire, ne peut être partagé, vendu, négocié ni même donné, il est un être et non pas un avoir, il n'est jamais définit par un principe ou convention (traité...) ou d'appropriation mais par une «chariâa» sacrée d'identification.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **A. Martel** (1965): Les confins saharo-tripolitains de la Tunisie 1881-1911 (tome I, 1ère partie). Edit. PUF, 439 p.
- **Abdelmoula M.** (1987): La Tunisie et la Tripolitaine (1914-1918), Ed.Tiers-monde, Tunis 1987, 180 p.
- **Adler A.** (1977) : Faiseurs de pluie, faiseurs d'ordre. *Revue libre* 77/2.
- **Albin M. (1995)** : Pune Rabhi du Sahara aux cévennes où la reconquête du songe. Première édition de candide la ville dieu 1983, nouvelle édition Ablin Michel S.A 1995.
- **André L.** (1979) : Nomades d'hier et d'aujourd'hui dans le sud tunisien. Edi-sud
- **André M.** (1964) : Le commerce maritime du sud tunisien. *Les cahiers de Tunisie* 1964. 3ème et 4ème trimestre. Univ. de Tunis (Faculté des Lettres et des Sciences Humaines) 196 p.
- **André M.** (1965) : Les confins saharo-tripolitains de la Tunisie, 1881-1911 (tome II) Univ. de France, 428 p.
- **Aoirdidi F.** (1994) : Le projet de mer intérieure en Tunisie. Université de Paris.
- **Arkoun Med.** (1993) : L'individu au Maghreb. *Colloque international de Carthage* 1991. édition T.S Juillet 1993.
- **Auguste B.** (1896): Les observations sur Médenine. 16 p.
- **Aymard** C. (1958) : Tragédie française en Afrique du nord. Quatre fils Aymon, 251 p.
- **Baduel P.** (1994) : Modernité charge et ambiguïté d'un concept. IREMAM 1994/2.
- **Baduel R.P.** (1976-1978): Sociéré et émigration.
- **Balta P.** (1996) : Les cultures du Magbreb. L'Harmatta 1996.
- **Batailion C.** : La tribu.
- **Ben Sliman S.** (1989) : Souvenirs politiques. CERES collection mémoire.
- **Berque S.** et **CI** : Les cultures locales et leurs modes de représentation de l'hogiographie et l'anthropologie politique.
- **Berque J.** : Qu'est ce qu'une identité collective.

- **Bisson V.** (1994) : Douz la ville des Merazig, permanences lignagères et dynamiques urbaines au Sahara tunisien. Tour, septembre 1994 .
- **Borsali N.** Kara (1987) : Quelques réflexions à propos de la théorie de la frontière et le son application en Afrique et Maghreb. Edit. VRASE, 7 p.
- **Bouhadiba A.** (1973) : A la recherche des normes perdues. Maison tunisienne de l'edition.
- **Bouhadiba A.** (1973) : Bedouisme et Beldisme dans la Tunisie actuelle 38p Maison Tunisien de l'édition 1973.
- **Bouhadiba A.** (1980) : Raison d'être. Tunis (STD)
- **Bouhdiba A.**(1978) : Culture et Société. Publications de l'Université de Tunis
- **Boulifa M.** (1993) : « Intifadhet El Ouderna » 1915. Revue *«El Hayet Ethakhafia»*, 10 p
- **Boulifa M.** (1993) : Elevage et pastoralisme de la région de Tataouine (1860-1936). Etude, 10 p.
- **Bounfour A.** (1984) : Transformations et enjeux de la poésie berbere.
- **Bourguia R., Charrad M. et Galagher N.** (1996) : Femmes, cultures et société au Maghreb. Afrique Orient .
- **Boutaleb M.N.** (1995) : Quelques aspects de la continuité de la propriété collective des terres et ses conséquences: le cas du sud-est tunisien, Univ. de Tunis, 40 p.
- **Bouvier R.** (1952) : La Tunisie 1952. 89 p.
- **Burgat F.** et **Monastiri T.** (1983) : Libye. Chronique lybienne.
- **Capot-Rey R.** (1989) : Le Nomade de l'oasis à la ville. Cahier N° 20 d'URBAMA Tours 1989.
- **Caratini S.** (1986) : Ismael Ouled Bardi Héros de la résistance saharienne. Roman 41-42.
- **Caratini S.** (1989) : Les Rgaybat (1610-1934). France Dépôt Légal février 1989 imprimé en C.E.E.
- **Caratini S.** et **Rao S.** : Mauresques. *Urbama* Univ. de Tours 1994.
- **Chandoul M.** et **Boubakri H.** : Migration clandestine et contrebande à la frontière tuniso-libyenne.
- **Chaouch K.** (1980) : Passé et présent du fait frontalier sur les confins occidentaux de la Tunisie 1980.Revue tunisienne des sciences sociales n°83.89p
- **Charmes G.** (1884) : La Tunisie et la tripolitaine. Edit. C.L. Paris, 13 p.
- **Chérif Med Hédi** (1980) : Histoire de Tunisie. STD, 191 p.

- **Chriki A.** (1989-1990): Etude de développement de la fécondité de Pamouvchus ulni sur pommier. Granny Smith soumis à un stress hydrique ou un traitement avec un régulateur de croissance. -étude de la résistance de 3 populations de Pamonychus ulni à deux acanicides en expérimentation.
- **Colin A.** (1985) : Le Maghreb hommes et espaces. 2ème édition mise à jour avec bibliographie augmentée.
- **Commendant Delval** (1907) : La frontière tuniso-tripolitaine. La *revue tunisienne* N°63.pp :189-196.
- **Dakhhia J.** (1990) : L'oubli de la cité (la mémoire collective à l'épreuve du lignage dans le Djerid tunisien. Edit. La découverte, 466 p.
- **De Premare A.L.** : A propos d'authenticité et de retour au patrimoine culturel. Université de Paris, Annuaire de l'Afrique 1978.
- **Deguignet J.M.** (2000) : Mémoire d'un paysan. entière Ed.
- **Dellannhol X.** (1993) : Les nations du Prophète, manuel géographique de politique musulmane. Dépôt Légal.
- **Demeersman A.** (1957) : Tunisie sève nouvelle. Casterman
- **Dimassi H.** (1984) : Où va la Tunisie ?
- **Do-Young-Song** (1993) : Refondation de la cité. Bibliothèques M.S.H : 405 p (E.H.E.S.S. FRANCE).
- **Do-Young-Song** (1990) : Introduction sur l'historicité et les effets de la migration saisonnière : un village d'extrême sud tunisien, 79 p.
- **Do-Young-Song** (1990) : Le fait migratoire d'extrême sud tunisien introduction sur l'histoire et les effets de la migration saisonnière. E.H.E.S.C. mémoire de DEA Paris 1990.
- **Ellatifi J.** (1976) : Organisation sociale d'une tribu du Sud tunisien les Touazine la veille des protectorat 1850-1881. Mémoire de maîtrise d'histoire université de Paris VIII.
- **Farrugia F.** (1995) : La crise du lieu social Essai de sociologie critique. L'hatmattan logiques sociales.
- **Fendri M.** (1935) : Voyage de Tunis à Tripolol des missionnaires Allemands, Evangelischen Christian et Ferdinand Ewaled Im Iahre 1935. Beit Al Hikma Carthage, 161 p (traduit de l'allemand).
- **Ferdinand S.** : La Tunisie et ses richesses. Edit. Pierre Roger, Institut de Géographie, Paris.

- **Filali M.** (1966) : Les problèmes d'intégration posés par la sédentarisation des populations nomades et tribales. *Revue tunisienne des sciences sociales.*
- **Flory M.** (1975) : La Libye nouvelle rupture et continuité. Centre national de la recherche scientifique Paris.
- **Fontaine I.** (1972) : Futurité de l'Islam. Maison tunisienne de l'édition
- **Frerot A.M.** (1993) : Perception de l'espace en Adrar de Mauritanie. Université de Provence UFR des sciences géographiques et de l'aménagement.
- **Frerot A.M.** (1998) : Espaces et sociétés en Mauritanie. *Cahier d'URBAMA* N°33 Tours 1998.
- **Gallisot N.** (1991) : Frontières et limites. Centre Pompidou Paris
- **Gautier E.F.** (1923) : Le Sahara (Université d'Alger) 1923 Payot T.Paris, 174p
- **Gautier E.F.** (1939) : L'Afrique blanche. Géographie pour tous. Librairie Anthème Fayard Paris.
- **Gildas S.** (1978) : Espace commun des tunisiens du sud. Portier 1998.
- **Guellouz E., Masmoudi A. et Smida M.** (1983) : Histoire de la Tunisie, les temps modernes 1983 : Edit. STD, 439 p.
- **Guillou B.** et c.p (1994) : La Mauritanie une société ensablée. *Peuple du Monde* N°270.
- **Hildebert I** (1971): Le Maghreb . Edit. universitaire de France 1971, 278 p.
- **J. Le Bœuf** (1909) : Les confins de la Tunisie et de la Tripolitaine. Edit. Berger Levarault (Paris) et C. Editeur (Nancy) 62 p.
- **Jean L., Antoine S., Philippe B., Olivier C., Jamil S.** (1996) : la Tumsie en mutation. Les cahiers de l'orient N° 43 – 4ème trimestre.
- **Jean R.H.** (1991) : Les frontaliers de l'espace franco-maghrébin 1991. Annuaire de l'Afrique du Nord tome XXX 1991. Edt. CNRS, pp : 300 à 311.
- **Jouili Med H.** (1994) : Société pour mémoire, société pour l'oubli. CERES.
- **Jouili Med H.** (1994) : Sociétés pour mémoxres - sociétés pour oubli. Edit. CERES, 147p.
- **Kably Med.** (1986) : Société pouvoir et religion au Maroc à la fin du Moyen âge.Maisonneuve et Larose.
- **Kassar A.** (1976) : Histoire de Ia Tunisie - S.T.D, 506 pages.
- **Kayser B.** (1986) : Les sociétés rurales de la Méditerranée : Edisud, 301 p.
- **Khacchat M.S.** (1969) : Souf El Mahmoudi. 1969 Dar Loubnane Bayrouth 143 p.

- **Khachat M.S.** (1969) : Khalifa Ben Askar (la revolution et l'islam). Maison El Messira Beirouth, Tome I, II, III, 185 p.
- **Kharoufi M.** (1995) : Colloque espace-frontières socio-culturelle au Maghreb. IRMC Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain.
- **Kilani M.** (1992) : Introduction à l'anthropologie. Edit. Payot Lausanne. 163 p.
- **Kilani M.** (1994) : Introduction à l'Anthropologie. Imp. De France 1994.
- **Kourchid Aicha E.** (1997) : Le mouvement clandestin d'emigration et le commerce informel à travers les frontières tuniso-libyennes. Thèse Doc.Univ.de Tunis, 171 p
- **Kourchid A.** (1997) : حركة الهجرة البرية والتجارة الموازية عبر الحدود التونسية الليبية وظاهرة التهريب بأقصى الجنوب* شهادة دكتوراه .Université de Tunis sociologie.
- **Kraiem M.** (1973) : La Tunisie précoloniale tome 1 et tome 2. STD Tunis
- **Kraiem M.** (1973) : la Tunisie précoloniale. Tome I, 475p et Tome II, 462 p., S.T.D,1973.
- **Labiadh S.** (1996) : La tribu Akkara 1850 –1907. *Ibla* 1996, 30 p.
- **Laroui A.** (1995) : L'histoire du Maghreb un essai de synthèse .Arabe
- Le neo-destour face à la troisième épreuve 1952-1956. Dar el Amel (PSD) 671p
- **Leffebure C.** (1984) : La chanson berbère reverdie. Annuaire de l'Afrique du Nord CNRS 1984.
- **Lissir F.** (1991) : Najaa Ouerghemma sous l'administration militaire française 1936-1881. DEA, 233 p.
- **Lissir F.** (1998) : Noujoua werghemma sous l'administration coloniale française 1881-1939. Etablissement Tmimi Zaghouan, 394 p.
- **Louis A.** (1971) : Habitat et habitations autour des ksars de montagnes dans le sud tunisien 146p. IBLA 1971 Tunis.
- **Louis A.** (1975) : Etrange cité berbère du sud tunisien Douiret. STD
- **Marchesin Philippe** : Tribu, ethnies et pouvoir en Mauritanie
- **Marouf N.** (1987) : Espaces maghrébin pratiques et enjeux .Colloque avec.
- **Marouf N.** (1988) : Pour une sociologie culturelle. O.P.U.E.N.A.L. n° édition 2024/85 Alger.
- **Marouf N.** : Lecture de l'espace oasien. Sindbad 1 et 3 Paris 18
- **Martel André** (1965) : Les confins saharo-tripolitains de la Tunisie 1881 – 1911 Université de Tunis, PUF, 1965, 824 p.

- **Martel André** (1991) : La Lybie 1835-1890 : essai de géopolitique historique. PUF. 1991- Univ. De France, 246 p.
- **Marzougui Med.** (1973) : Siraon Maa El Himaya. Dar El Kitab Egarkhiva Tunis.
- **Marzougui Med.** (1975) : Du sang sur les frontières la revolution de 1915.
- **Marzougui Med.**(1983) : Maa El Bedoui Fi Hilihim Wa Tirhalihim. Dar El Arabia Lil Kitab.
- **Montagne R.** (1836) : La civilisation du désert. Librairie Hachette.
- **Moualhi Med H.** : Patrie et résistance. Dar al Gharb Islami Beyrouth
- **Msabi H.** (1993) : La Tunisie du Sud-Est .Université de Tunis 1
- **Nasar N.** (1993) : Système agraires et organisations spatiales en milieu aride cas d'El Ferch et du Dahar sud-est tunisien. Thèse de doc. Univ. PaulValery Montpellier III.
- **Nordman D.** (1989) : Le Nomadisme ou le nomadisme d'un mot et d'un concept. Le monde, l'oasis et la ville *Urbama.*
- **Nordman D.**(1995) :Colloque espaces-frontières et dynamiques socioculturelles au Maghreb. IRMC, 14 p.
- **Rahmoune L.** (1997) : Dynamique des systèmes agraires du sud-est tunisien. Mémoire DEA. 1997-1998- 78 p.
- **Résidence Générale de la République Française à Tunis** (1931) : Congres d'Agronomie du cinquantenaire tome I. Résidence Générale de la République française à tunis.
- **Rist G.** : La mondialisation des anti-sociétés espaces rêves et lieux communs.
- **S. Caratini** (1992) : Les enfants des nuages. Edit Seuil, 373 p.
- **S. Caratini** (1989) : Les rgybat (1610-1934). Territoire et société. Edit. l'Harmattan, 434 289 p.
- **Sbillate R.** (1996) : Ksar El Ahmar.
- **Sciardie H., Mauger G.** (1994) : Ethnographie économique. Revue trimestriel pour le concours du C.N.L et du CNRS, 113 p.
- **Sebag P.** (1951) : la Tunisie : essai de monographie. Edi. Sociales, 237 p.
- **Sfar T.** (1969) : Là-bas à Zarzis et maintenant. M.T.E Tunis, 318 p.
- **Signoles P.** (1985) : L'espace tunisien Capitale et Etat région. Laboratoire *Urbama* Institut de Géographie parc de Grandmont France-Tours.

- **Sraieb N.** (1984) : Images d'émigrés à travers trois poésies chantées de Abid Ghbenten.
- **Sraieb N.** et **Baduel P.R.** (1988) : Les prédicateurs profanes au Maghreb (poésie populaire et résistances au Maghreb). Edisud 1989. Colloque du 31/10 au 06/11/1988, IBLA n°163, 1989.
- **Taleb Ben Diahb A.** (1985) : L'emprise du politique sur le culturel en Lybie révolutionnaire. Univ. D'Alger, 9 p.
- **Temimi A.** (1981) : Les affinités culturelles entre la Tunisie, la Lybie et le centre et l'ouest de l'Afrique à l'époque moderne.*Revue de l'histoire maghrébine* vol.7 19 p.
- **Temimi A.** (1985) : Recherche et documents d'histoire maghrébine, la Tunisie, l'Algérie et la Tripolitaine (1816-1871). Maison Temimi Zaghouan.
- **Terray E.** et c.p. (1989) : L'homme. Avril juin 1989 XXIX année Numéro 110
- **Tlitli B.** (1970) : Thèse pour le doctorat R.S-lettres.culture, idéologies et penseurs tunisiens dans la première partie moitié du XIX siècle. Université de Nice.
- **Troin J.F. , S. Caratini, Anne Marie Fréro, M.F.davie, J. Bisson** (1996) : Espace du monde arabe. Colloque scientifique du 09/11/1996. Bulletin de l'Association des Géographes français, mars 97- 74 année.
- **Vinsonneur** (1997) : Culture et comportement. Armand Colin.
- **Weber E.** (1985) : Maghreb arabe et occident français, jalous pour une reconnaissance interculturelle. Université de Toulouse le Mirail 1985.
- **Yvan M.** (1996) : Rémanences. Le tout constituant d'édition originale.
- **Zaied A.** (1992) : Le monde des Ksours du Sud Est Tunisien. Fondation national Carthage.
- **IBN ABIDHIAF A.** (1963) : « Ithaf Ahl Ezzemen Bi Akhbari Moulouki Tounes wa Ahd El Amen. Ed. Secrétariat d'Etat aux Affaires culturelles et a l'Information, Tunis.
  - **أحمد إبن أبي الضياف (1963) : إتحاف أهل الزمان بأخبار ملوك تونس وعهد الأمان.**

  نشر كتابة الدولة للشؤون الثقافية والأخبار.
- **El Kassab A.** (1986) : Histoire contemporaine de la Tunisie. Ed. S.T.D.
  - **أحمد القصاب (1986) : تاريخ تونس المعاصر، الشركة التونسية للتوزيع.**
- **Hechmi B.** (1979) : Nouvelle approche en matière d'enseignement. Ed. El Manar Gabès.

- **البشير الهاشمي** (1979) : تجديديات في المجال الدراسي. مطبعة المنار قابس.

- **Hechmi B.** (1979) : Menhel : extrait d'études et approche en psychanalyse et sciences de l'education. Ed. S.G. Im. Gabès.

- **البشير الهاشمي** : منهل مختصرات علم النفس و التربية. الشركة العامة للطباعة قابس.

- **Ghourabi T.** (1979) : Gabès. Ed. Soc. Kahia de Dif. Tunis.

- **التيجاني الغرابي** (1979) : قابس. شركة كاهية للنشر تونس.

- **Aboulkacem A.I.** (1959) : Les immigrés libyens en Tunisie 1911-1959. Ed. Ben Abdallah, Tunis.

- **الدكتور إبراهيم أحمد القاسم** : المهاجرون الليبيون بالبلاد التونسية 1911-1959. نشر وتوزيع عبد الكريم بن عبد الله.

- **Chouan A. A.H.** (1919) : L'anthropologie. Univ. Alexandrie, Egypte.

- الدكتور حسين عبد الحميد أحمد شوان (1919) : الأنثروبولوجيا في المجال التطبيقي المكتب الجامعي الحديث الإسكندرية.

- **Hcine M.M.** (1970) : Nos rompars sont menacés de l'intérieur. Ed.Errissala, Beyrut.

- **الدكتور محمد محمد حسين** (1970) : حصوننا مهددة من داخلها. مؤسسة الرسالة بيروت.

- **El Merzougui B.A.** (1997) : La poésie dans les zones rurales. Ed. SOGEM.

- **بلقاسم عبد اللطيف المرزوقي** (1997) : القوافي في الفياف. سوجيم

- **Plusieurs auteurs** (1995) : La presqu'île de Zarzis à travers l'histoire. Ed. de l'Association de la Sauvegarde du Patrimoine de la presqu'île de Zarzis.

- **تأليف مجموعة من الباحثين** (1995) : شبه جزيرة جرجيس عبر التاريخ. نشر جمعية المحافظة على التراث بشبه جزيرة جرجيس.

- **Boudabbous R.** (1987) : Vers un changement social de l'histoire.

- **رجب أبو دبوس** (1987) : نحو تغيير إجتماعي للتاريخ.

- **Jouneidi S.A.** et **Kebti S.H.** (1987) : La poésie « El Jihed », première partie. Mouvement « El Jihed » de la Lybie.

- **سعيدعبد الرحمان الجنيدري و سالم حسين الكبتي** (1987) : قصائد الجهاد الجزء الأول، حركة الجهاد الليبي.

El Mehjoubi A. (1986) : Le protectorat français en Tunisie. Ed. CERES.

- **علي المحجوبي** (1986) : إنتصاب الحماية الفرنسية بتونس. سراس للنشر

- **Merzougui M.** (1979) : Eddeghbagi. Ed. Librairie El Manar Tunis.

- محمد المرزوقي (1979) : الدغباجي. مكتبة المنار تونس.

- **Merzougui M. et Merzougi** A. (1979) : Bataille et héros de la révolution des Mrazigues au sud tunisien (1943). Ed. Dar Bouslama.

- **محمد المرزوقي و علي المرزوقي** (1979) : معارك و أبطال ثورةالمرازيق (1943) بالجنوب الغربي التونسي. داربوسلامةللطباعةوالنشروالتوزيع تونس.

- **Cherif M.H.** (1980) : L'histoire de la Tunisie. Ed. CERES.

- **محمد الهادي الشريف**(1980) : تاريخ تونس. سزاس للنشر

- **Ben Hcine M.** (1986) : Les tribus et les zones rurales maghrebines au moyen age. Ed. Erriaha El Arbaaa Ben Arous –Tunisie.

- **محمد بن حسين** (1986) : القبائل و الأرياف المغربية في العصر الوسيط. دار الرياح و الأربع للنشر والتوزيع

- **Hchaichi M. ben Othmen** (1988) : Le voyage saharien à travers la Tripolitaine et le pays des Touareg. Ed. M.T.S.

- **محمد بن عثمان الحشائشي**(1988) : الرحلةالصحراوية عبرأراض يطرابلس و بلاد التوارق. الدار التونسية للنشر.

- **Kachat M.S.** (1969) : Les soirées d'Oued Ghadou. Ed. El Fikr Tripoli-Lybie.

- **محمد سعيد القشاط** (1969) : عشيات وادي غدو. مكتبة الفكرطرابلس ليبيا.

- **Boutaleb M.N.** (1970) : Situation des intellectuels à Zarzis pendant la période coloniale (Archive nationale).

- **محمد نجيب بوطالب** : وضعية المثقفين بجرجيس في الفترة الإستعمارية من خلال بعض ملفات الأرشيف الوطني. بحث غير منشور.

ANNEXE

Sommaire de l'annexe

- Carte 13 : Répartition des «ourouchs » ou confédértion de werghemma au XIX^{ème} siècle.....3
- Carte 14 : L'invasion française du territoire de la Jeffara occidentale sous l'autorité othomane (Régence de Tunis) printemps 1882.....4
- Carte 15 : Villes et tribus tunisiennes 1881 : exemple de carte géographique atrophiée de la Tunisie sous le règne des othomans, du protectorat français et de la première république et la note circulaire du Premier Ministère n°32 du 27/04/1988 interdisant l'impression des cartes atrophiées.....5
- Carte 16 : La Jeffara tuniso-tripolitaine et le Sahara sous le règne des othomans 1835-1911.....7
- Carte 17 : La Jeffara occidentale et l'Aaradh sous l'autorité militaire du protectorat français 1881-1962.....8
- Carte 18 : «Entifadha» des werghemma contre l'occupation coloniale française 1882 –1883 et 1914-1918-1956.....9
- Carte 19 : Les werghemma : délimitations frontalières 1908-1911 (édification du mur séparant les deux jeffaras tuniso-tripolitaines).....10
- Carte 20 : L'espace perçu des werghemma (le monde arabe et le monde musulman).....11
- Carte 21 : Les nomades dans la Jeffara tuniso-tripolitaine (XIX^{ème} siècle)..12
- Carte 22 : Les acteurs de «Helf El Foudhoul» pacte des vertueux 1837 Jeffara occidentale-Médenine (l'Union des khzours et des Touazine).....13
- Figure 23 : Le calendrier «d'El Manakh» des werghemma dans la Jeffara occidentale.....14
- Graphique 24 : Adaptation de la population jeffarienne aux variations climatiques de 1860 à 1956 (datation des werghemma et les moyennes de variations pluvio-métriques).....15
- Tableau 25 Législation et circulaires relatives aux terres collectives dans le territoire Tunisien (1881-1990).....16
- Datation des Werghemma dans la Jeffara occidentale 1860-1955.....17
- Répartion des henchirs romains, des khasbats et des zemlas dans la Jeffara occidentale.....18
- Fac-similé du Miâad des Touazine 1311 H –1893.....19
- Traduction de Miâad Touazine 1311 H-1893.....21
- Texte de Miâad des Touazine (en arabe) 1311 H-1893.....23
- Fac-similé de la décision de désignation de Cheikh El Orf des Tonazine émigrés en Tripolitaine par le Miaâd des Touazine 1312H + complément en 1320 H-1892 + comp. 1900.....25
- Traduction en français de la décision de désignation de «Cheikh El Orf» des Touazine émigrés en Tripolitaine 1312-1892 et 1320-1900.....26
- Fac-simildé du « Helf» pacte des tribus des Krachoua 1280-1863.....28

-Traduction en français du «Helf» pacte des tribus des Krachoua 1280-1863.....29
-Texte en arabe du «Helf» pacte des tribus des Krachoua 1280-1863.....30

- Fac-similé du «Helf» pacte des Haddej, tribus des Matmata 1292-1875.....31

-Traduction en français du «Helf» pacte des Haddej, tribus des Matmata 1292-187...
.....32
-Texte en arabe du «Helf» pacte des Haddej, tribus des Matmata 1292-1875.....34
-Traduction en français du «helf» pacte El Foudhoul, des vertueux 1253-1837.....35
-Texte en arabe du «helf» pacte El Foudhoul, des vertueux 1253-1837.....37

- Fac-similé du Miâad des Oudema entre 1300 et 1305 H – 1882 et 1887.....38

-Traduction en français du Miaâd des Ouderna entre 1300 et 1305H-1882 et 1887..41
-Texte en arabe du Miaâd des Ouderna entre 1300 et 1305H-1882 et 1887.....44

- Fac-similé du Miaâd des Hrarza 1291H-875.....46

-Traduction en français du Miaâd des Hrarza 1291H-875.....47

-Texte en arabe du Miaâd des Hrarza 1291H-875.....48

-Corpus de poésies sur a Jeffara tuniso-ybienne.....49

- Poème : le ksar de Hamdi Mabrouk.....50
- Poème : la tribus de Hamdi Mabrouk.....52
- Poème : la chamelle de Cheikh El Ardhaoui.....53
- Poème : les contraintes de la vie de Cheikh El Ardhaoui.....54
- Poème : le cheval et son cavalier de Cheikh El Ardhaoui.....55
- Poème : la pluie et l'abondance de Mohamed Saïd El Khachat.....56
- Poème : la résistance à l'occupant français de Mansour El Houch.....57
- Poème : Fitouri Tlich élègre le résistant Mansour El Houch.....58
- Poème : dialogue poétique entre Mansour El Houch et les poètes qui n'ont pas émigré en Tripolitaine 1881-1890.....59
- Poème : la bataille des Esfefs de Haj Messaoud Bougueddima.....63
- Poème : Aïcha (les soirées d'Oued Ghadou Jeffara orientale) de Mohamed Saïd El Khachat.....64
- Poème : à dos de chameau, et Mbarka de Hammami.....65
- Poème : dialogue inachevé avec un ksar de Dhaou Labayedh.....67
- Poème : le ksar de Dhaou Labayedh.....68
- Poème : ma tribu de Dhaou Latrach.....69
- Poème : dialogue entre deux poètes de la Jeffara (1947) de Bouzemmita et Othman Ben Chibani Ismaïl ou dialogue entre citadin et nomade.....70
- Poème : entre citadin et bédouin de Merzougui Belgacem Abdellatif 73

*Poème : l'émigration : une institution sociale dans la Jeffara occidentale de Farah Debouba.....75

- Poème : émigration dans la Jeffara discours du poète et discours officiel de M'barek El Khoff.....76
- Poème : l'agression de la nature et du pouvoir colonial de Fitouri Tlich...77
- Poème : devant l'évolution démographique anarchique M'barek El Khoff et Ettoumi s'attaquent à la source.....78
- Poème le message éternel des Werghemma dans la Jeffara de Jemâa El Khoff.....79
- Poème : lecture de l'espace dans la Jeffara de Amar Bel Arbi.....80
- Poème : mobilité, transhumance et cultures vivrières de Hédi M'sadak.....81
- Poème : la tribu jeffarienne entre mythe et réalité de Ali Tlich neveu de Fitouri Tlich.....82
- Poème : le poète Fitouri Tlich raconte l'histoire de la Jeffara sous la colonisation.....83
- Poème : la tribu jeffarienne de Ali Tlich neveu de Fitouri Tlich.....85

Carte 13: Répartion des "Ourouchs" Werghemma ou confédération des Werghemma

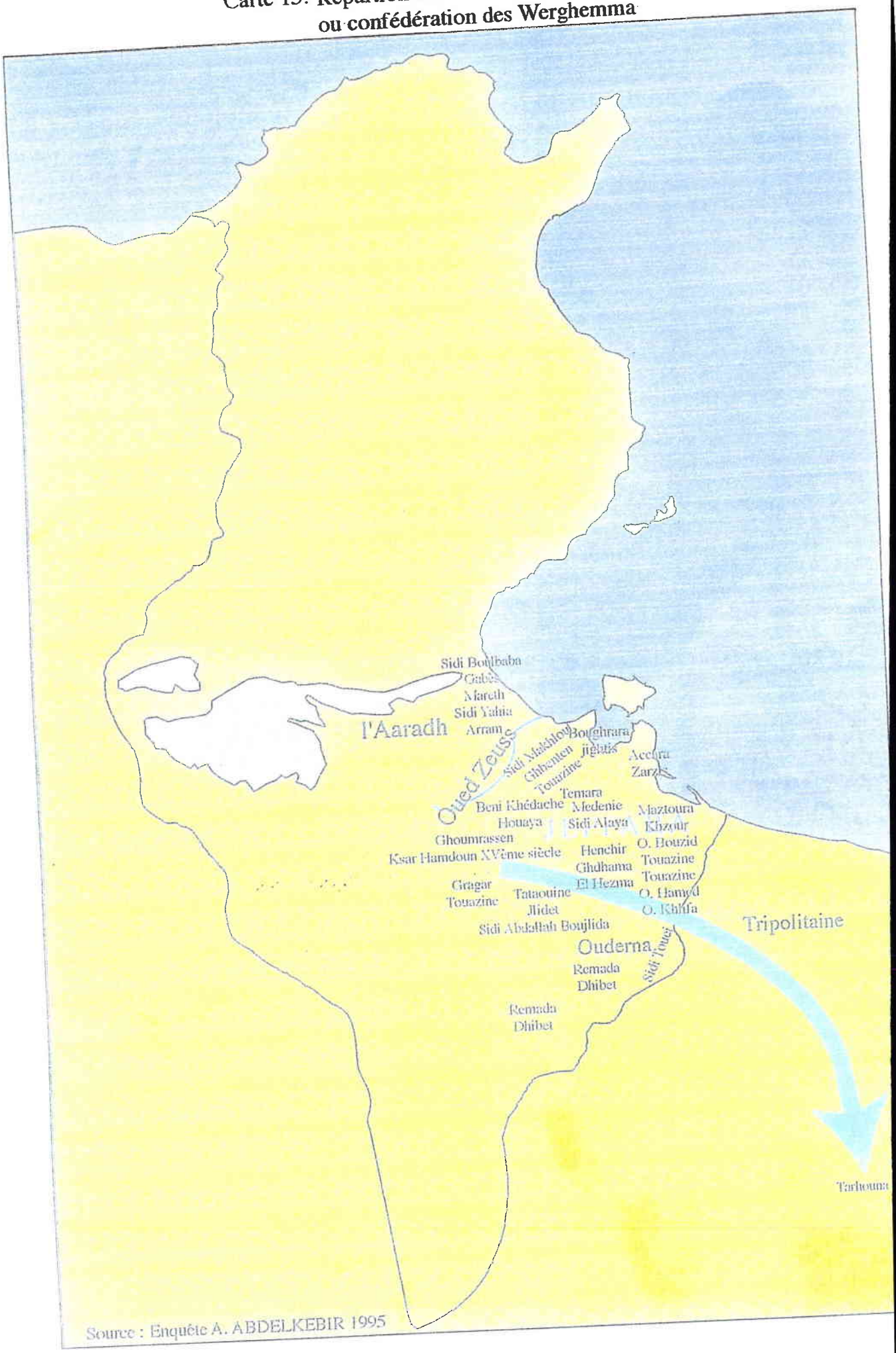

4 annexe

Carte 14: L'invasion française du territoire de la Jeffara occidentale sous l'autorité othomane (Régence de Tunis) printemps 1882

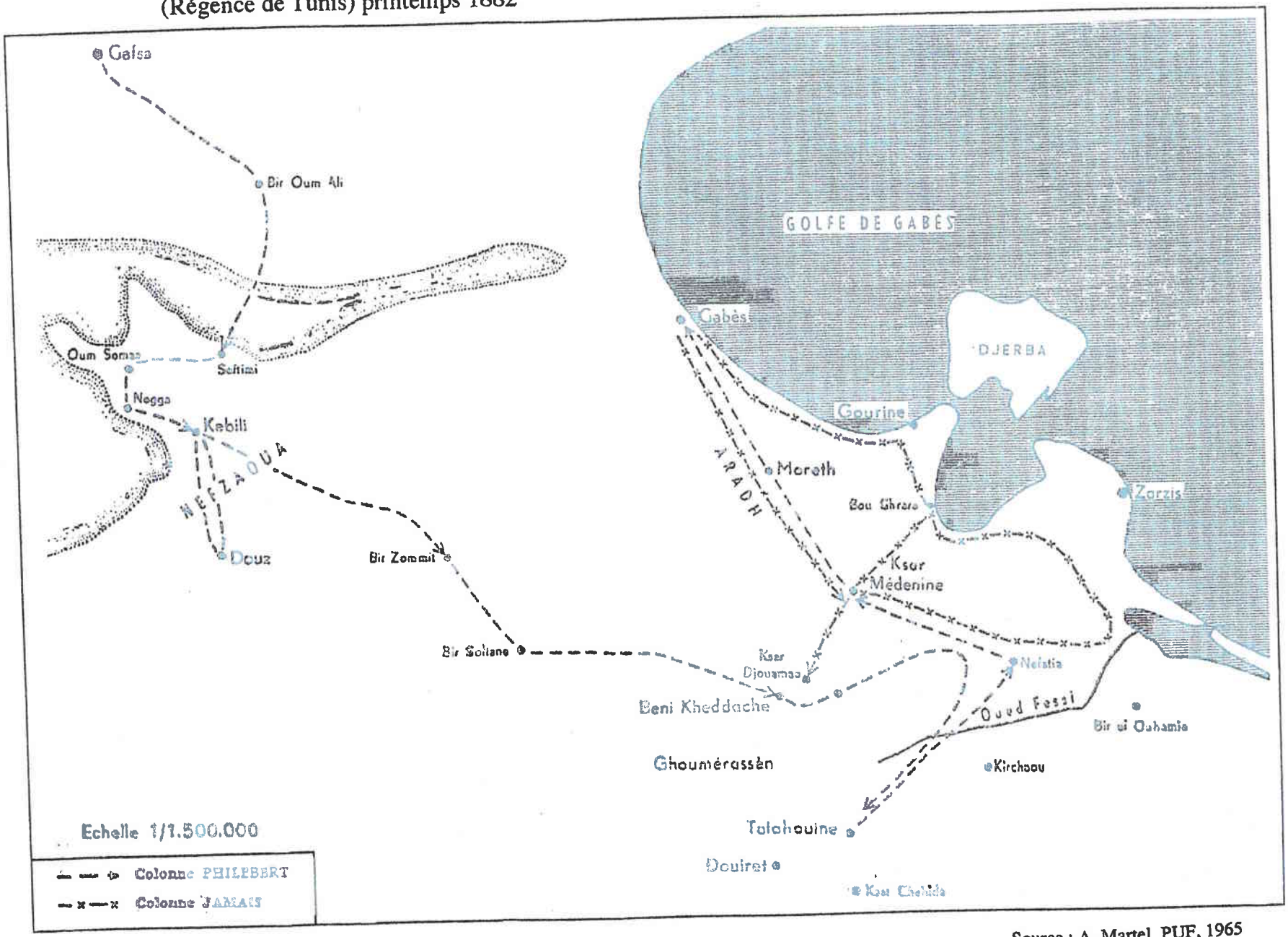

Source : A. Martel PUF, 1965

Carte 15: Villes et tribus tunisiennes 1881: exemple de carte géographique de la Tunisie atrophiée sous le règne des othomans, du protectorat français et de la première République.

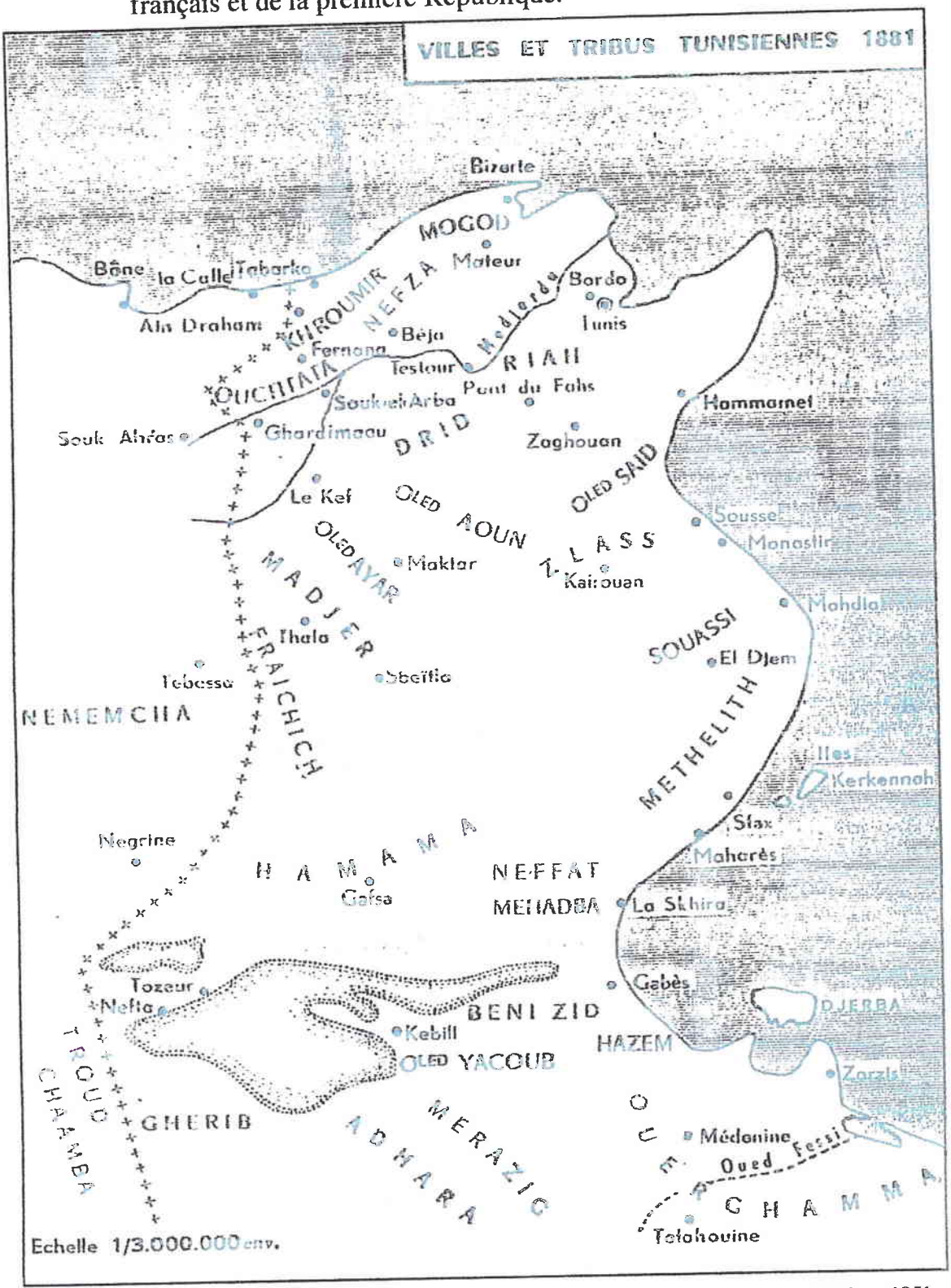

Source : La Tunisie. Paul Sebag, 1951

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Premier Ministère

Tunis, le 27 avril 1988

N°32

Du Premier Ministre
à Mrs les Ministres d'Etat et Ministres
et Secrétaires d'Etat

Objet : à propos des Cartes de la Tunisie

Il a été constaté l'intention de plusieurs institutions. et administrations officielles d'imprimer des copies de carte de la Tunisie sans considération du triangle du Sud jusqu'à Borj El Khadra malgré l'intérêt et la considération de Monsieur le Président de la République à cette partie du territoire National comme symbole de la souveraineté nationale dans ces régions frontières importantes.

Soucieux à ce que les cartes officielles soient complétées et intègrent toutes les régions du pays sans exception.

Je vous demande d'inviter toutes les institutions qui dépendent de vous pour imprimer des Cartes complètes sans omission du triangle saharien ci-dessus indiqué.

Le Premier Ministre

P/le Premier Ministre
Le Secrétaire Génétal du Gouvernement
Signé : Hssine Echerif

Circulaire 32/1988

عدد منشور 32/1988

Traduction de A. Abdelkebir (novembre 2000)

Carte 16: La Jeffara tuniso-tripolitaine et le Sahara sous le règne des othomans 1835 - 1911

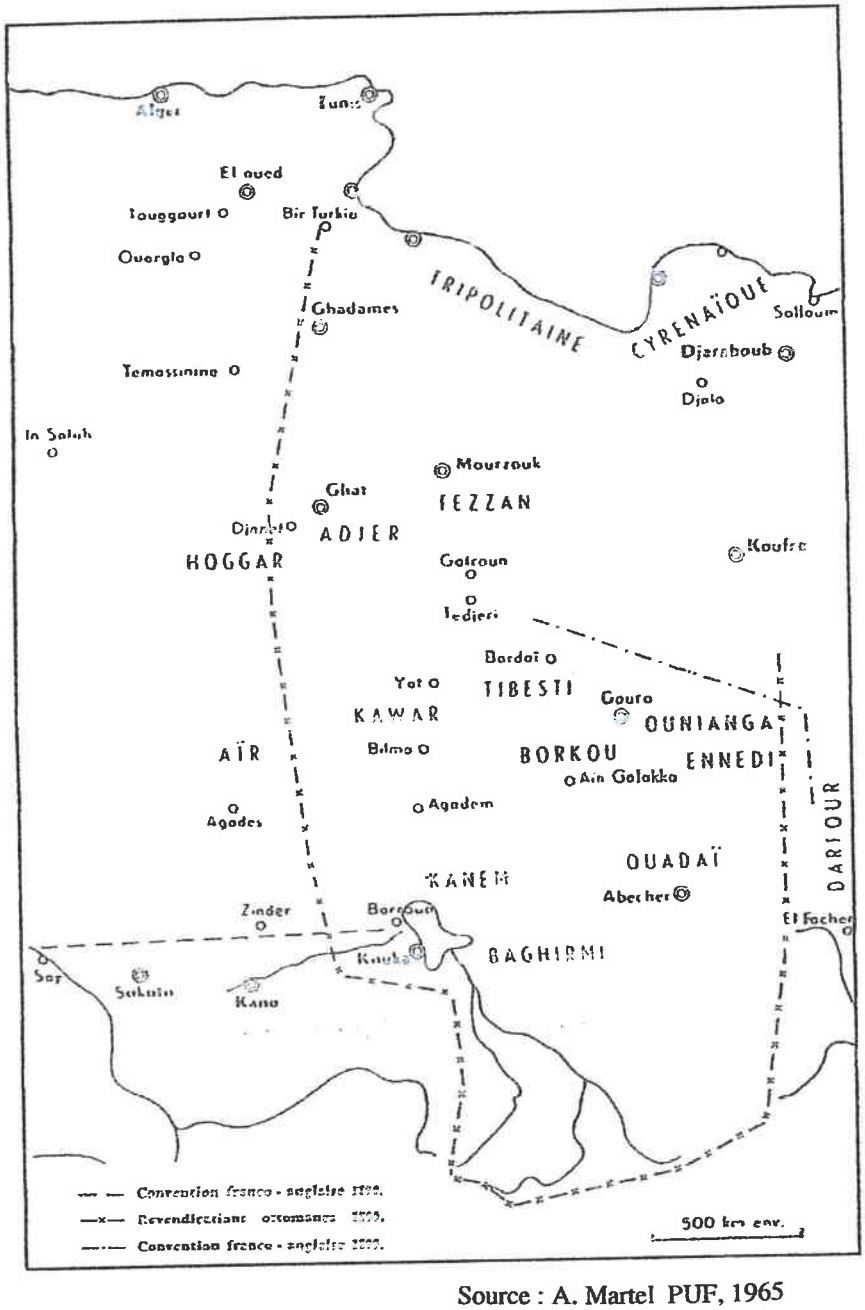

Source : A. Martel PUF, 1965

Carte 17 :La Jeffara occidentale et l'Aradh sous l'autorité militaire du Protectorat français 1881 - 1962

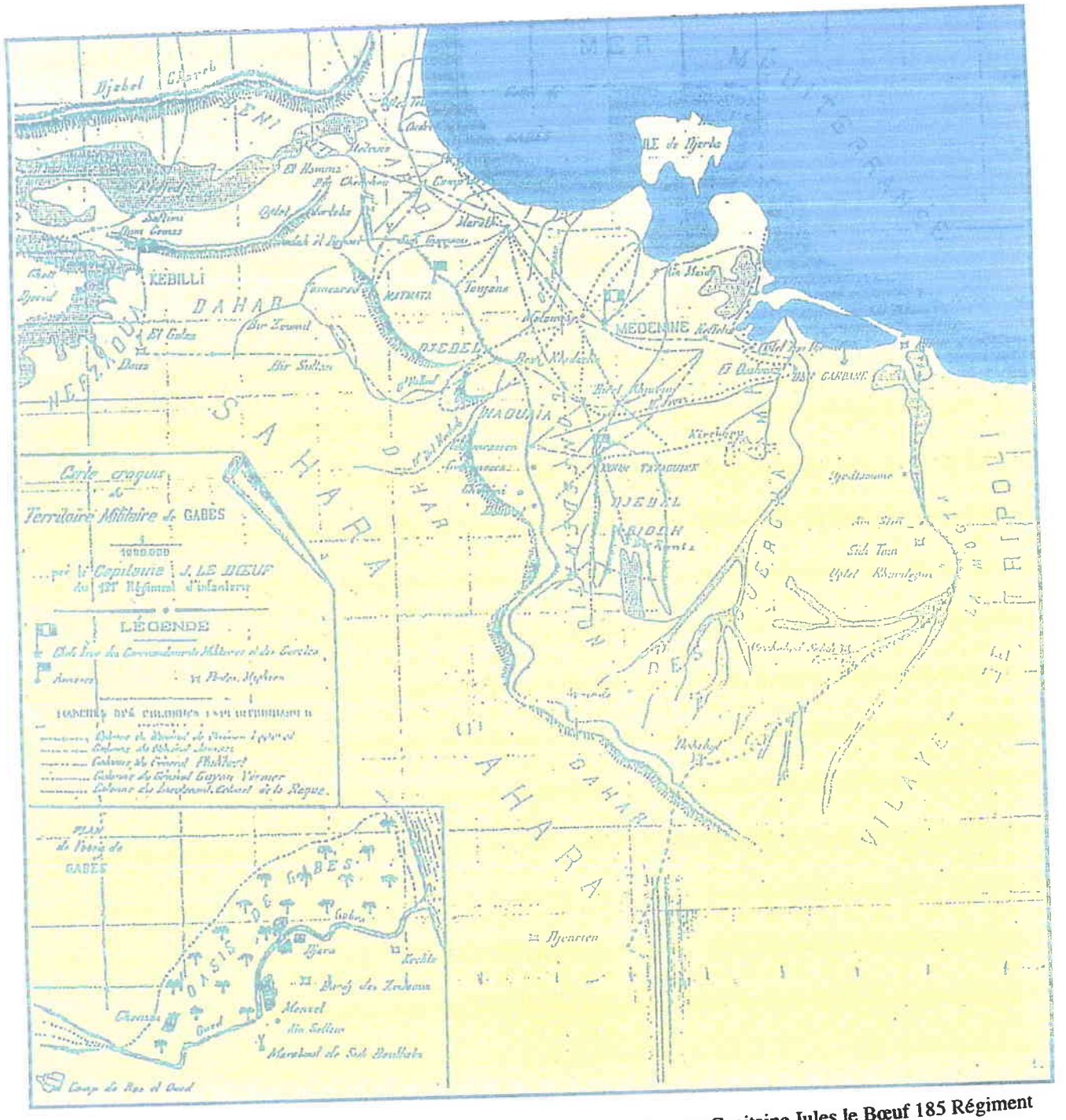

Source: Capitaine Jules le Bœuf 185 Régiment d'Infanterie, 1883

9 annexe

Carte 18: " Entifadha" des werghemma contre l'occupation coloniale française 1882 - 1883 et 1914 - 1918 - 1956

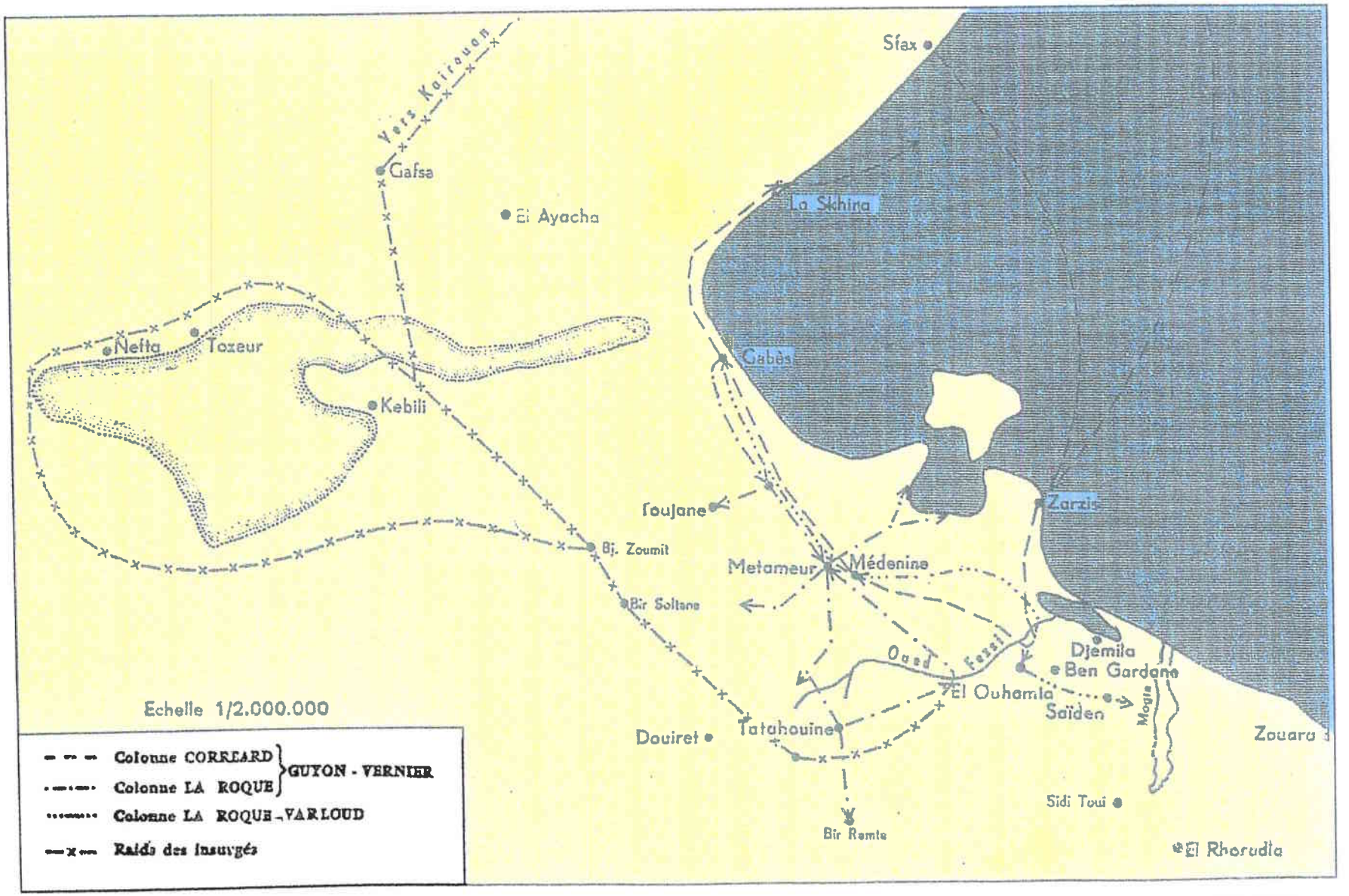

Source : A. Martel PUF, 1965

Carte 19 : Les werghemma : délimitations frontalières 1908 - 1911
(édification du mur séparant les deux jeffaras tuniso-tripolitaines)

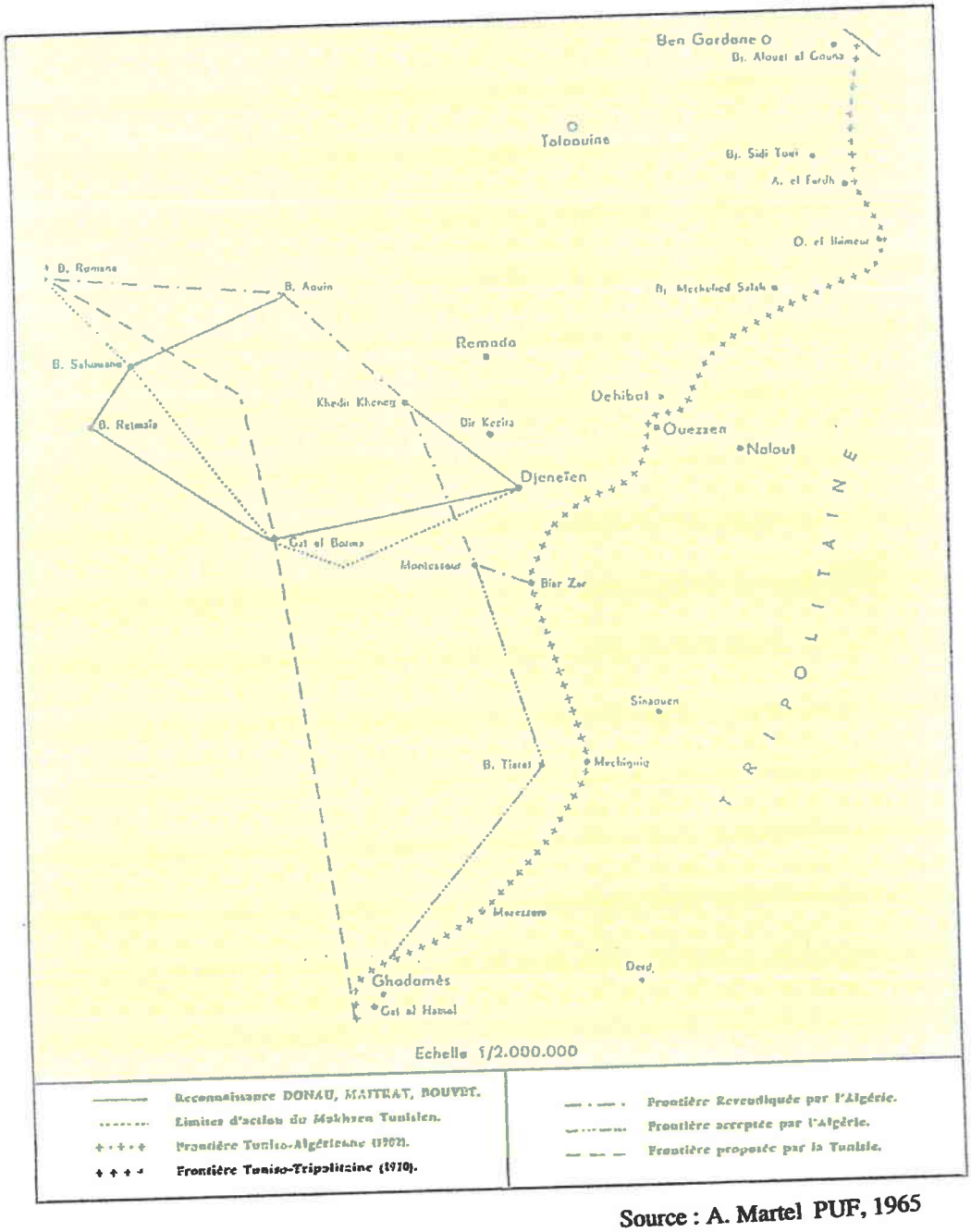

Source : A. Martel PUF, 1965

Carte 20: L'espace perçu des werghemma (le monde arabe et le monde musulman)

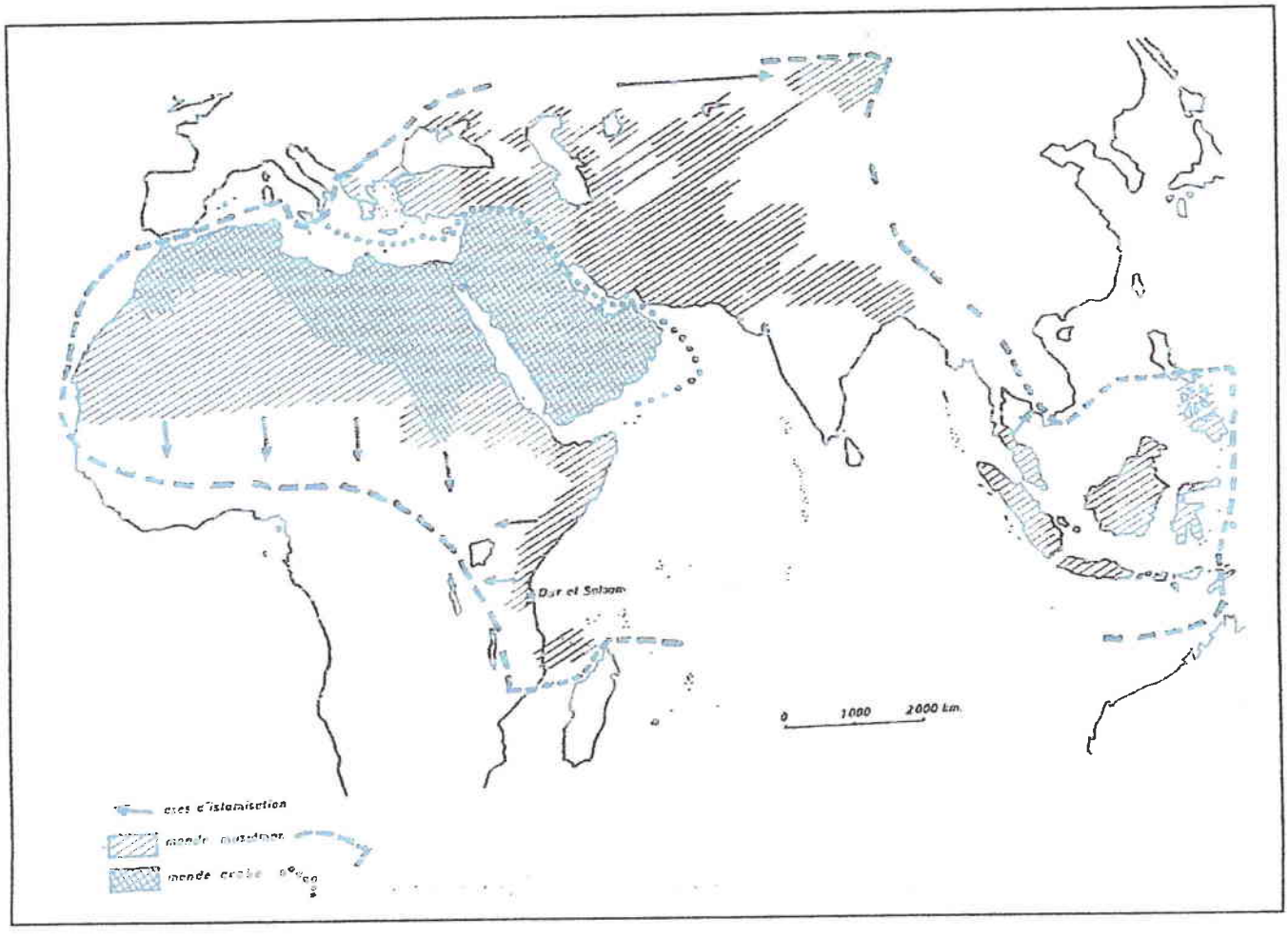

Source : A. Martel PUF, 1965

Carte 21 : Les nomades dans la jeffara tuniso-tripolitaine (XIX ème siècle)

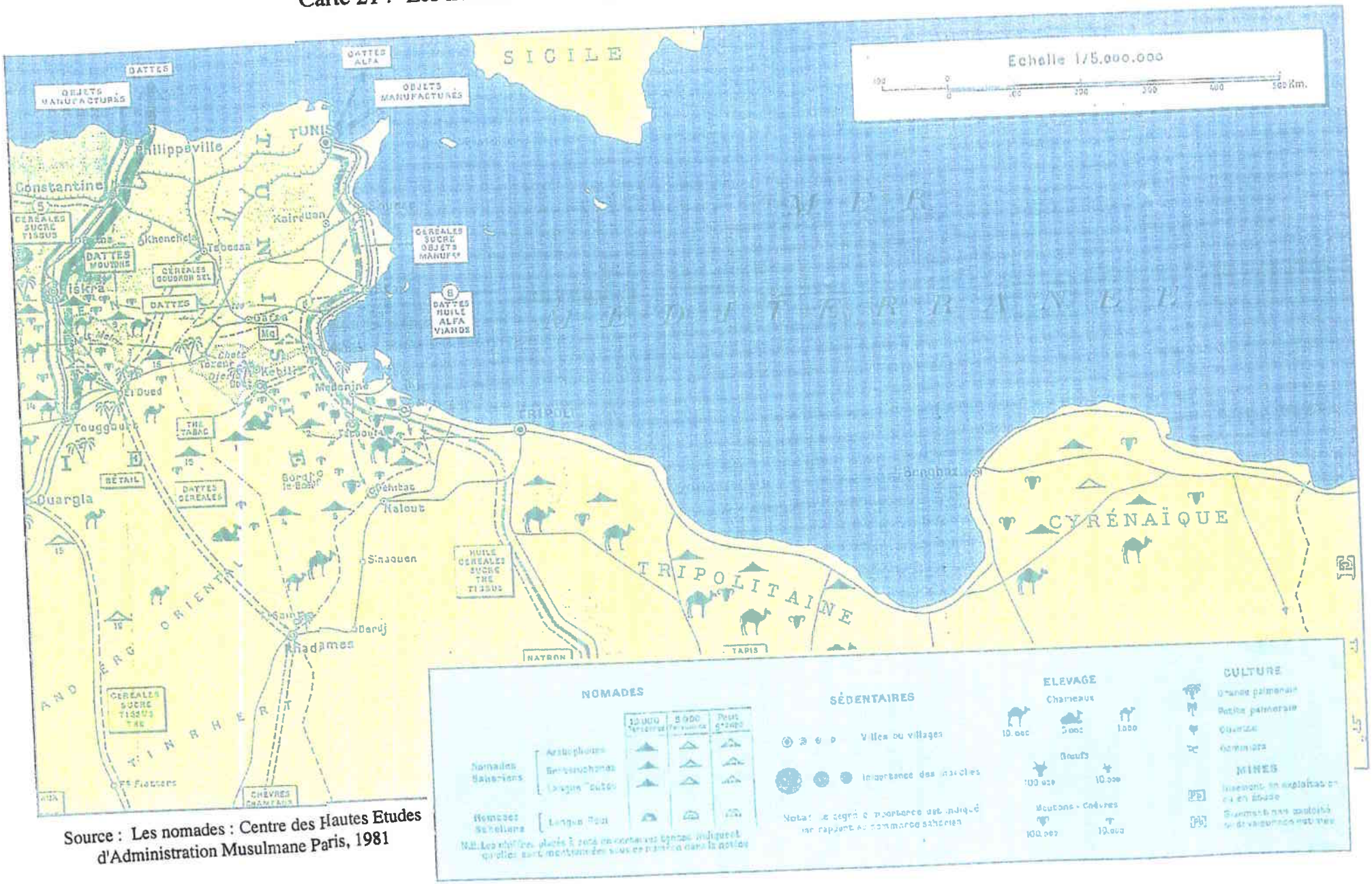

Source : Les nomades : Centre des Hautes Etudes d'Administration Musulmane Paris, 1981

Carte 22: Les acteurs de" Helf El Foudhoul" pacte des vertueux 1837 Jeffara occidentale - Médenine
(l'Union des khzours et des Touazines)

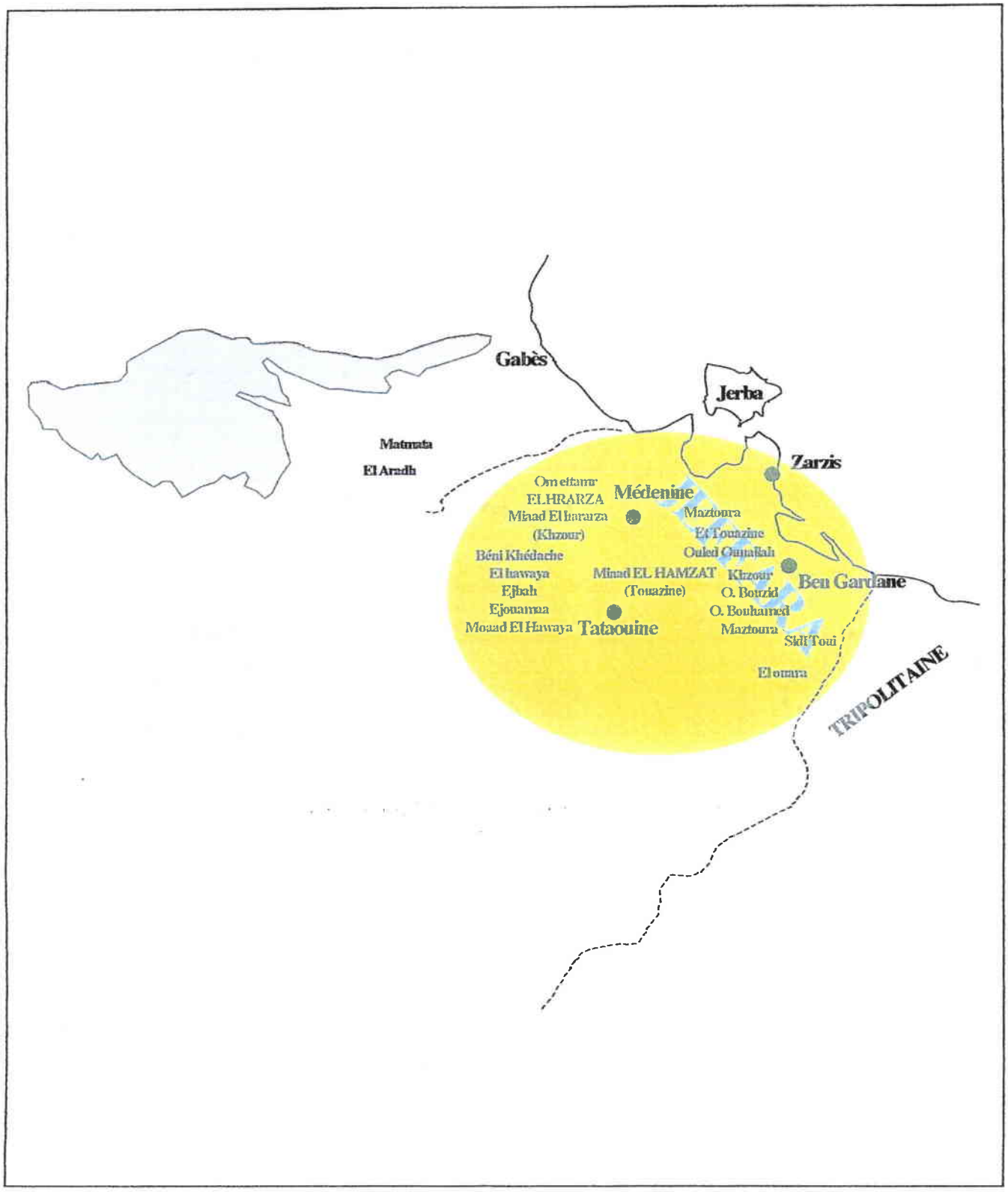

Source : Enquête A. ABDELKEBIR 1995

Figure 23: Le calendrier "d'El Manakh" des Werghemma dans la Jeffara occidentale

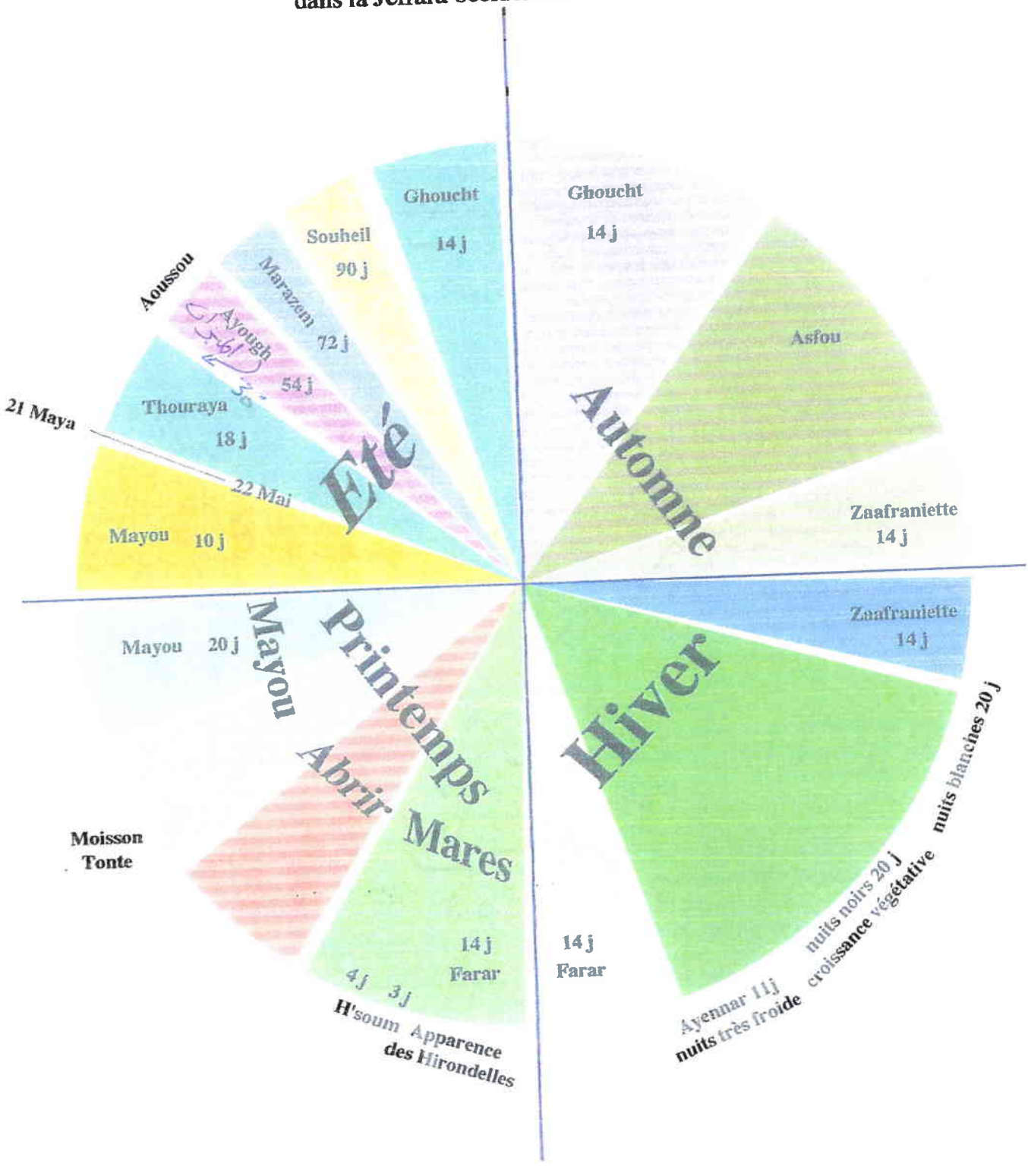

Source : Enquête A. ABDELKEBIR 1995

Graphique 24: Adaptation de la population jeffarienne aux variations climatiques de 1860 à 1956 (datation des werghemma et les moyennes de variations pluviométriques)

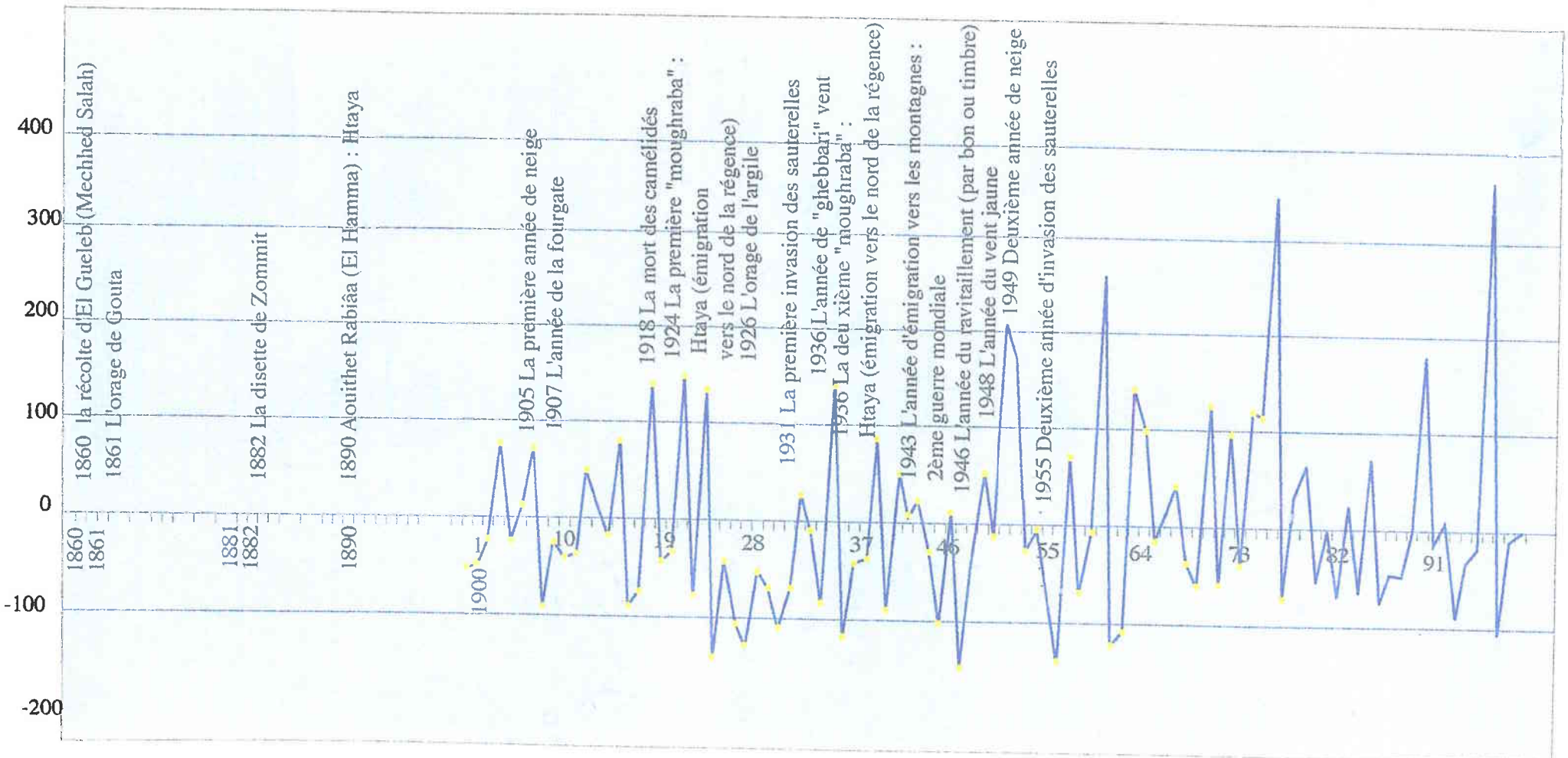

Source : Enquête A. ABDELKEBIR 1995

Législation et Circulaires Relatives aux

Terres Collectives dans le Territoire Tunisien (1881 - 1990)

Date de Partition	Extrait de loi relative aux terres collectives
avant l'indépendance	
01-12-1881	- Sont considérés «propriété de l'Etat toutes les terres mobililés par les tribus bédouines et ce suite à la conception islamique disant que les terres incultes font propriété de l'Etat.
15-04-1885	[même choses
13-01-1886	[
14-01-1901	- Relative aux limitations des terres collectives et l'ayant nommé terres d'aliénation collectives des tribus (أراضي التصرف الجماعي للقبائل)
23-11-1918	- Relative aux terres collectives à caractère militaires (non soumises au partage)
30-12-1935	- Relative aux terres collectives dans les régions de contrôle civiles mettant fin à l'indivisibilité et la comparant aux terres similaires algériennes et Marocaines et faisant connaissance au droit de propriété commune.
après l'indépendance	
28-09-1957	- Faisant début de la propriété privé par les dispositions légales concernant les terres collectives.
04-06-1964	- Fixant les statut particulier des terres collectives en appuyant la propriété privée.
14-01-1971	- Permettant l'attribution des terres collectives à titre privé.

(Notre traduction)
Source : Med Nejib Boutaleb
Emigration des populations du sud-est tunisien

DATATION DES WERGHEMMA DANS LA JEFFARA OCCIDENTALE

1860 : la récolte d'El Guelb (Mechhed Salah (صابة القلب (مشهد صالح

1861 : l'orage de Gouta (قرة قوته (تامرية شعرية

1882 : la disette de Zoummit زمة زميط

1890 : Aouithet Rabiâa (El Hamma) : Htaya (عويثة ربيعة (مغربة

1905 : la première année de neigeعام الثلج اللول

1907 : l'année de la fourgate عام الفرقاطه

1918 : la mort des camélidés موت الابل

1924 : la première « moughraba » : Htaya (émigration vers le nord de la régence)

1926 : l'orage de l'argile قرة الطين

1931 : la première invasion des sauterelles عام الجراد الاول

1936 : la deuxième « moughraba » : Htaya (émigration vers le nord de la régence)
عام المغربة الثاني

1936 : l'année du « ghebbari » : vent عام الغباري الثاني

1943 : l'année d'émigration vers les montagnes : 2ème guerre mondiale (عام الهجرة (الجلوة

1946 : l'année du ravitaillement (par bon ou timbre) عام التموين

1948 : l'année du vent jauneعام الريح لصفر

1949 : deuxième année de neige عام الثلج الثاني

1955 : deuxième année d'invasion des sauterelles عام الجراد الثاني

Enquête A. Abdelkebir, 1999

Répartition des henchirs romains, des khasbas et des zemlas dans la Jeffara occidentale

- **Les henchirs romains:**
  - Henchir gdhama (El Hezma Médenine) Aurghamma
  - Henchir Garaat Zid (El Hezma Médenine) Aurghamma
  - Henchir Essanam (Médenine Est)
  - Henchir El Ghazel (Médenine Est)
  - Henchir Gsibet Eddakhla (presqu'île de Jorf)
  - Henchir Ellabat (Médenine route de Jorf)
  - Henchir Erremethi (Médenine Sud)
  - Henchir El Fjè (Médenine Sud)
  - Henchir El Grine (route Gabès-Jorf)
  - Henchir Essiâane (Hessi Ennour, route de Bengardane)
  - Henchir Erremeth (tête de l'oued Fessi Bengardane)
  - Henchir Ben N'jim (au nord d'oued Esseder Bengardane)
  - Henchir Ledhieb (près de Sidi Hmid Bengardane)
  - Henchir Sarout (à l'est de Bengardane)
  - Henchir El Ghar (El Hamada Bengardane)
  - Henchir Benniri (à l'est de Bengardane)
  - Henchir Essanam Erreguig (à l'est de Bengardane)
  - Henchir El Mnaffakh (Est d'Essanam Médenine)
  - Henchir El Araïdha (nord d'Essanam Médenine)
  - Henchir d'Essahaba du Prophète (les compagants du Prophète) (Bouhamed route de Zarzis)
  - Henchir Echaouch (Oglet El Ababsa Bou Hlamed)

- **Les khasbas:**
  - Khasba des Ghbenten (Sidi Makhlouf)
  - Khasba des Zguerib (El Labba, Médenine Sud)
  - Khasbat Si Moussa Abdelkebir (Médenine Nord)
  - Khasba des Hnechirs (Médenine Est)

- **Les Zemlas**
  - Zemlas aux environs des ksours de Médenine
  - Zemlas aux environs du ksar de Metameur
  - Zemlas aux environs du ksar de Sidi Makhlouf
  - Lieux de sédentarisation et de retour des campagnes de labour et de semi, de Moisson, de pâturage pendant la période estivale (exploitations arboricoles, culture d'oliviers, de figuiers, de palmiers autour de puits de surface (souanis) ou en sec. En dehors des ksours.

Enquête A. Abdelkebir
1995

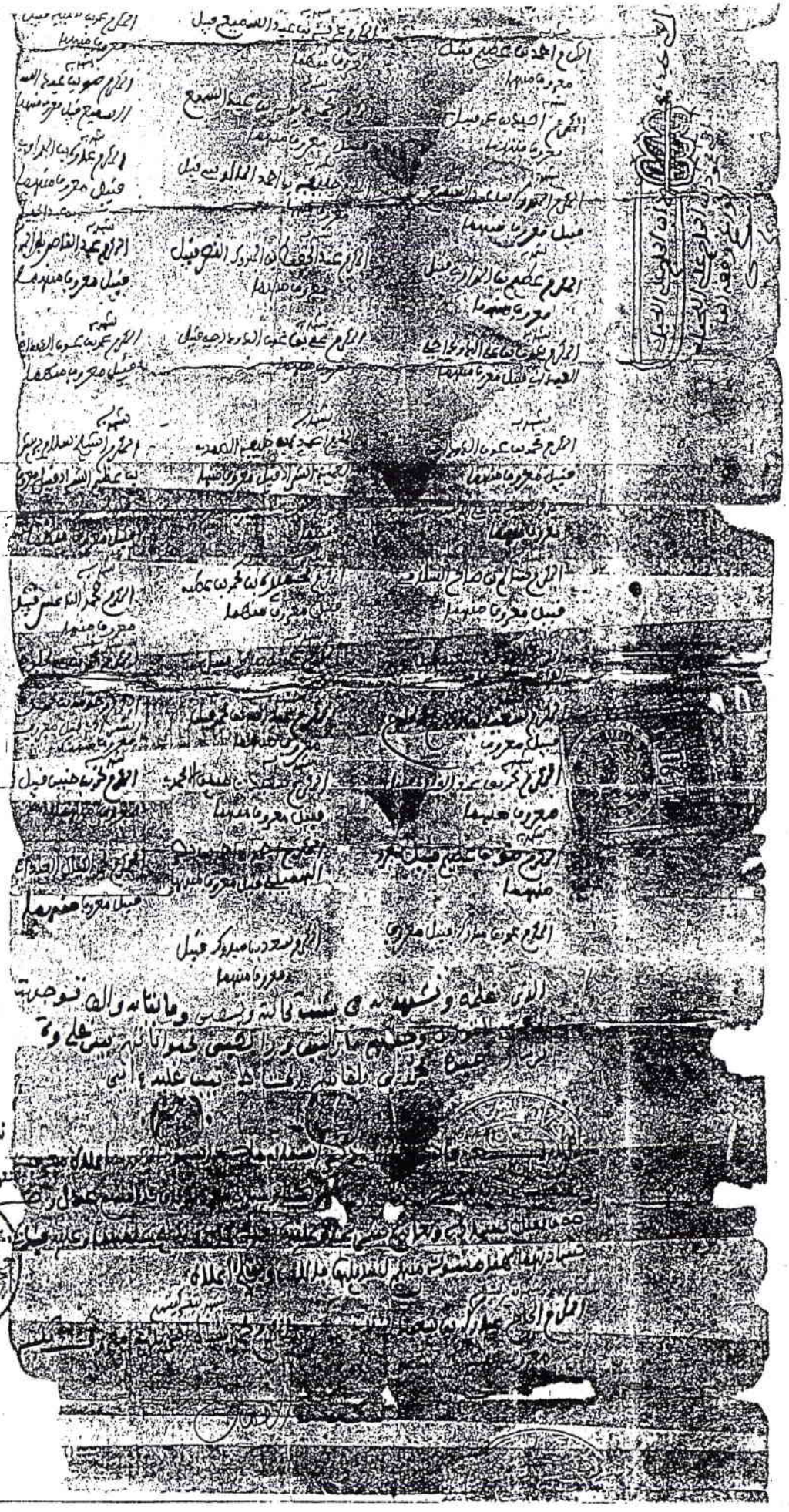

نسخة مطابقة للأصل

مكناس في 21 ربيع 1992

MIAAD DES TOUAZINE
1311 H = 1893

Louange à Dieu,

Les témoins dont les noms suivent certifient ayant constaté tous les lieux des terres nues destinées aux labours, cultures et pâtures des animaux y compris les points d'eau qui sont nombreux, les dites terres de Choucha - terre de Hamada - terre Hania - El MDINA- HENCHIR EL FRAS - EL MADLIJ - EL OUARA - DHAHR EL BHIM - GALB EL IBIL - GROO ESSIANN - JORF GHAZAL - OM GORSAN - TOUIL EL MTAMAR - AIN GHAZAL - TOUIL ZITI - HISSI NAKHLA - GHARDGUI - AIN FERTH - AIN EL BAGAR - GATAYET AMEUR - JEDLAOUINE - EL GRYAA - ZMILET GMAR - ELOUBLIR D'EL OUARAA - qui sont limitées au sud des terres d'El OURAA KHAOUI SMIDA s'étendant de l'Est à l'Ouest, et de OGLAAT EL IHMIR passant directement par JERIR SOBKHA (SOBKHAT EL MAGTAA), passant à MADHIL ERRAHA passant jusqu'au point de rencontre de SEBKAT EL BRIGA avec la mer, la limite s'arrête à RAS JEDIR.

A l'est d'un côté la mer, de l'autre les terres de Akkara - au nord les propriétaires cités ci-après. A l'ouest EL MZAR qui passe au Jebel RAHACH suivant Khachm El OGAB et OGLEL EL MORRA, Ouest passant entre Henchir El FRAS cité et Layhet HOROU passant à l'ouest de Zmilet GMAR cité, passant jusqu'au Jorf SEBKHA où s'arrête (la limite).

Sachant connaître vraiment, entièrement, légalement, visuellement et localement être capable de distinguer tous les lieux (au besoins) sûrement avec les points d'eau cités et certifient que ces terres dont des propriétés des TOUAZINE depuis qu'ils ont connu pères et fils sans concurrent jusqu'à nos jours les existants l'honoraire cheikh Amor ben Neji Khalifa des Touazine à l'époque, l'honoraire cheikh Dhaou ben Dhaou Ounalli khalifa d'El Khouzour, le cheikh Laatar ben Abdallah Chouat et ses frères El MLELHA et le cheikh Salem ben Ali et ses frères Ouled Hamed et le greffier ABDELKEBIR ben MOHAMED, le cheikh Amara EL MALOUCHI, le cheikh Dhaou ben Amor et ses frères Ouled khalifa, le cheikh Mohamed ben Sliman Boukhalout et ses frères Maztoura, le cheikh Fadhel El Karim El Ounli et ses frères ouled Aoun Allah, le cheikh Mosbah ben Belgacem Bouguerba et ses frères Zliten, le cheikh Hadj Rebi ben Tlig et frères Krainia, le cheikh Aoun ben Dkhil et frères Rabaia et la totalité des tribus des Touazine par des cultures, labours pâtures, création des puits et le gardiennage de toutes personnes étrangères qui la menacent.

Ils l'exploitent entant que propriété personnelle de la tribu sans concurrent ni conflits avec d'autres depuis de longues années suivant leur age, parmi eux qui ont soixante dix ans, soixante dix ans, quarante ans et d'autres à vingt ans ne connaissant pas d'autres exploitants des dites terres, ce sont eux que l'ont mis en valeur après être inculte de génération à génération sans rupture comme l'ont témoigné les chroniqueurs de la tribu Siaan par ordre le cheikh Kadhi Sid Belgacem ben Jaballah à Ksar Medenine suivant en tête cachetée et datée le 24 SAFAR 1311 correspondant au 05 Septembre 1893 sans qu'il soit timbré à défaut de timbre, enregistré au registre du greffier et payé en Francs y compris les frais du constat durant quatre jours.

Ont témoigné : Said Bel Haj Mohamed, Halbouda Essallemi Essouii avec approbation de les honorables Mohamed Tliha ben Abdallah, Khlifa Ben Jaber Essellemi, , Ahmed Ben Adhim Khabil, Smida Ben Mohamed Khabil, Haj Mabrouk Ben Abdessamiï, Amor Ben Khalifa Khabil, Dhaou Ben Abdessamiï, El Haj Othmen Ben El Haj Nasr, Essellemi Khabil connu par les approbateurs, Chibani Ben Abdallah Khabil, Chouchen Saad Ben Jaber Khabil, Aziz Abdessamiï Khabil, Mohamed Debouba Ben Abdessemiï, Khalifa ben Ahmed Miloudi, Sallem Ben Abdallah Sallem El Abed, Belgacem Ben Alf Khabil, Ali Ben Hssein Khabil, Ali Ben Oun Eddoudahi Khabil, Hmid Ben Khalifa Essamdi, El Amia El Guerred Khabil, Ahmed Ben Saïd, Hmida ben Mohamed Ben Attia Khabil, Amara ben Mideri, Abdallah Jouil Ben Mabrouk Khabil, Adhim Ben El Mouradi Khabil, Ahmed Ben Ali Eddoudahi, Mohamed Ben Aoun Eddoudahi, Khalifa Ben Ali, Salem Ben Saleh Essellemi, Ahmed Ben Saïd Khabil, Saïd Ben El Haj Mohamed Khabil, Mohamed Ben Abdelkader Khabil, Amor Ben Saleh, Abdallah Ben Mohamed Khabil, Saïd ben Mohamed Ben Salah Khabil, Ahmed Ben Ahmed Ben Naser El Hili, Saad Ben M'barek Khabil, Omrane Ben Aoun Eddoudahi Khabil, Echiekh Sallem Bribech Ben Adhim Khabil, Mohamed Ennaass Khabil, El Haj Mohamed Khabil, Dhaou Ben Adhim Khabil, Mohamed Ben M'barek Khabil, Abdelhafidh Ben Mabrouk El Moher Khabil, Rhouma Ben Mohamed Khabil,Mohamed Ben Khniss Khabil, Mohamed El Aabel El Ideni Khabil, tout ce qui nous connaissons et nous témoignons en l'an 1392 H.

Je me suis dirigé auprès des Touazine, je les ai trouvé résidant derrière le pâturage de leur cheptel au pâturage Terter chez Mohamed Ben Belgacem El M'chater, avec reconnaissance des deux témoins ci-dessous indiqués et la nomination de tous les témoins ci-dessus indiqués, bien connus, identités et appartenance. Les deux témoins attestent que tous deux sont des notaires et leur témoignage est officielle, connu par le « Charâa », c'est pour cela qu'ils ont témoigné avec toute la responsabilité de leur part suite à la demande des intéressés suivant date et ordre indiqués ci-dessus :

A témoigné avec approbation et connaissance des témoins :

L'honorable El Haj M'barek Ezzeneti Connu et honnête

L'honorable Haj Mohamed Kachatt Ezzeneti Connu et honnête

Bureau du Caïda (El Amel)

Louange à Dieu, avec l'autorisation et la date indiquée ci-dessus, rédigé par les deux témoins, notaires si-dessus indiqués

Mohamed Ben Ali Ounalli et Mahmoud Ben El Haj Ali Ellehyani El Ouerghemmi

ميعاد التوازين

(1311هـ - 1893م)

الحمـــــــــد لله

يعرف شهوده الآتي ذكر أسمائهم عين جميع أماكن الأرض البيضاء المعدة للحرث والإزدراع ورعي الحيوانات وما احتوت عليه من المعاطن وهي أماكن شتى - أرض الشوشة- وأرض الحماده- وأرض الحنية - والأمدينة - وهنشير الفرس، والمداليج، والوعرة، وظهر البهيم، وقلب الأبل، وقرع الصيعان، وجرف غزال، وأم القرصان، وطويل الأمطر، وعين غيزان، وطويل الزينا، وعين غزال، وحسى النخلة، والطلغ، والغردقي، وعين الفرث - وعين البقر، وقطعاية عامر، وجدلاوين، والأقريعاء، وزميلة قمر، والأبير، من مشمولات الوعرة التي يحدها قبلة في جهة أرض الوعره خوي سميده ممتدا غربا وشرقا وفي أخرى عقلة الأحيمر ويمر سمتا الى غار الضبع ويمر سمتا مع جرير سبخه المقطع ويمر سمتا الى مضيق الرحى ويمر سمتا الى اين تفلت سبخة الأبريقا بالبحر، يقف الحد براس اجدير وشرقا في جهة البحر وفي أخرى أرض عكارة، وجوفا المالكين الذين ياتي ذكرهم وغربا المزار ويمر سمتا على جبل الرهاش ويمر مع خشم العقاب وغربا أجرة الغربية ويمر سمتا ما بين هنشير الفرس المذكور ولائحة هرو، ويمر سمتا غرب أزميلة قمر المذكورة، ويمر سمتا إلى جرف السبخة ينتهي الحد : معرفة صحيحة تامة شرعية عينا ومحلا ويعاينوها بالوقوف متى دعوا إلى ذلك ومع تأكد المعرفة للأماكن والمعاطن المذكورة يشهدون ويتحققون بان الحائزين والمتصرفين والجائلة أيديهم عليها منذ عقلوا وفهما فهم كافة عروش التوازين الموجودين الآن من ذلك الوقت المؤقر المحترم الشيخ عمر بن ناجي خليفة التوازين بالتاريخ والمؤقر المحترم الشيخ ضو بن ضو العونلي خليفة الخزور، الشيخ العتري بن عبدالله شواط واخوته الملالحة والشيخ سالم بن علي وإخوته أولاد حامد، والعدل عبدالكبير بن محمد والشيخ عماره المالوشي، والشيخ ضو بن عمر وإخوته اولاد خليفة، والشيخ محمد بن سليمان بوخلوط وإخوته مزطوره، والشيخ فضل الكريم العونلي وإخوته أولاد عون الله والشيخ مصباح بن بلقاسم بوقربه وأخوته زليطن والشيخ الحاج الربعي بن الطليق واخوته الكرائنية والشيخ عون بن دخيل واخوته الربائع وجملة عروش التوازين كافة بالحرث وحصاد الزرع والرعي وحفر الأبار ورد اليد العادية عليها، يتصرفون فيها تصرف المالك في ملكه بما ذكر اعلاه من غير معارض ولا منازع لهم فيها ولا مغير شيئا منكر عليهم فيها منذ مدة عديدة وسنين متطاولة عديدة على حسب الأعمار.

منهم من عمره سبعون سنة فارطة عن التاريخ ومنهم من عمره ستون سنة فارطة عن التاريخ ومنهم من عمره اربعون سنة ومنهم من عمره عشرون سنة سالفة عن التاريخ ولا يعلمون لهم فيها تداول أحد عليها، هم الذين أحيوها بعد ماكانت مواتا وعمروا قفارها كل ذلك بعلمهم ونقلهم عن أسلافهم أي اسلاف المالكين المذكورين الموجودين الآن يتصرفون فيها تصرف الموجودين سلف عن خلف كل ذلك في علمهم بل في علم الشهود الذين ياتي ذكرهم وشهدوا به حال حلولهم بنجع الصيعان وتوجيه شهيديه لديهم باستدعاء وطلب من المالكين المذكورين اعلاه وذلك عن اذن العلم النحرير الشيخ القاضي سيدي بلقاسم بن جاءبالله بقصر مدنين وعمله حسبما يضع طابعه اعلاه، زيد في فضله وعلاه بتاريخ الراع والعشرين من صفر الخير سنة 1311 : إحدى عشر وثلاثمائة وألف والموافق الخامس من سبتمبر الإفرنجي سنة 1893 ثلاثة وتسعون وثمانمئة والف. وكتب بغير التامبر لعدمه بالمكان ضمن بصحيفة دفتر العمل والأجر فرنكات داخلا في ذلك أجر التوجه على أمد أربعة أيام.

شهد به
سعيد بن الحاج محمد
حلبوده السلامي الصويعي
وزكياه
المكرم محمد طليحة بن عبدالله
قبيل معروف منهما
شهد به
المكرم خليفة بن جبر
السلامي قبيل معروف منهما
شهد به
المكرم أحمد بن عظيم قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم صميدة بن محمد قبيل

شهد به
الحاج عثمان بن الحاج نصر
السلامي قبيل معروف من المزكين
شهد به
المكرم الشيباني بن عبدالله قبيل
معروف منهما
شهد به
الشوشان سعد بن جبر قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم عزيز عبدالسميع قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم علي بن عون الدواحي قبيل

شهد به
المكرم محمد دبويه بن عبدالسميع
قبيل معروف منهما
المكرم خليفة بن أحمد المالودي
قبيل معروف منهما
شهد به
المكرم سلام بن عبدالله لقبه
سلام العابد معروف من المزكين
شهد به
المكرم بلقاسم بن الف قبيل معروف
شهد به
المكرم علي بن حسين قبيل معروف

UNIVERSITE DE METZ
S.C.D.

معروف منهما
شهد به
الحاج المبروك بن عبد السميع
قبيل معروف منهما
شهد به
عمر بن خليفة قبيل معروف منهما
شهد به
المكرم ضو بن عبد السميع قبيل
معروف منهما

شهد به
المكرم عماره بن المداري قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم عبدالله جويلي بن المبروك قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم عظيم بن المرادي قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم أحمد بن علي الدواحي قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم محمد بن عون الدواحي قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم خليفة بن علي قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم سالم بن صالح السلامي قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم أحمد بن سعيد قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم سعيد بن الحاج محمد قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم محمد بن عبدالقادر قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم ضو بن عظيم قبيل
معروف منهما
المكرم محمد بن مبارك قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم عبدالحفيظ بن المبروك المهر قبيل
معروف منهما

معروف منهما
شهد به
المكرم حميد بن خليفة الصمدي
العمية القراد قبيل معروف منهما
شهد به
المكرم أحمد بن سعيد معروف منهما
شهد به
المكرم حميدة بن محمد بن عطية
قبيل معروف منهما

شهد به
المكرم عمر بن صالح قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم عبداله بن محمد قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم سعيد بن إحسين المحمدي
قبيل معروف منهما
شهد به
المكرم أحمد بن أحمد بن نصر الهيلي قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم سعد بن مبارك قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم عمران بن عون الدواحي قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم الشيخ سلام بريبش بن عظيم قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم .....
معروف منهما
شهد به
المكرم محمد الناعس قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم الحاج محمد قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم رحومة بن محمد قبيل
معروف منهما
شهد به
المكرم محمد بن خنيمس قبيل معروف منهما
شهد به
المكرم محمد لعبال العيداني قبيل
معروف منهما

الذي نعلمه ونشهد به في سنة ثلاثة وتسعين ومائتين وألف، توجهت إلى قرب التوازين وجدتهم نازلين ولراء تجي حيواناتهم بمرعى ترتار عند محمد بن بلقاسم المشاطر تيب عليه آمين معرفا شاهداه الآتي ذكر أسمائهم جميع الشهود المذكورين أعلاه معرفة صحيحة تامة شرعية إسما وعينا ونسبا ويشهدان مع ذلك بأن كلاهم عدل رضى ممن تقبل شهادته ويعمل بها شرعا وعليه اديا شهادتهما هنا مسؤولة منهم لسائلها بالإذن والتاريخ أعلاه

شهد بتزكيتهم
المكرم الحاج مبارك الزناتي
معروف ثقة

شهد بتزكيتهم
المكرم الحاج محمد قشاطة الزناتي
معروف ثقة

مكتب العمل

الحمد لله بالإذن والتاريخ أعلاه حرر شهيداه الشاهدين المذكورين أعلاه أصلا وتزكية ومعرفة فقير به محمد بن علي العونلي، ومحمود بن الحاج علي الحياني الورغمي.

الحوله ك ـــــــ اع تشهد اه الكتبه المذكور بعد صدوقه الحوله هذي لدى شاهدين اسمهم
الشيخ صنوفاجه الشهيكي الفوزي الوزعي وسيداه كتبا واجرى الشيخ على عادة الطالب عرف الاعراب
ليتنوع به التسليم المذكور ضوء الحجية على نهج التوازن المعهاجير باجتهاده وحسبما هو لاه اول
كلامه الفعل قسموه الاول اضافة بعشرة وبالتا والخلف بخمسة عشري وبالا واعرب الضرب الذي
تحصل مالا الاضافة واضافي الضبيبي والذي يطيب مولاها الحامل واضي يعودها وضاعفوه
اهملوه وعبك عليه رضيفه يعود عشري بكي والبس على مضيكه الحراج اذا اضاب اشاهدوا ماييت اضاو
الذي بيكه واما كوبة اني غايبه الاضل شبـــــــكي الدقاق والعمار الفوسري بيد المشهود
واما الحقرا فصاعلى يد المشهود والضرب له الربع صح الخيال والغارم له الاشطر والخيال الذي
غايب مولاه وتعدى عليه غيري له بجاع كامل واذا ضاع يديه المتعدي والبجاع الزايد يعاروه
كبار الضبيب الذي يتبع بهم اضعافا واما الطمات الخيال خمسة وعشري سريا بالا واما الطمس
البعير عشري والركاب عشري ارباع والبغدادي عشري ارباع والضبيب خمسة ارباع والبعير المسح
الذي يره الحوض اهله وكذلك الخيالي وكذلك المخلوط مع جفيفة الضرب هم صاحبهم الاول
اما ان يسلم ونيركي دعواه وياخذ عن البعير عشرة وخيال خمسة وعشروا والربي هجوا للذي
ضاعيطهم حتى ياتواعم يجيه بهاذا اما وجدناه مضبوك فيدناه هفاوعليه فيعرفي لصاحبه بحق
اوايل وحضار المعظم ـــــــ

Décision de désignation de Cheikh El Orf des Touazine émigrés en Tripolitaine

Louange à Dieu,

Le respecté cheikh Dhaou ben Naji Ennabhani s'est présenté à nous muni d'une lettre de la part de Mr le respecté Ali ben Amor Ettaleb le président du conseil tribal (Orf el Aaraf) le mandatant des Touazine immigrés.

Cette lettre comporte le règlement suivant :

- Le troupeau de chameaux pris à d'autre tribus peut être rendu à ses propriétaires moyennant une rançon de dix rials pour une chamelle, si elle allaite la rançon sera de quinze rials.
- Celui qui s'empare d'un cheval n'a que le droit de le monter, quant au cheval lui même il sera la propriété de tous les chevaliers de la tribu.
- Celui qui fait tomber à terre un cavalier de son cheval devient propriétaire de ce cheval.
- Celui qui s'empare d'un cheval par la force aidé par un compagnon est copropriétaire de ce cheval, avec celui qui l'a aidé, et celui qui tient ce haram (ce cheval pris à un autre illégalement), doit prêter serment s'il nie qu'il a été aidé et cela quand il n'y a pas de témoin.
- Le fusil est la propriété de celui qui l'a pris.
- L'assaut des ravisseurs de bétail (Zaghabas) ne doit pas toucher les lieux habités dont le signe est la montée de fumée ou l'existence de ksar, Le commencement de l'assaut de ksar, le commencement de l'assaut et sa fin doivent être sous le regard de témoins.
- Le butin doit être réparti comme ce qui suit :

* Celui qui fourni aux ravisseurs un selle a la droit au ¼ qu'il partage avec le cavalier qui l'a utilisé.

* Le participant au ravissage sans monture a droit à la moitié.

* Le cheval sans propriétaire a droit à une bride complète (avec tous les accessoires) et si ce cheval est perdu lors de l'assaut son propriétaire a droit à une indemnité payer par celui qui l'a monté.

- La bride de trop est remise à ceux qui aident les ravisseurs en s'occupant du butin lors de la bataille.
- Les coups reçu pendant le ratissage sont dédommagés comme ce qui suit :

* Le coup venant d'un cheval est indemnisé de vingt cinq rials, si le coup est causé par un chameau il est indemnisé de dix rials, si c'est un coup d'étrier (لجام) la somme sera de dix rials, si c'est un coup de fusil la somme sera aussi de dix rials et enfin si le coup est celui d'une épée la somme d'indemnisation sera de cinq rials.

Pour le chameau ou le cheval pris son propriétaire peut être indemnisé d'une somme de dix rials pour le premier et de vingt cinq rials pour le second s'il refuse, ces bêtes seront remis, leur ravisseurs qui doit à son tous les remettre à l'Arif, membre du conseil tribal dont il dépend.

Nous avons transcrit ce que nous avons trouvé dans l'écrit présenté à nous à la date des premiers jours du moi saint de Ramadan en l'année 1320 (de l'Hégire).

Rédigé par Ahmed ben Mohamed ben Dhiaf
El Touzni El Werghemmi.

Supplément : Pour le cheval tué son propriétaire sera indemnisé par quatre chameaux choisis parmi les meilleurs des chameaux du butin (parmi les chameau du haram).

- L'homme blessé ou ayant une fracture a droit à un chameau pour le cheval blessé, le propriétaire a droit à une indemnisation de cent rials et si le cheval est mort dans une bataille pour ravir des ovins, le propriétaire sera indemnisé de cinquante moutons et dix chèvres, et le témoin du ravissement doit prêter serrement.

- Celui auquel on a confié un dépôt et qui le sue malgré la présence d'un témoin qui a prêté serrement doit remettre le dépôt à son ayant-droit.

Les Touazine se sont mi d'accord sur ce règlement et que la paix soit sur l'auditeur (wa essalem).

Rédigé à la date de dix neuf chaoual de l'année 1312 (de l'Hégire)
par l'humble devant Dieu
Mohamed ben Hadj Ali Allyhiani que Dieu l'aide, Amin (آمـين)
Certifié et signé par Mohamed ben Ali El Ounalli.

Fac-Similé du Texte du Pacte « Hilf » des Krachouas
Djeffara Tuniso-tripolitaine 1280 H

شكل 1 : حلف قبيلة الكراشوة

Texte du pacte « Hilf » des Krachouas
Djeffara tuniso-tripolitaine
1280 H - 1863

Louange à Dieu, le groupe des Krachouas s'est présenté à nous les deux notaires et y ont été présents messieurs :

Ali ben Ahmed Mansour Laboubi, Mabrouk Ben Soltane, Soltane ben Said, Naceur ben Mosbah, Salem ben Ahmed Saâd ben Naceur Naga, Mabrouk ben Naceur, Oun ben Ali, Mansour ben Yahya, Amor ben Ahmed, Saâd ben Belgacem, Mabrouk Boukchim, Ali ben Naceur, Belgacem ben Saïd, Ali Laouâr, Saâd ben Moubarek, Ali ben Moubarek, Amor ben Mohamed ainsi que tous les notables devant nous, les deux notaires, qu'ils ont mandaté le cheikh Belgacem ben Ali Saïd pour veuiller sur leurs affaires communes aidé par des collaborateurs appelés chaouch dont les noms sont les suivants :

Abdelkader ben Jedyanes, Messaoud Zaatout, Amor ben Belgacem, Saïd Jlidi, Messaoud ben Hadj Salem, avec l'aide des subordonnés suivant : Mohamed ben Naceur ben Mosbah, Amor ben Aoun, Abdellatif ben Ali, Saâd ben Yahya, Abdelhamid ben Salem, Mabrouk ben Ahmed ben Zayed, Messaoud ben Mansour Elloumi, Mabrouk ben Mohamed ben Soltane, Salem ben Ali, Saâd ben Belgacem, ils ont tous contrôlé la convention suivante :

Celui qui utilise ou essaye d'utiliser son épée doit payer une amende de deux chèvres, celui qui menace avec son arme à feu paye deux chèvres, celui qui tire sur quelqu'un paye quatre chèvres, celui qui frappe ou blesse quelqu'un avec un batton ou une pierre paye une chèvre, tout jeune qui attache un vieux paye une chèvre, celui qui refuse un devoir paye une chèvre, celui qui refuse un droit religieux est obligé à payer une chèvre, la femme et l'enfant qui causent des dommages à autrui leurs parents (le mari ou le père) doivent payer une chèvre, celui qui vole des fruits : olives, céréales paye deux chèvres, celui qui refuse de combattre l'ennemi paye une chèvre, celui qui refuse d'honorer ces engagements à Zarzis ou Djerba ou Medenine paye deux chèvres.

La tribu s'engage à indemniser les parents d'un étranger tué quand le criminel est non identifié, celui qui refuse l'hospitalité au groupe de la « chartia » paye une chèvre, ainsi tous les Krachouas admettent et confirment cette convention tel qu'elle est présentée ci-dessus et ont mandaté tous ceux qui sont cités ci-dessus pour l'appliquer.

Fait en l'année 1280 de l'hégire.

حلف الكراشوة

((1280هـ - 1863م))

حلف فروع قبيلة الكراشوة من معتمدية (تطاوين) المنعقد في ربيع الثاني 1280 - 1863 في عهد الصادق باي

ونص الوثيقة كما يلي :

« الحمدلله حضروا لدى شهيديه جماعة الكراشوة منهم علي بن أحمد ومنصور اللبوبي والمبروك بن سلطان، وسلطان بن سعد، ونصر بن سعيد، ونصر بن مصباح، وسالم بن أحمد، وسعد بن نصر نقه، والمبروك بن نصر، وعون بن علي، ومنصور بن يحيى، وعمر بن أحمد، وسعد بن بالقاسم، والمبروك أبو خشيم، وعلي بن نصر، وبالقاسم بن قايد، وعلي الأعور، وسعد بن يحيى، وسعد بن أمبارك، وعلي بن امبارك، وعمر بن أمحمد وكافة ميعاد الكراشوة، اشهدوا عن أنفسهم أنهم قدموا عن أنفسهم الشيخ أبو القاسم بن أبي سعيد، قدموه على مصالحهم الذي يصلح بهم وعن جميع أحوالهم الذي يصلح بالجماعة وداروا معه تباع يقول لهم شواش من الجداينة عبدالقادر إبن جديان، ومسعود زعطوط، وعمر بن بالقاسم، وضو بن محمد، وضو بن سعيد الجليدي هكذا من الجداينة،ومسعودبن الحاج سالم من الأمايرة ومعه تباع : محمد بن نصر بن مصباح، وعمر بن عون، وعبداللطيف بن علي هكذا من الأمايره ومن الخناينة سعد بن يحي، وعبدالحميد بن سالم، ومصباح بن (.....) والمبروك بن أحمد بن زايد هكذا من الخناينة، وشواش أولاد علي : مسعود بن منصور البرني، وتبعه المبروك بن محمد بن سلطان وسالم بن علي، سعد بن بلقاسم، هكذا من أولاد علي أيضا، مسعود بن منصور المذكور، ومسعود بن الحاج سالم، وعبدالقادر بن جديان ومسعود بن يحي، والباقي تباع والمذكورين شواش الشيخ بلقاسم المذكور وداروا خطم منها الجاري بين العرب أيضا : جبدت السيف عليها عنز والذي يضرب بيه عنزين أيضا، جبدت الغدرى عليها عنزين، وإذا صرخ عليه أربعة معزة أيضا، العمود عليه عنز هو والرشادة الراجل الكبير، وثقه راجل صغير عليه عنز والذي عليه الحق وعصى عليه عنز، وعاصي الشرع عليه عنز، والمرا والصغير الذي يضر عليه عليهما شاه عنز يعطيها زوجها وإلا ولده خانب الغلة والزيتون والزرع عليه عنزين، راجل (.....) على الذي له، عليه عنز، والذي لم يفزع عليه عنز، والراجل الذي عليه الطلب في جرزيس وإلا في جربه وإلا في مدنين ويتعصى عليه عنزين، والرقبة إللي بيها هتر، والبراني عليها مسوله بالشواش على الجماعة كيف كيف وإذا فسد عرش من الأعروش عن الأعروش عليه أربعة شياه ضان وماعز والذي تبات عليه الشرطية ولم يعشيها عليه عنز جميع ذلك إتفقوا عليه الجماعة، وقدموا عليه ماذكر كيف ذكر وفوضوا الأمر في ذلك أتم التفويض، والذي يخطف لحمه من غير إذن الشيخ والشواش عليه شاة اتفاقا تاما ورضوا بما ذكر، كيف ذكر، وشهد عليها من يسمع منها بالحالة الجانزة والصحة في أواخر ربيع الثاني سنة 1280 هـ وتأجروا في ذلك .....

ل الحمد لله صلى الله على سيدنا ومولانا محمد وسلم

هضي لمدى مكاتبه كلافة اعيان عمر وفد اهل بلده هداج الجبارنه
والابعد ارسه واولاده زايد ورخوا وانفعوا بان الذي يضر منهم
الاضحار غيره وتنبت عليه المضره بشهاده رب الاضحار او بيمينه
ذا اخذ من اهل بلده منهم جان كانت مضره غنم او معيز يعوض
رب الغنم عشره ريالات دراهم وجه الغنم للشي كليه ولا يبقى على رب
الاضحار للغنم ولا على الذي وجه الغنم تضر بوجه صاحب المضره ما خذ كسي
للشي كليه من غنمي كفايه رب الاضحار ومضره البعير خمسة ريالات
ومضره البقر ريالاين والحمار ريال ومضره الكاتره خمسة ريالات
واما اذا اراد رب الاضحار اخذ الغنيمه يخلعها مقطع حق وخلصوه
الجماعه من صاحب المضره واذا لم يقتسل ويشكوا به للعداي او الشي
والاجر عليه سوا تعين له كسي او قليلا والذي يذكي الزيتون فايخص
خمسين ريالا والذي يجمعه اللقي يخص عشرين ريالا والذي يعصره
ذكار النخل خمسه وعشره ريالات والذي يعلق الزيتون يخص عشره
ريالات والذي يبقى على المضره كلها يا خذ ريالين والذي يكسر
الضروم يخصره خمسه والذي يصرف الغله كلها يخص عشره ريالات
والذي يصرف الزيتون يخص خمسين ريالا والذي يصرف القديم
خمس خمسة ريالات والذي يصرف البلح خمسة وعشرين والورق
خمسة ريالات وصارف المعين خمسة وعشرين وسارق الابل
من العيار يخص قيمة البعير والبقر والحمير كذلك وسارق
الدار مايه ريال وداخل الدار مثله والذي يقول على غيره بعض
بعير او غيره يخسر خمسة وعشرين والجرح خمسة وعشرين
اذا كان بحره واذا كان بسيف او جناح خمسين واذا كان
بالعصا وحده مايه ريال وحامل الروح ثلاثة مايه ريالا والذي يقلع

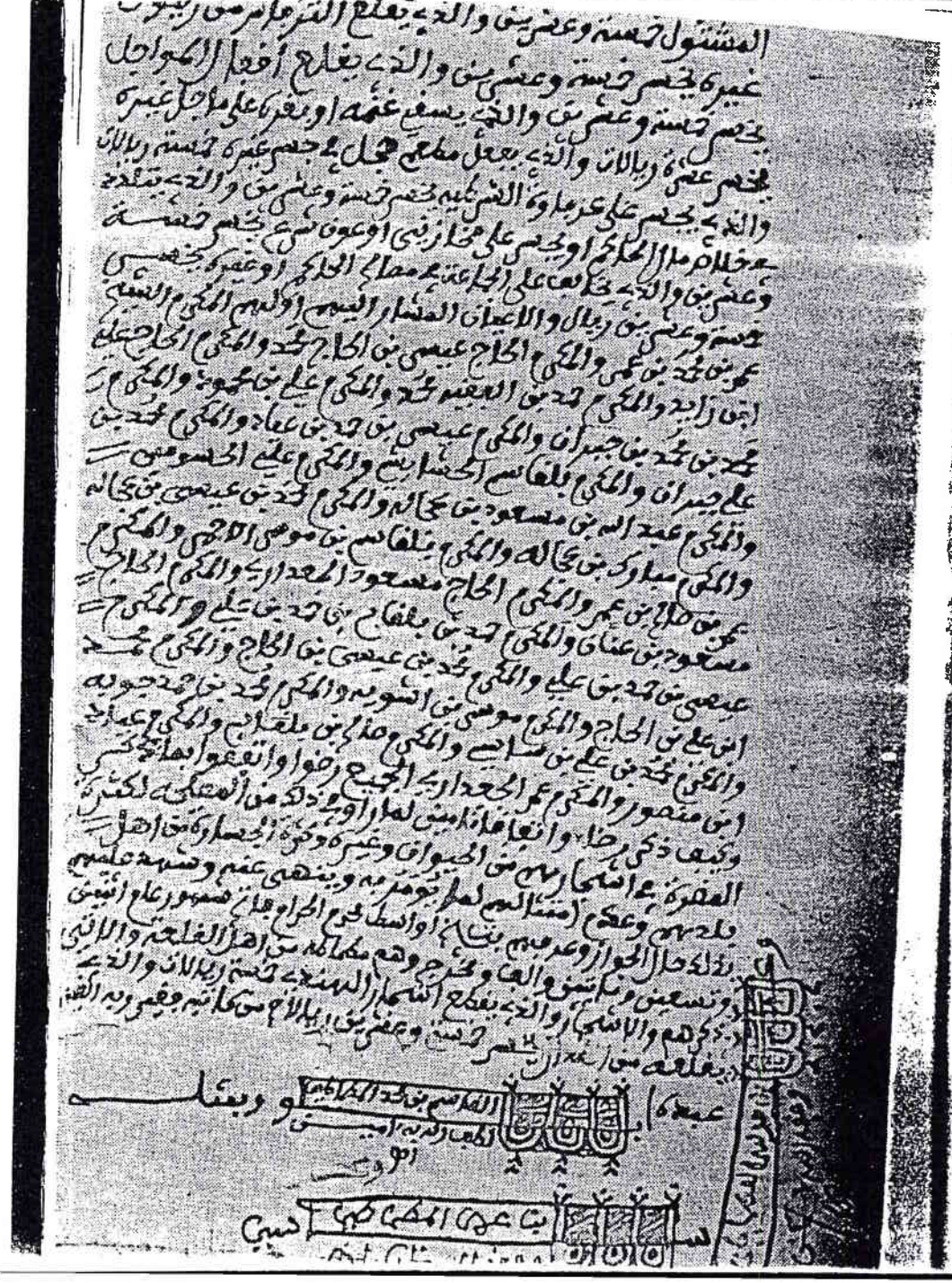

Pacte de Haddej

Traite des Tribus des Matmatas 1292 H -1875

Des Jabarnas, des Adarsa et des Ouled Saïd du territoire du Haddej des montagnes des Matmata, fait au mois de Muharram 1292 de l'hégire/1875. sous le règne de Sadok bey.

Louange à Dieu et que notre Prophète Mohamed soit beni.

Les nommés ci-dessous se sont présentés à nous les deux notaires, ils sont les notables des tribus de Haddej : les Matmatas de la kalaâ, les Jebarnas, les Adarsas et les ouled Zaïd. lls déclarent être d'accord sur la convention suivante :

Celui qui endommage les arbres d'autrui et dont la preuve est établie par le propriétaire lui-même, ou par une autre personne, sans que l'un d'eux soit sermenté, doit payer une amende de dix rials à la « chartia » et si ce dommage est causé par des chèvres ou des moutons. Si le dommage est causé par un chameau le propriétaire doit payer une amende de cinq rials, pour celui qui est causé par une vache l'amende est de deux rials si c'est par un âne l'amende est d'un rial.

Pour la destruction de haie l'amende est de cinq rials payés à la «chartia» si l'adresse veut être indemnisé il doit être représenté et indemnisé par le responsable du dommage et si ce dernier refuse il sera jugé par les représentant de la tribu ou par son autorité religieuse et les frais sont à son compte.

Celui qui taille les oliviers sans expérience déjà acquise paye une amende de cinquante rials, celui qui abime une greffe en pépinière paye une amende de vingt rials, celui qui coupe le bois des oliviers ou d'autres arbres paye vingt rials, celui qui abime le pollin des palmiers paye une amende de dix rials, celui qui coupe les figuiers de barbarie paye une amende de cinq rials, celui qui informe la «chartia» de tout dommage est recompensé de deux rials, celui qui arrache le «charroum»[1] paye une amende de cinq rials, celui qui vol toute la récolte paye une amende de dix rials, celui qui arrache l'alfa[2] paye une amende de cinq rials, celui qui arrache cet alfa d'une propriété privée et protégée paye une amende de cinq rials, celui qui vole des dattes non mûres paye une amende de vingt cinq rials, celui qui arrache des feuilles de figuiers paye une amende de vingt rials. Celui qui vole des chèvres paye une amende de vingt cinq rials, celui qui vole des chameaux, des vaches ou des ânes paye une amende égale aux prix de l'un de ces animaux.

Celui qui vole une maison, ou entre dans une maison d'autrui paye une amende de cent rials, celui qui menace quelqu ' un lors d'un mariage ou dans d'autres

---

[1] le charroum : الشروم ce sont les figues d'hiver mâles qui poussent au printemps se transforment en barroum بروم qui servent pour la fructification des figues de saison en été, charroum puis barroum ce sont des figues mâles ayant pour rôle de polliniser les figues femelles de saison d' été.

[2] l'Alfa : plante pastorale qui pousse dans la jeffara tuniso-tripolitaine sevant pour l'alimentation des camélides, pour l'artisanat (corde, natte, bat d'animaux etc..) et pour l'industrie se transforme en papier (cellulose) usine de Cellulose de kesserine.

circonstances paye une amende de vingt cinq rials, celui qui blesse quelqu'un d'un jet de pierre paye une amende de vingt cinq rials et si la blessure est causée par une épée ou un poignard il paye une amende de cinquante rials, celui qui blesse quelqu'un par une arme à feu paye une amende de cent rials, celui qui tue une personne paye une amende de trois cent rials, celui qui arrache des plantes de pépinière paye une amende de vingt cinq rials, celui qui cueille des truffes d'une oliveraie d'autrui paye une amende de vingt cinq rials, celui qui arrache les serrures des citernes d'eau de pluie (Majel) paye une amende de vingt cinq rials, celui qui abreuve ces vaches ou ses moutons de l'eau qu'il puise d'une citerne d'eau de pluie d'autrui paye une amende de dix rials, celui qui utilise la terre (Jissr) d'autrui pour piéger des perdrix paye une amende de cinq rials, celui qui s'insurge contre les ordres des agents de la « chrtia » paye une amende de vingt cinq rials, celui qui s'attarde à payer les redevances qu'il doit à l'état ou n'obéit pas aux ordres de la loi religieuse (charia) paye une amende de vingt cinq rials, celui qui n' applique pas les consignes de la « Jamâa » concernant les droits de l'Etat ou autre chose paye une amende de vingt cinq rials.

Ont conçu et approuvé cette convention messieurs les notables ci-dessous nommés: le premier et respecté cheikh Omar ben Med ben Amor, le respecté El Hadj Ali ben Zaïd, le respecté Hadj Issa ben Hadj Med, le respecté Hadj Ali ben Saïd, le respecté Ahmed ben El Fikih Med, le respecté Ali ben Med, le respecté Med ben Ali ben Jobran, le respecté Issa ben Ahmed ben Ayed, le respecté Med ben Ali Jobran, le respecté Ali El Hassoumi, le respecté Abdallah ben Messoud ben Ajala, le respecté Med ben Aissa ben Ajoula, le respecté Med ben Aissa ben Ajala, le respecté Mabrouk ben Ajala, le respecté Belgacem ben Moussa Lahmar, le respecté Amor ben Salah ben Amor, le respecté Hadj Messoud El Jaadaoui, le respecté Hadj Messaoud ben Anane, le respecté Ahmed ben Belgacem ben Ahmed ben Ali, le respecté Aissa ben Ahmed ben Ali, le respecté Med ben Aissa ben El Hadj, le respecté Med ben Ali ben El Hadj, le respecté Moussa ben Ichouaya, le respecté Med ben Ahmed Joula, le respecté Med ben Ali Sassi, le respecté Salah ben Belgacem, le respecté Ayed ben Mansour, le respecté Amor El Jeddaoui.

Tous sont d'accord sur ce qui est dit ci-dessus ou l'intérêt général et en conséquence de ce qu'ils ont remarqué dans la vie des tribus. Nous notaires qui ont rédigé ce traité nous en donnes témoins, fait à la date du milieu du mois de Muharram el Haram le premier des mois de l'année quatre vingt douze après les deux cent et mille années rédigé par le serviteur de Dieu et soumis à lui Abou Elkacem Med el Matmati que Dieu soit clément pour lui ainsi que Sassi ben Amor el Matmati que Dieu béni son travail, Amine, et Ali ben Moussa el Matmati que Dieu béni sont travail, Amine .

حلـــف هـــــدّاج

قـبـائـل جبال مـطـمـاطـه

(1292هـ - 1875م)

حلف قبائل مطماطة، والجبارنة، والأدارسة، وأولادزائد، من بلد هداج من جبال مطماطة إنعقد في محرم 1292 - 1875 في عهد الصادق باي وهذا نص الوثيقة :

« الحمدلله - صلى الله على سيدنا ومولانا محمد وسلم حضر لدى كاتبه كافة أعيان عروش أهل بلد هداج وهم مطماطة من أهل القلعة، الجبارنة والإيدارسة وأولاد زائد الآتي ذكرهم ورضوا وإتفقوا بان الذي يضر منهم أشجار غيره وتثبت عليه المضرة بشهادة رب الأشجار أو بشهادة أحد من أهل بلدهم فإن كانت مضرة غنم أو معيز يؤدي رب الغنم عشرة ريالات دراهم فضة للشرطية ولايمين على رب الأشجار ولا على الذي وجد الغنم تضر يؤدي صاحب المضرة ماذكر للشرطية غير شكاية رب الأشجار ومضرة البعير خمسة ريالات ومضرة البقر ريالين والحمار ريال ومضرة الكاترة خمسة ريالات وأما اذا أراد رب الأشجار أخذ القيمة يحلف في مقطع حق ويخلصوه الجماعة من صاحب المضرة وإذا لم يمثل يشتكوا به العادي والشرع والأجر عليه سواء تعين له كثيرا أو قليلا والذي يلقم الزيتون بغير معرفه يخسر خمسين ريالا والذي يحصد اللقم يخسر عشرين ريالا والذي يفلق يخسر عشرين ريالا والذي يفسد ذكار النخل يخسروه عشرة ريالات والذي يفلق الزيتون يخسروه عشرة ريالات والذي يقطع أشجار الهندي خمسة ريالات والذي يبشر على المضرة كلها ياخذ ريالين والذي يكسر الشروم يخسر خمسة والذي يسرق الغلة كلها يخسر عشرة ريالات والذي يسرق القديم يخسر خمسة ريالات والذي يقلعه من القدال يخسر خمسة وعشرين ريالا والذي يسرق البلح خمسة وعشرين والورق خمسة ريالات وسارق المعيز خمسة وعشرين وسارق الإبل من الديار يخسر قيمة البعير والبقر والحمير كذلك وسارق الدار مائة ريال وداخل الدار مثله والذي يصول على غيره في محضر كعرس أو غيره يخسر خمسة وعشرين والجرح خمسة وعشرين إذا كان بحجرة وإذا كان وإذا بسيف او خنجر خمسين وإذا كان بالبارود مائة ريال وقاتل الروح ثلامائة ريال والذي يقلع المشتول خمسة وعشرين والذي يقلع الترفاس من زيتون غيره يخسر خمسة وعشرين والذي يسقى غنمه او بقره على ماجل غيره يخسر عشرة ريالات الذي يفعل مطعم حجل في جسر غيره خمسة ريالات والذي يجسر على عرفاوة الشرطية يخسر خمسة وعشرين والذي يتلدد في خلاص مال الحاكم أو يجسر على مخازني او عون شرع يخسر خمسة وعشرين والذي يخالف على الجماعة في مصالح الحاكم او غيره يخسر خمسة وعشرين ريال والأعيان المشار إليهم اولهم المكرم الشيخ عمر بن محمد ابن عمر والمكرم الحاج عيسى بن الحاج محمد والمكرم الحاج علي بن زايد والمكرم عيسى بن محمد بن عياد والمكرم محمد بن علي جبران والمكرم بلقاسم الحشايشي والمكرم علي الحسومي والمكرم محمد بن عيسى بن عجاله والمكرم مبارك بن عجاله والمكرم بلقاسم بن موسى الأحمر والمكرم عمر بن صالح بن عمر والمكرم الحاج مسعود الجعداري والمكرم الحاج مسعود بن عنان والمكرم حمد بن بلقاسم بن حمد بن علي والمكرم عيسى بن حمد بن علي والمكرم محمد بن عيسى بن الحاج والمكرم محمد بن علي بن الحاج والمكرم موسى ابن اشويه والمكرم محمد بن حمد جويه والمكرم محمد بن علي بن ساسي والمكرم صالح بن بلقاسم والمكرم عياد بن منصور والمكرم عمر الجعداري الجميع رضوا واتفقوا بما ذكر وكيف ذكر رضا واتفاقا تأمين لما رأوا في ذلك من المصلحة لكثرة المضرة في أشجارهم من الحيوان وغيره وكثرة الجسارة من أهل بلدهم وعدم امتثالهم لما يؤمر به وينهى عنه وشهد عليهم بذلك حال الجواز وعرفهم بتاريخ أواسط محرم الحرام فاتح شهور عام إثنين وتسعين ومائتين وألف، وكاتبه فقير ربه الغني عبده أبو القاسم بن محمد المطماطي لطف الله به وبمثله، ساسي بن عمر المطماطي وفقه الله آمين وعلي بن موسى المطماطي وفقه الله آمين.

Le texte du pacte d'El Foudhoul (des vertueux) 1253 h = 1837

Hilf. Pacte des Touazine et ouled Ounallah, Maztoura (de Bengardene) et El Hararza (de Metameur) de Medenine, et El Houawa, El Jouamaâ et El Jebah (de Beni kadèche) conclu à la date de 1253 H et 1837 j.c à l'époque de Mustapha bey et de ceci vient le texte du pacte.

Ils sont mis d'accord tous les « miaâds » des Hamzates : les premiers sont les Touazine et ouled Ounallah, Maztoura, El Hararza, El Houawa, Ejouamaâ, Ejebaah sur "la demande de tout ce qui est vertueux et correcte et éviter tout acte incorrecte اتفقوا على قوله تعالى الامر بالمعروف والنهي عن المنكر.

Selon ce qui a dit le Coran : Dieu vous demande de faire tout acte correct et vertueux, demande la justice, au bien à la générosité et bien servir les parents, vous déconseille à l'obscénité et à l'incrédible c'est une exhortation pour une prise de conscience.

Ecrit par l'honorable cheikh Mohamed ben Mohamed ben Abdallah Ettouzni, et l'honorable Hcine ben Amor ben Messoud El Ounalli et l'honorable Moussa ben Mabrouk et M'barek ben Ali Ben Mabrouk, les deux Hrarza, et l'honorable Fraj ben Mabrouk El Meftahi El Harrazi, et l'honorable Mosbah ben Dhaou Houwiwi El Boughdiri, et l'honorable Mohamed ben Boubaker El Jemel, El l'honorable Rhouma ben Salem Ben Mbarek Elamboumi El Hwiwi, et l'honorable Amor Ben Mosbah El Mehdaoui, et l'honorable Salem ben Jebara, et l'honorable Salem Boudhrea El Jemaï, et Mosbah Ettouzni et l'ensemble du Miaad.

Les cités ci-dessus personnelles et publiques, ils étaient tous d'accord responsable sur tout ce qui les concernant, dans leurs affaires courantes, et coutumières et l'ensemble de leurs intérêts à l'égard de tout agresseur des tribus citées et fait un acte incorrect ou un péché il sera jugé par les cités ci-dessus, après avoir eu l'accord des cheikhs « chartia, » comme suit :

- Le voleur des camélidés, s'il est tué par le propriétaire son sang n'est pas payé par le tueur ou meurtrier. سارق البل إذا قتل يعتبر دمه هدر
- Egalement le voleur de la ghorfa (pièce, cellule d'un ksar) s'il est tué par le propriétaire du ghorfa ou le gardien du ksar son sang n'est pas payé par le tueur ou meurtrier.
- Egalement le voleur de la tente ou le Kib (hute) s'il est tué son sang n'est pas payé par le tueur ou le meurtrier.
- Egalement le voleur de céréale (blé ou orge) s'il est tué son sang n'est pas payé par le meurtrier.

- Egalement ce qui vole يسلب le werghemmi (membre des tribus de werghemma) s'il est tué par la victime son sang n'est pas payé par le meurtrier.
- Egalement si le voleur est tué dans la cour de la bergerie son sang n'est pas payé par le propriétaire, meurtrier.

- Egalement si quelqu'un s'enfuit avec la femme d'autrui il sera sanctionné de la part des cheikhs cités ci-dessus par une amende de cent ryals argent, dix brebis et cent ryals (كفارة)(Kaffara : châtiment).

- Egalement qui détruit ou fait dommage aux ksours El Hamzates[3] (les werghemma Touazine), sera sanctionné par une amende de la part des cheiks cités ci-dessus : six brebis et six chèvres.

- Egalement ils sont d'accord pour tout l'ensemble des «ourouchs» s'ils sont agréssés dans des biens ou cheptel ou autre, si l'agresseur est tué tous ensemble ils payent la «diya» (pris du sang).

- Egalement qui frappe son frère werghemmi avec un coup d'epée بسيف il est sanctionné par l'abatعليه يذبح de dix brebis.

- Egalement l'agresseur par un coup de pierre ou de bâton (عصا أو رشادة) il est sanctionné par l'abat عليه يذبح deux brebis عليه شاتين يذبح .

- Egalement ce qui tire sur son frère werghemmi الورغمي سرخ على خوه بالمكحلة avec son fusil, ou il se prépare à tirer عليه ايقربع أو également avec une carabine الغدري il sera sanctionné de dix brebis.

- Egalement celui que ses frères se révolent عليه يتعصوا les autres tribus viennent pour son secours كفارة تلزمه و المذكورين العروش بفزعوله اخوته عليه يتعصوا الذي il mérite alors une lourde amende (kafara).

- Egalement ils sont d'accord (...illisible...)[4] Le cavalier qui est reconnu comme ayant acheter une mauvaise monture, il est sanctionné d'une amende de quatre brebis, dont deux sont égorgées sur-le-champ jusqu'à ce qu'il ait changé son cheval.

-Egalement ce qui attaque les policiers « chartia » يهد علي الشرطة sera sanctionné par l'abat d'un chameau ..)يذبح عليه بعيرا .

-Egalement le cheval qui se trouve entrain de paturer des céréales الزرع avec autorisation de son propriétaire, s'il est tué par le propriétaire, le meurtrier ne paye pas le «diya» (pris de sang).

Ceci est l'accord de l'ensemble des ourouchs cités ci-dessus, dans l'entière reconnaissance depuis le premier en date du premier Joumade de l'année 1253 H mille deux cent cinquante trois de l'hégire.

Fait par le notaire

Hassen ben Mohamed Ben Hassin El Meztouri

(Bengardane) (copie conforme à l'original)

---

[3] Hamzates : tribus guerrières possédant des cheveaux et se trouvant toujours à l'appel de tout incident menaçant la confédération

[4] Texte du pacte en arabe de Marzougui Mohamed : « combat contre le protectorat » ED. STD 1973

حلف الفضول

(1253هـ - 1837م)

من هذه الأحلاف :
حلف التوازين وأولاد عون الله ومزطورة من (بنقردان) والحرارزة من (ام التمر) بمدنين والحوايا والجوامع والجباه من (بني خداش) المنعقد بتاريخ 1253-1837 في عهد (مصطفى باي) وهذا نص الوثيقة :

« إتفقوا جميع ميعاد الحمزات أولهم التوازين وأولاد عونالله ومزطورة والحرارزة والجوامع والجباه على الأمر بالمعروف والنهي عن المنكر لقوله تعالى « إن الله يأمر ب (المعروف) (كذا) وبالعدل والإحسان، واتاء ذي القربى وينهى عن الفحشاء والمنكر والبغي يعضكم لعلكم تذكرون. على المكرم الأجل الشيخ محمد بن محمد بن عبدالله التوزني، والمكرم حسين بن عمر بالسعود العونلي، والمكرم الأجل موسى بن المبروك ومبارك بن علي بن المبروك الإثنان حرارزة، والمكرم فرج بن المبروك المفتاحي الحرارزي، والمكرم مصباح بن ضو الحويوي البوغيدري، والمكرم محمد بن بوبكر الجمل، والمكرم رحومة بن سالم بن مبارك اللملومي الحويوي، والمكرم عمر بن مصباح المهداوي، والمكرم سالم بن الجباه، والمكرم سالم بوذراع الجامعي، ومصباح التوزني وجميع ميعاد المذكورين أعلاه الخاص والعام إتفاقا على المذكورين ينظروا لهم وعليهم في أمورهم العادية والعرفية وجميع مصالحهم على كل من يتعدى من العروش المذكورين ويفعل محرما ومكروها يحكموا عليه المذكورين أعلاه المتفقين عليهم مشائخ شرطية.
ولذلك على سارق البل إذا قتله رب البل فدمه هدر، وكذلك سارق الغرفة إذا قتله رب الغرفة أو حارسها أي حارس القصر فدمه هدر، وكذلك الذي سرق البيت (بيت الشعر) والكيب إذا مات على سرقة ذلك فدمه هدر، وكذلك إذا وجد رب الزرع يسرق فيه إذا قتله فدمه هدر، وكذلك الذي يسلب الورغمي إذا قتله المسلوب فدمه هدر، وكذلك إذا مات السارق في مراح الغنم فدمه هدر، وكذلك إذا هرب رجل بامرأة غيره يأخذون منه المشائخ المذكورين (مائة ريال فضة وعشرة شياه كفارة أو مائة ريالا) وكذلك الذي يهدم ويضر بجميع قصور الحمزات يأخذون منه المشائخ المذكورين ستة نعاج وستة معزة وكذلك إتفقوا على المتعدي عليهم العروش المذكورين في قفل أو سعي أو غير ذلك إذا قتلوا المتعدي عليهم يدوه جميعا وكذلك إتفقوا على المتهم من السراق إذا إتهموا يأخذون منه ما إتهم به من غير شرط وكذلك الذي يضرب أخيه الورغمي يضرب بسيف يذبح عليه عشرة شياه وكذلك الدمغة برشادة وعصى يذبح عليه شاتان وكذلك الذي يسرخ على إخيه الورغمي بالمكحلة أو يقربع عليه وكذلك الغدرى تسلط عليهم عشرة نعاج والذي يتعصوا عليه إخوته يفزع له العروش المذكورين وتلزمه الكفارة الشديدة وكذلك إتفقوا على (.....) الخيل الذي يتهمه إخوته بقدر خيالي يوجل له شهرا وإلا يشري (.....) يذبح عليه أربعة شياه والذي يهد على الشرطية يذبح عليه بعيرا والخيالي الذي يوجد يأكل في الزرع بإذن ربه متعديا إذا قتله رب الزرع فدمه هدر. هذا ما اتفقوا عليه العروش المذكورين وبه شهد عنهم وهم في أكمل حال والمعرفة بهم تامة بتاريخ أوائل جماد سنة 1253 ثلاثة وخمسون ومائتين وألف هجري حرره العدل حسن بن محمد بن حسين المزطوري بنقردان (نسخة طبق للأصل بما فيه من تحريف) .

الحديث صلى الله على نبينا محمد وآله وصحبه

هذا اجتمعت الوزارتين أولاد المسلمين
أولاد عبد الحميد صبيح وزراء وعمارة على انتصر أهل الأمر
والنهي عن المنكر ويتبصر في الاحكام الشرعية واتباع السنة
من فعل المنكر ويقضي من حاجة المحرم والزوجة أولاد بن مراد
وصيفان وعين ملح وبلاحة أبيالية وكان من يأكل مسيحيين
منه يهودي أو مشلة ومن شاء عن الى عالم وراحته
وعلى قائل الروح بعشرة مثاقيل صياغ أرياك الأول أثيث مع كبارة
التي طبيعة ناقتين والذي يقتل عليه ثانية صياغ أرياك
للتي طبيعة والذي يقتل
صياغة أرياك للتي طبيعة والذي
يقتل التي طبيعة وعليه نعجتين كبارة
لها عليه أربعة أنصاح والذي تثبت عليه شفعة ثمار أربعة
ينفلسه أو مع يعني عليه
عليه التي طبيعة يعطيه
عليه أربعة أنصاح كبارة
السميها نعجتين واذا ضرب
الضارب بالرجل والذي نعجتين واذا سبق أربعة أنصاح
والعشر والبيدار أربعة أنصاح
الوزارتين لهم عليه
وقد وقع بين أهل
فلما استقر أمر
بلاد هلل وتبايعهم
وكان الشيخ
يحيى بن سلام المشرفي
والشيخ أبي بن سعيد الزواوي وعبد الرحمن بن
وجه شهير يقعد رضي
كل واحد من
الأحكام المذكورة

منشورتهم وكل ما يأمرهم به الشيخ ووزراؤه من
وكفارت وقتل وغيرهم بالرداء تنبيه المذكورين
عليهم ومواجفين لهم بالرداء الشيخ ووزراؤه
الذين يستولون على المشتهر والذي يعمل الامر بالمعروف
والنهي عن المنكر والاجتهاد في مصالح المسلمين
والعدل وهذه عليها الايمان تحرون من مخالفتهم
وعصيهم ولا يخشون من اتباع
والهتدى
ونشر خبرا على ان الشيخ
والبلغة معهم وزرى مرا جفين
وهم الشيخ

وهوق بن علي الملقب بابا ومنصور بن
عثمان الشيخ والد منصور وخالد وعبد
بن منصور والد يابا الذي ابن سلمان بن
ابن اميمة الزرقاء وخليفة بن
سعيد الزرقاء
وبابا بيت الصفة
اولاد سليمان وتسمية
علي بن احمد ونصر بن سعد بن احمد بن سليمان
سعد عن خليفة بن احمد بن خليفة
احمد الذي سان بن سلمان بن احمد
علي بن منصور بن عبد الله بن احمد بن سعيد بن سلمان
ابن خليفة بن عبد الرحيم بن عبد الله بن ابي الفتح بن احمد
ابي علي بن يزيد بن علي بن النصر
هروم اولاد بابا ابي القاسم بن منصور والصغير
حمزة ونصر بن سعيد وعلي ابي القاسم بن احمد بن احمد
بلوز وحمزة بن احمد وسلطان وعمر بن سلمان بن احمد بن عمر
وسعيد بن احمد بن احمد بن سعد وعمر بن عبد الله بن احمد
بن نصر منصور بن احمد بن سعد وخليفة بن
سعيد بن ابي القاسم بن محمد وعمر بن احمد الزرقاء سان سلمان

سروح اولاد و باب ... ابن ... بن ... و سليمان و سالم السرد و نصر بن
حمزة و نصر بن سعيد و عبيد بن ابي الفاسم و اعمار بن احمد و احمد بن خليفة و احمد
بلوز و حمزة بن احمد و سلمان و عمر بن سالم و احمد بن عمر و احمد بن كنانة
و سعيد بن احمد و احمد بن سعد و عمر بن عبد الله و احمد الطليح و ابي بكر الجزر
بن و نصر بن منصور و احمد بن سعد و خليفة بن ابي بكر و عبيد بن ابي الفاسم
سعيد و ابو القاسم بن محمد و عمر بن اعمار الزرقان سالم بن عبد الله
و كنس و سالم بن منصور و عبد الله بن لزرق و عمر بن لزرق و عمر بن احمد بن
احمد و حبيش و لزرق ابن سبعان و عبد الفتاح بن سرحان و عبيد بن الفارة
و الزوام بن الوحيش و عبد اللطيف لشهاب و مبارك بن عمر و عبد الله بن
السعادة و احمد بن نصر و احمد بن عبد الله و عبيد نصر و احمد بن نصر راشد
محمد و نصر بن عبيد و خليفة بن عبد عمر و احمد الواحد اولاد الوحيشة
الوضاحي و احمد السبع و الحسن عمارة بن ابي بكر و المشرع
و سالم بن اللاجة و عبد الرحمن بن عبد الله ... بن مبارك بن
و سالم بن اعمار و ابو القاسم بن سعد و سرحان بن ابي القاسم و عمر بن عبد الله
و عبيد بن سعد و عبيد بن عبد الرحيم و اعمار بن خليفة و عبيد لسرد و سعيد
زكي و حامد بن مرزوق و سعد بن الزرقان و احمد بن نصر و خليفة بن
ابي بكر و مبارك زرافة و عمر بن احمد و عثمان بن ارسلان
اعمار و احمد بن عبيد و احمد بن عبد الله و عبيد بن عبيد و سعيد بن
ابن نصر و البجاري الشيخ عبد الله بن ... و ابن ...
و عمار بن عبيد و ... بن ... بن ... و ...
الباشة و عامر و مقابل ... الشرع و ما ...
لزرق و احمد اللبود و بزيل و احمد ابن ... و عبد الله ...
لزرق و ... سعيد ... و ...
و سالم نحو و ابي بن ابي و احمد بن سعد و ابو القاسم بن ...
كذلك و سالم مشول و خليفة مشول و احمد بن ... و ابي بكر و خليفة
ابن احمد و سالم العواد و احمد بن خليفة و ابي بن بوزيد و سعيد
ابن منصور و عبيد لسود و احمد ... و ...
و احمد بن خليفة و ابو بن سعيد و عبد ... و عبد الفاتح
رخيص و سالم بن احمد و عبد الجليل بن احمد و ابو ...
لمنهسلة و احمد بن ... و احمد بن عمر و ابو القاسم ...
و ابي بن عمر و المصيح ... بن عبد الله ...
محمد بن عبيد بن عبد الله ... و ابي بن سعيد ...
بكر بن نصر و عبد الله ... ابي بكر و عبيد بن عبد الله ...
نصر و سعيد ابن ... و ... بن سعيد و احمد بن ...
انفقت عليه ... الاحمدية ...
الاخيكلة و المصيح و ورزاز ... و ...

MIAAD DES OUDERNA
entre 1300 et 1305 h – 1882 et 1887

Louange à Dieux que notre Prophète Mohamed soit béni ainsi que ses proches et ses compagnons.

Les deux ouderna : ouled Salim, Ouled Ech-hida, Ouled Debab, Ouled Abdelhamid (Hamidi), les Zorganes, les Amarnas, se sont réunis et ont décidé en commun accord pour la demande de tout ce qui est vertueux et correcte et éviter tout acte incorrecte, de suivre les lois religieuses « chariaa » et les commandement du Prophète Mohamed « Sunna » de bannir celui que commet des crimes et d'aider celui qui fait des actes louables.

Protègent les Marabouts Ouled ben .... et les Siâane et les autres ainsi que les habitants des montagnes les agriculteurs Jebalia tous ceux qui touchent à leur bien doivent les remettre de bon gré si non les biens de ces voleurs seront confisqués et leurs têtes demandées.

- Celui qui tue quelqu'un doit payé seize cent rials aux parents et une amande de deux chamelles à la « chartia ».
- Celui qui tire sur quelqu'un sans le toucher doit payer une amende à la « chartia » de huit cents rials.
- Celui qui fait ..... paye une amende de cent rials et quatre cents rials à la « chartia » .
- Celui qui s'attarde à payer cela doit payer une amende de plus de deux moutons.
- Celui qui s'attarde encore plus son amende sera majorée de quatre moutons.
- Celui qui commet seul ou avec des complices un vol dont la preuve est établie paye une amende de cent rials à la « chartia » ..... doit payer quatre moutons.
- Celui qui possède une épée doit payer une amende de deux moutons et s'il l'utilise et blesse une personne doit payer une amende de quatre moutons.
- Celui qui bât une personne avec un bâton ou une pierre paye une amende de quatre moutons, s'il utilise une hache ou une « bombara » paye une amende de quatre moutons.
- Les deux ouderna ont contracté cet accord qui sera la base de tous leurs jugements qui sera durable et appliqué aussi par les générations postérieures pour que leurs territoires restera uni et leurs valeurs respectées à travers les âges.
- Les contractons sont les suivant : cheikh ben Abdallah Bouajila ben Salem Ech-hidi, cheikh Mohamed ben Saïd Ezzorgani et Mbarak ben .... ainsi que d'autres personnalités dont on ne peut les citées toutes par manque d'espace dans ces papiers.

Tous s'engagent à se soumettre aux jugements éventuels rendus par le cheikh et ses « ouzaras – ministres » ou adjoints qui seront fermes sur le principe de prêcher et faire régner le bien et combattre le mal et veilleront aux intérêts des musulmans sans relâcher pour cela ils ne seront pas cléments pour celui qui passe outre leurs jugements ou les refuse mais ils se conduisirent sans despotisme envers ceux qui respecteront leurs jugements.

Messieurs ci-dessus cités ont élu comme cheikh (président) Ottomane ben Bouajila Ech-hidi et dix adjoints qui sont les suivants : cheikh Chelbi ben Abdessamad et Aoun ben Ali Jemel Eddabbabi, Mansour ben Abdallah Lamari, Aoun ben Ottoman Ech-hidi, Ahmed ben Mansour, Abdelkader Eddabbabi, plutôt El Omrani Salem ben.. ibn Imbeije Ezzourgani, cheikh Kerauem ben Saïd, Dhaou ben Ammar Lakdar et les groupes des dix des Ouled Slim.

Ainsi que les cinquante Hamidias cités ci après : les Ouleds Ech-hidi : Ali ben Ahmed, Naceur ben Saâd, Ahmed ben M'barek ..... Saïd ben Aoun, Kalifa ben Ahmed, Ali ben Kalifa, Ahmed El Garsan, Salem Labiadh, Mohamed ben Ahmed, Ahmed Belgacem, Ali ben Mansour, Abdallah Lourifi, Abdallah ben Belgacem, Ahmed ben Mohamed ..... Ali ben Bouzid, Ali ben El Mountasar ..... et ..... ben Mansour Tarroum, Belgacem ben Mansour, Essghaier, Salem Lassoued, Naceur ben Dhaou, Naceur ben Saïd, Ali ben Belgacem, Amara ben Ahmed, Mohamed ben Karamed Bellouz, Dhaou ben Mohamed, Soltane, Aoun ben Salem, Mohamed ben Aoun, Mohamed ben Saâd, Saïd ben Ahmed, Ahmed ben Saâd, Amor ben Abdallah, Mohamed Tliha, Mabrouk Lahrizi, Naceur ben Oura ..... Ahmed ben Saâd, Kalifa ben Mabrouk, Belgacem ben Mohamed, Dhaou ben Amara Ezzourgani, Salem ben Abdellatif ..... Karroum, Ouled Debbab Mansour et Salem, Naceur ben Saïd, Ali ben Belgacem, Ahmed ben Hamid Bellouz, Dhaou ben Ahmed Saltane, Aoun ben Salem, Mohamed Saïd, Amor ben Abdallah, Mabrouk Lahrizi, Naceur Janoura, Ahmed ben Saâd, Kalifa ben Mabrouk, Saïd ben Abbi ..... Belgacem ben Mohamed, Amor ben Amar Zorgani, Salem ben Abdallah, Salem ben Mansour, Abdallah ben Lazrag, Mohamed ben Ahmed Darouich, Lazrag Hadidane, Abdelkader ..... Zaouam bel - ouhichi, Abdellatif Loughrab, Abdallah El Hèdi, Ahmed ben Abdallah et son frère Lahmar, Mohamed ben Naceur, Naceur ben Ali, kelifa ben Amor, Mohamed Errahin.

Ouled El Ardhaoui : Mohamed Ennabi, El Ardhaoui ben Karim, El Montaha ben Zemzem, Salem Bellafi et abd..... Amari Moustapha, Ben Abid Salem ben Amara, Belgacem ben Said, Amor ben Abdallah, Ali ben Saâd, Ali ben Abd Errahim, Amara ben Kalifa , Hamid ben Naceur, Kalifa ben Ottoman ben Rhouma.....Rehouma.....Ahmed ben Ali, Ahmed ben Abdallah, Ali ben Jihidrer, Saâd ben Mosbah ben Daou.

Les Ajarda: Abdallah cheikh Abdallah Elwanissi, Ammar ben Ali et les cents cavaliers.....représentant les.....les autres sont des Daghaghas, des Magablas, des Krachouas et leurs dependants qui sont: Lazrag et Mohamed El- Aboug, Bouzid et Ahmed ben Jedianes, Abdallah ben Said, Salem et yahya ben Mabrouk, Ahmed ben Saâd et Belgacem Boukchim aussi, Salem Choul, Kalifa Dalloul, Mohamed ben Ahmed ben Mabrouk Kayb, Abdallah ben Mohamed El Aouam, Rehouma ben letayef,yahya ben Bouzid, Saâd ben Mansour, Ali Lassouad.

Les Daghaghras: Fekih Dahaou, Mohamed ben Kalifa, Daou ben Saâd, Abdelkader ben Rekhisse, Salem ben Ahmed, Abd el Jelil ben Ahmed, Ibrahim et el Hamroun et Ahmed ben Aoun, Belgacem Dhoukar et Salem ..... Mohamed ben Ali ..... El Azzam ..... Baker ben Naceur ..... Naceur et Saïd .... Naceur ben Saïd ..... Mohamed ben Attia

Conclu par l'ensemble des deux ouderna tel qu'ils ont été cités ci-dessus et l'application sera la tâche du cheikh, de ses adjoints et de ses collaborateurs ci-dessus mentionnés.

Date illisible

N.B. Prof. Mansour Boulifa (originaire de Tataouine) qui a aimablement mis ce document à nôtre disposition avec une remarque que la date de rédaction de ce document est illisible et elle se limite approximativement entre 1300 et 1305 de l'Hégire.

ميعاد الودارنة

(ما بين 1300 و1305هـ 1884 - و1889م)

الحمد لله وصلى الله على سيدنا محمد وعلى آله وصحبه وسلم أتم تسليم

فقد إجتمعت الودارنيتين أولاد سليم وأولاد شهيدة ودباب وأولاد عبد الحميد (الحميدي) وزرقان وعمارنة واتفقوا على الأمر بالمعروف والنهي عن المنكر ويتبعون الأحكام الشرعية واتباع السنة ويتبرؤون من فعل المنكر وينصرون صاحب المعروف والزوي أولاد بن ..... وصيعان وغيرهم وفلاحة جبالية وكل من يأكل سبيهم يرد ما كان منه بجودة أو مثله ومن عصى عن الردّ فماله ورقبته هدر ..... وعلى قاتل الروح ستة عشرة مائة ريال لأهل الميت مع كفارة الشرطية ناقتين. والذي يصرخ ويخطي عليه ثمان مائة ريال للشرطية. والذي يهرب ..... مائة ريال للشرطية وأربع مائة ريال للشرطية .....

والذي يتلدد ..... شيخ الشرطية وعليه نعجتين كفارة والذي يتخلف عليه أربع نعاج والذي تثبت عليه الجنيبة بنفسه أو مع غيره عليه مائة ريال للشرطية..... عليه أربع نعاج كفارة، والذي عنده سيف عليه نعجتين وإذا ضرب به وسيل الدم عليه أربع نعاج والضارب بالرزة والرشاد عليه نعجتين وإذا سيل الدم أربع نعاج والشاقور والبنبارة أربع نعاج.

هذا ما اتفقت عليه الودارنيتين وعليه استمروا على ذلك تتمادى أحكامهم وتدوم بدوام أجيالهم مامتدت فروعهم في الإعلام لعدم انقسام بلادهم وثباتهم .....

وهم الشيخ بن عبدالله بوعجيلة بن سالم الشهيدي الشيخ كريم بن سعيد الزرقاني ومبارك بن ... وجمع كثير يتعذر عددهم لضيق المحل كلّ واحد حاضرين معه واتفقوا ..... التايب .... والشيخ كريم بن سعيد الزرقاني ومبارك ..... كل واحد حاضرين معه .....مشورتهم وكل ما يحكم به الشيخ ووزاره من كفارة وقتل وغيره فالودارنيتين المذكورتين ملزمين عليهم موافقين لحكمهم. والشيخ ووزاره الذين ستذكر من الشدة والعزم على الأمر بالمعروف والنهي عن المنكر والإجتهاد في مصالح المسلمين والمداومة عليها لا يرحمون من خالف حكمهم وعصى ولا يقهرون من اتبع حكمهم واهتدى وشوخوا على ذلك الشيخ عثمان بن بوعجيلة الشهيدي والعشرة معه ووزراه مرافقين له وهم الشيخ شلب بن عبد الصمد بن ..... وعون بن علي الجمل الدبابي ومنصور بن عبدالله العماري وعون بن عثمان الشهيدي وأحمد بن منصور كذلك وعبد القادر بن منصور الدبابي بل العمراني وسالم بن ..... ابن اميعيج الزرقاني وخليفة بن عطية الزرقاني والشيخ كريم بن سعيد الزرقاني و ضو بن عمار الأخضر وتابعين العشر ..... المذكورين أولاد إسليم وخميس حميدية وهم أولاد شهيدة علي بن أحمد ونصر بن سعد وأحمد بن أمبارك و..... سعيد بن عون وخليفة بن أحمد وعلي بن خليفه وأحمد القرسان وسالم الأبيض ومحمد بن أحمد وأحمد بن بلقاسم وعلي بن منصور وعبدالله بن محمد الأمرح بن سعيد وسعيد بن خليفة وعبدالله الونيفي وعبدالله بن بلقاسم وأحمد بن محمد ..... وعلي بن بوزيد وعلي بن المنتصر ..... و ..... بن منصور بن طروم وبلقاسم بن بلقاسم والصغير وسالم الأسود ونصر بن ضو ونصر بن سعيد وعلي بن بلقاسم وعمارة بن أحمد ومحمد بن خرامد بلوز وضو بن محمد وسلطان وعون بن سالم ومحمد بن عون ومحمد بن سعد وسعيد بن أحمد وأحمد بن سعيد وعمر بن عبدالله ومحمد طليح ومبروك الجزيري ونصر بن عورة ..... وأحمد بن سعد وخليفة بن المبروك وبلقاسم بن محمد وضو بن عمارة الزرقاني سالم بن عبداللطيف .....طروم وأولاد دباب منصور وسالم ونصر بن سعيد وعلي بن بلقاسم وأحمد بن حامد بلوز وضو بن أحمد سلطان وعون بن سالم ومحمد سعيد وعمر بن عبدالله والمبروك الحريز ونصر صنعورة وأحمد بن سعد وخليفة بن المبروك وسعيد بن أبي ..... وبلقاسم بن محمد وعمر بن عمار الزرقاني وسالم بن عبدالله وسالم بن منصور وعبدالله بالأزرق ومن الزرقان محمد بن أحمد الدرويش والأزرق حديدان وعبدالقادر بن ..... والزوام بالوحيشي وعبداللطيف الغراب وعبدالله الهادي وأحمد بن عبدالله واخوة الأحمر ومحمد بن نصر ونصر بن علي وخليفة بن عمر ومحمد الراهن أولاد العرضاوي محمد النبع والعرضاوي بن كريم والمتشهي بن زمزم وسالم بالافي وعبد ....

العماري مبارك بن عبيد سالم بن عمارة بلقاسم بن سعد عمر بن عبدالله وعلي بن سعد وعلي بن عبدالرحيم عمارة بن خلبفة وحامد بن مزهود وسعد بن الزرقاني ومحمد بن نصر وخليفة بن سعيد زراقة وعمر بن أحمد وعثمان بن رحومة ..... رحومة ..... أحمد بن علي وأحمد بن عبدالله وعلي بن حيدر وسعد بن مصباح بن ضو والعجاردة عبدالله الشيخ عبدالله الونيسي عمار بن علي وتابعين المائة فارس ..... ممثلين من .... والباقية دغاغرة ومقابلة وكراشوة وماتابعهم و هم الأزرق ومحمد الأبوق وبوزيد وأحمد البني جديان وعبدالله بن سعيد وسالم ويحيى بن مبروك وأحمد بن سعد وبلقاسم بوخشيم كذلك وسالم شول وخليفة دكول ومحمد بن أحمد بن المبروك كعيب وعبدالله بن محمد العوام (ء) ورحومة بن لطيف ويحيى بن بوزيد وسعد بن منصور وعلي الأسود والدغاغرة الفقيه ضو و محمد بن خليفة وضو بن سعيد وعبدالقادر بن رخيص وسالم بن حمد وعبدالجليل بن أحمد وإبراهيم والحمرون وأحمد بن عون وبلقاسم ذكار وسالم ..... محمد بن علي ..... العزام ..... وبكر بن نصر.....نصر وسعيد ..... نصر بن سعيد .....محمد بن عجيلة.

إتفقت عليه جماعة الودارنيتين كما ذكروا أعلاه في الأحكام الشيخ ووزراه والشواش المذكورين طبقة .....

التاريخ غير واضح يقول من سلمنا

هذه الوثيقة الأستاذ منصور بوليفة من تطاوين وإن تاريخ

كتابة الميعاد ترجع تقريبا ما بين 1300 و1305 هـ

والله أعلم

امر الله ... وحد الله سبحانه وتعالى

الحمد لله الذي أمر بالعدل والإحسان ونهى عن الفحشاء والمنكر والبغي
وأشهد أن لا إله إلا الله وحده لا شريك له شهادة تنجي قائلها من أهوال يوم
القيامة وتبيض وجه صاحبها يوم تسود وجوه الظالمين وأشهد أن محمداً عبده
ورسوله الذي بعثه الله رحمة للعالمين وحجة على الخلق أجمعين صلى الله
عليه وعلى آله وأصحابه الذين جاهدوا في الله حق جهاده ولم تأخذهم في الله
لومة لائم وسلم تسليماً كثيراً أما بعد

فإن الله سبحانه وتعالى قد أمرنا في كتابه العزيز بالعدل والإحسان
وإيتاء ذي القربى ونهانا عن الفحشاء والمنكر والبغي وقد جعل الله
سبحانه وتعالى لكل شيء قدراً ولكل أمر حداً ولكل حق حرمة
ولكل ذنب عقوبة ولكل مخالفة جزاء ولكل جريمة عقاباً
وقد أنزل الله سبحانه وتعالى في كتابه الكريم آيات بينات
وأحكاماً محكمات تبين للناس ما لهم وما عليهم
وتحدد لهم الحلال والحرام والواجب والمحظور
وقد جاءت السنة النبوية المطهرة مبينة ومفصلة
ومكملة لما أجمله القرآن الكريم
وقد أجمع علماء الأمة من لدن الصحابة رضي الله عنهم
إلى يومنا هذا على أن من خالف أمر الله ورسوله
وتعدى حدوده وانتهك حرماته
فإنه يستحق العقوبة التي تناسب جرمه
وتردع غيره عن الوقوع في مثل ما وقع فيه
وإن من أعظم الجرائم التي نهى الله عنها
وحذر منها جريمة القتل العمد العدوان
التي تسمى في لغة الناس اليوم
جريمة القتل العمد مع سبق الإصرار والترصد
وهي جريمة عظيمة وكبيرة من كبائر الذنوب
وقد توعد الله سبحانه وتعالى فاعلها
بأشد العقوبات وأغلظ الوعيد
فقال جل من قائل في محكم التنزيل
ومن يقتل مؤمناً متعمداً فجزاؤه جهنم خالداً فيها
وغضب الله عليه ولعنه وأعد له عذاباً عظيماً
وقال النبي صلى الله عليه وسلم
لزوال الدنيا أهون على الله من قتل رجل مسلم
وقال صلى الله عليه وسلم
أول ما يقضى بين الناس يوم القيامة في الدماء
وقال صلى الله عليه وسلم
من أعان على قتل مؤمن ولو بشطر كلمة
لقي الله مكتوب بين عينيه آيس من رحمة الله
وقال صلى الله عليه وسلم
لو أن أهل السماء وأهل الأرض اشتركوا في دم مؤمن
لأكبهم الله في النار على مناخرهم
وقال صلى الله عليه وسلم
من قتل مؤمناً فاعتبط بقتله
فإن توبته أن يقاد به
وقال صلى الله عليه وسلم
من قتل مؤمناً بمثقال ذرة
جاء يوم القيامة وبين عينيه مكتوب
آيس من رحمة الله
وقال صلى الله عليه وسلم
من قتل مؤمناً بكلمة
جاء يوم القيامة وبين عينيه مكتوب
آيس من رحمة الله
وقال صلى الله عليه وسلم
من قتل مؤمناً بكلمة
جاء يوم القيامة وبين عينيه مكتوب
آيس من رحمة الله

[redacted]

اتفاق بين عرش الجزاءة في تقديرية الجناية ووزن أدلة

MIAAD EL HARARZA
(1291 H - 1875 j)

Louange à Dieux que notre prophète Mohamed soit loué .

Le respecté cheikh Mohamed El Orf El Harrazi a témoigné devant nous que les Hararzas s'engagent à rétablir le bien et bannir le mal et pour cela ils ont établi le règlement suivant :

- Le meurtre d'une femme est condamné du dédommagement (les parents de la victime) de la somme de seize cents rials et d'une amende de soixante têtes d'ovins (trente chèvres et trente moutons).
- Le coup de fusil qui blesse est condamné d'une amende de soixante têtes d'ovins avec l'obligation de soigner la victime comme il se doit.
- Si le coup de fusil n'atteint personne l'amende et de dix têtes d'ovins (cinq chèvres et cinq moutons).
- Le coup d'une pierre et d'un bâton est pénalisé d'une amende de cinq têtes d'ovins.
- Le coup d'une épée est pénalisé d'une amende de dix têtes d'ovins.
- L'évasion d'une femme mariée de son domicile est pénalisé d'une amende de soixante ovins (trente tête de chèvres et trente têtes de moutons).
- L'intrusion dans un domicile signalé par la femme de foyer elle même (la mariée الـزوجـة) est pénalisé d'une amende de vingt cinq têtes d'ovins.
- Pour le vol dont la preuve est établie par deux témoins le voleur doit rendre les objets volés et doit payer une amende de cent rials et sept rials aux cheikhs de la « chartia ».
- L'attaque du Miaâd est pénalisée d'une amende de vingt cinq têtes d'ovins si l'attaquant vise les Mecheikhs de la « chartia » .

Ainsi nous a énoncé ce règlement le cheikh cité au début de cette écrit et nous a pris pour témoins.

Rédigé à la date des premiers jours du moi Muharrem Alharam de l'année 1291 (de l'Hégire) par l'humble devant Dieu Ali Ben Mohamed.

ميعاد الحرارزة

(1291 هـ - 1875 م)

الحمدلله وصلى الله على سيدنا محمد وسلم

أشهد المكرم الأصل الشيخ محمد بن محمد العرف الحرازي شهادة واحدة محققة لاشك عنده فيها ولا ريب على معنى النقل عنه والإشهاد به عليه شرعا على ماضيه الحرارزة (العهد الماضي) فالحكم بالمعروف والنهي عن المنكر - / أول ذلك حق الولية المقتولة ستة عشر مائة (ريال) 1600 ريال والكفارة (الغرامة) 60 شاة النصف ماعز والنصف ضان، ووجه البارود إذا ناض وجرح كذلك 60 شاة، الجرح إذا جرح ودواه ما يلزم على يد الشرع العزيز (الدين) وإذا قربع وما ضريش 10 شياه نصف ماعز ونصف ضان، وضربة الرشادة (الحجر) 5 شياه، وضربة العصا 5 شياه وضربة السيف 10 شياه، وفي ما يخص أمرأة تهرب محصنة كفارة 60 شاة نصف ماعز ونصف ضان، ودخول الحريم إذا خبرت عليه الزوجة 25 شاة والسارق إذا سرق وجبروا عليه زوز شهود (شاهدان) شاهد ويمين يدي ما نقل وعليه الكفارة 100 ريال وسعبة عشر ريال إلى مشايخ الشرطية .....

وهدت الميعاد خمسة وعشرين شاة إذا كان على مشانخ الشرطية هذا ما شهد لنا الشيخ المذكور على نفسه. قيدته لصاحبه ويه شهد عليه بذلك حال الجواز والمعرفة بتاريخ أوائل محرّم الحرام سنة 1291 فقير ربه علي بن محمد.

UNIVERSITE DE METZ
UFR SCIENCES HUMAINES ET ARTS

Perspectives interculturelles
Ecrits, médias, espaces, sociétés

Ile du Saulcy
57045 METZ CEDEX 1

CORPUS DE POESIES
sur la Jeffara tuniso-libyenne

Présenté par :
ABDERRAHMAN ABDELKEBIR

Décerné à METZ

Professeur encadreur :
Monsieur : Abdelwadoud Ould Cheïkh
Anthropoloque

MEDENINE (Novembre 1998)

LE KSAR

- Le Ksar, autrefois centre grenier des bédouins
  le voila encore résistant aux intempéries
- Oh Ksar, témoin de ton époque
  éclairez-moi sur ton passé
- A quelle époque on t'a-ton construit ?
  comment t'a ton bâti ?
- Quand a eu lieu en ton sein la première
  réunion des werghemma ?
- Tant de fois ils se sont réunis pour
  débattre de l'intérêt commun.
- Ils étaient fiers de toi.
- Leurs caravanes chargées convergent
  vers toi des hamada si lointaines
- Ces hommes braves et généreux
- Ces demoiselles charmantes mais probes
- Oh! Ksar as-tu reçu de hauts dignitaires
  le Caïd, le Cheik et leurs agents ?
- As-tu été envahis par des Goumis
  des régiments français et de leur capitaine
  aux étoiles lumineuses ?
- As-tu été piétiné par des chaouchs,
  de leurs Mekhaznis et des lâches collaborateurs ?
- Ceux qui le fréquentaient essaient-ils des amateurs
  de café et de spectacles ou de sobres bédouins qui
  se contentent de thé ?
- Oh Ksar as-tu été libre et souverain,
  as-tu connu les batailles d'Oum Souigh et Lebbada ?
- Le Ksar me répond : patientez, poète : tu veux connaître la vérité ?
  contente-toi de mes pierres pour méditer.

DE METZ
S. C. D.

- Ecoutez : le juste comme le tyran tous périront.

- J'ai vécu il y a plus de deux cent quarante ans,
Mon influence s'est étendue du Zeuss au Charb Essaouada.

- Ma longue vie m'a appris que le temps est dur pour
les courageux et doux pour les dociles

- La vie et ses expériences vous apprendront bien des merveilles.

- Si La vie te sourit elle ne tarde pas de te trahir.

- J'ai vécu en haut des collines avec mes hommes
bien respectés : les Debbabis

- Mes braves guerriers les ont combattus.

- Ces hommes qui préfèrent mourir les doigts sur la gâchette

- Mais, un jour, l'occupant français m'a envahi avec
des milliers de soldats et piétiné avec ses charrettes.

- Les occupants ont forcé mes Ghorfa et les ont brûlées

- Ils ont mis le feu dans mes jarres d'huile et ce fut
une braise dont les traces demeurent encore aujourd'hui.

Le poète : Hamdi Mabrouk
Béni Khedache

- Ma tribu, tambour battant, est partie vers des plaines lointaines
menant chameaux et chamelles

- Un convoi d'hommes, de femmes et d'enfants avec
des cavaliers vaillants et un chef expérimenté

- Ils traversent des montagnes, des plaines où
n'habitent que des fauves, des gazelles et des hommes courageux.

- Là ils se sont installés et ont fêté leur arrivée.

- Leurs chameaux vont paître librement dans de larges espaces.

- L'absence de mes parents a trop duré, ils m'ont manqué,
je suis triste et j'ai le coeur serré.

- Faute de pouvoir les rejoindre, je passe le temps à les imaginer.
-Les yeux de ma belle m'appellent, je monte mon cheval robuste
et je pars quand même.

- Mon cheval blanc et fort trempé de sueur
s'agite comme un esprit volant.

- Je vais chez des gens braves et généreux, ne connaissant pas
de maisons, libres, ils n'acceptent pas d'habiter derrière une serrure.

- Des gens hospitaliers et bienfaisants qui répondent à
tout appel au secours.

- Mais par ignorance, hélas, ils se déchirent entre tribus rivales.

-A chaque ère de l'histoire ses hommes.

- Notre époque moderne est celle de la paix, du travail et du civisme
heureux qui l'aura compris.

Le poète : Hamdi Mabrouk
Béni Khedache

LA CHAMELLE

-Chamelle ton temps est révolu.

-Ma tribu t'avait suivie vers de lointaines
plaines où règne le vide absolu.

-Là tu avais ta liberté que tu cherchais

-Ces bédouins avaient lié leur sort au tien,
Pour toi ils avaient vécu sous des tentes,
Pour toi ils avaient combattu les brigands.

-Chamelle, autrefois si chère, te voilà
abandonnée.

-Tes braves propriétaires ont vieilli
et péri sous le poids des ans.

-Leurs descendants ont creusé des puits,
se sont occupés d'irrigation et de plantations d'arbres :
de figuiers et d'oliviers.
Ils vivent dans des maisons
et se contentent de quelques chameaux
qu' ils soumettent à la galère de leurs travaux.

-Elle t'a oubliée, chamelle, cette génération
de nouveaux citadins dont je n'espère rien.

Le poète : Cheikh ELARDHAOUI

Tataouine

LES CONTRAINTES DE LA VIE

- J'ai accueilli la vie à bras ouverts
mais en vain, elle m' a refoulé.

- J'ai invoqué ma chance, elle n' est pas venue

- Ma vie est une barque qui a échoué

en pleine mer et moi son matelot noyé
- Mais ma vie est soumise à la volonté
du Créateur : Dieu le Tout-puissant

- La vie est instable: douce par moments
et dure en d' autres.

- L'homme court inéluctablement vers sa fin,
Dieu seul est éternel.
- Tous nous sommes semblables dans
notre destinée : celui qui chante ou celui qui pleure.

- De la Patience, vous réussirez.
Les jours meilleurs suivent les moments difficiles
ne voyez-vous qu' après la sècheresse la pluie tombe.

- Mais dans la vie, il faut savoir saisir sa chance
comme on s'accroche sur le dos d'un cheval
au galop pour conquérir plus d'espace.

- Mais soyez prudent, la vie si elle vous fait rire,
elle finira par vous faire pleurer .

- Je vous parle en homme expérimenté.

Le poète : Cheikh ELARDHAOUI
Tataouine

LE CHEVAL ET SON CAVALIER

- Sur le dos de mon cheval, je suis parti
vers des lieux lointains.

- Sa bouche pleine d'écume, son corps
couvert de sueur, son ventre creux
le rend plus léger, il est arrogant et
tenace, il défie le temps et l'espace.

- Les amateurs de cheval pur-sang
cherchent toujours dans sa filiation
l'origine de son père.

- Les chevaux me sont chers, ces compagnons
courageux sur lesquels je peux toujours compter.

- Ils sont forts, rapides et fidèles.
-
- Le cheval m'a permis de vaincre

les longues distances, il m'est plus cher
que mon fils.

- Mon cheval est beau et d'une race pure
quand il tire les rênes, j'entends le bruit
qu'elles font en s'opposant au vent .

- Monter le cheval est plaisir.

- Mais mon cheval est enfermé dans l'écurie
sur ordre du capitaine français.

- Ce capitaine nous maltraite

- Le cœur serré, j'ai senti comme si je tiens
mon foie entre les dents.

- J'ai libéré mon cheval, sur son dos
J'ai fui la tyrannie du capitaine.

- Mon cheval, je l'ai monté alors, sans qu'il s'entraîne.

Le poète : Cheikh EL ARDHAOUI
Tataouine

LA PLUIE ET L'ABONDANCE

- Un soir, de l'ouest du lointain Meknès,
le vent poussait vers nous des nuages noirs
et épais.

- L'éclair déchirait le ciel et le tonnerre faisait
trembler la terre.

- Les gens accueillaient l'orage avec tant
de joie.

- La pluie tombait judicieusement répartie
par la volonté divine.

- Une pluie torrentielle emportait sable, roches
et transformait les oueds en fleuves furieux.

- C'est le déluge, du Zoura
au Dahar et jusqu'au Djefara,on l'entendait

- Après une sécheresse désolante, le paysage
est couvert de verdure.

- Diverses espèces de plantes poussaient :
chaâl, arfej, chih, lissless, gahouana
et sidre ainsi s'étendait un tapis
beau et minutieusement tissé.

- Les éleveurs et les agriculteurs ont fait une
bonne récolte : c'est l'abondance, la joie
et la quiétude.

Le poète : Mohamed Saïd El Gachat
Jeffara orientale

LA RESISTANCE A L'OCCUPANT FRANÇAIS

- Nous ne nous soumettons jamais au colonel même s'il nous offre toutes les richesses du monde.

- Nous vivrons libres avec nos troupeaux en plein désert.

- Si vous étiez de bons croyants, vous auriez dû nous suivre dans la juste voie.

- A quoi vous vous attachez dans une plaine aride ? Vous vous êtes soumis à des incroyants.

- Je pleure votre absence, mes frères, je gémis comme flûte, quelle malédiction vous a frappés ?

- Vous n'avez ni oliveraies, ni palmeraies, ni port, à quoi tenez-vous alors ?

- Orientez-vous vers la- leffara, elle vous sera l'honorable issue.

- Les Medninis et vos frères les werghemma, n'hésitez pas à l'exode massif, Dieu est clément et Ses portes vous seront ouvertes.

- Vous avez servi l'occupant : son général et son colonel

- Pourquoi vous vous retournez contre votre identité propre. ?

- Tout musulman qui se soumet à un mécréant devient comme lui un renégat.

- Que Dieu vous anéantisse, gens maudits.

- Pourquoi abandonnerions-nous nos traditions ?

- Pourquoi oublierions-nous notre passé ?

- Jadis je vivais dans un printemps.

Le poète Mansour EL HOUCH
1882/83

Le poète Fitouri TLICH élègre Mansour EL HOUCH

(1891)

Ayant perdu un aigle étranglé
qui se rejoint en le mettant aux épreuves.

Il était mort par un coup de fer, le disperseur des guerriers.

Le poète Mansour El Houch prévoit et dénonce la position des libyens lors de la colonisation

de la Jeffara tunisienne en 1883.

Une commission des werghemma a contacté le wali de Tripoli en novembre 1881 pour demander de la protection et de l'aide, mais les Turcs ont destitué le Pacha de Tripoli (Nacef Pacha) ce qui a provoqué la détérioration de la situation et la déception des tribus werghemma qui ont décidé d'émigrer devant l'avancée des troupes françaises.
Mansour El Houch disait :
Les Musulmans , nul ne s'y intéresse
aucune aide, ni morale ni matérielle

Que Dieu les punisse, que la foudre s'abatte sur eux de nuit

Un bateau sanglant de feu venant de l'Italie

Un ennemi de la religion ne comprenant
aucune réclamation ni armistice.

Cette poésie a été dite avant l'avancée des colons italiens en Libye

L'Islam est ignoré par les musulmans chez eux

Le viol de vos propriétés m'a été permis

Je l'ai trouvé écrit dans le livre du Soufi Allich

Si du Pacha de Tripoli venait une information
on demande nouvelle.

Chacun de vous se précipite offrant même ses filles

La bataille des Rbayebs près de Tataouine

Le jour des Rbayeb, vous ne m'avez rien fait

ce jour où l'homme oublie parents et progéniture

Ce jour des Rbayebs, je l'ai vécu
quand les jeunes hommes armés se sont heurtés
Et combien de maisons ont été vidées. ?
Je n'avais pas l'intention de vous déplaire
Mais vous n'avez fait aucun geste devant un ennemi commun
Patience! l'EMIR est en route venant d'Orient
Il va vous libérer, de l'Egypte à Annaba
Adultes, enfants et femmes
Vous êtes sous la protection du Prophète et ses compagnons.
Devant la réticence des populations de la Jeffara d'émigrer et de laisser le terrain vide
devant les troupes coloniales , il disait
Si vos propriétés et biens me sont illicites, je ne les tolère pas en possession
Ils appartiennent à la mère patrie, je dois en épuiser
Si elles sont légales et permises, je cède tout et je dois en commencer.
Pour le retrouver, le jour de la résurrection, comme ombrage
Le jour où la bouche des hommes devient sèche comme une éponge.
Vous êtes pour vos ressources et biens, notre gagne-pain licite
qui nous permet d'échapper à l'Enfer et d'entrer au Paradis.
Il est de notre devoir de quitter par la loi divine et les traditions du Prophète
Quant aux malfaiteurs et lâches ils seront certainement recompensés
Et celui qui demande El Houch pour se montrer
ne mérite qu'une cartouche entre les épaules.
Avez-vous trouvé une issue au triple divorce ?
Avez-vous demandé aux savants et connaisseurs ?
Avez-vous interrogé le Cadhi Ben Jaballah
sur le sort et l'issue de votre religion oh! Renégats ?
Avez-vous interrogé le gendre du Cadhi El Hadj
sur le sort de celui qui se sauve de l'incroyance
et celui qui l'accepte. ?
Deux tribus ne peuvent même pas faire cela !
Le ligoté ne peut guère rompre ses menottes.

Des mauvais jours ont succédé à des bons pour werghemma
Chaque nuit, des réunions se tiennent en sa présence
ouvrant la porte au pillage des vivres et des biens des autres.

Que la timidité et la honte vous suivent tous les jours
et soixante fois plus votre Cadhi.

Mes yeux sont sans cesse embués de Larmes à cause des verts (El Khodres) qui sont loin de ma grande prison.

Suite à la libération de Mansour El Houch par le Pacha de Tripoli, suite à l'intervention des chikhs des tribus de la Jeffara et l'engagement à ne plus s'attaquer à la Jeffara occidentale, il disait
Que votre Etat et pouvoir puissent durer, que vos jours soient les meilleurs

N'acceptez pas l'explication des ennemis à leurs intentions
Que votre Etat puisse durer dans la paix.

Nos régions de werghemma, nous vous avons prises pour refuge,
avec votre présence, rien ne nous menace.

Notre émigration et exode sont un devoir et une obligation.

Grâce à votre présence, rien ne nous arrivera.

Que les anges du Paradis puissent vous éclairer.

Le frère de Mansour El Houch Daou El Houch disait après les menaces des troupes coloniales à Medenine :
Il a quitté une fois pour toutes

Il a changé sa patrie par celle des autres

Moi, votre esclave, bien que je nie toute intention
chez les autres et mes voisins, je suis Ottoman.

L'ennemi a mis partout des chiens de chasse

C'est comme le jeu du Kharabga qui cherche comment vaincre

De tous côtés, il m'a flanqué un groupe

Des gens qui ont vendu leur religion pour rien
et Mansour, aujourd'hui, est en fuite à l'étranger
et à l'avenir, il assure un au-delà meilleur et tangible

Je n'ai trouvé chez eux aucun intérêt

Ils sont apparus comme une lumière qui s'étend très vite

Leur patron qui porte une wazra rouge

pensait toujours à ses palmiers à Dziria

Si El Houch revenait au pays, il serait considéré comme traître
et s'il reste jusqu'à la dispersion des nuages sombres.

Il devient alors quelqu'un qui par son biais, demande la pluie
après une longue sécheresse.

Allez doucement, faites ce pour lequel vous avez quitté votre famille
au Dieu Mansour cache ton hystérie.

Et le vivant retourne un jour à ses origines et le temps le ramène.

Tenez bien .Que Dieu et son Prophète vous viennent en aide

Même si le temps passe et dure, vous reviendrez un jour

Si Dieu voulait à cette fin, Il est capable et commandeur tout puissant.

Mansour El Houch répond :
Tu es vieux et expérimenté

Chanceux depuis ton grand-père

Mon coeur par rapport à mon corps est pareil

à la montagne bleue des Matmata et Nefoussa

Qui jamais ne se déplace.

Si ton cœur est attaché à un poil de cheval,
le mien, je l'ai attaché par des chaînes en fer.

Le Ksar est à toi, disposes-en, prenez -le pour possession définitive
et patientez-vous pour vos dires, que vous soyez pour ou contre
de votre incroyance et votre renégat, je ne peux plus vous voir.

Toute porte qui s'ouvre de ton côté, je la fermera.

Le Ksar, je l'ai vendu pour rien
et il ne vaut pour moi plus rien

Des mécréants mêlés à ceux du Hara

L'ont transformé en zone réservée à la pègre

Ecoutez Ben Mbarek et toute la tribu.

Que mon retour soit pour l'impossible dans ces circonstances.

Dialogue entre Mansour El Houch et Ellhioui (en 1883)

Houch tu es un mesquin

Tu prends pour ennemis les arabes paysans et citadins

Ce comportement te cause des ennuis, tu ne peux le cacher,
tu es en train d'enjamber du fer chauffé à blanc
et la chaleur monte avec toi et te brûle

El Houch répond :
Si Ahmed, ta petite parole est pourrie

Puisque vous connaissez Youssef Legro et Rangina

De Bazi jusqu'à la limite de Catha Bouajila

Personne n'a accepté mes explications et ma plainte.

Je suis parti de Zouara contraint

Qu'espères-tu voir chez un étranger porteur de képi

J'aime bien être libre et avoir des chameaux chargés de vivres
et j'aime avoir beaucoup d'ovins donneurs de lait

Vous êtes célèbres pour vos méfaits

J'ai suivi votre comportement, je l'ai trouvé sans objectif.

On est bien parti de chez vous sans entendre un au revoir

Aucun de vous ne m'a pas accompagné pour le dernier salut

Sauf la pauvre Mabrouka qui m'a suivi en pleurant
me disant que ma mère sainte Dzéria vous accompagne

Votre exécration est approuvée, personne ne me prend pour ami

Maudite soit la compagnie sans amitié et sans sincérité.

Tous les jours, je pense à celle qui a dit que mon cher est mort

Aucune des deux tribus n'est venue voir Mansour El Houch mourir

Ni Ouderni, ni Khzour, ni Hamzet.

Sauf Dieu, son serviteur sans lui, il est malheureux, exilé, avec ses étrangers.

Mansour El Houch
1881 – 1890

LA BATAILLE DES ESFEFS (1950)

- Au Sud d'El Ouahmia, à l'aube, un accrochage
a eu lieu entre les Esfefs et les gardes.

- Les balles fusent, les Esfefs ripostent

- Rien ne sert de fuir la mort, la mort est prédestinée.

- La confrontation des balles est une dure
aventure qui nécessite des hommes
aguerris.

- Les Esfefs se sont rangés en ligne
de combat, ceinture contre ceinture.

- Hadi s'avance, Hamrouni se lance,
Mohamed rugit et leur compagnon (le chouchan)
noir s'installe, le Djihad est déclaré.

- La bataille fait rage, les balles sifflent
de tous bords, la fumée couvre le ciel,
la terre est transformée en cendre.

- Le feu est nourri, le sang répandu
et les cadavres des ennemis sont dispersés :
C'est l'enfer.

- Mes frères, sans renfort, ont
combattu farouchement comme
des fauves, hélas ils sont tous morts.

- Ils sont morts en héros : ces werghemma.

- Je les ai perdus, le feu m'a pris jusqu'aux
entrailles, mais rare que le sommeil
s'empare de mes yeux.

Le poète Hadj Messaoud Bouguiddima
Ben Gardarne

AICHA

Les soirées d'Oued Ghadou Jeffara orientale

Ton regard est foudroyant

Ton sourire me comble de joie

Tes cheveux s'envolent avec le vent

Ton front est brillant, éclaire la nuit

Tes sourcils noirs tracés par une main d'artiste

Tes yeux ressemblent à ceux d'une gazelle

Tes joues sont de charmantes fleurs

Ton nez ressemble à celui d'un aigle

Tes lèvres rouges semblent taillées

Dans du cuir fin filali de Guedamess

La poitrine porte deux jumeaux qui
m'ont accablé.

Tes long bras telles deux épées.

Ton corps on dirait un sapin

Aïcha, je jure au nom de Dieu
que je te serai fidèle à jamais.

Le poète El Gachat Mohamed Saïd
Djefara libyenne

A DOS DE CHAMEAU

Oh mon oncle au chameau, prends-moi avec toi

Le temps dure et dure et je t'aimerai, tu demandes ma main

Oh ! Khal propriétaire de chameau en chaleur

Prenons tous les deux ce généreux animal, ne restez pas seul

Elle s'est dirigée vers le puits sans l'intention d'amener de l'eau

Elle cherche le bien-aimé aux multiples éloges.

Elle s'est dirigée vers le puits pour la forme mais avec une intention

Chercher le bien-aimé sans égal.

M'BARKA

Les gens, les hommes qui ont nommé M'BARKA champignon

Que Dieu punisse d'une foudre venant des hauts cieux

Ceux qui ont appelé M'BARKA « champignon »

Ceux qui ont nommé négresse la fille du blanc

Que leurs sources tarissent, que leurs terres ne donnent plus de héros

Ceux qui ont laissé M'BARKA se supplier, je les rattraperai
si ma vie se prolonge

Que Dieu irrigue d'une eau (Mizna) et de fine grêle nuit et jour.

Les céréales de bonne culture au voisinage de ma bien-aimée

Que Dieu protège jusqu'à la moisson

Les céréales qui séparent Mbarka, la petite fleur rose.

Oh ! puits, j'arrive sur ta margelle si lisse et si belle
et non le repos de Mabrouka sur ton voisinage pensive et refoulée

Ton chien aboie, oh! Mbarka, délivre-moi

J ai soif et cette soif me touche au niveau
de la ceinture, Etanche ma soif.

J'ai soif et je ne peux plus demander de l'eau, puisque
ma demande est si difficile à satisfaire.

Les yeux m' ont pris dans les dunes lointaines, noirs comme
les nuits obligeant de toucher la chaleur le voisinage de la braise.

HAMMAMI
poète de la Jeffara occidentale

DIALOGUE AVEC UN KSAR
LE DIALOGUE INACHEVE

Village ou une capitale bien connu et renommé
et qui a duré longtemps est mort avec sa patience

J'ai contemplé mes pierres qui m'ont pas séparées

Le gypse également qui a sondé mes lignes de Ghorfas

La vie ressemble à du vent ou de l'orage
dont la fureur ne reste à la fin que les grains de sable

Regarde bien en haut en direction du Dhahar et de la Jeffara

Y a-t-il quelqu'un sur terre qui a possédé plus que
la largeur de son tombeau.

Cette fin et cette future résidence définitive
Et pose la question où sont votre tronc et tous vos travaux

Et tout être vivant que vous rencontrez

a rendez-vous avec un jour bien fixé
Il s'inclinera sur son tombeau

Je te préviens oh ! poète sur tout ce que tu as dit sur moi

Y a-t-il une plaie profonde qui guérit
d'une infinité de soins et de pansements.

Et le dialogue s'arrête.

Daou LABAYEDH
Béni Kaddeche

LE KSAR

Ô Ksar situé là-haut

Pouvant à peine te tenir tout seul

Abandonné par tes fidèles

Ayant les mains forcées

Ils t'ont quitté sans revenir

Leur vie ne peut se dérouler entre tes murs

Malgré ta splendeur et ton histoire

Ils sont partis, te voilà esseulé et vide

Sur tes décombres, se reposent les corbeaux

Tes ruines sont le refuge des renards et des rapaces

Le poète Daou ABAYEDH
Béni Kaddeche

MA TRIBU

Que tes larmes coulent, coulent une et deux fois de mes yeux
que les longs cris s'élèvent
Car notre tribu est envahie par les étrangers
Vos biens sont usurpés, vos droits sont bafoués
après la gloire et la sérénité
Hier notre vie était calme et heureuse
Aujourd'hui, c'est le calvaire
Nous luttons le dos contre le mur
Le cheikh et le khalifa ne prennent pas position
Ces deux ne cherchent que leurs propres intérêts
Les contraintes de la vie
J' ai vu le cheval réprimé par l'âne
Et qui ose dire le contraire ?
Les valeurs ont dégénéré
Si l'Imam lance l'appel à la prière
des foules de fidèles arrivent comme des troupeaux
cherchant des pâturages ou de l'eau
Ces gens se réclament serviteurs
Ils sont devenus soudain des associés
Les uns sont pauvres, les autres sont aisés
et le chacal ne dort jamais avec sa faim
Avant l'aube, il attaque un groupe
et ne termine jamais sa nuit sans proie
Dès mon jeune âge, j'étais connu
pour l'interprétation des rêves
Comprenez bien mes paroles oh! mes chers amis.

Par Daou LATRACHE
Ben Gardene

DIALOGUE ENTRE DEUX POETES DE LA JEFFARA (1947)

Bouzoumita disait en revenant de Tunis

J'ai laissé la ville, la mer et ses plages
et j'ai voyagé pour la montagne condamnée aride

J'ai bien voulu de faire une promenade

Je me suis retrouvé dans la montagne séparée, déshéritée

J'ai souffert du sirocco qui brûle et lamente

Mon âme a été condamnée, mon voyage est plein d'amertume

Et Si Messaoud m'a amené le serviteur de l'Etat pour contrôle
et pourquoi ? Discuter l'affaire est devenu un scandale

Et même, en portant plainte auprès du Caïd, ma présence est soupçonnée

Il a répondu : ne parle pas trop et ne discute pas les règles

Ce sont des lois qui organisent la vie quotidienne sans protectorat

Heureusement que seul le Cadi n'était pas d'accord sur le comportement des autres

En arrivant à Gabès, j'ai trouvé un orage et un vent de sable
venus assiéger ses espaces

Je n'ai trouvé dans ses souks ni molle ni dure

Seules les jarres accrochées très haut sur les palmiers dénudées

- *Le poète Othman Ismaïl répond :*

Toutes vos paroles doivent retourner à leur lieu d'origine

Dis-moi comment ma région vous paraît montagnes arides
avec son Imam, son appel à la prière qui dit à haute
voix la grandeur de Dieu.

Son émir fait sa prière régulièrement, entouré de ses compagnons
musulmans appartenant à la Jemaâ.

Nous continuons à vivre dans une région gérée par lajuste chariâ
Et le temps, vous savez bien, est parfois lion parfois hibou

Vous l'avez déclarée aride, région de l'éloge des werghemma
possédant des tentes tissées sur les frontières lointaines

Gâtées ces chamelles ? Qui prenaient les fardeaux en totalité
alors que les chevaux à côté bien sellés
ce sont les gâtés de la chamelle et les gâtés de la devise

Dans leur périple vers l'Orient et le Sud.

Où les Gueblis, brûlent les visages et donnent soif

Où la soif condamne à mort rapidement et sans délais
Mais avec ça, nous ne connaîtrons jamais
des achats dans des couffins

Ni pain, ni pain sec ni biscuit,
nous sommes des Arabes, on se promène
dans tout espace et terre verte de pâturage
et la branche prend sa vigueur et sa force de la souche initiale.

Et le bois ne brûle jamais qu'avec du bois identique

Le poète Bouzoumita répond :
Ceci est une grande erreur de votre part
quand vous avez dépassé les limites

Puisque vous répondez avant que vous ne comprenez mes paroles

Votre réponse et votre ignorance me touchent et m'anéantissent

Le fardeau du chameau n'est jamais supporté par le chamelon

Votre intelligent poète, a bien expliqué mes mots

Je dois, vous préciser que montagne aride à mon sens
C'est la GAHBAYA et DAHAR EL BEHIM et BEHIRAT

GHADOU dans la Jeffara orientale en Libye.

Où il n'y a ni mosquée ni ceux qui font la prière

Et devant vous, la porte de la prière est bien fermée

Dans une lettre adressée à la région, il disait pour ces gens de la Jeffara :
Je suis pour la réconciliation, s'ils demandent pardon.

Le poète Othman Ismaïl répond :

Nous, nous sommes le ribat bien protégé qui défend
la région et nous ne croyons jamais à vos interprétations

On ne demande jamais d'appui, Raîs et Riaad
et tribus bien organisées, patrons et apprentis
Fils de tentes qui tissent et retissent en permanence

Avec ce comportement, vous paraissez vide d'antécédents
et d'histoire après tant d'années d'études en ville

C'est comme ça que vous paraissez comme une botte dispersée
et non un N'ADER (lieu d'abattage des moissons)

Vos raisons ne sont pas tolérées par des Malikites respectant
la chariâ

Combien avant toi, d'étudiants Oudarnas, Touazines et Accaras

La région ne supporte jamais cette fausse critique quand vous l'avez
condamné Dhahri et Jfari (de l'ouest à l'est)

Coupé de vos racines, on dirait une pastèque d'eau

En arrivant à cette phase, le caïd de la région
est intervenu en donnant des instructions au cheikh

Le Miaad a demandé au Chikh Mhemed Henchir d'arrêter ce dialogue entre les deux poètes de la même région (le 1er étant partisan de la ville et du sédentarisme, le 2ème représentait la bédia et le nomadisme et le semi-nomadisme plus exactement en 1947.

ENTRE CITADIN ET BEDOUIN

- Ton souhait est de te reposer dans un salon,
le mieux est d'être sur le dos d'un cheval

- Tu désires vivre dans une villa,
moi j'adore le Sahara et la vie sous une tente

- Tu te déplaces par l'autocar
ou la voiture, moi je voyage seul et librement
sur le dos de mon chameau

- Ton loisir consiste à déambuler de bar en bar,
le mien est de boire le lait de ma chamelle

- Toi, tu vis d'escroquerie après
après avoir dilapidé ton traitement mensuel

- Moi je mène une vie aisée, je me nourris
d'huile d'olive, de datte, de viande de chameau
et de lait

- Toi, tu danses au son du mezoued

- Moi, je suis heureux avec mon cheval
et quand j'entends le sifflement des balles

- Ta fille utilise le séchoir et s'habille en
mini-jupe, elle est frivole et ne respecte pas les vieux

- Toi, tu présentes à tes hôtes des poulets,
moi j'offre à mes hôtes un repas avec un agneau complet

- Toi, tu aimes les chansons,
moi j'apprends le Coran et je me réjouis
quand j'entends le muezzin appeler à la prière

- Toi, tu es séduit par Jacqueline,
le foot et Travolta

- Moi, j'adore cultiver ma terre
et boire à même la source

- Ton fils est un bandit : il boit du vin,
vole, harcèle les filles et passe des nuits en prison

- Mon fils est un cavalier et un bon chasseur,
il signe par des balles

- Toi, tu t'estimes heureux quand ton patron t'offre un jour de congé

- Le Sahara a formé de bons cavaliers généreux et les femmes sahariennes sont belles

- Pourquoi nous abandonnons nos traditions

- Pourquoi nous oublions notre passé

- Jadis je vivais l'âge d'or de mon Sahara, à dos de cheval, je me déplaçais et mon fusil de chasse tenait bien pour moi de passeport.

Le poète
MARZOUGUI Belgacem Abdellatif

L'EMIGRATION : UNE INSTITUTION SOCIALE DANS LA JEFFARA OCCIDENTALE

Bonne chance à quiconque va à Paris, travailler pour la famille c'est un Jihad nous devrions tous être des travailleurs qui vont dans n'importe quel pays et ne dites pas que travailler pour un homme soit une honte et je continue vers Paris en touriste tout exprès pour vous Aradh et werghema

Le monde entier aime les Tunisiens

Sensibles aux qu'en dira-t-on

Agit pour son bien

Il préserve sa dignité et ses principes

Abandonner ses enfants, orphelins

ne se souciant ni de sa patrie ni du Miaad

affublé de costume et cravate

qu'il jette au bout d'une semaine

estimant qu'ils sont déjà usés

même son langage et sont esprit ont changé

il a appris la langue au bout de cinq mois

un tel leur dit Par dieu, c'est sûr je l'ai vu

Il a abandonné la famille mais il s'accroche à bonjour

IL est parti sans espoir de retour

Il laisse pousser ses cheveux bien peignés

Telle est sa passion. Il a appris la langue au bout de cinq mois

au point de ne plus savoir s'il s'agit d'un homme ou d'une femme

Farah DEBOUBA
Poète Ghbenten

EMIGRATION DANS LA JEFFARA
DISCOURS DU POETE ET DISCOURS OFFICIEL

Ne négligez pas d'écrire, les enfants

envoyer toujours votre message

par lettre recommandée

Ils demandent des nouvelles de ceux qui sont la-bas

et ils sont contents parce qu'ils sont biens tout si est en règle pour eux.

Il a envoyé une télévision, une voiture et un poste radio,

il rentre et ramène une louage

ils ont construit des demeures qui ne se détruiront jamais.

Nous racontons l'histoire de notre région

la majorité des gens habitaient les gourbis...

Ghbenten, Hrarza, Kmaïla,

nos frères vivent tous maintenant dans des bonnes conditions.

Ceux qui ont épousé une (autre) femme

et qui sont restés qu'elle catastrophe

tout le monde embarquent à Jerba

entre le mois de Juin et d'Août
à l'exception de ceux qui sortent de la logique

et c'est la catastrophe

laissant leur descendance toute dispersée

M'barek EL KHOF
Poète Ghbenten

L'AGRESSION DE LA NATURE
ET DU POUVOIR COLONIAL

Ces mots sont des symboles, un masque sur la bouche,
ils cachent le vrai sens des paroles pour m'éviter la prison
même dans mes chansons de mariage
je dois faire attention de tous côtés
les impôts pleuvent où que nous allions,
ils nous retrouvent et s'acharnent sur nous,
nous dépouillent jusqu'à ce qu' il ne reste qu'un squelette.
Les charneaux sont perdus, il ne reste plus que
le petit poisson (ouzef : athérine وزف) mais dieu nous aidera à nous
sortir de cette aventure
Quand la pluie ne vient pas, la vie s'arrête
et tout le monde pleure, musulmans et chrétiens
la pluie a tant de prix qu'elle rapproche les cœurs
la vie est une promenade avant la mort
et la pluie le maintien de la vie dans la prospérité et
l'échange entre frères qu'ils soient nomades ou sédentaires

Fitouri TLICH
Poète Ghbenten

DEVANT L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ANARCHIQUE MBAREK EL KHOF ET ETTOUMI S'ATTAQUENT A LA SOURCE

Je regrette la vie désordonnée du passé

où il y avait douze enfants chez moi

sans compter ceux qui demeuraient au cimetière

tout le monde faisait des réflexions déplaisantes

j'étais en effet dépourvu de logique

je rêve de n'avoir que trois enfants pour mieux les éduquer

et les suivre. Veillez aux soins de vos vêtements, à votre

proprété aujourd'hui après la liberté c'est la qualité qui

compte faites que jamais, l'étranger qui vous visite

n'ait à remarquer que notre religion n'est pas appliquée

soyez lucides, le chanteur annonce à tout le monde

que l'être éduqué avec ses trois enfants doit sortir en tenue

convenable même si l'eau manque et avec peu d'argent

tu dois comprendre et faire quelques économies.

M'barek EL KHOF
Mabrouk ETTOUMI
poètes Ghbentens

LE MESSAGE ETERNEL DES WERGHEMMA DANS LA JEFFARA OCCIDENTALE

Le message se transmettait de génération en génération

et le temps passait d'année en année

comme se faisait et se refaisait le pain chez le boulanger

ils étaient de vrais hommes, fils des tentes

Des cavaliers toujours prêts, leurs fusils préparés

mais aussi disposés à aider les faibles et les pauvres

maintenant que reste-t-il de l'islam?

un souverain à la maison (la femme émancipée)

le Coran dit que cela est pêché, nous sommes donc

dans la pêche jusqu'au cou....

Jemaâ EL KHOF
(notre enquête et traduction)

LECTURE DE L'ESPACE DANS LA JEFFARA OCCIDENTALE

Chaque matin d'automne, je me dirige vers la dernière pluie

L'espace n'est défini que par les sables secs et les secteurs humides

et lorsque deux pluies se succèdent assurant la levée du semis

le nomade qui je suis espère et se réjouit

Amar BEL ARBI
Extrait de recueil de poésies
Réunis par Mohamed Marzougui (en arabe, 1976)
(notre traduction)

MOBILITE, TRANSHUMANCE ET CULTURES VIVRIERES

Oh, olivier, tu mérites tous les honneurs

tu produis l'or le plus précieux

et ton propriétaire paie toujours ses dettes

aussi t'offre-t-il onze labours par an

et les meilleurs tailleurs de la région

la Tunisie, depuis toujours, est votre terre

l'olivier beauté de la nature

soigne les malades de son huile dorée

même les animaux trouvent leur survie

dans les grignons et les brindilles

Il prend avec l'importance de l'élevage et (la tonte des animaux)

La laine est une richesse

en tous mois de l'année

ses biens faits se manifestent

le poil des caprins et camelins se change en tissu

bien utile pour les hommes et la tente

En sacs pour transporter grains d'orge et grains de blé

mais ces valeurs se sont perdues

faute de tuteur qui nous soutienne.

Hédi MSADEK
Béni Khedèche

LA TRIBU JEFFARIENNE ENTRE MYTHE ET REALITE

Où est le temps des troupeaux de chameaux

qui se dirigeaient seuls vers les pâturages

où les guerriers sans nourritures et sans eau

n'avaient que du lait de chamelle à volonté

oh chamelle qui finissait sa vie chez un boucher

Ne me critique pas, un temps nouveaux est arrivé

Finie la belle époque ou l'on ignorait les frontières

des cavaliers aux yeux noirs étaient à vos côtés

prêts à foncer quand des voisins nous menaçaient

nous nous déplacions à notre guise, installant nos tentes n'importe où

Dans cet enfer, quelque fois, nos vieillards se reposaient

et surveillaient les chamelles qui mettaient bas

Aujourd'hui, ma tribu est dans une ville où chacun s'occupe à vendre des

animaux prisonniers d'un monde nouveau où sont nos fiers guerriers

avec leurs chevaux leurs cartouches quand j'entends le bruit des chevaux,

j'eprouve un incomparable plaisir.

Ali TLICH
poète Ghbenten
Neveu de Fitouri TLICH
Notre traduction

LE POETE FITOURI TLICH RACONTE L'HISTOIRE DE LA JEFFARA SOUS LA COLONISATION

L'homme dans son dur destin doit savoir atteindre le bon moment

pour être plus efficace dans son action

Tout musulman est engagé dans une bataille dont l'issue est incertaine

le danger serait moins grand si le pilier central de la tente (le Bey) était

plus solide mais il est recouvert de moisissures, il faut compter sur Dieu

le grand.

A propos du discours de Mussolini revendiquant la Tunisie en (1940) en utilisant toujours le symbole dans sa poésie :

Oh jeune fille (la Tunisie) toi, la plus belle

qui fait tant d'envieux dans tous les coins du monde

il y a surtout deux prétendants dont l'un est sur place

et l'autre revanchard depuis l'époque des Romains...

ton mariage serait une chaude guerre

A propos de la guerre dans la Jeffara Occidentale entre les alliés et l'axe en (1943) où 7000 civils ont été mobilisés pour les travaux de défense de la ligne défensive, ligne maginot de désert au Nord-Ouest de Sidi Makhlouf.

Une jeune chamelle sans défense (la Tunisie)

entre deux chameaux très énervés (l'axe et les alliés)

dans leurs tas de ferraille

"le voleur"est entré dans l'oasis pendant la nuit

il a coupé les fleurs mâles des palmiers

pour que le peuple soit privé de fruits

qui peut comprendre ces mots a décodéé ma poésie

le poteau central de la tente est pourri (le Bey de Tunis)

mais si par des mots je le dis, j'ai tout à craindre

partout les villes sont fermées et les lumières se sont éteint mais ici dans le

Sud depuis longtemps le poison est froid.

Dieu nous aidera à nous sortir de cette aventure

Un jour, le plus chanceux sera le vainqueur

Fitouri TLICH
poète Ghbenten
N otre traduction

LA TRIBU JEFFARIENNE

Le grand poète chef de taefa : Ali Tlich, tranche mais le débat se poursuit,

Oh troupes d'autre fois, de quoi vous plaignez-vous?

les temps ont changé, on vous a remplacé par des violons

oh chers tambours on vous a demandé de changer Stanbali et de

porter des costumes comme des jupes

et vous ne supportez pas cela

j'ai vu danser ensemble des hommes et des femmes

j'ai honte et je crois que chaque année

nous perdons un peu plus nos vieilles traditions

il n'y a plus de cavaliers, seigneurs de notre temps

de caravanes de chameaux aux yeux noirs

vivre le temps présent est un péché

ce sont des jours qui précèdent le jour de SADATE.

Ali TLICH
Neveu de Fitouri TLICH
De Ghbenten de la Kasba Sidi Makhlouf
Jeffara occidentale
Notre traduction